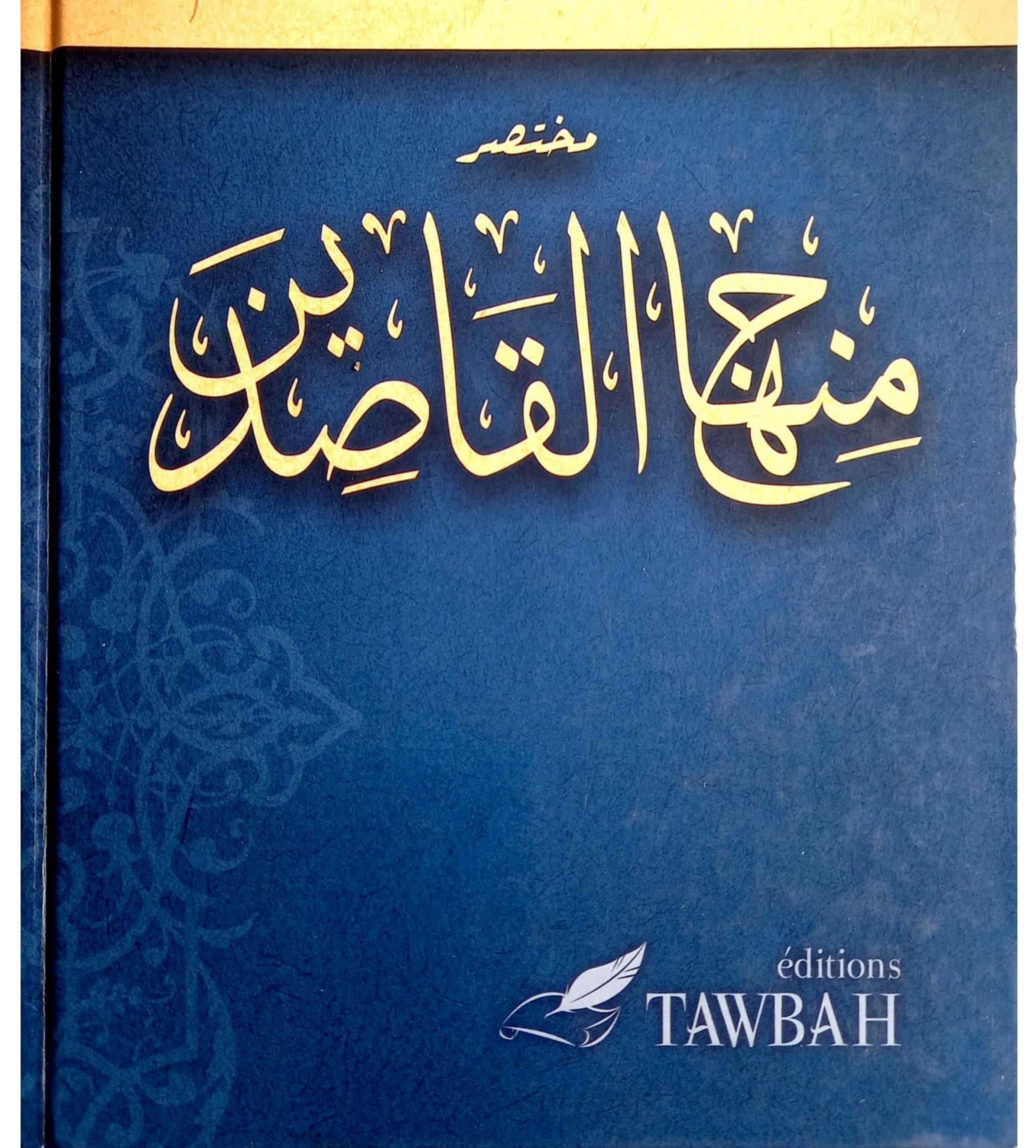
L'Esprit de l'Âme

L'essence de «Revivification des Sciences de la Religion»

Al-Ghazâlî - Ibn Al-Jawzî - Ibn Qudâmah

Authentification des hadiths basée sur les ouvrages de
Shaykh Al-Albânî et Shaykh Al-Arna'ût



مختصر

منهاج القاصدين

L'Esprit de l'Âme

L'essence de
Revivification des sciences de la religion

Al-Ghazâlî - Ibn Al-Jawzî - Ibn Qudâmah

Authentification des hadiths basée sur les ouvrages de Shaykh
Muhammad Nâsir Ad-Dîn Al-Albânî



Traduction : Dr. Nabil Aliouane
Relecture : Bureau des traductions des éditions Tawbah

1ère édition

Editions Tawbah

www.tawbah.fr

Email:salafs@gmail.com

ISBN : 978-2-916457-31-4
Dépôt légal : 06/2013



Présentation de l'ouvrage

Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons. Ceci dit :

Allah (ﷻ) dit :

أَوَمَن كَانَ مَيْتًا فَأَحْيَيْنَٰهُ وَجَعَلْنَا لَهُۥ نُورًا يَمْشِى بِهِۦ فِى ٱلنَّاسِ كَمَن مَّثَلُهُۥ فِى ٱلظُّلُمَٰتِ لَيْسَ بِخَارِجٍ مِّنْهَا

« ***Celui qui était mort et que Nous avons ramené à la vie [par la foi], lui attribuant une lumière grâce à laquelle il marche parmi les gens, est-il semblable à celui qui erre dans les ténèbres sans pouvoir en sortir ?*** »[1]

Il a ainsi comparé la foi et l'islam à l'âme qui donne vie au corps ; quiconque en est privé est semblable au mort, même s'il pense être vivant.

L'imam Abû Hâmid Al-Ghazâlî, qu'Allah le couvre de sa miséricorde, considéra la condition de la communauté musulmane à son époque et dit : « Quant à la science de la voie menant à l'au-delà, sur laquelle ont cheminé les pieux prédécesseurs, et qu'Allah (ﷻ) a nommée dans Son Livre : compréhension (*fiqh*), sagesse, science, éclat, lumière, guidée et droiture, elle est ignorée et totalement oubliée. Ceci étant une entaille désastreuse faite à la religion, et un malheur obscur, j'ai considéré qu'il me fallait composer ce livre important afin de revivifier les sciences de la religion, dévoiler les voies des imams passés, et exposer les splendeurs des sciences utiles des prophètes et pieux prédécesseurs. » Voilà ce qui marqua le départ de son œuvre monumentale : *Revivification des sciences de la religion*.

L'œuvre est à l'image de son auteur : immense, prolixe, étonnante, forte, ambiguë, dangereuse. Elle est sans doute l'œuvre d'Al-Ghazâlî qui a suscité le plus de désaccord, entre ceux qui l'ont exagérément louée au point de dire, par exemple : « Celui qui ne lit pas *al-ihyâ'*, ne fait pas partie des vivants (*al-ahyâ'*) », et ceux qui l'ont totalement rejetée, ordonnant de la brûler et de l'interdire.

La raison en est surement que l'ouvrage contient beaucoup de profits, mais aussi des calamités et fléaux qui empêchent de le lire, sauf pour celui qui a une connaissance des croyances des soufis et philosophes, et sait se protéger dans la croyance des pieux prédécesseurs.

---

[1] *Al-Ancâm*, v.122.

Al-Mâzirî dit : « Il convient donc de ne pas se fier à tout ce qu'il rapporte, et penser qu'il a été laxiste concernant la transmission, tant que l'authenticité de la chose n'est pas établie…Pour celui qui ne dispose pas d'une certaine capacité dans la science à laquelle il puisse s'attacher face aux fléaux de ce livre [*al-iḫyâ'*], sa lecture ne lui est pas permise, même s'il contient des choses profitables. »

Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah dit : « *al-iḫyâ'* comporte de nombreux profits, mais aussi des matières blâmables. On y trouve en effet des matières corrompues comme les propos des philosophes concernant l'unicité, la prophétie et la résurrection. Lorsqu'il évoque les connaissances des soufis, il est semblable à celui qui prend un ennemi des musulmans et l'habille des vêtements des musulmans. Les imams de la religion ont désapprouvé cela dans ses livres. Ils ont : sa maladie est *la guérison*, c'est-à-dire l'ouvrage *la guérison* d'Ibn Sinâ en philosophie. Son ouvrage comporte des hadiths et récits faibles, et même de nombreux autres inventés. Il contient des erreurs et inventions des soufis, mais également des propos des dignitaires soufis dotés de connaissance, cheminant sur la voie droite concernant les actes des cœurs, conformes au Coran et à la Sunna, et d'autres choses encore concernant les adorations et la bienséance, conformes au Coran et à la Sunna, plus nombreuses que celles qui sont rejetées, et c'est la raison pour laquelle les avis des gens ont différé et qu'ils ont divergé à son sujet. »

Nombreux sont les savants qui l'ont résumé, dans le dessein de tirer profit du bien qui s'y trouve, et retirer ce qui est autre. Parmi eux, Ibn Al-Jawzî qui s'attacha à enlever les hadiths inventés et ce qui ne comportait pas d'intérêt et se révélait contraire à la vérité. Il intitula son ouvrage *minhâj al-qâsidîn*. Il dit en introduction : « Sache que *al-iḫyâ'* comporte des erreurs que seuls les savants connaissent, dont les moindres sont les hadiths faux, inventés et faussement attribués au Prophète (ﷺ), qu'il (al-ghazâlî) a rapporté comme il les a vus, et non pas qu'il les ait inventés... Comment pourrais-je préférer que tu entendes les propos des soufis qu'il a compilés et encouragé à pratiquer, parmi ce qui n'est d'aucun bénéfice comme les propos concernant l'anéantissement, la permanence, la faim intense, les pérégrinations sans nécessité, l'entrée dans les déserts sans provision, et d'autres choses...Je vais composer pour toi un ouvrage dénué de ses méfaits, mais non de ses enseignements... »

Ibn Al-Jawzî accomplit un premier travail immense en expurgeant *al-iḫyâ'* de la plus grande partie de ses hadiths et récits inventés, et de ce qui était en contradiction avec la voie des pieux prédécesseurs. Son ouvrage, bien que précieux, ne devança pas *al-iḫyâ'* qui resta la référence en la

matière, sans doute en raison des « longueurs » de l'ouvrage. En effet, Ibn Al-Jawzî a conservé les longs développements d'Al-Ghazâlî concernant les questions de *fiqh*, ce qui laissait à l'ouvrage un volume certain.

Ce n'est qu'au septième siècle que l'imam Ibn Qudâmah Al-Maqdisî entreprit de débarrasser l'ouvrage de toutes les questions de *fiqh* qui ne représentaient pas l'essence du livre, pour en faciliter la lecture. Ainsi, il dit : « J'ai consulté l'ouvrage *minhâj al-qâsidîn* de l'imam, du savant, de l'incomparable Jamâl Ad-Dîn Ibn Al-Jawzî, qu'Allah (ﷻ) lui fasse miséricorde, et j'ai constaté qu'il comptait parmi les ouvrages les plus précieux et utiles, les plus complets et plus empreints d'enseignements. Cet ouvrage m'intéressa, et j'ai voulu le compulser et l'étudier. En le méditant une deuxième fois, j'ai constaté qu'il dépassait ce que j'en pensais, mais j'ai trouvé que c'était un livre détaillé, et j'ai voulu en tirer ce résumé qui recouvre la majeure partie de ses desseins, et ses points et enseignements les plus importants, à l'exception de ce qui est mentionné au début des questions traitant des pratiques apparentes, relatives aux subdivisions, que l'on trouve dans les ouvrages de *fiqh* répandus parmi les gens, puisque l'objectif de l'ouvrage est autre. »

Ibn Al-Jawzî et Ibn Qudâmah ont poursuivi, l'un après l'autre, le même dessein : extraire l'essence d'*al-ihyâ'*, pour n'en garder que ce qui en est profitable, et permettre à tout-un-chacun d'en bénéficier sans être trompé par les différentes influences d'Al-Ghazâlî contraires à la voie des pieux prédécesseurs. Même si l'ouvrage final comporte encore quelques hadiths faibles et inventés, et des récits faux attribués aux ascètes et aux imams ; il est devenu une référence pour les savants, après l'avènement de l'imprimerie, et ils n'ont cessé, depuis, de l'expliquer et le commenter.[1]

[1] Cet ouvrage a déjà fait l'objet d'une traduction, sous le titre *Revivification de la spiritualité musulmane*. Cette traduction s'avère critiquable, car en plus de comporter des erreurs [dont aucune œuvre humaine n'est exempte] au-delà de ce qui est acceptable, le traducteur a pris des libertés inadmissibles vis-à-vis du texte, en retirant tout ce qui ne lui semblait pas politiquement correct. Ainsi, tous les hadiths et propos traitant du rapport aux esclaves ont été retirés, de même que tout ce qui lui semblait indicible à notre époque concernant les femmes, le djihad... De plus, il a introduit un chapitre entier qui ne fait pas partie de l'ouvrage d'Ibn Qudâmah, mais d'*al-ihyâ'*, faisant la promotion de la croyance acharite. Il n'y a aucun référencement des hadiths et récits, si bien qu'on ne peut distinguer ce qui est authentique, de ce qui ne l'est pas. Enfin, la majeure partie des critiques envers les soufis a été supprimée.

Biographie concise de l'imam Al-Ghazâlî

Son nom et ses origines

Il est le shaykh, l'imam, l'océan de science, l'argument de l'islam, le prodige de son époque, la splendeur de la religion, Abû Hâmid Muhammad Ibn Muhammad Ibn Muhammad Ibn Ahmad At-Tûsî, As-Shâfi'î, Al-Ghazâlî.

Les savants ont mentionné deux origines au fait qu'on le nomme Al-Ghazâlî. Certains ont été d'avis que cela faisait référence à une bourgade des alentours de la ville de Tûs, nommée Ghazâlah. Ceci fut l'avis de l'imam An-Nawawî, et on le rapporte également de l'imam Al-Ghazâlî lui-même qui dit : « Certains m'ont attribué à *al-ghazzâl* (le fileur), alors que je suis Al-Ghazâlî, en référence à une ville nommée Ghazâlah. » D'autres savants ont été d'avis que cela faisait référence au métier de fileur de laine (*ghazzâl*) que pratiquait son père, en quel cas on prononce Al-Ghazzâlî. Ce fut l'avis d'As-Subkî, Az-Zabîdî ou Ad-Dhahabî.

Sa naissance et son éducation

L'imam Al-Ghazâlî est né à Tûs, ville située dans la province de Khurasân, en l'an 450H (1059G) d'un père pauvre, fileur de laine, qui ne vivait que du travail de ses mains. Son père aimait les pieux et les savants, participait à leurs assises et invoquait Allah qu'Il lui accorde un enfant savant dans le *fiqh* et l'exhortation. Allah (ﷻ) exauça son invocation et lui accorda deux fils, l'un savant dans l'exhortation, Ahmad, et l'autre savant dans le *fiqh*, Abû Hâmid.

Le père décéda alors que ses deux fils étaient encore jeunes, et il les confia à un proche, lui-même pauvre, qui ne put pourvoir bien longtemps à leurs besoins. Il les orienta donc vers une école, en leur disant d'étudier pour obtenir à manger. L'imam Al-Ghazâlî mentionnait souvent cet évènement, et il dit : « Mon père est mort, et il ne laissa à mon frère et moi que peu de biens qui furent consommés rapidement, si bien que nous n'avions plus à manger. Nous nous sommes donc rendus à l'école pour apprendre le *fiqh*, alors que tout ce que nous voulions était d'obtenir à manger, donc notre apprentissage ne fut pas pour Allah, mais Il refusa qu'il soit pour autre qu'Allah. »

Ses voyages dans la recherche de la science

Après avoir étudié chez lui, il entreprit, comme c'était l'habitude des savants et des pieux, de voyager pour rechercher la science auprès de savants d'autres contrées. Et ceci marqua le début des nombreux périples

qui jonchèrent la vie de l'imam Al-Ghazâlî qui parcourut les terres d'islam, pour l'apprentissage et l'enseignement. Il se rendit d'abord à Jurjân, puis Naysâbûr, Bagdad, Damas, Bayt Al-Maqdis, la Mecque, l'Égypte, pour finalement revenir, à la fin de son existence, à sa ville natale de Ṯûs.

On rapporte qu'au retour de son premier voyage en direction de Jurjân, un évènement marqua son parcours. Il fut attaqué en chemin par des brigands qui lui volèrent tout ce qu'il possédait. Alors qu'ils repartaient, il les suivit, leur chef se retourna et lui dit : « Va-t'en, sinon tu périras ! – Je te demande, par Celui dont tu espères le pardon, de me rendre uniquement mes annotations, car vous n'en tirerez rien. – Que sont ces annotations ? – Des livres dans ce sac, pour lesquels j'ai émigré afin de les entendre, les transcrire et connaître leur science. » Le brigand se mit à rire et dit : « Comment peux-tu prétendre connaître leur science, alors que nous te les avons pris, et que tu en es désormais dépourvu ? » Il ordonna qu'on les lui rende, et Al-Ghazâlî dit : « C'est Allah qui l'a fait parler pour m'orienter. Lorsque je suis arrivé à Ṯûs, je m'y suis attelé trois ans, jusqu'à mémoriser ce que j'avais annoté, si bien que si je me faisais attaquer, je n'étais plus dépourvu de ma science. »

Alors qu'il n'avait pas encore vingt ans, il se rendit à Naysâbûr où il étudia auprès de l'imam des deux mosquées sacrées, Al-Juwaynî, et en peu de temps il se distingua de ses coreligionnaires, et excella dans les domaines du *fiqh*, de la théologie, et de la dialectique. Il y demeura une dizaine d'années, jusqu'au décès d'Al-Juwaynî. La réputation d'Al-Ghazâlî allait croissante, au fur et à mesure qu'il débattait avec ses opposants et les dominait, si bien que le vizir Ni<u>dh</u>âm Al-Mulk lui confia en 484H l'enseignement dans l'école qu'il avait fondée à Bagdad, qui était à cette époque la capitale du monde musulman en Orient.

Al-Ghazâlî se mit donc à enseigner et propager la science à Bagdad où les gens furent impressionnés par sa science, son éloquence, son comportement, et il devint un exemple, et les gens vinrent de tous lieux pour l'entendre et profiter de sa science.

C'est à Bagdad qu'il se plongea dans l'étude de la philosophie, en étudiant les ouvrages d'Ibn Sinâ et Al-Farâbî, embrassant d'abord leurs avis, pour ensuite en présenter les desseins, puis les réfuter. C'est à cette époque qu'il fut surnommé « l'argument de l'islam » en raison des réfutations qu'il faisait des philosophes. De même qu'il se plongea dans le mouvement ésotériste (*al-bâṯiniyyah*) pour ensuite le rejeter et le réfuter.

C'est à cette même période qu'il tomba gravement malade, au point que les médecins désespèrent de toute guérison : il fut frappé de mutisme, cessa de s'alimenter, et perdit toute force, en raison de ses efforts et responsabilités. Lorsqu'Allah le guérit, il constata que la vie qu'il menait ne lui plaisait pas, et c'est ainsi qu'il emprunta la voie du soufisme. Il passa alors d'une condition à une autre, délaissa l'enseignement, fit don de tous ses biens aux pauvres, coupa ses liens avec ce bas-monde, et parcourut les contrées. Abû Mansûr Ar-Razzâz rapporte : « Lorsqu'Abû Hâmid entra [la première fois] à Bagdad, nous avons estimé ses vêtements et sa monture à cinq cent dinars d'or ; et lorsqu'il embrassa l'ascétisme, voyagea et revint à Bagdad, nous avons estimé ses vêtements à quinze carats[1]. »

Il se rendit ensuite à Damas où il séjourna deux ans, avec pour seules occupations : l'isolement, l'effort spirituel, la purification de l'âme. Il pratiquait de longues retraites spirituelles dans la grande mosquée de Damas, et s'y isolait. On rapporte qu'un jour, alors qu'il était dans la cour centrale, un campagnard vint interroger des muftis qui y étaient assis, mais aucun d'eux ne sut leur répondre. Al-Ghazâlî entendit sa question, et il lui pesa qu'on ne puisse lui répondre et l'orienter, si bien qu'il l'appela et répondit à sa question. Le campagnard se moqua du fait qu'un pauvre homme puisse lui répondre, et il s'en alla. Les muftis l'arrêtèrent, lui demandèrent ce que cet homme avait dit, et il le leur rapporta. Ils vinrent alors le trouver, le reconnurent et lui demandèrent de leur accorder une assise. Il leur donna rendez-vous le lendemain, et partit dans la nuit.

Il se rendit ensuite à Bayt Al-Maqdis, puis à la Mecque où il accomplit le pèlerinage, et enfin en Égypte, après quoi il accomplit le chemin inverse pour finalement, après avoir passé dix ans à voyager, revenir chez lui à Tûs où il reprit l'enseignement. ᶜAbd Al-Ghaffâr Al-Fârisî rapporte : « Il consacra la fin de son existence à l'étude des hadiths du Prophète (ﷺ), aux assises avec les savants du hadith, et à l'étude des deux recueils authentiques que sont Al-Bukhârî et Muslim. » Al-Ghazâlî se consacra au hadith à la fin de son existence, car sa connaissance en était limitée jusque-là. An-Najjâr dit : « Il n'avait pas de chaîne de transmission, n'a rien recherché du hadith, et je ne lui en connaissais qu'un seul… »

La science d'Al-Ghazâlî et son rang

Tous les biographes reconnaissent l'immense science d'Al-Ghazâlî et son caractère unique à son époque, de par le fait qu'il ait réuni de nombreux domaines de la science, et qu'il ait excellé en tous.

[1] Un carat (*qîrât*) a une valeur d'un douzième de dinar.

Ibn An-Najjâr dit : « Abû Hâmid est l'imam des savants du *fiqh*...il a excellé dans le rite [shafëite], les fondements de la religion, la divergence, la dialectique, la rhétorique. Il étudia la philosophie, comprit les propos des philosophes et les réfuta. Il était d'une très grande intelligence, doté d'une forte capacité d'entendement, et d'une grande perspicacité… »

Al-Juwaynî dit de lui : « Al-Ghazâlî est un océan en lequel on se noie. »

Ibn Al-Jawzî dit : « Il écrivit d'excellents ouvrages concernant les fondements et subdivisions [de la religion], uniques dans leur composition, agencement et précision. »

Ibn Kathîr dit : « Il a excellé dans de nombreuses sciences et il a composé des ouvrages dans divers domaines. Il comptait parmi les hommes les plus intelligents de ce monde en tout ce qu'il abordait. »

Abû Bakr Ibn Al-ᶜArabî dit : « J'ai vu Al-Ghazâlî à Bagdad. Participaient à son cours quatre cents turbans des meilleurs et plus savants des hommes qui prenaient de lui la science. »

Malheureusement, Al-Ghazâlî a vécu à une époque en laquelle se sont multipliées les voies et sectes, et ce qui dominait était la théologie, la philosophie, l'ésotérisme et le soufisme ; et c'est ce qui l'éloigna de la voie prophétique. Il a précédé qu'Al-Ghazâlî a étudié chacune de ces voies, pour ensuite majoritairement les rejeter, mais elles laissèrent en lui des traces qui troublèrent sa croyance. Abû Bakr Ibn Al-ᶜArabî dit : « Notre enseignant, Abû Hâmid, pénétra au cœur des philosophes, mais lorsqu'il voulut en sortir, il en fut incapable. »

Cette indécision ne le quitta pas, jusqu'à ce qu'Allah lui accorde de revenir à la vérité, sur nombre de questions, à la fin de son existence. Ainsi, Ibn Rushd dit : « Al-Ghazâlî ne s'est pas attaché à une seule voie dans ses ouvrages, mais il est acharite avec les acharites, soufi avec les soufis, et philosophes avec les philosophes. »

At-Tartûshî dit : « Concernant Abû Hâmid, je l'ai vu et lui ai parlé, et j'ai constaté qu'il comptait parmi les savants éminents, réunissant la raison et la compréhension. Il a pratiqué les sciences tout au long de son existence, et a dépassé en cela la plupart des gens de son époque. Puis il lui est apparu de s'écarter de la voie des savants, il a embrassé le soufisme et s'est écarté des sciences et de leurs adeptes. Il est entré dans les sciences des pensées, des maîtres des cœurs, et des insufflations de Satan, puis il les a mélangées avec les avis des philosophes et les allégories d'Al-Hallâj. Il s'est mis à critiquer les jurisconsultes et les théologiens, et peu s'en fallut qu'il ne quitte la religion… »

Les biographes ont mentionné qu'il revint à la voie des pieux prédécesseurs à la fin de son existence, et qu'il désavoua une grande partie de ses erreurs passées. Ils ont avancé pour cela plusieurs indices, parmi lesquels son attachement à la science du hadith et l'étude des deux recueils authentiques. Le fait, comme l'a mentionné Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah, qu'il soit mort avec *Sahîh Al-Bukhârî* sur la poitrine, mais l'indice le plus fort est sans doute la composition de l'ouvrage *iljâm al-ᶜawâm ᶜan ᶜilm al-kalâm*. Shaykh Muhammad Amân Al-Jâmî dit : « L'imam Al-Ghazâlî a de nombreux écrits dans divers sciences, parmi ses écrits en rapport avec notre recherche, on peut mentionner *iljâm al-ᶜawâm ᶜan ᶜilm al-kalâm* qu'il a construit sur la voie des pieux prédécesseurs, mentionnant sa réalité et exposant qu'elle est la vérité, et que celui qui s'oppose aux pieux prédécesseurs est un innovateur, car c'est la voie des Compagnons et de leurs successeurs... »

Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah dit : « Et Abû Hâmid Al-Ghazâlî, malgré son extrême intelligence, son adoration, sa connaissance de la théologie et de la philosophie, et son cheminement sur la voie de l'ascétisme, de l'exercice spirituel et du soufisme, en arrive sur ces questions à la perplexité et la confusion ; s'échappant finalement vers la voie des adeptes du dévoilement, même si après tout cela, il est revenu à la voie des adeptes du hadith et a écrit *iljâm al-ᶜawâm ᶜan ᶜilm al-kalâm.* »

L'attitude à adopter vis-à-vis de l'imam Al-Ghazâlî est sans doute celle que mentionne l'imam Abû ᶜAmr Ibn As-Salâh, lorsqu'il dit : « On a beaucoup parlé d'Abû Hâmid, et on a beaucoup rapporté de lui. Concernant ces ouvrages – contraires à la vérité – il ne faut pas les considérer. Quant à l'homme, il faut se taire à son sujet, et confier son sort à Allah. »

Ibn Taymiyyah dit à la suite de ces propos : « Il veut signifier qu'il ne faut pas le mentionner en mal, car Allah pardonne à celui qui oublie et celui qui commet une faute, le repentir concerne tout péché, et c'est la chose la plus proche le concernant, ainsi que ses semblables. Ceci car le pardon d'Allah vient des bonnes actions émanant de lui et d'autres, et Il expie les péchés en frappant celui qui les commet par des calamités. Il ne faut donc pas s'avancer à réduire cela à néant concernant un individu en particulier, si ce n'est avec discernement, surtout face à la profusion de bienfaisance, de science authentique, d'œuvres pieuses, et de nobles desseins. »

Ad-Dhahabî dit : « Qu'Allah fasse miséricorde à l'imam Abû Hâmid. Où lui trouver un semblable en ses sciences et vertus ? Mais nous ne prétendons pas qu'il soit préservé de l'erreur et de la faute, et il n'est aucune imitation aveugle concernant les fondements. »

Ses écrits

L'imam Al-Ghazâlî fut un auteur prolifique, et rares sont les domaines qu'il n'ait pas abordés dans ses écrits. Ses ouvrages dans le *fiqh* et ses fondements sont des références du rite shaféite, au point que son élève Muhammad Ibn Yahyâ dise : « Al-Ghazâlî est le deuxième Shâfi^cî. » Mais ses plus proches compagnons ont désavoué nombre de ses propos, voire de ses ouvrages, ainsi ^cAmr Ibn Salâh dit : « Ses écrits comportent nombre de choses que les adeptes de son rite (shaféite) n'admettent pas comme aberrations. » Ceci car il fut marqué à chaque étape qu'il vécut, aussi bien par la théologie, que la philosophie, et le soufisme, sans parler de la croyance acharite.

Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah dit : « Abû Hâmid Al-Ghazâlî, malgré sa connaissance du *fiqh*, du soufisme, de la théologie, des fondements de la religion et autres, et malgré son ascétisme, sa dévotion, son noble dessein, et son étude attentive des sciences islamiques…penche vers la philosophie, mais il l'affiche sous la forme du soufisme et d'expressions islamiques, et c'est pourquoi les savants musulmans l'ont réfuté, jusqu'à son plus proche compagnon Abû Bakr Ibn Al-^cArabî qui dit : « Notre enseignant, Abû Hâmid, pénétra au cœur des philosophes, mais lorsqu'il voulut en sortir, il en fut incapable. » »

Le principe qui doit s'appliquer est sans doute celui que mentionne Al-Mâzirî lorsqu'il dit : « Il convient donc de ne pas se fier à tout ce qu'il rapporte, et penser qu'il a été laxiste concernant la transmission, tant que l'authenticité de la chose n'est pas établie…Pour celui qui ne dispose pas d'une certaine capacité dans la science à laquelle il puisse s'attacher face aux fléaux de ce livre [*al-ihyâ'*], sa lecture ne lui est pas permise, même s'il contient des choses profitables. »

Son décès

L'imam Ibn Al-Jawzî rapporte d'Ahmad, le frère de l'imam Al-Ghazâlî : « Lundi, à l'aube, mon frère Abû Hâmid accomplit ses ablutions et la prière puis dit : « Je dois mettre mon linceul. » Il le prit, l'embrassa, le posa sur ses yeux et dit : « J'écoute et j'obéis, afin de m'introduire auprès du Roi. » Il étendit ses jambes, s'orienta vers la Qibla et mourut avant le lever du soleil, qu'Allah lui fasse miséricorde. » Ceci le quatorze du mois de *jumâdâ al-âkhirah*, en l'an 505H. Qu'Allah fasse miséricorde à l'imam Abû Hâmid Al-Ghazâlî et lui accorde une demeure dans Son Paradis.[1]

[1] Ces éléments biographiques sont tirés pour l'essentiel de : *Siyâr A^clâm An-Nubalâ'*, *Tabaqât As-Shâfi^ciyyah*, et *Majmû^c Al-Fatâwâ*.

Biographie concise de l'imam Ibn Al-Jawzî

Son nom et ses origines

Il est l'imam, l'éminent savant, shaykh Al-Islâm, la fierté de l'Irak, Jamâl Ad-Dîn Abû Al-Faraj ᶜAbd Ar-Rahmân Ibn ᶜAlî Ibn Muhammad, dont la lignée arrive à Al-Qâsim Ibn Muhammad, le fils de Abû Bakr le Véridique (ﷺ), le hanbalite, le sermonnaire, l'auteur d'innombrables ouvrages. On a divergé sur l'origine de son nom Ibn Al-Jawzî, mais tous les biographes sont d'accord sur le fait que cela fait référence à l'arbre connu qu'est le noyer (*Al-Jawzah*), qu'il y en ait eu un chez lui ou chez ses aïeuls, et qu'on leur ait ensuite attribué ce surnom, ou que l'un d'eux ait habité au port de *Al-Jawz* à Bassora, ou encore qu'ils aient travaillé dans la culture et le commerce de noix.

Sa naissance et son éducation

L'imam Ibn Al-Jawzî est né entre l'an 508 et 510 (1112-1114G) dans une famille fortunée de Bagdad inconnue avant cela pour sa noblesse ou sa science, ce qu'il dit lui-même en ce livre : « J'ai médité sur ma personne vis-à-vis de ma famille qui a passé sa vie à chercher les biens de ce monde… » Son père décéda alors qu'il n'avait que trois ans, ainsi qu'il le rappelle : « Mon père mourut alors que j'étais un jeune enfant, et ma mère ne s'est pas occupé de moi. » Mais son Seigneur (ﷻ) l'a choisi et confié à sa tante maternelle qui était une femme pieuse et qui s'est occupée de lui, l'a éduqué et l'emmena, lorsqu'il eut grandi, au grand savant du hadith Muhammad Ibn Nâsir As-Sulâmî afin qu'il apprenne auprès de lui, à partir de l'an 516H.

Ibn Al-Jawzî n'a pas voyagé pour acquérir la science, et il est excusé en cela car à cette époque, Bagdad était la capitale du monde musulman, le lieu de résidence du Calife abbasside, et le point de convergence des savants d'Orient et d'Occident. Les gens y venaient de tout horizon, il n'est donc pas étonnant de compter parmi les enseignants d'Ibn Al-Jawzî – on en compte plus de quatre-vingt – un grand nombre qui ne sont pas d'Irak.

Ibn Al-Jawzî consacra son enfance et sa jeunesse à la recherche de la science, et on lui fit aimer la science sous tous ses aspects, ainsi il but à grandes gorgées de tous les aspects de la science, avec une application sans défaillance, une détermination sans lassitude, un caractère agile et une âme désireuse de parvenir aux sommets depuis son plus jeune âge.

Il dit de lui-même concernant ses efforts dans la recherche de la science : « Dans la douceur de ma recherche de la science, j'ai rencontré des difficultés qui m'étaient plus agréable que le miel, en raison de ce que je recherchais et espérais. Dans ma jeunesse, je prenais des galettes de pain sec, et je partais apprendre le hadith. Je m'asseyais au bord du fleuve ʿÎsâ, et je ne pouvais manger ces galettes qu'avec de l'eau, ainsi je buvais à chaque bouchée, mais je ne voyais que la douceur de l'apprentissage de la science. » Et il demeura ainsi jusqu'à la fin de ses jours.

Il portait une grande attention à la préservation de son temps et n'en perdait rien en ce qui n'était d'aucune utilité. Il détestait se mêler aux oisifs et il surveillait les visites qu'il leur rendait pour des travaux manuels et mécaniques strictement nécessaires et qui ne demandaient pas d'activité mentale et de concentration. Il n'est pas étonnant après cela de constater que cet imam présente des travaux conséquents dans tous les domaines de la science religieuse : les sciences de la récitation, de l'exégèse, du hadith, du *fiqh*, de l'histoire, de la prédication, des caractères, de la langue arabe, de la poésie, de la médecine, de l'astronomie, et bien d'autres sciences encore desquelles ont témoigné les savants.

L'imam Ad-Dhahabî a dit : « C'était un océan dans la science de l'exégèse, un éminent historien, un spécialiste des sciences du hadith, un fin connaisseur des questions qui font unanimité et de celles qui soulèvent des divergences, il a produit de bon apports à la médecine, il était ingénieux, perspicace, intelligent, doté d'étonnantes capacités de mémorisation, de composition, et d'écriture. »

Ibn Al-Jawzî le sermonnaire

Si l'imam Ibn Al-Jawzî s'est intéressé à tous les domaines des sciences religieuses, nul doute qu'il est le premier concernant l'art du sermon et de l'exhortation. L'imam Ad-Dhahabî a dit : « On lui a fait aimer le sermon alors qu'il n'était qu'un enfant. Il a donc commencé à exhorter les gens, puis on ne cessa de se presser autour de lui, et sa célébrité ne cessa de grandir jusqu'à sa mort, qu'Allah lui fasse miséricorde et lui pardonne. » Il dit avant cela : « Il était le meneur inégalé dans le rappel, il déclamait spontanément des vers limpides et une prose magistrale, prolixe et étonnante, en rime et en accord. Il n'eut aucun semblable, ni avant ni après lui, il est le porteur de l'étendard de l'exhortation et l'imam de cet art, d'une manière agréable, d'une belle voix, et d'un impact fort sur les âmes. »

Ibn Kathîr dit de lui : « Il était unique dans l'exhortation, sans précédent ni égal, dans son style, son éloquence, la suavité de ses propos, l'élégance de leur enchâssement, l'efficacité de son exhortation, son immersion dans

les sens profonds, et son exposé clair des choses étranges en des termes concis, facilement compréhensibles, car il réunissait des sens nombreux en peu de mots. Assistaient à ses exhortations califes, ministres, dignitaires, savants, pauvres, issus de toutes les catégories des fils d'Adam. On dénombrait au moins dix mille personnes dans ses assises, et on a parfois pu en compter cent mille[1], voire plus. Il déclamait spontanément prose et poésie, et en un mot il était un enseignant unique dans l'art de l'exhortation et bien d'autres. »

Son école de jurisprudence

Ibn Al-Jawzî étudia le rite hanbalite, et il assimila ses fondements, subdivisions et subtilités. Il le considéra comme son école de jurisprudence et écrivit à ce sujet. Il respectait énormément l'imam Ahmad et l'aimait profondément, il s'étonnait de son école, de sa voie et de sa vie. Mais en raison de sa grande science, il ne suivait pas aveuglément l'école hanbalite, mais il était un adepte de la preuve, de son suivi et de l'appel à cette voie. Il a blâmé en de nombreux endroits de son livre le suivi aveugle et ses adeptes, et il les a décrits par la bassesse, l'aveuglement, l'ignorance et la trivialité, et il a recommandé aux étudiants de ne pas étudier chez eux et de ne pas imiter aveuglément une personne révérée, quelle qu'elle soit. Plus encore, il les a appelés à l'effort d'interprétation (*al-ijtihâd*) et les y a encouragés. Il a divergé de son imam (Ahmad) sur de nombreuses questions, et rien n'indique qu'il se soit attaché exagérément au rite hanbalite et qu'il ait blâmé les autres rites, au contraire il respectait les trois imams et leur science, et il a même écrit un ouvrage sur les mérites de l'imam As-Shâficî.

La croyance de Ibn Al-Jawzî

En raison de ce qui a précédé de son attachement à l'école de l'imam Ahmad Ibn Hanbal, ses apports dans les sciences du Coran, du hadith et des autres sciences religieuses, c'est tout naturellement que la croyance d'Ibn Al-Jawzî fut celle de son imam, Ahmad Ibn Hanbal, ou la croyance des pieux prédécesseurs, les adeptes du hadith, de la Sunna et du consensus (*ahl as-sunnah wa-l-jamâch*). Louange à Allah, il en fut ainsi sur les questions de la foi, de la prédestination et du décret divin, et d'autres points qui font l'unanimité parmi les adeptes de la Sunna. Malheureusement, concernant les Noms et Attributs d'Allah (ﷻ), il a emprunté une voie qui lui était propre et en laquelle il n'a pas seulement

[1] L'imam Ad-Dhahabî commenta cela en disant : « Nul doute que cela ne s'est pas produit, et si cela avait été le cas, ils n'auraient pu l'entendre, et aucun lieu n'aurait permis de les rassembler. » Néanmoins on peut facilement imaginer le nombre impressionnant de personnes qui assistait à ses exhortations si on considère les lieux à ciel ouvert où cela se passait, comme *Bâb Badr*.

divergé de la voie de son imam, mais de l'ensemble des écoles dans la croyance de son époque. Il s'est même contredit grandement à ce sujet, si bien qu'on a du mal à définir sa voie.

Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah a dit : « Abû-l-Faraj, lui-même, se contredit à ce sujet, ne restant fermement ni sur la négation ni sur l'affirmation. Il a affirmé en des proses et poésies de nombreux Attributs qu'il nie en cet ouvrage (*daf^c shubhah at-tashbih*), et il est semblable en cela à nombre de ceux qui se sont plongés dans cette réflexion qui parfois affirment, et parfois nient des Attributs, comme Abû Al-Wafâ' Ibn ᶜAqîl et Abû Hâmid Al-Ghazâlî. »[1]

L'imam Ad-Dhahabî mentionna ses erreurs avec douceur et dit : « Qu'Allah lui fasse miséricorde et lui pardonne. Si seulement il ne s'était pas plongé dans l'interprétation fausse des Noms et Attributs d'Allah (*at-ta'wîl*) et n'avait pas divergé de son imam sur cette question. » Il lui est même arrivé d'avoir des propos très durs vis-à-vis de certains savants de la Sunna.

Son apparence, sa rectitude et son ascétisme

Son petit-fils rapporte que son grand-père terminait la récitation du Coran chaque semaine, et ne sortait de chez lui que pour la mosquée et les assises de science. Il dit : « C'était un ascète, se contentant de peu de biens de ce bas monde [...] il n'a jamais plaisanté avec quelqu'un ni même joué avec un enfant ou consommé d'une chose dont il n'était pas certain de la licéité. » C'était un homme pieux, dévot, ascète, cheminant sur la voie des pieux prédécesseurs, ne cherchant pas à obtenir ce qu'il ne possédait pas. Il accordait son droit à son âme, sa famille, son corps, sans que cela ne le fasse transgresser les limites de la modération.

Ses écrits

Les écrits d'Ibn Al-Jawzî sont un océan sans rivage. Ad-Dhahabî a dit : « Avant sa mort, on a trouvé, écrits de sa main, plus de deux cent cinquante ouvrages. » Son petit-fils dit également : « J'ai entendu mon grand-père dire du haut de la chaire : Avec ces deux doigts, j'ai écrit plus de deux mille volumes. » Al-Muwaffaq ᶜAbd Al-Latîf a dit : « Il ne perdait rien de son temps, et il écrivait quatre livrets par jour. » Ad-Dhahabî a dit : « Je ne connais personne qui ait écrit autant que lui » ensuite il mentionna plus de deux cent de ses écrits et dit : « et d'autres choses encore que j'ai délaissées ou que je n'ai pas vues ! »

---

[1] *Majmûᶜ Al-Fatâwâ* (4/169).

Son épreuve et son décès

L'imam Ibn Al-Jawzî (ﷺ) n'aimait pas shaykh ᶜAbd Al-Qâdir Al-Jaylî, n'était pas équitable avec lui et ne lui accordait pas le rang qui était le sien. Ar-Rukn, le fils de ᶜAbd Al-Qâdir, était un homme mauvais, à la croyance corrompue, et philosophe, ses livres furent brûlés sur indication d'Ibn Al-Jawzî et on lui donna leur école. Ar-Rukn lui en garda rancœur, et lorsque son ami rafidite Ibn Al-Qassâb fut nommé ministre, il l'incita contre Ibn Al-Jawzî. Ils le calomnièrent auprès du Calife An-Nâṣir, et Ar-Rukn vint chez lui, l'insulta, le rabaissa, l'empoigna, obstrua sa maison, dispersa sa famille, alors que Ibn Al-Jawzî était enchaîné sans pantalon, puis il l'emmena sur un char à Wâsiṭ, et si ce n'était la grâce d'Allah, ils l'auraient tué. Il fut emprisonné, s'occupant de sa personne, cuisinant, lavant ses affaires et puisant l'eau du puits. Il y resta cinq ans sans pouvoir se rendre au hammam, jusqu'à ce que son fils Yûsuf grandisse et ne se mette lui aussi à exhorter, jusqu'à parvenir à la mère du Calife qui intercéda en sa faveur, et ainsi il fut libéré. À son retour à Bagdad, il fut révéré et respecté jusqu'à sa mort qui survint après une courte maladie. Il fut enterré entre les prières du *Maghrib* et du *ᶜIshâ,* la nuit du vendredi 13 du mois de Ramadan 597H (1201G). Les gens furent très nombreux à participer à ses funérailles. Qu'Allah lui pardonne, lui fasse miséricorde et le place parmi ceux qui hériteront des jardins des délices.

Biographie concise de l'imam Ibn Qudâmah

Son nom et ses origines

Il est Ahmad Ibn ʿAbd Ar-Rahmân Ibn Ahmad Ibn Muhammad Ibn Ahmad Ibn Muhammad Ibn Qudâmah Al-Maqdisî As-Sâlihî, le grand juge, le shaykh de l'islam, Shams Ad-Dîn Abû Muhammad, fils du shaykh Abû ʿUmar. Le clan des Qudâmah donna une lignée de savants, tous plus célèbres les uns que les autres. Il est Al-Maqdisî, en raison du fait qu'il vivait en Palestine, plus exactement à Jammâʿîn, ville située aux alentours de Naplouse. Il est également As-Sâlihî en raison du fait qu'il émigra vers Damas, s'installa sur le versant du mont Qassioun et y fonda une école. Les gens les voyaient et leur offraient de la nourriture et des vêtements, et ils les nommaient « les pieux » (*as-sâlihûn*) et depuis, ce lieu fut nommé As-Sâlihiyyah.[1]

Sa naissance et son éducation

Il est né au mois de *shaʿbân*, en l'an 651H. Il étudia auprès de son père, puis auprès des savants qui vivaient en Palestine à cette époque, et il fut nommé juge du vivant de son père, après qu'il eut renoncé à la fonction.

Les éloges des savants à son égard

Al-Birzâlî dit : « Il était le grand orateur du mont (Naplouse), le grand juge, l'enseignant de nombre d'écoles, le shaykh des hanbalites. C'était un éminent savant du *fiqh*, il mémorisait rapidement et était doué d'une excellente compréhension. Ses caractères nobles étaient nombreux, il était preux et courageux. Il fut nommé juge alors qu'il n'avait pas trente ans, et il honora la fonction de la meilleure façon. »

Al-Yûnînî dit : « Il était en charge du sermon de la grande mosquée de Al-Mudhaffarî, et de l'imamat de l'assise hanbalite de la grande mosquée de Damas. Il fut loué pour son respect de ses responsabilités ; il était doté de connaissance des dispositions religieuses, du *fiqh*, et possédait de grandes vertus. Il montait à cheval, portait les armes, participait aux expéditions, et il accomplit plusieurs fois le pèlerinage. »

On a également dit qu'il était un jeune homme élégant et imposant, doté d'une bonne constitution, il n'avait que quelques poils de barbe, il était intelligent, et ses cours étaient plaisants. Il apporta de nombreuses contributions aux sciences, et composait des poésies suaves.

---

[1] Il ne doit pas être confondu avec son fils Muwaffaq Ad-Dîn, le shaykh de l'islam, l'éminent savant du *fiqh*, l'auteur d'*al-mughnî*.

Son décès

Il décéda, à l'âge de trente-huit ans, le mardi 12 du mois de *jumâdâ-l-ûlâ*, en l'an 692H, chez lui à Qassioun. On pria sur lui le lendemain matin, et assistèrent à ses funérailles l'héritier du sultan, les gouverneurs, les juges et nombre de gens. Il fut enterré aux côtés de son père et son grand-père, qu'Allah leur fasse miséricorde.

Introduction d'Ibn Qudâmah

Le shaykh, l'imam, le savant, l'incomparable, Najm Ad-Dîn Abû-l-ᶜAbbâs Ahmad, fils du shaykh, de l'imam, du savant, de l'ascète, du dévot, de l'érudit, ᶜIzz Ad-Dîn Abû ᶜAbd Allah Muhammad, fils du shaykh, de l'imam, du savant, de l'ascète, du dévot, de l'érudit, shaykh de l'islam, grand mufti, maître des savants et juges, Shams Ad-Dîn Abû Muhammad ᶜAbd Ar-Rahmân, fils du shaykh, de l'imam, du savant, de l'ascète, shaykh de l'islam, Abû ᶜUmar Muhammad Ibn Ahmad Ibn Muhammad Ibn Qudâmah Al-Maqdisî Al-Hanbalî, qu'Allah l'agrée, a dit :

Louange à Allah qui a couvert de Sa miséricorde tous les serviteurs, et a réservé à ceux qui Lui obéissent la guidée vers le chemin de la droiture, leur accordant, par Sa bienveillance, l'accomplissement d'œuvres pieuses, leur permettant ainsi d'atteindre le but recherché.

Je Le loue à la manière de celui qui reconnaît l'abondance de Ses dons. Je cherche refuge auprès de Lui contre le drame du bannissement et de l'éloignement. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, unique et sans associé, d'une attestation que je réserve pour le Jour du Retour.

J'atteste que Muhammad est Son Serviteur et Messager, qu'il a clarifié la voie de la guidée, de la rectitude et de la justesse, et qu'il a brisé les négateurs et mécréants parmi les adeptes de l'égarement et de l'entêtement. Qu'Allah (ﷻ) le couvre d'éloges, ainsi sa famille et ses nobles Compagnons, d'une manière qui le fasse parvenir au comble des souhaits et désirs.

Ceci dit : J'ai consulté l'ouvrage *minhâj al-qâsidîn* de l'imam, du savant, de l'incomparable Jamâl Ad-Dîn Ibn Al-Jawzî, qu'Allah (ﷻ) lui fasse miséricorde, et j'ai constaté qu'il comptait parmi les ouvrages les plus précieux et utiles, les plus complets et plus empreints d'enseignements. Cet ouvrage m'intéressa, et j'ai voulu le compulser et l'étudier. En le méditant une deuxième fois, j'ai constaté qu'il dépassait ce que j'en pensais, mais j'ai trouvé que c'était un livre détaillé, et j'ai voulu en tirer ce résumé qui recouvre la majeure partie de ses desseins, et ses points et enseignements les plus importants, à l'exception de ce qui est mentionné au début des questions traitant des pratiques apparentes, relatives aux subdivisions, que l'on trouve dans les ouvrages de *fiqh* répandus parmi les gens, puisque l'objectif de l'ouvrage est autre.

Je ne me suis pas attaché à l'ordonnancement du livre et à la mention des termes exacts, mais j'en ai mentionné certaines parties en m'attachant au sens, afin d'être concis. J'ai pu également mentionner un hadith ou d'autres propos brefs qui ne figurent pas dans l'ouvrage initial, lorsque cela convenait, et Allah (ﷻ) est plus savant.

Je demande à Allah, le Généreux, de nous en faire profiter, ainsi qu'à celui qui le lit, l'entend, ou le compulse, et qu'Il fasse qu'il soit voué exclusivement à Son noble Visage. Qu'Il nous accorde une bonne fin, ainsi que ce qu'Il agrée comme actes, paroles et intentions, qu'Il nous pardonne nos manquements et nos négligences, et ne nous confie ni à nous-mêmes ni à aucune de Ses créatures, serait-ce le temps d'un clin d'œil ; Il nous suffit et Il est le meilleur protecteur.

L'auteur [Ibn Al-Jawzî], qu'Allah lui fasse miséricorde, dit après ce prologue : « J'ai constaté, ô toi qui aspire à l'au-delà avec sincérité, détermination et résolution, que tu es décidé à te défaire des vanités de ce bas-monde qui détournent de l'au-delà, et que tu es déterminé à te consacrer à la vie future, car tu sais que la fréquentation des hommes implique le mélange, que l'omission de l'examen de l'âme est la source de la négligence, que si l'existence n'est pas rattrapée, elle est perdue, et que les respirations successives conduisent rapidement à la station de la mort. J'ai observé quel livre t'accompagnait dans ta solitude et que tu interrogeais dans tes moments de silence, et j'ai constaté que tu optais pour l'ouvrage *iḥyâ' ʿulûm ad-dîn* (Revivification des sciences de la religion), prétendant qu'il est unique en son genre et précieux.

Sache qu'*al-iḥyâ'* comporte des erreurs que seuls les savants connaissent, dont les moindres sont les hadiths faux, inventés et faussement attribués au Prophète (ﷺ), qu'il (al-ghazâlî) a rapporté comme il les a vus, et non pas qu'il les ait inventés. Mais il ne convient pas de vouer une adoration sur la base d'un hadith inventé, et d'être trompé par un propos forgé.

Comment pourrais-je accepter que tu accomplisses les prières de nuit et de jour sans qu'elles ne comportent une seule parole prononcée par le Messager d'Allah (ﷺ) ?

Comment pourrais-je préférer que tu entendes les propos des soufis qu'il (al-ghazâlî) a compilés et encouragé à pratiquer, parmi ce qui n'est d'aucun bénéfice, comme les propos concernant l'anéantissement, la permanence, la faim intense, les pérégrinations sans nécessité, l'entrée dans les déserts sans provision, et d'autres choses encore dont j'ai dévoilé la fausseté dans mon ouvrage intitulé *talbîs iblîs*.

Je vais composer pour toi un ouvrage dénué de ses méfaits, mais non de ses enseignements, en ne m'appuyant que sur les Textes les plus authentiques et les plus notoires, et les avis les plus établis et les plus précieux ; en enlevant et en ajoutant ce qui convient. »

[Ibn al-Jawzî] dit ensuite : « Si ta résolution à t'isoler pour percevoir de l'âme le droit d'Allah et la prendre par la main est réelle, que la science soit ton représentant auprès d'elle. Recherche les subtilités de ses désirs afin de t'en préserver, mais prends garde à la voie de deux hommes :

– Un savant qui connaît la controverse dans le *fiqh* et se suffit de sa domination, ou qui devient un juge et s'emploie à préserver son rang, ou qui enjolive son exhortation pour resserrer les mailles de son filet.

– Un ascète qui se prélasse, de par son avis corrompu, dans son ignorance, laisse les gens lui baiser la main et croire en sa bénédiction, et qui agit selon ses passions plutôt que de suivre la Loi d'Allah et la Sunna.

Ces deux hommes ont dévié de la voie de la justesse, ils se contentent des apparences des œuvres plutôt que de rechercher leur essence. Ils trompent les novices par des mirages clinquants, mais leur voie est éloignée de celle des pieux prédécesseurs qui constitue la voie de la rectitude et du salut.

Je vais introduire pour toi en ce livre, si Allah le veut, des récits qui indiquent leur voie. Ainsi, notre livre est utile aussi bien au profès qu'au novice, car il renferme les secrets des adorations, des mises en garde contre les fléaux des relations.

J'ai suivi l'auteur dans sa partition de l'ouvrage en quatre quart :

Premier quart : les adorations ;

Deuxième quart : les us et coutumes ;

Troisième quart : les perditions ;

Quatrième quart : ce qui comporte le salut

Chacune de ces quatre sections comporte des livres, chapitres, et parties.

Premier quart :

Les adorations

1 – Le livre de la science et de ses mérites

Allah (ﷻ) dit :

قُلْ هَلْ يَسْتَوِى ٱلَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَٱلَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ

« ***Dis : Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?*** »[1]

يَرْفَعِ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مِنكُمْ وَٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْعِلْمَ دَرَجَٰتٍ

« ***Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu la science.*** »[2]

Ibn ᶜAbbâs dit : « Les savants sont sept cents degrés au-dessus des [simples] croyants, et la distance entre deux degrés équivaut à cinq cents ans de marche. » Allah (ﷻ) dit :

إِنَّمَا يَخْشَى ٱللَّهَ مِنْ عِبَادِهِ ٱلْعُلَمَٰٓؤُا۟

« ***Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent [réellement] Allah.*** »[3]

Muᶜâwiyah Ibn Abî Sufyân (ﷺ) rapporte qu'il a entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « *Celui auquel Allah veut du bien, Il lui accorde une bonne compréhension de la religion.* »[4]

Abû Umâmah rapporte qu'on évoqua devant le Messager d'Allah (ﷺ) deux hommes : un dévot et un savant. Le Messager d'Allah (ﷺ) dit alors : « *Le mérite du savant sur le dévot est semblable au mien sur le plus simple d'entre vous.* » Puis le Messager d'Allah (ﷺ) ajouta : « *Allah et Ses anges, ainsi que les habitants des cieux et de la terre, jusqu'à la fourmi dans sa fourmilière et le poisson, prient sur ceux qui enseignent le bien aux gens.* »[5]

Il est dit également dans un autre hadith : « *Le mérite du savant sur l'adorateur est comparable à la splendeur de la pleine lune parmi tous les astres. Les savants sont les héritiers des prophètes, or les prophètes n'ont laissé pour héritage ni dinar ni dirham, mais uniquement la science, celui qui s'en saisit aura pris une grande part [de bien].* »[6]

---

[1] *Az-Zumar*, v.9.
[2] *Al-Mujâdalah*, v.9.
[3] *Fâṯir*, v.28.
[4] Al-Bukhârî (71) et Muslim (1073).
[5] *Sahîh At-Tirmidhî* (2685).
[6] *Sahîh At-Tirmidhî* (2159).

Safwân Ibn Assâl rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les anges déploient leurs ailes pour celui qui recherche la science, par agrément vis-à-vis de ce qu'il recherche.* »[1]

Al-Khattâbî dit : « Il existe trois avis concernant la signification de sa parole « *Les anges déploient leurs ailes* » : le premier est le déploiement tangible des ailes ; le deuxième est que c'est une marque d'humilité par révérence devant celui qui recherche la science ; et le troisième est que les anges descendent lors des assises consacrées à la science et cessent de voler. »

Abû Hurayrah rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Celui qui emprunte un chemin pour acquérir une science, Allah lui facilite un chemin vers le Paradis.* »[2]

On rapporte également que le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui que la mort prend, alors qu'il recherche la science pour revivifier l'islam, il n'y aura qu'un seul degré entre les prophètes et lui au Paradis. »[3] Et les récits en ce sens sont très nombreux.

Un sage disait : « Si j'avais su [le peu de chose] qu'acquiert celui qui rate la science, et [le peu de chose] que rate celui qui possède la science ! »

Les mérites de l'enseignement

Parmi les mérites de l'enseignement, ce que rapporte Sahl Ibn Saᶜd du Messager d'Allah (ﷺ) qui dit à ᶜAlî : « *Qu'Allah guide, à travers toi, un seul homme est meilleur pour toi que de posséder des chamelles rousses.* »[4]

Ibn Abbâs dit : « Toute bête, jusqu'au poisson dans la mer, demande pardon en faveur de celui qui enseigne le bien aux gens. » On l'a également rapporté en l'attribuant au Prophète (ﷺ).[5]

Si on demande : pourquoi le poisson demande-t-il pardon en faveur de l'enseignant ? On peut répondre que le bénéfice de la science embrasse toute chose, jusqu'au poisson. En effet, à travers la science, les savants savent ce qui est licite et ce qui est illicite, et ils recommandent la bienfaisance envers toute chose, jusqu'à la bête immolée et au poisson. Ainsi, Allah (ﷻ) inspire à tous la demande de pardon en leur faveur, en guise de récompense pour le bien qu'ils accomplissent.

---

[1] *Sahîh Al-Tirmidhî* (2801).
[2] Muslim (2699).
[3] *Mishkâh Al-Masâbîh* (240), la chaîne de transmission est faible.
[4] Al-Bukhârî (3701) et Muslim (2406).
[5] *As-Sahîhah* (1852).

Abû Mûsâ (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *La guidée et la science avec lesquelles Allah m'a envoyées sont semblables à une pluie abondante tombant sur une terre. Une partie de cette terre était pure, accepta l'eau, et fit pousser beaucoup de fourrage et d'herbe. Une partie de cette terre était stérile mais retint l'eau, si bien que les gens en profitèrent : ils en burent, abreuvèrent [leurs bêtes] et irriguèrent [leurs champs]. La pluie tomba également sur une terre aride ne retenant pas l'eau et ne laissant pousser aucun pâturage. C'est là l'exemple de celui qui s'instruit dans la religion d'Allah et tire profit de ce avec quoi Allah m'a envoyé, en l'apprenant et l'enseignant ; ainsi que de celui qui ne s'en soucie aucunement et n'accepte pas la guidée d'Allah avec laquelle j'ai été envoyé.* »[1]

Vois, qu'Allah te fasse miséricorde, combien ce hadith est lourd de conséquences pour les gens. En effet, les savants doués de compréhension sont comparables aux terres qui retiennent l'eau et font pousser le fourrage, car ils ont su et compris, en ont déduit des enseignements, et ont enseigné, alors que les spécialistes du hadith auxquels la compréhension n'a pas été accordée ne sont comparables qu'aux terres stériles qui retiennent l'eau pour en faire bénéficier autrui. Quant à ceux qui écoutent sans apprendre ni mémoriser, ce sont les gens du commun, les ignorants.

Al-Hasan Al-Basrî dit : « S'il n'y avait pas de savants, les gens seraient tels des animaux. »

Muᶜâdh Ibn Jabal dit : « Apprenez la science, car son apprentissage pour Allah est une forme de crainte, la demander est une adoration, l'étudier est une glorification, la rechercher est un djihad, l'enseigner à celui qui ne la possède pas est une aumône, et l'offrir à ceux qui le méritent est un moyen de se rapprocher d'Allah. La science est un compagnon dans la solitude, et une présence dans l'isolement. »[2]

Kaᶜb dit : « Allah (ﷻ) révéla à Mûsâ (ﷺ) : Ô Mûsâ ! Apprends le bien et enseigne-le aux gens, car J'illumine les tombes de ceux qui enseignent le bien et de ceux qui l'apprennent pour qu'ils ne se sentent pas seuls en le lieu où ils se trouvent. »

La recherche de la science est une obligation

Anas Ibn Mâlik rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *La recherche de la science est une obligation pour chaque musulman.* »[3]

L'auteur [Al-Ghazâlî] dit : Les gens ont divergé à ce sujet.

---

[1] Al-Bukhârî (79) et Muslim (2282).

[2] *Ad-Daᶜîfah* (5293), c'est une parole inventée qui n'est attribuée ni au Prophète (ﷺ) ni au Compagnon.

[3] *Sahîh Ibn Mâjah* (183).

Pour les jurisconsultes, cela désigne le *fiqh*, car il permet de distinguer le licite de l'illicite.

Pour les exégètes et savants du hadith, cela désigne le Livre d'Allah et la Sunna, car ils permettent de parvenir à toutes les sciences.

Pour les soufis, il s'agit de la science de la sincérité et des défauts de l'âme.

Pour les théologiens, il s'agit de la scolastique.

Et d'autres avis encore qu'on ne peut agréer. Ce qui est correct est qu'il s'agit de la science de la relation du serviteur vis-à-vis de son Seigneur. Cette relation qu'on lui a imposée emprunte trois formes : la croyance, l'acte et l'abandon.

Ainsi, lorsque le garçon atteint la puberté, la première chose qui lui incombe est d'apprendre les deux formules de l'attestation de foi et d'en comprendre les significations, même s'il ne peut encore y parvenir à travers l'étude et les preuves, car le Prophète (ﷺ) s'est contenté, concernant les rustres bédouins, de la simple reconnaissance, sans étude des preuves. C'est l'obligation du moment, et par la suite il devra l'étudier et en connaître les preuves.[1] Lorsqu'arrive le temps d'accomplissement de la prière, il doit apprendre la purification et la prière. S'il vit jusqu'au Ramadan, il doit apprendre à jeûner. S'il possède de l'argent, et qu'une année s'écoule, il doit apprendre comment acquitter la Zakat. Et si vient le temps d'accomplissement du pèlerinage, et qu'il a la capacité de l'accomplir, il doit apprendre ses rites.

Concernant l'abandon, il dépend des circonstances. Ainsi, l'aveugle n'a pas à apprendre ce qu'il est interdit de regarder, de même que le muet n'a pas à apprendre ce qu'il est interdit de dire. Mais s'il se trouve dans un pays où on s'adonne à la consommation du vin et au port de la soie, il doit connaître l'interdiction de ces choses.

Quant aux croyances, leur connaissance est obligatoire en fonction des pensées qui peuvent survenir. Ainsi, si un doute survient concernant les significations des deux formules de l'attestation de foi, il doit apprendre ce qui lui permettra de faire disparaître ce doute. S'il se trouve dans un pays où se multiplient les innovations, il doit apprendre à distinguer la vérité. De même que s'il s'agit d'un commerçant qui se trouve dans un pays où se répand l'usure, il doit apprendre comment s'en prémunir. Il doit également apprendre la foi en la Résurrection, le Paradis et l'Enfer.

[1] Ces propos sont ceux des adeptes de la scolastique.

Ce qu'indique ce que nous avons mentionné est que la recherche de la science, qui est une obligation individuelle, désigne ce qu'il incombe à chaque individu de connaître. Quant à l'obligation collective, elle concerne toute science dont on ne peut se passer pour assurer les affaires de ce bas-monde, comme la médecine qui est nécessaire pour maintenir la santé des corps, ou le calcul qui est indispensable pour le partage de l'héritage, du testament, et bien d'autres choses. Si un lieu est dépourvu de celui qui se charge de ces sciences, tous ses habitants sont dans le péché ; mais si on trouve ne serait-ce qu'une seule personne pour s'en occuper, l'obligation cesse pour tous les autres.

Il ne faut pas s'étonner du fait que nous disions que la médecine et le calcul relèvent des obligations collectives, car les principes des différents métiers en font également partie, à l'exemple de l'agriculture, du tissage, et même de la pratique de la *hijâmah*, car si un lieu est dépourvu de tout praticien, ses habitants périssent rapidement, car Celui qui a créé le mal a également créé le remède, et Il a orienté vers le fait d'y avoir recours. Quant à l'étude poussée des subtilités du calcul, de la médecine et autre, c'est un surplus, car il est possible de s'en passer.[1]

Certaines sciences peuvent être permises, comme la connaissance des poésies qui ne comportent aucune stupidité, ou encore la connaissance des récits historiques.

D'autres sciences peuvent être blâmables comme la connaissance de la sorcellerie, des talismans, et de la magie.

Quant aux sciences religieuses, elles sont toutes louables. Elles se divisent entre science des fondements (*ᶜilm al-usûl*), science des ramifications (*ᶜilm al-furûᶜ*), prolégomènes (*muqaddimât*), et sciences complémentaires (*mutammimât*).

La science des fondements concerne le Livre d'Allah, la Sunna de Son Messager (ﷺ), le consensus de la communauté et les récits des Compagnons.

La science des ramifications porte sur les significations comprises de ces fondements, et ce qu'on a pu tirer des termes usités et de ce qui est autre. Par exemple, ce qu'on a compris de la parole du Prophète (ﷺ) : « *Le juge ne*

[1] Si cela pouvait être vrai à l'époque d'Ibn Qudâmah, c'est aujourd'hui une obligation collective qui pèse sur les musulmans, car cela participe de la force des musulmans qui ne peuvent dominer que par leur attachement à la religion, puis leur maitrise des sciences, et tout ce qui permet de réaliser une chose obligatoire devient également obligatoire.

doit pas statuer lorsqu'il est en colère »[1] qu'il ne devait pas statuer non plus lorsqu'il a faim.

Les prolégomènes sont comparables à des outils comme la grammaire et la linguistique qui constituent des outils pour la science traitant du Livre d'Allah et la Sunna de Son Messager (ﷺ).

Quant aux sciences complémentaires, elles désignent, à titre d'exemple, la science des lectures [du Coran], de la prononciation des lettres, la connaissance des noms des transmetteurs du hadith, de leur honnêteté et de leur condition.[2] Il s'agit là des sciences religieuses, et elles sont toutes louables.

La science de la relation à Allah

Quant à la science de la relation à Allah (*'ᶜilm al-muᶜâmalâh*), elle est la science des états du cœur, comme la crainte, l'espoir, la satisfaction, la véracité, la sincérité, et autre. C'est par cette science que se sont élevés les savants, et par sa réalisation qu'ils ont obtenu la notoriété, à l'exemple de Sufyân At-Thawrî, Abû Hanîfah, Mâlik, As-Shâfiᶜî et Ahmad.

Le rang de ceux qu'on appelle les jurisconsultes et savants n'a été moindre qu'en raison de leur préoccupation pour les formes de la science, sans imposer à l'âme de parvenir à ses réalités et pratiquer ses subtilités.

Tu vois ainsi le jurisconsulte parler du fait de s'interdire son épouse (*ad-dhihâr*), du fait, pour les époux, de se séparer en appelant la malédiction d'Allah (*al-liᶜân*), des causes de la ressemblance de l'enfant à l'un des parents (*as-sabq*), ou de l'accusation d'adultère (*ar-ramî*), en détaillant ces ramifications qui accaparent tout son temps, sans qu'il ait besoin d'aucune de ces questions. À l'opposé, il ne parle pas de la sincérité, et ne met pas en garde contre l'ostentation, bien que ce soit pour lui une obligation individuelle dont la négligence peut conduire à sa perte ; alors que ce à quoi il s'adonne n'est qu'une obligation collective. Si on lui demande pourquoi il n'interroge pas l'âme concernant la sincérité et l'ostentation, il n'a pas de réponse. Alors que si on lui demande pourquoi il se préoccupe des questions de séparation par malédiction ou des accusations d'adultère, il répond qu'il s'agit d'une obligation collective. Il dit vrai, mais il lui échappe que le calcul est également une obligation collective, alors pourquoi ne s'en occupe-t-il donc pas ? En fait c'est son âme qui lui enjolive

[1] Al-Bukhârî (7158) et Muslim (1717).

[2] Cela fait, au contraire, partie des fondements, car on ne peut connaître la Sunna du Prophète (ﷺ) qu'en connaissant l'honnêteté et la condition de ses transmetteurs.

cela, car ce qu'elle recherche comme ostentation et célébrité s'obtient par la controverse et non par la pratique du calcul.

Sache que bien des termes ont été modifiés, altérés, et attribués à des significations différentes de celles que visaient les pieux prédécesseurs.

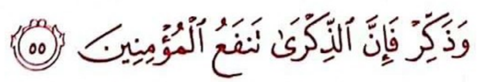
Parmi ceux-ci, le terme *fiqh* dont on a réduit le sens pour ne plus désigner que la connaissance des subdivisions et ses détails, alors qu'au premier siècle, le terme désignait la science de la voie vers l'au-delà, la connaissance des vices subtils de l'âme et de ce qui corrompt les œuvres, la force de la perception du caractère méprisable de ce bas-monde, l'intensité du regard porté vers les délices de l'au-delà, et la domination de la crainte sur le cœur. C'est pourquoi Al-Hasan Al-Basrî dit : « Le *faqih* est celui qui renonce à ce bas-monde, désire l'au-delà, se montre clairvoyant concernant sa religion, fait preuve de constance dans l'adoration de son Seigneur, montre de la retenue et n'attente pas à l'honneur des musulmans, s'abstient de toucher à leurs biens, et se montre pour eux de bon conseil. »

Ainsi, ils attribuaient plus au terme *fiqh* la connaissance de l'au-delà, il n'était pas usité pour désigner spécifiquement les avis religieux, mais de manière globale et générale. Cette spécification a trompé certains et les à pousser se consacrer à la science apparente des avis religieux, et à se détourner de la science de la relation à l'au-delà.

Le deuxième est le terme *ᶜilm* qui désignait la connaissance d'Allah et de Ses signes, c'est-à-dire Ses bienfaits et Ses actes vis-à-vis de Ses serviteurs. Mais on l'a spécifié pour ne plus désigner généralement que celui qui traite des questions concernant le *fiqh*, même s'il ignore tout de l'exégèse et des hadiths.

Le troisième est le terme *tawhîd* qui désignait le fait de considérer toute chose comme venant d'Allah (ﷻ), de manière à se détourner des moyens et intermédiaires ; ce qui amenait à placer totalement sa confiance en Allah, et à être satisfait de Lui. Mais il est aujourd'hui réduit à un terme technique concernant les fondements ; ce qui était totalement réprouvable pour les pieux prédécesseurs.

Le quatrième est le terme *tadhkir* et *dhikr*. Allah (ﷻ) dit :



« Rappelle, car le rappel profite aux croyants »[1]

---

[1] *Ad-Dhâriyât*, v.55.

Le Prophète (ﷺ) dit : « *Lorsque vous passez devant des jardins du Paradis, délectez-vous en.* – Que sont les jardins du Paradis ? – *Les assemblées de mention d'Allah.* »[1] Mais on a attribué ce terme aux légendes et ce que comportent, de nos jours, les assises des conteurs comme divagations et calamités. Que celui qui s'adonne, dans ses exhortations, à évoquer les récits des anciens, sache que la plupart de ce qui est raconté à ce sujet n'est pas établi, comme ce qu'on rapporte de Yûsuf (ﷺ) qui aurait défait sa ceinture, ou qu'il aurait vu Yaᶜqûb lui mordre la main, ou encore de Dâwud qui aurait envoyé Ûriyâ à la mort. Il est nuisible d'écouter ce genre d'histoires.

Quant aux divagations et calamités, elles comptent parmi ce qui est de plus nuisible pour les gens du commun, car elles mentionnent l'amour, l'union, et la douleur de la séparation. Or la plupart des gens présents sont rustres, leur for intérieur est rempli de désirs et d'amour des belles apparences. Aussi, ces histoires n'agitent en leur cœur que ce qui est caché en leur âme, et elles y embrasent le feu des désirs, si bien qu'ils crient, et tout cela n'est que corruption.

Ces divagations peuvent renfermer de fausses prétentions d'amour d'Allah (ﷻ), et cela comporte un tort immense. Ainsi, un groupe de paysans [qui y assistaient] a abandonné leurs champs et affiché ce genre de prétentions.

Le cinquième est le terme *ḥikmah* qui désigne la science et sa pratique. Ibn Qutaybah dit : « L'homme ne devient sage que lorsqu'il réunit la science et la pratique. » Mais à notre époque ce terme est attribué au médecin et à l'astrologue.

Les sciences louables

Sache que les sciences louables sont de deux types :

Le premier est celui des sciences louables au plus haut point, si bien que plus on en possède, meilleur cela est. Il s'agit de la connaissance d'Allah (ﷻ), de Ses Attributs, de Ses Actes, et de Sa Sagesse à donner préséance à l'au-delà sur ce bas-monde. C'est une science recherchée pour elle-même, et pour ce qu'elle permet d'atteindre comme bonheur dans l'au-delà. Elle est un océan aux profondeurs inconnues, et ceux qui le survolent ne font qu'aborder ses côtes et rivages selon ce qu'ils peuvent.

---

[1] *As-Ṣaḥîḥah* (2562).

Le deuxième est celui des sciences dont seule une part bien déterminée est louable, celle que nous avons évoquée des obligations collectives. Pour chacune de ces sciences, on distingue un niveau minimal, médian et extrême.

Aussi, sois l'un de deux hommes : occupe-toi de ta personne, ou consacre-toi à autrui après que tu aies fini de t'occuper de toi-même. Mais prends garde à t'occuper de ce qui amende autrui avant de t'amender toi-même. Consacre-toi à amender ton for intérieur et à le purifier des caractères blâmables comme la cupidité, la jalousie, l'ostentation, et la fatuité, avant de chercher à amender ton apparence. Ceci sera abordé, si Allah le permet dans le quart consacré aux perditions. Si tu ne viens pas au bout de cela, ne t'occupe pas des obligations collectives, car parmi les hommes, nombreux sont ceux qui s'en chargent. Celui qui va à sa perte, tout en cherchant à amender autrui est stupide, il est semblable à celui qui voit des scorpions s'introduire sous son vêtement, et qui s'affaire pourtant à chasser les mouches autour d'autrui.

Lorsque tu en auras fini de ta personne et de sa purification – et comme cela est loin – occupe-toi alors des obligations collectives en respectant la progression en ce domaine. Commence par le Livre d'Allah (ﷻ), puis la Sunna de Son Messager (ﷺ), puis les sciences du Coran comme l'exégèse, la science de ce qui est abrogeant et abrogé, de ce qui est clair et de ce qui porte à interprétation, et d'autres choses encore. De même pour la Sunna. Ensuite occupe-toi des ramifications, des fondements du *fiqh*, et ainsi de suite pour le reste des sciences, selon ce que la durée de ton existence te permettra et le temps dont tu disposeras.

Mais ne consacre pas toute ton existence à l'une de ces disciplines dans le but de l'embrasser totalement, car la science est vaste et l'existence est brève. Ces sciences sont des outils à travers lesquels on vise autre chose, et toute chose par laquelle on en vise une autre ne mérite pas qu'on y oublie ce qu'on y recherche.

Le savant dont la science ne lui est pas bénéfique

Sache que la controverse instituée dans le but de s'affronter et de s'infatuer de sa personne est source des caractères blâmables. Celui qui s'y adonne n'est pas à l'abri de l'orgueil en raison de son mépris pour ses opposants, de sa fatuité en raison de son élévation au-dessus de ses semblables. Il n'est pas non plus à l'abri de l'ostentation, car aujourd'hui l'essentiel de ce que vise celui qui s'y adonne est que les gens sachent qu'il l'a emporté, et qu'ils le remercient et le louent. Il passe ainsi son existence à

rechercher les sciences utiles à la controverse en ce qui est inutile pour l'au-delà, comme l'emploi de termes précieux et rares. On rapporte pourtant dans le hadith que le Prophète (ﷺ) a dit : « L'homme qui subira le pire châtiment au Jour de la Résurrection est un savant dont sa science ne lui a pas été bénéfique. »[1]

Règles de bienséance incombant à l'étudiant

Concernant l'étudiant, il doit donner préséance à la purification de l'âme de ses comportement vils et caractères blâmables, car la science est une adoration du cœur. Il convient également qu'il rompe les liens qui l'en détournent, car lorsque la pensée est éparpillée, elle ne peut percevoir les réalités. Les pieux prédécesseurs donnaient préférence à la science sur toute autre chose. On rapporte ainsi que l'imam Ahmad (ﷺ) ne s'est marié qu'après quarante ans. De même, on a offert à Abu Bakr Al-Anbârî une servante ; lorsqu'elle entra chez lui, il réfléchissait à une question dont la solution lui échappa. Il dit alors : « Ramenez-la au marchand d'esclaves. » Elle demanda : « Ai-je commis une faute ? » Il répondit : « Non, mais mon cœur s'est détourné vers toi, et ceux comme toi ne peuvent me priver de ma science ! »

L'étudiant doit s'en remettre totalement à l'enseignant, de la même manière que le malade se confie au médecin, en se montrant humble devant lui et en se dévouant à son service. Ainsi, Ibn ᶜAbbâs tenait les rênes de la monture de Zayd Ibn Thâbit et disait : « C'est ainsi qu'on nous a ordonné de traiter les savants. »

Si l'étudiant se refuse à tirer profit de quelqu'un qui n'est pas connu, il est ignorant car « la sagesse est le but du croyant, il la prend où qu'il la trouve. » Que l'étudiant délaisse son avis pour celui de son enseignant, car l'erreur de l'enseignant est plus utile à l'étudiant que la justesse de son propre avis.

ᶜAlî Ibn Abî Tâlib dit : « Parmi les droits du savant sur toi est que tu salues les gens de manière globale et lui réserve une salutation particulière ; que tu t'assoies face à lui, sans faire, en sa présence, de signes de la main ou de clins d'œil ; que tu ne lui poses pas trop de questions ; que tu ne l'aides pas à répondre ; que tu n'insistes pas auprès de lui lorsqu'il se relâche ; que tu n'insistes pas lorsqu'il s'abstient ; que tu ne saisisses pas son vêtement lorsqu'il se lève ; que tu ne dévoiles pas son secret ; que tu ne médises personne en sa présence ; que tu ne recherches pas ses erreurs, et lorsqu'il en commet que tu acceptes son excuse ; que tu ne lui dises pas : « j'ai

[1] *Ad-Daᶜîfah* (5293), la chaine de transmission du hadith est très faible.

entendu untel dire ceci – ou encore : untel a un avis contraire au tien » ; que tu ne décrives pas un autre savant en sa présence ; que tu ne te détournes pas en raison de sa longue compagnie ; que tu ne répugnes pas le servir, et que lorsqu'il a besoin d'une chose tu sois le premier à la lui donner, car il est pour toi comme un palmier dont tu attends que quelque chose tombe sur toi. »

Aussi, celui qui plonge dans la science doit éviter, au début, d'écouter les divergences des gens car cela perturbe son esprit et le déconcentre. Il doit prendre le meilleur en toute chose, car l'existence ne suffit pas pour embrasser toutes les sciences. Ensuite, il doit concentrer tout son temps à la plus noble des sciences qu'est la science relative à l'au-delà, qui permet d'acquérir la certitude à laquelle est parvenue Abû Bakr le véridique. Ainsi, le Messager d'Allah (ﷺ) témoigna en sa faveur en disant : « Abû Bakr ne vous a devancés ni par la multitude de jeûne ni la multitude de prière, mais par une chose qui s'est établie en sa poitrine. »[1] Tels sont les devoirs de l'étudiant.

Règles de bienséance incombant à l'enseignant

Concernant l'enseignant, des devoirs lui incombent également, parmi lesquels la bienveillance envers les étudiants qu'il doit considérer comme ses propres enfants, sans demander de salaire pour leur enseigner, ni rechercher aucune récompense ou reconnaissance, mais il doit enseigner pour la Face d'Allah (ﷻ). Il ne doit pas considérer qu'il accorde une faveur aux étudiants, mais doit considérer que le mérite leur revient puisqu'ils ont préparé leur cœur pour se rapprocher d'Allah (ﷻ) en y semant la science. Ils sont semblables à celui qui prête la terre pour qu'on la cultive, et c'est pourquoi l'enseignant ne doit rechercher de récompense qu'auprès d'Allah (ﷻ), et que les pieux prédécesseurs s'abstenaient d'accepter un cadeau de l'étudiant.

L'enseignant ne doit retenir aucun conseil utile à l'étudiant, lui interdire les mauvais comportements par des allusions, autant que possible, et non par le blâme, car le blâme déchire le voile de la prestance. Il doit aussi considérer le niveau de compréhension de l'étudiant et son degré d'aptitude intellectuelle, en s'abstenant de lui inculquer ce que sa compréhension ne peut saisir et que son esprit ne peut embrasser. En effet,

[1] *Ad-Daʿîfah* (962), la chaîne de transmission n'a aucun fondement.

le Prophète (ﷺ) a dit : « On m'a ordonné de m'adresser aux gens en fonction de ce qu'ils peuvent comprendre. »[1]

ᶜAlî dit : « Il y a ici – en montrant sa poitrine – une science, si tu peux la connaître. »

As-Shâfiᶜî dit :

Vais-je jeter une perle parmi les chamelles ?
Vais-je composer des vers pour les pâtres ?
Celui qui accorde une science aux ignorants la perd
Et celui qui en prive ceux qui la méritent commet une injustice

L'enseignant doit également mettre en pratique sa science, et ses propos ne doivent pas démentir ses actes. Allah (ﷻ) dit :

أَتَأْمُرُونَ ٱلنَّاسَ بِٱلْبِرِّ وَتَنسَوْنَ أَنفُسَكُمْ وَأَنتُمْ تَتْلُونَ ٱلْكِتَٰبَ

« ***Commanderez-vous aux gens le bien, en l'oubliant vous-mêmes, alors que vous récitez le Livre ?*** »[2]

ᶜAlî dit : « Deux hommes m'ont brisé le dos : le savant débauché, et l'ignorant ascète. »

Calamités provoqués par la science, et distinction entre les savants du mal et les savants de l'au-delà

Les savants du mal sont ceux dont l'objectif, à travers la science, est de jouir de ce bas-monde et de parvenir à un rang élevé auprès de ses adeptes. Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui apprend une science par laquelle on cherche la Face d'Allah (ﷻ), mais ne l'apprend que pour un but mondain, ne sentira pas le parfum du Paradis au Jour de la Résurrection.* »[3]

Il dit également dans un autre hadith : « *Celui qui apprend la science pour rivaliser avec les savants et débattre avec les simples d'esprits, ou pour que les gens se tournent vers lui, est en Enfer.* »[4] Et il est de nombreux hadiths en ce sens.

Un pieux prédécesseur dit : « L'homme qui a les plus grands regrets au moment de la mort est un savant négligent. »

[1] Ces propos ne sont pas attribués au Prophète (ﷺ). Al-Bukhârî rapporte de ᶜAlî : « Parlez aux gens de ce qu'ils savent. Aimeriez-vous qu'ils démentent Allah et Son Messager ? » (127). Ibn Hajar dit : « C'est une preuve qu'il ne convient pas d'évoquer ce qui prête à interprétation devant les gens communs. »
[2] *Al-Baqarah*, v.44.
[3] *Sahîh Abû Dâwud* (3114).
[4] *Sahîh At-Tirmidhî* (2138).

Sache que ce qu'on demande au savant est de respecter les commandements et les interdits, et non d'être un ascète ou de se détourner de ce qui est permis. Toutefois, il convient qu'il diminue sa part de ce bas-monde, autant qu'il le peut, car tous les corps n'acceptent pas cette diminution, et les hommes diffèrent en cela. Ainsi, on rapporte que Sufyân At-Thawrî (ﷺ) mangeait des mets délicats et disait : « Si tu ne donnes pas de bon foin à la bête, elle ne travaille pas. » Alors que l'imam Ahmad Ibn Hanbal était capable de supporter longuement une vie dure ; les natures sont donc différentes.

Parmi les caractères des savants de l'au-delà est qu'ils savent que ce bas-monde est vil, que la vie future est noble et que ces deux mondes sont semblables à deux coépouses. Ils donnent préférence à la vie future, leurs actes ne contredisent pas leurs paroles, ils penchent vers la science bénéfique pour l'au-delà, et ils s'éloignent des sciences peu utiles par préférence pour ce dont le profit est immense. Ainsi on rapporte que Shaqîq Al-Balkhî dit à Hâtim Al-Asâm : « Tu m'as tenu compagnie un moment, qu'as-tu appris ? » Il répondit : « Huit choses :

La première est que j'ai considéré les hommes et j'ai constaté que chacun d'eux aime une chose, mais parvenu à la tombe, ce qu'il aime le quitte. Voilà pourquoi j'ai fait de mes bonnes actions l'objet de mon amour pour qu'elles soient avec moi dans la tombe.

La deuxième est que j'ai considéré la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَأَمَّا مَنْ خَافَ مَقَامَ رَبِّهِۦ وَنَهَى ٱلنَّفْسَ عَنِ ٱلْهَوَىٰ ﴿٤٠﴾

« ***Quant à celui qui redoutait de comparaître devant son Seigneur et préservait son âme des passions*** »[1]

et j'ai exténué mon âme à repousser les désirs jusqu'à ce qu'elle s'établisse dans l'obéissance à Allah (ﷻ).

La troisième est que j'ai constaté que toute personne possédant une chose de valeur, la préservait. Puis j'ai considéré la Parole d'Allah (ﷻ) :

مَا عِندَكُمْ يَنفَدُ وَمَا عِندَ ٱللَّهِ بَاقٍ

« ***Tout ce que vous possédez s'épuisera, tandis que ce qui est auprès d'Allah durera.*** »[2]

ainsi, chaque fois que je possédais une chose de valeur je la Lui destinais, afin qu'elle me soit gardée auprès de Lui.

---

[1] *An-Nâzi'ât*, v.40.
[2] *An-Nahl*, v.96.

La quatrième est que j'ai constaté que les hommes se référaient aux biens, à la lignée, et à la noblesse alors qu'ils ne sont rien. Puis j'ai considéré la Parole d'Allah (ﷻ) :

إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِندَ ٱللَّهِ أَتْقَىٰكُمْ

« ***Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux.*** »[1]

et j'ai œuvré dans la piété afin d'être noble auprès de Lui.

La cinquième est que j'ai constaté que les hommes se jalousaient. Puis j'ai considéré la Parole d'Allah (ﷻ) :

نَحْنُ قَسَمْنَا بَيْنَهُم مَّعِيشَتَهُمْ فِي ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا

« ***C'est Nous qui avons réparti entre eux leur subsistance dans la vie présente*** »[2]

ainsi, j'ai abandonné la jalousie.

La sixième est que j'ai constaté qu'ils étaient ennemis les uns des autres. Puis j'ai considéré la Parole d'Allah (ﷻ) :

إِنَّ ٱلشَّيْطَٰنَ لَكُمْ عَدُوٌّ فَٱتَّخِذُوهُ عَدُوًّا

« ***Satan est pour vous un ennemi ; considérez-le donc comme tel.*** »[3]

j'ai donc cessé de les prendre pour ennemis, et j'ai fait de Satan mon unique ennemi.

La septième est que j'ai constaté qu'ils s'humiliaient dans la recherche de la subsistance. Puis j'ai considéré la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَمَا مِن دَآبَّةٍ فِي ٱلْأَرْضِ إِلَّا عَلَى ٱللَّهِ رِزْقُهَا

« ***Il n'y a point de créature sur terre dont la subsistance n'incombe à Allah*** »[4]

je me suis alors préoccupé de Ses droits sur moi, tout en renonçant aux miens.

La huitième est que j'ai constaté qu'ils plaçaient leur confiance dans leur commerce, leur métier et leur santé ; j'ai alors placé toute ma confiance en Allah (ﷻ).

---

[1] *Al-Hujurât*, v.13.
[2] *Az-Zukhruf*, v.32.
[3] *Fâtir*, v.6.
[4] *Hûd*, v.6.

Parmi les caractères des savants de l'au-delà est qu'ils se détournent des gouverneurs et prennent garde de les fréquenter. Hudhayfah dit : « Prenez garde aux situations qui suscitent des tentations. – Quelles sont-elles ? – Les portes des princes. L'un de vous s'introduit auprès de l'émir, confirme ses propos par le mensonge et le vante par des qualités qu'il ne possède pas. »

Sa'îd Ibn Al-Musayyib dit : « Lorsque vous voyez un savant fréquenter les princes, prenez garde à lui, car c'est un voleur. »

Un pieux prédécesseur dit : « Tu n'obtiens rien de leur bas-monde sans qu'ils n'obtiennent de ta religion ce qui en est meilleur. »

Parmi les caractères des savants de l'au-delà est qu'ils ne se hâtent pas à donner des avis juridiques, et qu'ils ne le font que lorsqu'ils sont certains de leur validité. Les pieux prédécesseurs renvoyaient vers d'autres celui qui demandait un avis juridique, jusqu'à ce qu'il revienne au premier d'entre eux.

ᶜAbd Ar-Rahmân Ibn Abî Laylâ dit : « J'ai vu dans cette mosquée cent vingt compagnons du Messager d'Allah (ﷺ), et aucun d'eux n'était interrogé sur un hadith ou un avis juridique sans qu'il ne désire que son frère le remplace en cela. »

Mais aujourd'hui, des gens prétendent posséder la science et s'avancent à répondre à des questions qui, si elles étaient posées à ᶜUmar Ibn Al-Khattâb, il rassemblerait tous les compagnons ayant participé à la bataille de Badr pour les consulter. »

Parmi leurs caractères est qu'ils concentrent leurs recherches sur la science des œuvres, ce qui les corrompt, trouble les cœurs et soulève des insufflations. Ceci car la forme des œuvres est aisée, et toute la difficulté consiste à les épurer. Le fondement de la foi consiste à se protéger du mal, et l'homme ne peut s'en protéger que lorsqu'il sait.

Parmi leurs caractères est qu'ils recherchent les secrets des actes légiférés et distinguent leurs sagesses. Et s'ils ne parviennent pas à en déterminer la cause, ils se soumettent simplement à la Législation.

Parmi leurs caractères est qu'ils suivent les Compagnons et les meilleurs de leurs successeurs, et qu'ils se prémunissent contre toute chose innovée.

2- Le livre de la purification et ses secrets, et de la prière et ce qui s'y rapporte

Sache que la purification comporte quatre degrés :

Le premier consiste en la purification apparente des souillures, impuretés et des déchets corporels.

Le deuxième consiste en la purification des membres des péchés et fautes.

Le troisième consiste en la purification du cœur des caractères blâmables et des bassesses haïssables.

Le quatrième consiste en la purification du for intérieur de tout ce qui autre qu'Allah (ﷻ), et c'est là le but ultime. Celui dont la clairvoyance est forte aspire à cet objectif, alors que celui dont la clairvoyance est aveugle ne comprend que le premier des degrés de la purification. Tu le vois passer la plus grande partie de son temps à exagérer dans le lavage, après avoir accompli ses besoins, et dans le nettoyage des vêtements, en raison du fait qu'il pense – de par l'emprise sur lui des insufflations et son manque de science – que la purification demandée n'est que celle-ci. Il ignore tout de la vie des pieux prédécesseurs qui consacraient leur temps à la purification du cœur, et se montraient moins exigeants concernant la purification apparente. Ainsi on rapporte que ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb accomplit ses ablutions avec l'eau d'une jarre appartenant à une [vieille] chrétienne. De même, les pieux prédécesseurs accordaient peu d'importance à laver le gras malodorant sur leurs mains, ils priaient à même le sol, marchaient pieds nus, et se contentaient de pierres pour s'essuyer après avoir accompli leurs besoins.

Ceci a conduit à ce que des gens appellent l'idiotie de la propreté. Tu les vois passer leur temps à embellir leur apparence, alors que leur for intérieur est en ruines, rempli de lambeaux d'orgueil, de fatuité, d'ignorance, d'ostentation et d'hypocrisie. S'ils voient un fidèle se contenter de pierres pour s'essuyer, marcher pieds nus, prier à même le sol, ou accomplir ses ablutions avec le récipient d'une vieille femme, ils lui adressent les plus dures des réprobations, le surnomment *le sale*, et répugnent à manger avec lui.

Vois comment ils ont fait de la modestie de l'apparence[1] – qui fait partie de la foi – une souillure, et de l'idiotie une propreté ; faisant du mal un bien, et du bien un mal. Néanmoins, celui qui vise par cette purification la propreté, sans gaspiller d'eau, et sans croire que l'utilisation d'une grande quantité d'eau est le fondement [édicté par] la religion, cela n'est pas répréhensible, et au contraire c'est une bonne pratique. Pour connaître les différentes formes d'impureté et de souillure, se référer aux ouvrages de *fiqh*, car cet ouvrage traite avant tout de la bienséance.

Concernant les déchets corporels et la manière de les faire disparaître, ils sont de deux types :

Le premier concerne les souillures qui s'enlèvent, comme ce qui s'accumule dans les cheveux comme poussière et saleté. Il est recommandé de les nettoyer en les lavant, en les coiffant et appliquant un baume afin qu'ils ne soient plus ébouriffés. De même qu'il est recommandé de nettoyer ce qui s'accumule dans le nez et les oreilles. Il est également recommandé d'utiliser le *siwak* et de se rincer la bouche pour enlever les saletés qui s'accumulent sur les dents et la langue, ainsi que de faire disparaître par le lavage les souillures entre les doigts, et la crasse qui s'accumule sur le corps en raison de la transpiration et de la poussière.

Il n'y a pas de mal à se rendre au hammam car cela permettra un meilleur lavage, et nombre de Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) s'y sont rendus. Mais celui qui y entre doit préserver ce qu'il doit cacher de son corps du regard et toucher d'autrui. Il convient également que cela lui rappelle la chaleur de l'Enfer, car l'aspiration du croyant est liée à l'au-delà, et tout ce qui est en ce bas-monde l'amène à se remémorer l'au-delà, comme toute personne occupée à une chose ne se préoccupe que de cela, et que chaque récipient déborde de ce qu'il contient. Ne vois-tu pas que lorsque des artisans pénètrent dans une maison habitée, le marchand d'étoffes observe les tentures et les évalue, le charpentier le plafond, le maçon les murs, et le tisserand les étoffes cousues ? Il en est de même pour le croyant, quand il voit l'obscurité, il pense aux ténèbres de la tombe ; quand il entend un bruit effrayant, il pense au souffle dans la Trompe ; quand il voit un plaisir, il pense aux délices du Paradis ; et quand il voit un homme souffrir, il pense à l'Enfer. Ceci dit, il est réprouvable de se rendre au hammam à l'approche du coucher du soleil et entre les prières du *maghrib* et *ᶜishâ* car c'est un moment où les démons se propagent.

[1] Cela désigne la modestie dans la façon de s'habiller, sans aucune forme de fanfaronnade ou de vanité, ainsi le Messager d'Allah (ﷺ) dit : « *La modestie dans l'apparence fait partie de la foi.* » *Ṣaḥîḥ Al-Jâmiᶜ* (2879).

Le deuxième concerne tout ce qu'on retire, comme la coupe des moustaches, l'épilation des aisselles, le rasage du pubis, et la coupe des ongles. Il est réprouvable d'arracher les cheveux blancs, et il est recommandé de les teindre.

Les autres degrés de la purification seront abordés dans le quart de l'ouvrage consacré aux perditions et ce qui amène au salut, si Allah (ﷻ) le veut.

Les mérites de la prière

La prière est le pilier de la religion et l'éclat des actes d'adoration. On rapporte concernant les mérites de la prière de nombreux récits connus. La meilleure des règles de bienséance concernant la prière est le recueillement. Ainsi ᶜUthmân Ibn ᶜAffân (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Pas un individu ne voit arriver le temps d'accomplissement d'une prière obligatoire, n'accomplit parfaitement ses ablutions pour cela, ne fait preuve de recueillement en celle-ci, et n'accomplit parfaitement ses inclinaisons, sans qu'elle ne soit une expiation de tout péché passé, à l'exception des péchés majeurs, et ce tout au long de sa vie.* »[1] ᶜUthmân rapporte également dans un autre hadith que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque accomplit deux unités de prière sans se parler à lui-même [en son for intérieur], voit ses péchés passés pardonnés.* »[2]

Ainsi, lorsqu'Ibn Az-Zubayr se levait pour accomplir la prière, il était semblable à un bout de bois, en raison du recueillement, et lorsqu'il se prosternait, les oiseaux se posaient sur son dos croyant qu'il s'agissait d'un tronc tombé à terre. Un jour, alors qu'il priait dans l'enceinte de la *kaᶜbah (al-hijr)*, une pierre lancée par une catapulte l'effleura et lui arracha une partie de ses vêtements, sans pour autant qu'il ne bouge.

Maymûn Ibn Mihrân dit : « Je n'ai jamais vu Muslin Ibn Yasâr se détourner dans sa prière. Un jour, une partie de la mosquée s'est écroulée, provoquant un bruit qui effraya les gens qui étaient au marché, alors que lui priait dans la mosquée, et il ne s'est même pas détourné. Lorsqu'il rentrait chez lui, les gens de sa maison se taisaient et lorsqu'il se levait pour la prière, ils discutaient et riaient. »[3]

Lorsque ᶜAlî Ibn Al-Husayn accomplissait ses ablutions, il devenait blême. On lui demanda : « Que t'arrive-t-il lorsque tu fais tes ablutions ? » Il répondit : « Savez-vous devant qui je veux me tenir ? »

---

[1] Muslim (228).
[2] Al-Bukhârî (159) Muslim (226).
[3] Ceci par ce qu'on rapporte qu'en raison de son recueillement intense, il leur disait : « Vous pouvez parler, je n'entends pas ce que vous dites. »

Sache que la prière comporte des piliers, des obligations et des pratiques surérogatoires, et que son essence réside dans l'intention, la sincérité, le recueillement et la présence du cœur. La prière comporte des formules de rappel, une conversation et des actes, et sans présence du cœur, le but recherché par les formules de rappel et la conversation n'est pas atteint. Ceci car lorsque la formulation n'exprime pas ce qui se trouve dans le for intérieur, elle n'est que divagation. De même que le but recherché par les actes n'est pas atteint, car si le but de la station debout est de se mettre au service [d'Allah], et celui de l'inclinaison et de la prosternation l'humilité et la glorification, mais que le cœur n'est pas présent, le but n'est pas atteint. Lorsque l'acte n'atteint plus le but recherché, il n'est qu'une forme sans valeur. Allah (ﷻ) dit :

لَن يَنَالَ ٱللَّهَ لُحُومُهَا وَلَا دِمَآؤُهَا وَلَٰكِن يَنَالُهُ ٱلتَّقْوَىٰ مِنكُمْ

« ***Ni leur chair, ni leur sang n'atteindront Allah, mais c'est votre piété qui L'atteindra.*** »[1]

Le but est de faire parvenir à Allah (ﷻ) ce qui s'empare du cœur et conduit à se conformer aux commandements exigés. La présence du cœur est donc nécessaire dans la prière, mais le Législateur tolère qu'un moment d'inadvertance survienne, car la présence du cœur au début de la prière s'applique jusqu'à la fin.

Les dispositions qui donnent vie à la prière sont nombreuses :

La première est la présence du cœur comme nous l'avons mentionné, ce qui signifie que le cœur doit se défaire de tout ce qui l'entoure, en raison des préoccupations. En effet, lorsqu'une chose te préoccupe, ton cœur est nécessairement présent, et il n'y a d'autre remède pour assurer sa présence que de diriger sa préoccupation sur la prière. Cette orientation de la préoccupation peut se renforcer ou faiblir en fonction de la force de la foi en l'au-delà et du mépris pour ce bas-monde. Ainsi lorsque tu constates que ton cœur n'est pas présent dans la prière, sache que la cause en est la faiblesse de la foi, efforce-toi donc de la renforcer.

La deuxième est la compréhension du sens des paroles, et cela dépasse la présence du cœur, car le cœur peut être présent dans la formulation mais pas dans le sens. Il convient donc de diriger l'esprit vers la compréhension du sens en repoussant les pensées qui préoccupent et en mettant fin à leurs sources, car si les sources ne sont pas coupées, les pensées ne quittent pas l'esprit. Ces sources sont, soit apparentes comme ce qui occupe l'ouïe et la vue, soit intérieures – et il est plus difficile de s'en défaire – à l'exemple de

[1] *Al-Hajj*, v.37.

celui dont les soucis le dispersent dans les méandres de ce bas-monde. Sa pensée ne peut plus se fixer sur un seul objet, et il ne lui est d'aucune utilité de baisser le regard, car ce qui a touché le cœur suffit à le préoccuper.

Le remède à cela consiste, s'il s'agit de sources apparentes, à mettre fin à ce qui occupe l'ouïe et la vue, en se rapprochant de la Qibla, en fixant le point de prosternation, et à se préserver, en prière, des lieux décorés, et ne rien laisser à ses côtés qui puisse absorber les sens. En effet, le Prophète (ﷺ) pria dans un vêtement comportant des motifs, il l'enleva et dit : « *Il m'a déconcentré dans ma prière.* »[1]

Si la source est intérieure, le moyen pour y remédier consiste, pour le fidèle, à ramener de force son âme à ce qu'il récite dans la prière et à l'occuper en cela en dehors de toute autre chose. Il doit s'y préparer avant d'entrer en prière, en réglant ses affaires, en s'efforçant de vider son cœur et en ravivant le souvenir de l'au-delà, de la gravité de la station devant d'Allah (ﷻ) et de l'épouvante de la Résurrection. Si ses pensées ne s'apaisent pas devant tout cela, qu'il sache qu'il pense à ce qui l'intéresse et ce qu'il désire ; qu'il abandonne donc ces désirs et coupe ces liens.

Sache que lorsque le mal est enraciné, seul un remède puissant est efficace. Et si le mal se renforce, il attire le fidèle qui, lui-aussi, l'attire, si bien que la prière se résume à cela. Ceci à l'exemple d'un homme sous un arbre qui désire clarifier sa pensée, alors que les chants des oiseaux le déconcentrent, et qui a dans la main un bâton avec lequel il les chasse. Dès qu'il commence à avoir les idées claires, les oiseaux reviennent et il s'affaire à les chasser. On lui dit : « Cela ne cessera pas. Si tu veux t'en débarrasser, coupe l'arbre. » Il en va de même de l'arbre du désir ; lorsqu'il grandit et que ses branches se ramifient. Il attire à lui les pensées de la même manière que les oiseaux sont attirés par les arbres, et les mouches par les saletés. Ainsi, l'existence précieuse passe à repousser ce qui ne peut être repoussé, et la cause de ce désir qui suscite ces pensées, est l'amour de ce bas-monde.

On demanda à ʿÂmir Ibn ʿAbd Qays : « Ton âme t'évoque-t-elle ces choses de ce bas-monde dans la prière ? » Il répondit : « Je préfère être découpé à la hache plutôt que de connaître cela ! »

Sache que déraciner du cœur l'amour pour ce bas-monde est difficile et que le faire disparaitre totalement est chose rare. Il faut donc s'y efforcer autant que possible, et c'est Allah qui accorde le succès et l'aide.

[1] Al-Bukhârî (373) Muslim (556).

La troisième est la glorification et la vénération d'Allah. Ceci nait de deux choses : la connaissance de la majesté et de l'immensité d'Allah (ﷻ), et la connaissance de la bassesse et de la servitude de l'âme. Ces deux connaissances font naître la soumission et le recueillement.

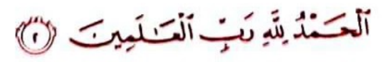
De même que l'espoir qui s'ajoute à la crainte. Combien vénèrent un roi en craignant sa puissance, tout en espérant sa bonté. De même, à travers sa prière, le fidèle doit espérer la récompense, tout en craignant le châtiment pour ses manquements.

Le fidèle doit faire en sorte que son cœur soit présent en tout ce qu'il fait au cours de la prière. Ainsi, lorsqu'il entend l'appel du muezzin, il doit se représenter l'appel du Jour de la Résurrection et se préparer à y répondre. Qu'il voit ce qu'il répondra et avec quel corps il se présentera. Aussi, lorsqu'il dissimule les parties de son corps qui doivent être cachées au regard des gens, qu'il sache que cela vise à dissimuler les parties honteuses de son corps aux regards des créatures. Qu'il se rappelle ce qu'il doit dissimuler de son for intérieur et les parties honteuses de son for intérieur qui ne sont connues que du Créateur, qu'il ne peut les Lui cacher, et qu'elles sont expiées par les regrets, la pudeur et la crainte.

Lorsqu'il se met en direction de la Qibla, il détourne son visage de toutes les directions et le dirige vers la Maison d'Allah, mais il lui incombe plus encore d'orienter son cœur vers Allah. Ainsi, de la même manière qu'il ne s'oriente vers la Maison sacrée qu'en se détournant des autres directions, le cœur ne s'oriente vers Allah qu'en se détournant de tout ce qui est autre.

Ô fidèle ! Lorsque tu prononces le *takbîr* (d'ouverture de la prière) que ton cœur ne démente pas ta langue, car s'il existe en ton cœur quelque chose de plus grand qu'Allah (ﷻ), tu auras menti. Prends garde à ce que le désir soit chez toi plus grand en cherchant à te conformer à ton désir plutôt que d'obéir à Allah (ﷻ).

Lorsque tu cherches protection auprès d'Allah, sache que c'est une recherche de refuge auprès d'Allah (ﷻ), mais si tu ne cherches pas refuge avec ton cœur, les paroles que tu prononces sont vaines. Cherche à comprendre le sens de ce que tu récites, et place cette compréhension en ton cœur lorsque tu dis :



« Louange à Allah, Seigneur de l'univers. »[1]

[1] *Al-Fâtihah*, v.2.

Garde à l'esprit Sa mansuétude lorsque tu dis :

ٱلرَّحۡمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ ﴿٣﴾

« ***le Miséricordieux, Celui qui fait miséricorde*** »[1]

ainsi que Sa grandeur lorsque tu dis :

مَٰلِكِ يَوۡمِ ٱلدِّينِ ﴿٤﴾

« ***Maître du Jour de la Rétribution*** »[2]

Et ainsi de suite en tout ce que tu récites. Nous avons rapporté que Zurârah Ibn Abî Awfâ récita au cours de la prière :

فَإِذَا نُقِرَ فِي ٱلنَّاقُورِ ﴿٨﴾

« ***Lorsque l'on soufflera dans la Trompe*** »[3]

et qu'il tomba raide mort, ceci uniquement car il s'est figuré cette situation, et cela lui fit perdre la vie.

Ressens l'humilité dans ton inclinaison, et plus encore dans ta prosternation, car tu as mis ton âme à sa place et tu as ramené la ramification à son origine en te prosternant sur la terre de laquelle elle fut créée. Cherche également à comprendre le sens des formules de rappel et à les apprécier.

Sache que l'accomplissement de la prière en respectant ces conditions intérieures est un moyen de polir le cœur de la rouille [des péchés], et d'y établir des lumières grâce auxquelles tu apercevras la grandeur de l'Être adoré et connaîtra Ses secrets.

وَتِلۡكَ ٱلۡأَمۡثَٰلُ نَضۡرِبُهَا لِلنَّاسِۖ وَمَا يَعۡقِلُهَآ إِلَّا ٱلۡعَٰلِمُونَ ﴿٤٣﴾

« ***Tels sont les exemples que Nous citons aux gens. Cependant, seuls les savants les comprennent.*** »[4]

Quant à celui qui ne réalise que la forme apparente de la prière, dénuée de ses significations, il ne connaît rien de tout cela, et plus encore il en renie l'existence.

---

[1] *Al-Fâtiḫah*, v.3.
[2] *Al-Fâtiḫah*, v.4.
[3] *Al-Muddatthir*, v.8.
[4] *Al-ʿAnkabût*, v.43.

Règles de bienséance relatives à la prière du vendredi

Elles sont au nombre de quinze :

La première consiste à se préparer dès jeudi et la nuit du vendredi en lavant ses vêtements et son corps, et en préparant ce qui convient.

La deuxième consiste à accomplir en ce jour ses ablutions majeures, comme cela a été mentionné les deux Recueils Authentiques[1] et ailleurs. Il est meilleur que ces ablutions majeures soient accomplies peu de temps avant de s'y rendre.

La troisième consiste à se parer en lavant son corps, en coupant ses ongles, en utilisant le *siwak* et d'autres choses encore indiquées précédemment concernant la manière d'éliminer les déchets corporels. Il convient également de se parfumer et de porter ses plus beaux vêtements.

La quatrième consiste à répéter le *takbîr* en s'y rendant à pied. Il convient à celui qui se rend à la grande mosquée de marcher avec calme et recueillement, et de formuler l'intention d'observer une retraite spirituelle dans la mosquée jusqu'à sa sortie.

La cinquième consiste à ne pas enjamber les rangs et ne pas séparer deux personnes, sauf à voir un espace libre, en quel cas il est permis d'enjamber les rangs pour s'y rendre.

La sixième consiste à ne pas passer devant un fidèle en prière.

La septième consiste à rechercher le premier rang, sauf à y voir ou y entendre un mal, en quel cas c'est un motif légal pour rester en retrait.

La huitième consiste à cesser l'accomplissement de toute prière surérogatoire ou formule de rappel dès l'apparition de l'imam. De même qu'à répondre au muezzin et à écouter le sermon.

La neuvième consiste à accomplir deux unités de prière surérogatoires après la prière obligatoire du vendredi, voire quatre ou six, si l'on veut.

La dixième consiste à rester dans la mosquée jusqu'à l'accomplissement de la prière du *ᶜaṣr*, et si on reste jusqu'à la prière du *maghrib*, c'est encore mieux.

---

[1] À titre d'exemple, Ibn ᶜUmar rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Si l'un de vous se rend à la prière du vendredi, qu'il accomplisse ses ablutions majeures.* » Al-Bukhârî (877) Muslim (844).

La onzième consiste à surveiller le moment propice à l'invocation de la journée du vendredi, par la présence du cœur et l'attachement aux formules de rappel.

On a divergé concernant ce moment, ainsi Muslim mentionne d'après le hadith d'Abû Mûsâ qu'il s'étend du moment où l'imam s'assied sur la chaire jusqu'à l'accomplissement de la prière.[1]

Dans un autre hadith, il est mentionné qu'il s'étend de la fin du sermon de l'imam jusqu'à l'accomplissement de la prière.[2]

Dans le hadith de Jâbir, il est mentionné qu'il consiste au dernier temps après la prière du *ᶜaṣr*.[3]

Et dans le hadith d'Anas il est dit : « *Cherchez-le entre la prière du ᶜaṣr et le coucher du soleil.* »[4]

Abû Bakr Al-Athram dit : « Ces hadiths sont abordés de deux points de vue : soit les uns sont plus authentiques que les autres, soit ce moment se déplace en ces différents temps, à l'instar de la nuit d'*al-qadr* dans les dix dernières nuits [du mois de Ramadan]. »

La douzième consiste à multiplier les demandes d'éloges sur le Prophète (ﷺ) ce jour. En effet, on rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui qui fait des demandes d'éloges sur moi quatre-vingt fois au cours du vendredi, Allah lui pardonne les péchés de quatre-vingt années. »[5] Et celui qui le veut peut, en plus de cette demande d'éloges, invoquer en sa faveur, en disant : « Ô Allah ! Accorde à Muḥammad l'intercession [au Jour de la Résurrection] (*al-wasîlah*), le plus haut rang [au Paradis] (*al-faḏîlah*), le degré le plus élevé, et ressuscite-le dans la position louable que Tu lui as promise. Ô Allah, accorde en notre nom à notre Prophète la récompense, dont il est digne » et qu'il ajoute à la prière la demande de pardon, car cela est recommandé en ce jour.

La treizième consiste à réciter sourate *al-kahf*, car il est dit dans le hadith rapporté par ᶜÂ'ishah (ﷺ) que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Voulez-vous que je vous informe d'une sourate dont la grandeur emplit l'espace entre le

---

[1] Muslim (853), nombre de savants du hadith passés et contemporains ont indiqué que ces propos sont attribués au Compagnon et non au Prophète (ﷺ). Voir à ce sujet les explications de shaykh Al-Albânî ou Al-Arna'ûṯ.

[2] *Ḏaᶜîf At-Tirmidhî* (75), la chaîne de transmission est faible.

[3] *Ṣaḥîḥ Abû Dâwud* (926).

[4] *Ṣaḥîḥ At-Tirmidhî* (406).

[5] *Ad-Ḏaᶜîfah* (215), le hadith est inventé. Cependant, il est d'autres hadiths authentiques qui incitent à agir en ce sens, à l'instar de la parole du Prophète (ﷺ) : « *Multipliez les demandes d'éloges sur moi le vendredi, car votre prière me parviendra où que vous soyez.* » *Ṣaḥîḥ Abû Dâwud* (1531).

ciel et la terre ; celui qui l'écrit en obtient une récompense similaire, celui qui la récite le vendredi verra ses péchés pardonnés du vendredi au vendredi suivant, et trois jours supplémentaires ; et celui qui en récite les cinq derniers versets en allant se coucher, Allah le ressuscitera au moment de la nuit qu'il voudra ? » Les gens dirent : « Certes, ô Messager d'Allah ! » Il dit : « Il s'agit de sourate *al-kahf.* »[1]

Il est mentionné dans un autre hadith que celui qui la récite au cours de la journée ou de la nuit du vendredi est préservé des troubles.[2] Il est recommandé de multiplier la récitation du Coran le vendredi, d'en achever la lecture en ce jour, ou dans la nuit de vendredi, si cela est possible.

La quatorzième consiste à faire l'aumône le vendredi en donnant ce qu'on peut. Cette aumône doit être accomplie à l'extérieur de la mosquée. De même, il est recommandé s'accomplir la prière de glorification (*at-tasbîh*) le vendredi.

La quinzième est qu'il est recommandé de consacrer le vendredi aux œuvres de l'au-delà et de cesser toutes les activités liées au bas-monde.

Les prières surérogatoires

Sache qu'en dehors des prières obligatoires, il existe trois catégories de prières : surérogatoires, recommandées et volontaires.

Par *prières surérogatoires* (*sunan*) nous désignons tout ce qu'on a rapporté comme prière que le Messager d'Allah (ﷺ) accomplissait continuellement, comme les prières surérogatoires accomplies à la suite des prières obligatoires (*ar-rawâtib*), la prière du *witr* ou de la matinée (*ad-duhâ*).

Par *prières recommandées* (*mustahabbât*), nous désignons celles dont on a rapporté le caractère méritoire, mais sans pratique continue, comme la prière en rentrant ou sortant de chez soi.

Par *prières volontaires* (*tatawwu^cât*), nous désignons toutes les autres prières à propos desquelles rien n'a été rapporté, mais que le serviteur accomplit de lui-même.

Ces trois catégories de prières sont nommées les prières surérogatoires (*nawâfil*) car le terme *nafl* désigne l'ajout, et il s'agit ici d'un ajout aux prières obligatoires.

---

[1] *Ad-Da^cîfah* (2482), la chaîne de transmission du hadith est très faible.
[2] *Ad-Da^cîfah* (2013), la chaîne de transmission du hadith est faible. On peut s'en passer au profit d'autres hadiths authentiques, comme la parole du Prophète (ﷺ) : « *Celui qui récite sourate al-kahf le vendredi, sera éclairé de lumière du vendredi au vendredi suivant.* » *Sahîh At-Targhîb* (736).

Sache que la meilleure œuvre volontaire du corps est la prière.

Les différentes catégories de prières surérogatoires et leurs mérites sont connus et mentionnés dans les ouvrages de *fiqh* et ailleurs, mais nous mentionnerons parmi celles-ci la prière de glorification, car ses modalités peuvent échapper à certains.

ᶜIkrimah rapporte d'Ibn ᶜAbbâs que le Messager d'Allah (ﷺ) dit à Al-ᶜAbbâs : « *Ô mon oncle ! Je vais te donner, je vais t'informer* – il mentionna le hadith jusqu'à dire : *Accomplis quatre unités de prière en récitant au cours de chacune d'elles al-fâtihah et une autre sourate. Lorsque tu termines la récitation de la première unité, et que tu es encore debout, répète quinze fois : gloire à Allah, louange à Allah, il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Allah est le plus grand. Puis, incline-toi et répète cela dix fois durant ton inclinaison. Puis, relève-toi de l'inclinaison, et répète cela dix fois. Puis tombe prosterné, et répète cela dix fois durant ta prosternation. Puis, relève-toi de la prosternation, et répète cela dix fois. Puis, prosterne-toi de nouveau et répète cela dix fois. Puis, relève-toi de la prosternation, et répète cela dix fois avant de te remettre debout. Ce qui fait en tout soixante-quinze fois. Accomplis cela au cours des quatre unités de prière. Si tu peux accomplir cette prière une fois par jour, fais-le. Si tu ne le peux, alors chaque vendredi ; si tu ne le peux, alors une fois par mois ; si tu ne le peux, alors une fois par an ; et si tu ne le peux, alors une fois dans ton existence.* »[1]

Les temps d'interdiction de la prière

Il ne faut pas accomplir volontairement, en un temps d'interdiction, une prière qui n'a pas de motif légal, à l'exemple de la prière de glorification, car l'interdiction d'accomplir la prière en ces moments est forte, et ces prières sont faibles et ne peuvent s'opposer à l'interdiction. Quant aux prières qui ont un motif, comme la prière de salut de la mosquée, de l'éclipse, de demande de pluie, et d'autres semblables, il existe deux avis à ce sujet.

Sache que l'interdiction de la prière au cours des trois temps comporte trois secrets :

Le premier consiste à délaisser toute ressemblance avec les adorateurs du soleil.

Le deuxième consiste à mettre en garde contre la prosternation pour les cornes de Satan, car le soleil se lève accompagné des cornes de Satan qui le quittent une fois qu'il s'élève dans le ciel. Puis, lorsque le soleil atteint son zénith, les cornes de Satan se joignent à lui, puis le quittent lorsqu'il

[1] *Sahîh Abû Dâwud* (1152).

décline. Et lorsque le soleil est sur le point de disparaître, elles se joignent à lui puis le quittent.[1]

Le troisième consiste en ce que ceux qui cheminent sur la voie de l'au-delà observent avec constance les adorations. Mais le fait d'observer constamment la même chose peut amener l'ennui, alors que si on établit une interdiction, l'entrain augmente, car l'âme est avide de ce qui lui est interdit. C'est pourquoi on a interdit à l'homme la prière en ces temps, mais qu'on ne lui a pas interdit d'autres formes d'adoration comme la lecture du Coran ou la glorification, afin que l'adorateur passe d'un état à un autre, de la même manière qu'on accomplit dans la prière différentes choses : la station debout, l'assise, l'inclinaison et la prosternation. Et Allah est plus savant.

[1] *As-Sahîhah* (314).

3 – Le livre de la Zakat, ses secrets, et ce qui s'y rapporte

La zakat est un des fondements de l'islam, qu'Allah (ﷻ) a liée à la prière, ainsi Il dit :

وَأَقِيمُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُواْ ٱلزَّكَوٰةَ

« ***Accomplissez la prière et acquittez la Zakat*** »[1]

Concernant les formes de la Zakat, ses divisions, et causes d'obligation, elles sont claires, connues, et traitées dans les livres de *fiqh*. Nous mentionnerons uniquement ici quelques conditions et règles de bienséance.

Parmi ses conditions est qu'il faut s'acquitter de ce qui est stipulé et non de sa valeur, selon l'avis correct, car celui qui autorise à l'acquittement de la valeur ne cherche qu'à combler une brèche [qu'est la pauvreté], ce qui n'est pas le but recherché mais uniquement une partie, car les obligations légales sont de trois catégories :

La première concerne c'est qui une pure pratique cultuelle, comme la lapidation des stèles. Le but de la Législation en cela est d'éprouver le fidèle par l'œuvre, afin qu'il affiche sa servitude à travers un acte dont le sens n'est pas intelligible. Ceci car la nature humaine accomplit plus facilement ce qui est intelligible, mais cela ne permet pas d'afficher la pure servitude, contrairement à ce que nous avons mentionné.

La deuxième concerne ce qui est à l'opposé, à savoir ce qui n'a pas pour but l'adoration, mais uniquement le respect d'un droit, comme le fait de s'acquitter d'une dette envers les hommes, de restituer un bien spolié, et autre. En ce cas, on ne considère ni l'intention ni l'acte, et quelle que soit la manière dont ce qui est dû parvient à l'ayant-droit, le but est atteint, et l'injonction légale cesse. Ces deux catégories ne s'assemblent pas.

Quant à la troisième, elle est composée des deux, et elle concerne l'acte à travers lequel on vise les deux choses à la fois : éprouver la personne religieusement responsable, et accorder un droit aux serviteurs. Cet acte regroupe l'adoration de la lapidation des stèles, et l'obligation de la restitution des droits. Mais il convient de ne pas oublier ici le plus subtil des deux sens qu'est l'adoration, car ce qui est plus subtil est probablement plus important. La Zakat relève de cette catégorie. En effet, accorder son droit au pauvre vise à combler une brèche, alors que le droit de l'adoration

[1] *Al-Baqarah*, v.43.

réside en ce que vise la Législation dans la conformation aux détails de l'acquittement. C'est de ce point de vue que la Zakat a été liée à la prière et au pèlerinage. Et Allah est plus savant.

Subtilités de la bienséance relative à la Zakat

Sache que des devoirs incombent à celui qui désire l'au-delà en sa Zakat :

Le premier est qu'il doit comprendre le but de la Zakat qui réside en trois choses : mettre à l'épreuve celui qui prétend aimer Allah (ﷻ) en l'obligeant à s'acquitter de ce qu'il aime, se défaire du caractère de l'avarice qui conduit à la perte, et montrer sa reconnaissance pour le bienfait des biens accordés.

Le deuxième est de s'en acquitter en secret, car cela est plus éloigné de l'ostentation et de la recherche de célébrité. De plus, s'en acquitter publiquement constitue également une humiliation pour le pauvre. Si on craint d'être accusé de ne pas s'en être acquitté, on peut la donner [en partie] aux pauvres qui ne se soucient pas de la percevoir publiquement et la donner secrètement à d'autres.

Le troisième est de ne pas la corrompre par un rappel ou un tort, car lorsque l'homme se voit bienfaiteur envers le pauvre et donateur, cela peut survenir. S'il regardait bien, il constaterait que c'est le pauvre qui est bienfaisant envers lui en acceptant le droit d'Allah qui est une purification pour le donateur. Si, en plus de cela, il garde à l'esprit que l'acquittement de la Zakat est une forme de reconnaissance pour le bienfait des biens accordés, il n'y a plus de relation entre lui et le pauvre [mais uniquement avec Allah], et il ne convient pas de mépriser le pauvre pour sa pauvreté, car le mérite n'est pas lié aux biens, ni l'imperfection à leur absence.

Le quatrième est de minimiser le don, car celui qui trouve important un acte s'en infatue, ainsi on dit : le bien ne s'obtient que par trois choses : le minimiser, le hâter et le cacher.

Le cinquième est de choisir parmi ses biens ce qui est de plus licite, de meilleur et de plus aimé. Concernant la licéité « *Allah est bon et n'accepte que ce qui est bon.* »[1] Concernant ce qui est meilleur, Allah (ﷻ) dit :

وَلَا تَيَمَّمُوا الْخَبِيثَ مِنْهُ تُنفِقُونَ

« Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire aumône »[2]

[1] Muslim (1015).
[2] *Al-Baqarah*, v.267.

Il convient également de distinguer deux choses. La première est le droit d'Allah (ﷻ) en le vénérant, car Il est plus en droit qu'on choisisse pour Lui ce qui est de meilleur, et si quelqu'un présente un plat vil à son invité, il risque de l'irriter. La deuxième est son propre droit, car ce qu'on donne est ce qu'on retrouvera demain au Jour de la Résurrection, il convient de choisir le meilleur pour soi-même.

Concernant ce qui est de plus aimé, Allah (ﷻ) dit :

لَن تَنَالُواْ ٱلْبِرَّ حَتَّىٰ تُنفِقُواْ مِمَّا تُحِبُّونَ

« ***Vous n'atteindrez le bien, que lorsque vous dépenserez de ce que vous aimez de vos biens.*** »[1]

Lorsqu'Ibn ᶜUmar (ﷺ) aimait intensément un de ses biens, il le donnait pour se rapprocher d'Allah (ﷻ). On rapporte qu'il fit une halte à Al-Juhfah, alors qu'il était souffrant et dit : « Je désire du poisson. » Ils en cherchèrent pour lui mais n'en trouvèrent qu'un seul. Son épouse le prit, le prépara, et le lui apporta. C'est alors qu'un nécessiteux se présenta et Ibn ᶜUmar lui dit : «Prends-le. » Les membres de sa famille lui dirent : « Gloire à Allah ! Tu nous as épuisés, et nous avons d'autres provisions à lui donner. » Il leur répondit : « ᶜAbd Allah [i.e lui-même] aime ce plat. »

On rapporte qu'un mendiant frappa à la porte de Ar-Rabîᶜ Ibn Khuthaym (ﷺ) qui dit [à sa famille] : « Donnez-lui des sucreries. » Ils répondirent : « Lui donner du pain est meilleur pour lui. » Il leur dit : «Malheur à vous ! Donnez-lui des sucreries, car Ar-Rabîᶜ aime ce qui est sucré. »

Le sixième est de rechercher pour son aumône ceux qui la feront fructifier, et qui sont des individus spécifiques parmi la globalité des huit catégories, et ils ont des caractères spécifiques :

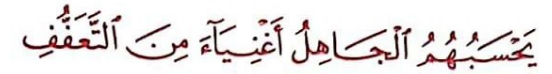
Le premier est la piété, on doit donc accorder son aumône aux pieux, ainsi on les aide à diriger leurs préoccupations vers Allah (ﷻ). ᶜÂmir Ibn ᶜAbd Allah Ibn Az-Zubayr choisissait les dévots lorsqu'ils étaient en prosternation, il s'avançait vers eux et plaçait dans leurs sandales une bourse contenant des dinars [d'or] et des dirhams [d'argent], de telle manière qu'ils ressentent le contact de la bourse sans le voir. On lui dit : «Qu'est-ce qui t'empêche de le leur envoyer ? » Il répondit : « Je déteste que le visage de l'un d'eux change de couleur s'il voit mon envoyé ou me croise. »

[1] *Âl ᶜImrân*, v.92.

Le deuxième est la science, car le fait de donner au savant est un soutien apporté à la science et à la propagation de la religion, ce qui renforce la Législation.

Le troisième est qu'il soit de ceux qui considèrent que le bienfait ne provient que d'Allah et ne s'arrêtent pas aux moyens, sauf à mesure de ce qui est encouragé comme remerciement. Quant à celui qui louange en recevant un don, il dénigre lorsqu'on l'en prive.

Le quatrième est qu'il préserve sa pauvreté, cache son besoin et dissimule ses plaintes, comme Allah (ﷻ) dit :



« ***Celui qui ignore [leur condition] les croit riches tant leur attitude est digne*** »[1]

Ceux-ci ne tombent dans les filets de celui qui les poursuit, qu'après qu'il les ait cherchés, et qu'il ait interrogé les gens de chaque quartier concernant ceux dont ce sont là les caractéristiques.

Le cinquième est qu'il ait une famille, ou soit saisi en raison d'une maladie ou d'une dette. Il fait partie de ceux qui ne peuvent parcourir la terre pour gagner leur vie, ainsi le fait de lui accorder l'aumône permet de le faire sortir de la gêne.

Le sixième est qu'il compte parmi les proches et les parents, car l'aumône en leur faveur constitue à la fois une aumône et un maintien des liens de parenté. Quiconque réunit deux de ces caractères ou plus, mérite davantage de bénéficier de l'aumône, en fonction du nombre de caractères qu'il réunira.

Règles de bienséance concernant le bénéficiaire

Le bénéficiaire de la Zakat doit faire partie des huit catégories, et doit également respecter certains devoirs :

Le premier est qu'il comprenne qu'Allah (ﷻ) a imposé de lui accorder la Zakat afin de le soulager de ses préoccupations, et qu'il n'en ait plus qu'une seule : la recherche de l'agrément d'Allah (ﷻ).

Le deuxième est qu'il doit remercier le donateur, invoquer en sa faveur, et faire ses éloges, par reconnaissance pour le moyen [de subsistance qu'est ce donateur], car « *celui qui ne remercie pas les gens ne remercie pas Allah.* »[2]

---

[1] *Al-Baqarah*, v.273.
[2] *Sahîh Abû Dâwud* (4026).

Fait partie de la complétude de la reconnaissance de ne pas mépriser et critiquer le don, même s'il est minime, et dissimuler ce qu'il comporte comme défauts. Si le devoir du donateur est de minimiser, celui du bénéficiaire est de l'amplifier. Tout ceci ne contredit pas la vision du bienfait comme provenant d'Allah (ﷻ). Celui qui ne considère pas l'intermédiaire comme tel est ignorant, mais le mal réside dans le fait de considérer l'intermédiaire comme la source.

Le troisième est de considérer ce qu'il reçoit comme don. S'il s'agit de quelque chose d'illicite, il ne doit pas le prendre, car le fait de donner les biens d'autrui n'est pas une Zakat. S'il s'agit de quelque chose de douteux, il faire preuve de retenue [et s'en abstenir] sauf s'il est dans la gêne. En effet, celui dont la majeure partie des biens est d'origine illicite et qui s'acquitte de la Zakat, sans qu'on sache, au moment où il s'en acquitte, d'où proviennent ces biens, l'avis juridique à son sujet stipule qu'il doit les donner en aumône. Ainsi, il est permis à ce pauvre de la percevoir, en fonction de ses besoins, s'il est dans la gêne et ne peut percevoir des biens licites.

Le quatrième est de se préserver de tout ce qui est douteux en ce qu'il reçoit, ne prendre que ce qui lui est permis, et pas plus qu'il n'en a besoin. S'il est endetté, il ne doit pas prendre plus que la valeur de sa dette. S'il est en expédition militaire, il ne doit prendre que ce dont il a besoin. Et s'il prend en raison de sa pauvreté, il ne doit prendre que ce qui lui suffit, sans ajouter à cela. Tout ceci dépend de son appréciation personnelle, et la retenue consiste à délaisser ce qui est douteux.

Les savants ont divergé concernant la valeur de la richesse qui interdit de percevoir la Zakat, et ce qui est correct est qu'il doit posséder ce qui lui suffit de manière continuelle, en ayant des revenus tirés d'un commerce, d'un métier, d'une rente foncière ou autre. S'il possède une partie de ce qui lui suffit, il perçoit ce qui complètera cela, et s'il ne le possède pas, il prend ce qui lui suffit. Que ce qu'il prenne couvre ses besoins pour une année, et pas plus. C'est l'année qui est prise en compte car à sa conclusion vient le temps de la perception, et s'il en prend plus que cela, il mettra les pauvres dans la gêne.

L'aumône volontaire, ses mérites et ses règles de bienséance

Concernant les mérites de l'aumône volontaire, ils sont nombreux et connus. Parmi ceux-ci, ce que rapporte Ibn Masʿûd (ﷺ) du Messager d'Allah (ﷺ) qui dit : « *Qui d'entre vous préfère les biens de son héritier aux siens ?* » Les gens dirent : « Ô Messager d'Allah ! Chacun de nous préfère

ses biens. » Il dit : « *Ses biens sont ceux qu'il donne [en aumône], et les biens de son héritier sont ceux qu'il laisse derrière lui.* »[1]

Abû Hurayrah rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Quiconque fait l'aumône, fut-ce d'une datte, acquise de manière licite – et Allah n'accepte que ce qui est licite et bon – Allah acceptera [son aumône] de Sa Main droite et Il la fera croître pour celui qui s'en acquitte, de la même manière que l'un de vous fait se développer son poulain, jusqu'à ce qu'elle devienne telle une montagne.* »[2]

Dans un autre hadith, il est dit : « L'aumône éteint la colère du Seigneur et protège de la mauvaise mort. »[3]

Dans un autre hadith encore : « Faites l'aumône, car l'aumône est la rançon qui vous sauve de l'Enfer. »[4]

Buraydah rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Personne ne donne quelque chose en aumône sans en détacher les mâchoires de soixante-dix démons.* »[5]

On rapporte qu'un moine adora Allah dans son monastère durant soixante ans. Un jour, il en descendit avec une miche de pain dans la main. Une femme le croisa et lui fit des avances, il y répondit et trouva la mort dans cet état. Mais avant de mourir, il donna son pain à un mendiant qui vint le trouver. On apporta les œuvres de soixante années qu'on plaça sur un plateau de la Balance, puis on mit son péché sur l'autre plateau qui pesa plus lourd que celui de ses œuvres. Puis, on ajouta la miche de pain sur le plateau de ses œuvres et il pesa plus lourd que son péché.

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Une aumône n'a jamais diminué un bien.* »[6]

ʿÂ'ishah (ﷺ) rapporte qu'ils ont sacrifié un agneau et que le Prophète (ﷺ) demanda : « *Qu'en reste-t-il ?* » Elle répondit : « Il n'en reste que l'épaule. » Il dit alors : « *Il en reste tout, sauf son épaule.* »

Concernant les règles de bienséance, elles sont similaires à ce qui a précédé pour la Zakat.

Les savants ont divergé quant à savoir ce qui était meilleur pour le pauvre : prendre de la Zakat ou de l'aumône. Pour certains, il est meilleur de prendre de la Zakat, et pour d'autres l'aumône est meilleure.

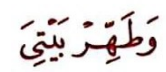
[1] Al-Bukhârî (6442).
[2] Al-Bukhârî (1410) et Muslim (1014).
[3] *As-Sahîhah* (1908) authentique sous la formulation : « *L'aumône faite en secret éteint la colère du Seigneur.* »
[4] *Ad-Daʿîfah* (1628), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[5] *As-Sahîhah* (1268).
[6] Muslim (2588).

Quant à la meilleure des aumônes, Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte : « Un homme vint trouver le Prophète (ﷺ) et demanda : « Quelles sont les aumônes de plus grande récompense ? » Il répondit : « *Que tu fasses l'aumône alors que tu es en bonne santé, pingre, que tu crains la pauvreté et espère vivre encore. N'attends pas jusqu'à ce que l'âme parvienne à la gorge et que tu dises alors : ceci pour untel, et cela pour un autre, et je devais ceci à untel.* »[1]

[1] Al-Bukhârî (1419) et Muslim (1032).

4 – Le livre du jeûne, ses secrets, ses buts et ce qui s'y rapporte

Sache que le jeûne comporte une spécificité qu'on ne trouve pas ailleurs qui est qu'il est lié à Allah (ﷻ) qui dit : « *Le jeûne M'appartient et c'est Moi qui le récompenserai.* »[1] Ce lien suffit pour honneur, de la même manière que la Maison sacrée a été honorée dans Sa Parole :



« ***Purifie Ma maison*** »[2]

Le mérite du jeûne tient à deux raisons :

La première est qu'il s'agit d'un acte secret et intérieur que les créatures ne peuvent voir, et auquel ne peut se mêler l'ostentation.

La deuxième est que c'est un moyen pour vaincre l'ennemi d'Allah, car l'ennemi emprunte la voie des désirs qui se renforcent par la nourriture et la boisson. Ainsi, tant que la terre des désirs est fertile, les démons fréquentent ce pâturage, alors qu'en renonçant aux désirs, ces voies se rétrécissent pour eux. Les récits indiquant le mérite du jeûne sont nombreux et connus.

Les pratiques surérogatoires du jeûne

Il est recommandé de prendre un repas en fin de nuit (*sahûr*) et de le retarder ; et [à l'inverse] de hâter la rupture du jeûne en mangeant des dattes.

Pendant le mois de Ramadan, la générosité est recommandée, de même que la pratique du bien, la multiplication des aumônes, conformément à la pratique du Messager d'Allah (ﷺ).

De même, il est recommandé d'étudier le Coran, d'observer une retraite spirituelle lors du mois de Ramadan, notamment au cours des dix dernières nuits, et d'y multiplier les efforts. ᶜÂ'ishah (ﷺ) rapporte : «Lorsqu'arrivaient les dix derniers jours du mois de Ramadan, le Messager d'Allah (ﷺ) serrait son pagne, veillait la nuit [dans l'adoration] et réveillait sa famille. »[3]

[1] Al-Bukhârî (5927) et Muslim (1151).
[2] *Al-Hajj*, v.26.
[3] Al-Bukhârî (2024) et Muslim (1174).

Les savants ont mentionné deux explications à l'expression : *il serrait son pagne*. La première est de se détourner des femmes, et la deuxième est qu'il s'agit d'une allusion à l'effort dans la pratique des œuvres. Ils ont mentionné que cela était dû aux efforts qu'il déployait lors des dix dernières nuits dans la recherche de la nuit d'*al-qadr*.

Les secrets du jeûne et ses règles de bienséance

Le jeûne comporte trois degrés : le jeûne des gens communs, le jeûne de l'élite et le jeûne de l'élite de l'élite.

Pour ce qui est du jeûne des gens du commun, il consiste à empêcher le ventre et le sexe d'assouvir leur désir.

Le jeûne de l'élite consiste, lui, à empêcher le regard, la langue, la main, le pied, l'ouïe, la vue et l'ensemble des membres de commettre des péchés.

Quant au jeûne de l'élite de l'élite, il s'agit du jeûne du cœur face aux basses préoccupations et aux pensées qui éloignent d'Allah (ﷻ), ainsi qu'à lui interdire totalement tout ce qui est autre qu'Allah (ﷻ). Ce jeûne a des explications qui seront données en d'autres endroits.

Parmi les règles de bienséance du jeûne de l'élite on compte le fait de baisser le regard, de préserver la langue de tout ce qui est nuisible comme paroles interdites, répréhensibles ou inutiles, et de surveiller le reste des membres. On rapporte dans le hadith que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui ne s'abstient pas de proférer des propos mensongers et d'agir en conséquence, Allah n'a nul besoin qu'il délaisse sa nourriture et sa boisson.* »[1]

Parmi les règles de bienséance on compte également le fait de ne pas remplir son ventre de nourriture pendant la nuit, mais de ne manger que ce qui suffit, car « *le fils d'Adam ne remplit pas de récipient pire que le ventre.* »[2] Si on se rassasie en début de nuit, on ne peut tirer profit de sa personne pour le reste de la nuit. De même, si on se rassasie au moment du repas de fin de nuit, on ne peut tirer profit de sa personne jusqu'un peu avant midi, car l'abondance de nourriture suscite paresse et engourdissement. De plus, l'abondance de nourriture ne permet pas d'atteindre le but du jeûne, car ce qu'on recherche à travers lui est de goûter la faim et délaisser ce qui est désiré.

Concernant le jeûne volontaire, sache que la recommandation du jeûne est renforcée lors des jours méritoires.

---

[1] Al-Bukhârî (1903).
[2] *Saḥîḥ Ibn Mâjah* (674).

Certains de ces jours méritoires surviennent une fois dans l'année, comme le jeûne des six jours du mois de *shawwâl* immédiatement après le mois de Ramadan, le jeûne du jour de *ᶜarafah*, du jour de *ᶜâshûrâ'*, des dix jours du mois de *dhû-l-ḫijjah*, ou du mois de *muḫarram*.

D'autres jours méritoires surviennent tous les mois, comme le jeûne du début, de la moitié et de la fin du mois. Celui qui jeûne au début, au milieu, ou à la fin du mois aura bien agi, si ce n'est qu'il est meilleur de faire en sorte que ces trois jours de jeûne soient les jours de pleine lune.

D'autres jours méritoires surviennent chaque semaine, à savoir le lundi et le jeudi. Et le meilleur jeûne volontaire est celui de Dâwud (ﷺ) qui jeûnait un jour et rompait le jeûne le jour suivant[1], ce qui comporte trois significations :

La première est que l'âme reçoit sa part [de jouissance] le jour de rupture, et elle s'acquitte de sa servitude le jour de jeûne. Ainsi elle réunit entre ce à quoi elle a droit et ce qu'elle doit, ce qui est l'équité.

La deuxième est que le jour non jeûné est un jour de reconnaissance, et le jour jeûné un jour de patience ; et la foi est composée de deux moitiés : l'une de reconnaissance et l'autre de patience.

La troisième est que cet exercice est plus difficile pour l'âme, car chaque fois qu'elle s'habitue à un état, elle passe à un autre.

Quant au jeûne perpétuel, Abû Qatâdah rapporte que ᶜUmar demanda au Prophète (ﷺ) : « Qu'en est-il de celui qui jeûne perpétuellement ? » Il répondit : « *Il n'a ni jeûné ni rompu.* »[2] Ceci concerne celui qui poursuit le jeûne même pendant les jours où il est interdit, par contre s'il rompt le jeûne pour les deux célébrations, et les [trois] jours de *tashrîq* [pendant le pèlerinage], il n'y a pas de mal en cela. Ainsi, on rapporte de Hishâm Ibn ᶜUrwah que son père jeûnait perpétuellement, de même que ᶜÂ'ishah. Anas Ibn Mâlik rapporte qu'après la mort du Messager d'Allah (ﷺ), Abû Ṯalḫah jeûna continuellement quarante ans.

Sache que celui auquel on a accordé la perspicacité connait l'objectif du jeûne, et il s'impose ce qu'il faut pour ne pas l'empêcher d'accomplir ce qui est meilleur. En effet, Ibn Masᶜûd jeûnait peu et disait : « Lorsque je jeûne je faiblis devant la prière, et je préfère la prière au jeûne. » Un autre, lorsqu'il jeûnait, faiblissait dans la récitation du Coran, ainsi il jeûnait peu afin de

---

[1] Al-Bukhârî (1977) et Muslim (1159).

[2] Muslim (1162).

pouvoir réciter. Chaque homme connaît mieux sa condition et ce qui lui convient.[1]

[1] Ibn ᶜAbd Al-Barr mentionne dans son ouvrage *At-Tamhîd* qu'Al-ᶜUmarî écrivit à l'imam Mâlik en l'encourageant à s'isoler et se consacrer à l'adoration. Mâlik lui répondit : « Allah a partagé les œuvres de la même manière qu'Il a partagé les subsistances, ainsi on peut ouvrir à l'homme [la porte] de la prière, mais pas celle du jeûne ; à un autre celle de l'aumône mais pas celle du jeûne, et à un autre encore celle du djihad, mais pas celle de la prière. La propagation de la science et son enseignement compte parmi les meilleurs actes de bien, et j'agrée ce qu'Allah (ﷻ) m'a accordé. Je ne pense pas que cela soit moindre que ce qu'on t'a accordé, j'espère que nous soyons tous deux dans le bien et l'obéissance, et il est obligatoire à chacun de nous d'agréer ce qu'on lui a accordé. »

5 – Le livre du pèlerinage, ses secrets, ses mérites, et ses règles de bienséance

Il convient, pour celui qui veut accomplir le pèlerinage, de commencer par se repentir, réparer les injustices, rembourser les dettes, assurer les dépenses de tous ceux qui sont à sa charge jusqu'à son retour, et rendre les dépôts qui lui ont été confiés. Il doit emporter avec lui suffisamment d'argent licite pour son voyage aller et retour, sans avarice, d'une manière qui lui permette d'étendre ses provisions et d'être bienveillant envers les pauvres. Il doit également emporter avec lui de quoi s'entretenir physiquement, comme un *siwak*, un peigne, un miroir, et une boîte à khôl.

Qu'il fasse l'aumône avant son départ. S'il loue un chameau, qu'il montre au chamelier tout ce qu'il veut transporter, que cela soit minime ou important. Un homme dit à Ibn Al-Mubârak : « Peux-tu porter pour moi cette pièce de tissu à untel ? » Il lui répondit : « Pas avant que je ne demande la permission au chamelier. »

Il doit également rechercher un compagnon de voyage pieux, qui aime le bien et aide à le pratiquer, celui qui, s'il oublie lui rappellera, et s'il lui rappelle l'aidera, et si sa poitrine se sert, le soutiendra. Que les compagnons de voyage désignent pour émir celui d'entre eux qui a le meilleur comportement et se montre le plus bienveillant envers ses compagnons. Il est nécessaire de désigner un émir car les opinions divergent et les choses ne vont pas d'elles-mêmes. L'émir doit être bienveillant envers ses compagnons, considérer ce qui est leur intérêt, et les protéger.

Le voyageur doit user de belles paroles, offrir de la nourriture et faire preuve de nobles caractères, car le voyage fait surgir ce qui est enfoui dans les tréfonds de l'homme. Ainsi celui qui fait preuve d'un bon comportement durant le voyage, qui est source de contrariété, sera de meilleur comportement encore lorsqu'il est résident. L'adage dit : lorsqu'un homme est loué à la fois par ceux qui traitent avec lui dans sa vie de tous les jours, et par ses compagnons de voyage, ne doutez pas de sa rectitude.

Il convient de faire ses adieux à ses compagnons et à ses frères résidents, solliciter leurs invocations, se mettre en route un jeudi à l'aube, accomplir chez soi deux unités de prière avant de sortir, confier ses proches et ses biens à Allah, et prononcer les invocations et formules de rappel rapportées du Prophète (ﷺ) au moment de quitter sa maison, en s'installant sur sa monture et en en descendant. Celles-ci sont connues et figurent dans de nombreux ouvrages consacrés aux rites du pèlerinage. De même

concernant l'ensemble des rites comme la sacralisation, les circumambulations, le parcours [entre les deux monts], la station à ᶜarafah, et d'autres pratiques du pèlerinage, il faut accompagner cela de ce qui a été rapporté comme invocations, formules de rappel et règles de bienséance. Tout ceci est mentionné dans les ouvrages de *fiqh* et ailleurs, et c'est là qu'il faut aller les chercher.

Règles de bienséance intérieures et secrets du pèlerinage

Sache qu'on ne parvient à Allah (ﷻ) qu'en se dépouillant et en se consacrant exclusivement à Son Service. Les ermites se retiraient dans les montagnes pour rechercher la proximité avec Allah, et le pèlerinage a été institué comme monachisme de cette communauté.

Parmi les règles de bienséance mentionnées est qu'il faut que le pèlerinage soit dénué de tout commerce qui occupe le cœur et le dissipe, afin qu'il se concentre sur l'obéissance à Allah (ﷻ), que le pèlerin soit hirsute, poussiéreux, à l'allure vétuste, et qu'il n'exagère aucune forme de parure.

Le pèlerin doit éviter l'usage du palanquin, sauf pour un motif légal, à l'instar de celui qui ne sait se tenir sur la chamelle chargée. Ainsi, on rapporte que le Prophète (ﷺ) accomplit le pèlerinage à dos de chamelle portant une selle modeste.[1] Et dans le hadith de Jâbir, il est mentionné que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah (ﷻ) Se vante du pèlerin devant les anges et leur dit : Regardez Mes serviteurs ! Ils viennent à Moi hirsutes et poussiéreux, des contrées les plus éloignées. Je vous prends pour témoins que Je leur pardonne.* »[2]

Allah (ﷻ) a honoré et ennoblit Sa maison, Il en a fait un point de convergence pour Ses serviteurs, Il a fait de ce qui est autour d'elle un territoire sacré pour accentuer et révérer son rang, et Il a fait de ᶜarafah une place en son centre.

Sache que chacun des rites du pèlerinage recèle un rappel pour qui se rappelle, et un enseignement pour qui sait les considérer :

Parmi ceux-ci, que le pèlerin se rappelle, en cherchant ses provisions pour le voyage, les provisions en œuvres pour l'au-delà. Qu'il prenne garde que ses œuvres ne soient corrompues par l'ostentation et la recherche de réputation, car elles ne lui seront ni de bonne compagnie ni d'aucune utilité, tel l'aliment frais qui pourrit dès la première halte du voyage, laissant le voyageur dans l'embarras au moment où il en a besoin. De

[1] *As-Ṣaḥîḥah* (2617).
[2] *Ṣaḥîḥ Al-Jâmiᶜ* (1867).

même, lorsque le pèlerin quitte son pays, s'engage dans le voyage et rencontre ses difficultés, que cela lui rappelle comment la mort le fera quitter ce bas-monde pour le rendez-vous de la Résurrection, et toutes les frayeurs qu'il aura à affronter.

Aussi, qu'il se rappelle, lorsqu'il se sacralise et se dépouille de ses vêtements, comment il sera vêtu de son linceul et rencontrera son Seigneur dans une tenue différente de celle des gens de ce bas-monde. Lorsqu'il formule la *talbiyah* qu'il ait à l'esprit de répondre à Allah (ﷻ) lorsqu'Il dit :

وَأَذِّن فِي ٱلنَّاسِ بِٱلۡحَجِّ

« ***Appelle les gens pour le Pèlerinage*** »[1]

Qu'il espère l'acceptation et craigne de ne pas être exaucé. Lorsqu'il parvient au territoire sacré, il doit espérer être préservé du châtiment et craindre de ne pas être parmi les rapprochés. Néanmoins il convient que l'espérance domine, car la générosité s'étend à tous, le droit du visiteur est considéré, et la protection de qui demande refuge n'est pas bafouée.

Aussi, en voyant la Maison sacrée, qu'il ait à l'esprit sa grandeur en son cœur et remercie Allah (ﷻ) pour lui avoir permis d'accéder au rang de ceux qui y parviennent. Qu'il ressente la grandeur du fait d'accomplir des circumambulations autour d'elle, car c'est une prière. Qu'il croit, lorsqu'il salue la pierre noire en la touchant de la main, qu'il prête allégeance à Allah de Lui obéir, et qu'il ajoute à cela la résolution de respecter cette allégeance. Qu'il se rappelle, en s'accrochant aux tentures de la *Ka*ᶜ*bah* et en collant sa poitrine et son visage [au mur entre la pierre noire et la porte], le refuge du pécheur auprès de son Maître et la proximité de celui qui aime. Quelqu'un dit en prose à ce sujet :

Les tentures de Ta Maison permettent de parvenir à Ton salut
Je m'y suis accrochées, cherchant refuge auprès de Toi, ô Créateur
Je ne pense pas qu'après m'y être accroché
Par peur de l'Enfer, que Tu m'en rapprocheras
Je suis ici voisin d'une Maison dont Tu nous dis : Accomplissez
le pèlerinage à celle-ci, et Tu as recommandé la bonté en faveur du voisin

Aussi, lorsqu'il effectue le parcours entre les monts Safâ et Marwâh, il convient qu'il les voit comme les deux plateaux de la Balance, et son incertitude entre les deux au Jour la Résurrection, ou encore comme les retours incessant du serviteur à la porte du Roi pour manifester l'exclusivité qu'Il voue à Son service, l'espoir d'être regardé avec l'œil de Sa miséricorde et le souhait de voir ses besoins satisfaits.

[1] *Al-Hajj*, v.27.

S'agissant de la station à ᶜarafah, rappelle-toi, en y voyant l'affluence des pèlerins, le tumulte de leurs voix et la variété de leurs langues, la station au Jour de la Résurrection, le rassemblement de toutes les communautés en ce lieu et leur demande d'intercession.

En lapidant les stèles, cherche la soumission à l'ordre, la manifestation de l'asservissement et de la servitude, et la simple conformation, sans que l'âme ne tire en cela la moindre part [de ce bas-monde].

Concernant Médine, si elle s'illumine devant toi, rappelle-toi qu'elle est la cité choisie par Allah pour Son prophète (ﷺ), que c'est vers elle qu'Il a légiféré son émigration et en son sein qu'Il a établi sa sépulture. Puis, représente-toi les traces des pieds du Messager d'Allah (ﷺ) lorsqu'il s'y déplaçait. Figure-toi son recueillement et sa sérénité. Si tu veux rendre visite à la tombe[1], que ton cœur soit présent pour le révérer, et la prestance lui appartient. Représente-toi sa magnifique apparence, et garde à l'esprit son rang éminent en ton cœur, puis salue-le. Et sache qu'il a connaissance de ta présence et tes salutations, comme cela est rapporté dans le hadith.[2]

---

[1] Abû Hurayrah rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Personne ne me salue sans qu'Allah ne me rende mon âme pour que je lui réponde.* » Ṣaḥîḥ *Abû Dâwud* (1795).

[2] Celui qui voyage doit avoir uniquement l'intention de voyager en direction de la mosquée du Prophète (ﷺ). Ce n'est que lorsqu'il est arrivé à Médine, qu'il peut avoir l'intention de rendre visite à la tombe. De cette manière il ne tombe pas dans l'interdiction énoncée par le Prophète (ﷺ) : « *On ne sangle les bêtes qu'en direction de trois mosquées : la Mosquée Sacrée, la mosquée éloignée (Al-Aqṣâ), et ma mosquée que voici.* » Al-Bukhârî (1995).

6 – Le livre de la bienséance vis-à-vis du Coran et ses mérites

Le plus grand mérite du Coran est qu'il est la Parole d'Allah (ﷻ) qui l'a loué en de nombreux versets comme dans Sa Parole :

وَهَٰذَا كِتَٰبٌ أَنزَلْنَٰهُ مُبَارَكٌ

« ***Ceci est un Livre béni que Nous avons révélé*** »[1]

إِنَّ هَٰذَا ٱلْقُرْءَانَ يَهْدِى لِلَّتِى هِىَ أَقْوَمُ

« ***Ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit*** »[2]

لَّا يَأْتِيهِ ٱلْبَٰطِلُ مِنۢ بَيْنِ يَدَيْهِ وَلَا مِنْ خَلْفِهِۦ

« ***Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière*** »[3]

ᶜUthmân Ibn ᶜAffân (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : *« Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne. »*[4]

Anas (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *« Allah (ﷻ) a des adeptes parmi les hommes. »* On lui demanda : « Qui sont-ils, ô Messager d'Allah ? » Il répondit : *« Les adeptes du Coran qui sont les adeptes d'Allah et Son élite. »*[5]

Et dans un autre hadith, le Prophète (ﷺ) dit : « Allah ne châtie pas un cœur qui a mémorisé le Coran. »[6]

Ibn ᶜAmr (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *On dira [au Jour de la Résurrection] au lecteur assidu du Coran : Lis et monte [les degrés du Paradis]. Récite clairement comme tu le faisais en ce bas-monde. Ta place au Paradis sera au dernier verset que tu liras.* »[7]

Buraydah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Au Jour de la Résurrection, le Coran rencontrera son lecteur assidu, lorsque sa tombe s'ouvrira et qu'il en sortira blême. Le Coran lui dira : « Me reconnais-tu ? – Je ne te connais pas. – Je suis ton compagnon, le Coran, qui t'a assoiffé lors des grandes chaleurs, et t'a fait veiller la nuit. Tout commerçant cherche un profit en son commerce, et*

---

[1] *Al-Anᶜâm*, v.92.
[2] *Al-Isrâ'*, v.9.
[3] *Fussilat*, v.42.
[4] Al-Bukhârî (5027).
[5] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (2528).
[6] *Ad-Daᶜîfah* (2865), la chaîne de transmission du hadith est très faible.
[7] *Sahîh Abû Dâwud* (1300).

aujourd'hui je suis le profit de ce commerce. » On lui donnera alors la puissance dans la main droite, l'éternité dans la main gauche, on posera sur sa tête la couronne de la prestance, et on revêtira ses parents de deux toges avec lesquelles ce bas-monde ne peut rivaliser. Ses parents demanderont : « Comment avons-nous gagné cela ? » On leur répondra : « Par la lecture du Coran de votre fils. » Ensuite on lui dira : « Récite et élève-toi dans les degrés du Paradis et ses appartements. » Il ne cessera de s'élever tant qu'il récitera, que sa récitation soit rapide ou lente. »[1]

Ibn Masᶜûd (ﷺ) dit : « Il convient à celui qui a mémorisé le Coran qu'on le reconnaisse par ses veillées nocturnes quand les gens dorment, ses journées passées à jeûner quand les gens mangent, sa tristesse quand les gens se réjouissent, ses pleurs quand les gens rient, son silence quand les gens discutent, et son recueillement quand les gens se pavanent. » Et il ne convient pas qu'il soit dur, insouciant, criard, ou coléreux.

Al-Fuḏayl dit : « Celui qui mémorise le Coran porte l'étendard de l'islam. Il ne convient pas qu'il s'adonne aux futilités avec ceux qui le font, qu'il soit insouciant avec ceux qui le sont, et badine avec ceux qui s'y adonnent. Tout ceci par vénération d'Allah (ﷻ). »

Il ne convient pas qu'il ait besoin de quelqu'un, mais ce sont les gens qui doivent avoir besoin de lui.

L'imam Aẖmad Ibn Ḫanbal dit : « J'ai vu en songe le Seigneur Tout-Puissant et j'ai dit : Seigneur ! Par quel moyen se rapproche-t-on le plus de Toi ? – Par Ma Parole, ô Aẖmad ! – Seigneur ! Quelle soit comprise ou non ? – Qu'elle soit comprise ou non. »[2]

Règles de bienséance relatives à la récitation du Coran

Il convient que celui qui récite le Coran accomplisse ses ablutions, respecte la bienséance, baisse la tête, ne croise pas ses jambes, ne s'accoude pas, et ne s'assoit pas à la manière des orgueilleux. La meilleure des conditions consiste à réciter le Coran, debout en prière dans la mosquée.

Concernant l'ampleur de la récitation, les habitudes des pieux prédécesseurs diffèrent, certains le récitaient intégralement chaque jour, et d'autres plus encore. D'autres encore le récitaient intégralement en trois jours ou une semaine ; et d'aucuns en un mois, en raison de leur occupation en la méditation, la propagation de la science, son enseignement, ou par une autre forme de dévotion, ou l'acquisition de biens de ce bas-monde.

---

[1] Aẖmad (22944), la chaîne de transmission est qualifiée de *ḫasan* dans la vérification du *Musnad* des frères Arna'ût, et le hadith est rapporté de manière résumé dans Saẖîẖ Ibn Mâjah (3048).

[2] *Manâqib Al-Imâm Aẖmad* (434), la chaîne de transmission comporte de nombreux inconnus, et ces propos ne sont pas attribués à l'imam Aẖmad.

Ce qui convient le mieux est ce qui n'empêche pas l'homme de vaquer à ses occupations importantes, ne nuit pas à son corps, et ne l'empêche pas de psalmodier et comprendre. Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) dit : « Réciter *al-baqarah* et *âl ᶜimrân* en les psalmodiant et les méditant m'est préférable à la lecture intégrale mais hâtive du Coran. »

Que celui qui en trouve le temps en profite pour multiplier les récitations afin d'obtenir une multitude de récompense. ᶜUthmân (ﷺ) récitait intégralement le Coran au cours de la dernière unité de prière concluant ses prières de nuit ; et l'imam As-Shâfiᶜî récitait intégralement le Coran soixante fois au cours du mois de Ramadan.

Concernant la continuité, qu'elle soit fonction de la possibilité, ainsi que nous l'avons indiqué. Certains préféraient, lorsqu'ils terminaient la récitation du Coran de jour, le faire au cours des deux unités de prière de la prière de l'aube ou juste après ; et lorsqu'ils terminaient la récitation du Coran de nuit, le faire au cours des deux premières unités de prière du *maghrib* ou juste après, afin d'accueillir le début de la nuit ou du jour par la conclusion de leur récitation. Ibn Masᶜûd (ﷺ) dit : « Celui qui termine la récitation du Coran dispose d'une invocation exaucée. » Et lorsqu'Anas (ﷺ) terminait la récitation du Coran, il réunissait les membres de sa famille et invoquait.

L'embellissement de la voix

Il est recommandé d'embellir la récitation, et si on n'a pas une belle voix, on l'embellit autant qu'on peut. Quant à la récitation imitant le chant (*al-lahn*), les pieux prédécesseurs l'ont réprouvée. Il est recommandé de réciter à voix basse, car il est dit dans le hadith : « Le mérite de la récitation à voix basse sur la récitation à voix haute est semblable au mérite de l'aumône faite secrètement sur l'aumône faite publiquement. »[1] Mais il convient qu'on entende sa propre récitation.

Il n'y a pas de mal à réciter à voix haute, de temps en temps, pour un objectif correct, afin d'améliorer la mémorisation, chasser la lassitude et le sommeil, ou réveiller celui qui dort.

Quant à la disposition légale de la récitation pendant la prière, l'ampleur de la récitation dans la prière obligatoire et les moments où on récite à voix haute ou voix basse, ceci est connu et figure dans les ouvrages de *fiqh*.

---

[1] Le hadith n'a pas été rapporté sous cette formulation mais « *Celui qui récite le Coran à voix haute est semblable celui qui donne l'aumône publiquement, et celui qui récite à voix basse est semblable celui qui donne secrètement.* » *Sahîh Abû Dâwud* (1184).

Il convient à celui qui possède un exemplaire du Coran d'y lire chaque jour quelques versets afin qu'il ne soit pas délaissé.

Il convient à celui qui récite le Coran de considérer la bienveillance d'Allah (ﷻ) vis-à-vis de Ses créatures en leur permettant de saisir le sens de Sa Parole. Qu'il sache que ce qu'il lit n'est pas une parole humaine, et il doit garder à l'esprit la grandeur de Celui qui parle – gloire à Lui – et méditer Sa Parole, car la méditation constitue le but de la récitation. Si la méditation ne survient qu'avec la répétition du verset, qu'il le répète. Abû Dharr rapporte que le Prophète (ﷺ) passa toute une nuit en prière à répéter un verset[1] :

إِن تُعَذِّبْهُمْ فَإِنَّهُمْ عِبَادُكَ وَإِن تَغْفِرْ لَهُمْ فَإِنَّكَ أَنتَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴿١١٨﴾

« ***Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage.*** »[2]

Tamîm Ad-Dârî passa une nuit en prière à répéter la Parole d'Allah :

أَمْ حَسِبَ الَّذِينَ اجْتَرَحُوا السَّيِّئَاتِ أَن نَّجْعَلَهُمْ كَالَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ سَوَاءً مَّحْيَاهُمْ
وَمَمَاتُهُمْ سَاءَ مَا يَحْكُمُونَ ﴿٢١﴾

« ***Ceux qui commettent des mauvaises actions pensent-ils que Nous les traiterons comme ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, dans leur vie et dans leur mort ? Comme ils jugent mal !*** »[3]

De même pour Ar-Rabî^c Ibn Khuthaym, toute une nuit.

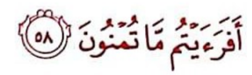
La compréhension du Coran

Celui qui récite doit chercher à bien comprendre et saisir ce qui convient à chaque verset. Ainsi, lorsqu'il lit la Parole d'Allah (ﷻ) :

الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ

« ***Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre*** »[4]

qu'il sache Sa grandeur et saisisse Son pouvoir en tout ce qu'il voit. Lorsqu'il récite :



« ***Voyez ce que vous éjaculez*** »[5]

---

[1] *Sahîh Ibn Mâjah* (1110).
[2] *Al-Mâ'idah*, v.118.
[3] *Al-Jâthiyah*, v.21.
[4] *Al-An^câm*, v.1.
[5] *Al-Wâqi^cah*, v.58.

qu'il réfléchisse à la manière dont une goutte se transforme en chair, os, veines et nerfs, et différentes formes comme la tête, la main, et le pied ; puis ce que cela engendre comme facultés nobles comme l'ouïe, la vue, la raison, et autre. Qu'il médite donc sur ces merveilles !

Lorsqu'il récite des versets relatant la condition des dénégateurs, qu'il ressente la crainte de la domination s'il néglige de se conformer à l'ordre [d'Allah].

Que celui qui récite se défasse de tout ce qui l'empêche de comprendre, comme lorsque Satan lui fait croire qu'il n'a pas bien prononcé une lettre, et qu'il la répète, car cela détourne son attention de la compréhension du sens. De même, si celui qui récite persiste sur un péché, fait montre d'orgueil ou est éprouvé par des passions auxquelles il se soumet, ceci assombrit et rouille le cœur. Ceci s'apparente à la rouille sur le miroir qui empêche la manifestation de la vérité. Le cœur est comparable au miroir, les désirs à la rouille, et les sens du Coran aux images qui apparaissent à la surface du miroir. L'exercice du cœur consiste à éliminer les désirs comme on polit le miroir.

Il convient à celui qui récite le Coran de savoir qu'il est visé par le discours du Coran et ses menaces, et que les récits qui y figurent n'ont pas pour unique but d'informer mais d'exhorter. Qu'il y prête donc attention, et à ce moment il récitera à la manière d'un serviteur dont le Maître lui a confié un objectif. Qu'il médite le Livre et agisse selon ce qu'il implique, car le pécheur qui lit le Coran et le répète est semblable à celui qui lit le message du roi puis se détourne de l'occupation de son royaume et de ce qu'il ordonne dans son message. Celui qui agit ainsi se contente de l'étudier tout en désobéissant à Ses commandements ; et s'il négligeait son étude tout en s'opposant à Son ordre, ceci serait plus éloigné de l'ironie qu'il affiche et du fait de mériter l'aversion [d'Allah].

Il convient qu'il s'innocente de toute force et puissance, et qu'il ne se regarde pas avec l'œil de la satisfaction et de la pureté, car celui qui se voit sous l'apparence du manquement, c'est là un moyen pour lui d'assurer sa proximité [vis-à-vis d'Allah].

7 – Le livre des formules de rappel et invocations

Sache qu'après la récitation du Coran, il n'y a pas d'adoration de la langue meilleure que la mention d'Allah (ﷻ) et le fait de Lui demander de répondre aux besoins en Lui adressant des invocations sincères. Le mérite de la mention d'Allah est indiqué par Sa Parole :

فَاذْكُرُونِي أَذْكُرْكُمْ

« ***Souvenez-vous de Moi, Je me souviendrai de vous.*** »[1]

الَّذِينَ يَذْكُرُونَ اللَّهَ قِيَامًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ جُنُوبِهِمْ

« ***Ceux qui, debout, assis, couchés sur leurs flancs, mentionnent Allah*** »[2]

وَالذَّاكِرِينَ اللَّهَ كَثِيرًا وَالذَّاكِرَاتِ

« ***Ceux et celles qui mentionnent Allah abondamment*** »[3]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah (ﷻ) dit : Je suis avec Mon serviteur tant qu'il Me mentionne, et que ses lèvres bougent pour Me mentionner.* »[4]

Le Prophète (ﷺ) dit : « *Pas une assemblée ne se forme pour mentionner Allah, sans que les anges ne les entourent, que la miséricorde ne les enveloppe et qu'Allah ne les mentionne devant ceux qui sont auprès de Lui.* »[5]

Il existe de nombreux hadith en ce sens, mentionnés dans les chapitres consacrés aux mérites des œuvres.

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Pas une assemblée ne se réunit, puis ne se sépare sans mentionner Allah, sans qu'ils ne quittent le cadavre d'un âne, et cette assemblée sera pour eux source de regrets au Jour de la Résurrection.* »[6]

Il dit dans un autre hadith : « *Pas une assemblée ne se réunit sans mentionner Allah et adresser de demande d'éloges sur le Prophète (ﷺ), sans que cette assemblée ne soit pour eux source de regrets au Jour de la Résurrection.* »[7]

---

[1] *Al-Baqarah*, v.152.
[2] *Âl ʿImrân*, v.191.
[3] *Al-Aḥzâb*, v.35.
[4] *Ṣaḥîḥ Ibn Mâjah* (3059).
[5] Muslim (2700).
[6] *Ṣaḥîḥ Abû Dâwud* (4064).
[7] *Ṣaḥîḥ Al-Jâmiʿ* (5607).

Concernant le mérite de l'invocation, Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Rien n'est plus noble pour Allah (ﷻ) que l'invocation.* »[1] Il dit également : « La plus noble des adorations est l'invocation. »[2] ; « *Celui qui ne demande pas à Allah, Il se courrouce contre lui.* »[3] ; « Demandez à Allah de Sa grâce, car Allah aime qu'on Lui demande. »[4]

L'invocation comporte des règles de bienséance, parmi lesquelles le fait de rechercher les moments favorables : le jour de ʿarafah dans l'année, Ramadan parmi les mois, vendredi parmi les jours de la semaine, et l'approche de l'aube dans la nuit. Parmi les moments favorables figurent également le moment entre l'appel à la prière et son accomplissement, la fin des prières obligatoires, la tombée de la pluie, le combat sur le sentier d'Allah, la conclusion de la récitation intégrale du Coran, la prosternation, la rupture du jeûne, et lorsque le cœur est présent et éprouve de la crainte [à la mention d'Allah].

En vérité, le caractère méritoire de ces moments est dû à la faveur des états, car l'approche de l'aube est un moment de limpidité du cœur, qui se trouve vide [de toute autre occupation]. De même, la prosternation est un état d'humilité.

Parmi les règles de bienséance relatives à l'invocation figurent l'orientation en direction de la Qibla, le fait de lever les mains et de les passer ensuite sur le visage[5], de même qu'invoquer à voix basse. Aussi, le fait de débuter par la mention d'Allah (ﷻ) puis demander les éloges sur le Prophète (ﷺ), sans exagérer la recherche d'assonance dans l'invocation. Fait également partie de la bienséance, en ce qui est la bienséance intérieure qui est le fondement de l'exaucement, de se repentir et de réparer les injustices.

---

[1] Sahîh Ibn Mâjah (3087).
[2] Daʿîf Al-Jâmiʿ (875), la chaîne de transmission du hadith est très faible.
[3] Sahîh At-Tirmidhî (3373).
[4] Daʿîf Al-Jâmiʿ (3278), la chaîne de transmission du hadith est très faible.
[5] Cela n'est pas rapporté authentiquement du Prophète (ﷺ), voir *Al-Irwâ'* (433).

8 – Le livre des phases de ressourcement spirituel

Sache que lorsqu'on réalise la connaissance d'Allah (ﷻ), qu'on reconnaît Sa promesse, et qu'on connait la brièveté de l'existence, il est obligatoire d'abandonner la négligence en cette courte existence. Lorsque l'âme s'adonne à une seule chose, elle se lasse, c'est donc une forme de bienveillance que de la faire passer d'une chose à une autre. Allah (ﷻ) dit :

وَٱذۡكُرِ ٱسۡمَ رَبِّكَ بُكۡرَةٗ وَأَصِيلٗا ﴿٢٥﴾ وَمِنَ ٱلَّيۡلِ فَٱسۡجُدۡ لَهُۥ وَسَبِّحۡهُ لَيۡلٗا طَوِيلًا ﴿٢٦﴾

« ***Mentionne le nom de ton Seigneur, matin et soir. Prosterne-toi devant Lui une partie de la nuit et glorifie-Le longuement dans la nuit.*** »[1]

Ceci et d'autres versets similaires indiquent que la voie menant à Allah (ﷻ) implique de surveiller son temps et de l'occuper constamment de phases de ressourcement spirituel (*awrâd*)[2]. Allah (ﷻ) dit :

وَهُوَ ٱلَّذِي جَعَلَ ٱلَّيۡلَ وَٱلنَّهَارَ خِلۡفَةٗ لِّمَنۡ أَرَادَ أَن يَذَّكَّرَ أَوۡ أَرَادَ شُكُورٗا ﴿٦٢﴾

« ***C'est Lui qui fait que la nuit succède au jour, pour quiconque veut y réfléchir et se montrer reconnaissant.*** »[3]

C'est-à-dire que l'un suit l'autre afin qu'on puisse rattraper ce qui a été manqué lors du précédent.

Nombre de phases de nuit et de jour, et leur succession

Les phases de ressourcement spirituel de jour sont au nombre de sept, et celles de nuit au nombre de six. Mentionnons pour chacune d'elles sa vertu, sa fonction et ce qui s'y rapporte :

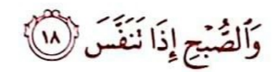
La première phase de jour a lieu entre l'apparition de l'aube réelle et le lever du soleil, qui est un temps méritoire par lequel Allah (ﷻ) a juré en disant :

---

[1] *Al-Insân*, v.25-26.

[2] Certains traducteurs ont opté pour le terme litanie mais, en plus de porter des connotations péjoratives que sont la lassitude et l'ennui, il ne reflète pas le sens correct. En effet, le sens premier n'est pas la répétition, car le terme *wird* (pl. *awrâd*) désigne avant tout l'eau puisée, mais également la soif. Ce n'est que par extension que le terme a été employé pour désigner ce qui se répète, car on était obligé régulièrement d'aller puiser de l'eau. Ainsi *al-wird* désigne moins la répétition que la nécessité d'aller puiser de l'eau pour étancher sa soif et ne pas mourir assoiffé ; et par extension la nécessité de se ressourcer régulièrement pour étancher la soif du cœur et ne pas le laisser mourir.

[3] *Al-Furqân*, v.62.



« *Par l'aube lorsqu'elle apparaît !* »[1]

Il convient donc à celui qui désire l'au-delà de mentionner Allah (ﷻ) en se réveillant, et dire : « *Louange à Allah qui nous a fait revivre après nous avoir fait mourir et vers Lui se fera le retour.* »[2]

Ibn Mascûd (ﷺ) rapporte que lorsque le Prophète (ﷺ) se couchait, il disait : « *Nous voilà au soir et la royauté appartient à Allah. Louange à Allah, il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans associé. À Lui la royauté, à Lui la louange et Il est capable de toute chose. Seigneur ! Je Te demande le bien de cette nuit et le bien qui vient après. Et je me mets sous Ta protection contre le mal de cette nuit et le mal qui vient après. Ô Allah ! Je me mets sous Ta protection contre la paresse et les maux de la vieillesse. Je cherche protection auprès de Toi contre le châtiment de l'Enfer et le châtiment de la tombe.* » Et au matin, il le disait également : « *Nous voilà au matin et la royauté appartient à Allah…* »[3]

Il dit également trois fois : « *Au nom d'Allah, face au nom duquel rien ne peut nuire sur terre et dans le ciel, et Il est Celui qui entend et sait tout.* »[4]

« *J'agrée Allah comme Seigneur, l'islam comme religion et Muhammad (ﷺ) comme prophète.* »[5]

Après avoir accompli la prière de l'aube, en ayant encore les jambes pliées[6] et avant de parler, il répète dix fois : « *Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Unique, sans associé. À Lui la royauté, à Lui la louange, Il donne la vie et la mort et Il est capable de toute chose.* »[7]

Il mentionne également la plus grande demande de pardon : « *Ô Allah ! Tu es mon Seigneur. Il n'y a de divinité digne d'adoration que Toi. Tu m'as créé et je suis Ton serviteur, je me conforme autant que je peux à mon engagement et à ma promesse vis-à-vis de Toi. Je me mets sous Ta protection contre le mal que j'ai commis. Je reconnais Ton bienfait à mon égard et je reconnais mon péché. Pardonne-moi car il n'y a que Toi qui pardonnes les péchés.* »[8]

---

[1] *At-Takwîr*, v.18.
[2] Al-Bukhârî (6312) et Muslim (2711).
[3] Muslim (2723).
[4] *Sahîh At-Tirmidhî* (2698).
[5] *Sahîh Al-Jâmic* (6428).
[6] Cette précision n'est pas rapportée authentiquement du Prophète (ﷺ).
[7] *Sahîh At-Targhîb wa-t-Tarhîb* (661).
[8] Al-Bukhârî (6306).

Il dit : « *Nous voici au matin, fidèles à la saine nature qu'est l'islam, à l'attestation de foi, à la religion de notre Prophète Muhammad* (ﷺ) *et à la voie de notre père Ibrâhîm qui vouait son culte exclusivement à Allah, soumis à Lui, et n'était point du nombre des polythéistes.* »[1]

Il invoque en disant : « *Ô Allah, améliore ma religion qui assure ma protection, améliore ma vie d'ici-bas qui est la source de ma subsistance, améliore ma vie dans l'au-delà qui est mon lieu de retour, et fais que la vie soit pour moi un ajout en tout bien, et que la mort soit une délivrance de tout mal.* »[2]

Il prononce également l'invocation d'Abû-d-Dardâ' : « Ô Allah, Tu es mon Seigneur, il n'y a de divinité digne d'adoration que Toi, je place ma confiance en Toi, Tu es le Seigneur du Trône immense. Ce qu'Allah veut est, ce qu'Il ne veut pas n'est pas, et il n'y a de force et de puissance qu'en Allah, l'Élevé l'Immense. Je sais qu'Allah est Omnipotent et qu'Il cerne toute chose de Sa science. Ô Allah, je cherche protection auprès de Toi contre le mal de mon âme, et contre le mal de toute créature que Tu tiens par son toupet, mon Seigneur est sur une voie droite. »[3]

Celui qui désire l'au-delà ne peut se passer de la mémorisation de ces invocations.

Il convient qu'avant de se rendre à la prière de l'aube, il accomplisse chez lui les deux unités de prière surérogatoires, puis se dirige vers la mosquée en disant : « Ô Allah, je Te demande par le droit sur Toi de ceux qui T'invoquent, et par le droit de mon cheminement, car je ne suis pas sorti de chez moi pour badiner, m'enorgueillir, faire preuve d'ostentation ou rechercher une réputation. Je suis sorti pour me protéger de Ton courroux et pour rechercher Ta miséricorde. Je Te demande de me sauver de l'Enfer et de me pardonner mes péchés, car il n'y a que Toi qui pardonne les péchés. »[4]

Lorsqu'il pénètre dans la mosquée, qu'il dise ce qu'on rapporte du Prophète (ﷺ) : « *Lorsque l'un de vous entre dans la mosquée, qu'il salue le Prophète* (ﷺ) *puis dise : Ô Allah ! Ouvre-moi les portes de Ta miséricorde. Et lorsqu'il en sort, qu'il dise : Ô Allah ! Je Te demande de Ta grâce.* »[5] Puis qu'il cherche à s'installer au premier rang et prononce les invocations précédentes en attendant l'accomplissement de la prière en commun.

[1] *As-Sahîhah* (2989).
[2] Muslim (2720).
[3] *Al-Kalim At-Tayyib* (38), la chaîne de transmission est faible.
[4] *Ad-Da'îfah* (24), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[5] Muslim (713).

Une fois la prière obligatoire de l'aube accomplie, il est recommandé qu'il reste à sa place jusqu'au lever du soleil. Anas (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque accomplit la prière de l'aube en congrégation, puis reste assis pour mentionner Allah (ﷻ) jusqu'au lever du soleil, puis accomplit deux unités de prière, obtiendra la récompense d'un pèlerinage et d'une ʿumrah complète, complète, complète.* »[1]

Qu'il occupe son temps en quatre choses : l'invocation, la mention d'Allah, la récitation du Coran et la méditation. Qu'il accomplisse ce qu'il peut et pense à tous les obstacles et ce qui détourne du bien, afin de s'acquitter de ses occupations journalières ; et qu'il médite sur les bienfaits d'Allah afin de Le remercier.

La deuxième phase a lieu entre le lever du soleil et le début de matinée, soit trois heures après le début du jour, si on considère que le jour compte douze heures, ce qui en constitue le quart. C'est un moment favorable qui comporte deux occupations. Premièrement l'accomplissement de la prière de la matinée (*ad-duhâ*). Deuxièmement, tout ce qui a trait aux gens comme la visite d'un malade, le suivi d'un cortège funéraire, la participation à une assise de science ou la satisfaction du besoin d'un musulman. S'il ne fait rien de cela, qu'il s'adonne à la récitation et à la mention d'Allah.

La troisième phase a lieu entre le début de matinée et le zénith. L'occupation de ce temps comporte les quatre activités précédentes plus deux autres :

La première consiste à se consacrer aux moyens de gagner sa vie et se rendre au marché. S'il s'agit d'un commerçant, qu'il commerce avec loyauté ; et s'il s'agit d'un autre métier, qu'il travaille avec honnêteté et bienveillance, sans oublier de mentionner Allah (ﷻ) pendant ses occupations ; et qu'il se contente de peu.

La seconde consiste à observer la sieste, car elle aide à l'accomplissement de la prière de nuit, de la même manière que le repas de fin de nuit aide à jeûner la journée. S'il dort, qu'il s'efforce de se réveiller avant midi afin de se préparer à l'accomplissement de la prière, avant que son temps d'accomplissement ne débute.

Sache que la nuit et le jour comptent vingt-quatre heures. Le juste milieu consiste à en dormir le tiers, soit huit heures. Celui qui dort moins que cela n'est pas à l'abri de troubles physiques, et celui qui dort plus que cela voit sa paresse grandir. S'il dort plus que cela la nuit, il n'y a aucune

[1] *Sahîh At-Tirmidhî* (480).

raison pour qu'il dorme le jour, au contraire s'il manque une part de sommeil, on la rattrape le jour.

La quatrième phase a lieu entre le zénith et la conclusion de la prière du *dhuhr*. C'est la phase la plus brève et la meilleure de la journée. À ce moment, il convient, lorsque le muezzin appelle à la prière, de répondre en répétant ce qu'il dit, puis de se lever pour accomplir quatre unités de prière. Il est recommandé de les prolonger, car à ce moment les portes du ciel sont ouvertes. Puis il accomplit la prière obligatoire du *dhuhr* et la prière surérogatoire qui la suit, puis il accomplit quatre unités de prière volontaires.

La cinquième phase débute après cela et s'étend jusqu'au temps d'accomplissement de la prière du *ᶜasr*. Il est recommandé en ce temps de s'adonner à la mention d'Allah, la prière, les différentes formes de bien, et parmi les meilleures œuvres compte le fait d'attendre [à la mosquée] l'accomplissement de la prière suivante.

La sixième phase s'étend du début du temps d'accomplissement de la prière du *ᶜasr* jusqu'à ce que le soleil palisse. Ce temps ne comporte aucune prière en dehors des quatre unités de prière entre les deux appels à la prière, puis on accomplit la prière obligatoire du *ᶜasr*, puis on s'adonne aux quatre activités de la première phase, dont la meilleure est la récitation du Coran, sa méditation et compréhension.

La septième phase s'étend du palissement du soleil à son coucher, et c'est un temps méritoire. Al-Hasan Al-Basrî dit : « Les pieux prédécesseurs révéraient davantage la fin de journée que son début. » Il est donc recommandé à ce moment de multiplier les glorifications et demandes de pardon.

Avec le coucher du soleil prennent fin les différentes phases de la journée. Le serviteur doit relever ses différents états et se demander des comptes, car une étape de son voyage a pris fin. Qu'il sache que la vie est composée de jours, et elle s'achève à la fin d'un de ces jours. Al-Hasan dit : « Ô fils d'Adam ! Tu n'es qu'un ensemble de jours. Lorsqu'un jour s'achève, c'est une partie de toi qui disparaît. »

Qu'il se demande si ce jour est égal à celui de la veille. S'il constate qu'il a abondé dans le bien dans sa journée, qu'il remercie Allah (ﷻ) de ce succès. S'il en va différemment, qu'il se repente et prenne la résolution de rattraper ses manquements dans la nuit, car les bonnes actions effacent les mauvaises. Qu'il remercie Allah (ﷻ) pour sa bonne santé physique et le fait qu'Il lui accorde vie afin de lui permettre de rattraper ses manquements.

Un groupe de pieux prédécesseurs recommandaient de conclure la journée par une aumône et s'efforçaient d'accomplir tout bien possible.

Les différentes phases de la nuit

La première phase s'étend du coucher du soleil jusqu'au temps d'accomplissement de la prière du *ʿishâ'*. Lorsque le soleil se couche, [celui qui aspire à l'au-delà] accomplit la prière du *maghrib* et s'adonne aux adorations entre les deux prières de nuit. Anas (ﷺ) rapporte concernant la Parole d'Allah (ﷻ) :

تَتَجَافَىٰ جُنُوبُهُمْ عَنِ ٱلْمَضَاجِعِ يَدْعُونَ رَبَّهُمْ خَوْفًا وَطَمَعًا وَمِمَّا رَزَقْنَـٰهُمْ يُنفِقُونَ ﴿١٦﴾

« ***Ils délaissent leurs lits pour invoquer leur Seigneur, par crainte et espoir ; et ils dépensent de ce que Nous Leur attribuons.*** »[1]

que ce verset a été révélé concernant les Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) qui priaient entre les prières du *maghrib* et *ʿishâ'*. Abû Hurayrah rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Quiconque accomplit après le *maghrib*, six unités de prière, sans proférer de mal entre elles, elles seront pour lui telle douze années d'adoration. »[2]

La deuxième phase s'étend de la fin du crépuscule au moment du sommeil. Il est recommandé, entre les deux appels à la prière, d'accomplir autant de prières que cela est possible, d'y réciter les sourates *as-sajdah* et *al-mulk*, car le Messager d'Allah (ﷺ) ne dormait pas avant de les avoir récitées.[3] Dans un autre hadith, Ibn Masʿûd (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Celui qui récite chaque nuit sourate *al-wâqiʿah* ne sera pas frappé par la pauvreté. »[4]

La troisième phase consiste à accomplir la prière du *witr* avant de dormir, sauf pour celui qui a l'habitude de prier la nuit, pour lequel il est meilleur de la retarder. ʿÂ'ishah (ﷺ) rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a accompli la prière du *witr* dans toutes les parties de la nuit, jusqu'à parvenir à la dernière partie de la nuit. »[5]

Et après l'accomplissement du *witr*, qu'il répète trois fois : « *Gloire et pureté au Roi digne de sanctification* »[6]

---

[1] *As-Sajdah*, v.16.
[2] *Daʿîf Al-Jâmiʿ* (5661), la chaîne de transmission du hadith est très faible.
[3] *As-Sahîhah* (585).
[4] *Daʿîf Al-Jâmiʿ* (5773), la chaîne de transmission du hadith est très faible.
[5] Al-Bukhârî (996) et Muslim (745).
[6] *Sahîh Abû Dâwud* (1267).

La quatrième phase est le sommeil, que nous comptons ainsi, car si on respecte ses règles de bienséance et que l'objectif est bon, il est considéré comme une adoration. Muᶜâdh (ﷺ) dit : « J'espère autant la récompense pour mon temps de sommeil que pour mon temps d'éveil. »

Parmi les règles de bienséance du sommeil est de dormir en état de pureté, en raison de ce que rapporte ᶜÂ'ishah (ﷺ) : « Lorsque le Messager d'Allah (ﷺ) voulait dormir, il accomplissait ses ablutions comme pour la prière. »[1]

ᶜAbd Allah Ibn ᶜAmr Ibn Al-ᶜÂs̱ (ﷺ) dit : « Durant leur sommeil, on élève les âmes au ciel, et on leur ordonne de se prosterner devant le Trône. Celles qui sont en état de pureté se prosternent à côté du Trône, et celles qui ne le sont pas se prosternent loin du Trône. »

Parmi les règles de bienséance du sommeil est de se repentir avant de dormir, car il convient pour celui qui se purifie extérieurement de se purifier intérieurement, car il peut mourir pendant son sommeil.

Aussi, faire disparaître en son cœur toute mauvaise intention à l'égard d'un musulman, ne pas avoir l'intention de le léser, et ne pas être résolu à commettre un péché au réveil.

Aussi, pour celui qui veut établir un testament, ne pas dormir avant que son testament ne soit écrit auprès de lui, car Ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il n'appartient pas au musulman qui veut léguer un bien de laisser passer deux nuits sans avoir son testament rédigé auprès de lui.* »[2]

Il convient qu'il n'exagère pas dans la préparation de sa couche pour en jouir, car cela accentue le sommeil. Ainsi, on prépara la couche du Prophète (ﷺ) et il dit : « Son confort m'a empêché de prier la nuit. »[3]

Il ne doit dormir que lorsqu'il est gagné par le sommeil, car les pieux prédécesseurs ne dormaient que lorsqu'ils étaient gagnés par le sommeil.

Parmi les règles de bienséance, on trouve aussi le fait de s'orienter en direction de la Qibla, de prononcer les invocations rapportées dans les hadiths à ce sujet, et de dormir allongé sur le flanc droit. Parmi ce qui est mentionné à ce sujet, ce que rapporte Abû Hurayrah (ﷺ) du Prophète (ﷺ) qui dit : « *Lorsque l'un de vous gagne sa couche, qu'il la secoue avec le pan de son pagne, car il ne sait ce qui a pu y arriver depuis qu'il l'a quittée.* » Et en posant son flanc, qu'il dise : « *C'est en Ton nom, Seigneur, que je me couche, et en Ton*

---

[1] Muslim (305).
[2] Al-Bukhârî (2738) et Muslim (1627).
[3] *Ad-Ḏaᶜîfah* (4877), la chaîne de transmission du hadith est très faible.

nom que je me lève. Si Tu retiens mon âme, alors fais-lui miséricorde, et si Tu la renvoies [à mon corps], protège-la comme Tu protèges Tes serviteurs vertueux.»[1]

ʿÂ'ishah (﵂) rapporte que chaque nuit, lorsque le Prophète (ﷺ) gagnait sa couche, il joignait ses paumes de mains, y crachait sans émettre de salive et récitait les sourates *al-ikhlâṣ*, *al-falaq*, et *an-nâs*. Puis il les passait sur tout ce qu'il pouvait atteindre de son corps, en commençant par sa tête et son visage et la partie avant de son corps, et ceci trois fois.[2]

À ce sujet, Al-Barâ' Ibn ʿÂzib (﵁) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Lorsque tu gagnes ta couche, accomplis tes ablutions comme pour la prière, ensuite allonge-toi sur ton flanc droit et dis : « Ô Allah ! Je Te soumets mon âme, je tourne mon visage vers Toi, je Te confie toutes mes affaires. Je m'en remets à Toi en toute chose. Je viens à Toi par amour et par crainte. Il n'est nul refuge contre Toi si ce n'est auprès de Toi. Je crois au Livre que Tu as révélé et au prophète que Tu as envoyé. » Si tu meurs au cours de cette nuit, tu mourras sur la saine nature, et si tu te réveilles, ce sera dans le bien.* »[3]

ʿAlî (﵁) rapporte que le Prophète (ﷺ) lui dit, à lui et à Fâṯimah : «*Lorsque vous gagnez votre couche, glorifiez Allah trente-trois fois, louez-Le trente-trois fois, et célébrez Sa Grandeur trente-quatre fois. Cela est meilleur pour vous que de posséder un servant.* »[4]

Le hadith d'Abû Hurayrah (﵁) concernant la garde de l'aumône de Ramadan est connu, et il y est mentionné que Satan lui dit : « Lorsque tu gagnes ta couche, récite le verset du *kursiy*, il ne cessera d'être pour toi une protection venant d'Allah, et aucun démon ne t'approchera. » Abû Hurayrah en informa le Messager d'Allah (ﷺ) qui lui dit : « *Il t'a dit vrai, bien qu'il soit un menteur.* »[5]

On rapporte également que lorsque le Prophète (ﷺ) gagnait sa couche, il disait : « *Louange à Allah qui nous a nourris, abreuvés, protégés de tout mal et accordé refuge. Combien sont nombreux ceux qui n'ont personne pour les protéger et leur accorder refuge.* »[6]

Lorsqu'il se réveille pour prier la nuit, qu'il prononce l'invocation du Messager d'Allah (ﷺ) : « *Ô Allah ! À Toi la louange, Tu es celui qui administre les cieux et la terre et tout ce qu'ils contiennent. À Toi la louange, c'est Toi qui possède les cieux et la terre et ce qu'ils contiennent. À Toi la louange, Tu es la lumière des cieux et de la terre et de ce qu'ils contiennent. À Toi la louange, Tu es*

[1] Al-Bukhârî (6320) et Muslim (2714).
[2] Al-Bukhârî (5748).
[3] Al-Bukhârî (247) et Muslim (2710).
[4] Al-Bukhârî (3113) et Muslim (2727).
[5] Al-Bukhârî (2311) sans mention de la chaîne de transmission.
[6] Muslim (2715).

le Maître des cieux et de la terre. À Toi la louange, Tu es vérité, Ta promesse est vérité, Ta rencontre [au Jour du Jugement] est vérité, Ta parole est vérité, le Paradis est vérité, l'Enfer est vérité, les prophètes sont vérité, Muhammad (ﷺ) est vérité et l'Heure [du Jugement] est vérité. Ô Allah ! C'est à Toi que je me soumets, en Toi que je crois, en Toi que je place ma confiance, et vers Toi que je reviens. Par Toi je combats et par [Ta loi] je juge. Pardonne-moi donc mes péchés passés, futurs, ceux commis en secret, ceux commis en public, et ceux dont Tu es plus au courant que moi. C'est Toi qui permet [aux serviteurs de T'obéir] et c'est Toi qui [les en] empêche [de par Ta sagesse]. Tu es ma Divinité, nulle divinité digne d'adoration que Toi et il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah. »[1]

Qu'il fasse en sorte que les dernières paroles qu'il prononce avant de dormir soient la mention d'Allah (ﷻ), et que les premières paroles qu'il prononce au réveil soient la mention d'Allah, car ce sont deux signes de foi.

La cinquième phase de nuit débute après la première moitié de la nuit et s'étend jusqu'à ce qu'il n'en reste que le sixième, et c'est un moment méritoire. Abû Dharr (رضي الله عنه) rapporte qu'il demanda au Messager d'Allah (ﷺ) : « Quelle est la meilleure prière de nuit ? » Il répondit : « Celle qui est accomplie au milieu de la nuit, et rares sont ceux qui l'observent. »[2]

On rapporte que Dâwud (عليه السلام) demanda : « Seigneur ! À quel moment dois-je me lever pour Te prier ? » Allah (ﷻ) lui révéla : « Ô Dâwud ! Ne prie ni au début ni à la fin de la nuit, mais au milieu de la nuit afin que nous soyons seuls, et demande-Moi ce dont tu as besoin. »

Lorsqu'il se lève pour la prière de nuit, il récite les dix derniers versets de sourate *âl ʿimrân*, comme cela est rapporté de la pratique du Prophète (ﷺ) dans les deux Recueils authentiques[3]. Qu'il prononce les invocations rapportées du Prophète (ﷺ) dans la prière de nuit. Qu'il débute la prière par deux unités légères, en raison de ce que rapporte Abû Hurayrah (رضي الله عنه) du Prophète (ﷺ) qui dit : « *Lorsque l'un de vous se lève pour prier la nuit, qu'il commence par accomplir deux unités de prière légères.* »[4]

Puis il accomplit des unités de prière, deux par deux. On rapporte que le Prophète (ﷺ) a accompli treize unités de prière, y compris le *witr*, au maximum, et sept au minimum.[5]

---

[1] Al-Bukhârî (1120) et Muslim (769).

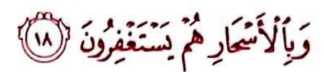
[2] *Daʿîf Al-Jâmiʿ* (1120), la chaîne de transmission du hadith est faible, mais son sens est attesté par ce que rapporte Abû Hurayrah (رضي الله عنه) du Prophète (ﷺ) qui dit : « *La meilleure prière, après la prière obligatoire, est celle qui est accomplie au milieu de la nuit.* » Muslim (1163).

[3] Al-Bukhârî (992) et Muslim (763).

[4] Muslim (768).

[5] Al-Bukhârî (1140) et Muslim (738).

La sixième phase de nuit correspond au dernier sixième qui correspond à l'approche de l'aube. Allah (ﷻ) dit :



« ***Et aux dernières heures de la nuit, ils implorent le pardon [d'Allah]*** »[1]

Il est également dit dans le hadith : « *La récitation en fin de nuit a des témoins [les anges].* »[2] On rapporte que Ṯâwus vint trouver un homme à l'approche de l'aube mais on lui répondit qu'il dormait encore. Il dit alors : « Je ne pensais pas que quelqu'un puisse dormir à l'approche de l'aube. » Et lorsque celui qui aspire à l'au-delà conclut la prière de l'aube, qu'il demande pardon à Allah (ﷻ) ; et c'est ce qu'on rapporte d'Ibn ᶜUmar.

Variation des phases en fonction des conditions

Sache que celui qui emprunte la voie de l'au-delà fait nécessairement partie d'une de six conditions. Il peut être dévot, savant, étudiant, responsable, artisan, ou totalement absorbé par l'amour d'Allah, se consacrant à Lui en dehors de tout autre.

Le premier est le dévot qui cesse toute occupation pour se consacrer uniquement à l'adoration, et qui pratique les différentes phases de ressourcement spirituel que nous avons mentionnées. Ses occupations peuvent varier, car les conditions des dévots parmi les pieux prédécesseurs différaient : certains se concentraient sur la récitation jusqu'à lire intégralement le Coran chaque jour, une, deux, voire trois fois ; d'autres multipliaient les glorifications, d'autres encore la prière, et d'aucuns multipliaient les circumambulations autour de la Maison sacrée.

Si on demande : à laquelle de ces formes d'adoration est-il meilleur de consacrer la plus grande partie de son temps ? Sache que la récitation du Coran en prière, avec méditation, réunit l'ensemble. Mais il peut être difficile de pratiquer cela régulièrement, donc ce qui est meilleur diffère en fonction de la condition de chaque individu. Le but de ces adorations étant la purification du cœur, que celui qui aspire à l'au-delà considère ce qui a le plus d'effet sur lui, et qu'il s'y applique ; et lorsqu'il ressent la lassitude, qu'il passe à une autre.

Abu Sulaymân Ad-Dârânî dit : « Si tu trouves ton cœur dans la station debout ne t'incline pas, et si tu le trouves dans l'inclinaison, ne te relève pas. »

---

[1] *Ad-Dhâriyât*, v.18.
[2] Muslim (755).

Le deuxième est le savant dont la science profite aux gens à travers un avis religieux, l'enseignement, la composition d'un ouvrage ou une exhortation. Pour lui, l'enchaînement des différentes phases est différent de celui du dévot, car il a besoin de consulter les livres, d'écrire, et d'en tirer les profits. S'il passe son temps en cela, c'est pour lui la meilleure des occupations après l'accomplissement des prières obligatoires. Nous entendons par science prioritaire sur l'adoration, celle qui incite à cheminer vers l'au-delà et aide à emprunter son chemin. Il convient également au savant de partager son temps, car l'âme ne peut passer tout son temps dans la science. Il convient donc qu'il réserve le temps entre la fin de la prière de de l'aube jusqu'au lever du soleil aux formules de rappel et pratiques que nous avons mentionnées. Ensuite, entre le lever du soleil et le début de matinée, qu'il se consacre à l'enseignement, et s'il n'y a personne auprès de lui pour apprendre, qu'il consacre ce temps à la méditation sur les sciences, car la limpidité du cœur, après avoir prononcé les formules de rappel, et avant de se préoccuper des soucis de ce bas-monde, aide à voir juste sur certaines difficultés. Puis, entre la fin de la matinée et la prière du *ʿaṣr*, qu'il se consacre à l'écriture et la lecture, et qu'il ne s'arrête que pour manger, se purifier, accomplir une prière obligatoire ou faire la sieste. Du *ʿaṣr* jusqu'à ce que le soleil commence à pâlir, qu'il écoute ce qu'on lui lit de l'exégèse du Coran, du hadith, ou de toute science utile. Entre le moment où le soleil commence à pâlir et son coucher, qu'il se consacre à la demande du pardon et la glorification d'Allah. Ainsi sa première phase d'adoration relève des actes de la langue, la deuxième des actes du cœur par la méditation, la troisième des actes de l'œil et de la main par la lecture et la copie, et la quatrième, après le *ʿaṣr*, des actes de l'ouïe, afin de reposer l'œil et la main, car la lecture et la copie après le *ʿaṣr* peuvent nuire à l'œil.

Concernant la nuit, la meilleure répartition du temps est celle de As-Shâfiʿî (ﷺ) qui la divisait en trois parties : le premier tiers était consacré à l'écriture de la science, le deuxième à la prière, et le troisième au sommeil. Mais en été, on risque de ne pas le supporter, à moins de dormir plus la journée.

Le troisième est l'étudiant, car le fait d'étudier est meilleur que de s'adonner aux formules de rappel et aux prières surérogatoires. L'étudiant est considéré comme le savant concernant l'ordonnancement des différentes phases, à la différence qu'il cherche à tirer profit de la science [d'un tiers] lorsque le savant cherche à enseigner ; et qu'il annote et transcrit lorsque le savant écrit. Mais s'il s'agit de quelqu'un des gens communs, sa participation aux assises de rappel, de science et d'exhortation est meilleure que de s'adonner aux actes d'adoration volontaires.

Le quatrième est le responsable, comme l'imam, le juge ou celui qui a la charge des affaires des musulmans. Le fait qu'il se charge des besoins des musulmans et de leurs aspirations, conformément à la Législation et dans un but sincère est meilleur que les différentes phases mentionnées car il s'agit d'une adoration dont l'utilité est générale. Il convient donc qu'il se contente dans la journée des prières obligatoires, consacre le reste du temps à sa charge, et se suffise des phases nocturnes.

Le cinquième est l'artisan qui a besoin de travailler pour lui et sa famille et ne doit pas consacrer son temps à l'adoration, mais uniquement à travailler en mentionnant continuellement Allah. Et lorsqu'il a gagné ce qui lui suffit, il peut reprendre ces phases d'adoration.

Le sixième est celui qui est totalement absorbé par l'amour d'Allah (ﷻ) dont l'adoration consistera, une fois les obligations accomplies, à ce que son cœur soit présent avec Allah, et à l'occuper en ce qu'il veut d'adoration. Il convient d'observer cela continuellement, en raison de la parole du Prophète (ﷺ) : « *L'œuvre la plus aimée d'Allah est celle accomplie avec constance, même si elle est minime.* »[1] Et les œuvres du Prophète (ﷺ) étaient semblables à la pluie fine et continue.[2]

La prière de nuit et son mérite

Allah (ﷻ) dit :

تَتَجَافَىٰ جُنُوبُهُمْ عَنِ ٱلْمَضَاجِعِ

« ***Ils délaissent leurs couches pour invoquer leur Seigneur*** »[3]

Le Prophète (ﷺ) dit : « *Priez la nuit, car c'est l'habitude des pieux avant vous. Cela vous rapproche de votre Seigneur, expie les fautes, et empêche les péchés.* »[4] Et il existe de nombreux hadith concernant ses mérites.

Al-Hasan Al-Basrî dit : « Je n'ai rien trouvé de plus dur parmi les actes d'adoration que la prière au milieu de la nuit. » On lui demanda : «Pourquoi ceux qui prient la nuit comptent-ils parmi ceux qui ont les plus beaux visages ? » Il répondit : « Car ils se sont isolés avec la lumière du Miséricordieux dans les ténèbres, et ainsi Il les a habillés d'une de Ses lumières. »

---

[1] Al-Bukhârî (6464) et Muslim (218).
[2] Al-Bukhârî (1987) et Muslim (783).
[3] *As-Sajdah*, v.16.
[4] *Sahîh At-Tirmidhî* (2814).

Les moyens qui aident à sa pratique

Sache que la pratique de la prière de nuit est difficile, sauf pour celui auquel on accorde de respecter les moyens qui y aident ; certains sont apparents et d'autres intérieurs.

Pour ce qui est des moyens apparents, il convient de ne pas trop manger. Un pieux dit : « Ô vous qui aspirez à l'au-delà ! Ne mangez pas trop, car ensuite vous boirez beaucoup, si bien que vous dormirez beaucoup, et perdrez ainsi beaucoup. »

Il convient également de ne pas s'épuiser dans la journée en effectuant des travaux harassants ; ne pas délaisser la sieste dans la journée car elle aide à observer la prière de nuit ; et s'éloigner des péchés, ainsi At-Thawrî dit : « On m'a privé de la prière de nuit pendant cinq mois en raison d'un péché que j'ai commis. »

Concernant les moyens intérieurs, il convient que le cœur soit dénué de tout ressentiment envers les musulmans, exempt de toute innovation, et qu'il se détourne du superflu de ce bas-monde. Aussi, que le cœur soit dominé par la crainte, sans porter de lointaines espérances ; et de connaitre le mérite de la prière de nuit.

Parmi les meilleurs moyens d'y parvenir, figure l'amour d'Allah (ﷻ) et la foi ferme que lorsqu'on se lève pour prier la nuit, on s'adresse au Seigneur qui y assiste et le voit ; et cette discussion l'amène à prolonger la prière de nuit.

Abu Sulaymân (رحمه الله) dit : « Les adeptes de la [prière de] nuit en éprouvent plus de plaisir que ceux qui s'adonnent aux plaisirs mondains. Et si ce n'était la [prière de] nuit, je n'aimerais pas rester en ce bas-monde. »

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il est dans la nuit un moment qu'aucun musulman ne trouve, alors qu'il demande à Allah un bien de ce bas-monde et de l'au-delà, sans qu'Allah ne le lui accorde, et ceci chaque nuit.* »[1]

La prière de nuit est de différents degrés :

Le premier consiste à passer toute la nuit en prière, et cela est rapporté d'un groupe de pieux prédécesseurs.

---

[1] Muslim (757).

Le deuxième consiste à prier la moitié de la nuit. Ce qui est également rapporté d'un groupe de pieux prédécesseurs, et la meilleure manière de procéder consiste à dormir le premier tiers de la nuit ainsi que le dernier sixième.

Le troisième consiste à prier le tiers de la nuit, en quel cas il convient de dormir la première moitié et le dernier sixième ; et c'est la pratique de Dâwud (ﷺ). Il est mentionné dans le hadith : « *La prière la plus aimée d'Allah est celle de Dâwud, il dormait la moitié de la nuit, priait le tiers, puis dormait le sixième restant.* »[1] Il est meilleur de dormir la dernière partie de la nuit, car cela efface du visage les traces du manque de sommeil à l'aube, et en atténue la pâleur.

Le quatrième consiste à prier le sixième ou le cinquième de la nuit. Le mieux en cela est ce qui est accompli au cours de la deuxième moitié de la nuit. Mais certains ont été d'avis que cela était meilleur au cours du dernier sixième.

Le cinquième consiste à ne pas tenir compte du temps, car il est difficile de l'évaluer. On distingue alors deux manières de procéder :

La première consiste à prier au début de la nuit jusqu'à être gagné par le sommeil et dormir. Lorsqu'on se réveille on prie, et lorsqu'on est gagné par le sommeil, on dort. C'est la pratique qui demande le plus d'effort, et elle fut celle d'un groupe de pieux prédécesseurs.

Anas (ﷺ) rapporte : « Chaque fois que nous voulions voir le Messager d'Allah (ﷺ) prier la nuit, nous le trouvions ainsi, et chaque fois que nous voulions le voir endormi nous le trouvions ainsi. »[2]

ᶜUmar priait la nuit autant qu'Allah le voulait, et lorsqu'arrivait la fin de la nuit, il réveillait sa famille et disait : « La prière, la prière ! »

Ad-Dahhâk dit : « J'ai connu des gens qui, dans les ténèbres de la nuit, étaient gênés devant Allah de s'allonger trop longtemps. »

La deuxième consiste à dormir au début de la nuit, et lorsqu'on a suffisamment dormi et qu'on se réveille, on passe le restant de la nuit en prière. Sufyân At-Thawrî dit : « Je n'ai qu'un sommeil léger, et lorsque je me réveille, je ne me rendors plus. »

Le sixième degré consiste à accomplir deux ou quatre unités de prière. On rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Priez la nuit. Accomplissez quatre unités de prière. Accomplissez deux unités de prière… »[1]

---

[1] Al-Bukhârî (1131) et Muslim (1159).
[2] Al-Bukhârî (1141).

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque se réveille la nuit, réveille son épouse et accomplit avec elle une prière deux unités, on l'inscrit, lui et son épouse, parmi ceux et celles qui mentionnent abondamment Allah.* »[2]

Talhah Ibn Musarrif ordonnait à sa famille de prier la nuit et leur disait : « Accomplissez deux unités de prière, car la prière au milieu de la nuit efface les péchés. »

Ce sont là les manières de diviser la nuit, que celui qui aspire à l'au-delà choisisse ce qui est lui facile. S'il lui est difficile de prier au milieu de la nuit, il ne convient pas qu'il néglige de prier entre les prières du *maghrib* et *ᶜishâ*, ainsi qu'avant l'aube, afin qu'il accomplisse la prière aux deux extrémités de la nuit ; ce qui constitue le septième degré.

Concernant celui qui éprouve des difficultés à se purifier la nuit

Que celui qui éprouve des difficultés à se purifier la nuit et accomplir la prière s'assoie en direction de la Qibla, mentionne Allah (ﷻ) et invoque autant qu'il le peut. S'il ne s'assoit pas, qu'il invoque en étant allongé. De même que celui qui rate sa pratique rituelle car il est gagné par le sommeil, qu'il la rattrape après la prière de la matinée, car cela est rapporté dans le hadith.[3]

Que celui qui a pour habitude de prier la nuit prenne garde à l'abandonner, car le Messager d'Allah (ﷺ) dit à ᶜAbd Allah Ibn ᶜAmr : « *Ne sois pas comme untel qui priait la nuit puis a cessé.* »[4]

Les nuits et les jours méritoires

Concernant les nuits dont le mérite est plus grand, il est recommandé de les passer en prière. Il est quinze nuits que ne doit pas négliger celui qui aspire à l'au-delà, car si le commerçant néglige la saison des bénéfices, quand va-t-il les réaliser ? Parmi ces nuits, sept se trouvent dans le mois de Ramadan : la nuit du dix-sept, car le lendemain matin eut lieu la bataille de Badr ; et les six autres sont les nuits impaires de la dernière dizaine du mois, car c'est en ces nuits qu'on recherche la nuit d'*al-qadr*. Quant aux huit nuits restantes, elles sont : la première nuit du mois de *muharram*, la nuit du jour de *ᶜâshûrâ'*, la première nuit du mois de *rajab*, la nuit du milieu du mois de *rajab*, la nuit du vingt-sept de ce mois, car c'est la nuit du Voyage

[1] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (3488), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] *Sahîh Abû Dâwud* (1288).
[3] Référence est faite à la parole du Prophète (ﷺ) : « *Que celui qui dort au lieu de lire, en totalité ou en partie, ce dont il a l'habitude du Coran, et qui le lit entre la prière de l'aube et celle du dhuhr, on lui écrit la récompense de celui qui le lit dans la nuit.* » Muslim (747).
[4] Al-Bukhârî (1152) et Muslim (185).



nocturne, la nuit du milieu du mois de *shaʿbân*, la nuit du jour de *ʿarafah*, et les nuits des deux célébrations. Des récits ont été rapportés concernant la prière en ces nuits, mais rien n'est établi.[1]

Concernant les jours méritoires, ils sont au nombre de dix-neuf : le jour de *ʿarafah*, le jour de *ʿâshûrâ'*, le vingt-septième jour du mois de *rajab* qui est le premier jour où Jibrîl est descendu vers le Prophète (ﷺ), le dix-septième jour du mois de Ramadan, car c'est en ce jour qu'eut lieu la bataille de Badr, le quinzième jour du mois de *shaʿbân*, le jour du vendredi, les deux jours de célébration, les jours connus que sont les dix premiers jours du mois de *dhû-l-ḥijjah* et les jours déterminés que sont les trois jours de *tashrîq*. Parmi les jours méritoires de la semaine figurent le lundi, le jeudi, ainsi que les jours de pleine lune. Ces jours comportent un grand mérite évoqué dans les mérites du jeûne.

Ainsi s'achève le livre des différentes phases de ressourcement spirituel (*awrâd*) qui constitue la fin du quart consacré aux adorations. Et c'est Allah qui accorde la réussite.

[1] Rien de cela n'est établi, en dehors de la prière lors des dix dernières nuits du mois de Ramadan.

Deuxième quart :

les us et coutumes

9 – Le livre des règles de bienséance concernant le repas et l'hospitalité

Les règles de bienséance relatives aux repas concernent ce qui le précède, le moment du repas, et ce qui le suit.

Concernant ce qui précède le repas, il faut se laver les mains comme cela est rapporté dans le hadith[1], car les mains sont exposées à la saleté.

Aussi, s'assoir autour d'une nappe posée à même le sol plutôt que sur une table, car cela est plus proche de la pratique du Messager d'Allah (ﷺ) et de la modestie.

S'assoir autour de la nappe, en s'appuyant sur la jambe gauche, et avoir l'intention en mangeant de se renforcer pour l'obéissance à Allah (ﷻ), afin que ce repas permette d'obéir à Allah, non uniquement de se délecter du repas. Le signe de la validité de l'intention est de prendre le strict nécessaire sans se rassasier. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'homme ne remplit pas de récipient pire que le ventre. Il lui suffit quelques bouchées pour se maintenir, mais si cela est nécessaire, qu'un tiers soit pour la nourriture, un tiers pour la boisson et un tiers pour l'air.* »[2] Cette intention implique de ne tendre la main vers la nourriture que si l'on a faim et d'arrêter de manger avant la satiété. Celui qui agit ainsi n'aura que rarement besoin d'un médecin.

Agréer la subsistance que l'on trouve, ne pas mépriser la petite quantité, et s'efforcer de multiplier les mains autour du repas, même s'il ne s'agit que des épouses et enfants.

Concernant les règles de bienséance à observer au cours du repas, il faut commencer en prononçant le Nom d'Allah, et louer Allah (ﷻ) en le terminant. Aussi, manger avec la main droite, former de petites bouchées, bien mâcher chacune d'elles, ne pas reprendre une nouvelle bouchée avant d'avoir avalé la première, et ne dénigrer aucun met.

Manger ce qui est devant soi, sauf s'il s'agit d'un plat varié comme les fruits. Manger avec trois doigts, et ramasser toute bouchée qui aurait pu tomber.

---

[1] Référence est faite au hadith : « La bénédiction du repas réside dans l'accomplissement des ablutions avant et après celui-ci. » *Ad-Daʿîfah* (168) et tous les hadiths en ce sens sont faibles.

[2] Sahîh *At-Tirmidhî* (1939).

Ne pas souffler sur la nourriture chaude, ne pas réunir les noyaux et les dattes dans la même assiette ou dans sa main, mais cracher les noyaux dans sa paume puis les jeter[1], de même pour tout ce qui comporte des pépins ou résidus.

Ne pas boire pendant le repas, car cela est meilleur du point de vue médical. Concernant les règles de bienfaisance dans la manière de boire, il faut tenir le récipient de la main droite, regarder dedans avant de le porter à la bouche, boire par petites gorgées et non à grandes lampées. On rapporte que ᶜAlî (ﷺ) dit : « Buvez par petites gorgées, en non à grandes lampées, car cela donne mal au foie. »

Ne pas boire debout, et respirer à trois reprises en dehors du récipient en buvant. On rapporte que le Prophète (ﷺ) respirait à trois reprises en buvant[2], ce qui signifie qu'il éloignait le récipient pour respirer, non pas qu'il respirait dedans.

Concernant les règles de bienséance à observer après le repas, il est recommandé de cesser de manger avant d'être rassasié, de lécher ses doigts, de vider totalement le plat et de louer Allah. Ainsi, on rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Allah est satisfait du serviteur qui mange et Le loue pour cela, et qui boit et Le loue pour cela.* »[3] Aussi, se laver les mains afin d'en retirer le gras.

Règles de bienséance supplémentaires lors du repas commun

Parmi ces règles de bienséance, figure le fait de ne pas commencer à manger si quelqu'un parmi les présents en est plus en droit, en raison de son âge ou son mérite, sauf si on est celui qui est suivi.

Ne pas garder le silence autour du repas, mais avoir de bonnes paroles, mentionner les récits des pieux concernant le repas et autre.

Que chacun cherche à donner préférence à son compagnon, sans l'obliger en lui disant : *mange*, mais être détendu et ne pas faire de manière en se crispant.

Ne pas regarder ses compagnons lorsqu'ils mangent afin qu'ils ne soient pas gênés.

[1] Muslim (2042).
[2] Muslim (2028).
[3] Muslim (2734).



Ne pas faire ce qu'on trouverait sale de la part d'autrui, comme le fait de secouer sa main dans le plat ou d'avancer sa tête vers le plat en prenant sa bouchée. Si on retire quelque chose de sa bouche pour le jeter, on détourne son visage et on le prend de la main gauche. On ne plonge pas non plus une bouchée grasse dans les condiments, et inversement, car cela peut répugner autrui ; de même qu'on ne plonge pas une bouchée entamée dans la sauce.

Inviter ses frères à un repas

Il est recommandé de convier les frères à un repas. Ceci est rapporté de ᶜAlî (ﷺ) qui dit : « Je préfère réunir mes frères autour d'un boisseau de nourriture plutôt que d'affranchir un esclave. »

Khaythamah (ﷺ) préparait de la marmelade de dattes et un bon repas, et il invitait Ibrâhîm et Al-Aᶜmash auxquels il disait : « Mangez, je n'ai préparé cela que pour vous ! » On présente ce qu'on a, sans manières, et sans demander la permission de le faire On pose le repas sans demander l'autorisation, et c'est une forme d'afféterie que de poser tout ce qu'on possède.

Parmi les règles de bienséance que doit respecter l'invité et de ne pas proposer un plat particulier, et si on lui donne le choix entre deux plats, il doit choisir le plus facile à préparer, sauf s'il sait que son hôte se réjouit de sa proposition, et qu'il ne cessera de le lui demander. On rapporte que l'imam As-Shâfîᶜi fut invité chez Az-Zaᶜfarânî qui notait chaque jour sur un morceau de papier les différents mets à préparer, puis le remettait à la servante ; As-Shâfi'î prit le morceau de papier et y ajouta un autre met. Lorsque Az-Zaᶜfarânî l'apprit, il fut plus heureux encore.

Ne pas se mêler à un repas

Lorsqu'on sait que des gens sont en train de manger, il ne convient pas de s'introduire auprès d'eux. Si on les trouve en train de manger, sans le faire exprès, et qu'on est invité à manger, on regarde si on a été invité uniquement par pudeur, en quel cas on ne mange pas ; et si on sait qu'ils aimeraient qu'on partage ce repas avec eux, en ce cas il est permis de se joindre à eux.

De même, celui qui entre dans la maison de son ami et ne le trouve pas, il lui est permis de manger la nourriture qu'on lui présente à condition qu'il jouisse de la confiance de son ami et sache qu'en mangeant de sa nourriture, il le réjouira.

Les règles de bienséance de l'invitation et de la participation

Parmi les règles de bienséance de l'invitation est de chercher à inviter les pieux et non les dépravés. Un pieux prédécesseur dit : « Ne consomme que la nourriture d'un homme pieux, et que seul un homme pieux consomme de ta nourriture. »

Il convient de chercher à inviter les pauvres plutôt que les riches, et ne pas négliger ses proches, car cela suscite l'isolement et la rupture des liens de parenté. Il faut également respecter un ordre de préséance parmi ses amis et connaissances, et ne pas chercher à travers son invitation la vantardise et la fatuité. Au contraire, il faut chercher à se conformer à la Sunna en offrant de la nourriture, en attirant le cœur des frères, et en amenant la joie dans le cœur des croyants. On ne doit pas inviter celui dont on sait qu'il lui sera difficile de répondre à l'invitation, ou qui sera blessé par la présence des convives, pour une raison ou une autre.

Concernant les règles de bienséance dans la réponse à une invitation, s'il s'agit d'une invitation à un mariage, il est obligatoire de répondre favorablement à l'invitation du musulman pour le premier jour des noces. S'il s'agit d'une autre invitation, il est uniquement permis d'y répondre favorablement [sans que ce soit une obligation]. Ensuite, il convient de ne pas répondre favorablement à l'invitation du riche et non du pauvre. Il ne faut pas non plus refuser l'invitation parce qu'on jeûne. On prend part au repas, et s'il s'agit d'un jeûne surérogatoire, et qu'on sait que le fait de manger réjouira son frère musulman, on rompt le jeûne.

Mais si la nourriture est illicite, il faut refuser l'invitation, de même que s'il s'y trouve un mal comme des tapis ou ustensiles illicites, des instruments de musique, des représentations, ou si l'hôte est injuste, dépravé, innovateur ou infatué de son invitation.

Il convient de ne pas viser la nourriture elle-même en répondant à l'invitation mais avoir l'intention de se conformer à la Sunna, d'honorer son frère croyant, et de se préserver contre ceux qui pourraient avoir une mauvaise opinion, car s'il refuse l'invitation, on pourrait dire de lui qu'il est orgueilleux.

Si on prend part au repas, il convient d'être humble dans son assise, ne pas se mettre en avant, se placer à l'endroit indiqué par le maître de maison, et ne pas trop regarder dans la direction d'où vient la nourriture, car c'est un signe de gloutonnerie.



Les règles de bienséance dans la présentation du repas

Concernant la présentation du repas, il est cinq règles de bienséance à observer :

La première consiste à se hâter de le présenter, car c'est une manière d'honorer l'invité.

La deuxième consiste à présenter d'abord les fruits avant toute autre chose, ce qui est meilleur d'un point de vue médical, et Allah (ﷻ) dit :

وَفَٰكِهَةٖ مِّمَّا يَتَخَيَّرُونَ ۝٢٠ وَلَحۡمِ طَيۡرٖ مِّمَّا يَشۡتَهُونَ ۝٢١

« ***[Ils auront] des fruits de leur choix, et toute chair d'oiseau qu'ils désireront*** »[1]

Le meilleur met qu'on puisse présenter après les fruits est la viande, surtout si elle est grillée. Puis suivent les plats mêlant pain et viande (*at-tharîd*) et les sucreries. Ces mets délicats seront accompagnés d'eau fraîche. Et tout ceci sera conclu par de l'eau tiède qu'on versera sur les mains de l'invité afin qu'il se lave.

La troisième consiste à présenter tous les mets préparés.

La quatrième consiste à ne pas se presser à enlever le plat mais, au contraire, permettre aux convives d'en manger jusqu'à ce qu'ils retirent leurs mains.

La cinquième consiste à présenter suffisamment de nourriture, car en offrir moins est un manque de civilité.

Il convient de garder une part pour la famille avant de présenter le repas, et lorsque l'invité désire partir, de l'accompagner jusqu'au seuil de la maison, car cela constitue une Sunna et une manière d'honorer l'invité. Fait partie de la complétude de l'honneur fait à l'invité que de présenter un visage souriant, et de tenir des propos agréables à son arrivée et son départ, de même lorsqu'on est à table.

Quant à l'invité, il doit sortir enjoué, même s'il y a eu des manquements à son égard, car cela fait partie du bon comportement et de la modestie. Il ne doit partir qu'avec le consentement et la permission du maitre de maison, et il doit être attentif à son cœur pendant toute la durée de sa présence.

---

[1] *Al-Wâqiʿah*, v.20-21.

10 – Le livre du mariage, ses règles de bienséance, et ce qui s'y rapporte

Il n'est pas de litige entre les savants pour dire que le mariage est recommandé, encouragé, qu'il comporte de nombreux mérites et intérêts, parmi lesquels :

L'enfant, car le but est de perpétuer la descendance, ainsi que l'amour d'Allah (ﷻ) en s'y attelant, afin que perdure l'espèce humaine. C'est également un moyen de rechercher l'amour du Messager d'Allah (ﷺ) en multipliant le nombre de ceux dont il se vantera [devant les autres prophètes], ou encore la bénédiction à travers l'invocation de l'enfant pieux, ou l'intercession à travers la mort de l'enfant en bas-âge.

Le mariage est aussi un moyen de se protéger des calamités suscitées par les désirs, un apaisement de l'âme et un moyen de l'éloigner de la solitude au contact de l'épouse.

Il permet également de vider le cœur de la gestion de la maison en ce qui touche à la cuisine, au nettoyage, au rangement, à la vaisselle, et la préparation des moyens de l'existence. En effet, l'homme seul est souvent incapable d'accomplir cela, et s'il s'en charge il perd la majeure partie de son temps, sans plus pouvoir se consacrer à la science et au travail. Ainsi, l'épouse pieuse est, de cette manière, un soutien dans la religion, car ces différentes occupations détournent le cœur.

Le mariage permet également de lutter contre son âme, s'exercer à la protection et aux responsabilités, respecter les droits des épouses, patienter sur leur comportement, endurer le tort qu'elles peuvent causer, s'employer à les amender et les orienter vers le chemin de la religion, s'efforcer d'acquérir pour elles des biens licites, et s'occuper de l'éducation des enfants. Toutes ces œuvres sont de grand mérite, car elles sont protection et responsabilité, et le mérite de cette protection est immense. Seul doit s'en prémunir celui qui craint de ne pouvoir en respecter les devoirs, mais le fait d'endurer [les difficultés liées à] l'épouse et l'enfant est considéré comme le combat sur le sentier d'Allah (ﷻ). Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Entre le dinar que tu dépenses sur le sentier d'Allah, pour affranchir un esclave, que tu donnes à un pauvre ou que tu dépenses pour ta famille, celui qui a la plus grande récompense est celui que tu dépenses pour ta famille.* »[1]

[1] Muslim (995).



Les maux du mariage

Le mariage comporte certains maux :

Le premier est l'incapacité à rechercher ce qui est licite. Ceci est difficile et peut conduire l'homme marié à prendre ce à quoi il n'a pas droit.

Le deuxième est l'impuissance à assumer les droits des femmes et patienter sur leurs comportements et leurs torts. Ceci comporte un danger, car l'homme est responsable et sera interrogé sur ceux dont il est responsable.

Le troisième est que l'épouse et l'enfant le détournent de la mention d'Allah (ﷻ), passant jour et nuit à jouir d'eux, sans consacrer son cœur à méditer sur l'au-delà et œuvrer en ce sens.

C'est là un ensemble de maux et intérêts du mariage. Quant au fait de se prononcer sur le cas d'un individu pour savoir si le mariage ou le célibat est meilleur pour lui, il faut d'abord pouvoir cerner l'ensemble de ces choses. Plus encore, il convient à celui qui aspire à l'au-delà de s'y exposer, s'il est préservé des maux et rassemble les différents intérêts du mariage. S'il possède des biens licites, un bon comportement, et qu'en plus il est jeune et a besoin s'assouvir ses désirs, seul et a besoin qu'on administre son foyer, alors nul doute que le mariage est meilleur pour lui. Mais si aucun des intérêts du mariage n'est atteint et qu'il rassemble au contraire ses défauts, il est meilleur de le délaisser. Ceci dans le cas de celui qui n'a pas besoin de se marier, et s'il en éprouve le besoin, cela s'impose à lui.

La vie conjugale heureuse

Dix choses sont à considérer chez la femme pour assurer une vie conjugale heureuse :

La première est la religion, qui est le fondement, en raison de la parole du Prophète (ﷺ) : « *Prends celle qui possède la religion.* »[1] Si elle n'a pas de religion, elle corrompt celle de son époux et l'encercle. Et si elle emprunte la voie de la jalousie, il ne cessera de vivre épreuves et troubles.

La deuxième est le bon comportement, car la femme au mauvais comportement apporte plus de tort que de bien.

[1] Muslim (1466).

La troisième est la beauté physique, qui doit être également recherchée, car elle assure la protection [contre les tentations]. C'est pourquoi on a ordonné de regarder celle qu'on demande en mariage. Il est vrai qu'il y a des gens qui ne regardent pas la beauté et ne recherchent pas la jouissance ; ainsi on rapporte que l'imam Ahmad Ibn Hanbal (ﷺ) a préféré une femme borgne à sa sœur ; mais ceci est rare, et les natures sont généralement contraires.

La quatrième est la modicité de la dot. Sacîd Ibn Al-Musayyib a marié sa fille pour deux dirhams de dot, et cUmar dit : « N'exagérez pas concernant les dots des femmes. » De même qu'il est réprouvable d'exagérer la dot du côté de la femme, il est réprouvable pour l'homme d'interroger sur les biens qu'elle possède. At-Thawrî dit : « Lorsqu'un homme se marie et se demande : qu'a-t-elle comme biens ? Sache que c'est un voleur. »

La cinquième est la virginité, car le législateur l'a encouragée, et parce que la jeune fille aimera plus son époux et sera plus attachée à lui que celle qui a déjà connu le mariage. Elle amène également l'affection, car la nature humaine s'attache à la première chose qu'elle connaît, et cela est meilleur pour l'affection du mari à son égard, car la nature humaine fuit celle qu'un autre a touchée.

La sixième est la fécondité.

La septième est la lignée qui consiste à ce qu'elle appartienne à une famille connue pour sa religion et sa rectitude,

La huitième est qu'elle soit étrangère à la famille.

Tout comme il convient à l'homme de regarder celle qu'il demande en mariage, il convient au tuteur de la femme de considérer la religion, le comportement, et la situation du prétendant, car la femme sera ensuite tenue par les liens du mariage, et s'il la marie à un dépravé ou un innovateur, il transgresse envers elle et envers sa personne. Un homme demanda à Al-Hasan : « À qui dois-je marier ma fille ? » Il répondit : « À celui qui craint Allah, car s'il l'aime, il l'honorera ; et s'il la déteste, il ne lui causera aucune injustice. »

Règles de bienséance de la vie conjugale, et devoirs des époux

Concernant l'époux, il doit respecter l'équité et la bienséance en douze choses :

La première est le repas de noces, car il est recommandé.

La deuxième est le bon comportement avec ses épouses, et la patience face à leurs torts dus à leur manque de raison. Il est mentionné dans le hadith authentique : « *Soyez bons envers les femmes car elles ont été créées à partir d'une côte. Or, la partie la plus courbée de la côte est la partie supérieure. Si tu veux la redresser, tu la brises, et si tu la laisses telle quelle, elle demeure courbée, donc soyez bons envers les femmes.* »[1] Sache que le bon comportement envers la femme ne consiste pas à s'abstenir de lui nuire, mais à supporter le tort qu'elle peut causer, et faire preuve de mansuétude devant sa frivolité et sa colère, conformément à l'attitude du Messager d'Allah (ﷺ). Ainsi, ᶜUmar rapporte que les épouses du Prophète (ﷺ) lui demandaient des comptes, et il arrivait à l'une d'elle de l'éviter toute une journée durant[2], et le hadith est connu.

La troisième consiste à batifoler et plaisanter avec elle, car le Prophète (ﷺ) devança ᶜÂ'ishah à la course[3], et il batifolait avec ses épouses, ainsi il dit à Jâbir : « *Pourquoi n'as-tu pas épousé une jeune fille, afin que tu batifoles avec elle, et qu'elle batifole avec toi ?* »[4]

La quatrième est que cela doit être fait avec mesure. Ainsi, le mari ne doit pas batifoler au point de perdre toute prestance devant son épouse, mais il doit chercher la mesure. Nous avons mentionné que ᶜUmar blâma un de ses servants, et que l'épouse de ᶜUmar lui dit : « Ô Commandeur des croyants ! Qu'as-tu à lui reprocher ? » Il lui répondit : « Ô ennemie d'Allah ! Qu'as-tu à voir avec lui ? Tu n'es qu'un jouet avec lequel on joue pour ensuite t'abandonner. »[5]

La cinquième est la mesure en matière de jalousie qui consiste à ne pas négliger les principes fondamentaux, sous peine de craindre leurs calamités. Mais il ne faut pas non plus exagérer dans la suspicion, et le Prophète (ﷺ) a interdit de surprendre son épouse en rentrant de voyage de nuit.

La sixième est la mesure et le juste milieu concernant les dépenses, sans gaspillage ni pingrerie. Il ne convient pas que le mari se réserve les bons mets, à l'exclusion de son épouse, car cela provoque le ressentiment.

---

[1] Al-Bukhârî (5186) et Muslim (1468).
[2] Al-Bukhârî (2468) et Muslim (1479).
[3] *Sahîh Abû Dâwud* (2248).
[4] Al-Bukhârî (5367) et Muslim (1466).
[5] Dans son référencement des hadiths et récits de *Al-Ihyâ'*, Al-Hâfidh Al-ᶜIrâqî n'a rien mentionné concernant ce récit, il semble qu'il n'en ait pas trouvé la chaîne de transmission. Après recherche, ce récit est mentionné par Ibn Shibah dans *Târîkh Al-Madînah*, mais sa chaîne de transmission est incomplète et faible. Et Allah est plus savant.

La septième consiste à ce que l'époux connaisse, concernant les menstrues et les règles relatives, ce qui lui permettra de savoir comment cohabiter avec son épouse en période de règles. De même qu'il doit lui enseigner la croyance correcte, faire disparaître de son cœur toute innovation qui peut y exister, et lui enseigner les règles relatives à la prière, aux menstrues, et à la métrorragie. Il doit lui enseigner que si les saignements cessent avant le coucher du soleil, serait-ce le temps d'accomplir une seule unité de prière, elle doit accomplir les prières du *dhuhr* et *ᶜasr* ; et si les saignements cessent avant l'aube, serait-ce le temps d'accomplir une seule unité de prière, elle doit accomplir les prières du *maghrib* et *ᶜishâ'*, ceci car peu de femmes y prêtent attention.

La huitième est que s'il a plusieurs épouses, il doit être équitable entre elles. L'équité concerne la répartition des nuits et les dépenses, non l'amour et les rapports charnels, car l'époux ne contrôle pas cela. S'il voyage et veut que l'une d'elles l'accompagne, il doit tirer au sort et prendre avec lui celle qui sera désignée.

La neuvième consiste, s'il y a une désobéissance de l'épouse, à la corriger et la contraindre à obéir. Mais il faut procéder par étape dans la correction, en commençant par l'exhortation et l'intimidation. Si cela s'avère inefficace, il s'éloigne de sa couche, lui tourne le dos ou dort seul. Et s'il ne lui adresse plus la parole, ce sera dans la limite de trois jours. Si cela s'avère également inefficace, il la corrige, sans la blesser ni toucher son visage.

La dixième concerne la bienséance lors des rapports charnels. Il est recommandé de commencer en prononçant le Nom d'Allah, se détourner de la direction de la Qibla, se couvrir d'un drap, ne pas se dénuder totalement, et commencer par jouer, caresser et embrasser. Certains savants ont recommandé les rapports intimes le vendredi. Enfin lorsque le mari parvient à l'orgasme, qu'il attende un peu afin qu'elle y parvienne aussi, car cela peut tarder.

Parmi les règles de bienséance, le fait pour la femme en période de règles de porter un pagne la couvrant des hanches aux genoux, lorsque son mari veut jouir d'elle. Il ne lui est pas permis de la pénétrer pendant ses règles, de même qu'il ne lui est pas permis de la sodomiser. Et celui qui désire un nouveau rapport, qu'il lave son sexe et accomplisse ses ablutions.

De même, il ne doit pas se couper les cheveux, tailler ses ongles ou pratiquer une saignée, alors qu'il est en état d'impureté majeure. Quant au fait d'éjaculer en dehors du vagin, cela est permis, bien que ce soit réprouvable.

La onzième concerne les règles de bienséance relatives à la naissance, et elles sont au nombre de six :

La première consiste à ne pas se réjouir de la naissance d'un garçon et s'attrister de la naissance d'une fille, car il ne sait pas dans lequel des deux réside le bien.

La deuxième consiste à faire l'appel à la prière dans l'oreille du nouveau-né à sa naissance.

La troisième consiste à lui attribuer un beau nom, ainsi on rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *De vos noms, les plus aimés d'Allah sont ᶜAbd Allah, et ᶜAbd Ar-Rahmân.* »[1] Celui dont le nom est mauvais, il lui est recommandé d'en changer, ainsi le Prophète (ﷺ) a changé les noms de certains, et parmi les noms, il a réprouvé ceux de Aflah (celui qui est le plus prospère), Nâfiᶜ (celui qui est profitable), Yasâr (opulence), Rabâh (profit), et Barakah (bénédiction), car on demande : « Est-il là ? » et on répond : « Non. »[2]

La quatrième est le sacrifice de deux moutons à la naissance d'un garçon, et d'un seul à la naissance d'une fille.

La cinquième consiste à frotter le palais du nouveau-né avec une datte ou une chose sucrée.

La sixième consiste en la circoncision.

La douzième concerne la répudiation qui est la chose licite la plus détestée d'Allah (ﷻ).[3] Il est réprouvable que l'homme surprenne la femme en la répudiant, alors qu'elle n'a commis aucune faute. De même qu'il n'est pas permis à la femme de le pousser à la répudier. S'il veut la répudier, il doit être attentif à quatre choses :

La première est de la répudier lors d'une période de pureté au cours de laquelle ils n'ont pas eu de rapport charnel, afin que sa période de retraite ne se prolonge pas.

La deuxième est de se contenter de la prononciation d'une formule de répudiation, afin qu'il lui soit possible de reprendre la vie conjugale s'il éprouve du regret.

La troisième est qu'il fasse preuve de bienveillance en ce qui concerne la répudiation, en lui donnant ce dont elle peut jouir pour réparer le dommage. On rapporte qu'Al-Hasan Ibn ᶜAlî répudia une femme et lui envoya dix mille dirhams, et qu'elle dit : « Ce sont peu de biens pour un bien aimé qui nous quitte. »

---

[1] Muslim (2132).

[2] Muslim (2138).

[3] Concernant le hadith : « La chose licite la plus détestée d'Allah est la répudiation. » sa chaîne de transmission est faible, voir *Al-Irwâ'* (2040).

La quatrième est qu'il ne dévoile pas ses secrets. On rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Parmi les hommes qui auront les pires des rangs auprès d'Allah au Jour de la Résurrection, figure l'homme qui se confie à son épouse, tout comme elle se confie à lui, et qui ensuite répand ses secrets.* »[1] On rapporte qu'un pieux voulut répudier son épouse et qu'on lui demanda : « Qu'est-ce qui te gêne en elle ? » Il répondit : « L'homme sensé ne dévoile pas le secret de son épouse. » Lorsqu'il la répudia, on lui demanda : « Pourquoi l'as-tu répudiée ? » Il répondit : « Je n'ai pas à parler de la femme d'autrui. »

Tout ceci concerne les devoirs de l'époux. La deuxième partie des règles de bienséance de la vie conjugale concerne les devoirs de l'épouse vis-à-vis de son mari. Abû Umâmah rapporte qu'il a entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « *S'il était permis à quelqu'un de se prosterner devant un autre, j'aurais ordonné à la femme de se prosterner devant son mari.* »[2] Ceci en raison de l'importance de son droit sur elle. Il existe à ce sujet de nombreux hadiths qui indiquent le droit établi du mari sur son épouse, et ses droits sont nombreux. Les plus importants tiennent en deux choses. La première est la pudeur et la chasteté, et la deuxième le contentement. C'est ainsi qu'étaient les femmes des pieux prédécesseurs, lorsqu'un homme sortait de chez lui, son épouse lui disait : « Prends garde aux biens illicites, car nous pouvons endurer la faim mais nous ne pourrons jamais endurer l'Enfer. »

Parmi les obligations de l'épouse est qu'elle ne dilapide pas les biens du mari, et si elle nourrit quelqu'un avec son consentement, elle obtient une récompense similaire à la sienne. Mais si elle le fait sans son consentement, il en obtiendra la récompense et elle, le péché.

Il convient que ses parents lui donne une bonne éducation avant de la confier à l'époux, afin qu'elle connaisse les règles de bienséance de la vie conjugale. Il convient que l'épouse reste chez elle, s'adonne à ses travaux de tissage, parle peu à ses voisins, et garde la maison en l'absence de son mari, préservant son honneur, qu'il soit présent ou absent, cherchant à le réjouir en toute situation, sans le trahir en son honneur et ses biens, ne permettant à personne de fouler son lit, et à personne d'entrer chez lui sans sa permission. Que sa préoccupation soit d'amender sa situation et de gérer son foyer, en se mettant au service de la maison en tout ce qui lui est possible, et qu'elle donne priorité au droit de son mari sur son propre droit et le droit de tous ses proches.

---

[1] Muslim (1437).
[2] *Ṣaḥîḥ Abû Dâwud* (1873).

11 – Le livre des règles de bienséance concernant les moyens d'existence et ce qui s'y rapporte

Sache que par la bienveillance de Sa sagesse, Allah (ﷻ) a fait de ce bas-monde une demeure de travail et de gains, parfois pour cette existence, et parfois pour l'au-delà. Nous allons mentionner ici les règles de bienséance concernant le commerce, le travail, les formes de gains, leurs causes, et nous les détaillerons.

Le mérite du travail

Allah (ﷻ) dit :

وَجَعَلْنَا ٱلنَّهَارَ مَعَاشًا ﴿١١﴾

« ***Nous avons fait du jour un temps d'activité*** »[1]

mentionnant cela comme une faveur de Sa part. Il dit également :

وَجَعَلْنَا لَكُمْ فِيهَا مَعَٰيِشَ ۗ قَلِيلًا مَّا تَشْكُرُونَ ﴿١٠﴾

« ***Nous vous avons établi pour vous [sur terre] des moyens de subsistance, mais vous êtes peu reconnaissants*** »[2]

en faisant un bienfait et demandant qu'on se montre reconnaissant pour cela. Tout comme Il dit :

لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن تَبْتَغُوا۟ فَضْلًا مِّن رَّبِّكُمْ ۚ

« ***Vous ne commettez aucun péché à rechercher les bienfaits de votre Seigneur [pendant le pèlerinage].*** »[3]

Il est rapporté dans le hadith que le Prophète (ﷺ) a dit : « La recherche de biens licites est un djihad. »[4], ou encore : « Allah aime le serviteur qui exerce un métier. »[5] Le Prophète (ﷺ) dit également : « *La meilleure subsistance est celle que l'homme gagne de ses mains ; et le prophète d'Allah, Dâwud vivait du travail de ses mains.* »[6] et dans un autre hadith : « *Zakariyyâ* (ﷺ) *était menuisier.* »[7]

---

[1] *An-Naba'*, v.11.
[2] *Al-A^c^râf*, v.10.
[3] *Al-Baqarah*, v.198.
[4] *Da^c^îf Al-Jâmi^c^* (3619), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[5] *Da^c^îf Al-Jâmi^c^* (1704), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[6] Al-Bukhârî (2072).
[7] Muslim (2379).

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) dit : « Âdam était laboureur, Nûh menuisier, Idrîs tailleur, Ibrâhîm et Lût cultivateurs, Sâlih commerçant, Dâwud fabricant de cottes de mailles, et Mûsâ, Shuᶜayb et Muhammad Ibn ᶜAbd Allah - que les éloges d'Allah soient sur eux — étaient bergers. »

S'agissant des récits, on rapporte que Luqmân, le sage, dit à son fils : «Ô mon fils ! Aide-toi des gains licites, car personne ne s'est appauvri sans que trois choses ne le frappent : une fragilité dans sa foi, une faiblesse dans sa raison, et une disparition de sa civilité. Mais pire encore que cela, le mépris des gens à son égard. »

On demanda à Ahmad Ibn Hanbal : « Que dis-tu d'un homme qui reste assis dans sa maison ou dans la mosquée, et qui dit : je ne ferai rien jusqu'à ce que me parvienne ma subsistance ? » Ahmad répondit : « C'est un homme qui ignore tout de la science. N'a-t-il pas entendu la parole du Prophète (ﷺ) : « *Allah a placé ma subsistance à l'ombre de ma lance* »[1], ou ce qu'il dit concernant les oiseaux : « *Ils partent le ventre vide et rentrent le ventre plein.* »[2] »

Les Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) pratiquaient le commerce sur terre et en mer, et travaillaient sur leurs champs ; et ils sont un modèle. Abû Sulaymân Ad-Dârânî dit : « Pour nous, l'adoration ne consiste pas à ce que tu restes en prière pendant qu'un autre s'épuise pour toi. Mais commence par gagner ta miche de pain, ensuite adonne-toi à l'adoration. »

Si on rétorque qu'Abû-d-Dardâ' dit : « J'ai pratiqué le commerce et l'adoration mais ils ne peuvent être réunis, j'ai donc choisi l'adoration » on peut répondre : nous ne disons pas que le commerce n'est pas recherché en lui-même. Il est recherché pour se passer des gens, suffire aux besoins de la famille et accorder des faveurs aux frères. Quant au fait de rechercher l'argent pour lui-même, le thésauriser, s'en infatuer, et autre, cela est blâmable.

Que le contrat permettant ces gains réunisse quatre critères : la validité, l'équité, la bienfaisance et la sollicitude à l'égard de la religion.

Le premier critère est la validité. S'il s'agit d'un contrat de vente, il comporte trois piliers : les parties contractantes, l'objet du contrat et la formulation de la conclusion du contrat.

---

[1] *Al-Irwâ'* (1269).
[2] *Sahîh At-Tirmidhî* (1911).

Le premier pilier concerne les parties contractantes ; le commerçant ne doit pas traiter avec un fou, car il n'est pas religieusement responsable, donc il ne peut conclure de vente. Il ne doit pas non plus traiter avec un esclave, sauf s'il sait qu'on lui en a donné l'autorisation, de même pour l'enfant, sauf autorisation de son père ou son tuteur, auquel cas il est considéré au même titre que l'esclave auquel mandat a été donné. Pour l'imam As-Shâfiᶜî, les contrats conclus par l'enfant sont invalides. Pour nous, traiter avec un aveugle est valide, ses transactions d'achat et de vente sont valides, alors que pour As-Shâfiᶜî elles sont caduques. Quant aux transgresseurs et ceux dont la majeure partie des biens sont illicites, il ne convient pas de traiter avec eux, sauf en ce dont on est certain de la licéité.

Le deuxième pilier concerne l'objet du contrat, le bien échangé. Il n'est pas permis de vendre un chien, car il est impur par nature. Concernant le mulet et l'âne, il est permis de les vendre, qu'on soit d'avis qu'ils sont purs ou impurs. Il n'est pas non plus permis de vendre les insectes, les instruments de musique comme le luth ou la flûte, les représentations faites en argile ou autre, tout ce qu'on ne peut remettre matériellement, comme l'oiseau dans les airs, l'esclave fugitif et autre, ou légalement comme les biens hypothéqués. Il n'est pas non plus permis de vendre la mère [esclave] sans son jeune enfant, ou le jeune enfant sans la mère, ceci est religieusement interdit.

Le troisième pilier concerne la formulation de la conclusion du contrat, elle consiste en la proposition et l'acceptation. Si l'acceptation précède la proposition, le contrat n'est pas valide selon un avis, et valide selon l'autre ; que la demande soit effectuée au passé ou présent. De même si la vente s'effectue sous forme d'un troc, elle est valide selon l'avis apparent d'Ahmad. Mais pour Al-Qâdî Abû Yaᶜlâ, ceci n'est valide que pour de petites choses, et c'est l'avis qui convient le mieux, à savoir que le troc concerne les choses de peu de valeur et non les précieuses, en raison des us en ce domaine. Par précaution, il convient de ne pas délaisser la proposition et l'acceptation, afin de sortir de l'ambiguïté de la divergence existante. De plus, Allah (ﷻ) a émis un avertissement sévère concernant l'usure, il convient donc de prendre garde d'y tomber. Elle est de deux types : l'usure de solde et l'usure de crédit. Il faut connaître cela, ainsi que tout ce qui comporte une forme d'usure. De même, qu'on doit connaître les conditions du paiement anticipé, du bail, de la commandite et du partenariat, car les gains proviennent des types de contrats mentionnés.

L'équité et l'absence de transgression dans la transaction

Le deuxième critère est l'équité et l'absence de transgression dans la transaction. Nous entendons par transgression tout ce qui nuit à autrui, que cette nuisance soit générale ou particulière.

La première nuisance prend la forme l'accaparement qui est interdit en raison de ce qu'il entraine comme hausse des prix et difficulté pour les gens d'acheter leur nourriture. Cela consiste à multiplier les achats des productions agricoles aux moments de hausses de prix puis d'attendre que leur prix augmente. En revanche stocker des récoltes provenant de son champ ne constitue pas un accaparement, de même si on achète en période d'abondance et de baisse des prix, d'une manière qui ne nuise aucunement aux gens. Mais, de manière générale, il est réprouvable de commercer sur les produits alimentaires, car ils sont indispensables aux hommes.

La deuxième concerne ce dont le préjudice est spécifique, comme le fait d'attribuer à sa marchandise des qualités qu'elle ne possède pas ou d'en cacher certains défauts, causant ainsi préjudice à l'acheteur. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui nous trompe n'est pas des nôtres.* »[1]

Sache également que la tromperie est illicite dans le commerce et les différents métiers. On interrogea l'imam Ahmad sur le fait de remailler un vêtement, et il répondit : « Il n'est pas permis au vendeur de le cacher. » Il convient au commerçant de peser avec précision, et il n'y parvient réellement que lorsqu'il accorde plus lorsqu'il donne, et diminue lorsqu'il prend. S'il mélange au fourrage de la terre, puis qu'il le pèse, il est considéré comme fraudeur, de même pour le boucher lorsqu'il mêle un os à ce qui n'en comporte pas dans l'usage. On a également interdit la fausse surenchère qui consiste à surenchérir sur une marchandise qu'on ne veut pas acheter pour abuser l'acheteur. On a également interdit de serrer les pis de la bête [afin de faire croire qu'elle donne beaucoup de lait].

Le troisième critère est la bienfaisance dans la transaction, et Allah a ordonné l'équité et la bienfaisance. Fait partie de la bienfaisance dans le commerce de ne pas tromper l'acheteur en réalisant un profit supérieur à l'usage ; quant à ce qui est d'usage cela est permis, car on commerce pour réaliser un profit, mais il faut viser l'équité. Si l'acheteur offre un prix supérieur au profit usuel en raison du désir intense qu'il en éprouve ou de son besoin, il convient que le vendeur s'abstienne de l'accepter, car cela fait partie de la bienfaisance.

[1] Muslim (2379).

Aussi, lorsque l'acheteur veut acquitter le prix ou la dette, on fait preuve de bienfaisance en se montrant parfois indulgent, et d'autres fois en renonçant à une partie, en accordant un délai, ou des facilités. Fait également partie de la bienfaisance d'accepter la demande d'annulation d'une transaction, car seul celui qui est lésé par la vente la demande. Les hadiths indiquant le mérite de ce qui a été mentionné, et ce qu'obtient pour récompense et rétribution celui qui les pratique sont nombreux.

Le quatrième critère est la sollicitude du commerçant envers sa religion en ce qui concerne sa vie d'ici-bas et dans l'au-delà. Il ne convient pas que son activité d'ici-bas le détourne de l'au-delà, mais il doit prêter attention à sa religion. Cette sollicitude pour sa religion se réalise en considérant six choses :

La première est la bonne intention dans le commerce. Qu'il y cherche à se passer de mendier et convoiter autrui, et à assurer les besoins de la famille, afin de faire partie de ceux qui combattent sur le sentier d'Allah ; et qu'il est également l'intention d'être de bon conseil pour les musulmans.

La deuxième est d'assurer à travers son commerce ou son métier l'une des obligations collectives, car si on délaisse l'artisanat et le commerce, la vie cesse. Néanmoins, il est des métiers importants, et d'autres dont on peut se passer car ils sont liés à l'ornementation ou la recherche de confort. Qu'il s'occupe donc à un métier important, afin d'assumer pour les musulmans une chose importante, et qu'il évite les métiers comme la joaillerie, la sculpture, la construction d'édifice en gypse et tout ce qui relève de la décoration, car cela est réprouvable.

Constitue un péché, que le tailleur confectionne des manteaux de brocart pour les hommes. Il est également réprouvable qu'il soit boucher, car cela amène la dureté du cœur, ou encore praticien de la *hijama*, balayeur, en raison du contact avec l'impureté, ou tanneur.[1]

Il n'est pas permis de recevoir une rémunération pour l'enseignement du Coran, les adorations et les obligations collectives.

La troisième est que le marché de ce bas-monde ne l'empêche pas de se rendre au marché de l'au-delà que sont les mosquées. Il convient donc qu'il consacre le début de la journée, jusqu'au moment de l'entrée au marché, à la vie future, en observant ses pratiques de ressourcement spirituel (*awrâd*). Les commerçants vertueux parmi les pieux prédécesseurs consacraient le début et la fin de la journée à la vie future, et la mi-journée au commerce.

[1] Ces propos ne reposent sur aucune preuve textuelle ou intellectuelle, et les musulmans ont besoin de tous les corps de métier.

De même que lorsqu'il entend les appels aux prières du *dhuhr* et *ʿasr*, il doit cesser son activité pour s'acquitter des obligations rituelles.

La quatrième est de s'attacher à la mention d'Allah (ﷻ) dans le marché, et s'occuper par la glorification et la célébration de l'unicité d'Allah.

La cinquième est de ne pas être trop avide du marché et du commerce, ainsi il n'est pas le premier à entrer au marché et le dernier à en sortir.

La sixième est de ne pas se contenter d'éviter l'illicite mais de se préserver des lieux équivoques et des choses douteuses. Il ne doit pas se fier aux avis religieux, mais interroger son cœur et délaisser ce qui le blesse.

Le licite et l'illicite

Sache que la recherche du licite est une obligation pour tout musulman. Nombre d'ignorants prétendent qu'il n'y a plus de licite et disent qu'il n'en reste que l'eau douce et l'herbe, et que tout le reste a été corrompu par les transactions viciées. Après avoir dit cela, ils constatèrent tout de même qu'ils avaient besoin de nourritures, si bien qu'ils furent peu regardant concernant les choses ambiguës et illicites. C'est une preuve d'ignorance et d'un manque de science, car An-Nuʿmân Ibn Bashîr rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Le licite est clair, et l'illicite est clair, et entre les deux existent des choses douteuses* »[1]

La prétention de ces ignorants étant une innovation dont le tort est général et dont les étincelles touchent la religion, il est obligatoire d'en dévoiler la corruption et d'orienter vers ce qui permet de distinguer entre le licite, l'illicite, et ce qui est ambigu. Nous exposerons cela en plusieurs points.

Le premier est le mérite de la recherche du licite, le blâme de l'illicite et les degrés du licite et de l'illicite. Allah (ﷻ) dit :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلرُّسُلُ كُلُوا۟ مِنَ ٱلطَّيِّبَٰتِ وَٱعْمَلُوا۟ صَٰلِحًا

« *Ô messagers ! Mangez des bonnes choses licites et accomplissez le bien* »[2]

Les bonnes choses désignent le licite, Il a donc commandé cela avant la pratique d'œuvres ; et Il dit en blâmant l'illicite :

[1] Al-Bukhârî (52) et Muslim (1599).
[2] *Al-Mu'minûn*, v.51.

وَلَا تَأْكُلُوٓا۟ أَمْوَٰلَكُم بَيْنَكُم بِٱلْبَٰطِلِ

« *Ne vous accaparez pas mutuellement vos biens sans aucun droit* »[1]

Et bien d'autres versets en ce sens. Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *Ô gens ! Allah est bon et n'accepte que ce qui est bon.* » jusqu'à dire : « *il mentionna ensuite le cas d'un homme engagé dans un long voyage, les cheveux hirsutes, le corps poussiéreux, les mains levées au ciel, invoquant Allah en ces termes : « Ô Seigneur ! Ô Seigneur ! » Cependant, son alimentation est illicite, sa boisson est illicite, ses vêtements sont illicites, et il ne se nourrit que de biens illicites. Comment donc pourrait-il être exaucé ?* » »[2]

On rapporte également que Saᶜd demanda au Messager d'Allah (ﷺ) que faire pour que son invocation soit exaucée, et il lui répondit : « Fais en sorte que ta nourriture soit licite et ton invocation sera exaucée. »[3] Les pieux prédécesseurs examinaient avec précision ce qui était licite, ainsi Abû Bakr mangea une chose dont la licéité était ambiguë, et il se fit vomir.

Les degrés du licite et de l'illicite

Sache que le licite est totalement bon, mais certaines de ses parties sont meilleures que d'autres, et que l'illicite est totalement mauvais, mais certaines de ses parties sont plus mauvaises que d'autres ; de même que le médecin dit de toute chose sucrée qu'elle est chaude[4], mais qu'il dit : ceci est chaud au premier degré, alors que cela l'est au deuxième, troisième, ou quatrième degré. Si on applique cela à l'illicite, ce qu'on prend en vertu d'un contrat vicié est illicite, mais cela n'est pas au degré de ce qui est spolié par la force ; ce qui est spolié est plus grave, car il comporte un tort causé à autrui et un abandon de la voie légale pour gagner sa vie, alors que les contrats viciés ne comportent que l'abandon de la voie de l'adoration. De même, ce qui est pris injustement au pauvre, au pieux ou à l'orphelin est plus mauvais et grave que ce qui est pris à l'homme fort, riche ou dépravé.

---

[1] *Al-Baqarah*, v.188.

[2] Muslim (1015).

[3] *Ad-Daᶜîfah* (1812), la chaîne de transmission du hadith est très faible.

[4] Référence est faite à la théorie des humeurs et aux quatre qualités que peuvent posséder les quatre éléments fondamentaux.

Les degrés de la retenue

La retenue (*al-wara*ᶜ) comporte quatre degrés :

Le premier consiste à se détourner de tout ce dont un avis religieux énonce le caractère illicite ; et ceci ne demande pas d'exemplification.

Le deuxième est celui de la retenue face à toute chose ambiguë qu'il n'est pas obligatoire de délaisser mais pour laquelle cela est préférable, comme cela sera développé dans la partie consacrée aux ambiguïtés. Ainsi, le Prophète (ﷺ) dit : « *Laisse ce qui te jette dans le doute pour ce qui ne t'y jette pas.* »[1]

Le troisième est celui de la retenue face à certaines choses licites, par crainte de tomber en ce qui est illicite.

Le quatrième degré est celui de la retenue face à tout ce qui n'est pas voué à Allah (ﷻ) et c'est la retenue des véridiques. Par exemple, ce qu'on rapporte de Yahyâ Ibn Yahyâ An-Naysâbûrî (ﷺ) qui but un remède, et son épouse lui dit : « Si tu marchais un peu dans la maison, afin que le remède fasse effet. » Il lui répondit : « C'est une marche que je ne connais pas, moi qui me demande des comptes depuis trente ans. » Voilà un homme qui n'a vu en cette marche aucune intention liée à la religion, ainsi il ne l'a pas fait, et cela compte parmi les formes subtiles de la retenue.

Ce qui est correct est que la retenue comporte un plus bas degré et un sommet, et entre eux il existe des degrés de précaution. Plus l'homme en fait preuve, plus il traversera vite le Pont [jeté au-dessus de l'Enfer], et moins sa charge [de péchés] sera élevée. La différence des degrés dans l'au-delà est fonction de la différence de ces degrés dans la retenue ; de la même manière que la différence des degrés en Enfer, concernant les transgresseurs, est fonction des degrés de l'illicite. Si tu le veux, redouble de précautions, et si tu le veux, accorde-toi des permissions. C'est pour ton âme que tu prendras des précautions, et c'est à ses dépens que tu t'accorderas des permissions.

Le deuxième point concerne les degrés de ce qui est ambiguë et la distinction avec licite et l'illicite. Le hadith de An-Nuᶜmân Ibn Bashîr indique ces trois parties que sont le licite, l'illicite et ce qui est entre les deux. Ce qui pose problème est ce qui est au milieu et que peu de gens connaissent, à savoir ce qui est ambiguë. Nous levons ici le voile et disons :

---

[1] *Sahîh At-Tirmidhî* (2045).

Le licite absolu est ce qui ne comporte, en son essence, rien qui puisse impliquer son caractère illicite, et qui ne comporte rien qui puisse amener à une interdiction ou une réprobation. Par exemple l'eau de pluie qu'on récupère avant qu'elle ne devienne la propriété de quelqu'un.

Ce qui est totalement illicite désigne ce qui renferme un caractère illicite, comme l'ivresse dans le vin, l'impureté dans l'urine, ou qui se réalise par le biais d'un moyen interdit, comme ce qui est obtenu à travers l'injustice et l'usure. Ces deux pans sont clairs, et on y ajoute ce dont on est sûr mais qui peut se transformer, sans que cette éventualité ait une cause évidente qui l'indique. En effet, ce qu'on peut chasser sur terre ou en mer est licite, sauf qu'il est possible qu'une gazelle ou un poisson attrapés aient été pris par un autre chasseur avant de s'échapper. Cette éventualité ne peut s'appliquer à l'eau de pluie qu'on récupère du ciel. Les pauvres hommes qui considèrent cette éventualité concernant la chasse font preuve de la retenue des victimes d'insufflations, car ce n'est qu'une illusion qui ne repose sur aucune preuve. Mais si on trouve un indice, par exemple sur la gazelle une blessure qui ne peut avoir été faite qu'après qu'elle ait été attachée, comme une brulure, il est possible qu'elle ait été prise par un autre, et c'est en ce cas que s'applique la retenue. L'ambigüité consiste en ce qui oppose deux croyances contradictoires issues de deux choses qui les impliquent. Les formes d'ambigüités sont nombreuses, mais les plus importantes sont au nombre de deux :

La première forme est celle du doute portant sur la cause rendant la chose licite ou illicite. Ceci se subdivise en quatre cas :

Premier cas : que la licéité soit connue mais qu'ensuite survienne un doute sur ce qui rend licite. Il s'agit d'une ambigüité qu'il est obligatoire d'écarter et en laquelle il est interdit de se lancer. Par exemple, une proie qu'on blesse, qui tombe dans l'eau, et qu'on retrouve morte, sans savoir si elle est morte par noyade ou en raison de sa blessure. Elle est illicite car le principe de base est l'interdiction.

Deuxième cas : que la licéité soit connue et qu'on doute sur ce qui l'interdit. Le principe de base de la disposition religieuse est la licéité, à l'exemple d'un oiseau dans les airs dont un homme dit que si c'est un corbeau, sa femme est répudiée, et qu'un autre dise que si ce n'est pas un corbeau sa femme est répudiée. Si ensuite ils n'arrivent pas à le déterminer, nous ne nous prononçons pas pour la répudiation effective de l'une d'elles, mais la retenue consiste à les éloigner et les répudier.

Troisième cas : que le fondement soit l'interdiction, mais qu'ensuite survienne ce qui implique une licéité plausible, mais sur quoi on doute. Ici, c'est la licéité qui prévaut. Par exemple lorsqu'on décoche une flèche en direction d'une proie qui ensuite s'échappe, et qu'on la retrouve ensuite morte ne portant aucune autre trace que celle de sa flèche. Ce qui prévaut est la licéité, car toute éventualité qui n'est pas fondée sur une preuve est considérée comme une insufflation. Par contre, si on observe une trace de coup, ou une autre blessure, cela relève du premier cas.

Quatrième cas : que la licéité soit connue mais que prévale la survenue de ce qui la rend illicite, en raison d'un motif pris en considération et qui prévaut, de manière légale. Par exemple, le fait de penser que l'un de deux récipients est impur, en s'appuyant sur un indice précis qui amène cette prévalence et implique l'interdiction d'y boire ou encore d'y accomplir ses ablutions.

La deuxième forme consiste à ce que le licite se mêle à l'illicite, et qu'une ambigüité survienne. On peut donner à cela plusieurs cas :

Le premier : lorsqu'une bête morte sans être égorgée se mêle à une ou dix bêtes immolées, ou à un autre nombre déterminé. Autre cas, lorsqu'on ne sait distinguer sa sœur parmi des étrangères ; c'est là une ambigüité qu'il faut écarter.

Le deuxième : lorsqu'une chose illicite déterminée se mêle à une chose licite indéterminée. Par exemple, lorsqu'on ne sait distinguer sa sœur ou dix sœurs de lait parmi les femmes d'une grande ville. Ceci n'implique pas d'éviter de se marier avec les femmes de cette ville, car il est permis d'épouser celle qu'on désire parmi elles, car le fait de les interdire au mariage constitue une grande gêne. De même pour celui qui sait que les biens de ce monde sont entièrement mêlés à ce qui est illicite, il n'est pas obligé de cesser d'acheter et de consommer, car ceci comporte une gêne. Le Messager d'Allah (ﷺ) et ses Compagnons savaient que parmi les gens de leur époque certains pratiquaient l'usure, pourtant ils n'ont pas renoncé complètement à l'usage de la monnaie ; de même ils ont su qu'une cuirasse fut volée de son vivant, et ils n'ont pas renoncé à acheter des cuirasses. Renoncer à ces choses relève plutôt d'une retenue qui tient de l'insufflation.

Le troisième : lorsqu'une chose illicite indéterminée se mêle à une chose licite indéterminée, comme le cas des biens à notre époque. Ce mélange n'interdit pas d'acquérir une chose spécifique, sauf si elle porte un signe particulier qui indique qu'elle provient de ce qui est illicite, comme le fait de le recevoir de la main d'un gouverneur injuste. Mais si on n'en distingue aucun signe, la délaisser relève de la retenue, et elle n'est pas interdite. Ceci

car on savait à l'époque du Messager d'Allah (ﷺ) et des Califes après lui, que le produit de la vente des vins, l'argent de l'usure, et les biens volés au butin de guerre se sont mêlés aux biens. Certains compagnons ont été témoins du pillage de Médine et des forfaits des tyrans, mais ils n'ont pas interdit d'acheter au marché. Sans la validité de ce commerce, toutes les transactions seraient impossibles, car la perversion domine chez les gens. Mais le principe de base concernant les biens est qu'ils sont licites, et si quelque chose contredit ce principe et domine, mais qu'on n'en distingue aucun signe, on juge en fonction du principe de base, comme nous l'avons dit concernant la terre des rues et les récipients des polythéistes. ʿUmar (ﷺ) accomplit ses ablutions dans une jarre appartenant à une chrétienne, bien qu'ils boivent du vin, mangent du porc, et ne se préservent pas de l'impureté.

Les Compagnons portaient des fourrures tannées et des vêtements teintés, et celui qui réfléchit sur la condition des tanneurs et des teinturiers sait qu'ils sont couverts d'impureté. Ceci indique qu'ils ne se préservaient que de l'impureté visible ou ce qui en porte le signe. Quant à la supposition qui nait du fait de repousser les illusions suscitées par le cours normal des choses, ils n'en tenaient pas compte. Si on demande : ils accordaient des largesses sur les questions concernant la purification et ils se protégeaient concernant l'illicite, quelle est donc la différence ? Nous répondons que si tu veux signifier qu'ils priaient avec des impuretés, ceci est faux, et si tu veux signifier qu'ils se protégeaient de toute impureté dont il est obligatoire de s'écarter, ceci est vrai. Quant à leur retenue face aux ambigüités, elle consistait au renoncement de l'âme à ce qui ne comporte aucun mal, par crainte de ce qui comporte un mal. L'âme penche vers les biens, quels qu'ils soient, au contraire des impuretés, et ils se privaient des choses licites qui pouvaient absorber leur cœur. Et Allah est plus savant.

Le troisième point concerne la recherche, l'interrogation, la polémique la négligence, et leurs origines.

Sache que si on t'offre un met, qu'on te fait un cadeau ou si tu veux acheter quelque chose à quelqu'un, tu n'as pas à dire : « ceci fait partie des choses dont la licéité ne m'est pas certaine, donc je veux m'en enquérir », mais tu n'as pas non plus le droit d'abandonner totalement toute vérification. L'interrogation est parfois obligatoire, et d'autres fois illicite ; parfois recommandée et d'autres fois réprouvable.

L'avis le plus évident à ce sujet consiste à dire que l'origine de l'interrogation est le doute qui survient, en raison d'un élément lié au bien ou à son propriétaire.

Concernant le propriétaire, comme le fait qu'il soit inconnu, c'est-à-dire celui qui ne présente aucun indice qui montre son injustice, comme la tenue des soldats, ou sa rectitude, comme les habits des savants et ascètes. En ce cas, l'interrogation n'est ni obligatoire ni permise, car elle comporte une atteinte à l'honneur du musulman et un tort. Il ne faut pas dire de lui qu'il est douteux, car ce qui est douteux est ce qui suscite un doute fondé sur une preuve, comme le fait qu'il ait l'apparence des turcs, des bédouins connus pour leur injustice, et des brigands. Il est permis de traiter avec eux, car le fait d'avoir un objet entre les mains indique la possession, alors que les autres indices sont faibles. Néanmoins, le délaisser fait partie de la retenue.

Concernant les biens, cela consiste, par exemple, à ce que l'illicite se mêle au licite, comme lorsqu'on propose au marché des charges de nourriture spoliée que les gens achètent. Ceci car il n'est pas obligatoire à celui qui achète au marché d'interroger sur ce qu'il achète, sauf s'il apparaît que la majeure partie de ce qui est proposé est illicite. Dans ce cas, il est obligatoire d'interroger, mais si la majeure partie n'est pas illicite, l'inspection relève de la retenue et elle n'est pas obligatoire. Nous disons de même concernant celui dont les biens licites se sont mêlés à d'autres illicites, à l'image du commerçant dont les transactions sont valides, mais qui pratique l'usure. Si la majeure partie de ses biens est illicite, il n'est permis d'accepter son invitation et ses cadeaux qu'après inspection de leur origine. S'il s'avère que l'origine est licite, il est permis de le prendre, sinon on le délaisse. Et si les biens illicites sont minimes, il subsiste tout de même une ambigüité, et la retenue consiste à y renoncer.

Sache que l'interrogation ne survient qu'en raison du doute, et qu'elle ne cesse que lorsque le doute qui la suscite disparaît. Ceci lorsque le responsable n'est pas suspect ; mais s'il est suspect et que tu sais qu'il a un dessein à travers ta présence ou l'acceptation de son cadeau, tu ne dois pas avoir confiance en ce qu'il dit, et il convient d'interroger autre que lui.

Le quatrième point concerne la manière dont celui qui se repent répare les injustices concernant les biens.

Sache que celui qui se repent et qui possède des biens mélangés doit distinguer ce qui en est illicite et l'en extraire. S'il s'agit de biens définis, cela est simple, mais si cela est ambigu et mélangé, qu'il possède des biens tels que des céréales, des pièces de monnaie ou des graisses, dont la valeur est connue, il extrait cette valeur, et si cette distinction lui est difficile, il existe deux manières de procéder : la première consiste à prendre ce qui est le plus probable ; et la deuxième à prendre ce qui est certain, et c'est là la retenue.

Lorsqu'il extrait les biens illicites, et s'ils ont un propriétaire connu, il doit les lui remettre, en personne ou à ses héritiers. Si à ces biens se sont ajoutés des profits ou utilités, il doit tout rassembler pour les lui remettre. S'il désespère retrouver le propriétaire et ne sait s'il a laissé ou non des héritiers, il donne ces biens en aumône. S'il s'agit de biens issus du butin, ou destinés à l'intérêt commun des musulmans, il doit les donner pour la construction de ponts et mosquées, et l'entretien des routes qui conduisent à la Mecque et tout ce qui est utile aux musulmans qui l'empruntent.

S'il possède des biens mêlant des choses licites et d'autres ambiguës, qu'il s'accorde ce qui est licite et donne priorité à sa nourriture et ses vêtements sur le salaire accordé au praticien de la *hijama*, l'huile et l'allumage du four. Tout ceci est fondé sur la parole du Prophète (ﷺ) concernant le salaire du praticien de la *hijama* : « *Dépense-le pour le fourrage de ton chameau.* »[1]

Concernant celui dont les biens de ses parents sont illicites, qu'il s'abstienne de partager leur repas, mais s'il s'agit de biens à l'origine ambiguë, il doit chercher à les leurrer, s'ils ne l'acceptent pas, il en prend une petite quantité. On rapporte que la mère de Bishr Al-Hâfî lui donna une datte, il la mangea, puis monta dans la pièce à l'étage et il la vomit.

Le cinquième point concerne la fréquentation des gouverneurs, leurs présents, ce qui est permis concernant la fréquentation des gouverneurs injustes, et ce qui s'y rapporte.

Sache que celui qui perçoit de l'argent d'un gouverneur doit considérer la provenance de cet argent, le fait qu'il le mérite ou non, et quantité qu'il doit accepter. Un groupe [de pieux prédécesseurs] s'en est abstenu par retenue, et d'autres l'acceptaient puis le donnaient en aumône. Mais à notre époque, il convient de s'en préserver, car on sait d'où cela provient, et qu'on ne peut l'obtenir qu'en s'humiliant, en mendiant et en se taisant sur le mal. Certains parmi les pieux prédécesseurs ne l'acceptaient jamais, en arguant que toutes les personnes qui le méritaient ne l'avaient pas perçu. Ceci n'est pas considéré, car ils prennent leur droit, et les autres sont au rang de ceux qui subissent une injustice ; leur argent n'est pas lié.

[1] *Sahîh At-Tirmidhî* (1027).

La fréquentation permise et interdite des gouverneurs injustes

Sache que tu peux être confronté à trois situations vis-à-vis des gouverneurs et agents injustes :

La première, la pire, consiste à les fréquenter. On rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui frappe aux portes des gouverneurs s'expose à la tentation.* »[1] ; « Plus le serviteur se rapproche du gouverneur plus il s'éloigne d'Allah. »[2] Hudhayfah dit : « Prenez garde aux situations qui suscitent des tentations. – Quelles sont-elles ? – Les portes des princes. L'un de vous s'introduit auprès de l'émir, confirme ses propos par le mensonge et le vante par des qualités qu'il ne possède pas. »

Un prince dit à un ascète : « Pourquoi ne nous rends-tu pas visite ? » Il lui répondit : « Je crains, si tu me rapproches, que tu m'exposes à la tentation ; et si tu m'éloignes, que tu me prives. Tu ne possèdes rien que je désire, et je ne possède rien qui me pousse à te craindre. Celui qui vient te trouver ne le fait que pour se passer d'autrui à travers toi. Or je me passe de toi pour Celui qui t'a fait te passer de moi. »

Ainsi ces récits indiquent la réprobation de fréquenter les gouverneurs. De plus, celui qui s'introduit auprès des gouverneurs s'expose à la désobéissance à Allah (ﷻ), par ses actes, ses propos, ou son silence.

S'agissant des actes, on s'introduit généralement auprès d'eux en des lieux spoliés. Même à supposer qu'il ne s'agit pas de lieux spoliés, généralement ce qui se trouve sous le gouverneur, ce qui l'ombrage comme tente ou autre est d'origine illicite, et il est interdit d'en tirer profit. Et même à supposer que tout ceci est licite, il peut tomber en d'autres interdits comme le fait de se prosterner ou se tenir debout devant lui, le servir, ou s'humilier face à lui en raison de son pouvoir qui est l'instrument de son injustice. S'humilier face à un homme injuste est un péché. Plus encore, celui qui s'humilie devant un homme riche, en raison de sa richesse, et non pour une autre raison qui implique [légitimement] l'humilité, perd les deux tiers de sa foi, alors que dire de celui qui s'humilie devant un homme injuste ? Lui baiser la main est péché, sauf par crainte, ou s'il s'agit d'un gouverneur équitable, ou d'un savant qui le mérite. Pour tout ce qui est autre que ce que nous avons mentionné, seul le salut est permis.

---

[1] Sahîh Abû Dâwud (2486).
[2] Da'îf Abû Dâwud (612), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Concernant les propos, cela consiste à invoquer en faveur de l'homme injuste, à faire ses éloges, à confirmer ses propos faux par des paroles, en hochant la tête, en montrant un visage radieux, en lui manifestant affection, alliance et désir de le rencontrer, ou l'attachement à sa longue existence. Ceci car généralement on ne se contente pas du salut, mais on parle sans manquer d'évoquer ce genre de propos. On rapporte : « Celui qui invoque pour une longue existence en faveur d'un homme injuste ne fait que désirer qu'on désobéisse à Allah. »[1] Il n'est pas permis d'invoquer en sa faveur, sauf à dire : qu'Allah t'amende, qu'Allah t'accorde la réussite, et d'autres choses semblables.

Quant au silence, il consiste à voir dans leurs assises des tapis de luxe, des tentures de soie, des couverts en argent, des tenues interdites, en soie, que portent leurs serviteurs, et autres, mais rester silencieux. Toute personne qui voit ceci et garde le silence en partage le péché. De même, lorsqu'il entend de leur part des propos obscènes, mensongers, insultants et dommageables, car rester silencieux devant tout ceci est illicite, et il doit ordonner le bien et interdire le mal.

Si tu dis : il craint pour sa vie, il est donc excusé de garder le silence. Nous disons : tu dis vrai, sauf qu'il n'a nul besoin de s'exposer à commettre ce qui n'est pas permis, sauf pour un motif légal. Et s'il ne s'était pas introduit [auprès des gouverneurs] et n'avait pas assisté à cela, il n'aurait pas été tenu de commander le bien et d'interdire le mal. Quiconque connait la corruption d'un lieu et sait qu'il ne pourra pas la faire disparaître s'il s'y rend, n'a pas le droit de se s'y rendre.

S'introduire auprès de gouverneurs injustes pour un motif légal

S'il est à l'abri de tout ce que nous avons indiqué – et comme cela est loin – il ne saurait être à l'abri d'une corruption qui surgira en son cœur en voyant le luxe dans lequel ils vivent, ainsi il méprisera les bienfaits dont Allah le comble. Puis d'autres le prendront comme exemple dans le fait de s'introduire auprès d'eux, et ainsi il multipliera la présence autour des injustes.

On rapporte que Sa^cîd Ibn Al-Musayyib fut appelé à prêter allégeance à Al-Walîd et Sulaymân, les deux fils du calife ᶜAbd Al-Malik. Il dit : « Je ne prêterai pas allégeance à deux hommes, tant que la nuit sera distincte du jour. » On lui dit : « Entre par une porte, et sors par une autre. » Il répondit : « Non, par Allah ! Personne ne m'imitera en cela. » Ainsi, on lui administra cent coups de fouets et on lui fit porter des vêtements de bure.

[1] *As-Shuᶜab* (4932), ceci est attribué à Al-Ḫasan Al-Baṣrî, mais la chaîne de transmission est faible.

Conformément à ce que nous avons exposé, il n'est pas permis de s'introduire auprès des princes injustes, sauf pour deux motifs légaux : la première est la contrainte, si on craint un tort en s'y refusant ; et la deuxième est de s'introduire auprès d'eux pour lever une injustice pesant sur un musulman. En ce cas, cela est permis, à condition qu'il ne mente pas, ne fasse pas d'éloges, et ne délaisse aucun conseil qui puisse être accepté. C'est là la disposition religieuse concernant le fait de s'introduire auprès des gouverneurs.

La deuxième situation est celle qui consiste à ce que ce soit le gouverneur qui lui rende visite, en quel cas il est tenu de répondre à son salut. Quant au fait de se lever pour lui et de l'honorer, il n'est pas interdit de lui rendre l'honneur qu'il fait, car il mérite d'être loué pour avoir honorer la science et la religion, de la même manière qu'il mérite le blâme pour son injustice. Si le gouverneur entre seul et [que l'hôte] estime qu'il convient de se lever pour soutenir la religion, cela est meilleur ; mais s'ils entrent à plusieurs, il convient de faire montre de respect devant les gouverneurs. Il n'y a pas de mal à se lever avec cette intention. Néanmoins, s'il sait que s'en abstenir ne provoque pas de corruption chez les gouvernés et qu'il ne risque aucun tort que provoquerait la colère [du gouverneur], il est meilleur de s'abstenir de se lever pour l'honorer. Il doit ensuite le conseiller et lui faire connaître le caractère illicite de ce qu'il commet et dont il ignore l'interdiction. Quant à l'informer de l'interdiction de l'injustice et de la consommation d'alcool, c'est inutile, il doit plutôt lui faire craindre de commettre des péchés tant qu'il pense que cela touchera son cœur. Il doit aussi l'orienter vers l'intérêt commun, et s'il connaît un moyen légal pour l'injuste de réaliser ses desseins, il le lui fait connaître.

La troisième situation est celle qui consiste à s'éloigner d'eux, sans qu'il ne les voit et qu'ils ne le voient. Le salut réside en cela. Ensuite, il convient que fasse partie de sa croyance de les haïr pour leur injustice, ainsi il n'aime pas les rencontrer, il ne fait pas leurs éloges, ne s'enquiert pas de leur situation, ne se rapproche pas de ceux qui sont liés à eux, et il ne regrette pas ce qu'il rate pour les avoir quittés. Un pieux prédécesseur dit : « Il n'y a entre moi et les rois qu'un seul jour : un jour passé dont ils ne connaissent plus le délice, et nous serons, eux et moi, effrayés demain. Donc ce n'est qu'une affaire d'un jour et que sera ce jour ? »

Si le gouverneur t'envoie de l'argent pour le distribuer aux pauvres, et que cet argent appartient à quelqu'un, il n'est pas permis de l'accepter. Et si cet argent n'appartient à personne, il peut le donner en aumône, comme cela a été exposé, et il peut se charger de le distribuer aux pauvres.

Certains savants ont refusé d'accepter. Et si la majeure partie de leurs biens est illicite, il est interdit de traiter avec eux. Concernant ce que les tyrans construisent comme ponts, mosquées et canaux d'irrigation, il faut voir si les biens qui ont permis leur édification appartiennent à une personne en particulier, en quel cas il n'est permis de les utiliser qu'en cas de nécessité. En revanche, si leur propriétaire est un inconnu, il est permis de les utiliser, même si la retenue consiste à s'en abstenir. Et Allah est plus savant.

12 – Le livre des règles de bienséance de la compagnie, la fraternité, et fréquentations

Sache que l'union est le fruit du bon comportement, et que la division est le fruit du mauvais comportement, car le bon comportement suscite affection et concorde, et le mauvais comportement, haine et divergence. Le mérite du bon comportement n'échappe à personne, et c'est ce que les hadiths indiquent. Abû-d-Dardâ' (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : «*Rien n'est plus lourd dans la Balance du croyant, au Jour de la Résurrection, que le bon comportement.* »[1] et dans un autre hadith : « *Ceux d'entre vous qui me sont le plus chers et seront les plus proches de moi au Jour de la Résurrection sont ceux qui ont le meilleur comportement. Et ceux d'entre vous qui me sont le plus détestables et seront les plus éloignés de moi au Jour de la Résurrection sont ceux qui ont le plus mauvais comportement.* »[2] On interrogea également le Prophète (ﷺ) sur les plus grandes causes d'entrée au Paradis et il répondit : « La crainte d'Allah et le bon comportement. »[3]

Concernant l'amour en Allah (ﷻ), Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah abritera de Son ombre sept personnes, au Jour où il n'y aura d'ombre que la Sienne* – et il mentionna – *deux hommes qui se sont aimés, réunis et séparés pour Allah.* »[4]

Dans un autre hadith, Allah (ﷻ) dit : « *Mon amour est accordé à ceux qui s'aiment en Moi, ceux qui se dépensent pour Moi, et ceux qui se rendent visite pour Moi.* »[5]

Il est dit dans un autre hadith : « *Le nœud le plus solide de la foi consiste à ce que tu aimes pour Allah et déteste pour Allah.* »[6]

Sache que celui qui aime pour Allah et déteste pour Allah, ainsi tu aimes quelqu'un parce qu'il obéit à Allah, et s'il Lui désobéit, tu le détestes pour Allah. Ceci car celui qui aime pour une raison, déteste si survient son contraire. Celui qui réunit des qualités louables et réprouvables, tu l'aimes sous un rapport, et le détestes sous un autre. Il convient que tu aimes le musulman pour son islam et que tu le détestes en raison de sa désobéissance. Ainsi, tu adoptes à son égard une attitude médiane entre le retrait et la familiarité. Quant à ce qu'il peut commettre comme faux-pas,

---

[1] *Sahîh Abû Dâwud* (4014).
[2] *Sahîh At-Tirmidhî* (1642).
[3] *Sahîh At-Tirmidhî* (1630).
[4] Al-Bukhârî (660) et Muslim (1031).
[5] *Sahîh Al-Jâmi'* (4331).
[6] *Sahîh Al-Jâmi'* (2539).

dont on sait qu'il le regrette, il convient de fermer les yeux et le couvrir. Mais s'il persiste dans sa désobéissance, il faut manifester des marques d'hostilité en se détournant et en s'éloignant de lui, et en lui adressant des propos dont la dureté est fonction de la gravité ou de la légèreté de la désobéissance.

Sache également que celui qui s'oppose à l'Ordre d'Allah (ﷻ) relève de plusieurs catégories :

La première est qu'il soit mécréant. S'il s'agit d'un combattant, il mérite d'être tué ou réduit à la servitude, et il n'est pas d'humiliation plus grande. S'il s'agit d'un mécréant vivant en terre d'islam, en vertu d'un pacte avec les musulmans (*dhimmî*), il n'est pas permis de lui nuire, sauf à se détourner de lui, le mépriser en le contraignant au passage le plus étroit, et ne pas commencer par le saluer ; et s'il salue on lui répond en disant : « ainsi que sur toi ». Il est meilleur de cesser de le fréquenter, de traiter avec lui et de manger en sa compagnie, et il est réprouvable de lui montrer familiarité et joie comme on le fait pour les amis.

La deuxième concerne l'innovateur. S'il s'agit de quelqu'un qui appelle à une innovation, et si cette innovation le conduit à la mécréance, son cas est plus grave que celui du mécréant qui vit en terre d'islam, car on n'accepte pas qu'il s'acquitte du tribut, et on ne lui permet pas de conclure un pacte similaire. Si son innovation ne le conduit pas à la mécréance, son sort, entre lui et Allah (ﷻ), est nécessairement moindre que celui du mécréant, mais on doit le réprouver plus sévèrement que le mécréant, car le mal du mécréant ne touche que lui-même puisqu'on ne prend pas en considération sa parole, au contraire de l'innovateur qui appelle à son innovation. Ceci car il prétend que ce à quoi il appelle est la vérité, et il est la cause de l'égarement des gens. Son mal touche donc autrui, ainsi lui montrer de l'hostilité, rompre avec lui, le prendre pour ennemi, le mépriser, dénoncer son innovation, et faire fuir les gens de lui est plus nécessaire encore.

Quant à l'innovateur parmi les gens communs qui est incapable d'appeler à son innovation et dont on ne craint pas qu'il soit un modèle pour les autres, son affaire est moins grave et il convient d'être bienveillant avec lui dans le conseil, car le cœur des gens communs se retourne rapidement. Si le conseil s'avère inutile et que le fait de se détourner de lui est pour lui une réprimande de son innovation, il est plus recommandé encore de se détourner de lui. Et si on sait que cela ne l'affecte pas, en raison de l'inflexibilité de sa nature et de l'enracinement de sa croyance dans son cœur, il est meilleur de se détourner de lui car si on ne réprouve

pas fortement l'innovation, elle se répand, et sa corruption frappe l'ensemble des gens.

La troisième concerne celui qui désobéit par ses actes et non par sa croyance. S'il s'agit d'une désobéissance qui nuit à autrui comme l'injustice, la spoliation, le faux témoignage, la médisance, la calomnie, et autre, il est meilleur de se détourner de lui, ne pas le fréquenter et cesser de traiter avec lui. Ceci s'applique aussi à celui qui appelle à la corruption, comme celui qui réunit les hommes et les femmes, et facilite la consommation d'alcool aux dépravés. Il convient de le mépriser, rompre avec lui, et se détourner de lui. Quant à celui qui se corrompt lui-même en consommant de l'alcool, en forniquant, en volant, ou en délaissant une obligation, son cas est moins grave, mais si on le surprend à commettre son forfait, il faut employer les moyens qui l'en empêcheront : si le conseil peut le faire cesser et qu'il est ce qui est de plus utile, on le lui prodigue, sinon on fait preuve de rudesse envers lui.

Les qualités recherchées chez le compagnon

On rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'homme est sur la religion de son ami. Observez donc bien qui vous prenez pour amis.* »[1]

Sache que toute personne ne convient pas pour compagnon. En effet, le compagnon doit se distinguer par des qualités qui incitent à chercher sa compagnie. Ces qualités sont exigées en fonction des intérêts recherchés dans cette compagnie. Ces intérêts peuvent être mondains comme le profit tiré de l'argent et du rang, ou la simple compagnie que procurent la présence et la discussion, mais cela ne constitue pas l'objet de notre propos. Ces intérêts peuvent être religieux et réunir des desseins multiples, comme le profit tiré de la science et de sa pratique, le profit tiré du rang afin de se préserver du tort de celui qui trouble le cœur et empêche l'adoration, le profit tiré des biens, afin d'être préservé de la perte de temps dans la recherche de la nourriture, ou le fait de s'aider dans les moments importants ; la compagnie étant un soutien dans les épreuves et une force pour affronter les différentes situations, ou encore le fait d'attendre l'intercession dans l'au-delà, comme l'a dit un pieux prédécesseur : « Ayez beaucoup de frères car chaque croyant possède une intercession. » Ce sont là des intérêts impliquant chacun des conditions.

En somme, celui dont tu recherches la compagnie doit posséder cinq qualités : être doué de raison, doté d'un bon comportement, ni pervers, ni innovateur, ni avide de ce bas-monde.

---

[1] *Ṣaḥīḥ Abī Dāwud* (4046).

Concernant la raison, c'est le capital de l'homme, et il n'y a aucun bien dans la compagnie de l'idiot, car il veut t'être utile mais te nuit. Nous entendons par doué de raison, celui qui comprend les choses telles qu'elles sont, soit par lui-même, soit en comprenant ce qu'on lui explique.

Concernant le bon comportement, il est nécessaire, car il est possible que l'homme doué de raison soit dominé par la colère ou les désirs et qu'il obéisse à ses passions, ainsi il n'est aucun bien en sa compagnie.

S'agissant du pervers, il ne craint pas Allah, et on ne peut ni se fier ni être à l'abri de la traîtrise de celui qui ne craint pas Allah (ﷻ).

Pour ce qui est de l'innovateur, on craint en sa compagnie d'être touché par son innovation. ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb (ﷺ) dit : « Attache-toi aux frères véridiques aux côtés desquels tu vivras, car ils sont une parure dans l'aisance et un soutien dans l'épreuve. Envisage ton frère de la meilleure façon jusqu'à ce que te parvienne ce qui te dérange à son sujet. Écarte-toi de ton ennemi et prends garde à ton ami, sauf le digne de confiance, et il n'est d'homme digne de confiance qu'en celui qui craint Allah. Ne fréquente pas le débauché car tu apprendrais de sa débauche, ne lui dévoile pas tes secrets, et consulte, te concernant, ceux qui craignent Allah (ﷻ). »

Yaẖyâ Ibn Muᶜâdh dit : « Quel mauvais ami est celui auquel tu es obligé de dire : « mentionne-moi dans tes invocations », avec lequel tu vis dans la flatterie, ou auprès duquel tu es obligé de t'excuser. »

Un groupe d'hommes entra chez Al-Ḫasan alors qu'il dormait. L'un d'eux se mit à manger un fruit qui se trouvait dans la maison. Al-Ḫasan dit : « Qu'Allah te fasse miséricorde. Par Allah ! C'est ainsi qu'agissent les frères. »

Abu Jaᶜfar dit à ses compagnons : « L'un de vous introduit-il sa main dans la manche de son frère pour prendre ce qu'il veut ? – Non. – N'êtes-vous pas frères comme vous le prétendez ? »

On rapporte que Fatẖ Al-Mawṣilî se rendit chez un de ses amis nommé ᶜÎsâ At-Tammâr, mais ne le trouva pas chez lui. Il dit à la servante : « Sors-moi la bourse de mon frère. » Elle s'exécuta et il en prit deux dirhams. ᶜÎsâ rentra, la servante l'en informa, et il dit : « Si tu dis vrai, tu es libre. » Il regarda dans la bourse, constata qu'elle dit la vérité, et elle fut affranchie.

Les droits de l'homme sur son frère

Le premier droit consiste à satisfaire et répondre à ses besoins. Ceci comporte plusieurs degrés dont le plus bas consiste à répondre à ses besoins lorsqu'il le demande et qu'on en est capable, avec bonne humeur et affabilité. Le degré médian consiste à répondre à ses besoins sans qu'il ne le demande. Et le degré le plus élevé consiste à donner la priorité à ses besoins sur les siens. Ainsi un pieux prédécesseur s'enquérait de la famille de son frère pendant quarante ans après son décès, et il répondait à leurs besoins.

Le deuxième droit incombe à la langue qui doit parfois garder le silence et parfois parler. S'agissant du silence, il consiste à taire ses défauts en sa présence et en son absence, s'abstenir de le réfuter et de controverser avec lui, et de le questionner sur ce qu'il déteste qu'on dévoile de sa situation. On ne doit pas non plus lui demander en le rencontrant : où vas-tu ? Car il se peut qu'il ne désire pas en informer. Aussi, garder ses secrets, même après la rupture du lien d'amitié, s'abstenir de dénigrer ses amis et sa famille, et ne pas lui transmettre les dénigrements d'autrui à son égard.

Le troisième droit consiste à garder le silence sur tout ce qu'il déteste, sauf si on doit parler pour commander un bien ou interdire un mal, et qu'il n'est aucun motif légal pour garder le silence. Agir ainsi envers lui est une forme de bienfaisance.

Sache que si tu cherches un frère exempt de tout défaut, tu ne le trouveras jamais, il faut donc chercher celui dont les qualités dépassent les défauts. Ibn Al-Mubârak dit : « Le croyant cherche les excuses, et l'hypocrite les faux-pas. » Al-Fudayl dit : « La noblesse consiste à pardonner les fautes des frères. »

Il convient également que tu abandonnes la suspicion vis-à-vis de ton frère et que tu considères en bien ses agissements, tant que cela est possible. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Prenez garde à la suspicion car la suspicion constitue le propos le plus mensonger.* »[1]

Sache que la suspicion incite à l'espionnage interdit, alors que couvrir les défauts et fermer les yeux sur cela est la marque des adeptes de la religion.

[1] Al-Bukhârî (5143) et Muslim (2563).

Sache aussi que la foi de l'individu n'est complète que lorsqu'il aime pour son frère ce qu'il aime pour lui-même, et que le degré le plus bas de la fraternité consiste à traiter son frère comme on aimerait être traité. Nul doute que tu attends de ton frère qu'il cache tes défauts et garde le silence sur tes méfaits. S'il agissait à l'inverse, cela te serait pénible, alors comment peux-tu attendre de lui ce que tu n'es pas décidé à observer en sa faveur ? Lorsque tu portes atteinte à l'équité d'une manière que tu ne permets pas, tu entres dans le cadre de la Parole d'Allah (ﷻ) :

ٱلَّذِينَ إِذَا ٱكْتَالُوا۟ عَلَى ٱلنَّاسِ يَسْتَوْفُونَ ﴿٢﴾ وَإِذَا كَالُوهُمْ أَو وَّزَنُوهُمْ يُخْسِرُونَ ﴿٣﴾

« ***Ceux qui exigent la pleine mesure pour eux-mêmes, mais fraudent lorsqu'ils mesurent ou pèsent pour les autres*** »[1]

Les manquements dans la dissimulation des défauts et le désir de les dévoiler naissent de la rancœur et de la jalousie. Sache que la dispute est l'une des plus grandes causes de rancœur et de jalousie entre les frères. On y est amené par la volonté de se distinguer par un surplus de mérite, de raison, et par un mépris pour celui qu'on réfute. Celui qui controverse avec son frère lui attribue l'ignorance et l'idiotie, ou l'insouciance et l'incapacité à comprendre une chose telle qu'elle est. Tout ceci relève du mépris qui enflamme la poitrine et provoque l'hostilité, ce qui s'oppose à la fraternité.

Le quatrième droit réside en ce que la langue doive parler. En effet, de même que la fraternité implique le silence sur ce qui est réprouvable, elle implique qu'on exprime ce qui est aimé. Cela est même spécifique à la fraternité car celui qui se contente du silence tient compagnie aux habitants des tombes. On recherche les frères pour profiter d'eux et non pour s'en débarrasser. Ceci car le silence signifie s'abstenir de toute nuisance. Il faut donc montrer son affection à son frère, en l'exprimant par la langue, s'enquérir de son état, interroger sur ce qu'il lui arrive, montrer que son cœur est préoccupé par lui, et manifester de la joie face à ce qui le réjouit. On rapporte ainsi que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsque l'un de vous aime son frère qu'il l'en informe.* »[2] Et fait partie de cela, de l'appeler par le nom qui lui est le plus cher. ᶜUmar Ibn Al-Khattâb dit : « Trois choses épure l'affection de ton frère pour toi : le saluer lorsque tu le rencontres, lui faire une place dans une assise, et l'appeler par le nom qui lui est le plus cher. »

De même, faire ses éloges par les meilleures qualités qu'on lui connaît auprès de celui dont il aime qu'on fasse ses éloges en sa présence. Aussi, louer ses enfants, sa famille et ses agissements, jusqu'à son physique, son

---

[1] *Al-Mutaffifûn*, v.2-3.
[2] *Sahîh Abû Dâwud* (4273).

esprit, sa prestance, son écriture, sa composition, et tout ce qui lui fait plaisir, sans exagération ni mensonge. Également, lui transmettre les éloges qu'a pu faire de lui un tiers, en montrant de la joie, car le fait de le cacher n'est que jalousie. Ou encore le remercier pour ce qu'il fait pour toi et le défendre en son absence si on l'attaque, car le droit de la fraternité consiste à défendre et secourir. Il est mentionné dans le hadith : « *Le musulman est le frère du musulman, il ne lui fait subir aucune injustice, et ne l'abandonne pas* »[1] Et si on néglige de défendre son honneur, on l'aura abandonné [à ses ennemis]. Il est deux critères à ce sujet :

Le premier est que tu considères que ce qui a été dit sur lui a été dit sur toi en sa présence. Tu dis alors ce que tu aimerais qu'il dise.

Le deuxième est que tu considères qu'il est présent derrière un mur et qu'il écoute ce que tu dis. Ce qui s'agite en ton cœur pour le défendre en sa présence doit s'agiter en son absence, et celui qui n'est pas sincère dans sa fraternité est hypocrite.

En font également partie, l'enseignement et le conseil, car ton frère a besoin de science autant que d'argent. Aussi, si tu es riche de science, tu dois le conforter et l'orienter. Il convient que le conseil que tu lui prodigues soit secret, car la différence entre le blâme et le conseil dépend du caractère public ou secret ; de même que la différence entre le ménagement et la flagornerie dépend du motif qui amène à fermer les yeux. Si tu fermes les yeux pour préserver ta religion et ce que tu y vois comme moyen d'amender ton frère, tu agis avec ménagement ; mais si tu fermes les yeux pour une raison personnelle, réaliser tes désirs, et préserver ta réputation, alors tu agis avec flagornerie.

Aussi, le fait de pardonner les faux-pas. Si le faux-pas concerne la religion, sois bienveillant, autant que possible, dans le conseil, mais ne délaisse pas le blâme et l'exhortation. Et s'il refuse, il faut montrer de la dureté.

Le cinquième droit consiste à invoquer pour son frère, de son vivant et après sa mort, comme tu invoques pour toi. Abû-d-Dardâ' rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'invocation du musulman en faveur de son frère absent est exaucée. Chaque fois qu'il invoque en bien pour son frère, un ange préposé à ses côtés dit : âmîn, et pour toi de même.* »[2] Abû-d-Dardâ' (رضي الله عنه) invoquait en faveur de nombre de ses frères en les nommant. Ahmad Ibn Hanbal (رحمه الله) invoquait en fin de nuit en faveur de six personnes. Quant à l'invocation après la mort, ʿAmr Ibn Hurayth dit : « Lorsqu'un serviteur invoque en faveur de

---

[1] Al-Bukhârî (2442) et Muslim (2580).
[2] Muslim (2732).



son frère décédé, un ange l'apporte à sa tombe et lui dit : ô habitant de cette tombe ! Voici un cadeau pour toi de la part d'un frère compatissant. »[1]

Le sixième droit est la loyauté et la sincérité. La loyauté signifie la continuité de l'amour jusqu'à la mort, et au-delà en aimant les enfants et les amis du frère décédé. Le Prophète (ﷺ) honora une vieille dame en disant : *«Elle nous rendait visite du vivant de Khadîjah. Et le respect de l'engagement fait partie de la foi.* »[2] La loyauté consiste également à ne pas changer d'attitude envers son frère dans la modestie, même si on devient important, que son pouvoir grandit, et que son rang s'élève.

Sache que ne fait pas partie de la loyauté que d'approuver un frère en ce qui est contraire à la religion. L'imam As-Shâfiᶜî fraternisa avec Muhammad Ibn ᶜAbd Al-Hakam qu'il rapprochait de lui et auquel il marquait de l'intérêt. Lors de son agonie on lui demanda : « Auprès de qui devons-nous nous assoir après toi, ô Abû ᶜAbd Allah ? » Muhammad Ibn ᶜAbd Al-Hakam, qui se trouvait à son chevet, s'avança dans l'espoir d'être désigné. Mais As-Shâfiᶜî dit : « Auprès d'Abû Yaᶜqûb Al-Buwaytî. » Muhammad Ibn ᶜAbd Al-Hakam en fut brisé. Bien que Muhammad ait porté pour lui son rite, Al-Buwaytî était plus proche de l'ascétisme et de la retenue. Ainsi As-Shâfiᶜî conseilla les musulmans et renonça à toute flagornerie. Par la suite, ᶜAbd Al-Hakam abandonna son rite pour celui de Mâlik. La loyauté consiste également à ne pas écouter ce que les gens colportent contre son ami et ne pas croire ses ennemis.

Le septième droit consiste en la modération et l'abandon de toute forme d'affectation en n'imposant à son frère ce qui lui est difficile. Au contraire, on doit le soulager de ses préoccupations et besoins, n'exploiter ni sa réputation ni ses biens, ne pas lui imposer de s'enquérir de l'état de son frère, de s'acquitter de ses droits et d'être humble envers lui. On ne doit viser à travers son amour pour lui qu'Allah seul, la bénédiction à travers son invocation, la sociabilité en sa rencontre, le soutien en sa foi, et le rapprochement vis-à-vis d'Allah (ﷻ) en respectant ses droits. La modération complète consiste à rouler le tapis de la gêne, afin que le frère n'éprouve plus de gêne en ce quoi il n'en éprouve pas lui-même. Jaᶜfar Ibn Muhammad dit : « Celui de mes frères qui m'est le plus pesant est celui qui fait preuve d'affectation à mon égard et vis-à-vis duquel je suis réservé ; et le plus léger d'entre eux pour mon cœur est celui avec qui je suis comme lorsque je suis seul. » Un sage dit : « L'intimité avec celui qui renonce à toute affectation, perdure. » La complétude à ce sujet consiste en ce que tu

[1] Rien de cela n'est rapporté dans le Coran et la Sunna.
[2] As-*Sahîhah* (216).

considères que le mérite revient à tes frères et non à toi, de sorte que tu sois vis-à-vis d'eux au rang du servant.

Ensemble de règles de bienséance relatives aux fréquentations

Mentionnons à la fin de ce chapitre, un ensemble de règles de bienséance relatives à la fréquentation des hommes. Fait partie de la bonne fréquentation que tu sois digne sans montrer d'orgueil, que tu sois humble sans t'humilier, que tu accueilles l'ami et l'ennemi avec le visage de l'agrément sans t'humilier devant eux ni les craindre, que tu t'abstiennes dans tes assises de croiser les doigts, d'introduire ton doigt dans le nez, de cracher abondamment et de bâiller. Écoute celui qui te parle, ne lui demande pas de répéter, ne parle pas de ce qui te fascine, de tes enfants, de ta servante, n'adopte pas les manières des femmes dans l'apparat, ne t'avilis pas à la manière de l'esclave, intimide les membres de ta famille sans dureté, et sois doux avec eux sans faiblesse. Ne plaisante pas avec ta servante et ton servant, tu perdrais ta prestance, et ne te retourne pas fréquemment.

Ne fréquente pas le gouverneur, et si tu le fais, prends garde aux péchés et à la médisance, préserve son secret, prends garde à la plaisanterie, évite de roter et de te curer les dents en sa présence. S'il te rapproche de lui, prends garde à lui, et même s'il se montre familier avec toi, tu n'es pas à l'abri qu'il se retourne contre toi. Traite-le avec la bienveillance que tu accordes à l'enfant, parle-lui de ce qu'il désire, et ne t'immisce pas entre lui, sa famille et sa suite.

Prends garde à l'ami des moments d'aisance, ne fais pas en sorte que ton argent soit plus noble que ton honneur, et si tu participes à une assise, assieds-toi à la place la plus proche de la modestie. Ne t'assieds pas au bord du chemin, et si tu le fais, baisse le regard. Secoure l'opprimé, oriente l'égaré, ne crache ni en direction de la Qibla, ni à ta droite mais à ta gauche et sous ton pied gauche. Prends garde à t'asseoir avec les gens communs, et si tu le fais, feins d'ignorer ce qui survient de leur mauvais comportement, et abstiens-toi de plonger dans leur discussion. Prends garde à trop plaisanter, car l'homme sagace en gardera un ressentiment, et l'homme stupide t'attaquera.

Les droit du musulman, des proches, des voisins, de l'esclave

Parmi les droits du musulman : que tu le salues lorsque tu le rencontres, répondes à son invitation, demandes pour lui miséricorde lorsqu'il éternue, lui rendes visite lorsqu'il est malade, participes à ses funérailles, respectes son serment, le conseilles lorsqu'il te le demande, le préserves en son absence, aimes pour lui ce que tu aimes pour toi, détestes pour lui ce que tu détestes pour toi, et tout cela est rapporté dans les hadiths.

Aussi, que tu ne nuises à aucun musulman, en paroles ou en actes, que tu sois humble envers les musulmans et ne t'enorgueillisses pas devant eux, que tu n'écoutes pas les colportages des gens les uns sur les autres, et que tu ne transmettes pas à l'un ce que tu as entendu de l'autre. Que tu ne rompes pas plus de trois jours avec ceux que tu connais, en raison du hadith connu à ce sujet[1], et dans un autre hadith rapporté par Abû Hurayrah (ﷺ) le Prophète (ﷺ) a dit : « Il n'est pas permis à un croyant de rompre avec un croyant au-delà de trois jours. S'il le rencontre après trois jours, qu'il le salue. Si l'autre lui répond, ils partagent la récompense ; et si l'autre ne répond pas, celui qui a salué s'est innocenté de cette rupture. »[2]

Sache que cette rupture concerne ce qui est relatif à ce bas-monde. Quant à ce qui est relatif à la religion, la rupture avec les adeptes des innovations, des passions et des péchés doit perdurer tant qu'ils ne manifestent pas de repentir et retour à la vérité.

Aussi, parmi les droits du musulman, agir en bien envers tous les musulmans autant que cela est possible, ne pas entrer chez l'un d'eux sans son autorisation, demander permission par trois fois, et si elle n'est pas accordée, s'en aller. Agir vis-à-vis des gens avec un bon comportement, en en traitant chacun d'eux en fonction de ses dispositions, car si on accueille l'ignorant avec la science, l'insouciant avec le *fiqh*, et l'idiot avec l'éloquence, on cause du tort aux autres et à soi-même.

Aussi, respecter les personnes âgées, faire miséricorde aux enfants, être souriant et affable avec tous les hommes, respecter son engagement à leur égard, être équitable avec les gens même à ses dépens, et ne leur donner que ce qu'on aimerait recevoir. Al-Hasan dit : « Allah révéla à Âdam (ﷺ) quatre paroles et lui dit : elles renferment toute chose pour toi et ta descendance : une pour Moi, une pour toi, une entre Moi et toi, et une entre toi et les hommes. Celle qui est pour Moi consiste à M'adorer et ne rien

[1] Al-Bukhârî (6077) et Muslim (2560).
[2] *Daʿîf Abû Dâwud* (1051), la chaîne de transmission du hadith est faible.

M'associer. Celle qui est pour toi consiste en tes œuvres pour lesquelles Je te récompenserai et dont tu auras le plus besoin. Celle qui est entre Moi et toi consiste en l'invocation que tu dois prononcer et l'exaucement que Je dois réaliser. Quant à celle qui est entre toi et les hommes, elle consiste à leur tenir compagnie comme tu aimerais qu'ils te tiennent compagnie. »

Aussi, avoir plus de respect encore pour les gens en charge d'une responsabilité, chercher à réconcilier les gens et préserver l'intimité des musulmans. Sache que celui qui médite sur la manière dont Allah (ﷻ) dissimule les pécheurs en ce bas-monde, se conforme à Sa bienveillance. En effet, Allah a exigé, concernant l'accusation de fornication, le témoignage de quatre témoins honnêtes qui attestent l'avoir vu, comme l'aiguille entre dans la boite à khôl ; ce qui est inconciliable. Celui dont c'est là un des signes de Sa générosité en ce bas-monde, on peut espérer autant de Lui dans l'au-delà.

Aussi, éviter les lieux suspicieux, afin de préserver le cœur des gens de suspecter et leur langue de médire ; intercéder pour tout musulman dans le besoin auprès d'une personne de rang, et essayer de répondre à leurs besoins ; saluer en premier tout musulman avant de lui adresser la parole, et lui serrer la main, car cela fait partie de la Sunna. Anas (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il n'est pas deux musulmans qui se rencontrent et se serrent la main, sans qu'Allah ne soit témoin de leur invocation et ne leur pardonne avant qu'ils ne séparent leurs mains.* »[1] et dans un autre hadith : «Lorsque le croyant serre la main à un autre croyant, cent miséricordes descendent sur eux, dont quatre-vingt-dix-neuf pour celui qui a le meilleur comportement. »[2]

Il n'y a pas de mal à baiser la main de celui qui est révéré dans la religion, par recherche de bénédiction, de même qu'il n'est aucun mal à s'embrasser.[3] Quant à tenir les étriers par respect pour les savants, Ibn ʿAbbâs l'a fait pour Zayd Ibn Thâbit (ﷺ). De même, se lever pour les gens de grand mérite est bon[4], mais il est interdit de s'incliner devant quiconque.

Aussi, protéger l'honneur de son frère musulman, ainsi que sa personne et ses biens contre la transgression d'autrui, lutter pour lui et le secourir. Lorsqu'on est éprouvé par une personne mauvaise, il convient de faire

---

[1] *Ṣaḥîḥ Al-Tirmidhî* (2197).

[2] *Ḍaʿîf Abû Dâwud* (1051), la chaîne de transmission du hadith est faible.

[3] L'imam Al-Ghazâlî précise dans *Al-Iḥya'* (2/204) : « Se prendre dans les bras et s'embrasser a été rapporté lors du retour de voyage. »

[4] Anas Ibn Mâlik (ﷺ) rapporte : « Ils n'aimaient pas à voir quiconque plus que le Prophète (ﷺ), mais lorsqu'ils le voyaient, ils ne se levaient pas à sa rencontre, car ils savaient qu'il le réprouvait. » *Ṣaḥîḥ Al-Adab Al-Mufrad* (724).

preuve de complaisance envers elle et de s'en préserver, conformément au hadith de ᶜÂ'ishah (ﷺ).[1] Muhammad Ibn Al-Hanafiyyah dit : « N'est pas sage celui qui ne se comporte pas avec bonté vis-à-vis de celui à la compagnie duquel il ne peut échapper, jusqu'à ce qu'Allah (ﷻ) lui accorde une issue. »

Aussi, éviter la fréquentation des riches, se mêler aux pauvres, être bon envers les orphelins et visiter les malades. Parmi les règles de bienséance que doit respecter celui qui rend visite au malade est de mettre sa main sur le malade, lui demander comment il va, ne pas rester longtemps à son chevet, lui montrer de la douceur, invoquer pour son rétablissement, et baisser les yeux sur ce qui est intime en ces lieux. Il est recommandé au malade d'agir à la manière de ᶜUthmân Ibn Abî Al-ᶜAs (ﷺ) qui se plaint au Messager d'Allah (ﷺ) d'un mal qu'il ressentait en son corps depuis qu'il avait embrassé l'islam. Le Messager d'Allah (ﷺ) lui dit : « *Mets ta main sur l'endroit de ton corps qui te fait mal puis répète trois fois : Au Nom d'Allah ; puis sept fois : Je cherche protection auprès d'Allah et Son pouvoir contre le mal de la douleur que j'éprouve et que je redoute.* »[2] En somme, les règles de bienséance que doit observer le malade consistent à patienter de la meilleure manière, peu se plaindre et s'angoisser, chercher recours dans l'invocation, et placer toute confiance en Allah (ﷻ).

Aussi, parmi les droits des musulmans, participer à leurs funérailles et visiter leurs tombes. Le but de la participation aux funérailles est de s'acquitter d'un droit des musulmans et d'en tirer des leçons. Al-Aᶜmash dit : « Nous assistions aux funérailles et nous ne savions pas à qui présenter nos condoléances tellement tout le monde était triste. » De même, le but de la visite des tombes est l'invocation, l'exhortation et l'adoucissement du cœur.

Parmi les règles de bienséance relatives à la participation aux funérailles est qu'il convient de marcher, faire preuve de recueillement, cesser de parler, regarder la dépouille du défunt, réfléchir à la mort et s'y préparer.

Concernant les droits du voisin, sache que le voisinage implique un droit au-delà de ce qu'exige la fraternité en islam. Ainsi le voisin mérite ce que mérite tout musulman, et plus encore. Il est dit dans le hadith : « Il est trois catégories de voisins : un voisin qui jouit d'un seul droit ; un voisin

[1] ᶜÂ'ishah (ﷺ) rapporte : « Un homme demanda à s'introduire auprès du Messager d'Allah (ﷺ) qui dit : « *Permettez-lui d'entrer, quelle mauvaise compagnie il est !* » mais lorsqu'il entra, le Prophète (ﷺ) lui tint des propos accommodants. Je dis : ô Messager d'Allah ! Tu as tenu ces propos et ensuite tu t'es montré accommodant ? Il répondit : « *Oui ᶜÂ'ishah, le pire des hommes est celui que les gens délaissent pour se préserver de son mal.* » Al-Bukhârî (6032) et Muslim (2591).
[2] Muslim (2202).



qui jouit de deux droits, et un voisin qui jouit de trois droits. Le voisin qui jouit de trois droits est le voisin musulman qui est un parent, car il jouit du droit du voisinage, du droit de l'islam et du droit de parenté. Le voisin qui jouit de deux droits est le voisin musulman, car il jouit du droit de l'islam et du droit du voisinage. Quant au voisin qui jouit d'un seul droit, il s'agit du voisin polythéiste. »[1]

Sache aussi que le droit du voisinage ne se limite pas à s'abstenir de toute nuisance, mais à supporter la nuisance, être bienveillant, prendre l'initiative concernant le bien, saluer son voisin en premier, ne pas trop parler avec lui, lui rendre visite en cas de maladie, lui présenter ses condoléances dans le malheur, le féliciter dans la joie, pardonner ses fautes, ne pas regarder chez lui, ne pas le gêner en empilant du bois sur ses murs, en versant de l'eau dans sa gouttière, ou en jetant du sable dans sa cour, ne pas l'observer lorsqu'il rapporte quelque chose chez lui, préserver ce qui se dévoile de son intimité, ne pas écouter ce qu'il dit, baisser le regard pour ne pas voir son épouse, et être attentif aux besoins de sa famille en son absence.

Les droits des proches et des parents

Concernant les droits des proches et des parents, ʿÂ'ishah (رضي الله عنها) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les liens de parenté sont accrochés au Trône et disent : celui qui nous maintient, qu'Allah maintienne Son lien avec lui, et celui qui nous rompt, qu'Allah rompe avec lui.* »[2]

Dans un autre hadith, il est dit : « *Celui qui maintient les liens de parenté n'est pas celui qui rend la pareille, mais celui qui maintient les liens lorsqu'ils sont rompus.* »[3]

Et dans un autre hadith encore, on rapporte qu'homme vint trouver le Prophète (ﷺ) et lui dit : « Ô Messager d'Allah ! J'ai des proches avec lesquels je maintiens les liens de parenté, mais eux les rompent, je suis bon envers eux, mais eux me causent préjudice, je suis indulgent envers eux, mais eux sont grossiers envers moi. » Le Prophète (ﷺ) lui répondit : « *S'il en est tel que tu le dis, c'est comme si tu leur faisais manger de la braise, et Allah ne cessera de te donner dessus sur eux tant que tu agiras de la sorte.* »[4] Ce hadith signifie : tu as le dessus sur eux, et leurs protestations, au nom du droit de parenté, cessent, de même que cesse de parler celui qui avale de la braise.

---

[1] *Daʿîf Al-Jâmiʿ* (2674), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] Al-Bukhârî (5989) et Muslim (2555).
[3] Al-Bukhârî (5991).
[4] Muslim (2557).

Les hadiths sont nombreux et connus concernant le maintien des liens de parenté, le respect des droits des parents, plus encore ceux de la mère.

Pour ce qui est des droits de l'enfant, sache que la nature humaine penchant vers l'enfant, la recommandation en sa faveur n'avait pas à être appuyée. Mais la passion du père pour son fils peut dominer au point de lui faire négliger son instruction et son éducation. Pourtant Allah (ﷻ) dit :

قُوٓاْ أَنفُسَكُمۡ وَأَهۡلِيكُمۡ نَارٗا

« ***Préservez vos personnes et vos familles d'un Feu*** »[1]

Les exégètes ont dit que cela signifiait : instruisez-les et éduquez-les. Il convient que le père choisisse un beau nom pour son fils, sacrifie pour sa naissance et, à l'âge de sept ans, lui ordonne d'accomplir la prière et procède à sa circoncision ; et lorsqu'il devient pubère, qu'il le marie.

Quant aux droits de l'esclave, ils consistent à ce qu'il soit nourri, vêtu, ne pas le charger de ce dont il est incapable, ne pas le regarder avec mépris, pardonner ses fautes, se rappeler Allah lorsqu'on commet soi-même des fautes, et pardonner dans l'espoir qu'Allah (ﷻ) nous pardonne.

[1] *At-Tahrîm*, v.6.

13 – Le livre de l'isolement

Les savants ont divergé quant à savoir ce qui, de l'isolement ou de la fréquentation des gens, était meilleur ? Bien que chacun d'eux comporte des intérêts et méfaits, et que la plupart des ascètes aient choisi l'isolement. Parmi ceux qui ont choisi l'isolement, on peut mentionner Sufyân At-Thawrî, Ibrahim Ibn Ad-ham, Dâwud At-Tâ'î, Al-Fudayl Ibn cIyâd, Bishr Al-Hâfî et d'autres encore.

Parmi ceux qui ont choisi la fréquentation des gens, on peut mentionner Sacîd Ibn Al-Musayyib, Shurayh, As-Shacbî, Ibn Al-Mubârak et d'autres. Chaque groupe a ses arguments, et c'est ce que nous allons indiquer

Concernant les premiers, Abû Sacîd (ﷺ) rapporte qu'on demanda : « Ô Messager d'Allah ! Quel est le meilleur homme ? » Il répondit : « *Un homme qui combat par sa personne et ses biens, et un homme qui se retire sur le défilé d'une montagne où il adore son Seigneur et préserve les gens de son mal.* »[1]

Il est dit, dans le hadith rapporté par cUqbah Ibn cÂmir (ﷺ) : « J'ai dit : Ô Messager d'Allah ! Où est le salut ? » Il répondit « *Contrôle ta langue, que ta maison te suffise, et pleure ton péché.* »[2]

cUmar Ibn Al-Khattâb (ﷺ) dit : « Prenez votre part d'isolement. »

Sacd Ibn Abî Waqqâs dit : « J'aurais souhaité qu'il y ait entre les gens et moi une porte en fer, que personne ne me parle et que je ne parle à personne jusqu'à ce que je rencontre Allah (ﷻ). »

Ibn Mascud (ﷺ) dit : « Soyez des sources de science, des flambeaux éclairant le droit chemin. Restez dans vos demeures. Soyez les lumières de la nuit. Ayez un cœur tendre et les vêtements usés. Soyez connus auprès des habitants du ciel et inconnus auprès des habitants de la terre. »

Abû-d-Dardâ' (ﷺ) dit : « Quel bon ermitage pour le musulman est sa maison, il y préserve sa langue, son sexe, et son regard. Prenez garde aux assises des marchés car elles distraient et amènent à la faute. »

Dâwud At-Tâ'î dit : « Fuis les gens comme tu fuis le lion. »

Abû Muhalhil rapporte : « Un jour Sufyân At-Thawrî prit ma main et m'emmena au cimetière. Nous nous sommes retirés dans un coin où il se mit à pleurer avant de me dire : Ô Abû Muhalhil ! Si tu peux ne fréquenter

---

[1] Al-Bukhârî (6494) et Muslim (1888).
[2] *Sahîh At-Tirmidhî* (1961).

personne à ton époque, fais-le, et que ta préoccupation soit l'amendement de ta personne. »

S'agissant des arguments avancés par ceux qui ont choisi la fréquentation des gens, on trouve la parole du Prophète (ﷺ) : « *Le croyant qui fréquente les gens et supporte leur tort est meilleur que celui qui ne les fréquente pas et n'endure pas leur tort.* »[1] Ils ont également avancé d'autres arguments faibles qui ne résistent pas à l'examen, comme la Parole d'Allah :

وَلَا تَكُونُوا۟ كَٱلَّذِينَ تَفَرَّقُوا۟ وَٱخْتَلَفُوا۟

« ***Ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et ont divergé*** »[2]

Ce qui est faible, car le sens du verset porte sur la division des opinions et des doctrines concernant le fondement de la Législation. Ils ont également avancé pour argument la parole du Prophète (ﷺ) : « *Point de rupture au-delà de trois jours* » en soutenant que l'isolement est une rupture totale, ce qui est faible car le sens visé est le fait d'abandonner l'échange verbal, le salut, et la fréquentation usuelle.

Les mérites et méfaits de l'isolement

Sache que la divergence à ce sujet est semblable à la divergence sur le mérite du mariage et du célibat. Nous avons indiqué que cela dépendait des situations et des individus, et c'est également ce que nous disons ici. Évoquons d'abord les bienfaits de l'isolement, qui sont au nombre de six :

Le premier est la consécration à l'adoration, et l'accoutumance à la conversation avec Allah (ﷻ), car ceci demande qu'on s'y consacre totalement, et cela n'est pas possible en fréquentant les gens. L'isolement est donc un moyen d'y parvenir, surtout au commencement. On demanda à un sage : « À quoi l'ascétisme et l'isolement les ont-il conduits ? » Il répondit : « À la proximité avec Allah. »

Uways Al-Qârânî (ﷺ) dit : « Je ne pouvais imaginer qu'un homme qui connaît son Seigneur puisse se rapprocher d'un autre. »

Sache que pour celui qui parvient à constamment se rappeler le lien avec Allah, ou constamment réfléchir sur la réalisation de la connaissance d'Allah, et qui s'y consacre totalement, cela est meilleur que tout ce qui se rapporte à la fréquentation des gens.

[1] Sahîh Ibn Mâjah (3257).
[2] *Âl ʿImrân*, v.105.

Le deuxième consiste à se délivrer, par l'isolement, des péchés auxquels l'homme s'expose généralement du fait de la fréquentation, et qui sont au nombre de quatre :

Le premier est la médisance, car les gens ont pour habitude de se gargariser en attentant à l'honneur d'autrui et en en plaisantant. Si tu les fréquentes et agis de même, tu pèches et tu t'exposes au courroux d'Allah (ﷻ). Si tu gardes le silence, tu es associé au péché, car celui qui écoute est l'un des calomniateurs. Et si tu les réprouves, ils te détesteront et te calomnieront, ajoutant médisance à leur médisance, pouvant même en arriver à t'insulter.

Le deuxième concerne le commandement du bien et l'interdiction du mal, car celui qui fréquente les gens ne manquera pas d'assister au mal. S'il garde le silence, il désobéit à Allah, et s'il réprouve, il s'expose à toutes sortes de torts. Et l'isolement permet d'échapper à tout cela.

Le troisième est l'ostentation qui est ce mal incurable dont il est difficile de se prémunir. La première chose que comporte la fréquentation des gens, est de leur signifier le désir de les voir, ce qui ne peut être exempt de mensonge, soit sur le principe, soit dans l'exagération qui l'accompagne. Voilà pourquoi les pieux prédécesseurs se méfiaient de répondre aux questions telles que : comment vas-tu ce matin ? Comment vas-tu ce soir ? Ainsi, l'un d'eux à qui on demandait : comment vas-tu ce matin ? répondit : Nous sommes ce matin faibles, pécheurs, nous consommons notre subsistance et attendons le terme de notre existence.

Sache que lorsque quelqu'un demande à son frère : comment vas-tu ce matin ? sans que ceci soit motivé par la bienveillance et l'amour, cette question n'est qu'affectation et ostentation. Il peut même le lui demander, alors que son cœur comporte haine et rancœur qui risquent de dévoiler la corruption de son for intérieur. Et l'isolement met fin à cela, car celui qui rencontre les gens sans partager leur comportement, ils l'abhorrent, le trouvent dérangeant et le calomnient, perdant ainsi leur religion, alors que lui perd sa religion et sa vie d'ici-bas en cherchant à se venger d'eux.

Le quatrième consiste à être touché par leurs comportements vils, ce qui est un mal caché auquel peu d'hommes sensés sont attentifs, et encore moins les insouciants. En effet, si un homme s'assoit un moment avec un dépravé, même s'il réprouve intérieurement son attitude, et qu'il compare son état à celui qui précède cette assise, il constatera une différence concernant sa répugnance vis-à-vis de la corruption, car à force de s'y exposer, la corruption devient moins pesante pour la nature humaine et elle perd de son effet et de sa gravité. Plus l'homme voit les péchés majeurs

d'autrui, plus il méprise les péchés mineurs qu'il commet. De même, lorsque quelqu'un constate la condition des pieux prédécesseurs concernant l'ascétisme et l'adoration, il méprise sa personne, et mésestime son adoration, ce qui l'incite à redoubler d'effort. Ainsi, à travers cette subtilité, on peut connaître le secret de cette parole : la miséricorde descend à la mention des pieux.

Parmi ce qui indique la perte de l'effet d'une chose en raison de sa répétition et de sa constatation est que la plupart des gens, en voyant un musulman manger pendant le mois de Ramadan, jugent cela très grave, jusqu'à croire qu'il est mécréant. Mais ils voient celui qui retarde la prière au-delà de son temps d'accomplissement, et ils n'ont pas la même réprobation qu'envers celui qui retarde le jeûne, bien que l'abandon d'une seule prière conduit à la mécréance. Il n'est d'autre raison à cela que la répétition de la prière, si bien que la négligence à son sujet se multiplie. De même lorsqu'un savant porte un habit de soie ou une bague en or, les gens réprouvent cela avec force, alors qu'ils peuvent le voir médire sans trouver cela grave, bien que la médisance soit plus grave que le port de la soie. Mais à force de l'entendre et de voir les médisants, la médisance n'a plus d'effet sur les cœurs. Sois donc attentif à ces subtilités et prends garde à fréquenter les gens, car tu ne verras d'eux que ce qui renforcera ton avidité vis-à-vis de ce bas-monde et ton insouciance vis-à-vis de l'au-delà, ce qui te fera négliger les péchés et affaiblira ton désir pour les actes d'obéissance. Et si tu trouves une assise en laquelle on mentionne Allah, ne la quitte pas, car c'est le butin du croyant.

Le troisième bienfait est d'être délivré des troubles et disputes, et de préserver la religion de s'y plonger. Il est rare qu'une contrée soit dépourvue d'esprit clanique et de disputes, et celui qui s'en écarte est préservé. Ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) mentionna les troubles, les décrit, et dit : « *Si tu vois les gens ne pas respecter leurs engagements, leur loyauté diminuer, et qu'ils sont ainsi* », et il croisa ses doigts ; [Ibn ᶜUmar] demanda : « Que m'ordonnes-tu ? » Il répondit : « *Reste chez toi, maîtrise ta langue, prends ce que tu connais, délaisse ce que tu ne connais pas, occupe-toi de de ce qui te concerne et délaisse les affaires publiques.* »[1] Et on rapporte d'autres hadiths en ce sens.

Le quatrième bienfait est d'être délivré du mal des gens car ils te nuisent, soit par la médisance, soit par la calomnie, la suspicion, l'accusation, ou de faux espoirs. Celui qui fréquente les gens ne manquera pas de voir quelqu'un le jalouser ou le prendre pour ennemi, ou d'autres

---

[1] *Sahîh Abû Dâwud* (3649).

formes de maux que l'homme retrouve chez ses connaissances. L'isolement permet d'être délivré de cela, comme le poète dit :

De ton ami, ton ennemi tire profit
Aussi, ne multiplie pas trop les amis
De même que la maladie nait le plus souvent
De la nourriture et de la boisson

ᶜUmar dit : « L'isolement délivre des mauvaises fréquentations. »

Ibrâhîm Ibn Ad-ham dit : « Ne cherche pas à connaître celui que tu ne connais pas, et ignore celui que tu connais. »

Un homme demanda à son frère : « Veux-tu que je t'accompagne pour le pèlerinage ? » Il lui répondit : « Laisse-nous vivre dans la préservation d'Allah, car nous craignons de voir l'un chez l'autre ce qui nous conduira à nous mépriser. » C'est là un autre mérite de l'isolement, à savoir la préservation de la foi, de la civilité et de toutes les choses intimes.

Le cinquième bienfait est de mettre fin à la convoitise des gens à ton égard, et à ta propre convoitise envers eux. Concernant leur convoitise, sache que leur satisfaction est un objectif inatteignable, et celui qui rompt avec eux, met fin à leur désir de le voir assister à leurs réceptions, repas de noces, et autres. On a ainsi dit : celui qui prive tout le monde de sa présence est agréé par tous. Quant à ta propre convoitise, celui qui regarde la fleur de ce bas-monde, voit son avidité s'agiter et multiplier sa convoitise, mais il ne récolte que déception concernant la plupart des choses dont il est avide, et ainsi il en souffre. En effet, il est dit dans le hadith : « *Regardez ceux qui vous sont inférieurs et ne regardez pas ceux qui vous sont supérieurs, car ceci est plus à même que vous ne méprisiez pas les bienfaits d'Allah sur vous.* »[1] Allah (ﷻ) dit :

وَلَا تَمُدَّنَّ عَيْنَيْكَ إِلَىٰ مَا مَتَّعْنَا بِهِۦٓ أَزْوَٰجًا مِّنْهُمْ زَهْرَةَ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا

« Et ne regarde pas ce que Nous avons donné comme jouissances éphémères à certains d'entre eux, comme parure de cette vie. »[2]

Le sixième bienfait est d'être délivré des lourdauds, des idiots, et de leurs mauvais comportements. Lorsque l'homme subit la nuisance de lourdauds, il ne tarde pas à les médire. Et s'ils lui nuisent en le dénigrant, il leur rend la pareille. Ainsi cela se prolonge et aboutit à la corruption de la foi, et l'isolement permet d'être préservé de cela.

---

[1] Al-Bukhârî (6490) et Muslim (2963).
[2] *Ṯa-Ha*, v.131.

Les méfaits de l'isolement

Sache que certains buts religieux et mondains se réalisent en s'aidant d'autrui, et cela n'est possible qu'en fréquentant les gens. Parmi les mérites de la fréquentation figurent l'apprentissage et l'enseignement, le fait de profiter et d'être profitable à autrui, d'éduquer et de s'éduquer, le lien et l'intimité, l'obtention de la récompense en s'acquittant des droits, l'accoutumance à la modestie, le profit tiré des expériences, la constatation de ces choses, et le fait d'en tirer des leçons. Tels sont les mérites de la fréquentation des gens. Détaillons-les maintenant :

Le premier mérite est l'apprentissage et l'enseignement, dont nous avons évoqué le mérite dans le livre de la science. Celui qui apprend les impositions religieuses, puis constate qu'il ne peut plonger plus loin dans les sciences, et qu'il vaut mieux pour lui se consacrer à l'adoration, qu'il s'isole. En revanche, s'il peut se distinguer dans les sciences religieuses, l'isolement, avant d'avoir appris, est pour lui la plus grande perte. C'est pourquoi Ar-Rabîᶜ Ibn Khuthaym dit : « Apprends puis isole-toi. La science est le fondement de la religion, et il n'est aucun bien dans l'isolement des gens communs. »

On demanda à un savant : « Que dis-tu de l'isolement de l'ignorant ?» Il répondit : « C'est une folie et un malheur. – Et de celui du savant ? – *« Que lui veux-tu ? Il a son outre et ses sabots. Il s'abreuvera et se nourrira d'herbe jusqu'à ce que son propriétaire le retrouve. »*[1] »

Quant à l'enseignement, il comporte une immense récompense lorsque l'intention qui le motive est bonne, mais si l'intention est d'établir sa renommée et de multiplier le nombre de ses disciples, il est une perte pour la religion, et ceci a été mentionné dans le livre de la science. Ce qui prévaut à notre époque est la mauvaise intention des étudiants, ainsi la religion implique de s'écarter d'eux. Mais si on rencontre celui qui recherche Allah et désire se rapprocher de Lui par l'apprentissage, il n'est pas permis de s'écarter de lui et de lui cacher la science. Il ne faut pas être trompé par celui qui dit : « Nous avons appris la science pour autre qu'Allah, mais elle refusa d'être pour autre qu'Allah » car il visait les sciences du Coran et du hadith, et la connaissance de la vie des prophètes et des Compagnons. Ceci implique la menace et la mise en garde, et constitue un moyen de susciter la crainte d'Allah (ﷻ) ; et même si cela ne se

[1] Al-Bukhârî (2372). Sa réponse est tirée d'un hadith dans lequel le Prophète (ﷺ) évoque le chameau égaré. Il a comparé l'isolement du savant au chameau égaré qui dispose des moyens de parcourir seul la terre sans périr, tout en se protégeant des dangers.

manifeste pas sur l'instant, l'effet se produira à long terme. En revanche, la théologie (*ᶜilm al-kalâm*) et la science des divergences ne ramènent pas à Allah (ﷻ) celui qui désire ce bas-monde, au contraire il ne cessera de persister dans son avidité jusqu'à la fin de son existence.

Le deuxième bienfait est de profiter et d'être profitable à autrui. Pour ce qui est de profiter d'autrui, ceci se réalise à travers les gains et transactions. Celui qui en a besoin est obligé de renoncer à l'isolement. Quant à celui qui possède ce qui lui suffit, l'isolement est meilleur, sauf s'il cherche à faire aumône de ses gains, ce qui est meilleur que l'isolement, sauf si cela lui procure la connaissance d'Allah (ﷻ) et la proximité ; à condition que cela soit basé sur l'examen et la clairvoyance, non pas des supputations et fausses illusions.

Quant à être profitable à autrui, cela consiste à être utile aux gens à travers ses biens ou sa force physique, afin de répondre à leurs besoins. Ainsi, pour celui qui en est capable, tout en respectant les limites de la Législation, cela est meilleur que l'isolement s'il ne s'y consacre qu'aux prières surérogatoires et aux œuvres du corps physiques. Par contre, s'il est de ceux auxquels on a ouvert la voie des œuvres du cœur, par la mention d'Allah et la méditation permanentes, ceci n'a pas d'équivalent.

Le troisième bienfait est d'éduquer et de s'éduquer. Nous signifions ainsi le fait de s'exercer à endurer la rudesse des gens, lutter pour supporter leur tort, soumettre son âme, et dominer ses désirs. Ceci est meilleur que l'isolement pour celui dont le comportement ne s'est pas corrigé.

Mais il faut comprendre que l'exercice n'est pas visé en lui-même, au même titre qu'il n'est pas visé dans le dressage de la bête. En effet, ce qu'on cherche est qu'elle devienne une monture apte à parcourir les étapes, et le corps est une monture sur laquelle on chemine sur la voie de l'au-delà. Cette monture a des désirs qui, s'ils ne sont pas brisés, l'amènent à s'emballer sur le chemin, emportant celui qui la chevauche. Celui qui passe son existence dans l'exercice ressemble à celui qui passe son existence au dressage de sa bête sans la monter. Ce qu'il en tire est qu'il évite ses morsures ou ruades, ce qui est déjà utile, mais ce n'est pas l'essentiel de ce qui est recherché. On interpela un ermite : « Ô l'ermite ! » Il répondit : « Je ne suis pas un ermite mais un chien qui mord. Je me suis isolé pour ne pas mordre les gens. » Ceci est une bonne chose comparée à celui qui mord, mais il ne convient pas de s'en contenter.

Quant au fait d'éduquer, il consiste à éduquer autrui et enseigner les subtilités des péchés comme on enseigne la science, ainsi que cela a été mentionné.

Le quatrième bienfait est de rechercher le lien et l'intimité. Cela peut être recommandé, comme le fait de rechercher la proximité des pieux, tout comme on peut y chercher le réconfort des cœurs face aux afflictions de la solitude. Il convient donc de se rapprocher, à certains moments, de celui qui ne corrompra pas le temps restant. Il faut également s'attacher à ce que, lors de la rencontre, la discussion porte sur la religion.

Le cinquième bienfait est d'obtenir la récompense et d'y faire parvenir. La première chose se réalise en participant aux funérailles, en visitant les malades, et en assistant aux repas de noces et invitations. Cela comporte une récompense du fait de la joie que cela apporte au croyant.

La deuxième consiste à ouvrir sa porte aux gens afin qu'ils présentent leurs condoléances, félicitent, rendent visite au malade, et ainsi parviennent à la récompense. De même s'il s'agit d'un savant qui les autorise à le visiter. Mais il convient de peser la récompense de cette fréquentation des gens à ses méfaits, et ainsi donner préférence à l'isolement ou la fréquentation ; et la plupart des pieux prédécesseurs optaient pour l'isolement.

Le sixième bienfait est la modestie qui ne peut être réalisée dans la solitude. L'orgueil peut être le motif de l'isolement, et le refus de participer aux fêtes peut être motivé par ce qu'on perçoit comme un manquement à l'honneur et la prévalence. On peut également dédaigner fréquenter les gens par fatuité, ou d'autres choses semblables. La marque de celui qui est ainsi est qu'il aime qu'on lui rende visite et n'aime pas le faire, et il se réjouit du rapprochement vis-à-vis de lui des gouverneurs et gens communs, de leur rassemblement à sa porte, et du fait qu'ils lui embrassent la main. L'isolement pour ce motif est une ignorance parce que la modestie ne diminue pas le rang élevé.

Connaissant les bienfaits et méfaits de l'isolement, tu réalises que le juger dans l'absolu, positivement ou négativement, est une erreur, mais il convient de considérer l'individu et sa condition, celui qu'on fréquente et sa situation, le motif qui pousse à la fréquentation, et ce qu'on rate comme bienfaits en raison de cela. Il faut peser ce qu'on rate et ce qu'on obtient, et à ce moment la vérité apparait, et on distingue ce qui est meilleur.

L'imam As-Shâfi'î (ﷺ) dit : « S'écarter des gens suscite l'inimitié, et s'ouvrir à eux apporte le mal, alors sois entre les deux. » Celui qui soutient autre chose envisage la question d'une manière tronquée, il ne fait

qu'informer de sa condition, et il n'est pas permis de s'en servir comme critère pour juger le cas de celui dont la condition diffère.

Les règles de bienséance de l'isolement

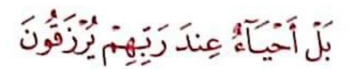
Si on demande : quelles sont les règles de bienséance de l'isolement ?

Nous répondons : Il convient, pour qui s'isole, d'avoir l'intention à travers son isolement de préserver les gens de son mal, puis de rechercher à être préservé du mal des gens mauvais, puis de se délivrer du méfait des manquements aux droits des musulmans, puis de se consacrer perpétuellement à l'adoration d'Allah (ﷻ). Ce sont là des règles de bienséance claires.

Ensuite, dans son isolement, il faut s'attacher à la science et sa mise en pratique, la mention d'Allah et la méditation, afin de récolter les fruits de l'isolement. Il faut également interdire aux gens de multiplier leurs venues et visites, afin de disposer de son temps, et cesser de demander de leurs nouvelles et d'écouter les racontars du pays et ce qui occupe les gens, car tout cela s'implante dans le cœur et rejaillit au milieu de la prière. Les nouvelles tombent donc dans l'oreille, comme la graine dans la terre. Il faut également se contenter de peu pour vivre, sinon cela oblige à fréquenter les gens. Il faut également patienter face aux torts des gens et ne pas écouter les éloges faits en raison de l'isolement, ou les critiques faites en raison de l'abandon de la fréquentation des gens ; car tout cela affecte le cœur qui cesse de cheminer sur la voie de l'au-delà.

Il faut également avoir un compagnon pieux auprès duquel trouver le repos un moment de la constance dans l'effort, car cela aide pour le reste du temps. La patience dans l'isolement ne se réalise parfaitement qu'en renonçant à l'avidité pour ce bas-monde, et cela ne se réalise qu'en ayant peu d'espoir, en se disant au matin qu'on ne verra pas le soir, et au soir qu'on ne verra pas le matin, il est alors facile de patienter la journée.

Il faut également abondamment évoquer la mort et la solitude de la tombe lorsque le cœur se resserre en raison de la solitude. Il faut réaliser que celui dont le cœur est vide de mention et de connaissance d'Allah qui lui permettent d'établir un lien avec Lui, ne pourra supporter la difficulté de la solitude après la mort. Alors que celui qui se réfugie dans la mention d'Allah et Sa connaissance, la mort ne fera pas disparaitre son lien, car la mort ne détruit pas le lieu du lien et de la connaissance, comme Allah (ﷻ) dit concernant les martyrs :



*« **Ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, où ils sont comblés de bienfaits** »*[1]

Tout homme qui se consacre à Allah dans la lutte contre son âme est martyr, comme on le rapporte d'un compagnon qui dit : « Nous sommes revenus du djihad mineur pour le djihad majeur. »[2]

[1] *Âl ʿImrân*, v.169.
[2] Certains attribuent ces propos au Prophète (ﷺ), mais ils n'ont aucun fondement, voir *Ad-Daʿîfah* (2460). Ce ne sont pas non plus les propos d'un Compagnon comme l'a montré Ibn Hajar.

14 – Le livre des règles de bienséance du voyage

Le voyage est un moyen de se délivrer de ce que l'on fuit, ou d'atteindre ce qu'on désire. Il est deux types de voyage : le voyage du corps, en quittant son pays, et le voyage du cœur qui chemine du plus bas des degrés jusqu'au royaume des cieux. Ce dernier est le plus noble des deux voyages, car celui qui reste dans la condition sur laquelle il est né et se contente de l'imitation aveugle des ancêtres, reste au degré de l'insuffisance, se contente du rang de l'imperfection, et préfère les ténèbres de la réclusion et l'exiguïté de la prison à un espace aussi grand que les cieux et la terre.

Je n'ai pas vu chez les gens de défaut plus grand
Que l'imperfection de ceux qui peuvent atteindre la complétude

Mais comme celui qui s'engage dans ce voyage s'expose à un grand danger, ses chemins ont été perdus. Concernant le voyage du corps, il emprunte plusieurs formes et comporte des bienfaits et méfaits immenses. Il est semblable à la manière de considérer l'isolement et la fréquentation des gens dont nous avons mentionné la voie. Les bienfaits qui incitent à le réaliser ne sont pas dénués d'une fuite ou d'une recherche. La fuite concerne soit une chose nuisible aux affaires mondaines, comme la peste lorsqu'elle sévit dans un pays, la crainte de troubles ou d'une controverse, ou la hausse des prix ; soit une chose nuisible à la religion, comme celui qui est éprouvé dans son pays par un rang, des biens, ou d'autres motifs qui l'empêchent de se consacrer à Allah (ﷻ), qui préfère l'exil et l'anonymat, et s'écarte de la richesse et du prestige, à l'instar de celui qui est appelé à une innovation ou à assumer une charge illicite, et qui cherche à fuir.

Quant à la recherche, elle est soit mondaine comme les biens et le rang, soit religieuse comme la science concernant les questions religieuses, les comportements, ou les signes d'Allah sur Sa terre. Rares sont ceux connus pour leur science, depuis l'époque des Compagnons jusqu'à la nôtre, qui n'aient obtenu la science sans voyager pour celle-ci.

Quant à la connaissance de son âme et ses comportements, elle est également importante, car le cheminement vers l'au-delà n'est possible qu'en améliorant le comportement. D'ailleurs le voyage (*safar*) n'a été nommé ainsi que parce qu'il dévoile (du verbe *asfara*) les comportements.

En somme, dans son pays, l'âme ne manifeste pas ses perversions, car elle connaît ce qui est conforme à sa nature comme habitudes. Mais lorsqu'on lui fait endurer les difficultés du voyage, qu'on la détourne de ses

habitudes, et qu'on l'éprouve à travers les difficultés de l'exil, ses maux se révèlent, et ses défauts se dévoilent.

Quant aux signes d'Allah sur Sa terre, leur contemplation comporte des bienfaits pour qui veut les voir. La terre comporte des parcelles voisines les unes des autres, des montagnes, des déserts, des plaines, des océans, et de multiples espèces animales et végétales, et toute chose atteste de l'Unicité d'Allah et Le glorifie d'une manière éloquente que ne peut saisir que celui qui prête l'oreille et qui est témoin. Nous désignons par l'écoute, l'ouïe intérieure qui permet de percevoir ce qu'exprime l'état de chaque chose, et il n'est pas la moindre chose dans les cieux et la terre qui ne comporte des signes attestant de l'Unicité d'Allah (ﷻ).

Nous avons mentionné parmi les mérites du voyage, le fait de fuir une charge, un rang, ou de trop nombreux liens, car la religion n'est complète que lorsque le cœur est vide de tout autre qu'Allah. On ne peut se figurer qu'en ce bas-monde le cœur puisse se libérer de toutes ses préoccupations et besoins fondamentaux, mais on peut se figurer les atténuer et les réduire. Ainsi, ceux qui s'en sont allégés sont parvenus au salut, alors que ceux qui s'en chargent périssent ; et celui qui s'en allège est celui pour lequel ce bas-monde n'est pas la préoccupation majeure.

Le voyage permis

Parmi les formes de voyage est qu'il soit permis, comme le voyage pour se délasser et se promener. Quant à la pérégrination sans but ni destination connue, elle est interdite. Tâwus rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Ni monachisme, ni célibat, ni pérégrination en islam. »[1]

L'imam Ahmad Ibn Hanbal dit : « La pérégrination n'a rien à voir avec l'islam et la pratique des prophètes et des pieux. » Comme le voyage disperse du cœur, il convient que celui qui aspire à l'au-delà ne voyage que pour rechercher la science ou aller voir un shaykh qui lui servira de modèle dans son cheminement.

Le voyage comporte des règles de bienséance connues et mentionnées dans les rites du pèlerinage et ailleurs. Parmi celles-ci : commencer par réparer les injustices, rembourser les dettes, préparer les dépenses pour ceux qui sont à charge, et restituer les dépôts. Aussi, choisir un compagnon pieux et faire ses adieux à sa famille et ses amis. Accomplir la prière de

---

[1] ʿAbd Ar-Razzâq (15860), mais la chaine de transmission est incomplète. On peut s'en passer au profit du hadith de Saʿd Ibn Abî Waqqâs qui rapporte que le Prophète (ﷺ) réprouva le célibat de ʿUthmân Ibn Madhʿûn et lui dit : « *Ô ʿUthmân ! On ne m'a pas ordonné le monachisme…* » Al-Bukhârî (5073) et Muslim (1402).

consultation et entreprendre son voyage un jeudi à l'aube. Ne pas cheminer seul, et se déplacer en majeure partie la nuit ; sans négliger les formules de rappel et les invocations lorsqu'on parvient à un lieu d'étape, gravit une colline, ou descend dans une vallée. Emporter avec soi ce qui sera utile comme un *siwâk*, un peigne, un miroir, une boite renfermant du khôl, et d'autres choses similaires.

Ce qui est nécessaire au voyageur

Il convient de prendre des provisions pour ce bas-monde et l'au-delà. S'agissant des provisions de ce bas-monde, elles sont la nourriture, la boisson et tout ce dont on a besoin. Il ne convient pas de dire : « Je pars en plaçant ma confiance en Allah, et je ne prendrai pas de provisions. » Ceci relève de l'ignorance, car le fait de prendre des provisions ne contredit pas le fait de placer sa confiance en Allah.

Quant aux provisions pour l'au-delà, elles sont la science dont on a besoin pour sa purification, sa prière et son adoration, ainsi que la connaissance des permissions qu'autorise le voyage, comme le fait de raccourcir et regrouper les prières, la rupture du jeûne, la durée permise d'essuyage sur les chaussures, les ablutions sèches, ou les prières surérogatoires accomplies en marchant. Tout ceci est mentionné, avec ses conditions, dans les ouvrages de *fiqh*.

Le voyageur doit connaître ce qui se renouvelle en raison du voyage, comme la science de la détermination de la qibla et des temps de prière, car ceci est plus important encore lorsqu'on voyage que lorsqu'on est résident. On peut déterminer la qibla par les étoiles, le soleil, la lune, les vents, les eaux, les montagnes, les galaxies, comme cela est exposé en son endroit, et on considère que les montagnes sont toutes en direction de la Maison sacrée.[1] Concernant les galaxies, elles s'étendent, au début de la nuit, du niveau de l'épaule gauche du fidèle en direction de la qibla ; puis elles se retournent pour être en fin de nuit au niveau de son épaule droite. Et on nomme les galaxies les lampes du ciel.[2]

Quant à la connaissance des temps de prière, elle est nécessaire : le temps d'accomplissement de la prière du *dhuhr* débute lorsque le soleil décline. Que le voyageur plante un bâton à la verticale, place des marques d'ombre et regarde : s'il constate que l'ombre diminue, le temps du *dhuhr* n'est pas encore venu, et lorsqu'elle s'étend, le soleil a commencé à

---

[1] Ceci n'est pas établi, et au contraire, on trouve des chaînes montagneuses orientées dans toutes les directions. L'auteur fait référence aux montagnes de la région de Damas.
[2] Cela ne s'applique qu'à la région du *shâm*, et s'inverse en d'autres lieux.

décliner, et le temps d'accomplissement débute. Il s'agit du premier temps d'accomplissement, et ce temps prend fin lorsque l'ombre est aussi grande que le bâton. C'est alors que débute le temps d'accomplissement de la prière du *ᶜaṣr*, dont la fin est marquée par le fait que l'ombre soit deux fois plus grande que le bâton. Pour l'imam Aḥmad, ce temps perdure tant que le soleil ne pâlit pas, on quitte alors le temps de libre accomplissement, et ne reste que le temps pendant lequel il est permis de l'accomplir, jusqu'au coucher du soleil. Quant aux autres temps d'accomplissement, ils sont connus.

15 – Le livre du commandement du bien et de l'interdiction du mal

Sache que le commandement du bien et l'interdiction du mal constituent l'axe majeur de la religion et la mission avec laquelle Allah a envoyé les prophètes. Si on y mettait fin, la religion disparaitrait, la corruption dominerait, et les pays seraient dévastés. Allah (ﷻ) dit :

وَلۡتَكُن مِّنكُمۡ أُمَّةٞ يَدۡعُونَ إِلَى ٱلۡخَيۡرِ وَيَأۡمُرُونَ بِٱلۡمَعۡرُوفِ وَيَنۡهَوۡنَ عَنِ ٱلۡمُنكَرِۚ وَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلۡمُفۡلِحُونَ ١٠٤

« ***Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le bien, et interdit le mal, car ce seront eux qui réussiront.*** »[1]

Ce verset montre qu'il s'agit d'une obligation collective et non d'une obligation individuelle, car Il dit : « ***Que soit issue de vous une communauté*** » et Il n'a pas dit : ordonnez tous le bien. Ainsi, si quelques-uns s'en chargent, l'obligation cesse pour les autres, mais la réussite est réservée à ceux qui l'assument. Il est dans le Coran de nombreux versets concernant le commandement du bien et l'interdiction du mal.

An-Nuʿmân Ibn Bashîr rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Ceux qui respectent les limites d'Allah, ceux qui les violent et ceux qui font preuve d'hypocrisie à leur sujet sont semblables à des gens qui montèrent à bord d'un bateau : les uns dans les cales et les pires parties, et les autres sur le pont. Lorsque ceux qui se trouvaient dessous voulaient de l'eau, ils passaient au-dessus de ceux qui étaient sur le pont et les gênaient. Aussi, ils se dirent : « Si nous creusions un trou dans notre partie pour obtenir de l'eau et ne plus gêner ceux qui sont au-dessus de nous ! » S'ils les laissent faire, ils périssent tous, et s'ils les empêchent, ils sont tous sauvés.* »[2]

Les degrés de réprobation et ce qui est rapporté à ce sujet

Il est rapporté dans le hadith connu que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui d'entre vous qui voit un mal, qu'il le change de sa main ; s'il ne le peut, de sa langue ; et s'il ne le peut, de son cœur, et cela est le plus bas degré de la foi.* »[3]

Il est dit dans un autre hadith : « *Le meilleur djihad est une parole de vérité face à un gouverneur injuste.* »[4]

---

[1] *Âl ʿImrân*, v.104.
[2] Al-Bukhârî (2493).
[3] Muslim (49).
[4] *Sahîh Abû Dâwud* (3650).

Et dans un autre hadith encore : « Si tu vois ma communauté craindre de dire au transgresseur : « tu es un transgresseur », sache que s'en est fini d'eux. »[1]

Abû Bakr se leva, adressa à Allah des louanges et fit Ses éloges, puis il dit : « Ô gens ! Vous récitez ce verset mais le comprenez mal :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ عَلَيۡكُمۡ أَنفُسَكُمۡۖ لَا يَضُرُّكُم مَّن ضَلَّ إِذَا ٱهۡتَدَيۡتُمۡۚ

« ***Ô vous qui croyez ! Vous n'êtes responsables que de vous-même ! Celui qui s'égare ne vous nuira point si vous suivez la bonne voie*** »[2]

J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « *Si les gens voient un mal et n'y mettent pas fin, peu s'en faut qu'Allah ne les frappe tous d'un châtiment.* »[3]

De même, le Prophète (ﷺ) dit : « *Vous ordonnerez le bien et interdirez le mal, sinon Allah accordera domination aux pires d'entre vous sur les meilleurs d'entre vous qui invoqueront mais ne seront pas exaucés.* »[4]

Piliers, conditions, degrés, et règles de bienséance

Sache que les piliers du commandement du bien et de l'interdiction du mal sont au nombre de quatre.

Le premier pilier est que celui qui interdit le mal soit musulman, religieusement responsable, et capable d'y procéder. C'est une condition pour que l'interdiction soit obligatoire, car l'enfant doué de discernement peut réprouver le mal, et il est récompensé pour cela, mais cela ne s'impose pas à lui. Concernant l'honnêteté de celui qui interdit le mal, certains ont dit que le débauché n'avait pas à le faire, et ils ont donné pour argument la Parole d'Allah (ﷻ) :

أَتَأۡمُرُونَ ٱلنَّاسَ بِٱلۡبِرِّ وَتَنسَوۡنَ أَنفُسَكُمۡ

« ***Commanderez-vous aux gens le bien, en l'oubliant vous-mêmes ?*** »

Mais cela n'est pas un argument en leur faveur. D'autres ont posé comme condition que celui qui interdit le mal y soit autorisé par l'imam ou le gouverneur, et ils n'ont pas permis à tout individu de la communauté d'y veiller. Mais ceci est caduc, car tous les versets et hadiths montrent que celui qui voit un mal et garde le silence aura désobéi. Ainsi, exiger l'autorisation du gouverneur est un abus.

---

[1] *Ad-Da'îfah* (1264), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] *Al-Mâ'idah*, v.105.
[3] *As-Sahîhah* (1564).
[4] *Da'îf Al-Jâmi'* (4650), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Il est étonnant de constater que les rafidites ont ajouté à cela en disant : « il n'est pas permis de commander le bien tant que l'imam infaillible n'est pas apparu. » Ils sont d'un rang trop vil pour qu'on leur parle, mais on peut leur répondre que lorsqu'ils se présentent devant le juge pour revendiquer leurs droits : le fait de vous rendre justice est un commandement du bien, et le fait de prendre vos droits à celui qui vous a lésés est une interdiction du mal. Ceci alors que l'époque de cet imam n'est pas arrivée, puisqu'il n'est pas encore apparu.

Si on objecte que le commandement du bien établit un pouvoir et une autorité sur celui qui est réprimé, c'est pourquoi il n'est pas établi en faveur du mécréant sur le musulman, bien qu'il s'agisse d'un droit, et qu'il convient donc qu'il ne soit établi pour les individus parmi les administrés qu'en vertu d'un mandat du gouverneur ; nous répondons : concernant le mécréant, il en est privé en raison de ce que cela confère comme autorité et pouvoir. Quant aux individus musulmans, ils méritent ce pouvoir en raison de la religion et de la connaissance.

Sache que cette surveillance (*al-ḫisbah*) comporte cinq degrés :

Le premier est la notification.

Le deuxième est l'exhortation avec douceur.

Le troisième est l'invective et la réprimande. Nous ne désignons pas par l'invective la grossièreté, mais le fait de dire : *Ô ignorant, Ô idiot. Ne crains-tu pas Allah !* Et d'autres choses similaires.

Le quatrième est l'empêchement par la force, comme le fait de casser les instruments de musique ou de renverser l'alcool.

Le cinquième est l'intimidation et la menace de frapper, ou donner des coups pour amener le coupable à cesser. Ce degré, contrairement aux précédents, nécessite l'accord du gouverneur, car cela peut conduire à des troubles.

La perpétuation, parmi les pieux prédécesseurs, de leurs habitudes à surveiller les gouverneurs indique clairement leur unanimité sur le fait de se passer de tout mandat. Si on objecte : cette surveillance est-elle établie en faveur du fils à l'encontre du père, de l'épouse à l'encontre du mari, ou des administrés à l'encontre du gouverneur ? Nous répondons : le fondement de l'autorité est établi pour tous, et nous avons déterminé cinq degrés à la surveillance. Ainsi l'enfant peut notifier, puis exhorter et conseiller avec douceur. Du cinquième degré, il n'a le pouvoir que de briser des instruments de musique, ou de renverser

l'alcool, et d'autres choses similaires. Et cela s'applique également à l'esclave et à l'épouse. Quant aux administrés vis-à-vis du gouverneur, le cas est plus strict que celui de l'enfant, et ils n'ont pour eux que la notification et le conseil.

Celui qui interdit le mal doit également avoir la capacité de le faire. Quant à celui qui en est incapable, il n'est tenu de réprouver qu'avec son cœur. L'annulation de l'obligation ne se limite pas à l'incapacité physique, mais elle porte également sur la crainte d'être atteint par un mal, et cela relève aussi de l'incapacité. De même, si on sait que la réprobation ne sera d'aucune utilité. On peut donc distinguer quatre cas :

Le premier consiste à savoir que le mal disparaîtra si on parle ou qu'on agit, sans risquer de subir un dommage. En ce cas, la réprobation est obligatoire.

Le deuxième consiste à savoir que les propos seront inutiles et qu'on sera frappé si on parle. En ce cas, l'obligation est levée.

Le troisième consiste à savoir que la réprobation sera inutile, mais qu'on ne craint aucun mal. En ce cas, on n'est pas tenu de commander le bien, en l'absence d'utilité, mais cela est recommandé afin d'exposer les rites de l'islam et rappeler la religion.

Le quatrième consiste à savoir qu'on subira un tort, mais que le mal cessera si on intervient, par exemple en cassant un luth, ou en renversant de l'alcool, tout en sachant qu'on sera frappé après cela. En ce cas, l'obligation est levée, mais elle reste recommandée, en raison de la parole du Prophète (ﷺ) : « *Le meilleur djihad est une parole de vérité face à un gouverneur injuste.* »[1]

Il n'y a pas de divergence sur le fait qu'il est permis au musulman seul d'attaquer les rangs des mécréants et de les combattre, même s'il sait qu'il sera tué. Mais s'il sait qu'il ne pourra blesser les mécréants, à l'exemple de l'aveugle qui se jette sur le rang ennemi, cela est interdit. De même si on voit un dépravé seul, avec un verre de vin à la main et un sabre, et qu'on sait que si on réprouve sa consommation d'alcool, il nous tuera. En ce cas, il n'est pas permis de s'y lancer car cet acte n'a pas d'effet sur la religion au point de sacrifier sa personne. Mais il est recommandé de réprouver uniquement si on peut faire cesser le mal, et que cela s'avère utile, comme dans le cas de celui qui se jette sur le rang des mécréants ou d'autres choses similaires.

[1] Sahîh *Abû Dâwud* (3650).

De même, si celui qui réprouve le mal sait que ses compagnons risquent d'être frappés, cette surveillance ne lui est pas permise, car il est incapable de repousser le mal sauf à tomber dans un autre mal ; et cela n'est aucunement être capable de réprouver le mal. Nous entendons par connaissance, dans ces situations, la croyance prépondérante, ainsi celui qui pense qu'il subira un tort n'est pas tenu de réprouver le mal. Mais s'il pense qu'il n'en subira pas, la réprobation lui est obligatoire. Il ne faut pas considérer la condition du lâche ou du courageux imprudent, mais de celui qui est de nature tempérée et d'humeur saine. Nous désignons par le tort qui peut frapper : les coups ou la mort, ou encore le pillage des biens et la propagation à son encontre dans le pays de choses infamantes. Quant à subir des insultes et offenses, ce n'est pas motif légal pour garder le silence, car celui qui commande le bien et interdit le mal le subit généralement.

Le deuxième pilier est que le mal qu'on réprouve existe et se manifeste à l'instant, de manière apparente. Le fait qu'il soit un mal signifie que son existence soit interdite dans la Législation, et le mal porte un sens plus large que le péché, ainsi celui qui voit un enfant ou un fou boire de l'alcool doit renverser ce vin et l'empêcher, de même, s'il voit un fou forniquer avec une folle ou une bête, il doit l'en empêcher.

Lorsque nous disons : *qui existe et se manifeste à l'instant*, cela vise à excepter celui qui a bu et terminé, et d'autres cas similaires qui n'appartiennent pas aux individus. Aussi, concernant ce qui va arriver plus tard, comme celui dont on sait, d'après des indices, qu'il a l'intention de boire dans la nuit, et auquel il faut uniquement adresser une exhortation.

Lorsque nous disons : *de manière apparente*, cela vise à excepter celui qui pèche en secret chez lui, porte fermée, et qu'il n'est pas permis d'espionner, sauf à manifester ce qu'une personne à l'extérieur de la maison saura reconnaître, comme le son des flutes et luths. Celui qui entend cela peut entrer et briser les instruments de musique ; et si l'odeur du vin se dégage, le plus apparent est qu'il est permis de le réprouver.

Il est également nécessaire que le mal qu'on réprouve soit connu comme étant un mal, sans effort d'interprétation. Tout ce qui fait l'objet d'un effort d'interprétation n'est pas concerné. Le hanafite ne peut réprouver le shaféite qui consomme [la bête] sur laquelle le Nom d'Allah n'a pas été prononcé ; et le shaféite ne peut réprouver le hanafite qui consomme une faible quantité de jus de fruit fermenté qui n'enivre pas.

Le troisième pilier concerne celui qui est réprouvé. Suffit qu'il soit un homme, et il n'est pas nécessaire qu'il soit religieusement responsable, comme nous l'avons exposé à propos de celui qui réprouve le mal de l'enfant et du fou.

Le quatrième pilier concerne la réprobation elle-même. Elle comporte des degrés et des règles de bienséance.

Le premier degré concerne la connaissance de celui qui réprouve le mal. Il ne convient d'espionner la maison d'autrui pour entendre le son de la musique ou sentir l'odeur du vin, ni de toucher ce qui est caché dans un tissu pour distinguer la forme de la flute, ni de questionner ses voisins pour connaitre ce qui s'y passe. En revanche, si deux hommes honnêtes prennent l'initiative d'informer qu'untel boit du vin, on peut entrer et réprouver le mal.

Le deuxième degré désigne la notification, car l'ignorant fait une chose sans penser qu'elle est un mal, et lorsqu'il l'apprend, il cesse. Il faut donc le lui notifier avec douceur, en lui disant par exemple : « L'homme ne vient pas au monde savant. Nous ignorions tout des questions de la Législation jusqu'à ce les savants nous les enseignent. Il se peut que ton village soit dépourvu de tout savant. » Il faut donc lui adresser des propos bienveillants jusqu'à lui notifier la chose, sans lui causer de tort. Celui qui délaisse le péril du silence sur le mal, et tombe en lieu et place dans le péril du tort causé au musulman, bien qu'il puisse s'en passer, aura lavé le sang par l'urine.

Le troisième degré est l'interdiction en exhortant, conseillant, en faisant craindre Allah, en mentionnant les histoires comportant une menace rapportées à ce sujet, ou encore la vie des pieux prédécesseurs. Ceci doit se faire avec douceur et bienveillance, sans violence ni colère. Il est ici un méfait immense dont il faut se préserver, et qui est qu'en notifiant cela, celui qui sait soit imbu de sa science et voit l'humilité et l'ignorance d'autrui. Par exemple, celui qui délivre autrui du feu en s'y brulant lui-même, ce qui est le comble de l'ignorance, une humiliation immense et une tromperie de Satan. Il existe en ce domaine un critère auquel il convient que celui qui réprouve le mal se soumette. Il consiste à savoir, si la personne coupable cesse son mal d'elle-même, ou par l'intervention d'un autre, si cela lui est préférable au fait qu'elle cesse par sa propre intervention. Et si cette réprobation lui est difficile et pesante, et qu'il souhaiterait qu'autrui s'en charge, qu'il réprouve, car ce qui l'y motive est la religion. Mais si c'est l'inverse, c'est qu'il suit ses passions et cherche à montrer son rang par sa réprobation. Qu'il craigne Allah et réprouve d'abord son propre mal.

On demanda à Dâwud At-Ṯâ'î : « Que dis-tu d'un homme qui s'introduit auprès de ces princes, leur commande le bien et leur interdit le mal ? – Je crains pour lui le fouet. – Mais il peut le supporter. – Je crains pour lui l'épée. – Mais il peut le supporter. – Je crains pour lui le mal enfoui qu'est la fatuité. »

Le quatrième degré est l'invective et l'admonestation par des propos rudes et durs. On n'y recourt que lorsqu'on ne peut empêcher par la douceur et qu'apparaissent les prémices de l'obstination et du mépris pour l'exhortation et le conseil. Par l'invective, nous n'entendons pas les propos grossiers et le mensonge mais le fait de lui dire : *Débauché, imbécile, ignorant ! Ne crains-tu pas Allah !* Allah (ﷻ) mentionne qu'Ibrâhîm (ﷺ) - dit :

أُفٍّ لَّكُمْ وَلِمَا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٦٧﴾

« ***Fi de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah ! Ne raisonnez-vous pas ?*** »[1]

Le cinquième degré consiste à y mettre fin par la main, comme le fait de briser les instruments de musique, renverser le vin, ou expulser d'une maison spoliée. Ce degré comporte deux règles de bienséance.

La première est de ne pas toucher ce qui est réprouvé tant que celui qui s'en rend coupable peut s'en charger lui-même. Ainsi, si on peut le charger de quitter la terre spoliée, il ne convient pas de le tirer ou le pousser,

La deuxième est de briser les instruments de musique de manière à les rendre inutilisables pour la corruption, mais sans aller plus loin. De même, on évite, en renversant l'alcool, de briser les récipients tant que cela est possible. Et si on ne peut agir autrement qu'en cassant les récipients par un jet de pierres ou autre, on est en droit de le faire, sans avoir à s'acquitter de la valeur des récipients. Et si le coupable protège le vin de son corps, on peut frapper son corps pour parvenir à renverser l'alcool. Si l'alcool se trouve dans des bouteilles au goulot exigu, si bien qu'il prendrait beaucoup de temps de les vider et que cela risque d'être vu par des débauchés qui l'empêchent, on peut les briser, car c'est un motif légal, de même si on perd du temps à les vider et que cela retarde ses affaires, on peut les briser, même si aucun débauché n'y assiste.

---

[1] *Al-Anbiyâ'*, v.67.

Si on demande : est-il permis, par réprimande, de les briser, ou d'expulser par la force celui qui occupe une maison spoliée ? Nous répondons que ceci est permis aux gouverneurs et non aux individus, en raison de la subtilité de l'effort d'interprétation sur cette question.

Le sixième degré consiste en la menace et l'intimidation en disant : « Cesse, sinon je te ferai ceci ou cela ! » Il convient d'y accorder prévalence sur le recours à la force, tant que cela est possible. La bienséance à ce niveau consiste à ne pas user de menaces qu'il n'est pas permis d'exécuter, comme dire : « Je vais piller ta maison, prendre ta femme pour esclave ! » Si on dit cela avec résolution, c'est une chose illicite ; et si on le dit sans résolution, c'est un mensonge.

Le septième degré consiste à frapper par la main, le pied, ou autre, tant qu'on ne brandit pas d'arme. Ceci est permis aux individus en cas de nécessité, en se contentant de ce qui suffit, et en cessant dès que le coupable s'exécute.

Le huitième degré est que si on ne parvient pas à réprouver le mal seul, mais qu'on doit faire appel à des soutiens qui brandiront des armes, le débauché peut lui aussi appeler ses soutiens, et cela mènera au combat. Ce qui est correct est que cela demande la permission du gouverneur, car cela conduit à des troubles et au soulèvement de la corruption. Mais on a aussi tenu l'avis que cela ne requerrait pas la permission du gouverneur.

Les règles de bienséance qu'adopte celui qui réprouve le mal

Nous avons mentionné en détail les règles de bienséance que doit adopter celui qui réprouve le mal, et on peut résumer cela en trois qualités :

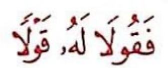
La première est la connaissance des situations et limites de la réprobation, afin de s'en tenir aux limites de la Législation.

La deuxième est de faire preuve de retenue, car on peut savoir une chose et ne pas agir en conséquence, pour une raison quelconque.

La troisième est le bon comportement qui est le principe de base pour pouvoir s'arrêter quand il le faut. En effet, lorsque la colère éclate, la science et la retenue ne suffisent pas à la réprimer si on ne trouve pas dans la nature de l'homme un bon comportement. Un pieux prédécesseur dit : «Ne commande le bien que celui qui est bienveillant en ce qu'il ordonne, bienveillant en ce qu'il interdit, longanime en ce qu'il ordonne, longanime en ce qu'il interdit, savant en ce qu'il ordonne, savant en ce qu'il interdit. »

Parmi les règles de bienséance : diminuer les liens et cesser de convoiter les gens afin que disparaisse l'hypocrisie. On rapporte qu'un pieux prédécesseur avait un chat. Chaque jour il allait chercher chez le boucher voisin des glandes pour son chat. Un jour, voyant que le boucher avait commis un mal, il rentra chez lui, fit partir le chat puis revint auprès du boucher pour réprouver son acte. Le boucher lui dit : « Je ne te donnerai plus rien pour ton chat. » L'homme lui dit : « Je ne t'ai réprouvé qu'après avoir fait sortir le chat et cesser toute convoitise en toi. » Ceci est correct, car si on ne cesse de convoiter deux choses chez les gens, on ne peut les réprouver : d'une part la gentillesse à son égard, et d'autre part leur satisfaction et éloges.

Quant à la bienveillance dans le commandement du bien et l'interdiction du mal, elle est nécessaire, Allah (ﷻ) dit :



« ***Parlez-lui avec douceur*** »[1]

On rapporte qu'Abû-d-Dardâ' passa près d'un homme qui commit un péché et que les gens insultaient. Il leur dit : « Si vous le trouviez au fond d'un puits, l'en sortiriez-vous ? – Bien entendu. – N'insultez donc pas votre frère, et louez Allah qui vous a préservés. – Ne le détestes-tu pas ? – Je ne déteste que son acte, s'il l'abandonne, il est mon frère. »

Un jeune homme qui laissait traîner ses vêtements passa près des compagnons de Silah Ibn Ashyam qui voulurent l'invectiver sévèrement. Silah leur dit : « Laissez-moi m'en occuper. Ô fils de mon frère ! J'ai besoin de toi. – Que veux-tu ? – J'aimerais que tu relèves ton pagne. – Je vais te réjouir. » Et il releva son pagne. Silah dit alors à ses compagnons : « Cela est meilleur que ce que vous vouliez. Si vous l'aviez insulté et causé du tort, il vous aurait lui aussi insultés. »

De même, on invita Al-Hasan à un repas de noces où on lui apporta une coupe en argent pleine de marmelade dattes. Il la prit, la renversa sur une miche de pain, puis en mangea. Un homme présent dit alors : « C'est là une réprobation par le silence. »

Les actes blâmables usuels

Sache que les actes blâmables usuels sont innombrables, mais nous en mentionnerons certains qui en indiqueront d'autres semblables. Parmi ceux-ci :

[1] *Ta-Ha*, v.44.

Les actes blâmables dans les mosquées : On constate fréquemment dans les mosquées le mauvais accomplissement de la prière du fait du manque de sérénité dans l'inclinaison et la prosternation. Aussi, tout ce qui porte atteinte à la validité de la prière, comme l'impureté sur un vêtement que le fidèle ne voit pas, la déviation par rapport à la qibla, en raison d'une cécité ou de l'obscurité, ou encore les erreurs[1] dans la récitation. Le fait que celui qui accomplit une retraite pieuse s'affaire à réprouver ces choses et les notifier est meilleur pour lui que d'accomplir uniquement des œuvres surérogatoires. Aussi, l'allongement des muezzins de l'appel à la prière et le fait qu'ils prolongent exagérément la prononciation des mots ; le fait que le prêcheur porte un vêtement en soie, ou ait à la main un sabre doré ; les récits mensongers que les conteurs colportent dans les mosquées, ou d'autres choses interdites comme le fait de verser dans des discussions qui conduisent aux troubles et autre ; la mixité entre hommes et femmes qu'il faut réprouver ; les assises du vendredi pour vendre des médicaments, des aliments et des talismans, ou l'attitude des mendiants qui déclament des poèmes, et d'autres choses semblables. Certaines de ces choses sont illicites et d'autres réprouvables.

Les actes blâmables dans les marchés : Parmi ceux-ci, le mensonge dans les profits et la dissimulation des défauts d'une marchandise. Ainsi, celui qui dit : *J'ai acheté cette marchandise dix dirhams et je n'en gagne qu'un seul,* alors qu'il ment est débauché. Celui qui sait cela doit informer l'acheteur de son mensonge. S'il se tait par considération pour le vendeur, il est associé à la tromperie. De même, s'il connaît l'existence d'un défaut, il doit le montrer à l'acheteur. Aussi, concernant les fraudes dans la pesée et la mesure, toute personne qui en a connaissance doit y mettre fin, d'elle-même, ou en avertissant le responsable afin qu'il y mette fin. De même concernant les conditions caduques, la pratique de l'usure, la vente d'instruments de musique, de représentations, et autre.

Les actes blâmables dans les rues : Parmi ceux-ci, la construction d'une boutique accolée aux habitations, le dépassement de pavillons, ou la plantation d'arbres si cela conduit à réduire la rue et gêner les passants. Quant au fait de poser une quantité de bois de chauffe ou de nourriture sur la voie publique afin de les transporter dans les maisons, cela est permis, car il s'agit d'un besoin commun à tous. Parmi les actes blâmables, on compte également le fait d'attacher les bêtes sur la voie publique de telle manière que cela réduit le passage et gêne les gens. Il faut donc l'interdire, sauf pour ce qui est nécessaire pour en descendre ou monter. Aussi, trop

[1] Le terme *laḫn* désigne de manière générale tout type d'erreur dans la récitation, et de manière spécifique l'application de règles de récitation empruntées au chant.

charger les bêtes, jeter des détritus en bordure de route, disperser des épluchures de pastèque, verser beaucoup d'eau si bien qu'on craigne de glisser, ou encore laisser l'eau d'une gouttière s'accumuler. Quant à l'eau de pluie, cela relève de la responsabilité des gouverneurs, et les individus ne peuvent qu'exhorter.

Les actes blâmables dans les hammams : Parmi ceux-ci, les représentations d'animaux à la porte ou à l'intérieur du hammam ; suffit pour les faire disparaître de défigurer la face des représentations, afin que cela ne soit plus considéré comme une représentation [illicite]. Celui qui ne peut le réprouver, ne peut y pénétrer qu'en cas de nécessité, et il doit se rendre dans un autre hammam. Aussi, le fait de dévoiler les parties du corps qui doivent être cachées au regard des gens, mais aussi de les regarder, ou encore que le masseur découvre les cuisses ou ce qui se trouve sous le nombril de ses clients pour nettoyer la saleté ou toucher ces parties. Aussi, plonger la main ou des récipients souillés dans de petites quantités d'eau. Si c'est un malékite qui le fait, on ne le réprouve pas, mais on se montre bienveillant, en lui disant : *tu peux ne pas me gêner en me faisant rater ma purification*.

Les actes blâmables dans les réceptions : Parmi ceux-ci, le fait de poser au sol de la soie pour les hommes, l'utilisation d'un encensoir en argent ou en or, boire dans des récipients d'or et d'argent, s'en servir pour verser de l'eau de rose, pendre des tentures comportant des représentations, écouter chanteuses et luth, et permettre aux femmes de voir de jeunes hommes dont on peut craindre la tentation. Toutes ces choses sont blâmables et il faut y mettre fin ; et celui qui ne le peut doit s'en aller.

Concernant les représentations sur les coussins et tapis, elles ne sont pas blâmables, de même pour les tapis en soie et l'or pour les femmes, car cela est permis. Mais il n'est aucune permission de percer les oreilles de la petite fille pour lui mettre des boucles d'oreilles en or, car cela occasionne une blessure douloureuse qui n'est pas permise ; et les colliers et bracelets permettent de s'en passer. Il n'est pas permis de louer les services de quelqu'un pour le faire, et la rémunération perçue est illicite.

Aussi, si on trouve dans la réception un innovateur qui parle de son innovation, il n'est pas permis d'y assister avec lui, sauf pour celui qui peut le réfuter. Mais si l'innovateur ne parle pas, il est permis d'y participer, tout en manifestant sa réprobation à son égard et en se détournant de lui. De même, si on y plaisante par des grossièretés et mensonges, il n'est pas permis d'y participer, et si on s'y trouve, il faut le réprouver. S'il s'agit de plaisanteries ne comportant ni mensonge ni grossièreté, on peut y

participer si elles sont peu nombreuses, mais si elles sont une pratique usuelle, cela n'est pas permis.

Les actes blâmables d'ordre général : Celui qui a la certitude qu'un acte blâmable est commis dans le marché, en permanence, ou à un moment déterminé, et qu'il est capable d'y mettre fin, il ne lui est pas permis d'y renoncer en restant chez lui, mais il doit s'y rendre, et s'il peut mettre fin à une partie du mal, cela lui est imposé.

Il est du devoir de tout musulman de commencer par sa personne, en l'amendant par l'observation continue des impositions religieuses et le délaissement des interdits. Ensuite, il doit enseigner cela à sa famille et ses proches, puis ses voisins et aux gens de son quartier, puis aux gens de sa ville, puis à tous jusqu'aux lieux les plus éloignés du monde. Si celui qui est plus proche s'en acquitte, ceci n'est plus imposé à celui qui en est plus éloigné, autrement toute personne qui en a la capacité doit l'assumer.

Le commandement du bien et l'interdiction du mal adressés aux gouverneurs

Nous avons mentionné les degrés du commandement du bien, et que ce qui est permis avec gouverneurs se limite aux deux premiers degrés que sont la notification et l'exhortation. Quant aux paroles dures telles que : *Ô homme injuste ! Ô toi qui ne crains pas Allah !* Si cela provoque des troubles dont le mal peut toucher autrui, cela n'est pas permis. Mais si on ne craint que pour sa personne, cela est permis pour la majorité des savants. Mon avis est qu'il faut s'en abstenir, car ce qui est visé est la disparition du mal, et le fait d'y amener le gouverneur. Or amener le gouverneur à commettre un mal en lui parlant avec familiarité est plus grave que le mal qu'on veut faire disparaître. Ceci car l'aliment des gouverneurs est la révération, et lorsqu'ils entendent un de leurs administrés les interpeller en disant : *Ô injuste ! Ô pervers !* ils y voient le comble de l'humiliation et ne peuvent le supporter.

L'imam Ahmad (ﷺ) dit : « Ne brave pas le gouverneur car son sabre est dégainé. » Quant au fait que certains pieux prédécesseurs aient bravé leurs gouverneurs, ces derniers respectaient les savants, et lorsqu'ils se montraient familiers à leur égard, ils le supportaient généralement. J'ai [Ibn Al-Jawzî] collecté les exhortations des pieux prédécesseurs en faveur des califes et émirs dans mon ouvrage intitulé *al-misbâh al-mudî'*, et je vais en mentionner ici quelques récits.

Sa^c^îd Ibn ^c^Âmir dit à ^c^Umar Ibn Al-Khat̲t̲âb : « Je t'exhorte par des termes qui englobent l'islam et ses enseignements : crains Allah à propos des gens et ne crains pas les gens si tu agis pour Allah. Que tes paroles ne contredisent pas tes actes, car les meilleures paroles sont celles qui sont confirmées par les actes. Aime, pour les plus proches comme pour les plus lointains des musulmans, ce que tu aimes pour toi-même et les membres de ton foyer. Amène les difficultés vers la vérité que tu connais, et ne crains, si tu agis pour Allah, aucun reproche. » ^c^Umar lui dit : « Qui en est capable, ô Abû Sa^c^îd ? » Il répondit : « Celui au cou duquel on a attaché ce qu'on a attaché au tien. »

Qatâdah rapporte que ^c^Umar Ibn Al-Khat̲t̲âb sortit de la mosquée en compagnie d'Al-Jârûd et qu'ils rencontrèrent une vieille femme découverte que ^c^Umar salua et elle répondit à son salut, ou inversement. Elle lui dit : « Arrière, ô ^c^Umar ! Je t'ai connu alors qu'on t'appelait *petit ^c^Umar* dans le marché de ^c^Ukad̲h̲ où tu te battais avec les enfants. Peu de temps s'est écoulé avant qu'on ne t'appelle ^c^Umar, puis peu de temps s'est écoulé avant qu'on ne t'appelle Commandeur des croyants. Crains donc Allah concernant tes administrés, et sache que celui qui craint la mort craint de manquer [l'occasion de l'existence]. » ^c^Umar pleura et Al-Jârûd lui dit : « Tu as offensé le Commandeur des croyants, et tu l'as fait pleurer ! » ^c^Umar lui dit : « Laisse-là. Ne sais-tu pas qui elle est. C'est Khawlah Bint H̲akim, dont Allah a entendu les paroles d'au-dessus de Ses cieux. Par Allah ! ^c^Umar est plus en devoir que quiconque d'écouter ce qu'elle dit. »

Un vieil homme de la tribu de Azd s'introduisit auprès de Mu^c^âwiyah et lui dit : « Crains Allah, ô Mu^c^âwiyah ! Sache que chaque jour qui s'en va et chaque nuit qui vient à toi, tu ne fais que t'éloigner de ce bas-monde et te rapprocher de l'au-delà, poursuivi par celui auquel tu ne pourras échapper, et on t'a placé un repère que tu ne pourras dépasser. Tu parviendras bien vite à ce repère et tu seras rattrapé par celui qui te poursuit. Nous, ce que nous vivons, ainsi que toi, sommes voués à disparaître ; et ce vers quoi nous nous dirigeons perdurera, si c'est en bien c'est un bien, et si c'est en mal, c'est un mal. »

Sulaymân Ibn ^c^Abd Al-Malik arriva à Médine pour y passer trois jours. Il demanda : « Est-il ici un homme parmi ceux qui ont connu les Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) qui puisse nous parler ? » On lui répondit qu'il y avait un homme du nom d'Abû H̲âzim, il le fit mander, et il se présenta. Sulaymân lui dit : « Ô Abû H̲âzim ! Que signifie cette hostilité ? – Quelle hostilité as-tu vu chez moi ? – Tous les notables de Médine sont venus me voir, et tu n'es pas venu ? – Nous ne nous connaissions pas pour que je vienne te voir. – Le shaykh dit vrai. Ô Abû

Hâzim ! Pourquoi répugnons-nous la mort ? – Parce que vous avez bâti votre bas-monde et détruit votre vie future. Vous répugnez donc passer de la bâtisse à la ruine. – Tu dis vrai, ô Abû Hâzim ! Comment se présente-t-on devant Allah (ﷻ) ? – Le bienfaisant est semblable à l'absent qui rentre chez lui joyeux et content ; et le malfaisant à l'esclave en fuite qui revient auprès de son maître apeuré et triste. » Sulaymân pleura et dit : « Malheur à moi, qu'avons-nous auprès d'Allah, Abû Hâzim ? – Expose ta personne au Livre d'Allah, et tu sauras ce que tu as auprès d'Allah. – Ô Abû Hâzim ! Comment parvenir à cette connaissance dans le Livre d'Allah ? – À Sa Parole :

إِنَّ ٱلْأَبْرَارَ لَفِى نَعِيمٍ ﴿١٣﴾ وَإِنَّ ٱلْفُجَّارَ لَفِى جَحِيمٍ ﴿١٤﴾

« ***Les pieux seront dans de délices, et les dépravés dans la Géhenne*** »[1]

Ô Abû Hâzim ! Où est la miséricorde d'Allah ? – Dans Sa Parole :

إِنَّ رَحْمَتَ ٱللَّهِ قَرِيبٌ مِّنَ ٱلْمُحْسِنِينَ

« ***la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants*** »[2]

Ô Abû Hâzim ! Qui est le plus raisonnable des hommes ? – Celui qui apprend la sagesse et l'enseigne aux gens. – Qui est le plus sot des hommes ? – Celui qui place son âme au service du désir d'un homme injuste et troque ainsi sa vie future contre le bas-monde d'autrui. – Ô Abû Hâzim ! Quelle est l'invocation la plus entendue ? – L'invocation de ceux qui sont humbles devant Allah. – Quelle est l'aumône la plus pure ? – Celle de celui qui donne ce qui lui est difficile, alors qu'il possède peu. – Ô Abû Hâzim ! Que dis-tu de notre condition ? – Épargne-moi cela. – Que ta réponse soit un conseil que tu nous dispenses. – Des gens ont pris cette chose de force, sans consulter les musulmans et sans obtenir leur accord unanime, ils ont versé le sang parmi eux pour obtenir ce bas-monde puis l'ont quitté. Si j'avais su ! Qu'ont-ils dit ? Que leur a-t-on dit ? » Un homme qui participait à l'assise dit : « Comme est mauvais ce que tu dis ! » Abû Hâzim répondit : « Tu mens, Allah a pris des savants l'engagement de l'exposer aux gens et de ne pas le cacher. » Sulaymân dit : « Désormais, tu peux nous demander, et nous pouvons te demander. – Qu'Allah m'en préserve ! – Pourquoi ? Je crains de m'appuyer un tant soit peu sur vous, et qu'Allah me fasse goûter un châtiment multiplié en cette vie et après la mort. – Conseille-moi donc ! – Crains qu'Allah te voit là où Il t'a interdit d'être, ou qu'Il ne te trouve pas là où Il t'a commandé d'être. – Ô Abû Hâzim ! Invoque le bien en notre faveur. – Ô Allah ! Si Sulaymân est Ton

[1] *Al-Infitâr*, v.13-14.
[2] *Al-Aʿrâf*, v.56.

allié, facilite-lui la pratique du bien ; et s'il en est autrement, amène-le au bien ! – Servant ! Donne-moi cent dinars. Prends-les, ô Abû Hâzim ! – Je n'en ai nul besoin. Moi et d'autres sommes égaux en cela, alors soit tu donnes à tous une somme équivalente, soit je n'en ai aucun besoin, et je crains que cela soit en échange de ce que tu as entendus de mes propos. » Sulaymân sembla ravi par Abû Hâzim. Az-Zuhrî dit : « Il est mon voisin depuis trente ans, et je ne lui ai jamais adressé la parole. » Abû Hâzim répondit : « Tu as oublié Allah et ainsi tu m'as oublié. » Az-Zuhrî répliqua : « Est-ce une insulte ? » Sulaymân lui dit : « C'est toi qui t'es insulté. Ne sais-tu pas que le voisin a des droits sur le voisin ? » Abû Hâzim dit : « Lorsque les fils d'Israël étaient dans le vrai, les princes avaient besoin des savants et les savants les fuyaient avec leur religion. Lorsque des gens vils virent cela, ils apprirent cette science et l'apportèrent aux princes. Les gens se réunirent sur le péché, et ils chutèrent. Si les savants préservaient leur religion et leur science, les princes les révèreraient encore. » Az-Zuhrî dit : « Il semble que c'est moi que tu vises et auquel tu fais allusion. » Abû Hâzim répondit : « C'est ce que tu entends. »

On rapporte qu'un bédouin s'introduisit auprès de Sulaymân Ibn ᶜAbd Al-Malik et lui dit : « Ô Commandeur des croyants ! Je vais t'adresser des paroles que tu dois supporter, même si tu les détestes, car il y a derrière elles ce que tu aimes, si tu les acceptes. – Parle ! – Ô Commandeur des croyants ! Tu es entouré d'hommes qui ont échangé leur foi contre ta vie d'ici-bas, et le courroux de leur Seigneur contre ton agrément. Ils te craignent en Allah, et ne Le craignent pas en toi. Ils ont détruit leur vie future et bâti leur vie d'ici-bas, ils sont en guerre contre l'au-delà et en paix avec ce bas-monde. Ne te fie pas à eux pour ce que Allah t'a confié comme dépôt, car ils n'ont cessé de trahir le dépôt et d'avilir la Communauté. Tu es responsable de ce qu'ils ont commis, et ils ne sont pas responsables de ce que tu as commis. Aussi, n'amende pas leur vie d'ici-bas en corrompant ta vie future, car l'homme le plus dupé est celui qui échange sa vie future contre la vie d'ici-bas d'autrui. – Tu as dégainé ta langue, et elle est plus tranchante que ton sabre. – Certes, ô Commandeur des croyants, mais pour toi et non contre toi. – As-tu besoin de quelque chose ? – S'il s'agit d'un besoin personnel à l'exclusion d'un besoin d'intérêt général, non. » Puis il se leva et s'en alla. Sulaymân dit alors : « Par Allah ! Combien son origine est noble, son cœur concentré, sa langue éloquente, son intention véridique, et son âme pleine de retenue ! Voilà ce que doivent être la noblesse et l'esprit ! »

ᶜUmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz demanda à Abû Hâzim de l'exhorter, et il lui répondit : « Allonge-toi, place la mort à ta tête, puis considère ce que tu aimerais voir en toi à cet instant, et applique-toi à cela dès maintenant ; et

considère ce tu détesterais voir en toi à cet instant, et délaisse-le dès maintenant. »

Muhammad Ibn Kaᶜb dit à ᶜUmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz : « Ô Commandeur des croyants ! Ce bas-monde n'est qu'un marché parmi d'autres, d'où les gens sortent avec ce qui leur nuit et leur profite. Combien ont été trompés par ce que nous vivons, jusqu'à ce que la mort les prenne et qu'ils quittent ce bas-monde en se blâmant, sans en avoir pris ce qu'ils aimeraient comme provisions pour l'au-delà, et sans se protéger de ce qu'ils en réprouvent. Se sont partagés ce qu'ils ont acquis ceux qui ne les ont jamais loués, et ils ont été conduits vers Celui qui ne leur accordera aucune excuse. Aussi, nous sommes tenus, ô Commandeur des croyants, de considérer les œuvres que nous leur envions et que nous leur succédions en celles-ci, et de considérer les œuvres pour lesquelles nous craignions pour eux, et cessions de les commettre. Crains Allah ! Ouvre les portes, rend l'accès à toi aisé, secoure l'opprimé, et répare les injustices. Celui qui possède trois qualités parachève sa foi en Allah (ﷻ) : s'il est satisfait, cela ne le conduit pas vers le faux. S'il est en colère, cela ne le fait pas sortir de la vérité. Et s'il est puissant, cela ne l'amène pas à prendre ce à quoi il n'a aucun droit. »

ᶜAtâ' Ibn Abî Rabâh s'introduisit auprès de Hishâm qui l'accueillit et lui dit : « De quoi as-tu besoin, ô Abû Muhammad ? » Les plus nobles des gens étaient à ses côtés à discuter, et à ce moment ils se turent. ᶜAtâ' lui rappela les subsistances et dons accordés aux habitants des deux territoires sacrés. Hishâm dit : « Oui. Servant ! Inscris pour les habitants de Médine et de la Mecque les subsistances qui leur reviennent. Ô Abû Muhammad y a-t-il autre chose ? » Il répondit oui, et il lui rappela de la même manière les besoins des habitants du hijâz, du najd, des villes frontières, et jusqu'aux Gens du livre afin qu'il ne les charge pas de ce dont ils sont incapables. Il y répondit favorablement, puis demanda : « Y a-t-il autre chose ? » ᶜAtâ' lui dit : « Oui, ô Commandeur des croyants ! Crains Allah concernant ta personne, car tu es venu seul au monde, mourras seul, seras ressuscité seul et seras jugé seul. Par Allah ! Il n'y aura personne parmi ceux que tu vois. » Hishâm se mit à pleurer, ᶜAtâ' se leva, et lorsqu'il arriva à la porte, il vit un homme qui le suivait avec un sac dont on ne savait s'il contenait des dirhams ou des dinars. L'homme lui dit : « Le Commandeur des croyants a ordonné qu'on te donne ceci. » ᶜAtâ' lui répondit : « Je ne vous demande aucun salaire, mon salaire n'incombe qu'au Seigneur de l'univers. » Puis il sortit, et par Allah, il n'a pas bu chez eux, serait-ce une gorgée d'eau ! »

❧ Muhammad Ibn ᶜAlî rapporte : « J'assistais à une audience d'Abû Jaᶜfar Al-Mansûr, à laquelle participaient Ibn Abî Dhi'b et le gouverneur de Médine, Al-Hasan Ibn Zayd. [Un groupe] de la tribu des Ghifârî vint se plaindre à Al-Mansûr d'Al-Hasan Ibn Zayd qui dit : « Ô Commandeur des croyants ! Interroge à leur sujet Ibn Abî Dhi'b. » Il l'interrogea et il répondit : « Je témoigne qu'ils démolissent l'honneur des gens. » Abu Jaᶜfar leur dit : « Vous avez entendu ? » Les gens de la tribu des Ghifârî lui dirent : « Ô Commandeur des croyants ! Interroge-le sur Al-Hasan Ibn Zayd. » Il l'interrogea et il répondit : « Je témoigne qu'il gouverne injustement. » Abu Jaᶜfar lui dit : « Tu as entendu, ô Hasan ? » Celui-ci répondit : « Ô Commandeur des croyants ! Interroge-le à ton sujet ! » Il lui demanda : « Que dis-tu sur moi ? » Ibn Abî Dhi'b répondit : « Le Commandeur des croyants ne veut-il pas m'en dispenser ? – Par Allah, tu vas m'en informer ! – Je témoigne que tu as pris cet argent injustement et tu l'as donné à des gens qui ne le méritent pas. » Al-Mansûr mis alors sa main sur la nuque d'Ibn Abî Dhi'b et lui dit : « Par Allah ! Sans moi, les enfants de Perse, de Byzance, des kurdes et turcs seraient à ta place. » Ibn Abî Dhi'b lui répondit : « Abu Bakr et ᶜUmar ont assumé cette charge, ils ont pris en de plein droit, distribué équitablement, et ils ont saisi la nuque de la Perse et de Byzance. » Abû Jaᶜfar le lâcha et dit : « Par Allah ! Si je ne savais pas que tu dis la vérité, je t'aurais tué. » Ibn Abî Dhi'b lui répondit : « Par Allah ! Ô Commandeur des croyants ! Je suis plus sincère dans le conseil que je t'adresse que ton propre fils, Al-Mahdî ! »

❧ Al-Awzâᶜî rapporte : « Al-Mansûr me fit mander alors que je me trouvais sur la côte. Je suis donc allé le voir ; en arrivant, je l'ai salué, il me fit asseoir et dit : « Qu'est-ce qui t'a retardé, ô Awzâᶜî ? – Que veux-tu, ô Commandeur des croyants ? – Je veux apprendre et profiter de vous. – Prends garde, ô Commandeur des croyants, d'entendre une chose puis de ne pas la mettre en pratique ». Ar-Rabîᶜ cria contre moi et mit la main sur son sabre. Al-Mansûr le réprimanda et dit : « C'est une assise de récompense et non de châtiment. » Ceci me réjouit et je me suis laissé aller à dire : « Ô Commandeur des croyants ! Makhûl m'a rapporté, d'après ᶜAtiyyah Ibn Busr que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Tout gouverneur qui meurt en trompant ses administrés, Allah lui interdit le Paradis.* »[1] Ô Commandeur des croyants ! Tu t'es occupé de toi-même au point de ne pas t'intéresser à l'ensemble des gens que tu gouvernes, blancs et noirs, musulmans et mécréants. Tu dois à chacun une part de justice. Qu'en serait-il si surgissaient d'eux des groupes immenses qui, les uns après les autres se plaignaient du malheur que tu leur as causé ou d'une injustice

[1] Rapporté en des termes proches par Al-Bukhârî (7150) et Muslim (142).

que tu leur as fait subir ? Ô Commandeur des croyants ! Makhûl m'a rapporté d'après Ziyâd Ibn Jâriyah, d'après Habîb Ibn Maslamah que le Messager d'Allah (ﷺ) invita un bédouin à appliquer sur lui le talion pour une égratignure qu'il lui causa involontairement. Jibrîl vint le trouver et lui dit : « Ô Muhammad ! Allah (ﷻ) ne t'a pas suscité despote et orgueilleux. » Le Prophète (ﷺ) fit venir le bédouin et lui dit : « Venge-toi de moi. » Le bédouin lui dit : « Par mon père et ma mère, je t'en libère, car jamais je ne pourrai le faire, même si je devais périr. » Et le Prophète (ﷺ) invoqua le bien en sa faveur.[1] Ô Commandeur des croyants ! Fais que ton âme soit satisfaite de ta personne, et assure-lui le salut de ton Seigneur. Ô Commandeur des croyants ! Si la royauté était restée à celui qui t'a précédé, elle ne serait pas parvenue à toi ; de même qu'elle ne restera pas à toi, comme elle n'est pas restée à d'autres. Ô Commandeur des croyants ! On rapporte que ton aïeul [Ibn ᶜAbbâs] dit dans l'exégèse de ce verset :

مَالِ هَٰذَا ٱلْكِتَٰبِ لَا يُغَادِرُ صَغِيرَةً وَلَا كَبِيرَةً إِلَّآ أَحْصَىٰهَا

« ***Malheur à nous ! Qu'a donc ce livre à n'oublier aucun péché, mineur ou majeur, sans le mentionner ?*** »

« le terme *mineur* désigne le sourire et le terme *majeur* le rire. » Alors que dire de ce qu'ont commis les mains et récolté les langues ? Ô Commandeur des croyants ! On m'a rapporté que ᶜUmar Ibn Al-Khattâb dit : « Si un agneau mourrait accidentellement sur les rives de l'Euphrate, je craindrais qu'on m'interroge à son sujet. » Alors que dire de celui qui est privé de ton équité, bien qu'il se trouve sur ton tapis ? Ô Commandeur des croyants ! On rapporte que ton aïeul dit dans l'exégèse de ce verset :

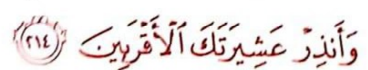
يَٰدَاوُۥدُ إِنَّا جَعَلْنَٰكَ خَلِيفَةً فِى ٱلْأَرْضِ فَٱحْكُم بَيْنَ ٱلنَّاسِ بِٱلْحَقِّ وَلَا تَتَّبِعِ ٱلْهَوَىٰ

« ***Ô Dâwud, Nous avons fait de toi un calife sur terre. Juge donc en toute justice parmi les gens et ne suis pas les passions*** »

« Lorsque les deux adversaires s'assoient devant toi et que tu penches en raison de tes passions pour l'un d'eux, ne souhaite pas intérieurement qu'il ait gain de cause au détriment de son compagnon, sinon Je t'effacerai de Ma prophétie et tu ne seras plus mon calife. Ô Dâwud ! Je n'ai fait de Mes messagers pour Mes serviteurs que des bergers semblables aux pâtres des chameaux, qu'en raison de leur connaissance de la direction et leur bienveillance dans l'administration, afin qu'ils réparent ce qui est cassé, et dirigent la bête chétive vers les pâturages et l'eau. » Ô Commandeur des croyants ! Tu es éprouvé par une chose qui, si elle était proposée aux cieux, à la terre et aux montagnes, ils refuseraient d'en assurer la charge et la

[1] *Daᶜîf Abû Dâwud* (980), la chaîne de transmission du hadith est faible.

craindrait. Ô Commandeur des croyants ! Yazîd Ibn Jâbir m'a rapporté, d'après ᶜAbd Ar-Rahmân Ibn Abî ᶜAmrah Al-Ansârî que ᶜUmar Ibn Al-Khattâb employa un homme des *ansâr* à la gestion des aumônes. Après quelques jours, il constata qu'il restait chez lui et lui demanda : « Qu'est-ce qui t'empêche de sortir pour te rendre à ton travail ? Ne sais-tu pas que tu obtiens la rétribution de ceux qui combattent sur le sentier d'Allah ? – Non. – Et pourquoi ? – Car on m'a rapporté que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Personne n'assume une charge publique sans venir, au Jour de la Résurrection, les mains enchaînées à son cou. On l'arrêtera sur le pont surplombant l'Enfer qui s'éboulera sur lui si bien que tous ses membres se disloqueront. Puis, on le ramènera et il sera jugé. S'il était bienfaisant, il sera sauvé par sa bienfaisance ; et s'il était malfaisant, ce pont se fissurera sous lui et le fera tomber en Enfer pendant soixante-dix ans. »[1] ᶜUmar lui dit : « De qui as-tu entendu cela ? – D'Abû Dharr et Salmân. » ᶜUmar les fit venir, les interrogea, et ils répondirent : « Oui, nous l'avons entendu du Messager d'Allah (ﷺ). » ᶜUmar dit alors : « Malheur à ᶜUmar ! Qui assumera une responsabilité, en raison de ce qu'elle comporte [comme danger] ? » Abû Dharr répondit : « Celui auquel Allah coupe le nez et colle la joue au sol. » Al-Mansûr prit son mouchoir, le mit sur son visage, pleura et se lamenta jusqu'à me faire pleurer. Puis je dis : Ô Commandeur des croyants ! Ton aïeul Al-ᶜAbbâs demanda au Messager d'Allah (ﷺ) de lui confier le gouvernorat de la Mecque, At-Tâ'if ou du Yémen, mais le Prophète (ﷺ) lui répondit : « Ô mon oncle ! Une âme que tu sauves est meilleure qu'un commandement que tu ne cernes pas. »[2] Ceci par conseil et bienveillance envers son oncle, et il l'informa qu'il ne lui serait d'aucune utilité devant Allah, puisqu'Allah lui a révélé :



« Avertis les membres les plus proches de ta famille »[3]

Et il dit : « *Ô Abbâs ! Ô Safiyyah ! Ô Fâtimah ! Je ne vous serai d'aucune utilité devant Allah. À moi mes œuvres, à vous les vôtres.* »[4] ᶜUmar Ibn Al-Khattâb dit : « Ne peut assumer une responsabilité publique qu'un homme raisonnable, ne craignant aucun reproche pour Allah. » et il mentionna le reste de ses propos à Al-Mansûr, puis dit : « Ceci est un conseil, que la paix soit sur toi. » Puis il se leva, et Al-Mansûr lui dit : « Où vas-tu ? – Je retourne au pays, avec la permission du Commandeur des croyants. – Je te

[1] La chaîne de transmission du hadith est faible, mais son sens est établi dans d'autres hadiths authentiques, voir *Sahîh Al-Jâmi'* (5695).
[2] La chaîne de transmission du hadith est faible, voir *Al-Ihyâ'* avec le référencement des hadiths d'Al-ᶜIrâqî (2/378).
[3] *As-Shuᶜarâ'*, v.214.
[4] Al-Bukhârî (2753) et Muslim (206).

l'accorde, te remercie pour ton conseil et l'accepte tel quel. C'est Allah qui accorde le bien et aide à l'accomplir, j'implore Son aide et place ma confiance en Lui, Il me suffit et quel bon garant ! Ne me prive pas de conseils semblables, car tes propos sont agréés et tu n'es pas suspect dans ton conseil. – Si Allah le veut. » Al-Mansûr ordonna qu'on lui donne de l'argent pour les dépenses de son voyage mais il refusa et dit : « Je n'en ai pas besoin. Je n'échangerai pas mon conseil contre tous les biens de ce bas-monde. » Ainsi Al-Mansûr sut qu'elle était sa voie et il ne trouva rien pour le rejeter. »

Lorsque Ar-Rashîd accomplit son pèlerinage, on lui dit : « Ô Commandeur des croyants ! Shaybân accomplit le pèlerinage. » Il demanda qu'on aille le chercher et on le lui présenta. Ar-Rashîd lui dit : « Ô Shaybân, exhorte-moi ! – Ô Commandeur des croyants ! Je suis bègue et ne suis pas éloquent en arabe, alors amène-moi quelqu'un qui comprenne mes propos pour que je lui parle. » On amena un homme qui comprenait ses propos, et il lui dit en nabatéen, dis-lui ceci : « Ô Commandeur des croyants ! Celui qui t'apeure avant que tu parviennes en lieu sûr est de meilleur conseil pour toi que celui qui te rassure jusqu'à ce que tu parviennes à la frayeur. » Ar-Rashîd dit : « Que cela signifie-t-il ? » Il dit à l'interprète : « Dis-lui ceci : celui qui te dit : crains Allah car tu es responsable de cette communauté dont Allah t'a confié l'administration et la charge. Tu en es responsable, alors sois juste envers les administrés, partage équitablement, prends part aux escadrons, et crains Allah en ta personne ; voilà celui qui t'apeure, et tu atteints ainsi en toute sécurité le lieu de sureté. Celui-ci est de meilleur conseil pour toi que celui qui dit : « Vous faites partie d'une famille à qui on a pardonné, vous êtes des proches de votre prophète et vous bénéficiez de son intercession. » Il ne cesse ainsi de te rassurer jusqu'à ce que tu parviennes à la frayeur et que tu périsses. » Hârûn pleura au point que ceux qui se trouvaient autour de lui eurent pitié de lui, puis il dit : « Dis m'en encore. » Il lui répondit : « Cela te suffit. »

ᶜAlqamah Ibn Marthad rapporte : « Lorsque ᶜUmar Ibn Hubayrah arriva en Irak, il fit venir Al-Hasan et As-Shaᶜbî et leur réserva une maison où ils passèrent environ un mois. Ensuite, il s'introduisit auprès d'eux en les révérant et leur dit : « Le Commandeur des croyants, Yazîd Ibn ᶜAbd Al-Malik m'a envoyé une lettre et je sais que son exécution contient la perte. Si je lui obéis, je désobéis à Allah, et si je lui désobéis, j'obéis à Allah. Pouvez-vous m'indiquer une issue ? » Al-Hasan dit : « Ô Abu ᶜAmr ! Réponds à l'émir ! » As-Shaᶜbî parla alors et se rabaissa concernant le cas d'Ibn Hubayrah comme s'il l'excusait. Le gouverneur dit alors : « Et toi, que dis-tu, ô Abû Saᶜîd ? – Ô émir ! As-Shaᶜbî a dit ce que tu as entendu. – Oui, mais toi, que dis-tu ? – Je dis : Ô ᶜUmar Ibn Hubayrah ! Peu s'en faut que ne

vienne à toi un des anges rudes et durs d'Allah (ﷻ), qui ne désobéit jamais à l'ordre d'Allah. Il te fera sortir de ton palais spacieux pour l'exiguïté de ta tombe. Ô ᶜUmar Ibn Hubayrah ! Si tu crains Allah, Il te protégera de Yazîd Ibn ᶜAbd Al-Malik, alors que Yazîd Ibn ᶜAbd Al-Malik ne te protégera jamais d'Allah (ﷻ). Ô ᶜUmar Ibn Hubayrah ! Ne sois pas assuré qu'Allah (ﷻ) te voit commettre le pire des actes dans l'obéissance à Yazîd Ibn ᶜAbd Al-Malik, et qu'ainsi Il ne ferme la porte du pardon devant toi. Ô ᶜUmar Ibn Hubayrah ! J'ai connu des hommes des débuts de cette communauté qui se détournaient plus fortement de ce bas-monde que vous n'y êtes attachés, alors que ce bas-monde vous fuit. Ô ᶜUmar Ibn Hubayrah ! Je t'invite à craindre une situation qu'Allah (ﷻ) t'a fait craindre en disant :

ذَٰلِكَ لِمَنۡ خَافَ مَقَامِي وَخَافَ وَعِيدِ

« ***Voilà pour celui qui craint Ma rencontre et craint Mon châtiment*** »[1]

Ô ᶜUmar Ibn Hubayrah ! Si tu es avec Allah dans Son obéissance, Il te suffira face à Yazîd Ibn ᶜAbd Al-Malik, mais si tu es du côté de Yazîd Ibn ᶜAbd Al-Malik dans la désobéissance à Allah, Allah te confiera à lui. » ᶜUmar Ibn Hubayrah se mit à pleurer et partit en larmes. Le lendemain il leur fit parvenir la permission de partir et des récompenses, surtout pour Al-H̲asan, alors que celle de As-Shaᶜbî était chiche. As-Shaᶜbî se rendit à la mosquée et dit : « Ô gens ! Celui d'entre vous qui peut préférer Allah (ﷻ) à Ses créatures, qu'il le fasse. Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! Al-H̲asan ne connaissait rien que j'ignorais, mais j'ai voulu contenté Ibn Hubayrah, et Allah m'a éloigné de Lui. »

❧ Muh̲ammad Ibn Wâsiᶜ (ﷺ) s'introduisit auprès de Bilâl Ibn Abî Burdah un jour de grande chaleur, alors que Bilâl était dans la fraicheur, avec de la glace à ses côtés. Il lui dit : « Ô ᶜAbd Allah ! Comment trouves-tu notre maison ? – Ta maison est agréable, mais le Paradis est plus agréable et l'évocation de l'Enfer préoccupe davantage. – Que dis-tu du destin ? – Tes voisins sont les hôtes des tombes. Pense à eux, cela t'occupera suffisamment plutôt de que réfléchir au destin. – Invoque Allah en ma faveur. – En quoi te servirait mon invocation, alors qu'à ta porte tel et tel disent que tu es injuste envers eux ? Leur invocation est élevée avant la mienne. Ne commets pas d'injustice et tu n'auras pas besoin de mon invocation. »

C'est là un résumé des récits mentionnant les exhortations adressées aux gouverneurs. Celui qui désire en savoir davantage, qu'il revienne à *al-misbâh̲ al-Mud̲î'*.

---

[1] *Ibrâhîm*, v.14.

Telle était la vie et l'habitude des savants dans le commandement du bien et l'interdiction du mal, et le peu de cas qu'ils faisaient de l'autorité des gouverneurs, préférant l'établissement du droit d'Allah (ﷻ) sur leur crainte. Néanmoins, les gouverneurs reconnaissaient le droit de la science et son mérite, c'est pourquoi ils enduraient l'aigreur de leurs exhortations.

Je suis d'avis, de nos jours, qu'il est préférable de fuir les gouverneurs. Et si on les rencontre, on se contente uniquement d'une exhortation bienveillante. Il est deux raisons à cela :

La première se rapporte à celui qui exhorte, à avoir sa mauvaise intention et son penchant pour ce bas-monde et l'ostentation ; ainsi son exhortation n'est pas sincère.

La deuxième se rapporte à celui qui est exhorté, car l'amour de ce bas-monde détourne la plupart d'entre eux de la mention de l'au-delà ; et leur vénération de ce bas-monde leur fait oublier la révération des savants ; or le croyant ne doit pas s'humilier.

Ici prend fin le Livre du commandement du bien et de l'interdiction du mal. L'auteur a mentionné avant cela un livre sur le chant (*as-samâc*) et l'instase (*al-wajd*). Mentionnons-en ici un résumé.

16 – Le livre des chants et de l'instase

Sache que les chants comptent parmi les plus grands moyens dont Iblîs se sert pour corrompre les cœurs, et il a ainsi trompé un nombre incalculable de savants et d'ascètes, sans parler des gens communs, au point qu'ils ont prétendu que le cœur était présent avec Allah à l'écoute de chants mélodieux, et ils ont cru que ce que provoquait cette écoute comme exaltation et trouble des cœurs était une forme d'instase (*wajd*)[1] liée à l'au-delà.

Si tu veux connaître la vérité, regarde la première génération : le Messager d'Allah (ﷺ) et ses compagnons ont-ils fait quelque chose de ce genre ? Puis, regarde les propos de leurs successeurs et des savants de la communauté comme Mâlik, Abû Hanîfah, As-Shâfi'î et Ahmad – qu'Allah leur fasse miséricorde – ils ont tous blâmé les chants, au point que Mâlik dise : « Si quelqu'un achète une servante et découvre que c'est une chanteuse, il peut la rendre. » On l'interrogea sur les chants, et il dit : « Seuls les débauchés le pratiquent. »

On interrogea également l'imam Ahmad concernant un homme qui décéda en laissant un enfant et une servante chanteuse que l'enfant avait besoin de vendre. Il répondit : « On la vend comme une simple femme et

---

[1] Al-Jarjânî donna pour définition au terme *wajd* : « Cela désigne ce qui survient dans le cœur et y parvient sans affectation et afféterie. On a également dit qu'il s'agissait d'éclairs fulgurants disparaissant promptement. » (*at-ta*c*rîfât*, p.250)
Ibn Al-Qayyim dit : « Cela désigne le fruit des actes du cœur dans l'amour et l'aversion en Allah. » Il dit encore : « Cela désigne ce qui survient dans le cœur et y parvient comme amour [d'Allah], désir, vénération, glorification, et leurs effets. » Il dit également : « L'auteur de *manâzil as-sâ'irîn* [Al-Harawayh] a donné pour argument [de l'existence d'*al-wajd*], la Parole d'Allah concernant les gens de la grotte : *« Et Nous renforçâmes leur cœur lorsqu'ils se levèrent et dirent : « Notre Seigneur est le Seigneur des cieux et de la terre, jamais nous n'invoquerons de divinité en dehors de Lui, car nous transgresserions alors dans nos paroles »* (*al-khaf*, v.14) C'est là une des meilleures argumentations, car ils étaient parmi leur peuple mécréant au service de leur roi mécréant, mais ils ont connu (*wajadû*) la réalité de la foi, du succès, ils ont gouté à sa douceur, et ceci se réalisa en leur cœur. Ainsi ils se levèrent parmi leur peuple et dirent : notre Seigneur est le Seigneur des cieux et de la terre. » Aussi, dans la Sunna, Anas (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui possède ces trois caractéristiques connaîtra (wajada) la douceur de la foi : aimer Allah et Son Messager plus que toute chose, n'aimer autrui que pour Allah, détester revenir à la mécréance après qu'Allah l'en a sauvé de la même manière qu'on déteste être précipité dans le Feu.* » (Al-Bukhârî 16, Muslim 43). Voir *madârij as-sâlikîn* (3/69-70)
Le *wajd* est donc un état éphémère, fulgurant, non une condition permanente, auquel parvient le cœur par l'exercice spirituel. Arrivé à cet état, il devient un réceptacle en lequel parviennent la connaissance d'Allah, l'amour pour Lui, et d'autres grâces semblables. Ce n'est donc pas, comme ont pu le traduire certains, une *extase* ou une *transe* : celui qui le vit ne sent pas une exaltation qui le transporte hors de lui-même, il n'y a pas non plus d'union avec Allah – qu'Il soit élevé au-dessus de cela – comme ont pu faussement le prétendre les soufis. C'est au contraire, comme l'exprime Ibn Al-Qayyim, un mouvement inverse, une grâce venant d'Allah vers le serviteur, en intériorité profonde, non pas une extase, mais une *instase*.

non une chanteuse. – Mais elle vaut trente mille dinars comme chanteuse, alors qu'en tant que simple femme, elle n'en vaut peut-être que vingt ! – On ne doit la vendre que comme une simple femme. »

Les savants ont été d'accord pour blâmer le chant. Parmi les contemporains, on peut mentionner Abû At-Ṯayyib At-Ṯabarî qui compte par les grands représentants de l'école shaféite, qui composa un ouvrage dans lequel il montra avec force l'interdiction du chant. Ne se sont attachés à son caractère licite que ceux qui ont été tentés par ceci, et ils dirent : des pieux prédécesseurs l'ont permis, et Aẖmad Ibn Ḫanbal entendit un homme déclamer et dit : « Il n'y a pas de mal en cela. » Mais il convient de réfléchir sur la nature de ce qu'il a permis, qui ne sont que des poèmes sur l'ascétisme et d'autres choses semblables, sans que cela soit accompagné d'aucun tambourinement, instrument de musique, applaudissement, ou danse. C'est en ce sens qu'il faut interpréter le hadith de ᶜÂ'ishah concernant les deux servantes qui chantèrent ce que les *anṣârs* déclamaient le jour de Buᶜâth[1], car ceci ne suscite aucune exaltation.

Il est connu que les premières générations n'avaient pas ce que les dernières générations ont introduit dans les chants, comme tambour, cymbale, flûte et poésie délicate, car ces choses réveillent les passions enfouies dans les âmes et les agitent. L'ignorant pense alors que ce trouble est lié à l'au-delà, et comme cela en est bien loin !

Si seulement ils s'étaient contentés de dire : c'est un divertissement licite par lequel nous nous détendons. Mais ils pensent que c'est un moyen de se rapprocher d'Allah, et ils nomment *instase* l'exaltation qui dépasse les limites de la raison. Pourtant cette exaltation peut conduire à ce qui n'est pas permis, comme le fait de déchirer ses vêtements, se frapper, et tout ceci sort de la voie des pieux prédécesseurs. Il est clair qu'il s'agit d'un égarement et il ne convient pas de s'induire en erreur à ce sujet.

La véritable *instase* est celle du cœur, à l'écoute du Coran et des exhortations. À ce moment surgissent du for intérieur la crainte de la menace, le désir pour la promesse et le regret pour la négligence. Tous ces mouvements intérieurs exigent le calme extérieur et non des bonds et applaudissements ! Le Coran, les exhortations et les poésies sur l'ascétisme nous suffisent pour que nous n'ayons pas besoin, afin d'amener nos cœurs jusqu'à Allah (ﷻ), de mentionner Salmâ et Suᶜdâ. Nous ne nions pas que certains de ces poèmes renferment parfois des choses qui conviennent d'être mentionnées, mais la plupart d'entre eux ne favorisent que l'inclination des cœurs vers les passions mondaines.

[1] Al-Bukhârî (949) et Muslim (892).

Celui qui veut y puiser pour la vie future ressemble à celui qui dit : « Je regarde le beau jeune homme imberbe pour m'émerveiller de la création du Tout-Puissant. » Il fait fausse route, car ce que subtilisent les passions et la nature par le regard, trouble le chemin de la réflexion et en détourne. Voilà pourquoi nous l'interdisons et disons : regarde plutôt ce qui ne renferme aucun élément troublant comme la Parole d'Allah (ﷻ) :

أَفَلَمْ يَنظُرُوٓا۟ إِلَى ٱلسَّمَآءِ فَوْقَهُمْ كَيْفَ بَنَيْنَـٰهَا وَزَيَّنَّـٰهَا

« ***Ne regardent-ils pas le ciel au-dessus d'eux : comment Nous l'avons bâti et embelli ?*** »[1]

Quant à celui qui dit : « Cela n'a pas sur moi le même effet que sur autrui concernant l'attirance de la nature humaine pour les passions », il prétend ce qui est contraire à la nature humaine, et il ne faut pas prendre en considération sa prétention. J'ai amplement dévoilé tout cela dans mon ouvrage intitulé : *Talbîs Iblîs,* ainsi il n'est pas nécessaire de s'étendre ici, et Allah est plus savant.

---

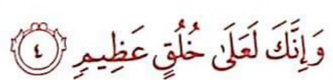
[1] *Qâf,* v.6.

17 – Le livre de la biénséance de l'existence, et du comportement prophétique

Sache que la bienséance apparente indique la bienfaisance intérieure, que les mouvements des membres sont le fruit des pensées, que les actes sont le résultat du comportement, que la bienséance est le produit des connaissances, que les tréfonds des cœurs sont les plantations et sources des actes, et que les lumières des tréfonds illuminent les apparences, les ornent et les parent.

Celui dont le cœur ne se recueille pas, ses membres ignoreront le recueillement, et celui dont le cœur n'est pas une niche pour les lumières divines, la beauté de la bienséance prophétique ne rejaillira pas sur son apparence. Nous avons déjà suffisamment évoqué les règles de bienséance pour ne pas les répéter ici, et nous nous suffirons dans ce chapitre de mentionner quelques aspects de la bienséance du Messager d'Allah (ﷺ) et de son comportement, afin de joindre à cette bienséance, l'affirmation de la foi dans la constatation de ses nobles caractères, dont l'un seulement suffit pour attester qu'il est le plus noble des êtres, le plus élevé en degré et le plus illustre, alors que dire de tous ?

On interrogea ᶜÂ'ishah (رضي الله عنها) concernant le comportement du Messager d'Allah (ﷺ), et elle répondit : « Son comportement était fidèle au Coran. Il se montrait en colère ou satisfait en fonction du Coran. »[1] Lorsqu'Allah paracheva son comportement, Il fit ses éloges en disant :



« *Ton comportement est éminent* »[2]

Gloire à Celui qui donne puis loue. Voici maintenant quelques aspects de ses caractères et qualités : le Messager d'Allah (ﷺ) était le plus longanime, le plus généreux et le plus bienveillant des hommes. Il recousait ses sandales, raccommodait ses vêtements, et aidait ses épouses dans leurs tâches. Il était plus pudique que la jeune fille dans son boudoir. Il répondait à l'invitation de l'esclave, rendait visite aux malades, marchait seul, prenait quelqu'un en croupe, acceptait le cadeau, en mangeait et récompensait pour cela, mais il ne consommait pas de l'aumône. Parfois, il ne trouvait pas même les plus viles des dattes pour remplir son estomac, il ne s'est jamais repu de pain de blé trois jours de suite, et il attachait parfois une

---

[1] Muslim (746).
[2] *Al-Qalam*, v.4.

pierre sur son ventre en raison de la faim. Il mangeait ce qui se présentait et il n'a jamais critiqué un met. Il ne mangeait pas accoudé et mangeait ce qui était devant lui. Son met préféré était la viande : l'épaule du mouton, la courge parmi les légumes, le vinaigre parmi les condiments, et *al-ʿajwah* parmi les dattes. Il portait ce qu'il trouvait : parfois un manteau rayé, parfois un manteau en laine. Il montait parfois un chameau, et d'autres fois un mulet, un âne, et parfois il marchait pieds-nus. Il aimait le parfum et détestait les mauvaises odeurs. Il honorait les gens de mérite, rassemblait les gens nobles, ne se montrait dur avec personne, acceptait les excuses, plaisantait, en ne disant que la vérité, riait sans éclats, et il ne passait pas un moment sans œuvrer pour Allah (ﷻ) ou en ce qui était nécessaire à sa personne.

Il n'a jamais insulté une femme ou un servant, n'a jamais frappé quelqu'un de sa main, sauf lorsqu'il combattait sur le sentier d'Allah, et il ne s'est jamais vengé pour lui-même, mais uniquement lorsqu'on violait les interdits d'Allah (ﷻ). Chaque fois qu'on lui donnait le choix entre deux choses, il choisissait la plus facile, sauf si elle comportait un péché ou une rupture des liens de parenté, en quel cas il en était le plus éloigné des hommes.

Anas rapporte : « Je l'ai servi pendant dix ans, et jamais il ne m'a dit : *ouf !*, ou pour une chose que j'ai faite : *pourquoi l'as-tu fait ?*, ou pour une chose que je n'ai pas faite : *pourquoi ne l'as-tu pas fait ?* » Parmi la description qui en est faite dans la Thora, il est mentionné : il est Muhammad, le Messager d'Allah, Mon serviteur élu. Il n'est ni grossier, ni rude, ni crieur dans les marchés, il ne répond pas au mal par le mal, mais il pardonne et absout.

Il saluait en premier celui qui le rencontrait, patientait avec celui qui devait le quitter pour un besoin, jusqu'à ce qu'il s'en aille, et il n'a jamais retiré sa main avant que celui qui le saluait ne le fasse. Il s'asseyait là où il trouvait une place et se mêlait à ses compagnons comme s'il était l'un d'eux, si bien qu'un un étranger ne pouvait le reconnaître jusqu'à ce qu'il demande où il se trouvait.

Il gardait longuement le silence, et lorsqu'il parlait, il ne se pressait pas, mais parlait doucement et répétait afin d'être bien compris. Il pardonnait, alors qu'il pouvait punir, et ne montrait à personne ce qu'il réprouvait. De tous les hommes, il était le plus véridique en ses propos, le plus fidèle en ses engagements, le plus doux, et le plus noble compagnon. Celui qui le voyait le révérait instinctivement, et celui qui le fréquentait l'aimait. Lorsque ses compagnons parlaient d'une chose de ce bas-monde, il

conversait avec eux ; et parfois ils riaient en se rappelant l'époque antéislamique, et lui souriait.

Il était le plus courageux des hommes. Un Compagnon dit : « Lorsque le danger grandissait et que les combats faisaient rage, nous nous protégions derrière le Messager d'Allah (ﷺ). » Il n'était ni très grand, ni petit, mais d'une taille moyenne. Il avait le teint clair et n'était pas mat. Ses cheveux étaient lâchés, ni lisses, ni crépus, et descendaient jusqu'aux lobes des oreilles. Il avait le front large, les sourcils fins et longs, les yeux noirs et grands, les cils fournis, le nez aquilin, les joues souples, la barbe fournie, le cou élancé, la poitrine large, le ventre plat, la paume large, les bras longs, et la paume de sa main était plus douce que la soie.

Quant à ses miracles, celui qui a vu sa condition et entendu les récits mentionnant ses caractères, ses actes, sa bienséance, les merveilles de son administration des intérêts des créatures et la beauté de ses indications dans l'explication de la Législation, dont les hommes doués de raison et d'éloquence ne peuvent saisir les prémices de leurs subtilités, même en y consacrant leur vie ; [celui qui voit tout ceci] n'a aucun doute que cela n'est pas le résultat d'un stratagème, et qu'on ne peut se figurer cela qu'à travers une assistance et puissance divine. Ceci ne convient pas à un trompeur et menteur, et au contraire ses qualités et sa condition sont une preuve irréfutable de sa véracité.

Parmi ses plus grands miracles et les plus éclatantes de ses preuves figure le Coran que les créatures n'ont pu imiter. Le miracle de chaque prophète a disparu avec lui, alors que ce miracle dure pour l'éternité.

Également parmi ses miracles : la lune s'est fendue [pour lui] ; il a fait jaillir de l'eau entre ses doigts ; il a nourri de nombreuses personnes avec une petite quantité de nourriture, il a jeté quelques cailloux qui ont atteint les yeux de nombreuses personnes, un tronc de palmier gémit auprès de lui de ne plus le porter ; il a mentionné des choses invisibles qui se sont révélées être telles qu'il l'avait dit ; il a remis l'œil de Qatâdah dans son orbite et ce fut ensuite son meilleur œil, il a soufflé dans l'œil de ᶜAlî qui souffrait de conjonctivite, et il fut guéri sur le champ, et d'autres miracles encore qui se sont propagés et qu'on n'a pu dissimiler. Nous demandons à Allah de nous accorder de nous conformer à ses caractères et ses qualités. Il est généreux et exauce les invocations. Louange à Allah, Seigneur de l'univers.

Troisième quart :

Les perditions

18 – Le livre du commentaire des merveilles du cœur

Sache que le cœur est ce qui est de plus noble en l'homme, car il connaît Allah, œuvre pour Lui, chemine vers Lui, il est rapproché et on lui dévoile ce qui est auprès de Lui. Les autres membres ne font que le suivre et le servir, et le cœur les utilise à la manière dont les rois se servent de leurs esclaves. Celui qui connaît son cœur connaît son Seigneur, mais la plupart des hommes ignorent leur cœur et leur âme.

ٱللَّهَ يَحُولُ بَيْنَ ٱلْمَرْءِ وَقَلْبِهِۦ

« *Allah s'interpose entre l'homme et son cœur* »[1]

Son interposition consiste à l'empêcher de Le connaître et d'avoir conscience de Sa surveillance. Ainsi, la connaissance du cœur et de ses caractères constitue le fondement de la religion et la base de la voie de ceux qui cheminent vers Allah.

Les accès d'Iblîs au cœur de l'homme

Sache qu'en raison de sa nature première, le cœur accepte la guidée, mais qu'en raison de ce qu'on y a déposé comme désirs et passions, il s'en détourne. Il existe une lutte permanente en son sein, entre les armées des anges et des démons, jusqu'à ce que le cœur s'ouvre à l'une d'elle, et qu'elle s'y établisse, alors que l'autre ne se livrera plus qu'à des subtilisations, comme Allah (ﷻ) dit :

مِن شَرِّ ٱلْوَسْوَاسِ ٱلْخَنَّاسِ ﴿٤﴾

« *contre le mal de celui qui insuffle et se dérobe* »[2]

En effet, lorsqu'Allah est mentionné, il se dérobe, et lorsque l'insouciance survient, il se déploie ; et seule la mention d'Allah permet de chasser l'armée des démons du cœur, car elle ne peut y résister.

Sache que le cœur s'apparente à une citadelle, et Satan un ennemi qui veut y pénétrer, s'en emparer et le contrôler. On ne peut protéger la citadelle qu'en surveillant ses portes, ne peut surveiller ses portes que celui qui les connaît, et on ne peut parvenir à repousser Satan qu'en connaissant les accès par lesquels il s'introduit. Les accès et portes de Satan reposent en les caractères du serviteur qui sont nombreux, mais nous indiqueront les

---

[1] *Al-Anfâl*, v.24.
[2] *An-Nâs*, v.4.

portes principales, qui sont les voies qu'empruntent nombre d'armées de Satan.

Parmi les portes principales figurent la jalousie et la convoitise. Lorsque le serviteur convoite une chose, sa convoitise le rend aveugle et sourd, et elle voile la lumière du discernement par laquelle il reconnaît les accès de Satan. De même lorsqu'il jalouse, Satan trouve une opportunité et il embellit à l'envieux tout ce qui le fera parvenir à son désir, même si cela est mal ou indécent.

Parmi les portes principales figurent la colère, le désir et l'emportement. En effet, la colère anéantit la raison, et lorsque l'armée de la raison faiblit, Satan attaque et se joue de l'homme. On rapporte que Satan dit : « Lorsque l'homme s'emporte, nous le retournons comme les enfants retournent la balle. »

Parmi ses accès figure également l'amour de l'ornement de la maison, des tentures et des meubles. Ainsi, il ne cesse d'inviter à construire sa maison, décorer ses plafonds et ses murs, mais aussi à l'orner de tentures et meubles, si bien que l'homme perd en cela toute son existence.

Parmi ses accès figure la satiété, car elle renforce le désir et détourne de l'obéissance.

Parmi ses accès figure la convoitise, car celui qui convoite une chose chez quelqu'un le loue exagérément, le courtise, ne lui commande pas le bien et ne lui interdit pas le mal.

Parmi ses accès figure l'empressement et l'absence de componction. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'empressement vient de Satan et la circonspection vient d'Allah (ﷻ).* »[1]

Parmi ses accès figure l'amour des biens qui, lorsqu'il domine le cœur, le corrompt, l'amène à rechercher les biens de manière illicite, le conduit à l'avarice, et lui fait craindre la pauvreté, si bien qu'on ne s'acquitte plus de ses devoirs.

Parmi ses accès figure le fait d'amener les gens communs à s'attacher aveuglément aux différentes écoles, sans pratiquer ce que cela implique.

Parmi ses accès figure le fait d'amener les gens communs à réfléchir sur l'Essence d'Allah (ﷻ), Ses Attributs, et des questions que leur raison ne peut saisir, au point de les faire douter des fondements de la religion.

---

[1] *As-Ṣaḥīḥah* (1795).

Parmi ses accès figure la suspicion vis-à-vis des musulmans, car celui qui fait preuve de suspicion envers un musulman le méprise, le critique et s'estime meilleur que lui. La suspicion survient en raison du caractère mauvais de celui qui soupçonne, car le croyant recherche des excuses au croyant, alors que l'hypocrite recherche ses défauts. Il convient donc de se prémunir des situations douteuses, afin de ne pas susciter la suspicion.

Voilà mentionnés quelques accès de Satan. Le remède à ces maux consiste à obstruer ces accès en purifiant le cœur des caractères blâmables, et nous évoquerons cela en détail, si Allah (ﷻ) le veut. Lorsque les fondements de ces caractères sont extraits du cœur, ne reste à Satan que des pensées et passages, sans qu'il puisse s'établir, et cela peut être repoussé par la mention d'Allah (ﷻ) et l'imprégnation du cœur de la piété.

Satan est semblable à un chien affamé qui se rapproche de toi. Si tu n'as pas dans les mains de viande ou de pain, il suffit pour le chasser que tu lui dises : *Sois avilis* ! Mais si tu en as dans les mains et qu'il est affamé, les mots ne suffiront pas à le chasser. Il en est de même du cœur dépourvu de de la subsistance de Satan, il fuit par la simple mention d'Allah. Quant au cœur dominé par les désirs, la mention d'Allah ne touche que ses pourtours, sans parvenir au plus profond du cœur où s'est établi Satan. Si tu veux une preuve de cela, considère ceci dans ta prière, vois comment Satan parle à ton cœur en cette situation, en mentionnant le marché, les transactions et la gestion des affaires de ce bas-monde.

Sache qu'on a pardonné à l'homme ce qu'il se dit en lui-même, et cela englobe que ce que tu envisages de commettre. Celui qui y renonce par crainte d'Allah (ﷻ), on lui écrit une bonne action, et s'il y renonce du fait d'un obstacle, nous espérons pour lui le pardon, sauf s'il s'agit d'une résolution, car la résolution de commettre un péché constitue elle-même un péché, en raison de la parole du Prophète (ﷺ) : « *Lorsque deux musulmans s'affrontent au sabre, le meurtrier et la victime sont en Enfer.* – Pourquoi la victime ? – *Car il cherchait également à tuer son compagnon.* »[1] Comment la résolution n'amènerait-elle pas le châtiment, alors que les actes ne valent que par leurs intentions ? L'orgueil, l'ostentation, et la fatuité sont-ils autre chose que des manifestations intérieures ? Si un homme voit sur son lit une étrangère qu'il croit être sa femme, il ne commet pas de péché à avoir un rapport charnel avec elle, mais s'il voit son épouse et croit que c'est une étrangère, il commet un péché en cela. Et tout ceci dépend de la résolution du cœur.

---

[1] Al-Bukhârî (31) Muslim (2888).

L'attachement du cœur au bien

Il est rapporté, dans le hadîth que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ô Toi qui retournes les cœurs, affermis nos cœurs dans Ta religion !* »[1] ; « *Ô Toi qui orientes les cœurs, tourne nos cœurs vers Ton obéissance !* »[2] Et dans un autre hadîth : «*Le cœur est semblable à une plume dans le désert que le vent retourne.* »[3]

Sache qu'il est trois types de cœurs concernant l'attachement au bien, au mal, ou l'hésitation entre les deux.

Le premier cœur est un cœur rempli de piété, purifié par l'exercice, et épuré des mauvais caractères. Les pensées de bien issues des trésors de l'Invisible s'y déploient, et l'ange le soutient par la guidée.

Le deuxième cœur est un cœur abandonné, surchargé de désirs, enfoui sous les souillures, sali par les caractères blâmables. Le pouvoir de Satan s'y déploie et celui de la foi faiblit. Le cœur se remplit de la fumée des désirs, la lumière disparaît, et il devient tel un œil rempli de fumée qui ne peut plus voir. Les réprimandes et les exhortations n'ont plus d'effet sur lui.

Le troisième cœur est un cœur où nait la pensée suscitée par les désirs qui l'invite au mal, mais qui est rattrapé par la pensée suscitée par la foi qui l'invite au bien. Par exemple, lorsque Satan lance une offensive contre la raison et renforce l'appel du désir en disant : « Ne vois-tu pas comment untel et untel se laissent aller à leurs passions » jusqu'à mentionner un groupe de savants ; si bien que l'âme incline vers Satan. L'ange lance alors une offensive contre Satan et dit : « Ceux qui ont péri ne sont-ils pas ceux qui ont oublié l'issue finale ? Ne sois pas trompé par l'insouciance des gens. Si, en plein été, ils se mettent au soleil, et que tu as une maison fraîche, vas-tu les suivre ou rechercher ton intérêt ? Comment peux-tu t'opposer à eux concernant la chaleur du soleil et ne pas les contredire pour ce qui conduit en Enfer ? » L'âme incline alors vers la parole de l'ange, et survient l'hésitation entre les deux armées, jusqu'à ce que le cœur soit dominé par ce qui lui convient. Ainsi, celui qui a été créé pour le bien, on lui facilite sa pratique, et celui qui a été créé pour le mal, on lui facilite sa pratique :

---

[1] *Sahîh At-Tirmidhî* (2792).
[2] Muslim (2654).
[3] *Sahîh Ibn Mâjah* (71).

فَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يَهۡدِيَهُۥ يَشۡرَحۡ صَدۡرَهُۥ لِلۡإِسۡلَٰمِۖ وَمَن يُرِدۡ أَن يُضِلَّهُۥ يَجۡعَلۡ صَدۡرَهُۥ ضَيِّقًا حَرَجٗا كَأَنَّمَا يَصَّعَّدُ فِي ٱلسَّمَآءِۚ

« Celui qu'Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'islam. Et celui qu'Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et oppressée, comme s'il s'efforçait de monter au ciel. »[1]

Ô Allah, accorde-nous d'accomplir ce que Tu aimes et agrées !

[1] *Al-Ancâm*, v.125.

19 – Le livre de l'éducation de l'âme, de l'amendement du comportement, et du remède aux maux du coeur

Sache que le bon comportement est la qualité des prophètes et des véridiques, et que les mauvais caractères sont des poisons mortels qui affilient qui les possède au camp de Satan et des maux qui font manquer la vie éternelle. Il convient donc que tu connaisses leurs causes et qu'ensuite t'efforces d'y remédier. Nous mentionnerons ici quelques-uns de ces maux, et la manière d'y remédier, de manière globale, sans entrer dans les détails, car cela sera développé ailleurs, si Allah (ﷻ) le veut.

Mérite du bon comportement et blâme du mauvais comportement

Quelques aspects ont déjà été mentionnés dans le chapitre consacré aux règles de bienséance relatives à compagnie.

Sache que les gens ont parlé du bon comportement en évoquant ses effets, mais non sa réalité. D'ailleurs, ils n'ont pas évoqué l'ensemble de ses effets, mais chacun en a mentionné ce qui s'est présenté à son esprit. La réalité sur ce sujet consiste à dire que le bon comportement est souvent associé à la constitution physique, ainsi on dit qu'untel est beau physiquement et moralement, c'est-à-dire qu'aussi bien son apparence que son for intérieur sont beaux, ceci car l'homme est constitué d'un corps et d'une âme.

Le corps est perçu par la vue, et l'âme par la clairvoyance, et chacun possède sa forme et son apparence, qui peut être belle ou laide. L'âme perçue par la clairvoyance est de plus grande valeur que le corps perçu par la vue, c'est pourquoi Allah (ﷻ) lui a accordé une grande importance en disant :

إِنِّي خَٰلِقُۢ بَشَرٗا مِّن طِينٖ ﴿٧١﴾ فَإِذَا سَوَّيۡتُهُۥ وَنَفَخۡتُ فِيهِ مِن رُّوحِي

« *Je vais créer un être humain à partir d'argile. Quand Je lui aurai donné forme et lui aurai insufflé de Mon Esprit* »[1]

Il a ainsi indiqué que le corps venait de l'argile, et l'âme de Lui (ﷻ). Le bon comportement exprime donc une apparence de l'âme établie, de laquelle naissent les actes, avec aisance et facilité, sans besoin de pensée ni

[1] *Sâd*, v.71-72.

réflexion. Si les actes sont beaux, on les appelle bon comportement, et s'ils sont laids on les appelle mauvais comportement.

Certains oisifs auxquels pèse l'éducation de l'âme ont prétendu qu'il est inconcevable de changer les comportements, tout comme il est inconcevable de transformer l'apparence extérieure. On peut y répondre que si les caractères ne pouvaient changer, les exhortations et recommandations n'auraient aucun sens. Comment nier le changement des caractères alors qu'on voit la bête sauvage être apprivoisée, le chien dressé à délaisser la nourriture, et la jument apprendre à marcher au pas et être dirigée avec dextérité. Toutefois certaines natures acceptent rapidement de s'amender, alors que d'autres plus difficilement.

Quant à s'imaginer que ce qui relève de la nature ne peut être changé, sache que le but n'est pas de réprimer totalement ces caractères, mais de chercher à travers l'éducation de l'âme à ramener les désirs à l'équilibre qui est le juste milieu entre l'excès et la négligence. Quant à les réprimer totalement, non. Comment pourrait-il en être autrement, puisque le désir a été créé pour un besoin nécessaire dans la nature de tout être ? Si le désir de manger cessait, l'homme périrait ; si le désir charnel cessait, l'homme n'aurait plus de descendance ; et si l'agressivité disparaissait totalement, l'homme ne pourrait plus repousser ce qui l'anéantit. Allah (ﷻ) dit :

أَشِدَّآءُ عَلَى ٱلْكُفَّارِ

« ***ils sont durs envers les mécréants*** »[1]

et la dureté nait de la colère, si bien que s'il n'y avait plus de colère, il n'y aurait plus de djihad contre les mécréants. Allah (ﷻ) dit :

وَٱلْكَـٰظِمِينَ ٱلْغَيْظَ

« ***Ceux qui maîtrisent leur rage*** »[2]

et Il n'a pas dit : ceux qui ont perdu toute rage. De même concernant le désir de manger, il faut viser l'équilibre, sans gloutonnerie ni frugalité. Allah (ﷻ) dit :

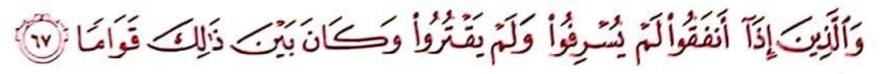
وَكُلُوا۟ وَٱشْرَبُوا۟ وَلَا تُسْرِفُوٓا۟

« ***Mangez et buvez, et ne commettez pas d'excès*** »[3]

---

[1] *Al-Fath*, v.29.
[2] *Âl ʿImrân*, v.134.
[3] *Al-Aʿrâf*, v.31.

Mais lorsque le maître guide constate chez le disciple une inclination à la colère et aux désirs, il est bon qu'il insiste en les blâmant de manière totale, afin de le ramener au juste milieu. Parmi ce qui indique que ce qui est recherché à travers l'éducation de l'âme est l'équilibre est que la générosité est une vertu religieusement recommandée, et elle est un juste milieu entre deux pans que sont l'avarice et la dilapidation. Allah l'a louée en disant :



« Ceux qui, lorsqu'ils dépensent, ne gaspillent pas et ne sont pas avares, mais s'en tiennent au juste milieu »[1]

Sache que parfois cette modération s'obtient par la perfection de la saine nature, comme un don du Créateur, en effet, combien d'enfants naissent véridiques, généreux et longanimes ; et d'autres fois elle s'obtient par acquisition, par l'exercice qui consiste à charger l'âme d'accomplir les œuvres qui amènent le comportement recherché. Ainsi, que celui qui veut devenir généreux se charge d'agir avec générosité et de donner, afin que cela devienne naturel chez lui. De même, que celui qui veut être modeste se charge d'agir à la manière des hommes modestes. Il en est ainsi pour tous les caractères louables, la pratique régulière a un effet en cela, de la même manière que celui qui veut devenir écrivain s'adonne à la pratique des écrivains, que celui qui veut devenir jurisconsulte s'adonne à la pratique des jurisconsultes comme répétition, jusqu'à ce que le caractère du *fiqh* imprègne son cœur. Il convient de ne pas rechercher cet effet après deux ou trois jours, mais dans la continuité, de la même manière que la croissance, ne survient pas en deux ou trois jours. Et la continuité a ici un effet immense.

Et de même qu'il ne faut pas sous-estimer les adorations minimes, car la continuité dans leur pratique produit un effet, il ne faut pas non plus sous-estimer les péchés minimes. Aussi, de la même manière que le fait de mettre en œuvre les moyens qui permettent de parvenir aux vertus influe sur l'âme et change sa nature, s'adonner à la paresse devient une habitude et prive de tout bien.

Les nobles caractères peuvent aussi s'acquérir en fréquentant les gens de bien, car le naturel est un voleur qui vole le bien et le mal. Je dis : ceci est attesté par la parole du Prophète (ﷺ) : *« L'homme est sur la religion de son ami. Observez donc bien qui vous prenez pour amis. »*[2]

---

[1] *Al-Furqân, v.67.*

[2] *Sahîh Abû Dâwud (4046).*

La voie pour amender les caractères

Tu sais maintenant que l'équilibre des caractères représente la santé de l'âme, et que le fait de s'en détourner est un mal. Sache qu'en ce qui concerne le remède, l'âme est semblable au corps. Ainsi, de la même manière que le corps n'est pas créé parfait, mais se perfectionne par l'éducation et la nutrition, l'âme est créée imparfaite, mais prédisposée à se parfaire, à travers la purification, l'amendement des caractères et en se nourrissant de science.

De même que lorsque le corps est en bonne santé, le rôle du médecin est de la préserver, et lorsqu'il est malade, de la lui ramener ; lorsque l'âme est pure et dotée de bons caractères, il convient de chercher à la préserver et lui procurer plus de force, et lorsqu'elle est privée de perfection, il convient de chercher à la lui procurer.

Tout comme la cause de la maladie du corps n'est traitée que par son contraire : le froid pour la chaleur, et la chaleur pour le froid, il en est de même pour les caractères vils qui comptent parmi les maladies du cœur, et dont le remède consiste à appliquer leur opposé. Ainsi, on soigne le mal de l'ignorance par la science, le mal de l'avarice par la générosité, le mal de l'orgueil par la modestie, et le mal de la gloutonnerie par la privation de ce qui est désiré.

Tout comme il faut supporter l'amertume du remède et endurer les privations pour amender les corps malades, il faut également supporter l'amertume de la lutte et endurer le remède contre la maladie du cœur. Ceci plus encore pour le cœur que le corps, car la maladie du corps cesse avec la mort, alors que le mal du cœur est un tourment qui dure éternellement.

Il convient à celui qui soigne les âmes de ceux qui désirent l'au-delà de ne pas les assaillir par un exercice dans un domaine particulier, et ce jusqu'à connaître leurs caractères et leurs maux, car le remède pour chaque malade n'est pas le même. Ainsi, s'il voit un homme qui ignore la Législation, il lui enseigne ; s'il voit un homme orgueilleux, il l'amène à ce qui suscitera en lui la modestie, et s'il voit un homme colérique, il lui impose la longanimité. Mais ce dont a le plus besoin celui qui éduque son âme est la force de la résolution, car s'il est hésitant, sa réussite s'éloigne. Lorsqu'il ressent en lui-même l'affaiblissement de sa résolution, il doit endurer. Et si sa résolution diminue, il doit punir [son âme] afin qu'elle ne récidive pas, comme cet homme qui dit à son âme : « Tu parles de ce qui ne te concerne pas ! Je vais te punir par le jeûne d'une année ! »

Les symptômes de la maladie du cœur, son retour à la santé

Sache que chaque membre a été créé pour accomplir un acte particulier. Ainsi, le symptôme de sa maladie réside dans le fait qu'il ne puisse l'accomplir ou qu'il manifeste un dysfonctionnement : la maladie de la main est l'incapacité à saisir, la maladie de l'œil est l'incapacité à voir, et la maladie du cœur est l'incapacité à accomplir l'acte spécifique pour lequel il a été créé, à savoir la science, la sagesse, la connaissance, l'amour d'Allah (ﷻ) et Son adoration, et le fait de préférer cela à tout désir.

Si un homme savait toute chose, sans connaître Allah (ﷻ), il en serait comme s'il ne savait rien. Le signe de la connaissance est l'amour. Ainsi, celui qui connaît Allah L'aime. Le signe de son amour est qu'on ne Lui préfère aucune autre chose aimée. Celui qui préfère à Allah une autre chose aimée, son cœur est malade, au même titre que l'estomac qui préfère la consommation d'argile à celle du pain, alors qu'il a perdu tout appétit pour le pain.

La maladie du cœur est subtile, si bien que celui qui en est atteint peut l'ignorer et ne pas s'en soucier. S'il en a connaissance, il lui est difficile d'endurer l'amertume de son remède, car son remède consiste à s'opposer au désir. Et s'il trouve la patience, il ne trouvera pas pour autant de médecin habile pour le soigner, car les médecins sont les savants, mais ils sont aussi atteints par la maladie, et on prend rarement en considération le remède du médecin malade. C'est pour cela que cette maladie est devenue incurable, que cette science a disparu, que la médecine des cœurs et de leurs maux a été totalement reniée, et que les gens se sont tournés vers des actes qui sont en apparence des adorations, mais qui sont intérieurement des us. C'est là le symptôme du fondement de la maladie.

Quant au rétablissement du cœur et son retour à la santé après l'application du remède, il consiste à considérer la cause : si la maladie était l'avarice, son remède consiste à donner des biens, mais sans excès pour ne pas tomber dans la dilapidation et qu'un autre mal ne survienne. À la manière de celui qui soigne le refroidissement par une chaleur excessive, jusqu'à ce que la fièvre domine, ce qui est également un mal. Ce qui est recherché est l'équilibre.

Si tu veux connaître la modération, considère ta personne : si l'accumulation et la thésaurisation de biens t'est plus agréable et plus facile que leur dépense en faveur de ceux qui le méritent, sache que ce qui prédomine chez toi est l'avarice, alors soigne-toi en dépensant. Et lorsque la dépense en faveur de celui qui le mérite t'est plus agréable et plus facile

que l'accumulation des biens, c'est la dilapidation qui te domine, alors reviens à l'observation de l'abstention. Tu ne cesseras ainsi de te surveiller et d'évaluer ton comportement en fonction de la facilité ou de la difficulté à accomplir les actes, jusqu'à ce que le lien de ton cœur aux biens soit rompu et que tu n'inclines plus ni vers la dépense ni vers l'abstention. Les biens deviendront pour toi comme l'eau, tu ne chercheras plus à en priver ou à donner, et tout cœur qui devient ainsi parvient à Allah sain sur ce point.

Le cœur doit être exempt de tous les mauvais caractères afin qu'il n'ait plus aucune attache avec quoi que ce soit de ce bas-monde, et que l'âme quitte cette vie en ayant coupé tout lien avec elle, sans se retourner vers elle ou espérer en ses causes. À ce moment, elle revient à son Seigneur à la manière de l'âme apaisée.

Comme le véritable juste milieu se situe entre deux extrêmes des plus obscurs, et qu'il est plus fin qu'un cheveu et plus tranchant qu'un sabre, nul doute que celui qui se maintient sur cette voie droite en cette vie, traversera un pont similaire dans l'au-delà. En raison de la difficulté de cette rectitude, on a ordonné au serviteur de répéter plusieurs fois chaque jour :

اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ ﴿٦﴾

« ***Guide-nous sur la voie droite.*** »[1]

Quant à celui qui est incapable de cette rectitude, qu'il s'efforce de s'en rapprocher, car le salut réside dans les œuvres pieuses.

Les œuvres pieuses n'émanent que des bons caractères ; ainsi, que chaque serviteur examine ses qualités et caractères, et s'emploie à remédier à chacun d'eux, l'un après l'autre. Que celui qui est doué de résolution patiente sur l'aigreur de la chose, car elle finira par lui devenir agréable comme l'est le sevrage pour l'enfant qui le déteste au départ, alors même que si on le remet au sein, il le détesterait également. Celui qui connait la brièveté de l'existence devant la vie de l'au-delà endure les difficultés d'un voyage de quelques jours pour jouir d'une félicité éternelle. C'est au matin qu'on se réjouit d'avoir voyagé de nuit.

[1] *Al-Fâtiḥah*, v.6.

La voie pour connaître ses défauts

Sache que lorsqu'Allah veut du bien pour un serviteur, Il l'éclaire sur ses défauts. Ainsi, celui dont la clairvoyance est complétée n'ignore pas ses défauts, et lorsqu'il les connaît, il y peut y remédier. Mais, la plupart des gens ignorent leurs défauts, ils voient voit la paille dans l'œil de leur frère et non la poutre dans le leur. Celui qui veut connaître ses défauts peut emprunter quatre voies :

La première consiste à s'asseoir devant un shaykh qui connaît les défauts de l'âme, pour qu'il l'informe de ses défauts et des voies pour y remédier. Mais cela est devenu très difficile à trouver à notre époque, ainsi, celui qui le rencontre tombe sur un médecin habile, et il ne convient pas qu'il le quitte.

La deuxième consiste à rechercher un ami sincère, clairvoyant et pieux qu'il considèrera comme un surveillant de son âme, afin qu'il l'avertisse contre ce qui est réprouvable de ses caractères et actes. Le Commandeur des croyants ᶜUmar Ibn Al-Khattâb dit : « Qu'Allah fasse miséricorde à un homme qui nous fait cadeau de nos défauts. » De même, lorsque Salmân se présenta devant lui, il l'interrogea sur ses défauts, et il répondit : « J'ai entendu dire que tu réunis deux condiments à table et que tu possèdes deux habits : l'un pour la nuit et l'autre pour le jour. – T'est-il parvenu autre chose ? – Non. – Pour ces deux choses, je m'en charge. » ᶜUmar ne cessa de demander à Hudhayfah : « Suis-je parmi les hypocrites ? » Ceci car celui dont le degré de vigilance s'élève redouble d'accusation envers sa personne. Mais il est très difficile à notre époque de trouver un tel ami, car rares sont les amis qui renoncent à la complaisance, informent des défauts ou délaissent la jalousie, et cela ne dépasse pas ce qui est obligatoire. Les pieux prédécesseurs aimaient celui qui les informait de leurs défauts, alors qu'aujourd'hui nous considérons généralement que l'homme le plus détestable est celui qui nous fait connaître nos défauts. C'est là une preuve de faiblesse de foi, car les mauvais caractères sont semblables aux scorpions. Si quelqu'un nous avertissait de la présence d'un scorpion sous le vêtement de l'un de nous, nous prendrions cela comme une faveur, et nous emploierions à tuer le scorpion ; et personne n'ignore que les mauvais caractères sont plus nuisibles que le scorpion.

La troisième consiste à tirer profit de ce que disent ses ennemis pour connaître ses défauts, car l'œil courroucé dévoile les méfaits. Et il se peut que le profit tiré d'un ennemi querelleur qui rappelle les défauts soit plus grand que celui de l'ami complaisant qui cache les défauts.

La quatrième consiste à fréquenter les gens et éviter tout ce qu'on voit de détestable chez eux.

Les désirs de l'âme

Nous avons mentionné que les désirs de l'âme n'ont été suscités que pour un intérêt, car sans appétit on ne mangerait pas, et sans désir charnel il n'y aurait plus de descendance. Ce qui est blâmable est le surplus et l'excès des désirs. Il est des gens qui n'ont pas compris cela et renoncent à tout ce que l'âme désire, ce qui est une injustice envers elle car on la prive de son droit. L'âme a son droit, conformément à la parole du Prophète (ﷺ) : « *Ton âme a un droit sur toi.* »[1] Ceci au point que l'un d'eux dit : « Cela fait tant d'années que je désire telle chose, mais je ne l'ai pas consommée » ce qui est une déviation vis-à-vis de la licéité et une opposition à la Sunna du Messager d'Allah (ﷺ), car il consommait ce qu'il désirait comme sucrerie, miel, et autre.

Il ne faut donc pas prêter attention à l'ascète dont la science est minime et qui prive totalement son âme de ce qu'elle désire, car il est plus proche de l'injustice que de l'équité. On ne renonce à ce qui est désiré que lorsqu'il est difficile d'y parvenir, par exemple si on ne peut l'atteindre que d'une manière réprouvable, que l'on craint que cela ne provoque un faiblissement de la résolution et que l'âme le désire constamment, ou qu'on craigne un surplus de satiété qui alourdit pour la pratique des adorations. Quant à le consommer à certains moments pour renforcer l'âme, ceci est comparable à la médecine pour le malade, cela est louable et non blâmable, et il n'y a aucun mal à être bienveillant envers l'âme, afin qu'elle ait la force de cheminer.

Les signes du bon comportement

Celui qui désire l'au-delà peut lutter contre son âme jusqu'à délaisser les turpitudes et péchés, puis croire qu'il a amendé son comportement et n'a plus besoin de lutter, alors qu'il n'en est rien. Ceci car le bon comportement correspond à l'ensemble des qualités des croyants qu'Allah (ﷻ) décrit en disant :

إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتُهُۥ زَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ﴿٢﴾ ٱلَّذِينَ يُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَمِمَّا رَزَقْنَٰهُمْ يُنفِقُونَ ﴿٣﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُؤْمِنُونَ حَقًّا ۚ لَّهُمْ دَرَجَٰتٌ عِندَ رَبِّهِمْ وَمَغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ ﴿٤﴾

[1] Al-Bukhârî (1968).

« ***Les vrais croyants sont ceux dont le cœur frémit quand on mentionne Allah. Quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi, et ils placent leur confiance en leur Seigneur. Ceux qui accomplissent la prière et qui dépensent de ce que Nous leur avons attribué, ceux-là sont les véritables croyants*** »[1]

ٱلتَّٰٓئِبُونَ ٱلۡعَٰبِدُونَ ٱلۡحَٰمِدُونَ ٱلسَّٰٓئِحُونَ ٱلرَّٰكِعُونَ ٱلسَّٰجِدُونَ ٱلۡأٓمِرُونَ بِٱلۡمَعۡرُوفِ وَٱلنَّاهُونَ عَنِ ٱلۡمُنكَرِ وَٱلۡحَٰفِظُونَ لِحُدُودِ ٱللَّهِۗ وَبَشِّرِ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ ﴿١١٢﴾

« ***Ceux qui se repentent, adorent (Allah), Le louent, parcourent la terre, s'inclinent, se prosternent, ordonnent le bien et interdisent le mal et qui observent les lois d'Allah. Et fais bonne annonce aux croyants*** »[2]

قَدۡ أَفۡلَحَ ٱلۡمُؤۡمِنُونَ ﴿١﴾ ٱلَّذِينَ هُمۡ فِي صَلَاتِهِمۡ خَٰشِعُونَ ﴿٢﴾ وَٱلَّذِينَ هُمۡ عَنِ ٱللَّغۡوِ مُعۡرِضُونَ ﴿٣﴾ وَٱلَّذِينَ هُمۡ لِلزَّكَوٰةِ فَٰعِلُونَ ﴿٤﴾ وَٱلَّذِينَ هُمۡ لِفُرُوجِهِمۡ حَٰفِظُونَ ﴿٥﴾ إِلَّا عَلَىٰٓ أَزۡوَٰجِهِمۡ أَوۡ مَا مَلَكَتۡ أَيۡمَٰنُهُمۡ فَإِنَّهُمۡ غَيۡرُ مَلُومِينَ ﴿٦﴾ فَمَنِ ٱبۡتَغَىٰ وَرَآءَ ذَٰلِكَ فَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلۡعَادُونَ ﴿٧﴾ وَٱلَّذِينَ هُمۡ لِأَمَٰنَٰتِهِمۡ وَعَهۡدِهِمۡ رَٰعُونَ ﴿٨﴾ وَٱلَّذِينَ هُمۡ عَلَىٰ صَلَوَٰتِهِمۡ يُحَافِظُونَ ﴿٩﴾ أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلۡوَٰرِثُونَ ﴿١٠﴾

« ***Bienheureux sont les croyants, ceux qui sont humbles dans leur prière, se détournent des futilités, s'acquittent de la Zakat, et préservent leurs sexes [de tout rapport], si ce n'est avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, en quel cas ils ne sont pas blâmables - alors que ceux qui cherchent [à assouvir leurs désirs] au-delà de ces limites sont des transgresseurs - et qui veillent à la sauvegarde des dépôts qui leur sont confiés et honorent leurs engagements, et qui observent strictement leur prière. Ce sont eux qui hériteront [du Paradis].*** »[3]

وَعِبَادُ ٱلرَّحۡمَٰنِ ٱلَّذِينَ يَمۡشُونَ عَلَى ٱلۡأَرۡضِ هَوۡنٗا وَإِذَا خَاطَبَهُمُ ٱلۡجَٰهِلُونَ قَالُواْ سَلَٰمٗا ﴿٦٣﴾

« ***Les serviteurs du Miséricordieux sont ceux qui marchent sur terre en toute modestie, et qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, leur adressent une parole de paix*** »[4] jusqu'à la fin de la sourate.

Celui auquel sa condition pose problème, qu'il se soumette à ces versets. La présence de toutes ces qualités est le signe du bon comportement, et leur absence totale est le signe du mauvais comportement. De même, la présence de quelques-unes indique l'existence

---

[1] *Al-Anfâl*, v.2-4.
[2] *Al-Tawbah*, v.112.
[3] *Al-Mu'minûn*, v.1-10.
[4] *Al-Furqân*, v.63.

de bons caractères et l'absence d'autres, il faut donc s'employer à préserver ce qui existe et acquérir ce qui manque. Le Messager d'Allah (ﷺ) a décrit les croyants par de nombreuses qualités, indiquant à travers elles les nobles caractères. Anas (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! Aucun serviteur ne croit réellement tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même.* »[1]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Que celui qui croit en Allah et au Jour dernier honore son invité. Que celui qui croit en Allah et au Jour dernier ne cause aucun tort à son voisin. Que celui qui croit en Allah et au Jour dernier dise du bien ou se taise.* »[2]

Et dans un autre hadith : « *Le croyant dont la foi est la plus parfaite est celui qui a le meilleur comportement.* »[3]

Le bon comportement consiste aussi à supporter les torts, ainsi on rapporte qu'un bédouin tira le manteau du Prophète (ﷺ) au point de lui laisser une trace sur l'épaule, et il lui dit : « Ô Muhammad ! Ordonne qu'on me donne des biens d'Allah qui sont auprès de toi. » Le Messager d'Allah (ﷺ) se retourna, puis sourit et ordonna qu'on lui en donne.[4] De même, lorsque son peuple lui causait du tort, il disait : « *Ô Allah ! Pardonne à mon peuple, car ils ne savent pas.* »[5]

Lorsque les enfants jetaient des pierres à Uways Al-Qaranî, il leur disait : « Ô mes frères ! Si cela est nécessaire, jetez-moi des petits cailloux afin que cela ne blesse pas mes jambes et m'empêche de prier. »

Ibrâhîm Ibn Ad-ham se rendit dans le désert et rencontra un soldat qui lui demanda : « Où se trouvent les habitations ? » Ibrâhîm lui indiqua le cimetière. Le soldat lui donna un coup à la tête et le blessa. Lorsqu'il sut que c'était Ibrâhîm, il se mit à lui embrasser la main et le pied. Ibrâhîm dit : « Lorsqu'il a frappé ma tête, j'ai demandé à Allah de lui accorder le Paradis, parce que je savais que je serais récompensé pour le coup qu'il m'a asséné, et je n'ai pas voulu prendre de lui le bien, et que lui ne prenne de moi le mal. »

Un homme traversa un chemin sur lequel on lui renversa de la cendre depuis une terrasse. Ses compagnons se mirent à parler, mais il dit : « Celui qui mérite l'Enfer et auquel on offre de la cendre pour conciliation ne doit pas se mettre en colère. »

---

[1] Al-Bukhârî (5771) et Muslim (45).
[2] Al-Bukhârî (6019) et Muslim (47).
[3] *Sahîh Abû Dâwud* (3916).
[4] Al-Bukhârî (5809) et Muslim (1057).
[5] *As-Sahîhah* (3175).

Ce sont là des âmes domptées par l'exercice, ainsi leurs caractères se sont équilibrés, leur for intérieur a été purifié de toute tromperie, ce qui donna l'agrément vis-à-vis du décret divin. Donc celui qui ne trouve pas en lui certains des signes qu'ont trouvé ceux-ci, se doit de poursuivre l'éducation de l'âme afin d'y parvenir, car il n'y est pas encore.

L'éducation des enfants en bas âge

Sache que l'enfant est un dépôt confié à ses parents. Son cœur est une pierre précieuse à l'état brut qui accepte toute taille. Si on l'accoutume au bien, il grandit sur cela, et ses parents ainsi que son éducateur lui partagent la récompense ; et si on l'accoutume au mal, il grandit sur cela, et le péché pèse sur son tuteur. Il convient donc de le préserver, l'éduquer, l'amender, lui apprendre les nobles caractères, le protéger des mauvaises fréquentations, ne pas l'accoutumer à l'aisance, et ne pas lui faire aimer les ornements et le luxe, afin qu'il ne perde pas son existence à les rechercher, une fois adulte.

Au contraire, il faut le surveiller dès son plus jeune âge, et ainsi n'engager pour son allaitement et ses soins qu'une femme pieuse qui ne consomme que ce qui est licite, car le lait provenant de ce qui est illicite ne comporte aucune bénédiction. Lorsqu'apparaissent chez lui les signes du discernement, dont le premier est la pudeur, c'est une marque d'excellence qui annonce la perfection de l'esprit à la puberté, et il faut s'appuyer sur sa pudeur pour son éducation.

Le premier caractère qui prédomine chez lui est l'avidité pour la nourriture. Il convient donc de lui apprendre les règles de bienséance du repas, et l'habituer à manger du pain seul à certains moments, afin qu'il ne s'accoutume pas aux condiments et les considèrent comme nécessaire. Il faut lui faire répugner le fait de trop manger, en comparant celui qui le fait aux bêtes, lui faire aimer les vêtements blancs, sauf ceux qui sont souillés par la soie en lui montrant que cela est propre aux femmes et aux hommes efféminés. Il faut lui interdire de fréquenter les enfants accoutumés à vivre dans l'aisance, puis il faut l'occuper à l'apprentissage du Coran, du hadith, et des récits des meilleurs des hommes, afin de planter dans son cœur l'amour des pieux, et il ne faut pas lui faire mémoriser les poèmes qui évoquent la passion amoureuse.

Lorsque l'enfant manifeste un beau comportement et des actes louables, il faut l'honorer pour cela, le récompenser par ce qui lui fait plaisir et le féliciter en présence des gens. Si parfois il ne respecte pas cette attitude, il faut fermer les yeux et ne pas le dévoiler. Mais s'il récidive, on lui adresse

des reproches en secret et on lui fait craindre le regard d'autrui, sans lui adresser trop de reproches, car cela diminuera chez lui l'effet de la réprimande, et il faut préserver la prestance dans les propos avec lui.

La mère doit lui faire craindre le père. Il convient également de l'empêcher de dormir le jour car cela génère la paresse et l'empêche de dormir la nuit. On lui interdit également de dormir sur une couche trop souple, afin que ses membres s'endurcissent, et on doit l'habituer à la rudesse concernant la couche, l'habillement et la nourriture. On doit l'habituer à marcher, bouger et faire de l'exercice, afin qu'il ne soit pas dominé par la paresse. On lui interdit de s'enorgueillir devant ses amis d'une chose que possèdent ses parents, ou de sa nourriture et ses vêtements. On l'habitue à être modeste et honorer celui qu'il fréquente. On lui interdit de prendre quelque chose à un enfant comme lui, et on lui apprend qu'il y a de la bassesse dans le fait de prendre, et de l'élévation dans le fait de donner. Il faut également lui faire répugner l'amour de l'or et de l'argent.

On l'habitue à ne pas cracher là où il s'assoit, ne pas se moucher et ne pas bâiller en présence d'autrui, ne pas mettre une jambe sur l'autre, et ne pas trop parler. On l'habitue à ne parler que pour répondre, à bien écouter lorsque quelqu'un de plus âgé parle, à se lever pour lui et à s'asseoir devant lui. On lui interdit les propos grossiers et la fréquentation de ceux qui les profèrent, car le principe de la préservation des enfants consiste à les préserver des mauvais compagnons. Il est bon de lui permettre, après l'école, de pratiquer des jeux convenables, afin de se reposer de l'effort de l'apprentissage, comme on dit : distraie les cœurs et tu augmenteras l'attention. Il faut également lui apprendre à obéir et révérer ses parents et son enseignant.

Lorsqu'il atteint l'âge de sept ans, on lui ordonne d'accomplir la prière, et on ne doit pas tolérer le délaissement de la purification, afin de l'y habituer. On lui fait craindre le mensonge et la trahison, et à l'approche de la puberté, on lui confie des charges.

Sache que les aliments sont des remèdes, on cherche à travers eux à renforcer le corps pour l'obéissance à Allah (ﷻ), ce bas-monde est éphémère, la mort met fin à ses délices, elle est attendue à chaque moment, et l'homme raisonnable est celui qui prend des provisions pour sa vie future. Si l'enfant est élevé dans la piété, elle s'établit dans son cœur comme la gravure dans la pierre.

Sahl Ibn ᶜAbd Allah rapporte : « J'avais trois ans et je me levais la nuit pour regarder la prière de mon oncle maternel, Muhammad Ibn Sawwâr. Un jour mon oncle me dit : « Pourquoi ne mentionnes-tu pas Allah qui t'a créé ? Comment le mentionner ? – Répète trois fois dans ton cœur, sans bouger ta langue : Allah est avec moi, Allah me regarde, Allah sait ce que je fais. » J'ai répété ceci pendant des nuits puis je l'en ai informé. Il me dit : « Répète cela onze fois chaque nuit. » C'est ce que j'ai fait et mon cœur en éprouva de la douceur. Un an plus tard, mon oncle me dit : « Mémorise ce que je t'ai enseigné et observe-le jusqu'à ce que tu entres dans ta tombe. » Je n'ai cessé de l'observer pendant plusieurs années et j'en ai éprouvé de la douceur en mon for intérieur. Puis mon oncle me dit : « Ô Sahl ! Celui dont Allah est avec lui, qu'Allah regarde, et dont Il sait ce qu'il fait, peut-il Lui désobéir ? Prends garde à la désobéissance. » Je suis allé à l'école, j'ai mémorisé le Coran à l'âge de six ou sept ans, puis je jeûnais continuellement, en me nourrissant de pain d'orge, puis je passais toute la nuit en prière. »

Les conditions de l'éducation de l'âme

Sache que celui qui contemple avec certitude la vie future avec son cœur, la désire nécessairement et délaisse ce bas-monde. Celui qui possède un grain de collier et qui voit une perle précieuse, n'éprouve plus aucun désir pour ce grain, et si on lui dit : *échange-le contre la perle,* il s'y presse.

Sache que celui auquel Allah (ﷻ) accorde d'être attentif à cela doit, pour mener son éducation, respecter une condition préalable, s'attacher à un rempart et adopter une citadelle. La condition réside dans le soulèvement du voile en abandonnant les péchés. Le rempart est le shaykh qui lui indique le chemin afin que les démons ne le pillent pas sur les chemins. Quant à la citadelle, elle consiste en l'isolement.

Il doit également assumer des tâches, s'opposer aux désirs, multiplier les formules de rappel, et faire preuve de modération concernant les différentes phases d'adoration [de la nuit et du jour].

Le summum de l'éducation de l'âme consiste à ce que le cœur soit constamment avec Allah, et ceci n'est possible que si le cœur est vide de tout autre, et il ne peut être vidé qu'à force de lutte. Telle est la voie de l'exercice de l'âme de celui qui désire l'au-delà, et de son éducation progressive. Quant au détail de l'éducation pour chaque caractère, cela suivra, si Allah (ﷻ) le veut.

20 – Le livre de la soumission des désirs du ventre et du sexe

Le désir du ventre compte parmi les plus grandes perditions. C'est pour cette raison qu'Âdam (ﷺ) a été expulsé du Paradis, et ce désir suscite celui du sexe, la convoitise des biens, et d'autres nombreux méfaits qui naissent tous de la suffisance de la satiété. On rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : «*Le croyant mange avec un seul intestin, et le mécréants avec sept intestins.* »[1]

Et dans un autre hadith : « *Le fils d'Adam ne remplit pas de récipient pire que le ventre. Il lui suffit quelques bouchées pour se maintenir, mais si cela est nécessaire, qu'un tiers soit pour la nourriture, un tiers pour la boisson et un tiers pour l'air.* »[2]

ᶜUqbah Ar-Rasibî rapporte : « Je suis entré chez Al-Hasan alors qu'il mangeait. Il me dit : Viens. – J'ai mangé jusqu'à ce que je n'en puisse plus. – Gloire à Allah ! Le musulman peut-il manger jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus ? »

Un groupe d'ascètes a exagéré en matière de privation de nourriture et d'endurance de la faim. Nous avons indiqué ailleurs les travers de leur attitude dans d'autres ouvrages, mais la modération concernant la nourriture consiste à s'arrêter de manger alors qu'il reste encore un peu d'appétit, et la meilleure attitude repose dans la parole du Prophète (ﷺ) : «*qu'un tiers soit pour la nourriture, un tiers pour la boisson et un tiers pour l'air* » Manger avec modération amène la santé au corps et repousse la maladie. Ceci consiste à ne manger que lorsqu'on ressent de l'appétit et à s'arrêter de manger alors qu'on a encore de l'appétit. Se priver continuellement de nourriture affaiblit, et certains ont diminué leur nourriture jusqu'à être incapables d'accomplir les obligations, tout en pensant, en raison de leur ignorance, que c'était une vertu, alors qu'il n'en est rien. Celui qui loue la faim fait allusion à la condition que nous avons évoquée.

La voie de l'éducation de l'âme dans la soumission du désir du ventre consiste à ce que celui qui a pour habitude d'être constamment rassasié diminue doucement sa nourriture avec le temps, jusqu'à parvenir à la modération que nous avons indiquée, car les meilleures choses sont les choses modérées. Il convient donc de consommer ce qui n'empêche pas d'accomplir les adorations, et sera un moyen de maintenir la force, sans que celui qui mange ne ressente ni faim ni satiété. Ainsi le corps sera sain, concentré, et ses pensées seront claires. Si on mange trop, cela favorise

[1] Al-Bukhârî (5393) et Muslim (2060).
[2] *Sahîh At-Tirmidhî* (2380).

l'excès de sommeil et l'engourdissement de l'esprit, en raison de la multiplication des humeurs dans le cerveau qui voilent les lieux de la réflexion et de la mention d'Allah, et d'autres maux encore.

Que celui qui renonce à un désir prenne garde de tomber dans le méfait de l'ostentation. Un pieux prédécesseur achetait des mets qu'il désirait et les accrochait chez lui, tout en y renonçant, dissimulant ainsi son ascétisme, et c'est cela *l'ascétisme dans l'ascétisme*, en affichant ce qui s'y oppose, et c'est la pratique des véridiques, car il fait boire son âme par deux fois à la coupe de la patience, et la deuxième est plus amère.

Quant au désir du sexe, sache que le désir du rapport charnel a été suscité en l'être humain pour deux intérêts : premièrement pour faire perdurer la descendance ; deuxièmement pour qu'il goûte un plaisir à travers lequel il mesure les plaisirs de l'au-delà, car on ne peut susciter un grand désir pour une chose qu'on n'a pas goûtée. Cependant, si ce désir n'est pas ramené à la modération, il suscite de nombreux fléaux et tentations. Sans cela, les femmes ne seraient pas les filets de Satan. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Je n'ai pas laissé aux hommes après moi de tentation plus nuisible aux hommes que les femmes.* »[1]

Un pieux dit : « Si quelqu'un me confie en dépôt le Trésor public, je pense que je respecterai le dépôt. Mais s'il me confie une femme noire, avec laquelle je m'isole un moment seulement, je ne ferai pas confiance à mon âme. » Le Prophète (ﷺ) dit : « *Pas un homme ne s'isole avec une femme sans que le troisième ne soit Satan.* »[2] L'excès de ce désir peut amener l'homme à ne s'intéresser qu'à la jouissance des femmes, le détournant de l'au-delà et le plongeant dans les turpitudes. Cela peut le conduire à l'amour fou, qui est le pire des désirs et celui qui mérite le plus qu'on en soit gêné. Nombre de gens peuvent éprouver un amour fou pour l'argent, la réputation, les jeux de dés, d'échec, la vièle ou d'autres chose semblables. Ces choses dominent alors les cœurs qui ne peuvent plus s'en passer.

Il est aisé de se préserver de ces choses au départ, mais lorsqu'on y tombe, le remède est difficile et peut n'être d'aucun effet. À l'image de celui qui tient les rênes de la monture lorsqu'elle se dirige vers une porte sous laquelle elle veut pénétrer, combien il est facile de l'en empêcher en retenant les rênes ! Quant à celui qui cherche à y remédier lorsque le désir s'est établi, il est semblable à celui qui laisse la monture entrer et passer la porte et qui, ensuite, lui saisit la queue pour la tirer en arrière. Quelle différence immense entre ces deux cas !

---

[1] Al-Bukhârî (5096) et Muslim (2740).
[2] *Sahîh At-Tirmidhî* (934).

21 – Le livre des méfaits de la langue

Ses méfaits sont nombreux et divers. Ils suscitent une douceur dans le cœur et trouvent leurs motivations dans la nature humaine. On ne peut se préserver de leur danger que par le silence. Nous commencerons donc par mentionner le mérite du silence, puis nous ferons suivre cela par la mention de ses méfaits détaillés, si Allah (ﷻ) le veut.

Sache que le silence apporte la concentration et vide l'esprit. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui me garantit de préserver ce qui est entre sa moustache et sa barbe, et ce qui est entre ses deux jambes, je lui garantis le Paradis.*»[1] Et dans un autre hadith : « *La foi du serviteur ne sera sur la voie droite que lorsque son cœur le sera ; et son cœur ne sera sur la voie droite que lorsque sa langue le sera.* »[2]

Aussi, à la fin du hadith de Muᶜâdh : « *Préserve-toi de cela.* – Serons-nous châtier pour ce que nous disons ? – *Que ta mère te perde, ô Muᶜâdh ! Les gens sont-ils jetés en Enfer sur leur visage – ou leurs narines – pour autre chose que ce qu'a récolté leur langue ?* »[3]

Et dans un autre hadith : « Celui qui préserve sa langue, Allah couvre son intimité. »[4]

Ibn Masᶜûd dit : « Rien n'a plus besoin d'être longuement emprisonné que ma langue. »

Abû-d-Dardâ' dit : « Sois équitable entre tes oreilles et ta bouche, car on t'a accordé deux oreilles et une seule bouche, afin que tu écoutes plus que tu ne parles. »

Makhlad Ibn Al-Husayn dit : « Cela fait cinquante ans que je n'ai pas prononcé un mot pour lequel je voudrais m'excuser. »

Les méfaits de la parole

Le premier méfait consiste à parler de ce qui ne nous concerne pas.

Sache que celui qui connaît la valeur de son temps et sait qu'il est son capital, ne le dépense qu'en ce qui est utile. Cette connaissance implique de retenir la langue de parler de ce qui ne la concerne pas. Car celui qui

[1] Al-Bukhârî (6474).
[2] *Sahîh At-Targhîb* (2554).
[3] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (5136).
[4] *Ad-Daᶜîfah* (1916), la chaîne de transmission du hadith est très faible.

délaisse la mention d'Allah (ﷻ) pour se consacrer à ce qui ne le concerne pas, est semblable à celui qui a les moyens de prendre une perle, mais qui prend à sa place une motte d'argile. C'est là l'échec de l'existence. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Fait partie du bon islam que chacun délaisse ce qui ne le concerne pas.* »[1]

On demanda à Luqmân le sage : « Quel est le comble de ta sagesse ? » Il répondit : « Je ne n'interroge pas sur ce dont on m'a préservé, et je ne parle pas de ce qui ne me concerne pas. » On rapporte qu'il entra chez Dâwud (ﷺ) alors qu'il confectionnait une cuirasse. Il fut émerveillé et voulut l'interroger à ce sujet, mais sa sagesse le lui interdit et il s'abstint. Lorsque Dâwud termina, il se leva, mit la cuirasse, et dit : « Quelle belle cuirasse pour le combat ! » Luqmân lui dit : « Le silence est une sagesse, mais peu nombreux sont ceux qui la pratiquent. »

Le deuxième méfait consiste à verser dans les conversations vaines qui désignent la conversation sur les péchés, comme dans les assises où on évoque l'alcool et les conduites des débauchés. Ces formes de conversation sont nombreuses. Abû Hurayrah rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Le serviteur peut prononcer un mot qui le plonge en Enfer d'une distance plus grande que celle qui sépare l'Orient de l'Occident.* »[2]

En sont également proches les débats et disputes qui consistent à multiplier les offenses envers une personne afin de montrer son erreur et l'acculer, et ce qui pousse à cela est l'orgueil. Il convient donc de réprouver les paroles mauvaises, et d'indiquer ce qui est correct. Si cela est accepté, tant mieux, sinon on délaisse la dispute. Ceci, lorsqu'il s'agit de questions concernant la religion. En revanche, si cela concerne ce bas-monde, il n'y a pas lieu de prendre part au débat. Le remède à ce méfait consiste à briser l'orgueil qui pousse à manifester le mérite. Plus grave encore que la dispute, la querelle, qui comporte un élément supplémentaire, ainsi le Prophète (ﷺ) dit : « *L'homme le plus détesté d'Allah est le querelleur invétéré.* »[3]

Par querelle, nous entendons la querelle vaine ou celle faite sans science. Quant à celui qui est dans son droit, il convient qu'il se détourne de la querelle autant que possible, car elle embrase la poitrine, enflamme la colère, suscite la rancœur, et amène à attenter à l'honneur.

Le troisième méfait est le boniment qui consiste à parler avec volubilité et en se contraignant à parler en prose. Abû Tha'labah rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Ceux d'entre vous qui me sont les plus détestables,*

---

[1] *Sahîh At-Tirmidhî* (1886).
[2] Al-Bukhârî (6477) et Muslim (2988).
[3] Al-Bukhârî (7188) et Muslim (2668).

et qui seront les plus éloignés de moi au Jour de la Résurrection sont ceux d'entre vous qui ont les pires caractères : les bavards, les hâbleurs, les verbeux. »[1]

Cette réprobation ne concerne pas la prose et la sophistication des propos de l'orateur, l'exhortation sans excès, et la préciosité du langage, car le but est d'émouvoir les cœurs et susciter leur désir, par l'élégance des propos et autre.

Le quatrième méfait est celui de l'obscénité, l'insulte, l'impudence, et autre. Tout ceci est blâmable et interdit, car ils naissent du mal et de l'abjection. Il est dit dans le hadîth : « *Prenez garde à l'obscénité, car Allah n'aime pas l'obscénité et les propos obscènes.* »[2] Il dit également : « Le Paradis est interdit à tout homme obscène. »[3] Il est dit également dans un autre hadith : « *Le croyant n'insulte pas, ne maudit pas, et il n'est ni impudent, ni grossier.* »[4]

Sache que l'obscénité et l'impudence sont l'expression claire de choses laides. Ceci se rapporte le plus souvent au sexe et ce qui y est lié ; et les gens de bien évitent ces expressions et usent plutôt de l'allusion.

Le cinquième méfait est la plaisanterie. Pour ce qui est minime, elle n'est pas interdite, si elle n'est que vérité. Le Prophète (ﷺ) plaisantait, mais ne disait que la vérité.[5] Il dit à un homme : « *Ô toi qui a deux oreilles !* »[6] À un autre il dit : « *Nous allons te porter sur le petit de la chamelle.* »[7] Il dit à une vieille femme : « *Aucune vieille femme n'entrera au Paradis.* » Ensuite il a récita :

إِنَّآ أَنشَأۡنَٰهُنَّ إِنشَآءٗ ﴿٣٥﴾ فَجَعَلۡنَٰهُنَّ أَبۡكَارًا ﴿٣٦﴾

« ***C'est Nous qui avons créé les femmes du Paradis à la perfection et Nous en avons fait de jeunes filles*** »[8] [9]

Il a dit à une autre : « Ton mari est celui qui a une blancheur dans les yeux ? »[10]

---

[1] Sahîh Al-Jâmi^c (2201).
[2] Sahîh At-Targhîb (2603).
[3] Da^cîf Al-Jâmi^c (2667), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[4] Sahîh At-Tirmidhî (1610).
[5] Sahîh Al-Adab Al-Mufrad (200).
[6] Sahîh Abû Dâwud (4182).
[7] Sahîh At-Tirmidhî (1623).
[8] *Al-Wâqi^cah*, v.35-36.
[9] *As-Sahîhah* (2987).
[10] Al-^cIrâqî a mentionné que le hadith a été rapporté par Az-Zubayr Ibn Bakkâr mais il n'a pas évoqué la chaîne de transmission. *Al-Ihyâ'* (3/138)

Sa plaisanterie réunissait trois choses :

La première est qu'elle n'était que vérité.

La deuxième est qu'il plaisantait avec les femmes, les enfants et les hommes faibles qui avaient besoin d'être éduqués.

La troisième est qu'elle était rare. Ainsi, ne peut opposer cela comme argument celui qui veut plaisanter constamment, car le statut de ce qui est rare est différent de ce qui est constant. Si un homme passait nuit et jour à regarder les jeux des abyssins en donnant pour argument que le Prophète (ﷺ) s'est mis debout pour ᶜÂ'ishah et lui permit de les regarder[1], cet homme serait dans l'erreur en raison de la rareté de ce fait. L'excès en matière de plaisanterie et le fait de s'y adonner constamment est interdit, car cela fait perdre la dignité et suscite haines et rancœurs. Quant à en user modérément, à la manière du Prophète (ﷺ), cela suscite joie et jovialité.

Le sixième méfait est l'ironie et la moquerie qui désigne le fait mépriser, rabaisser, et dévoiler les défauts et imperfections de manière à susciter la dérision. Ceci à travers l'imitation d'un acte ou d'une parole, une allusion, ou un geste. Tout ceci est interdit dans la Législation, et cette interdiction est rapportée dans le Coran et la Sunna.

Le septième méfait est la révélation du secret, le manquement à l'engagement et le mensonge dans les paroles et serments. Tout ceci est interdit, sauf ce qui a été permis comme mensonge devant l'épouse et en temps de guerre, car cela est permis. Le principe est que pour tout but louable auquel on ne peut parvenir qu'au moyen du mensonge, il est ici permis. Et si le but visé est une obligation, le mensonge devient obligatoire. Mais il convient de se préserver du mensonge autant que possible.

Les subterfuges sont permis en raison de la parole du Prophète (ﷺ) : « Il y a dans les subterfuges une alternative au mensonge. »[2] Mais les subterfuges ne sont valables qu'en cas nécessité, et en dehors de cela, ils sont réprouvables car ils ressemblent au mensonge. Parmi les subterfuges, ce qu'on rapporte de ᶜAbd Allah Ibn Rawâhah qui eut un rapport charnel avec sa servante. Sa femme l'ayant appris, saisit une lame et arriva au moment où il se relevait. Elle lui dit : « L'as-tu fait ? – Je n'ai rien fait. – Récite le Coran ou bien je t'éventre avec cette lame ! » Il lui répondit :

---

[1] Al-Bukhârî (454) et Muslim (89).

[2] *Ad-Daᶜîfah* (1094), la chaîne de transmission du hadith est faible, mais ces propos sont rapportés authentiquement de ᶜUmar Ibn Al-Khattâb.

Alors qu'il y a parmi nous le Messager d'Allah qui récite Son Livre
Lorsqu'un bien se détache de l'aube naissante
Il passe sa nuit éveillé en s'arrachant de sa couche,
Alors que les couches sont lourdes aux mécréants
Il nous a fait voir la guidée après la cécité
Et nos cœurs croient avec certitude que ce qu'il a annoncé arrivera

Sa femme lui dit alors : « Je crois en Allah, et je renie ce que j'ai vu. »[1]

De même, lorsqu'on le demandait chez lui, An-Nakhacî disait à sa servante : « Dis-leur : cherchez-le à la mosquée. »

Le huitième méfait est la médisance dont l'interdiction est mentionnée dans le Coran qui compare celui qui s'en rend coupable à celui qui mange de la bête morte. Dans le hadith, il est dit : « *Votre sang, vos biens et votre honneur vous sont interdits.* »[2]

Abû Barzah Al-Aslamî rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Ô vous qui avez cru avec vos langues sans que la foi n'entre dans vos cœurs ! Ne médisez pas les musulmans, et n'espionnez pas leur intimité, car celui qui espionne les défauts de son frère, Allah dévoilera ses défauts, et celui dont Allah dévoile les défauts sera démasqué même au milieu de sa maison.* »[3]

Et dans un autre hadith : « Prenez garde à la médisance, car la médisance est pire que la fornication. En effet, l'homme fornique et boit de l'alcool, puis il se repent et Allah agrée son repentir. Alors qu'on ne pardonne pas à celui qui médit tant que sa victime ne lui a pas pardonné. »[4]

cAlî Ibn Al-Husayn dit : « Prends garde à la médisance car elle est le condiment des chiens parmi les hommes. » Et les hadiths et récits à ce sujet sont nombreux et connus.

La médisance désigne le fait que tu mentionnes de ton frère absent ce qu'il détesterait si cela lui parvenait, que cela soit une imperfection physique, comme une vue faible, le fait d'être borgne, un strabisme, une calvitie, une grande ou petite taille, et autre. Ou que cela porte sur sa lignée, comme le fait de dire : son père est nabatéen, indien, débauché, ignoble, ou autre. Ou que cela porte sur son comportement, comme le fait de dire : il a mauvais caractère, il est avare, orgueilleux, ou autre. Ou encore que cela concerne ses vêtements, comme le fait de dire : le pan de son vêtement est long, ses manches sont larges ou sales. La preuve est que le

---

[1] Ibn cAsâkir dans *At-Târîkh* (p.343), mais la chaîne transmission comporte une faiblesse.
[2] Al-Bukhârî (1739).
[3] *Sahîh Abû Dâwud* (6083).
[4] *Ad-Dacîfah* (1846), la chaîne de transmission du hadith est très faible.

Prophète (ﷺ) fut interrogé sur la médisance et qu'il dit : « *Que tu dises de ton frère ce qu'il détesterait entendre.* – Et si mon frère possède effectivement ce dont je parle ? – *S'il possède ce dont tu parles, tu l'auras médis, et si ce n'est pas le cas, tu l'auras calomnié.* »[1]

Sache que tout ce qui dénote le dénigrement relève de la médisance, qu'il s'agisse d'une parole, d'un clin d'œil, d'un signe, ou d'une écriture à la plume, car la plume est l'une des deux langues. Mais la pire des formes de médisance est celle des faux-ascètes ostentateurs qui, lorsqu'on mentionne quelqu'un devant eux disent : « Louange à Allah qui ne nous a pas éprouvé par le fait de nous introduire auprès du gouverneur, et de nous avilir pour quémander les vanités de ce monde », ou qui disent : « Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le manque de pudeur », ou « Qu'Allah nous préserve ! » Agissant ainsi, ils réunissent le dénigrement de celui qui est mentionné, et la louange de leur personne. L'un d'eux peut dire, lorsqu'on mentionne quelqu'un : « Le pauvre. Il a été éprouvé par un méfait immense. Qu'Allah nous pardonne, ainsi qu'à lui. » agissant ainsi, il montre en apparence l'invocation, mais cache ce qu'il vise.

Sache que celui qui écoute la médisance y participe, et il ne peut se défaire du péché de l'avoir écoutée qu'en la désapprouvant de sa langue. S'il a peur, alors de son cœur ; et s'il peut se lever ou couper la discussion par une autre, cela lui est obligatoire. On rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui en présence duquel on humilie un croyant, alors qu'il peut lui porter secours, Allah (ﷻ) l'humiliera devant toutes les créatures. »[2] Le Prophète (ﷺ) dit également : « *À celui qui défend un croyant d'un hypocrite qui le dénigre, Allah enverra un ange qui protègera sa chair, au Jour de la Résurrection, des flammes de la Géhenne.* »[3]

ʿAmr Ibn ʿUtbbah vit son esclave affranchi avec un homme en médire un autre, et il lui dit : « Malheur à toi ! Préserve tes oreilles d'écouter des obscénités, tout comme tu t'épargnes de les proférer, car celui qui écoute est associé à celui qui parle. Il ne fait que regarder le mal en son for intérieur et le vider dans le tien. Si on pouvait faire revenir à sa bouche les propos de l'idiot, il en serait bienheureux, tout comme est malheureux celui qui les prononce. » On a rapporté de nombreux hadiths relatifs au droit du musulman sur le musulman, et qui ont été précédemment évoqués dans le *Livre de la compagnie*.

---

[1] Muslim (2589).
[2] *Ad-Daʿīfah* (2402), la chaine de transmission du hadith est faible.
[3] *Sahīh Abū Dāwud* (4086).

Les motifs qui suscitent la médisance et leurs remèdes

Pour ce qui est des motifs qui poussent à la médisance, ils sont nombreux :

Le premier est d'assouvir sa colère, lorsqu'une personne commet ce qui suscite la colère d'un autre. Chaque fois que sa colère s'attise, il l'assouvit en le médisant.

Le deuxième est d'être en accord avec ses compagnons, complaisant avec ses camarades et les aider. Lorsqu'ils plaisantent sur l'honneur d'autrui, il considère que s'il le désapprouve ou stoppe leur conversation, ils le trouveront gênant et le fuiront. Ainsi, il les aide et considère cela comme une bonne compagnie.

Le troisième est la volonté de s'élever en rabaissant autrui, en disant par exemple : *untel est ignorant, il ne comprend rien*, ou d'autres choses similaires. Il cherche à travers cela à affirmer son propre mérite, et montrer aux gens qu'il est plus savant. Il en est de même concernant la jalousie de voir les gens complimenter une personne, l'aimer et l'honorer. Il le dénigre alors afin de faire disparaître cela.

Le quatrième est le jeu et le badinage. Ainsi on mentionne autrui pour faire rire les gens, en l'imitant ; au point que cela est devenu un moyen pour certains de gagner leur vie.

Pour ce qui est du remède à la médisance, que celui qui médit sache qu'en s'y adonnant, il s'expose au courroux et la détestation d'Allah (ﷻ), que ses bonnes actions soient attribuées à celui qu'il médit, et s'il n'a pas de bonnes actions, qu'on lui attribue une partie des péchés de sa victime. Celui qui garde cela à l'esprit ne laissera pas sa langue s'adonner à la médisance.

Il convient, quand la médisance s'offre à lui, qu'il réfléchisse sur ses propres défauts, se consacre à les amender et soit gêné de critiquer alors qu'il est critiquable, comme il a été dit :

Si tu critiques les gens pour ce que tu possèdes tout autant,
Comment peut-on les critiquer lorsqu'on est borgne ?
Et si tu les critiques pour ce qu'ils n'ont pas,
Cela est, auprès d'Allah et des gens, plus grave encore

S'il croit être exempt de défauts, qu'il s'emploie à remercier Allah pour Ses bienfaits, et ne se souille pas du pire des défauts qu'est la médisance. Ainsi, de même qu'il n'agrée pas qu'autrui médise de lui, il ne doit pas accepter de médire autrui. Qu'il recherche le motif à cette médisance et

s'efforce d'y mettre fin, car le remède au défaut consiste à anéantir sa cause. Nous avons déjà mentionné quelques-uns de ses motifs : on remédie à la colère par ce qui sera mentionné dans le *Livre de la colère* ; on remédie au consentement vis-à-vis des compagnons en sachant qu'Allah (ﷻ) se courrouce contre celui qui recherche l'agrément des créatures en ce qui provoque Son courroux. Au contraire, il faut se mettre en colère contre ses compagnons, et c'est de cette manière qu'on remédie aux autres motifs.

La médisance fondée sur la mauvaise opinion

La médisance peut survenir par le cœur, dans la mauvaise opinion à l'égard des musulmans. L'opinion désigne ce à quoi se fie l'âme et vers quoi incline le cœur. Tu n'as pas le droit d'avoir une mauvaise opinion du musulman, sauf si se révèle une chose qui n'autorise aucune interprétation. Si un homme honnête t'en informe et que ton cœur incline à croire ce qu'il dit, tu es excusé, car si tu reniais sa parole tu aurais une mauvaise opinion de lui, et il ne convient pas que tu es une bonne opinion de l'un et une mauvaise opinion de l'autre. Au contraire, tu dois chercher s'il existe entre eux une inimitié ou une jalousie, afin d'éviter toute accusation pour ce motif. Lorsqu'une mauvaise pensée te traverse l'esprit concernant musulman, tu dois redoubler de considération envers lui et invoquer le bien en sa faveur, car cela fait enrager Satan et l'éloigne de toi. Ainsi, il ne t'insuffle plus de mauvaises pensées, de peur que tu ne t'attelles à l'invocation et la considération.

Si une faute devient évidente chez le musulman, conseille-le en secret. Sache que parmi les conséquences de la mauvaise opinion figure l'espionnage, car le cœur ne se suffit pas de l'opinion et demande la vérification, ce qui l'amène à espionner. Or l'espionnage est interdit, car il conduit à déchirer le voile qui dissimule le musulman. Et si cela ne t'est pas dévoilé, ton cœur est plus sain vis-à-vis du musulman.

Les motifs permettant la médisance

Sache que ce qui permet de mentionner les défauts d'autrui – qui est un but légitime dans la Législation – et ne peut être atteint que par ce biais, repousse le péché de la médisance. On relève plusieurs cas de figure :

Le premier est la plainte, car la victime d'une injustice a le droit de mentionner son oppresseur auprès de celui qui a le pouvoir de rétablir son droit.

Le deuxième est la recherche d'aide pour mettre fin au mal et faire revenir le transgresseur à la voie droite.

Le troisième est la consultation religieuse, comme lorsqu'on dit au mufti : *untel m'a opprimé ou m'a pris mon droit, comment m'en délivrer ?* Il est permis en ce cas de nommer, même s'il est préférable de s'en tenir à l'allusion, en disant : *que dites-vous d'un homme opprimé par son père ou son frère, et autres ?* La preuve de la permission de nommer [le coupable] est le hadith de Hind, lorsqu'elle dit : « Abû Sufyân est un homme avare. »[1] Le Prophète (ﷺ) n'a pas réprouvé ses propos.

Le quatrième est l'avertissement des musulmans, comme lorsque tu vois un étudiant qui fréquente un innovateur ou un débauché, et que tu crains que cela ne le touche, tu peux alors lui dévoiler ce qu'il en est. De même si tu sais que ton esclave s'est rendu coupable d'un vol ou d'une perversité, tu peux le mentionner à l'acheteur. De même, celui qui est consulté concernant un mariage ou dépôt, peut mentionner ce qu'il sait dans le but de conseiller celui qui le consulte, et non pour calomnier, s'il sait qu'il ne s'en écartera que si on dit les choses clairement.

Le cinquième est qu'un homme soit connu sous un surnom, comme le boiteux ou le chassieux, il n'y a pas de mal à l'appeler par ce surnom. Mais si on peut faire autrement cela est meilleur.

Le sixième est qu'il s'agisse d'une personne qui fait preuve de débauche en public et ne répugne pas à être désigné ainsi. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Il n'y a plus de médisance contre celui qui lève le voile de la pudeur. »[2] On demanda à Al-Hasan : « Le fait que je mentionne le débauché qui agit publiquement est-il une médisance ? » Il répondit : « Non, et il n'y a aucun respect à avoir ! »

L'expiation de la médisance

Pour ce qui est de l'expiation de la médisance, sache que celui qui médit commet deux crimes :

Le premier à l'encontre du droit d'Allah (ﷻ), car il a commis ce qu'Il lui a interdit, et son expiation consiste à se repentir et regretter.

Le deuxième à l'encontre de l'honneur de la créature. Si la médisance est parvenue à la victime, il doit aller la trouver, lui demander de le libérer de sa faute, et lui exprimer son regret pour son acte. Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Que celui qui s'est rendu coupable d'une injustice envers son frère, en ses biens ou son honneur, aille le trouver et lui demande de le libérer de sa faute, avant qu'on le saisisse lorsqu'il n'aura ni dirham*

[1] Al-Bukhârî (2211) et Muslim (1714).
[2] *Ad-Da'îfah* (585), la chaîne de transmission du hadith est très faible.

ni dinar. [En ce Jour], s'il a pour lui des bonnes actions on les prendra et les donnera à la victime, sinon on prendra des mauvaises actions de la victime et on les lui imputera. »[1]

Si la médisance n'est pas parvenue à la victime, il remplace la réparation par la demande de pardon en sa faveur, pour éviter de l'informer de ce qu'elle ignore et ainsi enflammer sa poitrine. Il est rapporté dans le hadith : « L'expiation concernant celui que tu as médis consiste à demander pardon en sa faveur. »[2]

Mujâhid dit : « L'expiation pour avoir mangé la chair de ton frère consiste à le louer et à invoquer le bien en sa faveur ; de même après sa mort. »

Le neuvième méfait de la langue est la calomnie. Il est rapporté dans le hadith que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Le calomniateur n'entrera pas au Paradis.* »

Sache que la calomnie s'applique généralement à la transmission des propos d'un homme à un autre en lui disant par exemple : *untel dit ceci et ceci sur toi*. Elle ne se limite pas à cela, mais désigne de manière générale le fait de dévoiler ce qu'on réprouve qu'il le soit, qu'il s'agisse de paroles ou d'actes. Si, par exemple, on voit quelqu'un enterrer de l'argent et qu'on le révèle, cela constitue une calomnie.

Celui auquel on rapporte une calomnie, en lui disant par exemple : *untel dit ceci et ceci sur toi ; ou a commis ceci à ton encontre*, doit observer six choses :

Premièrement : ne pas croire le transmetteur, car le calomniateur est un débauché, et son témoignage est rejeté.

Deuxièmement : lui interdire ceci et le conseiller.

Troisièmement : le détester pour Allah, car il est détesté auprès d'Allah.

Quatrièmement : ne pas avoir de mauvaise opinion de son frère absent.

Cinquièmement : que ce qu'on lui a rapporté ne l'amène pas à espionner et chercher, en raison de la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَلَا تَجَسَّسُوا

« ***Ne vous espionnez pas*** »[3]

---

[1] Al-Bukhârî (6534).
[2] *Ad-Da'îfah* (1519), le hadith est inventé.
[3] *Al-Hujurât*, v.12.

Sixièmement : ne pas accepter pour soi ce qu'on interdit au calomniateur, et ne pas colporter la calomnie.

On rapporte que Sulaymân Ibn ᶜAbd Al-Malik dit à un homme : « On m'a rapporté que tu m'as calomnié, et dit telle chose et telle chose sur moi. – Non, je ne l'ai pas fait. – Celui qui m'en a informé est véridique. – Le calomniateur ne peut être véridique. – Tu dis vrai. Va en paix. »

Yahyâ Ibn Abî Kathîr dit : « Le calomniateur corrompt en une heure ce que le sorcier ne peut faire en un mois. »

On rapporte qu'un homme marchanda le prix d'un esclave et que son maître dit : « Je m'innocente de toute calomnie et tout mensonge. » Il répondit : « Oui, tu en es innocent. » et il l'acheta. L'esclave se mit à dire à son maître : « Ton épouse fornique et elle veut te tuer. » Il dit à l'épouse : « Ton mari veut prendre une autre femme et des servantes, mais si tu veux que j'agisse pour qu'il s'attache à toi, n'épouse aucune autre femme et ne prenne pas de servante, prends une lame et coupe un poil de sa gorge alors qu'il dort. » Il dit ensuite au mari : « Elle veut te tuer lorsque tu dormiras. » Le mari fit alors semblant de dormir, elle vint avec une lame pour couper un poil de sa gorge, il saisit alors sa main et la tua. La famille de l'épouse arriva, ils l'agressèrent et le tuèrent. »

Le dixième méfait est la parole de l'homme aux deux langues qui va et vient entre deux opposants, colportant les propos de l'un à l'autre, adressant à chacun des paroles qui lui conviennent, lui promettant de le secourir, ou louant l'un en sa présence et le dénigrant devant l'autre. Il est dit dans le hadith : « *Le pire des hommes est celui qui a deux visages : présentant un visage aux uns, et un visage aux autres.* »[1] Sache que cela concerne celui qui n'est pas contraint de le faire, mais s'il est contraint d'être complaisant envers les princes, cela lui est permis.

Abû-d-Dardâ' dit : « Il nous arrivait de sourire en face de certaines personnes alors que nos cœurs les maudissaient. » Et lorsqu'on est capable de ne pas montrer d'assentiment, cela n'est plus permis.

Le onzième méfait est la louange qui comporte, elle-même, plusieurs méfaits, certains concernant celui qui loue, et d'autres celui qui est loué.

Pour ce qui est des méfaits concernant celui qui loue, il peut dire ce qui n'est pas établi, ou ce qu'il ne peut connaître, comme le fait de dire de quelqu'un : *Il fait preuve de retenue et c'est un ascète.* Il peut aussi exagérer au point de mentir, ou encore louer celui qui mérite d'être blâmé.

[1] Al-Bukhârî (7179) et Muslim (2526).

On rapporte dans un hadith : « Allah (ﷻ) se courrouce lorsqu'on loue le débauché. »[1] Al-Hasan dit : « Celui qui invoque pour une longue existence en faveur d'un homme injuste ne fait que désirer qu'on désobéisse à Allah.»[2]

Quant à celui qui est loué, cela suscite chez lui orgueil ou fatuité qui sont deux perditions. C'est pourquoi le Prophète (ﷺ) a dit en entendant un homme en louer un autre : « *Malheur à toi ! Tu as brisé la nuque de ton compagnon…* »[3]

Al-Hasan rapporte : « ᶜUmar était assis, tenant un fouet, les gens autour de lui, lorsqu'arriva Al-Jârûd. Un homme dans l'assistance dit : « Voici le maître de la tribu de Rabiᶜah. » ᶜUmar l'entendit, ainsi que ceux qui étaient autour de lui, de même qu'Al-Jârûd. Lorsqu'il s'approcha ᶜUmar le frappa avec le fouet. Al-Jârûd dit : « Que t'ai-je donc fait, ô Commandeur des croyants ? – Que m'as-tu fait ! Ne l'as-tu pas entendu ? – Je l'ai entendu, et alors ? – J'ai craint que cela ne se mêle à ton cœur, aussi j'ai voulu te rabaisser. »

Lorsque l'homme est loué, il est satisfait de lui-même, croit qu'il est parvenu au but, et relâche ses œuvres, c'est pourquoi le Prophète (ﷺ) a dit : «*Tu as brisé la nuque de ton compagnon* »

Si l'éloge est exempt de ces méfaits, il n'y a pas de mal en cela, car le Prophète (ﷺ) a loué Abû Bakr et ᶜUmar, ainsi que d'autres compagnons (ﷳ). Mais celui qui est loué doit être extrêmement vigilant contre les méfaits de l'orgueil, de la fatuité et du relâchement dans les œuvres. Il ne peut s'en préserver qu'en se connaissant et en méditant sur le fait que, si celui qui loue savait de sa personne ce que lui en sait, il ne l'aurait pas loué. On rapporte qu'un homme pieux fut loué et dit : « Ô Allah ! Ils ne me connaissent pas, et Toi Tu me connais. »

Le douzième méfait est l'erreur dans le sens des propos concernant les questions religieuses, notamment ce qui concerne Allah (ﷻ). Seuls les savants éloquents peuvent proposer une formulation correcte en cela, ainsi celui qui a un manque de science ou d'éloquence, ses propos ne manqueront pas d'erreurs, mais Allah lui pardonne en raison de son ignorance. Par exemple, ce qu'on rapporte du Prophète (ﷺ) qui dit : «*Qu'aucun de vous ne dise : ce que Allah et toi avez voulu. Mais qu'il dise plutôt : ce qu'Allah a voulu, puis ce que tu as voulu.* »[4] Ceci parce que dans la

---

[1] *Ad-Daᶜîfah* (595), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] *As-Shuᶜab* (4932), ceci est attribué à Al-Hasan Al-Basrî, mais la chaîne de transmission est faible.
[3] Al-Bukhârî (2662) et Muslim (3000).
[4] *Sahîh Abû Dâwud* (4166).

conjonction inconditionnelle est une forme d'association et d'égalité. En un sens proche, on trouve sa désapprobation de la formulation de l'orateur : « Celui qui leur désobéit s'est fourvoyé », et il lui dit : « *Dis plutôt : celui qui désobéit à Allah et Son messager.* »[1]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Qu'aucun de vous ne dise : mon esclave et ma servante, car vous êtes tous des serviteurs d'Allah, et toutes les femmes sont des servantes d'Allah, mais qu'il dise : mon garçon et ma fille.* »[2]

An-Nakhaʿî dit : « Si un homme dit à un autre : « Âne ! Porc ! » On lui dira au jour de la résurrection : crois-tu que Je l'ai créé sous la forme d'un âne ou d'un porc ? »

Ces expressions et d'autres semblables parfois usitées sont innombrables. Celui qui médite sur ce que nous avons rapporté des méfaits de la langue saura que s'il laisse sa langue parler comme bon lui semble, il n'en sera pas épargné. Il comprendra alors le secret dans la parole du Prophète (ﷺ) : « *Celui qui garde le silence est sauvé* »[3], car ces méfaits sont des perditions sur le chemin de celui qui parle, ainsi, s'il garde le silence, il en est préservé.

Le treizième méfait consiste à ce que les gens communs interrogent concernant les Attributs d'Allah (ﷻ) et Sa Parole. Sache que Satan fait croire à l'homme commun qu'en se plongeant dans la science, il sera parmi les savants et hommes éminents. Il ne cesse de lui faire apprécier cela jusqu'à ce qu'il profère des paroles de mécréance, sans le savoir. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Peu s'en faut qu'à force de questionner, les gens disent : Allah a créé les créatures, mais qui a créé Allah ?* »[4]

Le fait que les gens communs interrogent sur les points abscons de la science est le pire des méfaits. Leur recherche sur les significations des Attributs les corrompt plutôt que de les amender, car ce qui leur est imposé est la soumission. Ce qui convient à l'homme commun est de croire en ce qui a été mentionné dans le Coran, puis de se soumettre à ce qu'a apporté le Messager, sans examen ; et de se consacrer aux adorations, car le fait qu'il se consacre à la recherche des secrets de la science est semblable au fait que le bétail s'attelle à la recherche des secrets de la royauté.

---

[1] Muslim (870).
[2] Muslim (2249).
[3] *Sahîh At-Tirmidhî* (2031).
[4] Muslim (135).

22 – Le livre du blâme de la colère, de la rancœur et de la jalousie

Sache que la colère est embrasement qui vient du feu, et l'homme puise cette colère par une veine menant à Satan le maudit, dont Allah (ﷻ) mentionne qu'il dit :

خَلَقْتَنِي مِن نَّارٍ وَخَلَقْتَهُۥ مِن طِينٍ

« *Tu m'as créé de feu et Tu l'as créé d'argile* »[1]

La nature de l'argile est la quiétude et le calme, alors que celle du feu est l'attisement, l'embrasement, le mouvement et le trouble. La colère a pour conséquences la rancœur et la jalousie. Parmi ce qui indique le blâme de la colère figure la parole adressée par le Prophète (ﷺ) à l'homme qui lui demanda une recommandation : « *Ne te mets pas en colère.* » L'homme réitéra plusieurs fois sa demande, et chaque fois le Prophète (ﷺ) lui répondait : « *Ne te mets pas en colère.* »[2]

Dans un autre hadith, Ibn ᶜUmar (ﷺ) demanda au Prophète (ﷺ) : « Qu'est-ce qui peut m'éloigner de la colère d'Allah (ﷻ) ? » Il répondit : « *Ne te mets pas en colère.* »[3]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *L'homme fort n'est pas celui qui terrasse les gens, mais celui qui se maîtrise dans la colère.* »[4]

Par ailleurs ᶜIkrimah dit à propos de la Parole d'Allah (ﷻ) [à propos de Yahyâ] :

وَسَيِّدًا وَحَصُورًا

« *Il sera un chef, un chaste* »[5]

« Le terme chef (*sayyid*) » désigne celui qui se maitrise dans la colère et n'est pas dominé par elle. »

On rapporte que Dhû-l-Qarnayn rencontra un ange et lui demanda : « Enseigne-moi une science qui augmentera ma foi et ma certitude. » L'ange lui répondit : « Ne te mets pas en colère, car Satan a plus de pouvoir

---

[1] *Al-Aᶜrâf*, v.12.
[2] Al-Bukhârî (6116).
[3] *Sahîh Al-Targhîb* (2747).
[4] Al-Bukhârî (5763) et Muslim (2609).
[5] *Âl ᶜImrân*, v.39.

sur le fils d'Adam quand il est en colère, alors repousse la colère par l'inhibition, et apaise-la par le calme. Et prends garde à l'empressement, car si tu t'empresses, tu manques ta part. Sois abordable et doux envers l'homme proche et éloigné, et ne sois pas arrogant et intransigeant. »

On rapporte qu'Iblîs – qu'Allah le maudisse - rencontra Mûsâ (عليه السلام) et lui dit : « Ô Mûsâ ! Prends garde à la fureur, car je me joue de l'homme qui s'emporte comme les enfants jouent avec la balle. Prends garde aux femmes, car je n'ai pas posé de piège en lequel j'ai plus confiance que lorsque j'utilise une femme. Prends garde à l'avarice, car je corromps la vie d'ici-bas et la vie future de l'avare. »

On a également dit : « Craignez la colère car elle corrompt la foi comme l'aloès corrompt le miel ; et la colère est l'ennemie de la raison. »

La colère est en réalité un bouillonnement du sang du cœur dans le but de se venger. Lorsque l'homme se met en colère, le feu de la colère s'attise et fait bouillir le sang du cœur, qui se répand dans les veines et monte vers les parties supérieures du corps, à la manière de l'eau bouillonnante qui monte dans la marmite, ce qui fait rougir le visage, l'œil et la peau. Tout ceci montre la couleur de ce qui est intérieur, comme rougeur du sang, de la même manière que le verre montre la couleur de son contenu.

Le sang se dilate lorsqu'on s'emporte contre quelqu'un d'inférieur dont on ressent qu'on a un pouvoir sur lui. Si la colère est dirigée contre quelqu'un de supérieur dont on désespère pouvoir se venger, cela provoque une contraction du sang depuis la surface de la peau vers le fond du cœur, ce qui provoque tristesse et pâleur. Si la colère est dirigée contre un semblable dont on doute [qu'on puisse se venger ou non], le sang oscille entre dilatation et contraction, ce qui provoque rougeur, pâleur et troubles. La revanche est donc la nourriture de la force de la colère.

Concernant la force de la colère, les gens se divisent en trois catégories, entre excès, négligence et modération. L'excès de colère n'est pas loué, car il fait sortir la raison et la religion de leur conduite, et ainsi l'homme ne dispose plus d'aucune lucidité, réflexion et choix. La négligence concernant cette force est également blâmable, car cela ne laisse aucune fierté et jalousie. Celui qui perd totalement la colère est incapable d'éduquer son âme, car son éducation ne s'obtient que par la domination de la colère sur le désir, ainsi il se courrouce contre son âme lorsqu'elle penche vers les désirs vils. La perte de la colère est donc blâmable, et il convient de chercher la modération entre ces deux extrêmes.

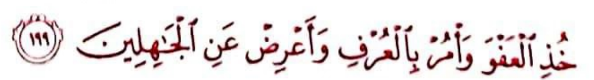
Sache que lorsque le feu de la colère se renforce et s'attise, il aveugle l'homme et le rend sourd à toute exhortation, car la colère remonte jusqu'au cerveau et couvre les lieux de la réflexion, voire même les lieux de la sensation. Son œil s'assombrit au point qu'il ne puisse plus voir, le monde entier s'assombrit devant lui, et son cerveau devient comme une caverne en laquelle on a allumé un feu, qui rend son atmosphère noire, ses parois brûlantes, elle se remplit de fumée ; et elle contenait une faible lampe qui s'éteint. On ne peut alors y avancer d'un pas ferme, on n'y entend plus aucune parole, on n'y voit plus aucune forme, et on ne peut éteindre le feu. Voilà ce que la colère fait au cœur et au cerveau ; et parfois même la colère peut tuer celui qui l'éprouve.

Parmi les effets apparents de la colère figurent le changement de couleur, la convulsion des membres, la désunion des gestes, la transformation de la constitution, et l'accomplissement d'actes propres aux possédés. Si l'homme en colère voyait son apparence et sa laideur au moment de la colère, il répugnerait se trouver dans cet état. Et il est connu que la laideur intérieure est plus grande.

Les causes attisant la colère et ses remèdes

Tu sais que le remède à chaque mal consiste à supprimer son combustible et à faire disparaître ses causes. Parmi les causes de la colère figurent la fatuité, la plaisanterie, la dispute, l'opposition, la trahison, et l'avidité intense vis-à-vis du surplus d'argent et de réputation. Ce sont là des caractères vils et religieusement blâmables. Il faut donc opposer à chacun d'eux son contraire et s'efforcer de supprimer les combustibles de la colère et éliminer ses causes. Mais si la colère se soulève, on y remédie de plusieurs moyens :

Le premier consiste à réfléchir sur les récits rapportés concernant le mérite de contenir la colère, le pardon, la longanimité et l'endurance. Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) rapporte qu'un homme demanda à s'introduire auprès de ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb (ﷺ). Il le lui permit, et l'homme dit : « Ô Ibn Al-Khaṯṯâb ! Par Allah ! Tu ne nous accordes pas de dons en profusion, et tu ne juges pas avec équité. » ᶜUmar se mit en colère au point de penser à le punir. Mais Al-Ḫûrr Ibn Qays dit : « Ô Commandeur des croyants ! Allah (ﷻ) dit à Son Prophète (ﷺ) :



خُذِ ٱلْعَفْوَ وَأْمُرْ بِٱلْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ ٱلْجَٰهِلِينَ ﴿١٩٩﴾

« ***Pratique le pardon, ordonne le bien et détourne-toi des ignorants*** »[1]

[1] *Al-Aᶜrâf*, v.199.

Et il fait partie des ignorants. » Par Allah ! ‹Umar n'alla pas plus loin après qu'il lui eut récité ce verset, car il respectait scrupuleusement le Livre d'Allah (ﷻ). »

Le deuxième consiste à craindre le châtiment d'Allah (ﷻ) en disant : le pouvoir d'Allah est plus grand que mon pouvoir sur cet homme. Si j'exécute sur lui ma colère, je ne suis pas préservé qu'Allah (ﷻ) exécute sur moi Sa colère, au jour de la Résurrection, au moment où j'aurais le plus besoin de pardon. Allah (ﷻ) dit dans un de Ses Livres: « Ô fils d'Adam ! Rappelle-toi de Moi dans la colère, Je Me souviendrai de toi dans Mon courroux et Je ne t'anéantirai pas avec ceux qui seront anéantis. »

Le troisième consiste à craindre les conséquences de l'inimitié, de la vengeance, du fait que l'ennemi s'efforce ensuite de détruire son honneur et se réjouisse de ses malheurs, car l'homme n'est jamais à l'abri des malheurs. Il faut craindre cela en ce bas-monde, si on ne craint pas l'au-delà, et c'est un moyen de faire dominer un désir sur la colère, mais il n'est aucune rétribution, car il s'agit de donner priorité à une part de cette vie sur une autre, sauf s'il craint la transformation d'une chose qui peut l'aider pour la vie future, en quel cas il est rétribué.

Le quatrième consiste à réfléchir à son image hideuse dans la colère, conformément à ce qui a déjà été mentionné, et se dire qu'il ressemble à ce moment au chien de chasse et au fauve dangereux, et qu'il s'éloigne ainsi des caractères des prophètes et savants ; ceci afin que son âme cherche à les prendre pour modèles.

Le cinquième consiste à réfléchir sur la cause qui le pousse à se venger, comme le fait que sa colère soit causée par ce que Satan lui dit : « On pensera que c'est une faiblesse, une humiliation, un avilissement, et une bassesse, et tu seras méprisé par les gens. » Il faut alors dire à son âme : « Tu répugnes à ce que cela soit interprété ainsi aujourd'hui, et tu ne répugnes pas au déshonneur du Jour de la Résurrection, et la divulgation, lorsqu'il te prendra par la main et se vengera de toi. Tu crains d'être méprisée des gens et tu ne crains pas d'être méprisée auprès d'Allah (ﷻ), des anges et des Prophètes ! » Il convient donc qu'il contienne sa colère, car cela l'honore auprès d'Allah (ﷻ), alors qu'a-t-il à faire du cas des gens ? N'aimerait-il pas se lever, au Jour de la Résurrection, lorsqu'on dira : « Que se lève celui dont la récompense incombe à Allah ! » Ne se lèvera alors que celui qui a pardonné. C'est cette pensée, et d'autres similaires, qu'il faut répéter au cœur.

Le sixième consiste à savoir que sa colère est due à une chose qui arrive conformément à la volonté d'Allah (ﷻ), non conformément à son propre vouloir, alors comment préférer sa volonté à celle d'Allah (ﷻ) ? Ceci est lié au cœur. Quant aux actes, il faut rester calme, chercher refuge auprès d'Allah, changer sa position, s'asseoir si on est debout, et s'allonger si on est assis. On nous a également commandé d'accomplir les ablutions lors de la colère, et tout cela est rapporté dans les hadiths. S'agissant de la sagesse d'accomplir les ablutions lors de la colère, elle est explicitée dans le hadith. Abû Wâ'il rapporte : « Nous étions chez ᶜUrwah Ibn Muhammad lorsqu'un homme lui adressa des paroles que le mirent dans une grande colère. Il se leva alors et accomplit ses ablutions, puis il revint et dit : Mon père m'a rapporté, d'après mon grand-père ᶜAtiyyah – qui était un Compagnon– que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « La colère vient de Satan, et Satan a été créé de feu. L'eau éteint le feu, donc si l'un de vous se met en colère qu'il accomplisse ses ablutions. »[1]

Quant au fait de s'asseoir et de s'allonger, il est possible qu'il ait commandé cela pour se rapprocher de la terre dont il a été créé, se souvienne de son origine et fasse preuve d'humilité. Il est possible que cela vise à ce qu'il fasse preuve de modestie en se rabaissant, car la colère nait de l'orgueil, ainsi que l'indique ce que rapporte Abû Saᶜîd du Prophète (ﷺ) qui évoqua la colère et dit : « Que celui qui ressent cela colle sa joue par terre. »[2]

On rapporte qu'Al-Mahdî se mit en colère contre un homme, et demanda qu'on apporte un fouet. Un jeune homme vit sa grande colère et constata que tout le monde baissait la tête sans rien dire, il dit alors : « Ô Commandeur des croyants ! Ne te mets pas en colère pour Allah plus qu'Il ne s'est mis en colère pour Lui-même ! » Al-Mahdî dit alors : « Libérez-le. »

Le refoulement de la colère

Allah (ﷻ) dit :

وَٱلْكَٰظِمِينَ ٱلْغَيْظَ

« ***Ceux qui refoulent leur colère*** »[3]

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Celui qui contient sa colère alors qu'il peut l'assouvir, sera appelé par Allah devant toutes les créatures pour choisir les houris qu'il désire.* »[1]

---

[1] *Ad-Daᶜîfah* (582), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] *Daᶜîf At-Tirmidhî* (2191), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[3] *Âl ᶜImrân*, v.134.

On rapporte que ᶜUmar dit : « Celui qui craint Allah n'assouvit pas sa colère, celui qui redoute Allah ne fait pas ce qu'il veut. Et sans le Jour de la Résurrection, il en serait autre que ce que vous voyez ».

La longanimité

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *La science vient avec l'apprentissage, et la longanimité en s'y exerçant.* »[2]

Et dans un autre hadith : « Cherchez la science, et cherchez avec la science la sérénité et la longanimité. Soyez doux avec vos élèves et vos enseignants. Ne faites pas partie des savants orgueilleux et qu'ainsi votre ignorance ne domine votre science. »[3]

Le Prophète (ﷺ) dit à Ashajj ᶜAbd Qays : « *Il est en toi deux caractères qu'Allah et Son Messager aiment : la longanimité et la patience.* »[4]

Un homme insulta Ibn ᶜAbbâs (ﷺ), et lorsqu'il eut terminé, Ibn ᶜAbbâs dit : « Ô ᶜIkrimah ! Regarde si cet homme a un besoin que nous pouvons satisfaire ? » À ces mots, l'homme baissa la tête et eut honte.

Un homme tint à Muᶜâwiyah des propos durs, et on lui dit : « Pourquoi ne le punis-tu pas ? » Il répondit : « J'aurai honte que ma longanimité ne puisse embrasser la faute de l'un de mes sujets. » Muᶜâwiyah partagea un tapis en peau qu'il envoya à un vieil homme de Damas auquel ceci ne plut pas. Il fit le serment de frapper la tête de Muᶜâwiyah. Il vint trouver Muᶜâwiyah et l'en informa. Muᶜâwiyah lui répondit : « Respecte ton serment et sois bienveillant envers le vieil homme ! »

Un servant vint trouver Abû Dharr après avoir brisé le pied d'un de ses moutons. Abû Dharr lui demanda : « Qui lui a brisé le pied ? – Je l'ai fait volontairement pour te mettre en colère et que tu me frappes, et qu'ainsi tu commettes un péché. – Je vais mettre en colère celui qui t'a incité à me provoquer. » et il l'affranchit.

Un homme insulta ᶜAdiy Ibn H̲âtim qui garda le silence. Lorsque l'homme eut terminé, il lui dit : « S'il te reste quelque chose à dire, dis-le avant l'arrivée des jeunes du quartier, car s'ils t'entendent dire cela à leur chef, ils ne l'accepteront pas. »

---

[1] *S̲ah̲îh̲ Abû Dâwud* (3997).
[2] *S̲ah̲îh̲ Al-Jâmiᶜ* (2328).
[3] *Ad-D̲aᶜîfah* (3418), la chaîne de transmission du hadith est très faible.
[4] Muslim (17).

Une nuit, ᶜUmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz entra dans la mosquée dans l'obscurité. Il passa à côté d'un homme qui dormait et trébucha. L'homme leva la tête et dit : « Es-tu fou ? » ᶜUmar lui répondit : « Non. » Ses gardes voulurent le tuer, mais ᶜUmar leur dit : « Arrêtez ! Il m'a simplement demandé si j'étais fou, et j'ai répondu non. »

Un homme rencontra ᶜAlî Ibn Al-Husayn et l'insulta. Ses gardes se jetèrent sur lui mais ᶜAlî les arrêta, puis il se tourna vers l'homme et lui dit : « Ce que tu ignores de nous est plus important encore. As-tu besoin de quelque chose pour laquelle nous pouvons t'aider ? » L'homme eut honte. ᶜAlî le revêtit du manteau rayé qu'il portait et ordonna qu'on lui donne mille dirhams. Par la suite cet homme disait : « Je témoigne que tu fais partie de la descendance du Messager. »

Un homme dit à Wahb Ibn Munabbih : « Untel t'a insulté. » Wahb lui répondit : « Satan n'a-t-il pas trouvé d'autre colporteur que toi ? »

Le pardon et la bienveillance

Sache que le pardon signifie que tu renonces à un de tes droits et que tu t'acquittes de la réparation ou de l'amende qui en résulte. Ainsi, il est différent de la longanimité et du refoulement de la colère. Allah (ﷻ) dit :

وَٱلْعَافِينَ عَنِ ٱلنَّاسِ

« Ceux qui pardonnent aux gens. »[1]

فَمَنْ عَفَا وَأَصْلَحَ فَأَجْرُهُۥ عَلَى ٱللَّهِ

« Celui qui pardonne et s'amende, sa récompense incombe à Allah »[2]

Dans le hadith, le Prophète (ﷺ) dit : « *L'aumône n'a jamais diminué un bien. Allah ne fait qu'accroître la noblesse du serviteur indulgent, et personne ne fait preuve d'humilité pour Allah sans qu'Il ne l'élève.* »[3]

ᶜUqbah Ibn ᶜÂmir rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) lui dit : « Ô ᶜUqbah ! Veux-tu que je t'indique le meilleur caractère des habitants de ce bas-monde et de l'au-delà ? Cela consiste à ce que tu maintiennes le lien avec celui qui le rompt, que tu donnes à celui qui te prive, et que tu pardonnes à celui qui te fait subir une injustice. »[4]

---

[1] *Âl ᶜImrân*, v.134.
[2] *As-Shûrâ*, v.40.
[3] Muslim (2588).
[4] *Daᶜîf At-Targhîb* (1467), la chaîne de transmission du hadith est faible.

On rapporte qu'un héraut dira au Jour de la Résurrection : « Que se lève celui dont la rétribution incombe à Allah ! » Et seul se lèvera celui qui a pardonné à qui lui a fait subir une injustice.

Anas (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Allah est doux et aime la douceur, et Il donne par la douceur ce qu'Il n'accorde pas par la dureté.* »[1]

ᶜÂ'ishah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah aime la bienveillance en toute chose.* »[2]

Et dans un autre hadîth : « *Celui qui est privé de bienveillance est privé de bien.* »[3]

La rancœur et la jalousie

Sache que lorsque la colère est refoulée, par incapacité de se venger, elle se retourne contre le for intérieur, où elle se congestionne et devient rancœur. Ses signes sont la permanence de l'hostilité éprouvée contre cette personne, le fait de la trouver insupportable et de la fuir. La rancœur est donc le fruit de la colère, et la jalousie compte parmi les conséquences de la rancœur.

Az-Zubayr Ibn Al-ᶜAwwâm (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Vous ont atteint les maux des communautés d'avant vous : la jalousie et l'hostilité.* »[4]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ne vous détestez pas, ne rompez pas vos liens, ne vous jalousez pas, ne vous tournez pas le dos, et soyez frères, ô serviteurs d'Allah.*»[5]

Dans un autre hadith, le Prophète (ﷺ) a dit : « La jalousie consume les bonnes actions comme le feu consume le bois. »[6]

Dans un autre hadith encore, il dit : « *Vous allez voir apparaître de ce défilé [montagneux] un homme des habitants du Paradis.* » L'homme apparut, on l'interrogea sur ses œuvres, et il dit : « Je n'éprouve en mon cœur aucune rancœur pour un bien qu'Allah a accordé à un musulman, ni aucune jalousie envers lui pour cela. »[7]

[1] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (1771).
[2] Al-Bukhârî (6024) et Muslim (2165).
[3] Muslim (2592).
[4] *Sahîh At-Tirmidhî* (2038).
[5] Al-Bukhârî (6065) et Muslim (2563).
[6] *Ad-Daᶜîfah* (1901), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[7] Ahmad (12681), qualifié d'authentique par Al-Arna'ût.

On rapporte qu'Allah (ﷻ) dit : « Le jaloux est l'ennemi de Mon bienfait, il est courroucé contre Mon décret, et insatisfait de Mon partage entre Mes serviteurs. »

Ibn Sîrîn dit : « Je n'ai jamais jalousé quelqu'un pour un bien de ce bas-monde, car s'il fait partie des gens du Paradis, comment pourrais-je le jalouser pour un bien de ce bas-monde alors qu'il est voué au Paradis ? Et s'il fait partie des gens de l'Enfer, comment pourrais-je l'envier pour un bien de ce bas-monde alors qu'il est voué à l'Enfer ? »

Iblîs dit à Nûh (ﷺ) : « Prends garde à la jalousie, car c'est elle qui m'a conduit à cette condition. »

Sache que lorsqu'Allah (ﷻ) accorde un bienfait à ton frère, tu peux observer deux attitudes :

La première consiste à ce que tu détestes ce bienfait et souhaites sa disparition, et c'est cela la jalousie (*al-hasad*).

La deuxième consiste à ce que tu ne détestes pas son existence et ne souhaites pas sa disparition, mais désires en obtenir autant, et cela s'appelle l'envie (*al-ghibtah*).

L'auteur (ﷺ) dit : Sache que je n'ai vu personne expliciter ce sujet comme il convient. Aussi, dois-je le dévoiler et je dis :

Sache que l'âme a été créée sur l'amour de l'élévation, ainsi elle déteste qu'un semblable la dépasse, et lorsque c'est le cas, cela lui est difficile, elle le réprouve, et souhaite la disparition de cette chose afin qu'il y ait égalité. C'est une chose ancrée dans la nature.

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Il est trois choses auxquelles aucun homme ne peut échapper : la conjecture, le mauvais augure et la jalousie. Je vais vous dire quelle en est l'issue : si tu conjectures, ne cherche pas à vérifier ; si tu augures de quelque chose, passe sur cela, et si tu jalouses ne transgresse pas. »[1]

Le remède à la jalousie consiste parfois en l'agrément du décret d'Allah (ﷻ), d'autres fois en l'ascétisme en ce bas-monde, et d'autres fois encore en la réflexion sur ce qui se rapporte à ces bienfaits comme préoccupations en ce bas-monde et comptes à rendre dans l'au-delà. Ainsi, on se détourne [de la jalousie], et on ne pratique pas et ne formule pas ce qu'implique ce qui est en l'âme. Si on agit de la sorte, on ne subit plus le tort de ce qui est établi dans la nature de l'homme.

[1] *Da'îf Al-Jâmi'* (2526), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Quant à celui qui envie un prophète pour sa prophétie, souhaitant qu'il ne soit pas prophète, ou un savant pour sa science, souhaitant qu'il n'en soit pas pourvu ou qu'elle disparaisse, il n'a aucune excuse. Ne sont créées ainsi que les âmes mécréantes ou mauvaises. Quant à désirer dépasser ses semblables et connaître ce qu'ils ne peuvent saisir, cela ne comporte aucun péché, car on ne souhaite pas la disparition de ce qu'ils possèdent, mais uniquement les dépasser afin de voir sa part augmenter auprès de son Seigneur. De la même manière que deux serviteurs se concurrencent pour servir leur maître et que l'un deux souhaite dépasser l'autre. Allah (ﷻ) dit :

وَفِى ذَٰلِكَ فَلْيَتَنَافَسِ ٱلْمُتَنَٰفِسُونَ

« ***Que ceux qui convoitent ces bienfaits s'empressent donc d'accomplir de bonnes actions*** »[1]

Ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *On ne peut envier que deux personnes : un homme auquel Allah a accordé le Coran et qui le met en pratique nuit et jour, et un homme auquel Allah a accordé des biens et qui les dépensent [dans le bien] nuit et jour.* »[2]

La jalousie nait de nombreuses causes, parmi lesquelles l'inimitié, l'orgueil, la fatuité, l'amour du pouvoir, la perfidie de l'âme et son avarice. Mais les plus graves sont l'inimitié et la haine, car celui qui subit un tort de la part d'autrui, pour un motif quelconque, et s'oppose à son objectif, son cœur le déteste, et cela établit en lui la rancœur qui implique la volonté d'assouvir sa vengeance et prendre une revanche. Ainsi, quel que soit le malheur qui frappe son ennemi, il s'en réjouit et croit qu'il s'agit d'une rétribution d'Allah (ﷻ), et, quel que soit le bienfait qui le touche, cela le chagrine. La jalousie implique la haine et l'inimitié qui ne le quittent plus. C'est pourquoi le but de l'homme pieux est de ne pas transgresser, et de réprouver cela pour lui-même. Quant à détester un homme et considérer de manière égale qu'il soit atteint par un bonheur ou un malheur, cela n'est pas possible.

Concernant l'orgueil, il consiste à ce que l'un de ses pairs obtienne des biens ou une responsabilité, et qu'on craigne qu'il s'enorgueillisse et qu'on ne puisse le supporter ; ou encore que celui qui en bénéficie soit inférieur, et qu'on ne supporte pas qu'il nous dépasse ou devienne un égal. D'ailleurs, la jalousie des mécréants envers le Messager d'Allah (ﷺ) était proche de celle-ci. Allah (ﷻ) dit :

[1] *Al-Muṭaffifûn*, v.26.
[2] Al-Bukhârî (73) et Muslim (815).

وَقَالُوا۟ لَوْلَا نُزِّلَ هَٰذَا ٱلْقُرْءَانُ عَلَىٰ رَجُلٍ مِّنَ ٱلْقَرْيَتَيْنِ عَظِيمٍ ﴿٣١﴾

« ***Ils dirent : Si seulement on avait fait descendre ce Coran sur un personnage important de l'une de ces deux cités.*** »[1]

Il dit également à propos des croyants :

أَهَٰٓؤُلَآءِ مَنَّ ٱللَّهُ عَلَيْهِم مِّنۢ بَيْنِنَآ

« ***Est-ce là ceux qu'Allah a favorisés parmi nous ?*** »[2]

مَآ أَنتُمْ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُنَا

« ***Vous n'êtes que des hommes comme nous.*** »[3]

وَلَئِنْ أَطَعْتُم بَشَرًا مِّثْلَكُمْ إِنَّكُمْ إِذًا لَّخَٰسِرُونَ ﴿٣٤﴾

« ***Si vous obéissez à un homme semblable à vous, vous serez perdants.*** »[4]

Ils s'étonnèrent et répugnèrent à ce qu'un homme comme eux puisse obtenir de transmettre le Message, et ils jalousèrent les croyants.

Concernant l'amour du pouvoir et du prestige, il est semblable à l'homme qui veut être unique dans un domaine, car il aime les éloges et se réjouit d'être loué comme étant incomparable à son époque et unique dans son domaine. S'il apprend l'existence d'un semblable à l'endroit le plus éloigné du monde, cela le chagrine, il souhaite sa mort ou la disparition du bienfait qu'il partage avec lui dans la science, le courage, l'adoration, la profession, la fortune ou autre. Tout ceci uniquement par désir d'être unique. Ainsi, les savants juifs reniaient les connaissances du Prophète (ﷺ) et refusaient de croire, par crainte que leur pouvoir soit réduit à néant.

Quant à la perfidie de l'âme et son avarice vis-à-vis des serviteurs d'Allah, tu trouves des gens qui n'assument aucune responsabilité et ne sont pas orgueilleux, mais lorsqu'on leur évoque la bonne condition d'un serviteur d'Allah (ﷻ) en ce qu'Il lui a accordé comme bienfaits, cela leur est difficile. Alors que si on leur évoque les troubles des gens, leur débandade et les tourments de leur existence, ils s'en réjouissent, car ils aiment la confusion pour autrui et se montrent avares des bienfaits d'Allah envers Ses serviteurs, comme si [les gens] prenaient cela de leur royaume et leur trésors.

---

[1] *Az-Zukhruf*, v.31.
[2] *Al-An'âm*, v.53.
[3] *Yâ-Sîn*, v.15.
[4] *Al-Mu'minûn*, v.34.

Un savant dit : « L'avare est celui qui est avare de ses biens et le pingre est celui qui est avare des biens d'autrui : l'un est avare des bienfaits d'Allah pour Ses serviteurs, bien qu'il n'y ait ni animosité ni lien entre eux, et le second n'a d'autre motif que la perfidie de l'âme et la bassesse de nature. » Le remède à cela est difficile, car il n'existe aucun motif apparent qu'on puisse s'employer à supprimer, sa cause est plutôt la perfidie de la nature qu'il est difficile d'éliminer. Ce sont là les causes de la jalousie.

Les causes du développement de la jalousie

Sache que la jalousie se développe parmi ceux qui voient se multiplier les causes que nous avons mentionnées. Ceci arrive souvent entre camarades, semblables, frères et cousins, car la cause de la jalousie réside dans la dispute d'objectifs qui entraînent une opposition, ainsi se soulèvent la répulsion et la haine. Voilà pourquoi tu vois le savant jalouser le savant et non le dévot ; le dévot jalouser le dévot et non le savant ; le commerçant jalouser le commerçant, le cordonnier jalouser le cordonnier et non le marchand d'étoffes, sauf pour une autre raison ; car le but de chacun d'eux diffère de celui des autres.

L'origine de l'inimitié est la dispute d'un objectif commun qui ne peut réunir deux individus opposés, car il n'y a pas de lien entre deux personnes se trouvant dans deux pays différents, et il ne peut y avoir de jalousie que s'ils convoitent avec avidité le pouvoir et le prestige, en quel cas ils jalouseront tous ceux qui dans le monde leur disputent cette qualité qui fait leur fierté.

La source de tout ceci est l'amour de ce bas-monde. En effet, ce bas-monde est étriqué pour les rivaux ; quant à l'au-delà, il n'en est rien. Celui qui aime la connaissance d'Allah (ﷻ), de Ses anges, Ses prophètes et du royaume de Sa terre et de Ses cieux, ne jalouse pas autrui s'il connait cela, car la connaissance n'est pas étriquée pour ceux qui savent. Un seul objet de connaissance peut être connu par un million de savants, et d'autres encore peuvent se réjouir de sa connaissance. Voilà pourquoi il ne doit pas y avoir de jalousie entre savants de la religion, car leur but est la connaissance d'Allah (ﷻ) qui est un océan immense océan ne comportant aucune exiguïté. Leur objectif est d'atteindre un rang auprès d'Allah, et ce qui est auprès d'Allah n'est pas étriqué, car ce qui est de plus sublime comme délices auprès d'Allah est la délectation de Sa rencontre, lors de laquelle personne n'empêchera autrui de voir, et il n'y aura aucune bousculade ; plus encore leur grand nombre augmentera leur union. Mais si les savants visent, à travers la science, les biens et le prestige, ils se jalousent.

La différence entre la science et les biens est que les biens ne sont licites que lorsqu'ils passent d'une main à une autre, alors que la science est établie dans le cœur du savant et elle parvient à celui d'autrui par l'enseignement, sans qu'elle ne quitte le sien, et elle est sans fin. Celui qui habitue son âme à réfléchir sur la majesté d'Allah, Son immensité et Son royaume, y trouve un plaisir plus grand que tout délice, car personne ne le lui interdit ou ne l'y concurrence, ainsi il n'est aucune jalousie en son cœur envers aucune créature, car si autrui avait autant de connaissance que lui, cela ne diminuerait rien à son plaisir.

Tu sais désormais qu'il n'y a de jalousie que dans le cheminement vers un objectif qui ne peut suffire à tous. Voilà pourquoi tu ne vois pas les gens rivaliser pour admirer la beauté du ciel, car il est immense et suffit à tous les regards. Ainsi tu dois, si tu es charitable envers ton âme, rechercher un bienfait ne comportant aucune rivalité, et un plaisir ne comportant aucun trouble. En ce bas-monde, cela ne se trouve que dans la connaissance d'Allah (ﷻ) et des merveilles de Son royaume. Cela ne s'obtient pas non plus par la simple connaissance. En effet, si tu n'aspires pas à la connaissance d'Allah (ﷻ), n'en éprouve aucun plaisir, et que ce désir faiblit, tu n'es pas un homme, car ceci n'appartient qu'aux hommes. Ceci car le désir survient après avoir gouté, et celui qui n'a pas goûté n'a pas connu, et celui qui n'a pas connu ne peut désirer, et celui qui ne désire pas ne peut rechercher, et celui qui ne recherche pas ne peut saisir, et celui qui ne saisit pas reste parmi ceux qui sont privés [du bien].

Sache également que la jalousie relève des maux graves des cœurs, et les maux du cœur ne peuvent être soignés que par la science et sa pratique. La science bénéfique contre le mal de la jalousie consiste en ce que tu saches réellement que la jalousie t'est nuisible en ta religion et ta vie d'ici-bas, qu'elle ne nuit aucunement à celui qui est jalousé, ni en sa religion ni en sa vie d'ici-bas, mais il en tire profit, et ta jalousie ne fait pas disparaître le bienfait chez celui qui est jalousé. Même si tu ne croyais pas en la Résurrection, le discernement, si tu es doué de raison, implique que tu prennes garde à la jalousie, en raison de ce qu'elle comporte comme douleur pour le cœur et absence d'utilité. Alors que dire lorsque tu sais ce qu'elle comporte comme châtiment dans l'au-delà ?

Notre propos : *la jalousie ne nuit aucunement à celui qui est jalousé, ni en sa religion ni en sa vie d'ici-bas, mais il en tire profit dans sa religion et sa vie d'ici-bas* signifie que ce qu'Allah lui a prédestiné comme bienfait doit nécessairement duré jusqu'au terme qu'Il a décrété, et il n'en subira aucun tort dans l'au-delà, car il n'a commis aucun péché en cela. Au contraire, il en tire profit, car il est victime d'une injustice de ta part, surtout si la

jalousie conduit à prononcer des paroles ou commettre des actes. Quant au profit qu'il en tire en ce bas-monde, il consiste en ce que parmi les objectifs principaux des hommes figure le fait d'affliger les ennemis, et il n'est pas de châtiment plus grand que ce que tu éprouves comme jalousie.

Si tu médites ce que nous avons mentionné, tu sauras que tu es ton propre ennemi et que la jalousie est l'amie de ton ennemi. Tu es semblable à celui qui jette une pierre contre son ennemi pour le tuer mais le rate, en plus du fait que la pierre revienne frapper son œil droit et l'arrache. Sa colère redouble alors, et il lance une pierre plus grosse que la première qui revient frapper son autre œil, si bien qu'il se retrouve aveugle. Sa colère redouble encore, et il lui jette une troisième pierre qui revient le frapper à la tête, tandis que son ennemi est intact et rit de lui. Tels sont les remèdes cognitifs ; et si l'homme les médite, ils éteignent le feu de la jalousie en son cœur.

Quant aux œuvres utiles à ce sujet, elles consistent à se forcer au contraire de ce que lui ordonne la jalousie. Si elle le pousse à la rancœur et au dénigrement de celui qui est jalousé, il force son âme à le louer et faire ses éloges. Si elle le pousse à l'orgueil, il impose à son âme la modestie. Si elle le pousse à le priver de bienfaisance, il impose à son âme de les multiplier. Ainsi, on rapporte de certains prédécesseurs que lorsqu'ils apprenaient que quelqu'un les calomniait, ils lui offraient un cadeau.

Voilà donc des remèdes extrêmement efficaces contre la jalousie, mais ils sont amers. Peut faciliter leur mise en œuvre de savoir que si ne peut se réaliser tout ce que tu veux, agrée tout du moins ce qui arrive. Tel est le remède global, et Allah est plus savant.

23 – Le livre du blâme de ce bas-monde

Il existe de nombreux versets du Coran blâmant ce bas-monde, incitant à y renoncer, et proposant des paraboles à ce sujet, comme la Parole d'Allah (ﷻ) :

زُيِّنَ لِلنَّاسِ حُبُّ ٱلشَّهَوَٰتِ مِنَ ٱلنِّسَآءِ وَٱلْبَنِينَ وَٱلْقَنَٰطِيرِ ٱلْمُقَنطَرَةِ مِنَ ٱلذَّهَبِ وَٱلْفِضَّةِ وَٱلْخَيْلِ ٱلْمُسَوَّمَةِ وَٱلْأَنْعَٰمِ وَٱلْحَرْثِ ۗ ذَٰلِكَ مَتَٰعُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۖ وَٱللَّهُ عِندَهُۥ حُسْنُ ٱلْمَـَٔابِ ﴿١٤﴾ ۞ قُلْ أَؤُنَبِّئُكُم بِخَيْرٍ مِّن ذَٰلِكُمْ ۚ لِلَّذِينَ ٱتَّقَوْا۟ عِندَ رَبِّهِمْ جَنَّٰتٌ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا وَأَزْوَٰجٌ مُّطَهَّرَةٌ وَرِضْوَٰنٌ مِّنَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ بَصِيرٌۢ بِٱلْعِبَادِ ﴿١٥﴾

« On a embelli aux gens l'amour des plaisirs comme les femmes, les enfants, les trésors thésaurisés d'or et d'argent, les chevaux marqués, le bétail et les cultures ; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, alors que c'est auprès d'Allah qu'est le meilleur retour. Dis: « Voulez-vous que je vous annonce une chose meilleure que tout cela ? Les pieux auront, auprès de leur Seigneur, des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, pour y demeurer éternellement, et aussi, des épouses purifiées, et l'agrément d'Allah. » Et Allah voit parfaitement (ce que font) Ses serviteurs. »[1]

وَمَا ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَآ إِلَّا مَتَٰعُ ٱلْغُرُورِ

« La vie d'ici-bas n'est qu'une jouissance trompeuse »[2]

وَإِن كُلُّ ذَٰلِكَ لَمَّا مَتَٰعُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۚ وَٱلْءَاخِرَةُ عِندَ رَبِّكَ لِلْمُتَّقِينَ

« Tout ceci n'est qu'une jouissance éphémère de la vie d'ici-bas, alors que l'au-delà, auprès de ton Seigneur, est pour les pieux. »[3]

فَأَعْرِضْ عَن مَّن تَوَلَّىٰ عَن ذِكْرِنَا وَلَمْ يُرِدْ إِلَّا ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا ﴿٢٩﴾ ذَٰلِكَ مَبْلَغُهُم مِّنَ ٱلْعِلْمِ ۚ

« Écarte-toi donc, de celui qui tourne le dos à Notre rappel et ne désire que la vie présente. Voilà tout ce qu'ils savent. »[4]

---

[1] *Âl ʿImrân*, v.14-15.
[2] *Âl ʿImrân*, v.185.
[3] *Az-Zukhruf*, v.35.
[4] *An-Najm*, v.29-30.

Quant aux hadiths, Al-Mustawrid Ibn Shaddâd rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Ce bas-monde est, au regard de l'au-delà, semblable au fait que l'un de vous trempe son doigt dans la mer, qu'il voit ce qu'il en retire ?* »[1]

Et dans un autre hadith : « *Ce bas-monde est la prison du croyant et le paradis du mécréant.* »[2]

Et dans un autre hadith encore : « *Si ce bas-monde pesait auprès d'Allah, ne serait-ce que le poids d'une aile de moustique, Il n'aurait pas accordé au mécréant une seule gorgée d'eau.* »[3]

Et dans un autre hadith : « Ce bas-monde est maudit, et ce qu'il contient est maudit, sauf ce qui est voué à Allah. »[4]

Abû Mûsâ (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui qui aime sa vie d'ici-bas nuit à sa vie future, et celui qui aime sa vie future nuit à sa vie d'ici-bas. Aussi, préférez ce qui est éternel à ce qui est éphémère. »[5]

Al-Hasan adressa à ᶜUmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz une longue missive blâmant ce bas-monde en laquelle il dit : « Ceci dit. Ce bas-monde est une demeure de migration et non d'établissement. On y a fait descendre Âdam que par châtiment, alors prends-y garde, ô Commandeur des croyants ! Les provisions qu'on peut en tirer consistent à y renoncer, et la richesse consiste à en être démuni. Il humilie celui qui le glorifie et appauvrit celui qui le thésaurise, tel le poison que consomme celui qui ne le connaît pas, et qui constitue sa perte. Prends donc garde à cette demeure trompeuse, artificielle et illusoire. Prends-y plus garde encore lorsque tu t'en réjouis le plus. Ses joies sont mêlées de tristesse, et sa transparence est mêlée de troubles. Si le Créateur n'en avait pas informé et n'en avait donné aucune parabole, il réveillerait tout de même le dormeur et éveillerait l'insouciant ; alors que dire lorsque sont parvenus d'Allah (ﷻ) des avertissements et exhortations à son sujet ? Ce bas-monde n'a, auprès d'Allah (ﷻ), ni valeur ni poids, et Il ne l'a pas regardé depuis qu'Il l'a créé. On a proposé à notre Prophète (ﷺ) ses clés et ses trésors, sans que cela ne diminue sa part auprès d'Allah de l'équivalent de l'aile d'un moustique, mais il a refusé de l'accepter et il a réprouvé aimer ce que déteste son Créateur, ou élever ce qu'a rabaissé son Souverain. Allah l'a éloigné des pieux pour les élire, et Il l'a offert à Ses ennemis pour les tromper. Celui qui est trompé par ce bas-

[1] Muslim (2858).
[2] Muslim (2956).
[3] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (5292).
[4] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (3019), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[5] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (5340), la chaîne de transmission du hadith est faible.

monde et en dispose croit-il qu'on l'a honoré en le lui offrant ? Oublie-t-il ce qu'Allah a fait de Muhammad (ﷺ) lorsqu'il serra autour de son ventre une pierre pour lutter contre la faim. Par Allah ! Aucun homme ne se voit offrir ce bas-monde, et ne craint pas que ce soit un piège pour lui, sans qu'il ne soit faible d'esprit et dépourvu de discernement. Et aucun homme ne s'en voit privé et ne croit pas qu'on a voulu pour lui un bien, sans qu'il ne soit faible d'esprit et dépourvu de discernement. »

Mâlik Ibn Dînâr dit : « Prenez garde aux sorcières, car elles ensorcellent les cœurs des savants. » Désignant ainsi ce bas-monde.

Parmi les paraboles sur ce bas-monde, Yûnus Ibn ʿUbayd dit : « Ce bas-monde a été comparé à un homme endormi qui voit en rêve ce qu'il aime et ce qu'il déteste, et se réveille alors qu'il est dans cet état. »

De même, ce que dit l'adage : « Les gens sont endormis, ce n'est qu'en mourant qu'ils se réveillent. » Ce qui signifie qu'à la mort, ils constatent qu'ils n'ont rien de ce à quoi ils se fiaient et les réjouissait.

On rapporte que ʿÎsâ (ﷺ) vit ce bas-monde sous la forme d'une vieille femme édentée portant toute forme de parure. Il lui demanda : « Combien en as-tu épousé ? – Je ne peux les dénombrer. – Sont-ils tous morts ou t'ont-ils tous répudiée ? – C'est moi plutôt qui les ai tous tués. – Malheur à tes époux suivant ! Comment ne tirent-ils pas de leçon de tes époux passés ? Comment peux-tu les faire périr l'un après l'autre, sans qu'ils ne prennent garde à toi ? »

On rapporte également qu'Ibn ʿAbbâs dit : « Au Jour de la Résurrection, on amènera ce bas-monde sous la forme d'une vieille femme, aux cheveux grisonnants, aux dents saillantes, à l'aspect défiguré. On la montrera aux créatures et on leur demandera : « La connaissez-vous ? – Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le fait de la connaître. – Elle est ce bas-monde pour lequel vous vous êtes battus, au nom duquel vous avez brisé vos liens de parenté, et pour lequel vous vous êtes jalousés, détestés et trompés. » Ensuite on la jettera en Enfer et elle dira : « Seigneur ! Où sont mes adeptes et partisans ? Et Allah dira : « Joignez à elle ses adeptes et partisans. »

Abû-l-ʿAlâ' dit : « J'ai vu en songe une très vieille femme portant toute forme de parure, et des gens autour d'elle, la regardant avec étonnement. Je lui ai dit : Malheur à toi, qui es-tu ? – Ne me connais-tu pas ? Non. – Je suis le bas-monde. – Je cherche protection auprès d'Allah contre ton mal. – Si tu veux être protégé contre mon mal déteste donc le dirham. »

Un autre dit : « J'ai vu en rêve ce bas-monde sous la forme d'une vieille femme difforme et bossue. »

Autre exemple : Sache que tu passes par trois conditions. Une première où tu n'étais rien, avant ton existence. Une condition qui débute à ta mort et qui est éternelle, car ton âme possède une existence après sa séparation avec le corps, soit au Paradis, soit en Enfer, pour l'éternité. Et entre ces deux conditions existe une condition intermédiaire que sont les jours de ton existence en ce bas-monde. Considère-en la durée en comparaison des deux autres conditions, et tu sauras qu'elle dure moins d'un clin d'œil de ce bas-monde.

Celui qui considère ce bas-monde de cette manière ne s'y fiera jamais et ne se souciera pas de la manière dont les jours de son existence se déroulent : dans la difficulté et la gêne, ou dans l'aisance et le luxe. Voilà pourquoi le Messager d'Allah (ﷺ) n'a rien construit pour lui et a dit : *« Qu'ai-je à faire avec ce bas-monde ? Je suis, vis-à-vis de ce bas-monde, semblable à un cavalier faisant une sieste sous un arbre, avant de le quitter et partir. »*[1]

ʿÎsâ (عليه السلام) dit : « Ce bas-monde est semblable à un pont. Traversez-le et ne vous y établissez pas. »

C'est là un exemple clair. En effet, ce bas-monde est un pont vers l'au-delà. Le berceau est le premier pilier au début du pont, et la tombe en est le deuxième pilier, au bout du pont. Certains ont traversé la moitié du pont, d'autres les deux-tiers, et d'autres encore auxquels il ne reste qu'un seul pas et qui en sont totalement insouciants. Quelle que soit la manière, il faut traverser, et celui qui s'arrête sur le pont et le décore, alors qu'on l'incite à le traverser est un homme au comble de l'ignorance et de la bêtise.

On a dit que celui qui recherchait ce bas-monde était semblable à celui qui boit de l'eau de mer : plus il en boit, plus il est assoiffé, jusqu'à ce que cela le tue.

Un pieux prédécesseur disait à ses compagnons : « Venez, afin que je vous montre ce bas-monde. » Il les emmenait devant une décharge et leur disait : « Regardez leurs fruits, poulet, miel et beurre ! »

Autre exemple, Al-Hasan rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Moi, vous, et ce bas-monde sommes semblables à des gens qui traversaient un désert aride, jusqu'à ne plus savoir si la distance parcourue était plus grande que celle qui restait, alors qu'ils avaient épuisé leurs provisions, perdu leurs montures, et se retrouvaient au milieu du désert sans provisions, ni montures, certains de périr. Alors qu'ils étaient dans cet état, apparût un homme portant des vêtements propres et dont la tête perlait de gouttes d'eau. Ils se dirent : « Cet homme vient de quitter la

[1] Sahîh At-Tirmidhî (1936).

campagne qui doit être proche. » Lorsqu'il arriva à eux il leur dit : « Que vous arrive-t-il? – Ce que tu vois ! – Si je vous guide vers une eau douce et des jardins verdoyants, que ferez-vous ? – Nous ne te désobéirons en rien. – Donnez vos engagements et pactes devant Allah. » Ils lui donnèrent leurs engagements et pactes devant Allah de ne pas lui désobéir, et il les emmena vers des sources d'eau et des jardins verdoyants. Il resta avec eux le temps qu'Allah voulut, puis il leur dit : « Partons ! – Pour où ? – Pour une eau qui n'est pas comme la vôtre, et pour des jardins qui ne sont pas comme les vôtres. » La plupart des gens dirent : « Par Allah ! Nous n'avons trouvé cela qu'après avoir cru ne jamais le trouver, et que ferions-nous d'une vie meilleure que celle-ci ? » Un petit nombre d'entre eux dit : « N'avez-vous pas donné à cet homme vos engagements et pactes devant Allah de ne pas lui désobéir ? Il fut véridique en ce qu'il vous a dit au début et, par Allah, il le sera à la fin ! » Ainsi, cet homme s'en alla avec ceux qui le suivirent, alors que les autres restèrent et furent attaqués par un ennemi, et ils furent tous capturés ou tués. »[1]

Abû Mûsâ rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Moi, et ce avec quoi Allah m'a envoyé, sommes semblables à un homme venu trouver son peuple et qui leur dit : « Ô mon peuple ! J'ai vu l'armée [ennemie] de mes yeux et je suis avertisseur clair ; sauvez-vous donc ! » Un groupe de son peuple lui obéit, ils voyagèrent de nuit, sans précipitation, et furent sauvés. Un autre groupe le démentit, ils restèrent sur place et, au matin, ils furent attaqués par l'armée qui les tua et les anéantit. C'est là l'exemple de celui qui m'obéit et suit ce que j'ai apporté, et de celui qui me désobéit et dément ce que j'ai apporté comme vérité.* »[2]

La réalité de ce bas-monde, ce qui en est blâmable et louable

Nombreux sont ceux qui ont entendu parler du blâme total de ce bas-monde et ont cru que cela faisait allusion à ce qui a été créé pour qu'on en tire un profit ; ainsi ils se détournés des aliments et boissons qui les entretenaient. Allah a établi en l'âme un désir pour ce qui le bonifie, mais chaque fois qu'elle désire une chose, ils l'en privent, croyant que c'est là l'ascétisme voulu, et ignorant les droits de l'âme. C'est l'attitude de la plupart des pseudo-ascètes qui ne font cela que par manque de science. Nous énonçons ici la vérité sans complaisance et disons :

---

[1] Rapporté par Ibn Abî Ad-Dunyâ (88), la chaîne de transmission du hadith est faible, mais il est rapporté avec une autre chaîne de transmission par l'Imam Aḥmad (4/129) authentifiée par shaykh Aḥmad Shâkir.
[2] Al-Bukhârî (2783) et Muslim (2283).

Sache que ce bas-monde désigne un ensemble d'essences existantes qui comportent sa part de sa vie d'ici-bas. Il est constitué par la terre et tout ce qu'elle comporte, car la terre est le lieu de résidence de l'homme, et ce qu'elle comporte comme vêtement, nourriture, boisson et objet de plaisir, constitue le fourrage de la monture qu'est son corps qui chemine vers Allah (ﷻ), car il ne peut subsister que par ceci, au même titre que la chamelle ne peut rester sur le chemin menant au pèlerinage qu'en disposant de ce qui l'entretient. Celui qui en consomme ce qui l'entretient, selon ce qui a été ordonné sera loué, alors que celui qui en prend au-delà du besoin, par avidité, tombe dans le blâme. En effet, l'avidité ne doit pas interférer dans la consommation de ce bas-monde, car elle fait sortir de l'utilité pour la nuisance, et elle détourne de la recherche de l'au-delà. Ainsi, on manque l'objectif et on est semblable à celui qui donne du fourrage à la chamelle, l'abreuve, lui fait porter de multiples couvertures colorées, mais oublie que les compagnons sont déjà partis, et il reste seul dans le désert, où il devient avec sa chamelle la proie des fauves.

Il ne faut pas non plus négliger de prendre ce qui est nécessaire, car la chamelle ne peut avoir la force de poursuivre le chemin que si elle consomme ce qui l'entretient. La voie saine est donc la voie médiane qui consiste à prendre de ce bas-monde ce dont on a besoin comme provisions pour le chemin, même s'il s'agit de choses désirables, car le fait de donner à l'âme ce qu'elle désire constitue une aide qu'on lui octroie et un acquittement de son droit.

Sufyân At-Thawrî mangeait parfois des mets succulents, et il prenait avec lui des gâteaux d'amidon et de miel durant ses voyages.

Ibrâhîm Ibn Ad-ham mangeait parfois des mets succulents et disait : « Lorsque nous en trouvons, nous mangeons comme des hommes, et lorsque nous en sommes privés, nous patientons comme des hommes. »

Il faut également considérer la vie du Messager d'Allah (ﷺ) et de ses Compagnons : ils n'étaient jamais excessifs dans leur consommation de ce bas-monde, et ils ne négligeaient pas les droits de l'âme.

Il faut prêter attention à la part de l'âme en ce qu'elle désire : si cela comporte ce qui la préservera, la maintiendra, l'entretiendra et la stimulera à faire le bien, il ne faut pas l'en priver ; mais si cela n'est qu'un simple désir qui n'est pas lié aux bénéfices mentionnés, c'est alors une part blâmable et il convient d'y renoncer.

24 – Le blâme de l'avarice, l'avidité et la convoitise

Sache que les biens ne sont pas blâmables en soi, mais en raison d'un sens que leur donne l'homme qui peut être sa grande avidité, le fait de s'en emparer illicitement, ne pas en acquitter leur droit, les dépenser inconsidérément, ou s'en enorgueillir. Voilà pourquoi Allah (ﷻ) dit :

وَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّمَآ أَمۡوَٰلُكُمۡ وَأَوۡلَٰدُكُمۡ فِتۡنَةٞ

« ***Sachez que vos biens et vos enfants sont pour vous une tentation*** »[1]

Le Prophète (ﷺ) dit également : « *Deux loups affamés lâchés dans le bétail ne sont pas plus dangereux pour lui que l'avidité d'un individu pour les biens et les honneurs pour sa religion.* »[2]

Les pieux prédécesseurs craignaient également la tentation des biens. Ainsi lorsque ᶜUmar voyait [le butin] des conquêtes, il pleurait et disait : «Allah n'a pas accordé ceci à Son Prophète (ﷺ) et Abû Bakr, parce qu'Il leur voulait un mal, et Il ne l'a pas accordé à ᶜUmar, parce qu'Il lui voulait un bien. »

Yaḥyâ Ibn Muᶜâdh dit : « Le dirham est un scorpion. Si tu ne sais t'en protéger, ne le prends pas, car s'il te pique son poison te tuera. – Comment s'en protéger ? – En le prenant licitement et en le dépensant comme il se doit. » Il dit également : « Il est deux grands malheurs qui frappent le serviteur en ses biens à sa mort, et les hommes n'en connaissent pas de semblables. – Lesquels ? – On lui prend tout, et on l'interroge sur tout. »

Le caractère louable des biens

Nous avons indiqué que les biens n'étaient pas blâmables en soi, mais qu'il convenait qu'ils soient loués, car ils sont un moyen de parvenir à ce qui comporte un intérêt religieux et mondain. Allah (ﷻ) les a désignés comme étant un bien, et ils sont les moyens de subsistance de l'homme. Allah (ﷻ) dit :

وَلَا تُؤۡتُواْ ٱلسُّفَهَآءَ أَمۡوَٰلَكُمُ ٱلَّتِي جَعَلَ ٱللَّهُ لَكُمۡ قِيَٰمٗا

« ***Ne confiez pas aux simples d'esprit les biens par lesquels Allah pourvoit à votre subsistance.*** »[3]

---

[1] *Al-Anfâl*, v.28.
[2] *Saḥîḥ At-Tirmidhî* (1935).
[3] *An-Nisâ'*, v.5.

Sa'îd Ibn Al-Musayyib dit : « Il n'est aucun bien chez celui qui ne veut pas gagner licitement des biens afin de ne pas dépendre des gens, entretenir les liens de parenté, et s'acquitter de leur droit. »

Abû Is<u>h</u>âq As-Sabî'î dit : « Les pieux prédécesseurs considéraient l'aisance comme un soutien à la religion. »

Sufyân dit : « À notre époque, les biens sont l'arme des croyants. »

En somme, les biens sont un serpent qui renferme un poison et un antidote. L'antidote réside dans leurs avantages, alors que leurs fléaux en sont le poison. Celui qui connaît ses avantages et fléaux peut se prémunir contre son mal et tirer profit de son bien.

Concernant ses avantages, ils sont mondains et religieux. Pour ce qui est des avantages mondains, les hommes les connaissent, et c'est pourquoi ils s'acharnent à les rechercher. Quant aux avantages religieux, ils sont de trois types :

Le premier est qu'ils permettent de dépenser pour soi, pour accomplir une adoration comme le pèlerinage ou le djihad, ou en ce qui aide à l'adoration, comme la nourriture, l'habillement, la demeure, et d'autres nécessités de l'existence, car lorsque ces besoins ne sont pas assurés, le cœur ne se consacre pas à la religion et l'adoration. Et tout ce qui permet d'accomplir une adoration est une adoration. Ainsi, prendre ce qui est suffisant des biens de ce bas-monde pour soutenir la religion fait partie des avantages religieux ; à l'exclusion de l'aisance et de ce qui dépasse les besoins, car cela relève de la jouissance mondaine.

Le deuxième est qu'ils permettent de dépenser en faveur des autres. Cette dépense est de quatre catégories :

La première est l'aumône dont les mérites sont nombreux et connus.

La deuxième est la civilité, c'est-à-dire la dépense en faveur des riches et des nobles sous forme de réceptions, cadeaux, aides, et autre. Cela fait partie des avantages religieux, car cela permet de gagner des frères et amis.

La troisième est la protection de l'honneur, à l'instar de la dépense pour repousser les satires des poètes, blâmer les simples d'esprit, les faire taire et mettre fin à leur mal. Cela fait partie des avantages religieux, car le Prophète (ﷺ) a dit : « Ce avec quoi l'homme protège son honneur est une aumône. »[1] Ceci car on empêche le calomniateur de pécher par calomnie et

[1] *<u>D</u>a'îf Al-Jâmi'* (4254), la chaîne de transmission du hadith est faible.

on se protège de l'inimitié suscitée par ses propos qui conduit à la vengeance et à la transgression des limites de la Législation.

La quatrième est la rémunération donnée à celui qu'on emploie, car les travaux dont l'homme a besoin sont nombreux, et s'il les accomplissait lui-même, il y perdrait son temps et il lui serait difficile de cheminer vers l'au-delà par la méditation et la mention d'Allah qui sont les deux stations les plus élevées de celui qui chemine vers l'au-delà. Celui qui ne possède pas de biens est obligé de se charger lui-même de ses travaux personnels. Ainsi, concernant tout ce qui peut être réalisé par autrui et qui remplit tes objectifs, le fait que tu t'en charges est une perte, car le fait que tu te charges de ce qu'autrui ne peut réaliser pour toi comme la science, sa mise en pratique, la mention d'Allah et la méditation, est plus important.

Le troisième est ce que l'homme dépense, non en faveur d'un individu, mais dans l'intérêt général, comme la construction de mosquées et de ponts, et d'autres dons inaliénables (*waqf*). Voilà donc un ensemble d'avantages religieux des biens, à l'exception de ce dont l'utilité se concrétise en ce bas-monde, comme le fait de se préserver de l'humiliation de la mendicité, de l'abjection de la pauvreté, ou ce qu'ils confèrent comme fierté, honneur et prestance.

Quant aux fléaux et méfaits des biens, ils sont également religieux et mondains.

Pour ce qui est des méfaits religieux, ils sont de trois catégories :

La première est qu'ils conduisent généralement aux péchés, car celui qui ressent le pouvoir de désobéir doit faire face à l'appel du péché. Les biens sont une forme de pouvoir qui excite l'appel aux péchés, et ce n'est que lorsque l'homme désespère du péché que cet appel cesse, et c'est une vertu que de ne pas le connaître. Ceci car, si celui qui en a le pouvoir s'engage en ce qu'il désire, il périt ; et s'il endure, il rencontre beaucoup de difficulté à patienter sur son pouvoir. C'est pourquoi la tentation de l'aisance est plus grande que celle de la pauvreté.

La deuxième est qu'ils incitent à la jouissance des choses permises, jusqu'à ce qu'elles deviennent une habitude dont on ne peut plus se passer. On peut aussi ne plus faire perdurer cette chose qu'en acquérant des biens douteux. Ainsi on s'engage dans les ambiguïtés et on s'élève jusqu'aux méfaits de la flatterie et de l'hypocrisie, car celui qui possède beaucoup de biens fréquente les gens, et ainsi il n'est pas à l'abri de l'hypocrisie, de l'inimitié, de la jalousie et de la médisance. Tout ceci parce qu'il a besoin de faire fructifier son argent.

La troisième, à laquelle personne n'échappe, consiste à ce que ses biens le détournent de la mention d'Allah (ﷻ). C'est là un mal incurable, car le fondement des adorations est la mention d'Allah (ﷻ) et la méditation sur Sa majesté et Son immensité. Mais ceci exige un cœur vide de toute autre préoccupation. Or le propriétaire d'un domaine réfléchit soir et matin aux querelles des paysans, leur rémunération et leur déloyauté. Il réfléchit également aux conflits avec ses associés concernant les limites et l'eau, aux agents du gouverneur concernant les impôts, à la manière de dépenser moins, et autre.

Le commerçant, lui, réfléchit soir et matin à la trahison de son associé, ses négligences dans le travail, et sa dilapidation des biens. Il en est de même pour toutes les formes des biens, jusqu'au propriétaire de biens en espèce qui réfléchit sur la manière de les protéger et craint pour leur sécurité. Alors que celui qui possède sa subsistance au jour le jour est préservé de tout cela. Ceci sans évoquer ce qu'endurent les gens fortunés en ce bas-monde comme peur, tristesse, angoisse, soucis et fatigue. Ainsi, l'antidote aux biens consiste à n'en prendre que le strict nécessaire et dépenser le reste dans les actes de bien. Tout ce qui est autre n'est que poison et méfaits.

Blâme de l'avidité et de la convoitise, et éloge du contentement

Sache que la pauvreté est louable mais il faut que le pauvre soit satisfait de son sort, ne convoite pas les hommes, ne se tourne pas vers ce qu'ils possèdent, et ne soit pas avide d'acquérir des biens par tout moyen. Ceci ne lui est possible que s'il se contente du strict nécessaire concernant la nourriture et l'habillement.

ᶜAbd Allah Ibn ᶜAmr Ibn Al-ᶜÂs̱ (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Bienheureux celui qui embrasse l'islam, se voit octroyer le strict nécessaire, et auquel Allah accorde de s'en contenter.* »[1]

Sulaymân Ibn Dâwud (ﷺ) dit : « Nous avons vécu toutes les formes d'existence, de l'aisance à la difficulté, et nous avons constaté que le minimum suffit. »

Jâbir (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Le contentement est un bien inépuisable. »[2]

[1] Muslim (1054).

[2] *D̲aᶜîf Al-Jâmiᶜ* (4140), la chaîne de transmission du hadith est très faible.

Abu Hâzim dit : « Celui qui possède trois qualités voit sa raison se parfaire : se connaître, préserver sa langue, et se contenter de ce qu'Allah (ﷻ) accorde. »

Un sage dit : « L'honneur t'accompagne tant que tu te drapes dans le contentement. »

Quant à l'avidité, le Messager d'Allah (ﷺ) l'a interdit en disant : « *Ô hommes ! Demandez avec pondération, car le serviteur n'a pour lui que ce qu'on lui a écrit.* »[1]

Il a également interdit la convoitise en disant « *Renonce totalement à ce que les gens possèdent.* »[2]

Quelqu'un dit : « Si on demandait à la convoitise : qui est ton père ? Elle répondrait : le doute concernant ce qui est décrété. Si on lui demandait : quel est ton métier ? Elle répondrait : gagner l'humiliation. Si on lui demandait : quel est ton but ? Elle répondrait : la privation. »

On a également dit : « La convoitise humilie le prince, et le désespoir honore le pauvre. »

Remédier à l'avidité et la convoitise et obtenir le contentement

Sache que ce remède est composé de trois piliers : la patience, la science et sa mise en pratique. Tout ceci se résume en cinq choses :

La première est la modération dans l'existence et la pondération dans les dépenses. En effet, celui qui cherche le contentement doit fermer devant lui, autant que possible, les portes des dépenses et s'en tenir à ce qui est nécessaire en se contentant de toute nourriture, de peu de condiments, d'un seul vêtement, et s'accoutumer à cela. S'il a une famille, il doit y habituer chaque membre.

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui qui économise ne tombe pas dans la pauvreté. »[3] Et dans un autre hadith : « La gestion est la moitié de l'existence. »[4] Et dans un autre hadith encore : « *Il est trois choses salutaires : la crainte d'Allah (ﷻ) en privé et en public, la modération dans l'aisance et dans la pauvreté, et l'équité dans la satisfaction et la colère.* »[5]

[1] *Sahîh Ibn Mâjah* (1742).
[2] *Sahîh Ibn Mâjah* (3364).
[3] *Da'îf Al-Jâmi'* (5100), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[4] *Da'îf Al-Jâmi'* (2506), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[5] *Sahîh Al-Jâmi'* (3045).



La deuxième est que si on dispose sur le moment de ce qui suffit, il ne faut pas se tourmenter pour l'avenir, et on peut être aidé en cela en entretenant peu d'espérances et en ayant la certitude que la subsistance doit nécessairement venir. Il faut également savoir que Satan fait craindre la pauvreté.

Ibn Masʿûd rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'esprit sain a insufflé en mon cœur : personne ne meurt avant d'avoir totalement obtenu les richesses qu'on lui a attribuées, alors craignez Allah et demandez de la meilleure façon, car on ne peut obtenir ce qui est auprès d'Allah qu'en Lui obéissant, et c'est Allah qui a établi joie et bonheur dans la satisfaction et la certitude, et souci et tristesse dans le doute et la colère.* »[1] Si une porte, de laquelle on attendait la subsistance, se referme, le cœur ne doit pas se troubler, car il est dit dans le hadith : « Allah a voulu accorder sa subsistance à Son serviteur croyant de là où il ne s'y attend pas. »[2]

La troisième est de savoir ce que le contentement comporte comme fierté de l'indépendance à l'égard d'autrui, et ce que la convoitise et l'avidité comportent comme humiliation. Le contentement demande uniquement de patienter sur ce qui est ambigu et superflu ; en plus de ce qu'on obtient comme récompense dans l'au-delà. Celui qui ne préfère pas sa fierté à ses désirs est un faible d'esprit dont la foi est imparfaite.

La quatrième est de réfléchir abondamment sur les jouissances des juifs, des chrétiens et des gens vils et stupides ; puis de considérer la condition des prophètes, des vertueux et des pieux, d'écouter leur histoire et de chercher à connaître leur condition. Ensuite, donner à son esprit le choix entre ressembler aux plus vils des créatures, ou à leur élite auprès d'Allah. Ceci afin qu'il soit plus facile de patienter sur ce qui est minime, et se contenter de peu ; mais aussi savoir que si on se délecte de nourriture, les bêtes mangent plus encore, et que si on se délecte des rapports charnels, les oiseaux copulent plus encore.

La cinquième est de comprendre le risque que comporte la thésaurisation des biens, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre consacré aux méfaits des biens, et de considérer la rétribution liée à la pauvreté. Ceci s'obtient en regardant toujours vers celui qui lui est moindre concernant les biens de ce bas-monde, et vers celui qui lui est supérieur concernant la religion, comme cela est mentionné dans la parole du Messager d'Allah (ﷺ) : « *Regardez celui qui est moindre et non celui qui est*

[1] *Sahîh At-Targhîb* (1702).
[2] *Ad-Daʿîfah* (2506), la chaîne de transmission du hadith est faible.

supérieur, car cela est plus à même de ne pas vous amener à mésestimer le bienfait d'Allah sur vous. »[1]

Le principe de base repose en la patience, le fait d'avoir peu d'espérances, et de savoir qu'il ne s'agit que de patienter quelques jours en ce bas-monde pour une jouissance éternelle. À l'instar du malade qui patiente sur l'amertume du remède en raison de ce qu'il espère comme guérison.

Le mérite de la générosité

Il convient à celui qui est dépourvu de biens de faire preuve de contentement comme nous l'avons mentionné ; et quant à celui qui en dispose, qu'il fasse preuve de générosité, d'altruisme, et fasse le bien, car la générosité fait partie des caractères des prophètes, et c'est un des fondements du salut.

Jâbir rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Jibrîl rapporte qu'Allah (ﷻ) a dit : l'islam est la religion que J'ai agréée pour Moi-même. Ne lui conviennent que la générosité et le bon comportement, alors honorez-la par ces deux vertus tant que vous la professerez. »[2]

Dans un autre hadith, Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Passez sur les péchés de l'homme généreux, car Allah lui tient la main chaque fois qu'il trébuche. »[3]

Et dans un autre hadith encore : « Le Paradis est la demeure des généreux, et tout allié d'Allah est créé sur une nature généreuse. »[4]

Anas (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Les pieux dévots de ma communauté ne sont pas entrés au Paradis par une adoration ou un jeûne, mais ils y sont entrés par la générosité de l'âme, la pureté du cœur, et le conseil dispensé aux musulmans. »[5]

Et dans un autre hadith : « Attachez-vous à faire le bien, car il empêche les mauvaises morts. »[6]

Ibn As-Sammâk dit : « Je m'étonne de celui qui achète des esclaves avec ses biens et qui n'achète pas d'hommes libres par le bien [qu'il peut accomplir] ?! »

---

[1] Al-Bukhârî (6490) et Muslim (2963).
[2] *Ad-Daᶜîfah* (5736), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[3] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (2390), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[4] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (2668), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[5] *Ad-Daᶜîfah* (1477), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[6] *As-Sahîhah* (1908).

Récits d'hommes généreux

Il est rapporté de manière authentique que le Prophète (ﷺ) était plus généreux que le vent amenant la pluie[1], et qu'il n'a jamais refusé une chose qu'on lui a demandée[2]. Un homme lui demanda, et il lui donna un troupeau qui se trouvait dans une vallée entre deux montagnes, l'homme revint dans sa tribu et leur dit : « Ô mon peuple ! Embrassez l'islam car Muhammad donne à la manière de celui qui ne craint pas la pauvreté. »[3]

On rapporte que Talhah devait à ᶜUthmân (ﷺ) cinquante mille dirhams. Un jour, alors qu'il se rendait à la mosquée, Talhah lui dit : « Ton argent est disponible, prends-le. » ᶜUthmân lui répondit : « Il est à toi, ô Abû Muhammad, comme soutien à ta civilité. »

Un bédouin vint trouver Abû Talhah pour lui demander au nom des liens de parenté. Il lui répondit : « Ce sont les liens de parenté. Personne ne m'a demandé en les invoquant avant toi. » Et il lui donna trois cent mille dirhams.

ᶜUrwah rapporte : « J'ai vu ᶜÂ'ishah distribuer soixante-dix mille dirhams, pendant qu'elle raccommodait sa tunique. » On rapporte, qu'un jour, elle distribua aux gens cent quatre-vingt mille dirhams. Au soir, elle dit : « Servante ! Apporte-moi mon repas. » La servante lui apporta du pain et de l'huile. Umm Durrah lui dit : « N'aurais-tu pas pu, en tout ce que tu as distribué aujourd'hui, nous acheter pour un dirham de viande afin que nous rompions le jeûne avec ceci ? » Elle lui répondit : « Si tu me l'avais rappelé je l'aurais fait. »

ᶜAbd Allah Ibn ᶜÂmir acheta à Khâlid Ibn ᶜUqbah sa maison dans le marché pour quatre-vingt-dix mille dirhams. Dans la nuit, il entendit les pleurs des gens de la famille de Khâlid. Il demanda alors à sa femme : «Qu'ont-ils ? – Ils pleurent leur maison. – Servant ! Va les trouver et dis-leur que la maison et l'argent sont à eux. »

Un homme fit parvenir à ᶜAbd Allah : « On m'a décrit le lait de vache. Envoie-moi une vache afin que je boive de son lait. » Il lui envoya sept cents vaches avec leurs pâtres, et lui dit : « Le village où elles paissaient t'appartient. »

---

[1] Al-Bukhârî (1902) et Muslim (2308).
[2] Al-Bukhârî (6034) et Muslim (2311).
[3] Muslim (2312).

ᶜAlî Ibn Al-Hasan s'introduisit auprès de Muhammad Ibn Usâmah Ibn Zayd qui était malade. Il se mit à pleurer, et ᶜAlî lui demanda : « Qu'as-tu ? – J'ai une dette. – À combien s'élève-t-elle ? – Quinze mille dinars ou un peu plus de dix mille dinars. – Elle m'incombe. »

Un homme vint trouver Maᶜn [Ibn Zâ'idah] et lui demanda. Maᶜn répondit : « Servant ! Apporte telle chamelle et mille dinars. » Il les lui offrit, alors qu'il ne le connaissait pas.

On nous a rapporté qu'un poète demeura un certain temps sans pouvoir rencontrer Maᶜn. Le poète dit à l'un des servants : « Lorsque le prince pénètrera dans le jardin, avertis-moi. » Lorsqu'il entra, il l'en avertit, et le poète écrivit un vers sur un morceau de bois qu'il jeta dans l'eau qui traversait le jardin. Lorsque Maᶜn vit ce morceau de bois, il le prit et il y trouva écrit :

Ô générosité de Maᶜn, parle à Maᶜn de ma demande
Car je n'ai d'intercesseur auprès de Maᶜn que toi

Maᶜn demanda alors : « Qui en est l'auteur ? » On l'en informa, il appela l'homme, et lui dit : « Qu'as-tu dit ? » L'homme répéta ce vers, et il lui donna dix bourses contenant chacune mille ou dix mille dirhams. L'homme partit et le prince mit le morceau de bois sous son tapis. Le lendemain, il le sortit de dessous le tapis, lut ce qu'il contenait, fit appeler l'homme, et lui donna cent mille dirhams supplémentaires. Après les avoir reçus, cet homme eut peur qu'il ne les reprenne, si bien qu'il partit. Au troisième jour, le prince relut ce que contenait le morceau de bois, et fit appeler l'homme mais on ne le retrouva pas. Maᶜn dit alors : « C'est un devoir pour moi que de lui donner jusqu'à ce qu'il ne reste pas un seul dirham et dinar dans mes caisses. »

Qays Ibn Saᶜd Ibn ᶜUbâdah tomba malade et il s'étonna du retard de ses frères à lui rendre visite. On lui dit : « Ils sont gênés en raison de ce qu'ils te doivent comme dette. » Il dit alors : « Qu'Allah avilisse les biens qui empêchent les frères de rendre visite. » Puis il demanda à un crieur d'annoncer publiquement : « Celui qui doit quelque chose à Qays est libéré de sa dette. » On dit que dans la soirée son escalier fut brisé en raison du grand nombre de ses visiteurs.

Un homme se leva et adressa une demande à Saᶜîd Ibn Al-ᶜÂs. Celui-ci ordonna qu'on lui donne cent mille dirhams. L'homme se mit à pleurer, et Saᶜîd lui demanda : « Qu'est-ce qui te fait pleurer ? » L'homme répondit : « Je pleure la terre qui engloutit des hommes comme toi. » Il ordonna alors qu'on lui en donne cent mille de plus.

Le blâme de l'avarice

Abû Sa'îd rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Deux caractères ne peuvent être rassemblés chez un croyant : l'avarice et le mauvais comportement. »[1]

Il dit également : « *L'avarice et la foi ne peuvent être rassemblées dans le cœur d'un serviteur.* »[2]

Le Prophète (ﷺ) disait : « *Ô Allah ! Je cherche refuge auprès de Toi contre la lâcheté et l'avarice.* »[3]

Jâbir (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) demanda au clan de Salamah : « *Qui est votre chef ?* – Jadd Ibn Qays, mais nous le trouvons avare. – *Est-il mal pire que l'avarice ? Votre chef est plutôt Bishr Ibn Al-Barâ' Ibn Ma'rûr.* »[4]

Le Prophète (ﷺ) dit : « *Trois choses sont des perditions : une avarice à laquelle on obéit, une passion à laquelle on se conforme, et la fatuité.* »[5]

Al-Khattâbî dit : « L'avarice (*as-shuhh*) consiste à refuser de donner, et elle est plus grave que la pingrerie (*al-bukhl*). »

Salmân Al-Fârisî dit : « Lorsqu'un homme généreux meurt, la terre et les anges scribes disent : « Seigneur pardonne à Ton serviteur en ce bas-monde, en raison de sa générosité. » Et lorsqu'un homme avare meurt, ils disent : « Seigneur prive ce serviteur du Paradis comme il privait Tes serviteurs ce que Tu lui as accordé de ce bas-monde. »

Un sage dit : « Celui qui était avare laisse à son ennemi ses biens en héritage. »

Un bédouin décrit un homme en disant : « Il m'a paru petit en raison de la grandeur de ce bas-monde à ses yeux. »

Un bédouin blâma des gens en disant : « Ils s'abstiennent de faire le bien et s'adonnent aux turpitudes. »

---

[1] *Ad-Da'îfah* (1119), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] *Sahîh An-Nasâ'î* (2917).
[3] Al-Bukhârî (6369) et Muslim (2706).
[4] *Sahîh Al-Adab Al-Mufrad* (281).
[5] *Sahîh Al-Jâmi'* (3039).

Récits d'hommes avares

On rapporte qu'Ibn ᶜAbbâs dit : « Al-Hâjib était un des arabes les plus illustres, mais il était avare. Il n'allumait pas de feu la nuit de peur qu'un homme ne le voit et ne profite de sa lueur. Lorsqu'il en avait besoin, il l'allumait, mais dès qu'il apercevait quelqu'un qui en profitait, il l'éteignait. »

On rapporte que Marwân Ibn Abî Hafsah était des plus avares. Un jour, il voulut se rendre chez Al-Mahdî, et son épouse lui dit : « Qu'aurais-je si tu reviens avec la récompense ? » Il répondit : « Si on me donne cent mille dirhams, je t'en donnerais un. » On lui donna soixante mille dirhams, ainsi il donna à son épouse quatre sixième d'un dirham.

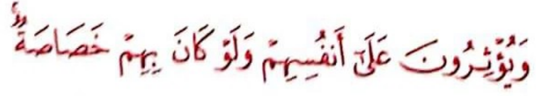
On rapporte qu'un avare très fortuné qui observait les moindres détails acheta des affaires, appela un porteur et lui dit : « Pour combien peux-tu me transporter ces affaires ? – Pour un centime. – Baisse ton prix. – Qu'est-ce qui vaut moins d'un centime ? Je ne sais pas quoi dire. – Achetons avec un centime une carotte que nous mangerons ensemble. »

Le mérite de l'altruisme

Sache que la générosité et l'avarice comportent des degrés. Le plus haut degré de la générosité est l'altruisme qui consiste à ce que tu donnes des biens alors que tu en as besoin.

Le pire degré de l'avarice consiste à se priver d'une chose alors qu'on en a besoin. Combien d'avares gardent leurs biens, tombent malades et ne se soignent pas ; ou désirent une chose mais s'en privent par avarice.

Combien est grande la différence entre l'avare qui se prive alors qu'il éprouve un besoin, et l'altruiste qui donne à autrui alors qu'il est dans le besoin ! Les vertus sont des dons qu'Allah (ﷻ) établit où Il veut. Il n'est pas de degré au-dessus de l'altruisme dans la générosité. Allah (ﷻ) a fait les éloges des compagnons du Messager d'Allah (ﷺ) en raison de leur altruisme :



« Ils les préfèrent à eux-mêmes, bien qu'ils soient dans le besoin »[1]

[1] *Al-Hashr, v.9.*

La cause de révélation de ce verset est le récit d'Abû Talhah qui donna à un homme éprouvé sa subsistance et celle de ses enfants, et ce récit est connu.[1]

ᶜIkrimah Ibn Abî Jahl, Suhayl Ibn ᶜAmr, Al-Hârith Ibn Hishâm et tout un groupe du clan d'Al-Mughîrah trouvèrent le martyre lors de la bataille d'Al-Yarmûk. On leur apporta de l'eau, alors qu'ils étaient terrassés, mais ils la repoussèrent et moururent sans l'avoir goûtée. On apporta de l'eau à ᶜIkrimah qui regarda Suhayl Ibn ᶜAmr, alors que ce dernier le regardait, et il dit : « Commence par lui. » Suhayl regarda Al-Hârith, alors que ce dernier le regardait, et il dit : « Commence par lui. » Chacun d'eux donna préférence à un autre, et ils moururent tous avant de boire. Khâlid Ibn Al-Walîd passa près d'eux et dit : « Que mon âme soit donnée pour vous ! »

On offrit à un Compagnon la tête d'un mouton, et il dit : « Mon frère en a plus besoin que moi » et il l'envoya à un homme, lequel l'envoya à un autre, jusqu'à ce qu'elle fasse le tour de sept maisons et revienne chez le premier.

ᶜAbd Allah Ibn Jaᶜfar se rendit à l'un de ses champs, et il s'arrêta dans une palmeraie où un esclave noir travaillait. Au moment où l'esclave s'apprêtait à manger, un chien pénétra à l'intérieur de la palmeraie et s'approcha de lui. L'esclave lui jeta une galette de pain qu'il mangea, puis une deuxième et une troisième. ᶜAbd Allah le regardait et dit : « Ô mon garçon ! Quelle est ta nourriture chaque jour ? – Ce que tu vois. – Pourquoi l'as-tu donnée au chien alors ? – C'est un endroit où il n'y a pas de chiens. Il est venu de loin affamé, et j'ai détesté le repousser. – Que vas-tu faire ? – Je vais jeûner aujourd'hui. – On me reproche la générosité alors qu'il est plus généreux que moi ! » Puis il acheta la palmeraie et tout ce qu'elle contenait, ainsi que l'esclave qu'il affranchit, et il lui offrit la palmeraie.

Des pauvres se rassemblèrent en un lieu avec un nombre de miches de pain insuffisant pour eux tous. Ils coupèrent le pain en petits morceaux, éteignirent la bougie et s'assirent pour manger. À la fin, on constata que le plat était resté tel quel, et qu'aucun d'entre eux n'avait mangé, par altruisme envers ses compagnons.

---

[1] Al-Bukhârî (3789) et Muslim (2054).

Définition de la générosité et de l'avarice

On a défini l'avarice et la générosité. Pour certains, l'avarice consiste à refuser d'acquitter ce qui est obligatoire, et ainsi celui qui s'acquitte de ce qui lui est obligatoire n'est pas avare. Mais cela n'est pas suffisant, car celui qui ne donne aux membres de sa famille que ce que lui impose le gouverneur, et qui ensuite les tourmente pour toute bouchée ou datte supplémentaire, est tout de même compté parmi les avares. Ce qui est correct est qu'on ne s'innocente de l'avarice qu'en accomplissant ce que la Législation impose, mais aussi ce qui s'impose par civilité, avec une bonté de cœur dans les dépenses.

Ce qu'impose la Législation est la Zakat et les dépenses pour la famille. Quant à ce qui s'impose par civilité, cela consiste à abandonner la contrariété et l'examen des choses méprisables, car cela est répugnant. Ceci diffère selon les circonstances et les individus, ainsi, on répugne chez le riche ce qu'on ne répugne pas chez le pauvre, et on répugne que l'homme soit chiche vis-à-vis de sa famille, ses proches et ses voisins, ce qu'on ne répugne pas vis-à-vis des étrangers. L'avare est donc celui qui prive de ce dont il ne convient pas de priver, en vertu de la Législation ou de la civilité ; et celui qui s'acquitte de l'obligation légale et de ce qu'exige la civilité s'innocente de l'avarice, mais il n'est pas décrit comme étant généreux tant qu'il ne dépense pas plus que cela.

Certains ont dit : « L'homme généreux est celui qui donne sans rappeler ses bienfaits. » On a dit aussi : « C'est celui qui se réjouit de donner. »

Le remède à l'avarice

Quant au remède à l'avarice, sache que la cause de l'avarice est l'amour de l'argent, et l'amour de l'argent à deux causes :

La première est l'amour des plaisirs qu'on ne peut satisfaire qu'au moyen de l'argent, et en entretenant de grandes espérances. Si on n'a pas de grandes espérances, mais qu'on a un enfant, cela en tient lieu.

La deuxième est l'amour des biens en eux-mêmes. En effet, il est des gens qui possèdent suffisamment pour le reste de leurs jours, s'ils se contentent de leur train de vie habituel. Ils possèdent des milliers [de dinars], sont âgés et sans enfant, mais se privent de dépenser pour eux-mêmes ce qui est obligatoire, ou de faire une aumône qui leur profitera, tout en sachant que s'ils meurent, cet argent sera pris par leurs ennemis ou qu'il se perdra s'il est enterré. C'est là une maladie dont on n'espère aucun



remède. Ceci à l'exemple d'un homme qui aime une personne. Lorsqu'il reçoit le messager de cette personne, il aime le messager et oublie son bien-aimé en se consacrant uniquement au messager. Les dinars sont un messager qui permet de parvenir à ses besoins, ainsi il aime les dinars pour eux-mêmes, et il oublie ses besoins, ce qui est le comble de l'égarement.

Sache que le remède à tout mal consiste à opposer à sa cause son contraire. Ainsi, on remédie à l'amour des plaisirs par le contentement et la patience ; aux grandes espérances par l'évocation abondante de la mort ; à la préoccupation pour l'enfant en se rappelant que Celui qui l'a créé a également créé sa subsistance, et combien n'ont rien hérité et sont pourtant de meilleure condition que ceux qui ont hérité. Il faut prendre garde à laisser le bien à sa descendance et arriver auprès d'Allah avec le mal, car si l'enfant est pieux, Allah s'en chargera, et s'il est débauché, il ne faut pas lui laisser ce qui l'aidera dans la désobéissance. Il faut aussi se répéter ce que nous avons mentionné dans le blâme de l'avarice et la vertu de la générosité.

Sache que, lorsque les plaisirs se multiplient en ce bas-monde, les malheurs se multiplient si on les perd. Celui qui connaît le méfait des biens ne s'y accoutume pas, et celui qui n'en prend que ce qui lui est nécessaire et s'en tient à cela n'est pas avare. Et Allah est plus savant.

25 – Le livre du blâme du prestige et de l'ostentation

On rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Ce que je crains le plus pour ma Communauté est l'ostentation et le désir caché. »[1] Concernant le désir caché, les grands savants ne peuvent mettre fin à ses fléaux, et plus encore le commun des dévots. En sont frappés, les savants et les dévots qui déploient leurs efforts pour cheminer vers l'au-delà, car après avoir dompté leur âme, l'avoir sevrée des désirs et amenée par la force à se soumettre aux obligations, elle ne convoite plus les péchés apparents qui concernent les membres, mais trouve le repos en affichant la science et sa mise en pratique, et elle trouve un exutoire à la difficulté de la lutte [dans l'obéissance] dans le plaisir d'être agréée par les gens, et le fait qu'ils la regardent avec respect et considération. L'âme y trouve un immense plaisir, et elle méprise l'abandon des péchés. Certains pensent être sincères envers Allah (ﷻ) alors qu'ils sont inscrits dans le registre des hypocrites, et c'est là un piège immense auquel n'échappent que ceux qui sont rapprochés d'Allah (ﷻ).

C'est pour cette raison qu'on a dit : « La dernière chose qui sort de la tête des véridiques est l'amour du commandement. » Si c'est là le mal enfoui qui constitue le plus grand piège de Satan, il faut expliquer ses motifs, sa réalité et ses formes.

Sache que l'origine du prestige est l'amour de la réputation et de la renommée, ce qui constitue un danger immense dont on ne peut être préservé que par la réserve. Les gens de bien ne cherchent pas la célébrité, et ne s'exposent ni à elle ni à ses causes. Même lorsqu'elle vient d'Allah, ils la fuient et préfèrent la réserve. On rapporte qu'Ibn Masᶜûd sortit de chez lui, et qu'un groupe d'hommes le suivit. Il se retourna et leur dit : « Pourquoi me suivez-vous ? Par Allah ! Si vous saviez sur quoi ma porte se ferme, il n'y aurait pas deux hommes parmi vous qui me suivraient. » Sous une autre formulation, il dit : « Partez, car c'est une humiliation pour celui qui suit, et une tentation pour celui qui est suivi. »

Lorsque plus de quatre personnes s'asseyaient avec Abû-l-ᶜÂliyah, il s'en allait. De même, lorsque l'assise de Khâlid Ibn Maᶜdân prenait de l'ampleur, il s'en allait par aversion pour la célébrité.

[1] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (1378), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Az-Zuhrî dit : « Nous n'avons pas vu une chose en laquelle l'ascétisme était moins observée que pour le commandement. Nous voyons l'homme renoncer à la nourriture, la boisson et les biens, mais lorsqu'on lui dispute le commandement, il défend sa position et se fait des ennemis pour cela. »

Un homme demanda à Bishr Al-Hâfî : « Adresse-moi une recommandation. » Il lui répondit : « Ne cherche pas la renommée, et que ta nourriture soit licite. » Il dit également : « L'homme qui aime que les gens le connaissent en ce bas-monde ne goutera pas la saveur de l'au-delà. »

ᶜUmar Ibn Saᶜd alla voir son père Saᶜd qui gardait son bétail à l'extérieur de Médine. En le voyant, [le père] dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah contre le mal de ce cavalier. » Lorsqu'il arriva, il lui dit : « Père ! Veux-tu être un bédouin au milieu de ton bétail, alors que les gens se disputent le pouvoir à Médine ? » Saᶜd le frappa à la poitrine et lui dit : Tais-toi ! J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « *Allah aime le serviteur pieux, riche d'âme et discret.* »[1]

Abû Umâmah rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Le plus heureux de mes alliés est un croyant qui possède peu de biens, pratique la prière, parfait l'adoration de Son Seigneur, Lui obéit en secret, reste inconnu parmi les gens, n'est pas désigné du doigt, dont la subsistance est minime, et qui patiente sur cela. » Puis il frappa le sol de sa main et dit : «Sa mort fut rapide, ses pleureuses peu nombreuses et son héritage modique. »[2]

Ibn Masᶜûd adressait ces recommandations à ses compagnons : « Soyez des sources de science, des flambeaux éclairant le droit chemin. Restez dans vos demeures [lors des périodes de troubles]. Soyez les lumières de la nuit. Ayez un cœur tendre et les vêtements usés. Soyez connus auprès des habitants du ciel et inconnus auprès des habitants de la terre. »

Si on objecte que cela indique le mérite de la réserve et le blâme de la notoriété, mais est-il plus grande notoriété que celle des prophètes et des imams ? Nous répondons que ce qui est blâmé est la recherche de notoriété, quant au fait qu'elle vienne d'Allah (ﷻ) sans être recherchée, cela n'est pas blâmable. Néanmoins son existence est une tentation pour les faibles, car l'homme faible est semblable au naufragé qui ne sait pas bien nager : si quelqu'un s'accroche à lui, il se noie et l'emporte avec lui. Quant au nageur averti, le fait que les naufragés s'accrochent à lui est un moyen pour eux d'être sauvés.

---

[1] Muslim (2965).
[2] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (1397), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Le prestige et les biens sont les deux piliers de ce bas-monde

Sache que le prestige et les biens sont les deux piliers de ce bas-monde. Les biens désignent la possession de biens matériels dont on tire profit, et prestige, la possession des cœurs dont on cherche à être révéré et obéi, et qu'on cherche à administrer. Le prestige consiste à occuper un rang dans le cœur des gens qui croient qu'une qualité de perfection réside en tel individu, qu'il s'agisse d'une science, d'une adoration, d'une lignée, d'une force, d'une belle apparence, ou d'autres choses encore que le gens peuvent considérer comme une perfection. En fonction de ce qu'ils lui en attribueront, leur cœur lui obéiront, le loueront, le serviront et le respecteront.

Ceci montre que le prestige est aimé par nature, plus encore que l'amour des biens, car les biens ne sont pas une fin en soi mais un moyen de parvenir à ce qu'on aime. Le fait que le prestige et les biens soient liés dans la cause implique qu'ils soient liés dans l'amour, mais l'amour du prestige est plus grand que celui des biens.

Sache que le prestige peut être louable ou blâmable, car on sait que l'homme a besoin de biens pour ce qui est nécessaire comme nourriture, habillement, et autre. De même, il a besoin de prestige en raison de la nécessité de vivre avec les gens. En effet, l'homme a toujours besoin d'un gouverneur qui le protège, d'un compagnon qui l'aide, d'un servant qui le sert. Le fait d'aimer ceci n'est pas blâmable, car le prestige est un moyen de parvenir à des objectifs, tout comme les biens.

Ce qui est correct est que les biens et le prestige ne doivent pas être aimés pour eux-mêmes. Si l'homme cherche à établir son prestige en raison d'une qualité qu'il possède, dans un but fondé, comme lorsque Yûsuf (ﷺ) dit :



« ***Assigne-moi à la gestion des récoltes : je suis bon gestionnaire.*** »[1]

ou qu'il cherche à cacher l'un de ses défauts pour ne pas perdre sa rang ; cela est permis. Mais s'il recherche ce rang en faisant croire aux gens qu'il possède une qualité qu'il n'a pas, comme la science, la retenue ou la lignée, ceci est interdit. De même, s'il embellit sa prière devant eux pour qu'ils croient qu'il fait preuve de recueillement, il se rend coupable

[1] *Yûsuf*, v.55.

d'ostentation. Il n'est donc pas permis de gagner les cœurs par la falsification, ni de gagner des biens par la tromperie.

Le remède à l'amour du prestige

Sache que celui dont le cœur est dominé par l'amour du prestige a pour seule préoccupation la considération des gens, il s'éprend de leur fréquentation, et fait preuve d'ostentation devant eux. Il ne cesse, dans ses paroles et ses actes, de se tourner vers ce qui élèvera son rang auprès d'eux. C'est là la graine de l'hypocrisie et le fondement de la corruption, car tout homme qui cherche un rang dans le cœur des gens est obligé de se montrer hypocrite envers eux, en leur manifestant ce qu'il ne possède pas ; et cela l'amène à faire preuve d'ostentation dans les adorations, à sombrer dans les interdits et chercher à chasser les cœurs. C'est pourquoi le Messager d'Allah (ﷺ) a comparé les biens et l'honneur, et leur corruption de la religion, à deux loups lâchés sur le bétail.[1]

L'amour du prestige fait donc partie des perditions, et il est obligatoire d'y remédier. Son remède est composé de science et d'acte. Le premier élément consiste à savoir que le motif pour lequel on aime le prestige est de pouvoir disposer parfaitement des individus et de leur cœur ; mais même si cela se réalise pleinement, la mort est au bout. Il faut donc réfléchir sur les dangers et méfaits qui atteignent ceux qui jouissent de prestige en ce bas-monde, comme la jalousie et les torts dont ils sont la cible. Ainsi, ils ont constamment peur que leur prestige ne disparaisse, et se prémunissent du fait que leur rang puisse changer dans les cœurs, car les cœurs changent plus vite qu'une marmite bouillonnante. Aussi, s'employer à le préserver n'apporte que des soucis en ce bas-monde qui troublent la préservation du prestige. On ne parvient donc à satisfaire ce qu'on escompte en ce bas-monde, sans même évoquer ce qu'on manque dans l'au-delà. Ceci concernant la science.

Pour ce qui est du remède du point de vue de l'acte, il consiste à faire disparaître le prestige du cœur des gens par des actes qui l'impliquent. Ainsi, on rapporte qu'un roi rendit visite à un ascète. Lorsqu'il s'approcha de lui, l'ascète demanda de la nourriture, des légumes et du lait et se mit à les manger avec avidité en avalant de grandes bouchées. Lorsque le roi le vit, il perdit toute estime pour lui. De même lorsqu'on voulut nommer juge Ibrâhîm An-Nakhacî, il mit une tunique rouge et s'assit dans le marché.

---

[1] *Sahîh Al-Jâmic* (5620).

Sache que l'isolement de l'ascète lui procure du prestige auprès des gens, donc s'il craint cette tentation, qu'il les fréquente pour s'en préserver, qu'il se rende au marché, achète ce dont il a besoin et le porte, et qu'il renonce à leur bas-monde lorsque son objectif sera réalisé. Ainsi, Bishr Al-Hâfî s'asseyait chez un parfumeur ; et [les pieux prédécesseurs] ne prêtaient pas attention aux habitudes des faux-ascètes de notre époque.

Remède à l'amour des louanges et l'aversion du blâme

Sache que la plupart des gens ont péri en raison de la crainte du dénigrement des gens et de l'amour de leurs louanges. Ainsi ils ont agi complètement en ce qui comporte l'agrément des gens, dans l'espoir de recevoir leur louange et par crainte de leur blâme. Ceci compte parmi les perditions, et il est obligatoire d'y remédier.

On y parvient en considérant la qualité par laquelle on te loue ; si elle existe en toi, c'est soit une chose dont on se réjouit comme la science et la retenue, soit une chose dont il ne convient pas de se réjouir, comme le prestige et les biens.

Dans le premier cas, il convient de prendre garde à l'issue finale, car le fait de la craindre interdit de se réjouir de la louange. Ensuite, si tu t'en réjouis en espérant une bonne issue finale, il convient que ta joie soit due à la faveur qu'Allah t'accorde dans la science et la piété, non aux louanges des gens.

Dans le deuxième cas, qui est la louange pour le prestige et les biens, le fait de s'en réjouir est semblable à la joie que procure la végétation qui se transforme rapidement en débris desséchés. Ne s'en réjouit que celui qui est doté de peu de raison. Et si tu es dépourvu de la qualité par laquelle on t'a loué, ta joie pour cet éloge est le comble de la folie.

Nous avons mentionné les méfaits de la louange en ce qui a précédé, dans le Livre des méfaits de la langue. Il convient donc de ne pas t'en réjouir, mais de le détester, à la manière des pieux prédécesseurs qui se mettaient en colère contre celui qui le pratiquait.

Quant au remède à l'aversion du blâme, il se comprend à travers le remède à l'amour des louanges, car il est son contraire. On peut dire brièvement que celui qui te blâme peut être sincère en ce qu'il dit et chercher à te conseiller, en quel cas tu dois accepter son bienfait et ne pas te mettre en colère, car il t'a fait cadeau de tes défauts. Et s'il ne cherche pas à te conseiller, il ne fait que nuire à sa religion, alors que tu tires profit de ce qu'il dit, car il t'a fait connaître ce que tu ne savais pas, et il t'a rappelé de

tes fautes ce que tu en avais oublié. S'il t'accuse de ce dont tu es innocent, tu dois réfléchir à trois choses :

La première est que si tu es exempt de ce défaut, tu n'es pas dépourvu d'autres semblables. Ce qu'Allah (ﷻ) dissimule de tes défauts est plus grand encore, alors remercie-Le de n'avoir pas fait connaître à cet homme tes défauts et de l'avoir repoussé, si bien qu'il n'a mentionné que ce dont tu es innocent.

La deuxième est que cela constitue une expiation de tes péchés.

La troisième est que cet homme nuit à sa religion et s'expose à la colère d'Allah. Il convient donc que tu implores le pardon d'Allah en sa faveur, ainsi qu'on le rapporte d'un homme qui blessa à la tête Ibrâhîm Ibn Adham qui demanda à Allah pardon en sa faveur et dit : « J'ai été récompensé à cause de lui, et je ne veux pas qu'il soit châtié à cause de moi. » Ce récit a été mentionné précédemment dans le chapitre consacré au mérite de la longanimité.

L'ostentation, sa réalité, ses formes, et son blâme

L'ostentation a été blâmée dans le Coran et la Sunna, parmi ceci la Parole d'Allah (ﷻ) :

فَوَيْلٌ لِّلْمُصَلِّينَ ﴿٤﴾ ٱلَّذِينَ هُمْ عَن صَلَاتِهِمْ سَاهُونَ ﴿٥﴾ ٱلَّذِينَ هُمْ يُرَآءُونَ ﴿٦﴾

« ***Malheur à ceux qui prient tout en négligeant d'accomplir la prière en son temps, et font montre d'ostentation*** »[1]

فَمَن كَانَ يَرْجُوا۟ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَٰلِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدًۢا

« ***Que celui qui espère rencontrer son Seigneur accomplisse des œuvres pieuses et n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur.*** »[2]

Quant aux hadiths, le Messager d'Allah (ﷺ) rapporte que son Seigneur (ﷻ) dit : « *Celui qui accomplit un acte en lequel il M'associe à un autre, cet acte sera compté pour cet autre, et je M'en innocente.* »[3]

Dans un autre hadith, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Ce que je crains le plus pour vous est le polythéisme mineur.* – Ô Messager d'Allah ! Qu'est-ce que le polythéisme mineur ? – *L'ostentation. Allah (ﷻ) dira au Jour de la Résurrection à ceux qui s'en rendaient coupables, lorsqu'Il rétribuera les hommes*

---

[1] *Al-Mâ^cûn*, v.4-6.
[2] *Al-Kahf*, v.110.
[3] *Sahîh Ibn Mâjah* (3387).

selon leurs œuvres : Allez voir ceux devant lesquels vous faisiez preuve d'ostentation en ce bas-monde, si vous trouverez un bien. »[1]

Bishr Al-Hâfî dit : « Je préfère me servir d'une flûte pour acquérir ce bas-monde plutôt que de la religion. »

Sache que [le terme] ostentation (*ar-riyâ'*) dérive de la vision (*ar-ru'yah*), et que la recherche de notoriété (*as-sumcah*) dérive de l'audition (*as-samâc*). Ainsi, celui qui fait preuve d'ostentation montre aux gens ce par quoi il cherche à obtenir une chose auprès d'eux, et ceci est de plusieurs formes :

La première est l'ostentation concernant la religion, qui est de plusieurs types. Le premier se rapporte au corps et consiste à manifester maigreur et pâleur afin de montrer l'intensité de l'effort et la domination de la crainte de l'au-delà. Aussi, avoir des cheveux hirsutes pour montrer qu'on est absorbé par la préoccupation de la religion, au point de ne plus pouvoir peigner ses cheveux. De manière assez proche également, la voix faible, l'œil cave, et les lèvres asséchées pour montrer qu'on jeûne continuellement. C'est pourquoi cÎsâ (ﷺ) dit : « Que celui d'entre vous qui jeûne oigne et peigne ses cheveux. » Ceci parce qu'on craint pour le jeûneur les méfaits de l'ostentation, et celle-ci se rapporte au corps des adeptes de la religion. Quant aux adeptes de ce bas-monde, ils font preuve d'ostentation en affichant un embonpoint, un teint éclatant, une bonne constitution, un beau visage et un corps propre.

La deuxième est l'ostentation concernant l'apparence, comme le fait de marcher tête baissée, de garder les traces de la prosternation sur le visage, de porter des vêtements rêches ou en laine, de trop retrousser le vêtement, de raccourcir les manches, ou de garder des habits troués et sales. De même, le fait de porter des vêtements rapiécés et bleus pour ressembler aux soufis, alors qu'intérieurement on ne possède aucune de leurs qualités. Aussi, le fait de porter un voile au-dessus du turban afin d'attirer les regards et se distinguer.

Ceux qui agissent ainsi sont de plusieurs degrés : certains recherchent un rang auprès des pieux, en affichant l'ascétisme par le port de vêtements troués, sales et rêches. Si on leur imposait de porter un habit propre, de qualité moyenne, que portaient les pieux prédécesseurs, ce serait pour eux vouloir les égorger, de peur que les gens ne disent : « Ils affichaient l'ascétisme et ont abandonné cette voie. »

---

[1] *Sahîh Al-Jâmic* (1555).

D'autres cherchent à être agréés des pieux et des adeptes de ce bas-monde comme les rois, les princes, et les commerçants. S'ils portent des vêtements luxueux, ils ne sont pas agréés des pieux, et s'ils portent des habits vils et troués, ils sont méprisés par les rois et riches. Comme ils veulent réunir l'agrément des adeptes de la religion et de ce bas-monde, ils recherchent des tuniques et vêtements délicats, ainsi que des blouses de qualité supérieure qu'ils portent. Le moindre vêtement qu'ils portent vaut celui du riche, mais sa couleur et ses formes sont celles des pieux. Ainsi ils cherchent à être agréés des deux groupes. Si on leur imposait de porter des vêtements rêches et sales, ce serait pour eux vouloir les égorger, de peur du mépris des rois et riches. Et si on leur imposait de porter des habits délicats et luxueux, cela leur serait difficile, de peur de perdre leur rang auprès des pieux. Ainsi, il est difficile à toute personne faisant preuve d'ostentation par une apparence spécifique de passer à ce qui est inférieur ou supérieur, de peur d'être blâmé.

Quant aux adeptes de ce bas-monde, leur ostentation réside dans les vêtements luxueux, les belles montures, et les parures en ce qui concerne l'habillement, l'habitation, et les meubles ; alors que chez eux ils portent des vêtements rustres, et il leur est difficile d'être vus ainsi.

La troisième est l'ostentation dans le langage. L'ostentation des adeptes de la religion se manifeste dans l'exhortation, le rappel, et la mémorisation des récits et hadiths, dans le but de débattre et d'afficher l'ampleur de la science et prouver le grand soin qu'on attache à la condition des pieux prédécesseurs. Aussi, en bougeant les lèvres dans la prononciation de formules de rappel, en présence des gens, en montrant de la colère devant ce qui est répréhensible, en baissant et en embellissant la voix dans la récitation du Coran, afin de montrer la crainte, la tristesse, et autre. Quant aux adeptes de ce bas-monde, leur ostentation réside dans la mémorisation des poèmes, des adages, et l'affectation dans le langage.

La quatrième est l'ostentation dans les actes, à l'instar du fidèle qui, par ostentation, prolonge la station debout, l'inclinaison, ou la prosternation, qui affiche le recueillement, et autre. De même dans le jeûne, le combat, le pèlerinage, l'aumône, et autre. Quant aux adeptes de ce bas-monde, leur ostentation se manifeste dans l'infatuation, la vanité, le mouvement des mains, les pas rapprochés et le repli des deux pans de leur vêtement, pour manifester de la pudeur.

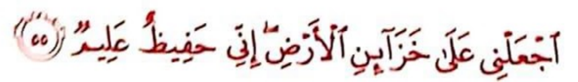
La cinquième est l'ostentation concernant les compagnons et les visiteurs, à l'instar de celui qui insiste à demander qu'un savant ou un dévot lui rende visite, afin qu'on dise qu'untel a rendu visite à untel et que les religieux le fréquentent et cherchent sa bénédiction. De même pour celui

qui fait preuve d'ostentation dans le grand nombre de ses enseignants, afin qu'on dise : *il a rencontré beaucoup d'enseignants et en a tiré profit*, et qu'ainsi il s'en vante.

C'est là un ensemble de choses au travers desquelles on fait preuve d'ostentation, et par lesquelles on recherche prestige et rang dans le cœur des hommes. Certains ne recherchent que le prestige, ainsi combien de dévots se sont retirés dans les montagnes, et combien de moines se sont cloitrés dans les monastères, et ont renoncé à convoiter les biens d'autrui, mais ils aiment le simple prestige. D'autres ne recherchent que les biens ; et d'autres encore les éloges et la renommée.

Si on demande : l'ostentation est-elle illicite, répréhensible ou permise ? La réponse est que cela doit être détaillé, car l'ostentation peut concerner les adorations ou d'autres choses. Si elle concerne les adorations, elle est illicite, et celui qui fait preuve d'ostentation dans sa prière, son aumône, son pèlerinage, ou autre, commet une désobéissance et un péché, car il vise en cela autre qu'Allah (ﷻ) qui mérite seul l'adoration. Ainsi, celui qui fait preuve d'ostentation en cela s'expose au courroux d'Allah.

Si cela concerne autre que les adorations, elle est semblable à la recherche des biens, comme cela a été mentionné : elle n'est pas interdite en tant que recherche d'un rang dans le cœur des hommes, mais, tout comme on peut acquérir des biens par des moyens frauduleux et interdits, il en est de même pour le prestige. Tout comme il est louable de gagner les biens dont on a besoin pour vivre, il en est de même pour le prestige, et c'est ce qu'a recherché Yûsuf (ﷺ) en disant :



« Assigne-moi à la gestion des récoltes : je suis bon gestionnaire. »[1]

Nous ne disons pas que le prestige est illicite, même s'il est grand, sauf s'il conduit à ce qui n'est pas permis, à l'instar de ce que nous avons indiqué à propos des biens. Quant à la grandeur du prestige, sans avidité à la rechercher, et sans se soucier de sa disparition, elle ne comporte aucun tort, car il n'est pas de prestige plus grand que celui du Messager (ﷺ) et des savants de la religion après lui. Même si le fait de se soucier de la recherche du prestige est une imperfection dans la religion, on ne peut dire que cela soit illicite.

---

[1] *Yûsuf*, v.55.

Lorsque l'homme arrange son vêtement au moment de sortir, il ne le fait que pour que les gens le voient, et de la même manière on ne dit pas que tout apprêtement fait pour eux qu'il est illicite. Les desseins divergent en cela, car la plupart des gens n'aiment pas être vus avec dédain. Ibn Mas^cûd rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *N'entrera pas au Paradis celui qui a dans le cœur le poids d'un grain de moutarde d'orgueil.* » Un homme dit : « L'homme aime pourtant que son habit soit beau et que ses sandales soient belles. » Il répondit : « *Allah est Beau et Il aime la beauté. L'orgueil, consiste à rejeter la vérité et mépriser les gens.* »[1] Il est des gens qui préfèrent afficher les bienfaits qu'Allah leur accorde, et c'est ce qu'on a ordonné au Messager d'Allah (ﷺ).

Les degrés d'ostentation

Sache que certaines formes d'ostentation sont plus graves que d'autres, car elle est de plusieurs degrés. Le plus grave est de ne pas rechercher la récompense dans l'adoration, à l'instar de celui qui prie lorsqu'il est avec les gens et non lorsqu'il se retrouve seul.

Le deuxième degré consiste à viser la récompense, mais également faiblement l'ostentation, de sorte que si le fidèle avait été seul, il ne l'aurait pas fait. Ceci est proche du premier degré, en ce sens que ce sont deux attitudes méprisées d'Allah (ﷻ).

Le troisième consiste en ce que l'objectif de l'ostentation et de la récompense soient égaux, de sorte que l'existence d'un seul des deux n'amène pas à accomplir l'acte. Ceci corrompt autant que cela n'amende, et ne met pas à l'abri du péché.

Le quatrième consiste à ce que son entrain soit renforcé par le fait que les gens en aient connaissance. Mais si personne ne sait ce qu'il fait, il n'abandonne pas l'adoration. Celui-ci est rétribué pour son objectif valide et châtié pour son objectif vicié. En un sens assez proche figure l'ostentation liée aux manières d'accomplir l'adoration, non à son fondement, à l'instar de celui qui prie en cherchant à alléger l'inclinaison et la prosternation et ne prolonge pas la récitation, mais lorsque les gens le voient faire, il réalise mieux tout cela. C'est là encore une forme d'ostentation interdite, car elle implique la révération des créatures, mais elle est moindre que l'ostentation concernant les fondements des adorations.

[1] Muslim (91).

L'ostentation subtile

Sache que l'ostentation peut être manifeste ou subtile. L'ostentation manifeste est celle qui incite et amène à l'acte.

En deçà, à un degré plus subtil, se trouve l'ostentation qui, à elle seule, n'incite pas à l'acte, mais qui diminue l'œuvre par laquelle on a visé la Face d'Allah (ﷻ), comme celui qui prie toutes les nuits avec difficulté mais qui, lorsqu'il reçoit un invité, y trouve entrain et facilité.

Plus subtil encore, l'ostentation qui n'affecte ni l'acte ni l'aisance à l'accomplir, mais qui reste malgré tout cachée dans le cœur, et qu'on ne peut connaître qu'à travers ses signes. Le plus évident de ses signes est que le fidèle se réjouisse du fait que les gens aient connaissance de son adoration. En effet, un homme peut être sincère dans son acte, ne pas viser l'ostentation mais la détester, accomplir l'acte de cette manière, mais si les gens prennent connaissance de ce qu'il fait, cela le réjouit, il l'apprécie, et cela allège sont cœur de la difficulté de l'adoration. Cette joie indique une ostentation, car si le cœur ne s'était pas tourné vers les gens, cette joie ne serait pas apparue lorsque les gens en ont pris connaissance. Ainsi il sait que l'ostentation était tapie dans le cœur comme le feu dans la pierre, et elle a été révélée par le fait que les gens en prennent connaissance, ce qui a suscité réjouissance et joie. Ensuite, lorsque le fidèle éprouve cette délectation à la connaissance d'autrui, il ne lui oppose aucune réprobation, et au contraire il peut agir subrepticement et faire en sorte qu'on prenne connaissance de ce qu'il fait par allusion et non clairement.

L'ostentation peut être plus subtile encore, si bien qu'elle n'appelle pas à s'afficher, ni par allusion, ni clairement, mais par des caractères tels que la chétiveté, la pâleur, la voix faible, les lèvres sèches, les traces de larmes ou la somnolence qui indique les longues veillées en prière.

Plus subtile encore, l'ostentation peut amener le fidèle à ne pas vouloir qu'autrui sache ce qu'il fait, mais lorsqu'il rencontre les gens, il aime qu'on le salue le premier, qu'on l'accueille avec sourire et respect, qu'on s'affaire à satisfaire ses besoins, qu'on soit indulgent avec lui dans les échanges, et qu'on lui fasse place. Et si quelqu'un fait preuve de manquement à ce sujet, cela pèse sur son cœur, comme si son âme recevait comme rémunération le respect pour les actes d'obéissance qu'elle dissimule.

Ainsi, tant que l'accomplissement ou non d'une adoration n'est pas liée en quoi que ce soit aux créatures, le fidèle n'est pas exempt d'une trace subtile d'ostentation. Peut s'en faut que tout ceci diminue la récompense, et seuls les véridiques en sont exempts.

Nous avons rapporté, d'après Wahb Ibn Munabbih, qu'un dévot dit à ses compagnons : « Nous avons abandonné biens et enfants par crainte de la transgression, mais je crains que la transgression nous est touchée plus qu'elle ne touche les adeptes des biens. Lorsqu'on rencontre l'un de nous, il aime qu'on le révère pour sa religion. S'il a un besoin, il aime qu'on y réponde pour sa religion. S'il achète quelque chose, il aime qu'on baisse le prix pour sa religion. » Ceci parvint à leur roi qui alla les trouver avec sa suite, ainsi les montagnes et vallées furent envahies par la foule. Le dévot demanda : « Qu'est-ce là ? » On lui répondit qu'il s'agissait du roi, et il dit à l'un de ses compagnons : « Apporte-moi de la nourriture. » Son compagnon lui apporta des légumes, des raisins secs et des cœurs de palmier. Il se mit à remplir sa bouche et à manger avec avidité. Le roi demanda : « Où est votre compagnon ? » On le lui désigna, et il lui dit : « Comment vas-tu ? » Le dévot répondit : « Comme tous les hommes. » Le roi dit alors : « Il n'est aucun bien en lui. » et il s'en alla. Le dévot dit alors : « Louange à Allah qui le détourna de moi en me blâmant. »

Les hommes sincères n'ont cessé de craindre l'ostentation subtile, de s'efforcer de tromper les gens sur leurs œuvres pieuses, et s'attacher à les cacher plus que les gens ne cachent leurs turpitudes. Tout ceci dans l'espoir que leur œuvre soit sincère, et qu'Allah (ﷻ) les récompensera, au Jour de la Résurrection, pour leur sincérité.

Les formes d'ostentation subtile sont innombrables, mais si on ressent une distinction entre le fait que les gens aient connaissance de l'acte ou non, c'est une branche de l'ostentation. Mais toute forme d'ostentation n'annule pas la rétribution et ne corrompt pas l'œuvre, et cela doit être détaillé.

Si on objecte : personne n'est dénué de joie lorsque son obéissance est connue. Tout cela est-il blâmable ? On peut répondre que la joie est louable ou blâmable :

Celle qui est louable consiste à ce que le fidèle cherche à dissimuler son obéissance et la vouer sincèrement à Allah. Mais lorsque les gens l'apprennent, il sait qu'Allah (ﷻ) la leur a fait connaître et qu'Il a dévoilé le bon côté de sa condition. Il se réjouit donc de la bonté d'Allah, de Sa considération et de Sa bienveillance, car il dissimulait l'obéissance et la désobéissance, et Allah (ﷻ) a dévoilé l'obéissance et caché la désobéissance. Il n'est de bienveillance plus grande que celle qui consiste à cacher ce qui

est laid et à montrer ce qui est beau. Il peut également voir dans le fait qu'Allah montre ce qui est bon et dissimule ce qui est laid en ce bas-monde, qu'Il agira de même avec lui dans l'au-delà, car ce sens est rapporté dans le hadith.[1]

Mais si sa joie est due à la connaissance des gens, afin qu'il jouisse d'un rang auprès d'eux, et qu'ils le louent, le révèrent et répondent à ses besoins, cela est réprouvable et blâmable.

Si on objecte : Comment comprendre le hadith d'Abû Hurayrah (ﷺ) qui rapporte qu'un homme demanda : « Ô Messager d'Allah ! Un homme peut accomplir un acte et le dissimuler, et qu'ensuite les gens l'apprennent et que cela lui plaise. » Il répondit : « Il aura deux rétributions : une pour la dissimulation et l'autre pour la divulgation. »[2] La réponse est que ce hadith est faible. Certains savants l'ont expliqué en disant que ce qui plaisait à cet homme est que les gens le mentionnent en bien, conformément à la parole du Prophète (ﷺ) : « *Vous êtes les témoins d'Allah sur terre.* »[3]

Abû Dharr rapporte qu'on demanda : « Ô Messager d'Allah ! Que dis-tu de l'homme qui accomplit une œuvre de bien pour laquelle les gens le louent ? » Il répondit : « *C'est une bonne annonce faite au croyant en ce bas-monde.* »[4] Mais s'il lui plait que les gens connaissent de lui le bien, afin qu'ils l'honorent, c'est une forme d'ostentation.

L'ostentation qui annule l'œuvre

Lorsque le serviteur est exposé à l'ostentation, celle-ci peut survenir avant ou après qu'il ait conclu l'adoration. Si, après avoir terminé survient une joie due au fait que cet acte soit connu, sans qu'il n'ait cherché à le faire connaître, cela n'annule pas l'œuvre, car elle était accomplie dans la sincérité, et ce qui survient par la suite ne la fait pas dévier, surtout s'il n'a pas cherché à l'afficher ou en parler. En revanche, s'il en parle après l'avoir accomplie et l'affiche, cela est source de crainte, et généralement, au moment d'accomplir l'œuvre, existait en son cœur une forme d'ostentation. S'il est exempt d'ostentation, sa récompense est tout de même diminuée, car soixante-dix degrés séparent l'œuvre secrète de l'œuvre publique.

[1] Référence est faite à la parole du Prophète (ﷺ) : « *Allah ne dissimule pas le péché d'un serviteur en ce bas-monde, sans qu'Il ne le dissimule dans l'au-delà.* » Muslim (2590).
[2] *Da'îf Al-Jâmi'* (4787), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[3] Al-Bukhârî (1367) et Muslim (949).
[4] Muslim (2642).

Si l'ostentation survient avant l'achèvement de l'œuvre, comme la prière débutée avec sincérité, s'il s'agit d'une simple joie, cela n'affecte pas l'œuvre ; mais s'il s'agit d'une ostentation qui incite à agir, comme le fait de prolonger la prière pour qu'on voit son rang, cela annule la récompense.

Quant à ce qui accompagne l'adoration, comme le fait de débuter la prière en visant l'ostentation, si on la conclut ainsi, elle n'est pas considérée. Mais si on éprouve du regret au cours de son accomplissement, il convient de la renouveler, et Allah est plus savant.

Remède à l'ostentation et manière d'en soigner le cœur

Tu sais que l'ostentation annule les œuvres, qu'elle provoque l'aversion d'Allah (ﷻ), et qu'elle fait partie des perditions. Pour celui dont c'est la condition, il convient qu'il déploie des efforts pour y mettre fin. Il existe deux étapes dans ce remède : la première consiste à l'extirper, ainsi que ses racines à partir desquelles elle se subdivise ; et la deuxième à repousser ce qui en traverse l'esprit.

Première étape : sache que le fondement de l'ostentation est l'amour du prestige et du rang. De manière détaillée, cela revient à trois fondements : l'amour de la délectation suscitée par la louange, la fuite devant la douleur du blâme, et la convoitise de ce que possèdent les gens. Ceci est attesté par ce que rapporte Abû Mûsâ (ﷺ) qui dit : « Un homme qui combat par courage, un homme qui combat par fierté, et un homme qui combat par ostentation, lequel est considéré sur le sentier d'Allah ? » Le Prophète (ﷺ) répondit : « *Celui qui combat afin que la Parole d'Allah soit la plus élevée est considéré sur le sentier d'Allah.* »[1]

Sa parole *qui combat par courage* signifie qu'il cherche à ce qu'on le mentionne et le loue ; *qui combat par esprit fierté* signifie qu'il dédaigne être dominé ou blâmé ; *qui combat par ostentation* signifie qu'il cherche à montrer son rang, et c'est là la délectation du prestige et du rang dans les cœurs.

Il peut aussi ne pas désirer les louanges mais se prémunir contre le blâme, comme le lâche au milieu d'hommes courageux, qui reste et ne fuit pas pour ne pas être blâmé. De même, un homme peut donner un avis religieux sans science pour éviter d'être blâmé pour son ignorance. Ces trois choses incitent donc à l'ostentation. Le remède consiste à ne chercher une chose et ne la désirer que si on croit qu'elle est bonne et bénéfique pour soi, dans l'immédiat ou à terme. Si on sait que cela est agréable dans l'immédiat mais nuisible à terme, il est facile de s'en écarter et ne pas la

[1] Al-Bukhârî (123) et Muslim (1904).

désirer, comme celui qui sait que le miel est agréable mais qu'il comporte un poison, et s'en détourne. De même, pour tout désir dont tu sais qu'il comporte un tort. Ainsi, quand l'homme connaît le tort de l'ostentation, ce qu'il manque comme amendement de son cœur et comme rang dans l'au-delà, ce à quoi il s'expose comme châtiment, abomination et humiliation, en plus de ce à quoi il s'expose en ce bas-monde comme dispersion de ses préoccupations en raison l'attention qu'il porte aux cœurs des créatures, car la satisfaction des hommes est un but irréalisable, car chaque fois que l'on contente les uns on courrouce les autres, et celui qui cherche leur agrément en ce qui courrouce Allah, Il se courrouce contre lui et fait que les hommes se courroucent contre lui également.

Ensuite, quel peut être son objectif dans le fait de rechercher leurs louanges, tout en méritant le blâme d'Allah pour mériter leurs louanges ? Alors que leurs louanges n'augmentent ni la subsistance ni l'existence et ne lui seront d'aucune utilité le jour où il sera pauvre et indigent, de même que leur blâme face à ce qu'il craint ? Leur blâme ne lui nuit en rien, n'avance pas le terme de son existence et ne retarde pas sa subsistance, car toutes les créatures en sont incapables :

وَلَا يَمْلِكُونَ لِأَنفُسِهِمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا وَلَا يَمْلِكُونَ مَوْتًا وَلَا حَيَوٰةً وَلَا نُشُورًا

« ***Elles n'ont la capacité ni de faire le mal, ni de faire le bien pour elles-mêmes, et elles ne peuvent donner ni la mort, ni la vie, ni la résurrection.*** »[1]

Si cela s'établit en lui, son désir d'ostentation faiblit, et il se tourne vers Allah (ﷻ) avec son cœur, car l'homme raisonnable ne désire pas ce qui lui nuit et dont le profit est minime.

Concernant la convoitise de ce que possèdent les gens, il l'élimine en sachant que c'est Allah (ﷻ) qui soumet les cœurs par la privation et le don, qu'il n'est d'autre pourvoyeur que Lui, et que celui qui convoite les créatures n'est jamais dépourvu d'humiliation et de désappointement. Même s'il atteint son but, il s'expose au rappel de ce bienfait et au mépris, alors comment peut-il délaisser ce qui est auprès d'Allah pour un faux espoir et une illusion corrompue ?

Parmi les remèdes bénéfiques, ce qui consiste à s'habituer à dissimuler les adorations et fermer les portes sur elles, de même qu'on ferme les portes sur les turpitudes. Il n'est de meilleur remède à l'ostentation que de dissimuler les œuvres. Ceci est difficile au début de l'effort, mais si le fidèle s'efforce de l'endurer un temps, cette lourdeur disparaît, et Allah lui

---

[1] *Al-Furqân*, v.3.

accorde Son aide. Il incombe donc au serviteur de faire l'effort, et la réussite provient d'Allah.

Deuxième étape : repousser ce qui survient comme ostentation au cours de l'adoration. Il est également obligatoire de l'apprendre, car celui lutte contre son âme et déracine les graines de l'ostentation de son cœur par le contentement, en dépréciant son âme au regard des gens, et en méprisant leurs louanges et leurs blâmes, car Satan ne le laisse pas au cours de l'adoration, mais il lui insuffle des pensées sur l'ostentation. Ainsi, si lui vient à l'esprit la connaissance des gens concernant ses adorations, il le repousse en disant : « Qu'as-tu à faire des gens, qu'ils le sachent ou non, Allah connaît ta condition, alors quel profit est-il dans la connaissance d'autre que Lui ? » Si se soulève le désir pour le méfait de la louange, il rappelle à son âme les méfaits de l'ostentation et l'exposition à l'abomination ; ainsi, il oppose à ce désir le dégoût pour l'abomination. Ceci car le fait de savoir que les gens en ont connaissance suscite le désir, alors que la connaissance des méfaits de l'ostentation suscite le dégoût.

La permission d'afficher les adorations et dissimuler les péchés

Concernant le premier, sache que le fait de dissimuler les œuvres comporte le profit de la sincérité et du salut vis-à-vis de l'ostentation, et le fait de les manifester comporte l'intérêt de figurer comme un exemple et d'encourager les gens au bien. Mais il est des œuvres qu'on ne peut dissimuler, comme le pèlerinage et le djihad.

Celui qui manifeste son œuvre doit surveiller son cœur afin qu'il ne renferme pas l'amour de l'ostentation subtile, et il doit avoir l'intention d'être un exemple. Mais l'homme faible ne doit pas se duper à ce sujet, car le faible est semblable au naufragé qui ne sait pas bien nager et qui, pris de pitié pour un groupe de naufragés, se rend vers eux afin qu'ils s'accrochent à lui, mais qui périt avec eux.

Quant à celui dont la foi est forte et la sincérité complète, qui ne porte aucune considération pour les gens, et pour lequel leurs louanges et blâmes sont égaux, il n'y a pas de mal à ce qu'il manifeste son œuvre, car le fait d'inciter au bien est un bien. Ainsi, on rapporte que certains pieux prédécesseurs manifestaient une partie de leur condition afin qu'on les prenne pour exemple, ainsi que le dit l'un d'eux à sa famille, alors qu'il agonisait : « Ne me pleurez pas, car je n'ai jamais proféré aucune faute depuis que j'ai embrassé l'islam. »

Abu Bakr Ibn ᶜAyyâsh (ﷺ) dit à son fils : « Prends garde à désobéir à Allah (ﷻ) dans cette pièce, car j'y ai lu intégralement le Coran douze mille fois. » et leurs propos en ce sens sont très nombreux. Et Allah est plus savant.

Quant à la permission de cacher les péchés, on pourrait croire que le fait de cacher les fautes relève de l'ostentation, mais il n'en est rien. En effet, lorsque l'homme sincère, qui ne s'adonne pas à l'ostentation, commet une faute, il peut la dissimuler, car Allah déteste qu'on manifeste les péchés et Il aime qu'on les dissimule. On rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Que celui qui commet une de ces souillures se dissimule derrière le voile protecteur d'Allah* (ﷻ). »[1] Ceci car même s'il désobéit par le péché, son cœur n'est pas dépourvu d'amour pour ce que Allah (ﷻ) aime ; et ceci nait de la force de la foi. Il doit également détester qu'autrui manifeste son péché, et ceci est la conséquence de la sincérité en lui. Aussi, il déteste le blâme des gens à son encontre, car cela détourne son cœur et son esprit de l'obéissance à Allah (ﷻ), car la nature humaine est blessée par le blâme. Pour cette même raison, il doit détester les louanges si elles le détournent d'Allah (ﷻ), absorbent son cœur et l'écartent de la mention d'Allah, car cela relève également de la force de la foi.

L'abandon des adorations par crainte de l'ostentation

Quant à l'abandon des actes d'adoration par crainte de l'ostentation, si le motif de l'adoration n'est pas la religion, il convient de l'abandonner car il s'agit d'un péché qui ne renferme aucune obéissance. Mais si le motif est la religion, et que cela est fait sincèrement pour Allah (ﷻ), il ne convient pas d'abandonner l'œuvre, car le motif en est la religion. De même, si on abandonne l'œuvre par crainte qu'on dise : *il fait preuve d'ostentation*, cela ne convient pas, car c'est un des pièges de Satan.

Ibrâhîm An-Nakhaᶜî dit : « Si Satan vient te trouver en prière et te dit que tu fais preuve de d'ostentation, prolonge ta prière. » Quant à ce qu'on rapporte de pieux prédécesseur qui délaissaient l'adoration par crainte de l'ostentation, comme Ibrâhîm An-Nakhaᶜî qui ferma le Coran et cessa de réciter lorsqu'un homme s'introduit chez lui, et qui dit : « Cet homme ne doit pas me voir lire le Coran à chaque moment » il faut interpréter cela en considérant qu'ils ont ressenti en eux une forme d'enjolivement et qu'ils y ont mis fin.

[1] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (149).

L'entrain permis dans l'adoration à la vision d'autrui

Un homme peut passer la plus grande partie de la nuit en prière, en compagnie de ceux qui veillent, alors qu'habituellement il n'en prie qu'un moment ; ils peuvent également jeûner, et lui, les suivre. Sans eux, cet entrain n'existerait pas, on pourrait donc penser que c'est une forme d'ostentation, alors qu'il n'en est rien, mais cela doit être détaillé.

Tout croyant aspire à l'adoration d'Allah (ﷻ), mais des obstacles l'en empêchent et l'insouciance le frappe. Le fait de voir autrui peut être une cause de disparition de cette insouciance et de repoussement de ces obstacles. Lorsque l'homme est chez lui, il peut dormir sur une couche confortable et jouir de son épouse, mais lorsqu'il passe la nuit dans un lieu étranger, ces occupations disparaissent, et surviennent des causes qui incitent au bien, comme la vue des dévots. Il peut également lui être difficile de jeûner chez lui, en raison de la profusion de nourriture, contrairement à ce qu'il retrouve ailleurs. Dans ces situations intervient Satan pour empêcher l'accomplissement de l'adoration et il dit : « Si tu accomplis plus que ce que tu fais habituellement, tu feras preuve d'ostentation. » Il ne faut pas lui prêter attention mais considérer son dessein intérieur, et ne pas se préoccuper des insufflations de Satan.

Il doit également éprouver son cas en s'imaginant les gens en un lieu où il peut les voir, sans qu'eux puissent le voir : s'il constate que son âme s'adonne largement à l'adoration, elle est vouée à Allah. Mais s'il en est autrement, le fait qu'il s'y adonne en leur présence relève de l'ostentation. Et c'est de cette manière que tu dois tout peser.

C'est là un ensemble des méfaits de l'ostentation. Examine-les et surveille ton intention, car l'ostentation est plus subtile que le déplacement de la fourmi.

Celui qui aspire à l'au-delà doit imposer à son cœur le contentement de la connaissance d'Allah dans toutes ses adorations. Ne s'en contente que celui qui craint Allah et espère en Lui. Il ne faut pas désespérer de la sincérité en se disant : « Seuls les hommes forts peuvent réaliser la sincérité, alors que moi je fais partie de ceux qui mélangent [péché et obéissance]. » Et ainsi il abandonne l'effort dans l'acquisition de la sincérité, alors que celui qui mélange [péché et obéissance] en a plus besoin encore.

Ibrâhîm Ibn Ad-ham dit : « J'ai appris la connaissance d'un moine nommé Samᶜân. Je suis entré dans son ermitage et lui ai demandé : « Depuis combien de temps es-tu dans ton ermitage. – Depuis soixante-dix ans. – Quelle est ta nourriture ? – Chaque nuit, un pois chiche. – Qu'est-ce qui incite ton cœur pour qu'un pois chiche te suffise ? – Vois-tu l'ermitage à tes pieds ? – Oui. – Chaque année, les gens viennent un jour pour décorer mon ermitage, y accomplir des circumambulations et me révérer pour cela. Chaque fois que l'adoration pèse à mon âme, je lui rappelle la gloire de ce moment. Ainsi je supporte l'effort d'une année pour la gloire d'un moment. Supporte quant à toi, ô musulman, l'effort d'un moment pour la gloire éternelle. » Ainsi, il établit en mon cœur le respect pour la connaissance. Puis il me dit : « Veux-tu que je t'apprenne davantage ? – Oui. – Descends de l'ermitage. » J'en descendis, et il fit descendre vers moi seau contenant vingt pois chiche. Puis il me dit : « Entre dans l'ermitage, car ils ont vu ce que j'ai fait descendre vers toi. » Lorsque je suis entré dans l'ermitage, les chrétiens se sont rassemblés et m'ont demandé : « Ô musulman ! Qu'a fait descendre vers toi le moine ? – Un peu de sa nourriture. – Que vas-tu en faire ? Nous en sommes plus en droit que toi. Donne ton prix. – Vingt dinars. » Ils m'ont donné vingt dinars, et je suis revenu chez le moine qui me dit : « Tu as fait erreur. Si tu leur en avais demandé vingt mille, ils te les auraient donnés. Voilà la gloire de celui qui ne L'adore pas, alors imagine la gloire de celui qui L'adore. Ô musulman ! Tourne-toi donc vers l'adoration de ton Seigneur ! »

Ceci montre que le fait de ressentir la gloire de la révération dans les cœurs incite à l'isolement. C'est là un méfait immense. Le signe qui indique qu'on en est exempt consiste à ce que les hommes et les bêtes soient considérés de la même manière, et à œuvrer comme si on était seul sur terre ; et si des pensées faibles traversent l'esprit, on les repousse. Et Allah est plus savant.

26 – Le livre du blâme de l'orgueil et de la fatuité

Concernant l'orgueil, Allah (ﷻ) dit :

سَأَصْرِفُ عَنْ ءَايَٰتِيَ ٱلَّذِينَ يَتَكَبَّرُونَ فِى ٱلْأَرْضِ بِغَيْرِ ٱلْحَقِّ

« J'écarterai de Mes signes ceux qui, sans raison, s'enflent d'orgueil sur terre. »[1]

إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلْمُسْتَكْبِرِينَ

« Il n'aime pas les orgueilleux »[2]

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *N'entrera pas au Paradis celui qui a dans le cœur le poids d'un grain de moutarde d'orgueil.* »[3]

Il dit également : « *L'Enfer dit : on m'a rempli des orgueilleux.* »[4]

Il dit encore : « *Au Jour de la Résurrection, les tyrans et les orgueilleux seront ressuscités sous la forme de petites fourmis que les gens fouleront, en raison de leur rang méprisable auprès d'Allah (ﷻ).* »[5]

Sufyân Ibn ᶜUyaynah dit : « J'espère le repentir pour celui qui a péché par désir, car Âdam (عليه السلام) a désobéi par désir et on lui a pardonné. Mais si son péché est dû à l'orgueil, je crains pour lui la malédiction, car Iblîs a désobéi par orgueil et il fut maudit. »

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Celui qui laisse traîner son habit par orgueil, Allah ne le regardera pas au Jour de la Résurrection.* » Abû Bakr dit : « Ô Messager d'Allah ! Un pan de mon pagne descend, sauf si je le remonte constamment. » Et le Prophète (ﷺ) lui dit : « *Tu n'es pas de ceux qui font cela par orgueil.* »[6]

Sache que l'orgueil est un caractère intérieur dont naissent des actes qui en sont les conséquences et se manifestent à travers les membres. Ce caractère consiste en la vision qu'on a de sa personne par rapport à celui devant qui on s'enorgueillit, c'est-à-dire qu'on se considère supérieur à autrui dans les attributs de perfection, et c'est ainsi qu'on se montre orgueilleux.

---

[1] *Al-Aᶜrâf*, v.146.
[2] *An-Nahl*, v.23.
[3] Muslim (91).
[4] Al-Bukhârî (4850) et Muslim (2846).
[5] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (8040).
[6] Al-Bukhârî (3660) et Muslim (2085).

C'est en ce sens que l'orgueil diffère de la fatuité qui n'implique que celui qui est imbu de lui-même. Et si on n'admettait qu'un seul être eut été créé, on pourrait se figurer qu'il soit imbu de lui-même mais pas qu'il soit orgueilleux, sauf s'il est avec un autre et se considère supérieur. Lorsque l'homme se voit avec l'œil de la grandeur, il dédaigne les autres et les méprise. L'attitude de cet orgueilleux consiste à ce qu'il regarde les gens communs comme s'il regardait des ânes, en les ignorant et les méprisant.

Le méfait de l'orgueil est immense, les élites y périssent, et peu de dévots, ascètes et savants y échappent. Comment son méfait ne serait-il pas immense, alors que le Prophète (ﷺ) a dit : « *N'entrera pas au Paradis celui qui a dans le cœur le poids d'un grain de moutarde d'orgueil.* »[1] L'orgueil empêche d'entrer au Paradis car il s'interpose entre le serviteur et les caractères des croyants. Ceci car l'orgueilleux est incapable d'aimer pour les croyants ce qu'il aime pour lui-même. Ainsi, il ne peut ni être humble, ni abandonner le ressentiment, la jalousie et la colère, ni contenir sa rage et accepter le conseil, et il n'est pas exempt de mépris pour les gens et du fait de les calomnier. Il n'est pas un comportement blâmable sans qu'il ne soit contraint de l'adopter.

Parmi les pires formes d'orgueil, celle qui empêche de tirer profit de la science, d'accepter la vérité et de s'y soumettre. Ainsi, l'orgueilleux peut posséder une connaissance, mais son âme ne peut se soumettre à la vérité, comme Allah (ﷻ) dit :

وَجَحَدُوا۟ بِهَا وَٱسْتَيْقَنَتْهَآ أَنفُسُهُمْ ظُلْمًا وَعُلُوًّا

« Ils les nièrent par injustice et orgueil, tandis qu'en leur for intérieur, ils y croyaient avec certitude. »[2]

فَقَالُوٓا۟ أَنُؤْمِنُ لِبَشَرَيْنِ مِثْلِنَا

« Ils dirent : Croirons-nous en deux hommes comme nous ? »[3]

إِنْ أَنتُمْ إِلَّا بَشَرٌ مِّثْلُنَا

« Vous n'êtes que des hommes comme nous. »[4]

Et d'autres nombreux versets semblables. Il s'agit là d'un orgueil vis-à-vis d'Allah et de Son Messager.

[1] Muslim (91).
[2] *An-Naml*, v.14.
[3] *Al-Mu'minûn*, v.47.
[4] *Ibrâhîm*, v.10.

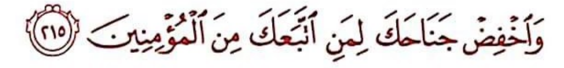
Il a précédé que l'orgueil vis-à-vis des hommes consiste à les mépriser et à se sentir supérieur à eux, ce qui conduit également à l'orgueil vis-à-vis de l'ordre d'Allah (ﷻ) ; de la même manière que l'orgueil d'Iblis vis-à-vis d'Âdam (ﷺ) l'a conduit à refuser de se conformer à l'ordre de son Seigneur dans la prosternation. Le Messager d'Allah (ﷺ) a expliqué l'orgueil en disant : « *Allah est Beau et Il aime la beauté. L'orgueil, consiste à rejeter la vérité et mépriser les gens.* »[1]

Les degrés de l'orgueil

Sache que les savants et dévots sont de trois catégories concernant les méfaits de l'orgueil :

La première consiste à ce que l'orgueil soit enraciné dans le cœur de l'un d'eux. Ainsi, il se voit meilleur que les autres, mais il fait des efforts et fait preuve de modestie. L'arbre de l'orgueil est planté dans son cœur, mais il est parvenu à couper ses branches.

La deuxième consiste à ce que son orgueil t'apparaisse à travers ses actes comme l'arrogance dans les assises, le fait de devancer ses semblables, et le reproche adressé à celui qui manque à ses droits. Ainsi, tu vois le savant être arrogant vis-à-vis des gens, comme s'il se détournait d'eux, et le dévot se renfrogner, comme s'il les dédaignait. Ils ont tous deux ignoré ce par quoi Allah (ﷻ) a éduqué Son Prophète (ﷺ), lorsqu'Il dit :



« ***Sois bienveillant envers les croyants qui te suivent*** »[2]

La troisième consiste à ce que l'orgueil se manifeste sur sa langue, par des prétentions, vantardises, éloges de sa personne, et récits visant à s'enorgueillir devant autrui. De même, l'orgueil à travers la lignée, ainsi celui qui possède une lignée noble méprise celui qui n'en dispose pas, même s'il lui est supérieur en ses actes.

Ibn ᶜAbbâs dit : « Un homme dit à un autre : *je suis plus noble que toi.* Mais personne n'est plus noble qu'un autre que par la piété. Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِندَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ

« ***Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux.*** »[3]

---

[1] Muslim (91).
[2] *As-Shuᶜarâ'*, v.215.
[3] *Al-Hujurât*, v.13.

De même pour l'orgueil à travers les biens, la beauté, la force, le nombre de disciples, et autres. L'orgueil par les biens existe souvent entre les rois, les commerçants et leurs semblables. L'orgueil par la beauté existe souvent entre les femmes, et elle les conduits au dénigrement, à la médisance et la mention des défauts. Quant à l'orgueil par le nombre de disciples et de partisans, il existe souvent entre les rois qui s'enorgueillissent du nombre de leurs armées, et entre les savants qui s'enorgueillissent du nombre de leurs disciples.

En somme, tout ce qui peut être considéré comme une perfection, même si cela n'en est pas une en soi, peut faire l'objet d'un orgueil, au point que le débauché peut s'enorgueillir de sa grande consommation d'alcool et de ses turpitudes, pensant qu'il s'agit d'une forme de perfection.

Les signes de la modestie et de l'orgueil

Sache que l'orgueil se manifeste dans les attitudes, comme le fait de détourner son visage, de regarder de travers, de baisser la tête, ou de s'asseoir jambes croisées et accoudé. De même dans les propos, jusque dans la voix, le ton, et la manière de s'exprimer. Il se manifeste également dans la manière de marcher, se pavaner, se tenir debout, s'asseoir, bouger, rester immobile, et l'ensemble des mouvements.

Parmi les caractères de l'orgueilleux, est qu'il aime que les gens se lèvent pour lui. Ceci est de deux formes :

La première consiste à se lever pour celui qui est assis, ce qui est interdit en raison de la parole du Messager d'Allah (ﷺ) : « *Que celui qui aime que les hommes se lèvent pour lui prépare sa place en Enfer.* »[1] C'est là l'habitude chez les non arabes et les orgueilleux.

La deuxième consiste à se lever à l'arrivée d'une personne, et les pieux prédécesseurs ne l'ont presque jamais fait. Anas dit : « Nous n'aimions personne plus que le Messager d'Allah (ﷺ), mais lorsqu'ils le voyaient, ils ne se levaient pas à sa rencontre, car ils savaient qu'il le réprouvait. »[2]

Les savants ont dit qu'il est bon de se lever pour les parents, l'imam équitable et les gens vertueux. Ceci est devenu un trait distinctif entre gens vertueux, et si on le néglige concernant celui qui le mérite, on n'est pas à l'abri de se voir accusé de le mépriser et de ne pas respecter ses droits, et ceci provoque la rancœur. Le fait que cela soit recommandé à celui qui se

[1] *Sahîh Al-Jâmi*ᶜ (5957).
[2] *Sahîh Al-Adab Al-Mufrad* (724).

lève n'empêche pas que celui pour qui cela est fait le réprouve et estime qu'il ne le mérite pas.

Parmi les caractères de l'orgueilleux est qu'il marche toujours avec quelqu'un derrière lui ; qu'il ne rend visite à personne par orgueil ; et qu'il répugne qu'on s'assoit ou marche à ses côtés. Anas (ﷺ) rapporte : « Une jeune fille de Médine pouvait prendre la main du Messager d'Allah (ﷺ) et l'emmener avec elle répondre à ce dont elle avait besoin. »[1]

Ibn Wahb dit : Je me suis assis à côté de ᶜAbd Al-ᶜAzîz Ibn Abî Rawwâd et ma cuisse touchait la sienne. Je me suis donc écarté un peu. Il saisit alors mon vêtement, me tira vers lui et dit : « Pourquoi faites-vous avec moi ce que vous faites avec les tyrans, alors que je ne connais personne d'entre vous qui soit plus mauvais que moi. »

Parmi les caractères de l'orgueilleux est qu'il ne fait rien de lui-même chez lui, au contraire de ce que faisait le Messager d'Allah (ﷺ). Aussi, il ne porte pas ses marchandises du marché jusqu'à sa maison, alors que le Messager d'Allah (ﷺ) acheta une marchandise et la porta jusque chez lui.[2] Abû Bakr (ﷺ) portait des vêtements au marché pour les vendre. ᶜUmar (ﷺ) acheta de la viande qu'il attacha à sa main et porta jusque chez lui. ᶜAlî (ﷺ) acheta des dattes qu'il porta dans une étoffe. Quelqu'un lui dit : « Veux-tu que je les porte ? » Il répondit : « Non. Le père de famille est plus en droit de les porter. » Abû Hurayrah (ﷺ) revint un jour du marché en portant un fagot de bois, alors qu'il était gouverneur de Marwân, et il dit à un passant : « Fais place à l'émir. »

Celui qui veut repousser l'orgueil et pratiquer la modestie doit s'attacher à l'attitude du Messager d'Allah (ﷺ) qui a été évoquée dans le Livre des règles de bienséance de l'existence.

Remédier à l'orgueil et acquérir la modestie

Sache que l'orgueil relève des perditions, et le fait d'y remédier est une obligation individuelle. Il est deux étapes dans le remède :

La première consiste à extirper ses racines et couper son arbre, en se connaissant et en connaissant son Seigneur. Celui qui se connaît comme il se doit, sait qu'il est plus vil que tout, et il lui suffit de considérer l'origine de son existence à partir de la terre, après le néant, puis d'une goutte sortie du conduit urinaire, puis d'un caillot de sang, puis d'un embryon qui devint une chose mentionnable, après qu'il fut inerte et ne puisse ni

---

[1] *Sahîh Ibn Mâjah* (3367).
[2] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (3460), le hadith est inventé.

entendre ni voir, ni sentir ni bouger. Il commença par la mort avant la vie, la faiblesse avant la force, et l'indigence avant la richesse. Allah (ﷻ) indiqua cela en Sa Parole :

مِنْ أَيِّ شَيْءٍ خَلَقَهُۥ ﴿١٨﴾ مِن نُّطْفَةٍ خَلَقَهُۥ فَقَدَّرَهُۥ ﴿١٩﴾ ثُمَّ ٱلسَّبِيلَ يَسَّرَهُۥ ﴿٢٠﴾

« ***De quoi Allah l'a-t-Il créé ? D'une goutte de sperme, Il l'a créé, puis a déterminé son destin. Puis, Il lui facilite la voie du bien*** »[1]

فَجَعَلْنَٰهُ سَمِيعًۢا بَصِيرًا

« ***Puis Nous lui avons accordé l'ouïe et la vue.*** »[2]

Ainsi, Allah lui a donné la vie après la mort, lui a donné une forme parfaite, l'a fait venir au monde, l'a rassasié et abreuvé, l'a vêtu, guidé et raffermi. Celui dont ce sont là les débuts, comment peut-il faire preuve d'orgueil et de fierté ?

Si son existence se poursuivait selon son propre choix, sa tyrannie pourrait s'exprimer, mais on l'a soumis à des humeurs opposées et des maladies terrifiantes. Et lorsque sa constitution parvient à maturité, il faiblit et décrépit, sans posséder pour lui ni tort ni profit. Il se rappelle d'une chose puis l'oublie, il se délecte de ce qui l'anéantit, il vise une chose sans l'obtenir, sans être préservé qu'on lui reprenne subitement la vie. Telle est sa condition intermédiaire, et tels sont ses débuts. Quant à l'issue finale, c'est la mort qui le réduit à l'état inerte qui était le sien. Puis on le dépose dans la terre où il devient un cadavre fétide : ses membres se décomposent, ses os se nécrosent, les vers mangent ses restes, et il redevient terre dont on se sert pour faire des cruches et des constructions. Après cette longue décomposition, ses membres dispersés sont rassemblés et il assiste à la Résurrection où il voit une nouvelle terre, les montagnes voguer, le ciel déchiré, les étoiles éparpillées, le soleil obscurci, les ténèbres, l'Enfer gronder, et les feuillets déployés. On lui dira alors :

ٱقْرَأْ كِتَٰبَكَ كَفَىٰ بِنَفْسِكَ ٱلْيَوْمَ عَلَيْكَ حَسِيبًا ﴿١٤﴾

« ***Lis ton livre ! Aujourd'hui, ton âme suffit pour te juger.*** »[3]

Il dira : « Qu'est-ce que mon livre ? » On lui répondra : « Au cours de ton existence dont tu te réjouissais, et de ses délices dont tu t'enorgueillissais, on t'a préposé deux anges qui inscrivaient tout ce que tu prononçais ou faisais, que ce soit minime ou important, que tu te lèves ou

[1] *'Abasa*, v.18-20.
[2] *Al-Insân*, v.2.
[3] *Al-Isrâ'*, v.14.

t'assois, mange ou boive. Tu as tout oublié, mais Allah (ﷻ) cerne cela de Sa science. Viens donc Lui rendre des comptes et prépare tes réponses, sinon on te conduira en Enfer. » Comment celui dont c'est la condition peut-il s'enorgueillir ? S'il va en Enfer, la condition des bêtes est meilleure que la sienne, car elles reviennent à la terre. Comment celui dont c'est la condition, et qui doute qu'on lui pardonne ses fautes peut-il s'enorgueillir ? Qui est exempt de tout péché qui lui fasse mériter le châtiment ? Il est semblable à un homme qui a commis à l'encontre d'un roi un crime et qui mérite qu'on lui administre mille coups de fouet, qu'on a jeté en prison en attendant de le faire sortir et de le punir, et qui attend qu'on l'y appelle. Penses-tu qu'il puisse s'enorgueillir devant ceux qui sont en prison ? Ce bas-monde n'est-il pas qu'une prison, et les péchés n'impliquent-ils pas de châtiments ?

Concernant la connaissance de son Seigneur, lui suffit de considérer les signes de Sa puissance, et les miracles de Sa création. Brillera alors devant lui la majesté, et la connaissance lui apparaîtra. C'est là le remède qui permet d'extirper la racine de l'orgueil. Parmi les remèdes pratiques figure également l'humilité dans l'œuvre pour Allah (ﷻ) et Ses serviteurs. Ceci en s'attachant à adopter le comportement des humbles. Nous avons déjà évoqué l'attitude du Messager d'Allah (ﷺ), sa modestie et son bon comportement.

La deuxième concerne l'orgueil suscitée par des causes. Que celui qui est gagné par l'orgueil du fait de sa lignée sache que c'est une glorification fondée sur la perfection d'autrui. Qu'il connaisse ensuite ses parents et aïeuls, dont les plus proches ne sont qu'une goutte vile, et les plus éloignés poussière.

Que celui qui est gagné par l'orgueil du fait de sa beauté, considère son for intérieur du regard des hommes sensés, et qu'il ne regarde pas son apparence du regard des bêtes.

Que celui qui est gagné par l'orgueil du fait de sa puissance sache que si un nerf lui fait mal, il sera plus impuissant que tout, qu'une fièvre d'un jour fait disparaître de sa force ce qu'une longue convalescence ne lui rendra pas, que si une épine s'enfonce dans son pied elle le réduit à l'impuissance et qu'une puce qui s'introduit dans son oreille l'agace.

Que celui qui s'enorgueillit du fait de sa richesse médite sur certains juifs, il verra qu'ils sont plus riches que lui. Fi d'un honneur en lequel les juifs le devancent, et que le voleur peut lui subtiliser en un instant, ramenant son propriétaire à l'humiliation.

Que celui qui s'enorgueillit du fait de sa science sache que la preuve d'Allah contre le savant est plus établie que contre l'ignorant. Qu'il réfléchisse au grand danger qui le menace, car son danger est plus grand que tout autre, de la même manière que sa valeur est plus grande que toute autre. Qu'il sache également que l'orgueil ne convient qu'à Allah (ﷻ), et s'il s'enorgueillit, il sera détesté et haï auprès d'Allah (ﷻ), car Allah aime qu'il fasse preuve d'humilité. De même, pour toute cause d'orgueil, on y remédie par son opposé, et on use de la modestie.

Sache qu'à la manière de tous les caractères, celui-ci comporte deux extrêmes et une voie médiane. Son extrême qui tend vers l'ajout est nommé orgueil, et son extrême qui tend vers le manque est nommé avilissement et humiliation.

Quant à la voie médiane, elle est nommée modestie, et c'est elle qui est louable. Elle consiste à faire preuve de modestie sans humiliation, car les meilleures des choses sont les choses médianes. Celui qui se met en avant devant ses semblables est orgueilleux, et celui qui se met en retrait est humble, car il a cédé une part de sa valeur. Mais si on introduit un cordonnier ou quelqu'un de semblable chez un savant et que celui-ci lui cède sa place, puis lui donne ses sandales et l'accompagne jusqu'à la porte, ce savant aura fait preuve d'avilissement et d'humiliation, et ceci n'est pas louable. Ce qui est louable est l'équité qui consiste à accorder à chacun son droit. Sa modestie envers l'homme commun doit plutôt consister à faire preuve de bienveillance lorsqu'on l'interroge, à parler avec douceur, répondre à l'invitation, chercher à répondre à ses besoins, ne pas le mépriser, et ne pas le dédaigner. Et Allah est plus savant.

La fatuité

Abû Hurayrah (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Alors qu'un homme se pavanait dans deux manteaux et s'infatuait de sa personne, Allah l'engloutit dans la terre en laquelle il ne cesse de s'enfoncer jusqu'au Jour de la Résurrection.* »[1]

Le Prophète (ﷺ) a dit également : « *Trois choses sont des perditions : une avarice à laquelle on obéit, une passion à laquelle on se conforme, et la fatuité.* »[2]

On rapporte qu'Ibn Mascûd (رضي الله عنه) dit : « La perdition réside en deux choses : la fatuité et le désespoir. » Il les a réunis car on ne parvient au bonheur que par la recherche et le labeur, alors que celui qui désespère ne

[1] Al-Bukhârî (5789) et Muslim (2088).
[2] *Sahîh Al-Jâmi*c (3039).

recherche pas et que l'homme imbu de lui-même pense qu'il a déjà obtenu ce qu'il veut, ainsi il ne s'y attelle pas.

Mutarrif dit : « Je préfère passer la nuit à dormir et me lever avec des regrets, plutôt que de passer la nuit en prière et me lever imbu de ma personne. »

Sache aussi que la fatuité conduit à l'orgueil parce qu'elle est l'une de ses causes. Ainsi, la fatuité suscite l'orgueil qui suscite nombre de méfaits. Ceci concernant les créatures. Concernant le Créateur, la fatuité concernant les actes d'adoration est la conséquence du fait de les considérer importants. Comme si le fidèle accordait une faveur à Allah (ﷻ) en les accomplissant, et s'aveuglait devant les vices qui les corrompent. Ne surveille les vices des actes que celui qui craint qu'on ne les accepte pas, et non celui qui les agrée et s'en infatue. La fatuité nait d'un sentiment de perfection dans la science ou la pratique, si on ajoute à cela qu'on considère qu'on possède un droit auprès d'Allah, la fatuité survient par le fait de grandir ce dont on s'infatue, et ceci conduit à supposer la rétribution, comme le fait de supposer que son invocation soit acceptée et renier qu'elle puisse être rejetée.

Le remède à la fatuité

Sache que c'est Allah (ﷻ) qui t'accorde un bienfait en te faisant exister ainsi que tes actes, il n'est donc d'aucun sens de s'infatuer de ses œuvres, de sa science, sa beauté ou sa richesse, car tout ceci provient de la grâce d'Allah (ﷻ). L'homme n'est que le réceptacle des bienfaits qu'on lui accorde, ce qui est en soit un autre bienfait.

Si tu objectes que l'acte se réalise par ton pouvoir, et qu'on ne peut se figurer l'acte que par ton existence et celle de ton acte, de ta volonté et de ton pouvoir ; d'où vient donc ton pouvoir ? Tout ceci provient d'Allah (ﷻ) et non de toi. Si l'acte existe grâce au pouvoir, ce pouvoir en est la clé, et cette clé est dans les mains d'Allah (ﷻ) ; et tant qu'on ne te donne pas la clé, tu ne peux pas réaliser l'acte. De la même manière que si tu t'assois devant une caisse fermée, tu ne peux obtenir ce qu'elle contient que si on t'en donne la clé. Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Aucun de vous n'entrera au Paradis par ses œuvres.* – Pas même toi, ô Messager d'Allah ? – *Pas même moi, sauf si Allah me couvre d'une miséricorde et d'une grâce émanant de Lui.* »[1]

[1] Al-Bukhârî (5673) et Muslim (2816).

Sache que la fatuité survient par les mêmes causes qui suscitent l'orgueil, que nous avons déjà mentionnées, ainsi que leurs remèdes. Parmi celles-ci, la fatuité suscitée par la lignée, ainsi le noble croit que la noblesse de ses parents lui accorde le salut. Le remède consiste à savoir que s'il diverge de ses parents et croit qu'on le joindra à eux, il fait preuve d'ignorance. Et s'il se conforme à eux, la fatuité n'était pas parmi leurs caractères, mais ils adoptaient la crainte et le dédain de leur personne. Leur noblesse est née de leur obéissance et attributs nobles, et non de la lignée. Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِندَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ

« ***Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux.*** »[1]

Le Prophète (ﷺ) dit : « *Ô Fâṯimah ! Je ne te serai d'aucune utilité devant Allah.* »[2]

Si tu objectes : le noble espère seulement que ses proches intercèdent en sa faveur. Nous répondons que tous les musulmans espèrent l'intercession. On peut parfois intercéder en faveur d'une personne après qu'elle soit brûlée par le feu, et d'autres fois les péchés peuvent être si grands que l'intercession ne permette de la sauver. Abû Hurayrah (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Que je ne vois aucun d'entre vous venir me trouver au Jour de la Résurrection, portant au cou un chameau mugissant, et me dire : « Ô Messager d'Allah, secours-moi ! » Je répondrai alors : je ne peux rien pour toi, je t'ai averti.* »[3]

Celui qui s'adonne aux péchés en espérant l'intercession est semblable au malade qui s'adonne aux plaisirs en comptant sur l'habileté de son médecin bienveillant. C'est une ignorance, car l'effort du médecin est utile contre certaines maladies seulement, non tous les maux. Ceci est clairement exposé par le fait que les Compagnons (رضي الله عنهم) craignaient l'au-delà, alors comment celui qui n'est pas à leur rang peut-il compter sur l'intercession ?

En fait également partie, la fatuité suscitée par la fausse opinion, comme Allah (ﷻ) dit :

أَفَمَن زُيِّنَ لَهُ سُوءُ عَمَلِهِ فَرَآهُ حَسَنًا فَإِنَّ اللَّهَ يُضِلُّ مَن يَشَاءُ وَيَهْدِي مَن يَشَاءُ

[1] *Al-Hujurât*, v.13.
[2] Al-Bukhârî (2753) et Muslim (204).
[3] Al-Bukhârî (3073) et Muslim (1831).

« ***Celui à qui on a embelli sa mauvaise action au point qu'il la voit belle, est-il comme celui qu'Allah a guidé ? Mais Allah égare qui Il veut et guide qui Il veut.*** »[1]

Le remède de cet homme est plus difficile que les autres, car celui qui s'infatue de son opinion n'écoute point les conseils. Et comment abandonnerait-il ce qu'il considère comme étant le salut ? Son seul remède consiste, en somme, à ce qu'il suspecte constamment son opinion et qu'elle ne le dupe pas, sauf si en atteste une preuve irréfutable du Coran, de la Sunna, ou une preuve rationnelle qui réunit toutes les conditions requises. Il ne connaîtra cela qu'en fréquentant les savants et en pratiquant le Coran et la Sunna.

Il convient à celui qui ne consacre pas son existence à la science, de ne pas se plonger dans les différents rites, mais de s'en tenir au dogme général en croyant qu'Allah (ﷻ) est unique et n'a pas d'associé, que rien ne Lui ressemble, et qu'Il est Celui qui entend et voit, et que Son Messager est véridique en ce qu'il a apporté. Il doit aussi croire en ce qui est mentionné dans le Coran sans chercher ni creuser, et consacrer son temps à la piété et l'accomplissement des adorations. Et s'il se plonge dans les différents rites et vise ce qu'il ne peut connaître, il périra.

---

[1] *Fâṯir*, v.8.

27 – Le livre des vanités, leurs formes et degrés

Il est des gens trompés par ce bas-monde qui disent : « Le paiement comptant est meilleur que le paiement différé, et ce bas-monde est un paiement comptant, alors que l'au-delà est un paiement différé. » Voilà l'objet de la tromperie, car le paiement comptant n'est meilleur que le paiement différé que s'ils sont semblables, et il est connu que l'existence de l'homme jusqu'à son dernier souffle, par rapport à la durée l'au-delà n'en représente pas même pas le millionième. Celui qui prétend que le paiement comptant est meilleur que le paiement différé veut signifier : lorsqu'ils sont semblables, et c'est là ce qui a trompé les mécréants.

Quant à ceux qui commettent des péchés tout en gardant une croyance saine, ils s'associent aux mécréants en cette tromperie, car ils préfèrent ce bas-monde à l'au-delà ; mais leur cas est plus aisé que celui des mécréants, en ce sens que le fondement de la foi leur interdit le châtiment éternel. Certains pécheurs se fourvoient et disent : « Allah est Généreux et nous comptons sur Son pardon. » Ils peuvent même se duper par la piété de leurs parents, mais les savants ont dit : « Celui qui espère une chose la recherche, celui qui craint une chose la fuit, et celui qui espère le pardon tout en persévérant dans le péché est trompé. »

Il faut savoir qu'Allah (ﷻ), malgré Son immense miséricorde, est dur en punition. Il a décrété que les mécréants demeureraient éternellement en Enfer, bien que leur mécréance ne Lui nuise d'aucune façon. Il a imposé à certaines de Ses créatures, des maladies et des épreuves, bien qu'Il ait le pouvoir de les faire disparaître ; puis Il nous fait craindre Son châtiment, alors comment ne pas le craindre ?

La crainte et l'espoir sont deux facteurs qui incitent à l'action, et tout ce qui n'incite pas à œuvrer n'est que tromperie. Ceci est clairement exposé par le fait que l'espérance de la plupart des créatures les pousse à l'oisiveté et à préférer les péchés.

Le plus étonnant est que les membres de la première génération ont œuvré et craint, tandis que ceux de cette époque se sentent en sécurité malgré leurs manquements, et ils se montrent sereins. Connaissent-ils de la générosité d'Allah (ﷻ) ce qu'ont ignoré les prophètes et pieux ? Si cela peut être obtenu par de simples souhaits, pourquoi se sont-ils fatigués et ont-ils abondamment pleuré ? Est-ce pour autre chose qu'Allah (ﷻ) a blâmé les Gens du Livre dans Sa Parole :

يَأْخُذُونَ عَرَضَ هَٰذَا الْأَدْنَىٰ وَيَقُولُونَ سَيُغْفَرُ لَنَا

« Ils préféraient les biens vils d'ici-bas et disaient Cela nous sera pardonné. »[1]

Quant à celui qui est trompé par la vertu de ses parents, qu'il se rappelle l'histoire de Nûh (ﷺ) et son fils, de celle d'Ibrâhîm (ﷺ) et son père, et de celle de Muhammad (ﷺ) et sa mère[2]. Cette tromperie est semblable à celle de ceux qui accomplissent des adorations et commettent des péchés, sauf que leurs péchés sont plus nombreux, et qui croient que leurs bonnes actions seront supérieures. Ainsi, tu vois l'un d'eux faire l'aumône d'un dirham, alors qu'il en a spolié beaucoup plus, et il se peut que ce qu'il donne en aumône provienne de ce qu'il a spolié, et pourtant il compte sur cette aumône. Il est semblable à celui qui met un dirham dans une main et mille dans l'autre, puis espère que le dirham pèsera plus que les mille.

D'autres pensent que leurs actes d'obéissance sont plus nombreux que leurs péchés, ceci car ils retiennent le nombre de leurs bonnes actions, et ne se demandent aucun compte pour leurs méfaits et ne recherchent pas quels sont leurs péchés. À l'instar de celui qui demande pardon à Allah et Le glorifie cent fois par jour, puis passe sa journée à médire les musulmans et à parler de ce que n'agrée pas Allah. Il considère les mérites de la glorification et de la demande de pardon, et non le châtiment de la médisance et des propos interdits.

Les catégories d'hommes dupés

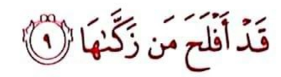
Cette tromperie concerne généralement quatre catégories de personnes : les savants, les dévots, les soufis et les riches.

La première catégorie est celle des savants, qui sont eux-mêmes de plusieurs groupes. Certains maîtrisent les sciences religieuses et rationnelles, mais négligent d'inspecter leurs membres, de les préserver des péchés et de leur imposer les adorations. Ils sont trompés par leur science et pensent occuper un rang auprès d'Allah. Mais s'ils observaient avec l'œil du discernement, ils sauraient que la science de la relation [à Allah] ne vise que la pratique sans laquelle elle n'aurait aucune valeur. Allah (ﷻ) dit :

---

[1] *Al-Acrâf*, v.169.

[2] Référence est faite à la parole du Prophète (ﷺ) : « *J'ai demandé à mon Seigneur de pouvoir demander pardon en faveur de ma mère, mais Il ne me l'a pas permis.* » Muslim (971).



« ***Celui qui la purifiera récoltera le succès*** »[1]

Et Il n'a pas dit : Celui qui apprend comment la purifier récoltera le succès. Si Satan lui dicte les mérites des adeptes de la science, qu'il se rappelle ce qui est rapporté concernant le savant dépravé, comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

فَمَثَلُهُۥ كَمَثَلِ ٱلْكَلْبِ إِن تَحْمِلْ عَلَيْهِ يَلْهَثْ أَوْ تَتْرُكْهُ يَلْهَث

« ***Il est comparable à un chien : si tu le chasses, il halète, et si tu le laisses, il halète aussi.*** »[2]

كَمَثَلِ ٱلْحِمَارِ يَحْمِلُ أَسْفَارًا

« ***Ils sont semblables à un âne qui transporte des livres.*** »[3]

Un autre groupe d'entre eux maîtrise la science et la pratique apparente, mais ils n'ont pas inspecté leur cœur pour en effacer les caractères blâmables comme l'orgueil, la jalousie, l'ostentation, la recherche d'élévation et de notoriété. Ils ont orné leur apparence et négligé leur for intérieur, oubliant la parole du Prophète (ﷺ) : « *Allah ne regarde pas votre apparence et vos biens, mais Il regarde votre cœur et vos actes.* »[4] Ils se sont occupés des œuvres sans se préoccuper des cœurs, alors que le cœur est le fondement, car ne sera sauvé que celui qui viendra à Allah avec un cœur sain. Ils sont semblables à celui qui sème une plante qui pousse en même temps que de la mauvaise herbe qui la corrompt. On lui ordonne de la retirer, et il se met à couper les extrémités sans toucher aux racines, ainsi les racines de la mauvaise herbe ne cessent de se renforcer.

D'autres encore savent que ces caractères sont blâmables, mais comme ils sont imbus d'eux-mêmes, ils croient en être exempts et qu'ils ont un rang trop élevé auprès d'Allah pour qu'Il les éprouve par cela, car Il n'éprouve ainsi que les gens communs qui n'ont pas atteint leur degré de science. Aussi, lorsque les signes de l'orgueil apparaissent chez l'un d'eux, il dit : « Ceci n'est pas de l'orgueil, mais une manière de montrer la grandeur, la noblesse de la science, et d'humilier les innovateurs. Si je portais des habits et m'asseyais en des assises moindres, je réjouirais les ennemis de la religion et ils seraient heureux de mon humiliation, et mon

[1] *As-Shams*, v.9.
[2] *Al-A'râf*, v.176.
[3] *Al-Jumu'ah*, v.5.
[4] Muslim (2564).

humiliation constitue une humiliation pour l'islam. » Mais il oublie la tromperie, et que c'est Iblîs qui l'a tenté par cela. La preuve en est que le Prophète (ﷺ), ainsi que ses Compagnons, se montraient humbles et préféraient la pauvreté et le dénuement.

Nous avons rapporté qu'en arrivant au *shâm*, ᶜUmar Ibn Al-Khattâb arriva à un gué. Il descendit de son chameau, enleva ses souliers qu'il prit dans les mains et traversa l'eau à pied avec son chameau. Abû ᶜUbaydah lui dit : « Tu as accomplis aujourd'hui un geste grandiose pour les habitants de la terre. » ᶜUmar le frappa à la poitrine et lui dit : « Ah ! Si un autre que toi avait pu dire cela, ô Abû ᶜUbaydah ! Vous étiez les gens les plus vils et les plus misérables, et Allah vous a donné la gloire en vous envoyant Son Messager. Si vous cherchez la gloire en dehors de lui, Allah vous humiliera. » Sous une autre formulation, on rapporte que lorsqu'il arriva au *shâm*, il fut accueilli alors qu'il était sur son chameau. On lui dit : « Si tu montais plutôt un cheval pour rencontrer les notables et représentants ? » ᶜUmar (ﷺ) dit : « Je ne vous vois pas là-bas, car l'affaire provient de là – et il fit signe de la main en direction du ciel. Écartez-vous du chemin de mon chameau. »

On peut également s'étonner de celui qui recherche la gloire de ce bas-monde à travers des vêtements luxueux et des chevaux véloces, et d'autres choses semblables, et qui lorsque l'ostentation lui traverse l'esprit dit : « Mon but est d'afficher la science et sa pratique, pour que les gens me prennent pour modèle et soient guidés vers la religion. » Si vraiment c'était son but, il se réjouirait tout autant que les gens prennent pour modèle autrui plutôt que lui, car celui dont le but est l'amendement des hommes s'en réjouit, à travers tout individu. De même, lorsque l'un d'eux s'introduit auprès du gouverneur, lui montre de l'affection, le loue et se montre humble devant lui ; il dit : « Mon but est d'intercéder en faveur d'un musulman ou de lui épargner un tort. » Mais Allah sait que si un de ses semblables était agréé par le gouverneur, cela lui serait pénible.

La tromperie de certains d'entre eux peut même les conduire à accepter des biens illicites des gouverneurs et se dire : « Ces biens n'ont pas de propriétaire, ils sont destinés à l'intérêt général des musulmans, et tu es l'un de leurs imams. » Ainsi, il est trompé dans la manière dont il se considère, et il peut être grand menteur en prétendant que ces biens n'ont pas de propriétaire. Au mieux, ces biens sont mélangés, ce qui n'empêche pas qu'ils soient illicites ; et il peut même connaître celui dont on a pris ces biens.

D'autres encore maîtrisent la science, purifient leurs membres et les ornent par les adorations, et inspectent leur cœur en le purifiant de l'ostentation, de la jalousie, de l'orgueil, et d'autres choses semblables. Mais il reste dans les recoins du cœur des parties cachées qui comportent des stratagèmes de Satan et des tromperies de l'âme auxquels ils n'ont pas prêté attention et qu'ils ont négligés. Ainsi, tu vois l'un d'eux veiller la nuit et s'épuiser la journée pour rassembler les sciences, les classer et perfectionner leur terminologie, considérant que c'est l'attachement à manifester la religion d'Allah (ﷻ) qui l'y incite, alors qu'il s'agit peut-être de la recherche de renommée. Il peut également, en ce qu'il compose comme ouvrages, ne pas manquer de faire l'éloge de sa personne, soit clairement sous la forme de longues prétentions, soit implicitement en critiquant autrui pour montrer qu'il est meilleur et plus savant. N'ont conscience de ces défauts, et d'autres semblables, que les hommes sagaces, et ne s'en exemptent que les forts. Quant à nous autres, les faibles, nous ne pouvons convoiter cela, mais le moindre degré consiste en ce que l'homme connaisse ses défauts et s'attache à les amender.

Celui qui se réjouit de ses bonnes actions et s'attriste de ses mauvaises actions, on peut espérer pour lui, contrairement à celui qui témoigne de sa pureté et pense qu'il compte parmi les meilleures des créatures. C'est là la tromperie de ceux qui ont obtenu les sciences les plus importantes, alors que dire de ceux qui se suffisent des sciences qui ne sont pas importantes pour eux, et qui délaissent ce qui l'est réellement ? Certains d'entre eux se contentent de la science des décisions dans les jugements et différends, et des détails qui régissent les rapports sociaux en vigueur entre les hommes pour le bien de leur existence. Ils peuvent même négliger les œuvres apparentes et commettre certains péchés comme la médisance, le fait de regarder ce qui est interdit, ou se rendre où il n'est pas permis, sans préserver leur cœur de l'orgueil, la jalousie, l'ostentation, et de l'ensemble des perditions. Ils sont trompés de deux points de vue : celui de la pratique et celui de la science. Ils sont semblables au malade qui apprend la composition du remède et se met à le répéter et à l'enseigner ; plus encore, ils sont semblables à celui qui, atteint de pleurésie et sur le point de mourir, s'affaire à apprendre le remède à la métrorragie, le répète et l'enseigne. C'est là le comble de la tromperie, due à ce qu'il a entendu de la considération portée au *fiqh*, sans savoir que le véritable *fiqh* est celui provenant d'Allah (ﷻ), connaître Ses Attributs qui suscitent crainte et espoir, afin que le cœur ressente la crainte et s'attache à la piété. Allah (ﷻ) dit :

فَلَوْلَا نَفَرَ مِن كُلِّ فِرْقَةٍ مِّنْهُمْ طَآئِفَةٌ لِّيَتَفَقَّهُوا فِي الدِّينِ وَلِيُنذِرُوا قَوْمَهُمْ إِذَا رَجَعُوا إِلَيْهِمْ لَعَلَّهُمْ يَحْذَرُونَ

« Pourquoi un groupe de chaque tribu ne viendrait-il pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir avertir leur peuple à leur retour, afin qu'ils soient sur leur garde ? »[1]

Ce qui suscite l'avertissement n'est pas cette science, car le but de cette science est de préserver les biens, en respectant les conditions des transactions, et de préserver les corps par les biens, en repoussant le combat et les blessures. Les biens sur la voie d'Allah sont un outil, et le corps est une monture. La science importante consiste à connaître le cheminement et surmonter les obstacles du cœur qui relèvent des caractères blâmables et constituent un voile entre le serviteur et Allah (ﷻ). Celui qui se contente de cela est semblable à celui qui se contente pour se rendre au pèlerinage, d'apprendre à raccommoder les outres et chaussures. Nul doute que cela est nécessaire, mais cela ne fait nullement partie du pèlerinage.

D'autres se contentent de la science de la controverse, et ils ne s'intéressent qu'aux moyens de débattre, de confondre l'adversaire, de le réduire au silence et de repousser la vérité pour vaincre. Leur condition est pire que celle de ceux évoqués précédemment. L'ensemble des subtilités de la controverse en matière de *fiqh* sont une innovation inconnue des pieux prédécesseurs. Concernant les preuves soutenant les règles, elles sont contenues dans la science de la voie qu'est le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messager (ﷺ), ainsi que la compréhension de leurs significations. Quant aux stratagèmes de la controverse, comme la rupture, l'inversion, la perversion de la composition et la transgression, ils n'ont été inventés que pour vaincre et confondre l'adversaire.

D'autres encore se consacrent à la scolastique et au débat sur les passions, et à la réfutation des opposants. Ces deux groupes se divisent entre ceux qui sont égarés et ceux qui sont fondés. Les égarés sont ceux qui appellent à autre que la Sunna, et ceux qui sont fondés sont ceux qui appellent à la Sunna ; mais la tromperie les englobent tous.

La tromperie de ceux qui sont égarés est évidente ; quant à ceux qui sont fondés, leur tromperie réside dans le fait qu'ils pensent que la controverse est la chose la plus importante et la meilleure des adorations dans la religion d'Allah (ﷻ). Ils prétendent que personne n'atteint la perfection dans sa foi tant qu'il ne recherche pas, et que la foi de celui qui déclare véridiques Allah et Son Messager sans en rechercher un argument

[1] *At-Tawbah*, v.122.

est imparfaite. En raison de cette fausse prétention, ils ont passé leur existence dans l'apprentissage de la controverse et la recherche des différents propos. Ils ont perdu toute clairvoyance, si bien qu'ils ne se sont pas tournés vers la première génération en faveur de laquelle le Prophète (ﷺ) a témoigné qu'ils étaient les meilleurs des hommes[1], qui ont connu nombre d'innovations et de passions, sans pour autant exposer leur existence et leur religion aux disputes et aux controverses, et sans que cela ne les détourne de l'inspection de leur cœur et leurs membres. Plus encore, ils n'en parlaient que s'il était nécessaire de réfuter un égarement, s'ils voyaient quelqu'un s'obstiner dans son innovation, ils s'écartaient de lui, sans dispute ni controverse. Il est rapporté dans le hadith : « *Pas un peuple ne s'égare après avoir été guidé, sans qu'il ne s'adonne à la controverse.* »[2]

D'autres encore se consacrent à l'exhortation, et le plus élevé d'entre eux est celui qui parle des caractères de l'âme et des attributs du cœur comme la crainte, l'espoir, la patience, la reconnaissance, la confiance en Allah, l'ascétisme, la certitude et la sincérité. Ils pensent qu'en parlant de ces caractères qu'ils ne pratiquent nullement, ils en seront les adeptes, mais en fait ils appellent à Allah, alors qu'ils Le fuient, et ce sont les plus dupés des hommes. Certains d'entre eux se détournent de la voie imposée dans l'exhortation pour des divagations et des propos inventés qui sortent du cadre de la Législation et de la raison, afin de paraître singuliers. D'autres encore citent des poèmes sur le lien et la séparation, uniquement pour multiplier les cris et la tristesse feinte dans leurs assises, même par des moyens dépravés. Ce sont là des démons humains.

D'autres encore passent leur temps à écouter le hadith, collecter ses différentes formulations et chaînes de transmission singulières et élevées. Leur préoccupation consiste parcourir les pays afin de voir les savants du hadith et dire : « Je rapporte d'untel, j'ai rencontré untel, et j'ai des chaînes de transmission que personne d'autre ne possède. »

D'autres encore se consacrent aux sciences de la grammaire, de la langue et de la poésie, et ils prétendent qu'ils sont les savants de la communauté. Ils passent leur existence sur les subtilités de la grammaire et de la langue. S'ils raisonnaient, ils sauraient que celui qui perd sa vie dans la connaissance de la langue des arabes, est semblable à celui qui perd sa vie à connaître la langue des turcs, et la langue des arabes ne s'en distingue que par le fait qu'elle véhicule la Législation. Suffit donc, concernant la langue, la science des terminologies du Coran et du hadith, et concernant la

[1] Référence est faite à la parole du Prophète (ﷺ) : « *Les meilleurs des hommes sont ceux de ma génération* » Sahîh Al-Jâmi' (3288).
[2] Sahîh Al-Jâmi' (5633).

grammaire ce qui permet de s'exprimer correctement. Quant à approfondir les choses à des degrés infinis, cela détourne de ce qui est meilleur et plus impératif. Celui qui s'y plonge est semblable à celui qui perd sa vie à corriger la prononciation du Coran et s'en tient à cela. C'est une duperie, car la finalité des lettres est le sens, et les lettres ne sont que des supports et des outils. Ainsi, celui qui a besoin de boire de l'oxymel contre l'atrabile et qui perd sa vie à embellir la coupe en laquelle il boit aura été dupé. Le bienheureux est celui qui prend de chaque chose l'essentiel dont il a besoin, pas plus, et qui passe à l'œuvre, y consacre ses efforts et la purifie de tout défaut. Voilà ce qu'est l'objectif.

D'autres sont plus dupés encore et usent de stratagèmes pour repousser les droits dont ils sont redevables, pensant que cela leur est utile. Mais cela n'est que tromperie, car si l'homme contraint son épouse à renoncer à son droit, il n'en est pas de même pour ce qui est entre lui et Allah (ﷻ). De même, le fait que l'homme fasse cadeau à son épouse de ce dont il doit s'acquitter comme Zakat en fin d'année, et qu'elle le lui rétrocède ensuite, par stratagème pour ne pas s'acquitter de la Zakat, et d'autres ruses encore.

La deuxième catégorie est celle des dévots, et ils se répartissent en plusieurs groupes :

Un groupe d'entre eux néglige les obligations et se consacre aux actes surérogatoires et méritoires. Ils peuvent être si attentifs à l'usage de l'eau dans les ablutions qu'ils sont victimes d'insufflations, ainsi tu vois l'un d'eux ne pas accepter l'eau jugée légalement pure, et faire des conjectures improbables sur son éventuelle impureté. Mais il ne le fait pas pour sa nourriture, alors que si cette précaution passait de l'eau à la nourriture, elle serait plus conforme à l'attitude des pieux prédécesseurs. Ainsi ᶜUmar utilisa la jarre d'une chrétienne pour accomplir ses ablutions, alors qu'on peut clairement penser qu'elle comportait une impureté. Et malgré tout, il délaissait certains mets licites de peur de tomber dans l'illicite. On rapporte également authentiquement que le Prophète (ﷺ) utilisa l'outre d'une polythéiste pour accomplir ses ablutions.[1]

D'autres tombent dans l'excès dans leur utilisation de l'eau, si bien qu'ils mettent tant de temps à accomplir leurs ablutions qu'ils manquent la prière et son temps d'accomplissement.

D'autres encore sont pris d'insufflations en accomplissant le *takbîr* d'entrée en prière, si bien qu'ils manquent parfois la première unité de prière avec l'imam.

---

[1] Al-Bukhârî (344) et Muslim (682). Al-Albânî dit : « Le hadith n'indique pas qu'il a accompli ses ablutions, mais uniquement qu'il a utilisé l'outre de cette polythéiste. » *Al-Irwâ'* (36).

D'autres encore sont pris d'insufflations en prononçant les lettres de sourate *al-fâti*<u>*h*</u>*ah* et des formules de rappel, ainsi ils ne cessent de faire preuve de précaution dans l'accentuation, et la distinction entre les lettres <u>*d*</u>*âd* (ض) et <u>*dh*</u>*â'* (ظ), plus que nécessaire, et d'autres choses semblables. Ils ne portent attention qu'à cela, si bien qu'ils ne pensent plus à autre chose, oubliant le sens du Coran et les exhortations qu'il comporte. C'est une des pires formes de duperie, car les hommes ne sont tenus, concernant la prononciation des lettres dans la récitation du Coran, qu'à ce qui est d'usage dans la langue. Ils sont semblables à celui qui porte une missive au gouverneur et se met à la lire en insistant sur la prononciation et en répétant, tout en oubliant l'objectif de la missive et le respect d'usage. Il mérite ainsi qu'on le chasse et le corrige.

D'autres encore sont trompés par la lecture du Coran qu'ils récitent de manière rapide, si bien qu'ils peuvent le réciter intégralement deux fois par jour. Leur langue le parcourt, alors que leur cœur se promène dans les vallées des espérances, sans réfléchir aux significations du Coran, ni tirer profit de ses exhortations, ni s'arrêter sur ses commandements et interdits. Celui qui agit ainsi est trompé, et il pense que l'objectif du Coran se limite à sa récitation. Il est semblable à un esclave recevant une missive de son maître en laquelle il lui adresse des ordres et interdits. Celui-ci ne dirige pas son attention sur sa compréhension et sa mise en pratique, mais il se contente de la mémoriser et la répéter, pensant que c'est ce qu'on lui demande, tout en contrevenant aux ordres et interdictions de son maître.

D'autres se délectent à écouter leur voix réciter le Coran et se détournent de ses significations. C'est pourquoi ils doivent inspecter leur cœur pour voir si le plaisir est dû à la versification, la voix ou aux sens.

D'autres encore se sont trompés par le jeûne qu'ils multiplient, sans préserver leur langue de la médisance et des propos superflus, ni leur ventre de l'illicite au moment de la rupture, ni leur pensée de l'ostentation.

D'autres encore sont trompés par le pèlerinage auquel ils se rendent sans réparer les injustices, s'acquitter des dettes, sans l'agrément des parents, et sans rechercher de provisions licites. Ils peuvent commettre cela après que l'obligation du pèlerinage ait cessé pour eux, tout en négligeant en chemin l'adoration et les obligations, incapables de purifier vêtements et corps, sans se préserver des querelles et disputes. Malgré tout, ils pensent être dans le bien, alors qu'ils sont dupés.

D'autres encore ordonnent le bien et interdisent le mal, en s'oubliant eux-mêmes.

D'autres dirigent la prière dans la mosquée, et lorsque quelqu'un de plus pieux et plus savant les devance, cela leur pèse.

D'autres encore accomplissent l'appel à la prière et pensent que cela est pour Allah, alors que si un autre l'accomplit en leur absence, cela leur est pénible, et ils disent : « Il m'a disputé mon rang. »

D'autres encore s'installent aux abords de la Mecque ou Médine, alors que leur cœur est lié à leur pays d'origine et aux propos des gens : « Untel habite aux abords de la Mecque ou de Médine. » Ils s'y installent puis convoitent les souillures des gens, et ils peuvent même les thésauriser et s'en montrer avares, réunissant ainsi un ensemble de perditions.

Il n'est pas un acte sans qu'il ne comporte de méfaits, et celui qui ne les connait pas y tombe. Que celui qui veut les connaitre lise cet ouvrage, qu'il considère les méfaits de l'ostentation qui surviennent dans les adorations comme le jeûne, la prière et l'ensemble des adorations classées dans cet ouvrage. L'objectif étant maintenant de désigner les ensembles qui ont précédé.

D'autres encore se passent des biens et se contentent des nourritures et vêtements les plus modestes, et de vivre dans les mosquées. Ils pensent avoir atteint ainsi le degré des ascètes, alors qu'ils désirent avec avidité le commandement et le prestige. Ils ont ainsi délaissé ce qui est de plus facile et sont tombés dans la pire perdition.

D'autres encore s'attachent aux œuvres surérogatoires et ne prêtent pas attention aux obligations. Tu vois l'un d'eux se réjouir d'accomplir la prière de la matinée et la prière de nuit, mais ne trouver aucun plaisir dans la prière obligatoire, et ne pas se presser de l'accomplir au début de son temps. Il oublie ainsi ce que le Prophète (ﷺ) rapporte de son Seigneur : « *Ceux qui se rapprochent de Moi ne se rapprochent pas d'une manière plus grande que par l'accomplissement de ce que Je leur ai imposé.* »[1]

La troisième catégorie est celle des soufis, et ceux qui sont trompés parmi eux sont de plusieurs groupes.

Certains d'entre eux sont trompés par l'apparence, la prononciation, et l'attitude. Ils imitent ainsi en apparence les véridiques parmi les soufis, mais sans s'harasser dans l'effort et l'éducation de l'âme. Ensuite, ils se ruent sur ce qui est illicite et ambigu, sur les biens des gouverneurs, et les uns détruisent l'honneur des autres lorsque leurs objectifs divergent. Leur tromperie est évidente. Ils sont semblables à la vieille femme qui entend

[1] Al-Bukhârî (6502).

dire que les noms des courageux et braves parmi les combattants sont inscrits dans les registres, et qu'on accorde à chacun d'eux une parcelle du pays. Son âme désire tant cela qu'elle enfile une cuirasse et un casque, qu'elle apprend quelques vers des poèmes des braves, ainsi que leur apparence et l'ensemble de leurs caractères. Puis elle rejoint l'armée où son nom est inscrit dans le registre des courageux, mais lorsqu'elle est inscrite dans le registre du combat, on lui ordonne de retirer son casque et sa cuirasse afin que l'on sache ce qui est en dessous et qu'elle soit mise à l'épreuve pour le duel. Lorsqu'elle les retire, on constate qu'il s'agit d'une vieille femme faible et malade, et on lui dit : « Tu es venue te moquer du roi et de ses proches ? Saisissez-la et jetez-la devant l'éléphant. » Et on la jette devant lui. Voilà quelle sera la condition de ceux qui prétendent le mysticisme au Jour de la Résurrection, lorsqu'on lèvera le voile sur eux et qu'ils seront présentés devant le Juge suprême qui regarde le cœur et non les vêtements raccommodés et les apparences.

D'autres encore prétendent la science de la connaissance, la vision de la vérité, le dépassement des états et rangs, et la proximité [vis-à-vis d'Allah]. Mais ils ne connaissent de ces choses que les noms, ainsi tu vois l'un d'eux les répéter et croire que cela est meilleur que la science des premiers et derniers. Ils regardent les savants du *fiqh* et hadith, ainsi que les savants de toutes les autres sciences, avec l'œil du mépris, et plus encore les gens communs qui peuvent parfois rester à leurs côtés de nombreux jours sans parvenir à saisir ces paroles factices. Ils les répètent comme s'ils parlaient sous la révélation, et ils méprisent en cela l'ensemble des savants et dévots en disant : « Allah leur est voilé » prétendant qu'eux sont parvenus jusqu'à Allah et qu'ils en sont rapprochés, alors qu'ils sont auprès de Lui parmi les débauchés et hypocrites, et auprès de ceux qui connaissent les cœurs parmi les idiots et les ignorants. Ils ne maitrisent aucune science, n'amendent aucun comportement, n'inspectent aucun cœur, mais ils ne font que suivre leurs passions et mémoriser des balivernes.

D'autres encore replient le tapis de la Législation, refusent les Lois, et considèrent de manière égale le licite et l'illicite. L'un d'eux dit : « Allah n'a pas besoin de mes œuvres, alors pourquoi me fatiguerais-je ? » Un autre dit : « Les actes des membres n'ont aucune valeur, seuls comptent les cœurs, et nos cœurs sont épris d'amour pour Allah (ﷻ) et parviennent à Le connaître. Nous nous plongeons en ce bas-monde avec nos corps, tandis que nos cœurs sont en présence du Seigneur. Nous sommes dans les plaisirs par les apparences et non par le cœur. » Ils prétendent qu'ils ont dépassé le rang des gens communs, se passent d'amender l'âme par les œuvres du corps, et que les plaisirs ne leur barrent pas la voie d'Allah (ﷻ), en raison de leur force. Ils se considèrent supérieurs aux prophètes, car les

prophètes pleuraient des années durant pour un seul péché. Quant aux formes de duperie des licencieux, elles sont innombrables, et tout cela n'est qu'erreurs et insufflations par lesquelles Satan les trompe, car ils se sont adonnés à la lutte [contre l'âme] avant de maîtriser la science, et sans prendre pour exemple un shaykh doté de science et de foi, digne d'être pris pour modèle.

D'autres encore ont dépassé cette voie et se sont adonnés à la lutte [contre l'âme] en commençant par cheminer sur la voie, puis une porte de la connaissance s'est ouverte à eux. Lorsqu'ils ont respiré les brises de la connaissance, ils s'en étonnèrent, s'en réjouir, et sa rareté leur plut. Leur cœur se limita à la méditation sur ceci et la manière dont cette porte s'est ouverte à eux à l'exception d'autres. Mais tout cela n'est que tromperie, car les merveilles de la voie d'Allah (ﷻ) sont infinies. Et si on s'arrêtait à chaque merveille et s'y limitait, on cesserait d'avancer, sans pouvoir parvenir à l'objectif. Ils sont semblables à un homme qui se rend chez un roi et voit, au seuil de son palais, un jardin de fleurs dont il n'a jamais vu de semblables. Il s'arrête pour l'admirer jusqu'à manquer le temps pendant lequel il est possible de rencontrer le roi.

La quatrième catégorie est celle des riches qui forment, eux aussi, plusieurs groupes :

Certains d'entre eux s'attachent à construire des mosquées, des écoles, des postes frontières, des ponts et tout ce qui apparaît aux gens, et ils y inscrivent leur nom afin que leur renommée perdure et que leurs traces demeurent après leur mort. Si on chargeait l'un d'eux de dépenser un seul dinar en les lieux pour lesquels il a dépensé, sans mentionner son nom, cela lui serait difficile. S'il vouait cela à Allah et non aux gens, il ne le trouverait pas difficile, car Allah en a connaissance, qu'il y inscrive ou pas son nom.

D'autres dépensent des biens dans l'ornement des mosquées, en des gravures interdites qui détournent l'attention des fidèles. En effet, le but de la prière est le recueillement et la présence du cœur, et ceci corrompt le cœur des fidèles. Et si les biens dépensés en cela sont illicites, la tromperie est plus grave encore.

Mâlik Ibn Dînâr (ﷺ) dit : « Un homme se rendit dans une mosquée, s'arrêta à la porte et dit : « Quelqu'un comme moi ne mérite pas d'entrer dans la maison d'Allah. » Et il fut inscrit sur l'instant comme étant véridique. » C'est ainsi qu'il faut révérer les mosquées, en considérant que le fait d'y entrer est une souillure faite à la mosquée, et non de souiller la mosquée par ce qui est illicite ou des ornements mondains, comme une

faveur qu'on accorderait à Allah (ﷻ). La tromperie de cet homme consiste en ce qu'il considère le mal comme un bien.

D'autres encore gardent l'argent et le retiennent par avarice, puis s'adonnent à des adorations du corps qui n'exigent pas de dépenses, comme le jeûne, la prière et la récitation intégrale du Coran. Ils sont trompés en cela, car l'avarice est une perdition, et elle domine leur cœur. Ils doivent la réprimer pour donner des biens, et ils se consacrent plutôt à des actes méritoires qui ne leur sont pas imposés. Ils sont semblables à celui dans le vêtement duquel s'est introduit un serpent, mais qui s'affaire à préparer de l'oxymel pour soulager son atrabile, plutôt que de le chasser.

D'autres encore ne s'accordent que d'acquitter la Zakat. Ils s'acquittent alors des biens vils, ou ils donnent aux pauvres qui les servent, à ceux dont ils auront besoin dans le futur, ou à ceux chez qui ils ont un intérêt. Certains le remettent à un notable pour qu'il le distribue, afin d'obtenir une position auprès de lui et qu'il puisse répondre à leurs besoins. Tout ceci corrompt l'intention et trompe celui qui le fait, car il recherche à travers l'adoration d'Allah (ﷻ) une compensation auprès d'autrui.

D'autres encore, parmi les gens fortunés et d'autres, sont trompés par leur présence aux assises de mention d'Allah, et ils pensent que leur seule présence les dispense des œuvres et de l'exhortation, alors qu'il n'en est rien. Ceci car l'assise de mention d'Allah n'a de mérite que parce qu'elle incite au bien, et tout moyen qui ne conduit pas à la finalité recherchée n'a que peu d'effet. L'un d'eux peut entendre des propos suscitant la peur, mais il se contente de dire : « Ô Toi qui accorde le salut, préserve-nous ! Je cherche refuge auprès d'Allah ! » Et il pense qu'il a atteint l'objectif. Ils sont semblables au malade qui se rend chez les médecins pour entendre ce qui se passe, ou un homme affamé qui se rend chez quelqu'un qui lui décrit des mets délicieux puis s'en va sans cela ne lui ne soit d'aucune utilité. Il en est de même du fait d'écouter la description des adorations sans les pratiquer. Toute exhortation qui ne modifie pas chez toi un caractère permettant de changer tes actes, est une preuve contre toi.

Si on objecte : ce que tu mentionnes des accès de la tromperie est une chose dont on ne peut quasiment se défaire. Nous répondons que l'au-delà gravite autour d'un seul objectif qu'est la réforme du cœur. N'en est incapable que celui dont l'intention n'est pas sincère, car si l'homme se préoccupait de l'au-delà comme il se préoccupe de ce bas-monde, il l'obtiendrait. Et c'est ce qu'ont fait les pieux prédécesseurs et ceux qui les ont suivis dans la bienfaisance. Pour se défaire de la duperie, on peut s'aider de trois choses :

La raison qui est la lumière principale par laquelle l'homme perçoit les réalités des choses.

La connaissance par laquelle l'homme se connaît lui-même et connaît son Seigneur, sa vie d'ici-bas et sa vie future.

Les chapitres du *livre de l'amour*, des *merveilles du cœur*, de *la méditation*, et du *livre de la reconnaissance* font référence à la description de l'âme et de la majesté d'Allah (ﷻ). On peut s'aider, pour connaître ce bas-monde et l'au-delà, de ce qui a été mentionné dans le *livre du blâme de ce bas-monde* et le *livre du rappel de la mort*. Lorsque ces connaissances surviennent, jaillit du cœur, de par la connaissance d'Allah (ﷻ), l'amour d'Allah ; de par la connaissance de l'au-delà, l'amour du désir ardent pour lui ; et de par la connaissance de ce bas-monde, la force de la répulsion pour lui. Ainsi, la principale préoccupation devient ce qui fait parvenir à Allah (ﷻ) et profite dans l'au-delà. Et lorsque cette volonté domine le cœur, l'intention devient sincère en toute chose, et toute tromperie est repoussée. Et lorsque l'amour d'Allah (ﷻ) domine le cœur, de par la connaissance qu'on a d'Allah et de sa personne, on a besoin de la troisième chose qui est :

La science, par laquelle nous désignons la manière de cheminer sur la voie menant à Allah (ﷻ), et ses travers, ainsi que la connaissance de ce qui le rapproche d'Allah et le guide. Et tout ceci figure dans cet ouvrage. Ainsi, on retiendra des quarts consacrés aux adorations et aux habitudes, ce dont on a besoin et ce dont on se passe, et la manière d'observer la bienséance établie par la Législation. On retiendra du quart consacré aux perditions tous les obstacles qui empêchent de cheminer sur la voie d'Allah (ﷻ), et qui sont les caractères blâmables. On retiendra du quart consacré au salut les caractères louables par lesquels il faut remplacer les caractères blâmables, après les avoir effacés. Si on cerne tout cela, on peut se prémunir des formes de tromperie que nous avons indiquées, et Allah est plus savant.

Si on fait tout cela, il faut craindre la ruse de Satan qui appelle au commandement, et il faut également craindre de se croire à l'abri du stratagème d'Allah. C'est pourquoi on a dit : « Ceux qui sont sincères sont en grand danger. »[1] Satan dit à l'imam Ahmad au moment de son décès : « Tu m'as échappé ! », il lui répondit : « Non ! Pas encore ! » Ainsi, il ne faut jamais que la crainte quitte le cœur des alliés d'Allah. Nous demandons à Allah de nous préserver de la tromperie et de nous accorder une bonne fin, Il est certes proche et répond aux invocations. Ainsi prend fin le *livre des vanités*, de même que le quart consacré aux perditions. Passons maintenant au quart consacré à ce qui comporte le salut.

[1] Il s'agit d'un fragment de propos mensongers parfois attribués au Prophète (ﷺ), voir *Ad-Da'îfah* (174).

Quatrième quart :

Ce qui comporte le salut

28 – Le livre du repentir, ses conditions, piliers, et ce qui s'y rapporte

Sache que les péchés sont un voile masquant le Bien-Aimé, et il est obligatoire de s'écarter de ce qui éloigne du Bien-aimé. Ceci ne se réalise que grâce à la science, au regret et à la résolution. En effet, lorsqu'on ignore que les péchés sont la cause de l'éloignement vis-à-vis du Bien Aimé, on ne regrette pas les péchés et on ne souffre pas d'emprunter la voie de l'éloignement ; et si on ne souffre pas, on n'en revient pas. Allah (ﷻ) ordonne le repentir lorsqu'Il dit :

وَتُوبُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَ ٱلْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ

« Et repentez-vous tous devant Allah, vous les croyants, afin que vous récoltiez le succès. »[1]

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ تُوبُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ تَوْبَةً نَّصُوحًا

« Ô vous les croyants ! Repentez-vous sincèrement à Allah. »[2]

إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلتَّوَّٰبِينَ وَيُحِبُّ ٱلْمُتَطَهِّرِينَ

« Allah aime ceux qui se repentent abondamment, et ceux qui se purifient. »[3]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ô hommes ! Repentez-vous à votre Seigneur. Moi, je me repens à Allah cent fois par jour.* »[4]

Ibn Masᶜûd (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Allah est plus heureux du repentir de Son serviteur croyant qu'un homme qui, dans le désert, s'endormit puis se réveilla et constata la perte de sa bête qui portait sa nourriture et sa boisson. Il la chercha jusqu'à être assoiffé, puis dit : « Je vais retourner au lieu où j'étais, et dormir jusqu'à mourir. » Il posa sa tête sur son bras pour mourir, puis il se réveilla et trouva à ses côtés sa bête avec sa nourriture et sa boisson. Allah est plus heureux du repentir de Son serviteur croyant que cet homme du fait de retrouver sa monture.* »[5] Et les hadiths en ce sens sont nombreux. Il existe une unanimité sur l'obligation du repentir, car les péchés sont des perditions qui éloignent d'Allah (ﷻ), c'est pourquoi il faut les fuir immédiatement.

---

[1] *An-Nûr*, v.31.
[2] *At-Tahrîm*, v.8.
[3] *Al-Baqarah*, v.222.
[4] Muslim (2702).
[5] Muslim (2744).

Le repentir est donc obligatoire en permanence, car l'homme n'est jamais exempt de désobéissance, et même s'il est exempt de désobéissance par les membres, il n'est pas exempt du fait de penser au péché par son cœur ; et s'il en est exempt, il n'est pas à l'abri des insufflations de Satan qui lui inspire des pensées qui le détournent de la mention d'Allah (ﷻ) ; et s'il en est exempt, il n'est pas à l'abri de l'insouciance et du manquement dans la connaissance d'Allah (ﷻ), Ses attributs et Ses actes. Tout ceci est un manquement, et personne n'en est exempt. Les créatures diffèrent en cette part de manquement, mais le fondement est nécessairement présent. C'est pourquoi le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il arrive à mon cœur de se couvrir de rouille, aussi je demande pardon à Allah soixante-dix fois chaque jour et nuit.* »[1] Et c'est pourquoi Allah (ﷻ) l'a honoré en disant :

لِّيَغْفِرَ لَكَ ٱللَّهُ مَا تَقَدَّمَ مِن ذَنۢبِكَ وَمَا تَأَخَّرَ

« *Afin qu'Allah te pardonne tes péchés passés et futurs* »[2]

Alors que dire de la condition d'autres ? Lorsque les conditions du repentir sont réunies, il est valide et acceptable. Allah (ﷻ) dit :

وَهُوَ ٱلَّذِى يَقْبَلُ ٱلتَّوْبَةَ عَنْ عِبَادِهِۦ

« *Et c'est Lui qui agrée le repentir de Ses serviteurs* »[3]

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Allah accepte le repentir du serviteur tant qu'il n'est pas dans son dernier râle.* »[4] Et les hadiths en ce sens sont nombreux.

Les catégories de péchés

Sache que l'homme possède de nombreux caractères et attributs, mais les sources des péchés sont au nombre de quatre :

La première concerne les caractères de seigneurie qui suscitent l'orgueil, la fierté, l'amour des louanges et éloges, l'arrogance, la recherche de domination, et autre. Ce sont là des péchés destructeurs, mais certains les négligent et ne les considèrent pas comme des péchés.

La deuxième concerne les caractères sataniques qui donnent naissance à la jalousie, la transgression, la ruse, la tromperie, la machination, la fraude, l'hypocrisie, l'incitation à la corruption, et autre.

---

[1] Muslim (2702).
[2] *Al-Fath*, v.2.
[3] *As-Shûrâ*, v.25.
[4] *Sahîh Al-Jâmi'* (1903).

La troisième concerne les caractères bestiales qui donnent naissance à l'avidité, et l'attachement à assouvir les désirs du ventre et du sexe qui entrainent la fornication, l'homosexualité, le vol et le fait de s'adonner aux vanités de ce bas-monde pour satisfaire les désirs.

La quatrième concerne les caractères de prédation qui donnent naissance à la colère, la haine, l'agression des gens par le meurtre, les coups, et l'accaparement de leurs biens.

Ces caractères évoluent dans la nature humaine. Ainsi c'est le caractère bestial qui domine en premier, puis il est suivi du caractère de prédation, et lorsque ces deux caractères sont réunis, ils utilisent la raison en ce qui concerne les caractères sataniques, comme la ruse, la tromperie et le stratagème, puis ce sont les caractères de seigneurie qui dominent.

Ce sont là les fondements et sources des péchés, puis, les péchés jaillissent de ces sources vers les membres : certains dans le cœur, comme la mécréance, l'innovation, l'hypocrisie, et la dissimulation du mal ; d'autres dans l'ouïe, la langue, le ventre et le sexe, les mains et les pieds, et d'autres encore dans tout le corps. Il n'est pas nécessaire de le détailler, tant cela est clair.

Ensuite, les péchés se subdivisent entre ceux qui se rapportent aux droits des êtres humains et ceux qui concernent ce qui est entre le serviteur et son Seigneur. Ce qui se rapporte aux droits des serviteurs est plus grave, quant à ce qui est entre le serviteur et son Seigneur, le pardon y est plus espéré et escompté, sauf s'il s'agit de polythéisme, qu'Allah nous en préserve, car il n'est pas pardonné. ᶜÂishah (ﵵ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Il est trois registres auprès d'Allah : un registre duquel Il ne se préoccupe aucunement, un registre duquel Il ne laisse rien, et un registre qu'Allah ne pardonne pas. Le registre qu'Allah (ﷻ) ne pardonne pas est celui du polythéisme : Allah (ﷻ) dit :

إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ

« ***Quiconque associe à Allah, Il lui interdit le Paradis*** »[1]

Le registre duquel Allah ne se préoccupe aucunement est celui de la transgression entre le serviteur et Allah (ﷻ), car Il le pardonne et l'efface, s'Il le veut. Quant au registre duquel Il ne laisse rien, c'est celui des

[1] *Al-Mâ'idah*, v.72.

transgressions entre les serviteurs, pour lesquelles la réparation est inéluctable. »[1]

Autre division : sache que les péchés se divisent entre mineurs et majeurs. Il est de nombreuses divergences à ce sujet, et les hadiths diffèrent sur le nombre des péchés majeurs. Les hadiths authentiques les mentionnant sont au nombre de cinq :

Le premier est le hadith d'Abû Hurayrah (ﷺ) qui rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Éloignez-vous des sept péchés mortels.* » Les compagnons dirent : quels sont-ils ? Il dit : « *Associer à Allah, la sorcellerie, tuer une personne qu'Allah a protégée sauf en toute vérité, l'usure, s'accaparer les biens de l'orphelin, fuir au combat, et porter de fausses accusations contre les croyantes chastes et innocentes.* »[2]

Le deuxième est le hadith de ᶜAbd Allah Ibn Masᶜûd (ﷺ) qui dit : « Ô Messager d'Allah ! Quel est le plus grand péché ? – *Que tu donnes un égal à Allah, alors que c'est Lui qui t'a créé.* – Et ensuite ? – *Que tu tues ton enfant de crainte qu'il ne partage ta nourriture.* – Et ensuite ? – *Que tu commettes l'adultère avec l'épouse de ton voisin.* »[3]

Le troisième est le hadith de ᶜAbd Allah Ibn ᶜAmr (ﷺ) qui rapporte que le Prophète (ﷺ) dit : « Les péchés majeurs sont l'association à Allah et le non-respect de la piété filiale. »[4]

Le quatrième est le hadith : « *Voulez-vous que je vous indique le plus grand péché majeur ? C'est le mensonge* — ou il dit : *le faux témoignage.* »[5]

Le cinquième est le hadith d'Abû Bakrah (ﷺ) qui rapporte que le Prophète (ﷺ) dit, lorsqu'on mentionna les péchés capitaux en sa présence : « *L'association à Allah, et le non-respect de la piété filiale.* – Puis, alors qu'il était accoudé, il se mit assis et dit : *Et le faux témoignage.* – Et il ne cessa de le répéter, au point que nous nous disions : si seulement il s'était tu. »[6]

Les savants ont tenu à ce sujet de nombreux avis, mais les hadiths mentionnant les péchés majeurs n'indiquent pas qu'ils soient mentionnés exhaustivement. Le Législateur a peut-être voulu cette indétermination, afin que les gens craignent les péchés. Les hadiths permettent néanmoins

---

[1] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (3022), la chaîne de transmission du hadith est faible. Néanmoins, il existe une formulation authentique : « *Les transgressions sont au nombre de trois…* » sans mention des registres, voir *As-Sahîhah* (1927).

[2] Al-Bukhârî (2766) et Muslim (89).

[3] Al-Bukhârî (4702) et Muslim (86).

[4] Al-Bukhârî (6870).

[5] Al-Bukhârî (5977) et Muslim (88).

[6] Al-Bukhârî (2654) et Muslim (87).

de connaître les catégories de péchés majeurs, et les plus graves d'entre eux.

Quant aux plus minimes des péchés mineurs, il n'est aucun moyen pour les connaître. Les savants ont parlé du nombre des péchés majeurs, ainsi on rapporte que pour Ibn Mascûd (ﷺ) ils étaient au nombre de quatre, et pour Ibn cUmar (ﷺ) au nombre de sept. Lorsqu'on rapportait à Ibn cAbbâs (ﷺ) qu'Ibn cUmar estimait qu'ils étaient au nombre de sept il disait : « Ils sont plus proches de soixante-dix que de sept. » De même Abû Sâlih rapporte d'Ibn cAbbâs : « Les péchés majeurs sont ceux qui exigent l'application d'une peine légale en ce bas-monde. » Pour Ibn Mascûd, les péchés majeurs figurent au début de sourate *An-Nisâ'* jusqu'à la Parole d'Allah (ﷻ) :

إِن تَجْتَنِبُوا۟ كَبَآئِرَ مَا تُنْهَوْنَ عَنْهُ نُكَفِّرْ عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ وَنُدْخِلْكُم مُّدْخَلًا كَرِيمًا ﴿٣١﴾

« ***Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous vous pardonnerons vos péchés, et Nous vous ferons entrer en un lieu honorable (le Paradis).*** »[1]

Sacîd Ibn Jubayr et d'autres ont été d'avis que cela englobe tout péché pour la pratique duquel Allah a menacé de l'Enfer.

Abû Tâlib Al-Makkî dit : « Les péchés majeurs sont au nombre de dix-sept, que j'ai retenus de ce qui a été rapporté. Quatre concernent le cœur : le polythéisme, l'obstination dans le péché, le fait de désespérer de la miséricorde d'Allah, et l'assurance contre la ruse d'Allah (ﷻ). Quatre concernent la langue : le faux témoignage, l'accusation mensongère portée à l'encontre des femmes chastes, le faux serment délibéré, et la sorcellerie. Trois concernent le ventre : la consommation d'alcool, l'accaparement sans droit des biens de l'orphelin, et la consommation de l'usure. Deux concernent le sexe : l'adultère et l'homosexualité. Deux concernent les mains : le meurtre et le vol. Un concerne les pieds : la fuite au combat. Un concerne l'ensemble du corps : le non-respect de la piété filiale. » Cela peut être augmenté ou diminué, car le fait de frapper et châtier l'orphelin est plus grave que la consommation de ses biens. Et Allah est plus savant.

---

[1] *An-Nisâ'*, v.31.

Les degrés dans l'au-delà sont fonction des bonnes et mauvaises actions en ce bas-monde

Sache que les hommes diffèrent dans l'au-delà comme ils diffèrent en ce bas-monde, et ils sont de quatre catégories : perdus, tourmentés, sauvés et triomphants.

Ceci à l'exemple d'un roi qui s'empare d'une région, tue certains de ses habitants, en châtie d'autres sans les tuer, en épargne d'autres qui sont sauvés, et en honore d'autres qui sont triomphants. Si le roi est juste, il ne les répartit ainsi qu'en fonction de ce qu'ils méritent : il ne tue que celui qui renie la légitimité du roi, et s'oppose à lui dans le fondement de son pouvoir, ne châtie que celui qui fait preuve de manquement dans son service tout en reconnaissant sa royauté, n'épargne que celui qui reconnaît sa royauté sans faire preuve de négligence, et n'honore que celui qui consacre son existence au service et au triomphe [du roi].

Les membres de ces catégories diffèrent dans la félicité et le châtiment en fonction de leur condition. Ceci est attesté par ce qui est rapporté dans le hadith qui mentionne que des hommes traverseront le pont [au-dessus de l'Enfer] à la vitesse de l'éclair fugace[1], et d'autres séjourneront en Enfer durant sept mille ans[2] ; et entre l'instant et sept mille ans il existe une grande différence.

Concernant la différence dans l'intensité du châtiment, il n'est pas de limite supérieure, tandis que le moindre châtiment consiste à rendre des comptes. De la même manière que le roi peut châtier certains qui font preuve de manquements dans les œuvres en leur demandant des comptes, puis leur pardonner, tout comme il peut les faire fouetter ou leur infliger d'autres formes de châtiment. Il en est de même concernant les rangs des bienheureux dans la félicité. Ces questions générales sont connues à l'aune des Textes et à la lumière de la connaissance.

De manière détaillée, nous disons que celui qui parfait le fondement de la foi, évite tous les péchés majeurs, s'acquitte parfaitement de toutes les obligations, et ne commet que quelques péchés mineurs sans persévérer en cela, il semble qu'il lui sera pardonné, car le Coran indique qu'éviter les péchés majeurs expie les péchés mineurs. Celui qui agit ainsi rejoint soit les rapprochés, soit les gens de la droite, en fonction de sa foi et de sa certitude.

---

[1] Al-Bukhârî (7439) et Muslim (302).

[2] La chaine de transmission de ce hadith est faible, ainsi que l'a mentionné Al-Hâfidh Al-ʿIraqî, voir *Al-Ihyâ'* (4/31).



Si sa foi est minime ou qu'elle faiblit, son rang diminue, et si elle se renforce, son rang s'élève.

Les rapprochés diffèrent également en fonction de leur connaissance d'Allah (ﷻ). Les degrés de ceux qui connaissent Allah ne peuvent être cernés, car l'océan de la connaissance n'a pas de rivage, et les plongeurs s'y immergent en fonction de leurs forces. Les plus hauts degrés des gens de la droite constituent les plus bas degrés des rapprochés. C'est là la condition de celui qui évite les péchés majeurs et s'acquitte des obligations.

Concernant celui qui commet un péché majeur et néglige les piliers de l'islam, s'il s'en repent sincèrement avant l'approche du terme de son existence, il rejoint celui qui n'a pas commis de péché, car « *celui qui se repent d'un péché est semblable à celui qui n'a pas de péché* »[1], et le vêtement lavé est semblable à celui qui n'a jamais été sali.

Quant à celui qui meurt avant de se repentir, son cas est grave, car le fait qu'il soit mort en persistant dans le péché peut avoir ébranlé sa foi, et on lui accorde ainsi une mauvaise fin. Surtout si sa foi n'est qu'un suivi aveugle, car elle se dissout face au moindre doute et à la moindre illusion ; alors que l'on craint moins la mauvaise fin pour celui qui connaît Allah et est empli de certitude. De plus, le châtiment de celui qui meurt sans se repentir est fonction de la laideur des péchés majeurs commis et de la durée de l'obstination ; puis ceux qui suivaient aveuglément s'installeront au Paradis, alors que ceux qui ont fait preuve de connaissance et de clairvoyance s'installeront aux plus hauts degrés.

Ce que nous avons mentionné des rangs des serviteurs, lors de la Résurrection, est un jugement fondé sur les causes manifestes, à l'instar de l'avis du médecin qui estime qu'un malade va mourir et qu'aucun remède n'y pourra rien, alors que pour un autre, son mal est léger et son remède facile. C'est là une supposition bien souvent exacte. Mais le premier malade peut échapper à la perte d'une manière qui échappe au médecin, tout comme l'existence de celui dont le mal est léger peut prendre fin sans qu'il ne le voit. Ceci en raison des secrets cachés d'Allah (ﷻ), car les âmes des vivants recèlent des causes établies par Celui qui crée les causes, et dont l'homme ne peut connaître l'essence. Il en est de même pour la réussite et la perdition dans l'au-delà, elles dépendent de causes subtiles que l'homme ne peut connaître. Aussi, on peut pardonner au pêcheur, même si ses péchés sont nombreux, et faire tomber la colère sur l'obéissant, même si ses actes d'obéissance apparents sont nombreux, car ce qui compte est la piété ;

[1] Sahîh Al-Jâmi^c^ (3008).

et la piété se trouve dans le cœur. Or les états du cœur peuvent échapper à son détenteur, alors que dire d'autrui ?

Concernant ceux qui sont sauvés – et nous entendons uniquement par le salut, la préservation, en dehors de la félicité et la réussite – ils n'ont pas servi suffisamment pour être honorés, et n'ont pas fait preuve de manquement pour être châtiés. Il semble que ce soit la condition des fous, des enfants des mécréants, et de ceux auquel l'appel n'est pas parvenu. Si bien qu'ils n'ont ni connaissance, ni négation, ni obéissance, ni désobéissance. Aussi, l'endroit qui leur convient est *al-a^crâf*.

Quant aux bienheureux, ce sont ceux qui connaissent Allah, les rapprochés et précurseurs. Nul ne sait ce qui leur a été réservé comme réjouissance. Leur attachement ne porte pas sur le Paradis mais sur la rencontre d'Allah (ﷻ) et sur le fait de Le contempler. Ils sont semblables à l'amoureux, car dans cet état il ne soucie pas de lui-même, ne ressent pas ce qui frappe son corps, et il n'a pour préoccupation que son bien-aimé. Voilà ceux qui parviennent à la réjouissance et ce qu'aucun cœur humain n'a pu imaginer. Ce que nous avons mentionné suffit pour expliquer la distinction des degrés en fonction des bonnes actions.

Ce qui aggrave les péchés mineurs

Sache que le péché mineur s'aggrave pour de multiples causes, parmi lesquelles l'obstination et la constance. Dans le hadith rapporté par Ibn cAbbâs (رضي الله عنهما), le Prophète (ﷺ) a dit : « Il n'est pas de péché mineur dans l'obstination, et pas de péché majeur avec la demande de pardon. »[1]

Sache également que le pardon est plus espéré pour un péché majeur commis et non suivi d'un autre semblable, que pour un péché mineur que le serviteur commet avec constance. Ceci est semblable à des gouttes d'eau qui tombent les unes à la suite des autres sur une pierre et l'impactent, alors que si on réunissait ces gouttes et qu'on les déversait d'un seul coup sur la pierre, elles n'auraient aucun effet. C'est pourquoi le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'œuvre la plus aimée d'Allah est la plus constante, même si elle est minime.* »[2]

Parmi les causes qui aggravent les péchés mineurs figure le fait de sous-estimer le péché. Car plus le serviteur trouve grave le péché, plus Allah (ﷻ) le minimise, et plus le serviteur le minimise, plus Allah (ﷻ) le juge grave. Ceci car le fait de le trouver grave procède de la répugnance du

---

[1] Da^cîf Al-Jâmi^c (6308).
[2] Al-Bukhârî (6465) et Muslim (782).

cœur et de sa réprobation pour ce péché. Ibn Masᶜûd (ﷺ) dit : « Le croyant voit ses péchés comme une montagne qui menace de s'écrouler sur lui, et le dépravé voit ses péchés comme des mouches sur son nez qu'il chasse de la main. »[1]

Le péché semble grave dans le cœur du serviteur en raison de sa connaissance de la Majesté d'Allah (ﷻ). Ainsi, lorsqu'il regarde la grandeur de Celui auquel il désobéit, il considère le péché mineur comme immense. Anas (ﷺ) dit : « Vous commettez des actes qui paraissent à vos yeux plus fins qu'un cheveu, et que nous comptions, à l'époque du Messager d'Allah (ﷺ), parmi les péchés mortels. »[2]

Bilâl Ibn Saᶜd (ﷺ) dit : « Ne regarde pas l'insignifiance du péché mais regarde la grandeur de Celui à qui tu as désobéi. »

Parmi ces causes figure le fait de se réjouir et se vanter de son péché mineur, en disant par exemple : « As-tu vu comment j'ai déchiqueté l'honneur d'untel et mentionné ses défauts au point de le gêner ? », ou le fait que le commerçant dise : « As-tu vu comment je lui ai fourgué du toc, et comment je l'ai trompé et lésé ? » Ces propos, et d'autres semblables, aggravent les péchés mineurs.

Aussi, le fait de négliger la préservation d'Allah (ﷻ), Sa longanimité à son égard et le fait qu'Il accorde un répit, sans savoir que cela peut être une aversion, afin que ce répit augmente son péché.

Aussi, le fait de commettre un péché puis de le mentionner en présence d'autrui. En effet, Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Toute ma communauté est épargnée à l'exception de ceux qui s'exhibent. Fait partie de l'exhibition le fait qu'Allah ait protégé (des yeux des gens) le serviteur (qui a péché dans la nuit) et qui au matin se dévoile en disant : « Ô untel ! J'ai fait ceci et cela. » Il se dévoile alors que son Seigneur l'avait caché.* »[3]

Aussi, le fait que le pécheur soit un savant pris pour modèle. Lorsqu'on apprend qu'il a commis un péché, cela l'aggrave, comme le fait de porter de la soie, s'introduire auprès des tyrans sans les réprouver, attenter à l'honneur d'autrui, ou ne se préoccuper que des sciences à travers lesquelles on recherche le prestige, comme la science de la controverse. Ce sont là des péchés en lesquels le savant est suivi, ainsi il décède et son mal perdure et se répand dans le monde. Bienheureux celui qui, en mourant, voit ses péchés mourir avec lui. Il est dit dans le hadith : « *Quiconque fait*

[1] Al-Bukhârî (6308).
[2] Al-Bukhârî (6492).
[3] Al-Bukhârî (5721), et Muslim (2290).

revivre en islam une bonne tradition en recevra la récompense et recevra la récompense de tous ceux qui la pratiqueront après lui, sans que cela ne diminue en rien de leur rétribution. Et quiconque instaure en islam une mauvaise tradition en portera le fardeau et portera le fardeau de tous ceux qui la pratiqueront après lui, sans que cela n'allège en rien leur péché. »[1] Le savant est donc tenu d'observer deux choses : délaisser le péché et le cacher s'il le commet.

De même que les fardeaux des savants sont multipliés lorsqu'ils sont suivis dans les péchés, leurs bonnes actions sont multipliées lorsqu'ils sont suivis dans le bien. Aussi, il convient au savant d'adopter une attitude médiane en son habillement et ses dépenses, voire même de pencher pour la restriction car les gens le regardent. Il doit également faire attention à tout ce en quoi il est pris pour modèle, car s'il se permet de s'introduire auprès des gouverneurs et d'amasser les vanités de ce monde, et que d'autres l'imitent en cela, il en subira les conséquences, même s'il parvient à se préserver lui-même en cela, les autres ne comprendront pas les modalités de cette préservation.

On rapporte qu'un roi obligeait les gens à consommer de la chair de porc. On fit venir un savant, et le chambellan du roi dit à cet homme : « J'ai sacrifié pour toi un chevreau, mange-en. » Lorsque le savant s'introduit auprès du roi, on apporta le plat, il n'en mangea pas, et on ordonna de le tuer. Le chambellan lui dit : « Ne t'ai-je pas dit que c'était du chevreau ? » Le savant lui répondit : « Comment pourrait le savoir celui qui me prend pour modèle ? »

Le repentir

Sache que le repentir exprime un regret qui suscite une résolution et un dessein. Ce regret suscite la connaissance du fait que les péchés constituent un obstacle qui s'interpose entre l'homme et son Bien aimé. Le regret est la souffrance du cœur lorsqu'il ressent la séparation d'avec ce qu'il aime. Il a pour signe la tristesse prolongée et les pleurs, car celui qui ressent un châtiment qui frappe son enfant ou quelqu'un qui lui est cher, ses pleurs se prolongent et son malheur s'intensifie. Est-il quelqu'un qui lui est plus cher que sa propre âme ? Est-il une punition plus dure que l'Enfer ? Est-il une cause de survenue du châtiment plus évidente que les péchés ? Est-il un informateur plus véridique que le Messager d'Allah (ﷺ) ? Si un médecin l'informe que son fils ne guérira pas, sa tristesse augmente à l'instant, alors que son enfant ne lui est pas plus cher que sa propre âme, que le médecin n'est pas plus savant qu'Allah et Son Messager, que la mort n'est pas plus

[1] Muslim (1017).

dure que l'Enfer, et que la maladie n'indique pas plus la mort que les péchés n'indiquent le courroux d'Allah et l'exposition à l'Enfer.

Il convient à celui qui se repent d'inspecter ce qu'il doit comme prière ratée ou accomplie sans respecter une de ses conditions, par exemple en l'ayant accomplie dans un vêtement souillé ou avec une intention non valide, parce qu'il l'ignorait. Il doit donc toutes les rattraper. De même s'il est redevable d'un jeûne, d'une Zakat, d'un pèlerinage ou d'autres obligations. Il doit toutes les compenser, inspecter cela et les rattraper.

Quant aux péchés, il doit rechercher tous les péchés commis depuis la puberté, et les considérer. Si cela relève de ce qui est entre lui et Allah (ﷻ), le repentir consiste en le regret et la demande de pardon. Ensuite, il doit considérer l'étendue de ses péchés, rechercher pour chaque péché une bonne action appropriée, et accomplir autant de bonnes actions que de péchés. Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ ٱلْحَسَنَٰتِ يُذْهِبْنَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ

« ***Les bonnes actions dissipent les mauvaises*** »[1]

De même, le Prophète (ﷺ) a dit : « *Fais suivre la mauvaise action par la bonne, et elle l'effacera.* »[2] Un exemple de ce que nous avons indiqué consiste à expier l'écoute de la musique par l'écoute du Coran et la participation aux assises de mention d'Allah ; expier le fait de toucher le Coran en état d'impureté, en l'honorant et en le lisant abondamment, et si on peut recopier le Coran et en faire un don inaliénable, on le fait ; expier la consommation d'alcool en donnant en aumône des boissons licites. De cette manière, suis la voie des contraires, car on ne soigne les maux que par leurs contraires. Ceci pour ce qui est entre lui et Allah (ﷻ).

S'agissant des torts causés à autrui, ils renferment eux aussi une désobéissance à Allah (ﷻ), car Il a interdit la transgression envers les créatures. Celui qui s'en rend coupable tombe dans Son interdiction, et il doit rattraper cela par le regret, la résolution de le délaisser à l'avenir, et l'accomplissement de bonnes actions opposées à ces transgressions, comme il a précédé dans la première partie. Il oppose au tort causé aux gens, la bienfaisance en leur faveur ; il expie les biens spoliés par l'aumône faite de ses biens licites ; il expie l'atteinte à leur honneur en louant les adeptes de la religion, et il expie le meurtre par l'affranchissement. Ceci concernant le droit d'Allah (ﷻ) ; et s'il l'observe, cela ne suffit que lorsque qu'il s'acquitte

[1] *Hûd*, v.114.
[2] *Sahîh Al-Jâmi*ᶜ (97).

des torts causés à autrui qui portent sur les personnes, les biens, l'honneur, ou le tort causé aux cœurs.

S'agissant du premier cas, si le serviteur est coupable d'un homicide involontaire, il doit verser le prix du sang, pris de ses biens ou son clan, à son ayant droit. S'il tue délibérément, la loi du talion s'impose à lui avec toutes ses conditions, il doit se livrer à celui qui est en droit de réclamer le talion, qui peut demander son exécution ou lui pardonner. Il ne lui est pas permis de cacher sa situation, au contraire de celui qui fornique, vole, boit du vin, ou commet ce qui implique l'application d'une peine légale d'Allah (ﷻ), en quel cas son repentir n'implique pas qu'il se dénonce. Au contraire, il doit se cacher ; mais s'il porte son affaire devant le gouverneur et qu'il applique la peine légale, cela tiendra lieu d'expiation, et son repentir sera valide et accepté auprès d'Allah (ﷻ), comme l'atteste le récit de Mâᶜiz et de la femme de la tribu de Ghâmidî.[1] Il en va de même de la peine de la diffamation, il faut se soumettre au jugement de la victime.

Le deuxième cas concerne les torts liés aux biens, comme la spoliation, la trahison et la fraude dans les échanges, en quel cas il faut rendre ce qui a été pris à son propriétaire et s'en délivrer. Qu'il écrive à ceux qui ont subi ce tort, leur remette leurs droits, et leur demande de l'en libérer. Si ses torts sont trop nombreux pour qu'il s'en acquitte, qu'il fasse ce qu'il peut, et il ne lui reste alors que la possibilité de multiplier les bonnes actions pour qu'elles lui soient prises au Jour de la Résurrection et remises dans les balances de ses victimes. Si elles ne suffisent pas, on prendra de leurs mauvaises actions qui seront ajoutées aux siennes. Telle est la disposition concernant les torts se rapportant aux biens tangibles. S'il en possède et n'en connaît pas les propriétaires ou leurs héritiers, il les donne en aumône, Et si les biens licites et illicites sont mélangés, il en estime la valeur par un effort personnel, puis la donne en aumône.

Le troisième cas concerne les atteintes à l'honneur et le tort causé aux cœurs. Il doit, en ce cas, rechercher chacune de ses victimes, lui demander de le libérer, et lui faire connaître la teneur du forfait, car la demande équivoque ne suffit pas, puisqu'en l'apprenant, la victime peut ne pas accepter de l'en libérer. Ceci sauf si la révélation du forfait multiplie le tort, comme le fait de mentionner un de ses défauts cachés, ou la fornication avec la servante de la victime. En ce cas, on s'efforce d'être bienveillant et bienfaisant envers la victime, puis de lui demander de le libérer de manière équivoque. Dans cette situation, il restera nécessairement un tort qui devra être réparé par de bonnes actions au Jour de la Résurrection. De même si la

[1] Al-Bukhârî (6824), et Muslim (1693).

victime meurt, car la réparation en ce monde n'est plus possible et on ne peut se rattraper qu'en multipliant les bonnes actions, pour qu'elles soient prises pour compensation au Jour de la Résurrection, et il n'y a de salut que si les bonnes actions pèsent plus lourd dans la Balance.

Les conditions du repentir

Parmi les conditions du repentir authentique figure la résolution de ne plus revenir, à l'avenir, à ces péchés ou à d'autres semblables ; et ce d'une résolution ferme. Ceci à l'exemple du malade qui sait que les fruits nuisent à sa maladie et prend la ferme résolution de ne pas toucher aux fruits durant toute sa maladie. Cette résolution doit être ferme à l'instant, même si on peut se figurer que le désir le domine par la suite. Il ne se sera pas repenti tant que sa résolution n'est pas ferme à l'instant. On ne peut se figurer que le repentant y parvienne à ses débuts, si ce n'est par l'isolement, le silence, la diminution de nourriture et de sommeil, l'acquisition de nourriture licite et l'abandon de ce qui est douteux et désirable comme nourriture et vêtement. Quelqu'un dit : « Celui qui est sincère dans l'abandon des désirs et combat son âme en cela sept fois, ne sera pas éprouvé par cela. » Il dit encore : « Celui qui se repent d'un péché et reste sur la voie droite sept ans, n'y retombera jamais. »

Les catégories de serviteurs dans la pérennité du repentir

Sache que les gens sont de quatre catégories concernant le repentir :

La première catégorie est celle du repentant qui se maintient dans le repentir jusqu'à la fin de son existence, rattrape ce qu'il a négligé et n'envisage jamais de revenir à ses péchés, sauf pour ce qui est des faux-pas auxquels l'homme ne peut généralement échapper. Telle est la rectitude dans le repentir, et celui qui la pratique se presse vers les actes de bien. On nomme ce repentir, le repentir sincère, et cette âme, l'âme sereine. Les gens qui la pratique diffèrent, pour certains le désir s'est apaisé, si bien que la lutte a cessé, alors que d'autres voient leur âme s'opposer, mais ils la combattent.

La deuxième catégorie est celle du repentant qui emprunte la voie de la rectitude concernant les principaux actes d'obéissance, les péchés majeurs, et turpitudes, mais ne cesse d'être confronté, involontairement, à certains péchés, ainsi il est éprouvé par ceux-ci dans son cheminement, sans chercher délibérément à les commettre. Chaque fois qu'il succombe, il blâme son âme, regrette et prend la résolution de se prémunir contre ses causes. Il s'agit de l'âme qui blâme, car elle adresse des reproches à

l'homme pour les situations blâmables qu'il vise. Il s'agit également d'un rang élevé, même s'il est inférieur à celui de la première catégorie. C'est la condition de la plupart des repentants, car le mal est mêlé à la nature humaine. L'homme n'y échappe donc que très rarement, et tout ce qu'il peut espérer est que son bien domine son mal, afin que cela alourdisse [le plateau du bien] dans sa Balance, et que ses bonnes actions pèsent plus lourd. Quant au fait que sa Balance soit dépourvue d'un plateau de mauvaises actions, cela est improbable. Les gens de cette catégorie bénéficient d'une belle promesse d'Allah (ﷻ) qui dit :

ٱلَّذِينَ يَجۡتَنِبُونَ كَبَٰٓئِرَ ٱلۡإِثۡمِ وَٱلۡفَوَٰحِشَ إِلَّا ٱللَّمَمَۚ إِنَّ رَبَّكَ وَٰسِعُ ٱلۡمَغۡفِرَةِۚ

« ***Pour ceux qui évitent les plus grands péchés ainsi que les turpitudes, et qui ne commettent que des fautes légères, le pardon de Ton Seigneur est immense.*** »[1]

C'est à ce rang que le Prophète (ﷺ) fait allusion en disant : « Allah aime le croyant éprouvé et repentant. »[2]

La troisième catégorie est celle de l'homme qui se repent et se maintient un moment dans la rectitude, puis est dominé par son désir pour certains péchés auxquels il succombe, en raison de son impuissance à dominer le désir. Malgré cela, il observe régulièrement les actes d'obéissance et délaisse un ensemble de péchés qu'il pourrait commettre et pour lesquels il éprouve du désir. Il n'est ainsi dominé que par un ou deux désirs, et aimerait qu'Allah lui donne le pouvoir de les réprimer et de le protéger de leurs maux. Après avoir succombé, il regrette et fait promettre à son âme de se repentir de ce péché. Cette âme est appelée l'âme interrogée, et celui qui la possède est de ceux à propos desquels Allah (ﷻ) dit :

وَءَاخَرُونَ ٱعۡتَرَفُواْ بِذُنُوبِهِمۡ خَلَطُواْ عَمَلٗا صَٰلِحٗا وَءَاخَرَ سَيِّئًا

« ***D'autres ont reconnu leurs péchés, ils ont mêlé de bonnes actions à d'autres mauvaises.*** »[3]

Pour son observation régulière des actes d'obéissance et sa réprobation de ce qu'il commet, on peut avoir de l'espoir pour lui, en raison de la Parole d'Allah (ﷻ) :

عَسَى ٱللَّهُ أَن يَتُوبَ عَلَيۡهِمۡۚ

« ***Il se peut qu'Allah accueille leur pardonne*** »[4]

---

[1] *An-Najm*, v.32.
[2] Le hadith est inventé, voir Daʿīf Al-Jâmiʿ (1705).
[3] *At-Tawbah*, v.102.
[4] *At-Tawbah*, v.102.

Mais son issue finale est critique du fait de l'ajournement et du report de son repentir, car il peut être saisi [par la mort] avant le repentir, et les actes ne valent que par leurs conclusions. Voilà pourquoi on doit craindre la fin, car toute âme peut être frappée par la mort, et que ce soit sa fin, il faut donc surveiller chaque respiration et prendre garde à tomber dans l'interdit.

La quatrième catégorie est celle de l'homme qui se repent et se maintient un moment dans la rectitude, puis se replonge dans les péchés, sans envisager le repentir et sans regretter son acte. Celui-ci fait partie des obstinés, et cette âme est nommée l'âme qui incite au mal. On craint pour lui une mauvaise fin. S'il meurt sur le monothéisme, on espère qu'il sera délivré de l'Enfer, même après un certain temps. Il n'est pas impossible qu'il bénéficie du pardon pour une raison cachée et inconnue, mais il ne convient pas de compter sur cela, car celui qui dit qu'Allah (ﷻ) est généreux, que Ses trésors sont immenses et que son péché ne Lui nuit aucunement, et que tu vois ensuite prendre la mer à la recherche du dinar, si on lui dit : « Puisqu'Allah est généreux, reste chez toi, peut-être qu'il t'accordera ta subsistance », il considèrera que celui qui tient ses propos est ignorant et répondra : « La subsistance ne s'obtient qu'en la gagnant. » On peut alors lui dire : il en est de même pour le salut et la piété.

Ce vers quoi le repentant doit s'empresser

Nous avons mentionné que le repentant doit apporter des bonnes actions qui s'opposent à ce qu'il a commis comme mauvaises actions, afin qu'elles les effacent et les expient. Les bonnes actions expiatrices sont accomplies par le cœur, la langue et les membres, en fonction des mauvaises actions commises : ce qui est commis par le cœur est expié par l'imploration et la soumission ; ce qui est commis par la langue est expié par la reconnaissance de la transgression et la demande de pardon, en disant par exemple : « Seigneur, je me suis causé du tort, alors pardonne moi ! » On rapporte dans le hadith que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Pas un homme ne commet un péché, puis n'accomplit parfaitement ses ablutions, deux unités de prière, et ne demande pardon à Allah (ﷻ), sans qu'Il ne lui pardonne.* »[1] Quant aux péchés commis par les membres, ils sont expiés par les actes d'obéissance, les aumônes et toutes les formes d'adoration.

[1] *Sahîh Al-Jâmi*ᶜ (5738).

Le remède du repentir et le moyen de soigner l'obstination

Sache que celui qui ne connaît pas le mal ne peut connaître le remède, car le remède n'a d'autre sens que de s'opposer aux causes du mal, et une chose ne peut être annulée que par son contraire. L'obstination a pour cause l'insouciance et le désir, et on ne peut opposer à l'insouciance que la science, et au désir que la patience sur l'abandon des causes menant au désir. L'insouciance est le fondement des péchés, il n'y a ainsi d'autre remède, pour se repentir, que celui qui est composé de la douceur de la science et de l'amertume de la patience, de la même manière que l'oxymel mêle la douceur du sucre et l'amertume du vinaigre, et l'ensemble vient à bout de la jaunisse. Les médecins aptes à soigner ce mal sont les savants, car c'est une maladie des cœurs, plus grave que celle des corps, ceci pour plusieurs raisons :

La première est que le malade ignore qu'il en est atteint.

La deuxième est que ses conséquences ne sont pas visibles en ce monde, contrairement aux maladies du corps dont la conséquence est une mort visible à laquelle la nature humaine répugne. Ce qui est après la mort n'est pas visible, et c'est pourquoi on répugne rarement aux péchés, même lorsque leur auteur en connaît la gravité. Ainsi, tu le vois compter sur la grâce d'Allah concernant la maladie du cœur, alors qu'il s'efforce de soigner son corps sans s'en remettre simplement à Allah.

La troisième est le mal incurable qu'est l'absence de médecin, car les médecins sont les savants, et ils sont eux aussi malades à notre époque, car le mal dévastateur qui sévit est l'amour de ce bas-monde. Ce mal a vaincu les médecins qui sont devenus incapables d'avertir les hommes, de crainte qu'on leur dise : *Qu'avez-vous à ordonner un remède, en vous oubliant vous-même ?* C'est la raison pour laquelle le mal s'est répandu et que le remède a disparu.

Si l'on demande : Quelle attitude le prédicateur doit-il adopter envers les hommes ? La réponse est longue, mais nous indiquerons les actes utiles en cela, et qui sont de quatre types :

Le premier consiste à rappeler ce que le Coran renferme comme versets intimidants pour les pécheurs, ainsi que ce qu'en mentionnent les hadiths, tout en y mêlant l'éloge des repentants.

Le deuxième consiste à évoquer les récits des prophètes - que la paix soit sur eux - et des pieux prédécesseurs, et ce qui les a frappés comme épreuves en raison des péchés, comme ce fut le cas pour Âdam (عليه السلام) et ce





qu'il a enduré dans sa désobéissance comme expulsion du Paradis, ou ce qui est arrivé à Dâwud et Sulaymân - que la paix soit sur eux. En effet, le Coran n'a évoqué cela que pour l'exhortation. Leur succès a résidé en ce remède, alors qu'on accorde un répit aux malheureux, afin qu'ils augmentent leur péché, car le châtiment de l'au-delà est plus dur. Le prédicateur doit donc multiplier ce genre d'exhortations à ceux qui s'obstinent dans le péché, car cela est utile pour inciter au repentir.

Le troisième consiste à leur faire admettre que la survenue du châtiment en ce bas-monde est effective, et que tout malheur qui frappe le serviteur est dû à ses forfaits. Combien de serviteurs négligent l'au-delà, mais craignent plus le châtiment de ce bas-monde, en raison de leur extrême ignorance. Les conséquences désastreuses des péchés peuvent déjà survenir en ce bas-monde, comme l'a dit le Prophète (ﷺ) : « Le serviteur est privé de subsistance en raison d'un péché qu'il commet. »[1]

Al-Fudayl Ibn ᶜIyâd dit : « Il m'arrive de désobéir à Allah et d'en voir les conséquences dans le comportement de mon âne et de mon servant. »

Abû Sulaymân Ad-Dârânî dit : « Les éjaculations nocturnes sont un châtiment, et personne ne rate une prière qu'en raison d'un péché commis.»

Abû Hurayrah (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Lorsque le croyant commet un péché, on inscrit un point noir dans son cœur. S'il se repent, cesse, et implore le pardon, son cœur est poli [de ce point], mais s'il persiste, cela continue jusqu'à recouvrir tout son cœur. C'est là la rouille mentionnée par Allah* :

كَلَّا ۖ بَلْ ۜ رَانَ عَلَىٰ قُلُوبِهِم مَّا كَانُوا يَكْسِبُونَ ﴿١٤﴾

« Non ! Une rouille recouvre plutôt leur cœur en raison de ce qu'ils commettaient »[2] [3]

Al-Hasan dit : « La bonne action est une lumière dans le cœur et une force dans le corps, et la mauvaise action est une obscurité dans le cœur et un faiblesse dans le corps. »

Le quatrième consiste à évoquer ce qui est rapporté concernant les châtiments liés aux péchés, comme la consommation d'alcool, la fornication, le meurtre, l'orgueil, la jalousie et la médisance. Le prédicateur doit être un médecin qui connaît le mal et sait comment composer le remède. En effet, un homme demanda au Prophète (ﷺ) : « Adresse-moi une

---

[1] *Daᶜîf Al-Jâmiᶜ* (1452), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] *Al-Mutaffifûn*, v.14
[3] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (1670).

recommandation. » Il lui répondit : « *Ne te mets pas en colère.* »[1] Un autre lui demanda : « Adresse-moi une recommandation. » Il lui répondit : « *Désespère de ce que possède les gens.* »[2] Comme s'il avait décelé chez le premier les signes de la colère, et chez le deuxième les signes de la convoitise.

Ce que nous avons mentionné constitue le remède à l'insouciance. Reste le remède au désir, dont les modalités sont tirées de ce que nous avons mentionné dans le livre de l'éducation de l'âme. La patience est nécessaire, car le mal ne se prolonge qu'en raison du fait que le malade commet ce qui lui nuit. Ce qui l'y pousse est l'intensité de son désir ou son insouciance concernant ce qui lui nuit, ainsi l'amertume de la patience est nécessaire. C'est de cette manière qu'on remédie au désir de désobéissances, à l'image du jeune homme dominé par le désir qui ne parvient plus à préserver son regard, son cœur et ses membres pour assouvir le désir. Il doit garder à l'esprit les intimidations mentionnées dans le Livre d'Allah (ﷻ) et la Sunna de Son Messager (ﷺ), car si sa peur s'intensifie, il s'éloignera des causes qui stimulent le désir.

De l'extérieur, ce qui stimule le désir est la présence de ce qui est désirable et le fait de le regarder. Le remède consiste en la faim et le jeûne permanent. Mais tout ceci ne se réalise que par la patience, et on ne patiente que par crainte ; on ne craint que par science ; et on ne sait qu'à travers la clairvoyance. La première chose consiste donc à assister aux assises de mention d'Allah, écouter avec un cœur dépouillé de préoccupations, puis réfléchir sur ce qui est dit, afin que la crainte jaillisse, que la patience soit aisée et que les exigences de la recherche du remède soient facilitées. Et la réussite d'Allah (ﷻ) est derrière tout cela.

Si l'on demande : comment l'homme tombe-t-il dans le péché, alors qu'il connait la laideur de ses conséquences ? Il est plusieurs réponses à cela :

Parmi celles-ci, est que le châtiment promis n'est pas tangible. Aussi, lorsque le croyant commet un péché, il doit être déterminé à se repentir. Mais comme il a la promesse que le repentir répare ce qu'il a commis, et que généralement les grandes espérances dominent la nature humaine, il ne cesse de retarder le repentir ; et en espérant le repentir, il s'adonne au péché. Aussi, il espère qu'Allah lui pardonnera.

---

[1] Al-Bukhârî (6116).
[2] *As-Sahîhah* (1914).



Le remède à ces causes consiste à ce qu'il réfléchisse en lui-même et constate que tout ce qui arrive est proche, et ne pas se penser à l'abri de l'offensive soudaine de la mort. On remédie au fait de retarder le repentir en réfléchissant au fait que la majorité des cris des hôtes de l'Enfer sont dus à ce report du repentir, car celui qui agit ainsi se fonde sur ce qui ne lui appartient pas, à savoir la pérennité, car il peut ne pas perdurer, et même s'il perdure, il ne pourra peut-être pas cesser demain, comme il en a le pouvoir aujourd'hui. Et s'il est incapable de le faire sur le moment, n'est-ce pas en raison de la domination du désir qui ne le quittera pas demain ?

Plus encore, il se renforce par l'accoutumance, et c'est ainsi qu'ont péri ceux qui reportaient le repentir, car ils imaginent une distinction avec ceux qui se conforment à l'ordre. Celui qui retarde le repentir est semblable à un homme qui a besoin de déraciner un arbre, mais constate qu'il est solide et ne peut être déraciné que par un effort intense et dit : « Je vais retarder cela d'un an et je viendrai le couper. » Il ne sait pas que plus l'arbre vit, plus son enracinement grandit, que plus lui vieillit, plus sa force faiblit. On peut s'étonner de son impuissance à le déraciner alors qu'il est fort et l'arbre encore faible ; comment peut-il s'attendre à réussir lorsqu'il sera plus faible, et l'arbre, lui, plus fort ?

Quant au fait d'attendre le pardon d'Allah (ﷻ), certes, le pardon d'Allah est possible, mais l'homme doit faire preuve de détermination. Cela est semblable à l'homme qui dépense tous ses biens, laissant sa personne et sa famille dans le besoin, et qui attend d'Allah (ﷻ) qu'Il lui accorde de découvrir un trésor sous des ruines. Cela est possible, mais cet homme sera pris pour un idiot. Et Allah (ﷻ) est plus savant.

29 – Le livre de la patience et de la reconnaissance

Ce livre est composé de deux parties, dont la première est :

La patience, sa réalité et ses formes

Allah (ﷻ) a mentionné la patience dans le Coran en environ quatre-vingt-dix endroits, en y liant la plupart des formes de bien et des degrés élevés dont ils sont les fruits. Ainsi, Il dit :

وَجَعَلْنَا مِنْهُمْ أَئِمَّةً يَهْدُونَ بِأَمْرِنَا لَمَّا صَبَرُوا

« ***Nous avons élu parmi eux des guides qui dirigeaient par Notre ordre aussi longtemps qu'ils patientaient*** »[1]

وَتَمَّتْ كَلِمَتُ رَبِّكَ الْحُسْنَىٰ عَلَىٰ بَنِي إِسْرَائِيلَ بِمَا صَبَرُوا

« ***Et la très belle promesse de ton Seigneur sur les fils d'Israël s'accomplit en récompense de leur patience.*** »[2]

وَلَنَجْزِيَنَّ الَّذِينَ صَبَرُوا أَجْرَهُم بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ

« ***Et Nous récompenserons ceux qui ont patienté en fonction du meilleur de leurs œuvres.*** »[3]

إِنَّمَا يُوَفَّى الصَّابِرُونَ أَجْرَهُم بِغَيْرِ حِسَابٍ

« ***Les patients auront leur pleine récompense sans compter.*** »[4]

Tout acte d'obéissance a une récompense déterminée et mesurée, sauf la patience. Et comme le jeûne relève de la patience, Allah (ﷻ) dit : « *Toutes les œuvres du fils d'Adam sont pour lui, sauf le jeûne car il M'appartient, et c'est Moi qui le récompenserai.* »[5] Allah a également promis aux patients d'être avec eux, et Il a rassemblé pour eux ce qu'Il n'a fait pour personne d'autre :

أُولَٰئِكَ عَلَيْهِمْ صَلَوَاتٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَرَحْمَةٌ ۖ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُهْتَدُونَ ﴿١٥٧﴾

« ***Voilà ceux qu'Allah [mentionne parmi les assemblées des anges], et obtiennent la miséricorde ; voilà ceux qui sont bien-guidés.*** »[6]

---

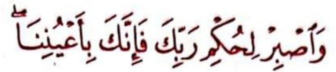
[1] *As-Sajdah*, v.24.
[2] *Al-A'râf*, v.137.
[3] *An-Nahl*, v.96.
[4] *Az-Zumar*, v.10.
[5] Al-Bukhârî (1904) et Muslim (1151).
[6] *Al-Baqarah*, v.157.

Et les versets en ce sens sont nombreux. Pour ce qui est des hadiths, Abû Sacîd (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Personne ne s'est vu attribuer un don meilleur et plus grand que la patience.* »[1]

Et dans un autre hadith : « La patience est à la foi ce que la tête est au corps. »[2]

Al-Hasan dit : « La patience est l'un des trésors du bien qu'Allah (ﷻ) n'accorde qu'à un serviteur noble auprès de Lui. »

Un homme doué de connaissance avait dans sa poche un morceau de papier qu'il sortait à chaque heure pour le lire ; et il y était écrit :



« ***Patiente sur l'ordre de ton Seigneur, car tu es sous Nos yeux.*** »[3]

Sache que la patience est une caractéristique humaine qu'on ne peut se figurer chez les animaux en raison de leur déficience et de la domination du désir chez eux, sans rien qui puisse s'y opposer. On ne peut non plus se figurer la patience chez les anges en raison de leur perfection. En effet, les anges n'ont pour seul désir que la proximité vis-à-vis du Seigneur, et aucun désir ne les domine pour les en détourner, si bien qu'ils aient besoin d'opposer quelque chose à ce qui empêcherait leur proximité vis-à-vis du Majestueux.

Quant à l'homme, il est au stade de l'enfance, imparfait comme l'animal, n'ayant que le désir de nourriture dont il a besoin. Ensuite, apparaît chez lui le désir du jeu et de la parure, puis le désir sexuel, sans avoir la force de la patience. Lorsque la raison apparait et se renforce, apparaissent les prémices du rayonnement de la lumière de la guidée, à l'âge du discernement. Puis cela grandit progressivement jusqu'à la puberté, de la même manière qu'apparaît la lumière de l'aube jusqu'à l'apparition du disque solaire. Mais c'est une guidée imparfaite, dénuée de de guide vers ce qui comporte son intérêt pour l'au-delà. Ensuite, lorsqu'il s'attelle à la connaissance de la Législation, il aperçoit ce qui concerne l'au-delà, et ses armes se multiplient. Mais la nature humaine recherche ce qu'elle aime, alors que la Législation et la raison l'en empêchent, la guerre éclate donc entre les deux. Le cœur du serviteur constitue le champ de cette bataille où la patience représente la fermeté de l'appel de la religion opposé à l'appel des désirs. S'il résiste jusqu'à vaincre le désir, le serviteur rejoint les patients, et s'il faiblit au point d'être dominé par le désir, sans patienter

---

[1] Al-Bukhârî (1469), et Muslim (2053).

[2] *Dacîf Al-Jâmic* (3535), la chaîne de transmission du hadith est très faible.

[3] *At-Tûr*, v.48.

dans son rejet, il rejoint les adeptes de Satan. Et s'il est établi que la patience représente la fermeté de l'appel de la religion dans la résistance au désir, cette résistance est une caractéristique humaine.

Les formes de patience

Sache également que la patience est de deux types :

La première est physique, comme le fait d'endurer les douleurs physiques, ou d'accomplir des actes difficiles parmi les adorations ou autre.

La deuxième est une patience psychique face aux désirs de la nature humaine et aux implications du désir. S'il s'agit d'une patience face à un désir du ventre ou du sexe, on nomme cela abstinence ; face au meurtre, on nomme cela courage ; s'il s'agit de contenir sa rage, on nomme cela longanimité ; face à un désastre ennuyeux, on nomme cela acceptation ; s'il s'agit de cacher quelque chose, on nomme cela discrétion ; s'il s'agit d'être dénué du surplus de l'existence, on nomme cela ascétisme ; et s'il s'agit de patienter sur une part minime [des biens] de l'existence, on nomme cela contentement.

Pour ce qui est de l'épreuve, on se contente du terme patience, car ce que nous avons mentionné indique clairement que la plupart des caractères de la foi entrent dans le cadre de la patience, même si les appellations diffèrent en fonction du référent.

Sache également que le serviteur ne peut se passer de la patience, quelle que soit la situation, car tout ce que le serviteur rencontre en ce bas-monde relève de deux choses :

La première est ce qui est conforme à son désir, comme la santé, la préservation, l'argent, le prestige, le grand nombre du clan et des disciples, et tous les plaisirs de ce bas-monde. Le serviteur a besoin de patience en toutes ces choses, afin de ne pas s'y fier, ne pas y succomber totalement, et respecter le droit d'Allah (ﷻ) dans ses biens, en les dépensant, et dans son corps, en soutenant la vérité. S'il ne se contrôle pas pour ne pas succomber aux plaisirs et s'y adonner, cela le mène à l'ingratitude et la transgression. Un homme doué de connaissance dit : « Le croyant endure les épreuves, mais seul un véridique peut endurer la préservation. »

ᶜAbd Ar-Raḫmân Ibn ᶜAwf (ﷺ) dit : « Nous avons été éprouvés par la difficulté et nous avons patienté ; et nous avons été éprouvés par l'aisance et nous n'avons pu patienter. » C'est pourquoi Allah (ﷻ) dit :

لَا تُلْهِكُمْ أَمْوَٰلُكُمْ وَلَآ أَوْلَٰدُكُمْ عَن ذِكْرِ ٱللَّهِ

« Ne soyez pas distraits du rappel d'Allah par vos biens et vos enfants. »[1]

وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّمَآ أَمْوَٰلُكُمْ وَأَوْلَٰدُكُمْ فِتْنَةٌ

« Sachez que vos biens et vos enfants ne sont qu'une tentation. »[2]

إِنَّ مِنْ أَزْوَٰجِكُمْ وَأَوْلَٰدِكُمْ عَدُوًّا لَّكُمْ فَٱحْذَرُوهُمْ

« Vos épouses et vos enfants sont pour vous des ennemis. Prenez-y garde. »[3]

Donc, l'homme véritable est celui qui patiente dans la préservation, et cette patience est liée à la reconnaissance. Ainsi, on ne peut la réaliser qu'en respectant le droit de la reconnaissance. La patience dans l'aisance est difficile, car elle est liée au pouvoir, ainsi, l'homme affamé est plus disposé à patienter en l'absence de nourriture qu'en présence d'un repas délicieux.

La deuxième est opposée au désir, et elle se compose de trois cas :

Le premier cas concerne les actes d'adoration pour lesquels le serviteur a besoin de patience, car, de par sa nature, l'âme répugne à la servitude. Ensuite, on répugne à accomplir certaines adorations en raison de la paresse, comme la prière, d'autres en raison de l'avarice comme la Zakat, et d'autres encore pour toutes ces causes réunies, comme le pèlerinage et le djihad.

Celui qui recherche la satisfaction d'Allah a besoin de patience dans Son obéissance en trois moments :

Avant l'adoration, dans la correction de l'intention, la sincérité et la patience sur ce qui peut s'y mêler comme ostentation.

Au cours de l'adoration, pour ne pas oublier Allah (ﷻ) pendant l'adoration et ne pas se relâcher dans l'observance des règles de bienséance et des pratiques recommandées. Il faut donc s'attacher à la patience face aux causes de relâchement jusqu'à la fin de l'adoration.

Le troisième moment se situe après l'accomplissement de l'adoration, en patientant sur la tentation de la révéler et la manifester, par ostentation et recherche de renommée, ainsi que sur tout ce qui invalide son œuvre.

---

[1] *Al-Munâfiqûn*, v.9.
[2] *Al-Anfâl*, v.28.
[3] *At-Taghâbun*, v.14.

Car celui qui ne patiente pas, après avoir fait l'aumône, sur la tentation du rappel du bienfait et la nuisance, son aumône est invalidée.

Le deuxième cas concerne la patience face aux péchés, et combien le serviteur en a besoin !

Si l'acte relève de ce qui est facile à faire, à l'instar des péchés de la langue comme la médisance, le mensonge, l'hypocrisie, et autre, la patience est plus difficile. Ainsi, on réprouve l'homme qui porte de la soie, mais s'il passe sa journée à médire autrui, on ne le réprouve pas. Celui qui ne maîtrise pas sa langue dans les conversations et ne peut patienter, seul l'isolement sera son salut.

Le troisième cas concerne ce qui n'entre pas dans le cadre de l'épreuve, à l'instar des calamités comme le décès d'êtres chers, la perte de biens, la cécité, la perte de la santé, et toutes les formes de calamités. La patience sur cela relève des degrés les plus élevés, car elle se fonde sur la certitude, et le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah éprouve celui auquel Il veut du bien.*»[1]

Proche de cette forme, la patience sur les torts causés par les gens, comme celui auquel on nuit par une parole, un acte, ou un forfait à l'encontre de sa personne, ou ses biens. La patience en cela consiste à ne pas rendre la pareille. La patience sur les torts causés par les gens compte parmi les plus hauts degrés. Allah (ﷻ) dit :

وَإِن تَصْبِرُوا۟ وَتَتَّقُوا۟ فَإِنَّ ذَٰلِكَ مِنْ عَزْمِ ٱلْأُمُورِ

« ***Si vous êtes patients et pieux, voilà la meilleure résolution à prendre.***»[2]

وَلَقَدْ نَعْلَمُ أَنَّكَ يَضِيقُ صَدْرُكَ بِمَا يَقُولُونَ ﴿٩٧﴾

« ***Et Nous savons que ta poitrine se serre à cause de ce qu'ils disent*** »[3]

وَلَئِن صَبَرْتُمْ لَهُوَ خَيْرٌ لِّلصَّٰبِرِينَ ﴿١٢٦﴾

« ***Et si vous patientez, cela est meilleur pour les endurants.*** »[4]

On rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « La patience est de trois sortes : la patience dans l'épreuve, la patience dans l'obéissance et la patience sur la désobéissance. Ainsi, celui qui endure l'épreuve au point de s'en consoler, Allah inscrit en sa faveur trois cents degrés ; et l'espace qui sépare un degré

---

[1] Al-Bukhârî (5645).
[2] *Âl ʿImrân*, v.186.
[3] *Al-Hijr*, v.97.
[4] *An-Nahl*, v.126.

d'un autre est comparable à celui qui existe entre le ciel et la terre. Celui qui patiente dans l'obéissance, on lui inscrira six cents degrés ; et la distance entre un degré et un autre est comparable à celle qui existe entre les confins de la terre et l'extrémité du Trône. Celui qui patiente sur la désobéissance, Allah inscrit en sa faveur neuf cents degrés ; et la distance entre un degré et un autre est comparable à deux fois celle qui existe entre les confins de la terre et l'extrémité du Trône. »[1]

Les mérites de la patience

Les hadiths énonçant les mérites de la patience sont nombreux, parmi ceux-ci ce que rapporte ᶜÂ'ishah (ﷺ) du Messager d'Allah (ﷺ) qui dit : « *Pas un malheur ne frappe le musulman, sans qu'Allah ne lui expie par cela ses fautes, jusqu'à l'épine qui le pique.* »[2]

Et dans un autre hadith : « *Pas un musulman ne subit une peine, une souffrance, une angoisse, une tristesse, un tort ou un souci, jusqu'à l'épine qui le pique, sans qu'Allah n'expie ses fautes.* »[3]

Et dans un autre hadith : « *Les épreuves ne cessent de frapper le croyant ou la croyante en leur corps, leurs biens et leurs enfants, jusqu'à ce qu'ils rencontrent Allah dépourvus de tout péché.* »[4]

Saᶜd Ibn Abî Waqqâs̲ rapporte : « J'ai demandé : ô Messager d'Allah ! Qui sont les hommes les plus éprouvés ? » Il répondit : « *Les prophètes, puis les pieux, puis les gens en fonction de leur piété. L'homme est éprouvé selon son degré de dévotion. Si sa foi est solide, son épreuve augmente, et si sa foi est fragile, on le soulage. Les épreuves ne cessent de frapper le serviteur jusqu'à ce qu'il marche sur terre, dépourvu de tout péché.* »[5]

On rapporte également que le Prophète (ﷺ) a dit : « Allah (ﷻ) dit : si J'adresse à l'un de Mes serviteurs une épreuve qui frappe son corps, ses biens ou ses enfants, et qu'il l'accueille avec une belle patience, Je serais gêné, au Jour de la Résurrection, de le soumettre à la Balance ou de déployer le registre [de ses actes]. »[6]

---

[1] *D̲aᶜîf Al-Jâmiᶜ* (3532), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] Al-Bukhârî (5640), et Muslim (2572).
[3] Al-Bukhârî (5641), et Muslim (4573).
[4] *S̲ah̲îh̲ Al-Jâmiᶜ* (5815).
[5] *S̲ah̲îh̲ At-Tirmidhî* (1956).
[6] *D̲aᶜîf Al-Jâmiᶜ* (4044), la chaîne de transmission du hadith est faible.

La bienséance dans la patience

Parmi les règles de bienséance dans la patience, figure le fait d'en faire preuve au premier choc, en raison de la Parole du Prophète (ﷺ) : « *La [véritable] patience ne se manifeste qu'au premier choc.* »[1]

Aussi, le fait de dire : « Nous sommes à Allah, et à Lui nous retournons» dans le malheur, en raison du hadith rapporté par Umm Salamah (رضي الله عنها)[2].

Aussi, le calme des membres et de la langue ; quant aux pleurs, ils sont permis. Un sage dit : « La perte de patience ne ramène pas ce qui a été perdu et ne fait que réjouir le malveillant. »

La belle patience consiste aussi, pour celui qui est éprouvé, à ne pas manifester son malheur, comme l'a fait Umm Sulaym, l'épouse d'Abû Talhah, à la mort de son fils.[3]

Thâbit Al-Bunânî rapporte : « À la mort de ᶜAbd Allah Ibn Mutarrif, [son père] Mutarrif se présenta devant les siens en portant de beaux vêtements et oint. Ils se mirent en colère et dirent : « ᶜAbd Allah meurt, et il se présente avec ces vêtements et oint ? » Il répondit : « Dois-je m'y résigner ? Mon Seigneur (ﷻ) m'a promis trois choses dont chacune d'elles m'est préférable à ce bas-monde et ce qu'il contient. Allah (ﷻ) dit :

ٱلَّذِينَ إِذَآ أَصَٰبَتۡهُم مُّصِيبَةٞ قَالُوٓاْ إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّآ إِلَيۡهِ رَٰجِعُونَ ١٥٦ أُوْلَٰٓئِكَ عَلَيۡهِمۡ صَلَوَٰتٞ مِّن رَّبِّهِمۡ وَرَحۡمَةٞۖ وَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلۡمُهۡتَدُونَ ١٥٧

« ***Ceux qui, lorsqu'un malheur les frappe, disent : « Nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. » Voilà ceux qu'Allah [mentionne parmi les assemblées des anges], et obtiennent la miséricorde ; voilà ceux qui sont bien-guidés.*** »[4]

Il n'est pas une chose qui me rapporterait dans l'au-delà, ne serait-ce qu'un cruchon d'eau, sans que je ne souhaite qu'on me la reprenne en ce bas-monde. »

Silah était en expédition avec son fils, et il lui dit : « Va mon fils, et combats afin que j'espère en ton martyre la récompense d'Allah. » Il s'avança, combattit, endura et fut tué. Puis Silah se jeta à son tour dans la bataille et fut tué. Les femmes se réunirent chez sa mère, Muᶜâdhah Al-

---

[1] Al-Bukhârî (1302), et Muslim (926).
[2] Muslim (918).
[3] Al-Bukhârî (5470), et Muslim (2144).
[4] *Al-Baqarah*, v.156-157.

ᶜAdawiyyah qui leur dit : « Bienvenue si vous êtes venues pour me féliciter, mais si vous êtes venues me présenter vos condoléances, repartez. » Si le malheur fait partie de ce qu'il est possible de dissimuler, alors le faire compte parmi les bienfaits subtils d'Allah.

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsque le serviteur tombe malade, Allah lui envoie deux anges et leur dit : « Regardez ce qu'il dit à ceux qui le visitent. » Si ce serviteur loue Allah (ﷻ) lorsqu'ils entrent chez lui, les deux anges rapportent cela à Allah (ﷻ) qui le sait mieux que quiconque. Allah dit alors : Mon serviteur a pour lui, si Je prends son âme, que Je le fasse entrer au Paradis ; et si Je le guéris, que Je lui accorde une chair meilleure que sa chair et un sang meilleur que son sang, et que Je lui expie ses fautes.* »[1]

ᶜAlî (ﷺ) dit : « Fait partie de la vénération d'Allah et la connaissance de Son droit, que tu ne te plaignes pas de ta douleur et que tu ne mentionnes pas ton malheur. »

Al-Ahnaf dit : « Cela fait quarante ans que j'ai perdu mon œil, et je ne l'ai jamais mentionné à personne. »

Un homme demanda à l'imam Ahmad : « Comment vas-tu, ô ᶜAbd Allah ? – Bien et je suis en bonne santé. – Tu as eu de la fièvre hier soir ? – Si je te dis que je suis en bonne santé, cela te suffit. Ne m'oblige pas à dire ce que je réprouve. »

Shaqîq Al-Balkhî dit : « Celui qui se plaint d'un malheur à autre qu'Allah n'aura jamais gouté en son cœur la douceur de l'obéissance à Allah. »

Un sage dit : « Compte parmi les trésors du bien, que de dissimuler les malheurs. » [Les pieux prédécesseurs] se réjouissaient des malheurs en raison de leur rétribution, et leurs récits à ce sujet sont connus.

Ainsi, on rapporte qu'à la mort de son fils ᶜAbd Al-Malik, ᶜUmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz l'enterra, puis se mit debout, entouré par les gens, et dit : « Ô mon fils, qu'Allah te fasse miséricorde ! Tu étais bon envers ton père. Par Allah ! Depuis qu'Allah m'a fait don de toi, tu n'as cessé de me réjouir. Mais, par Allah, tu ne m'as jamais autant réjoui, et je n'ai jamais autant espéré la récompense d'Allah à travers toi, que depuis que je t'ai placé dans cette demeure où Allah t'a emmené. »

Si on objecte : si le but de la patience consiste à ne pas détester les malheurs, l'être humain n'en est pas capable ; et si le but consiste, comme vous le dites, à se réjouir de leur survenue, cela est plus improbable encore.

---

[1] *Sahîh At-Targhîb* (3431).

La réponse est que la patience ne concerne qu'une chose aimée ou détestée. On n'interdit pas ce qui ne peut être maîtrisé, à savoir le trouble intérieur, mais on interdit ce qui peut l'être, comme le fait de déchirer les vêtements, se frapper les joues, ou proférer des paroles avec la langue. Quant à ce que nous avons mentionné de la joie de certains [pieux prédécesseurs], il s'agit d'une joie légale et non naturelle, car la nature humaine déteste les malheurs.

Ceci est semblable à un homme malade auquel un remède a été prescrit et qui, pour trouver ses ingrédients, dépense des biens. Une fois préparé, il s'en félicite et le boit dans l'espoir de retrouver la santé. Quant à sa nature, elle ne cesse, dès le départ, de répugner à le consommer.

De même, si un roi disait à un homme pauvre : « Chaque fois que je te frapperai avec ce petit bâton, je te donnerai mille dinars », cet homme aimerait qu'il y ait une multitude de coups, non pas parce qu'il ne souffre pas, mais en raison de ce qu'il espère comme conséquence, même si les coups le blessent. Il en est de même pour les pieux prédécesseurs qui y ont vu la récompense, l'épreuve leur fut alors plus supportable.

Le remède de la patience

Sache que Celui qui a créé la maladie a également créé le remède, et a promis la guérison. Même si la patience est difficile, il est possible de l'obtenir en liant la science et sa pratique, à partir desquelles on compose les remèdes pour tous les maux des cœurs. Ainsi, chaque mal nécessite une science et une pratique qui lui conviennent, car si les maux diffèrent, les remèdes diffèrent, puisque le remède consiste à s'opposer au mal.

Nous te donnons un exemple de cela en disant que si l'homme ne parvient pas à faire preuve de patience sur le désir sexuel, et que celui-ci le domine au point qu'il ne maîtrise ni son sexe, ni son regard, ni son cœur, le remède consiste en trois choses :

La première est le jeûne constant et le fait de se contenter du strict minimum lors de la rupture.

La deuxième consiste à mettre fin à ce qui cause son excitation. En effet, il est excité par le regard, qui stimule le cœur, qui stimule le désir. Le remède consiste en l'isolement et le fait de se préserver de ce qui suscite la méfiance et d'éviter au regard de tomber sur les formes excitantes ; car le regard est une flèche empoisonnée d'Iblîs, et on ne peut s'y soustraire qu'en fermant les yeux ou en fuyant.

La troisième consiste à distraire l'âme par une chose licite du même genre que ce qui est désiré, ceci à travers le mariage. Toute chose illicite désirée par la nature humaine trouve, en ce qui est licite, ce qui permet de s'en dispenser. C'est là le meilleur remède pour la plupart des gens, car cesser de manger affaiblit et ne réfrène pas l'appétit.

L'homme doit habituer son âme à la lutte, car celui qui habitue son âme à s'opposer au désir, la domine quand il le veut.

Sache que la plus difficile des formes de patience et de lutte, consiste à cesser de se parler à soi-même. Ceci est difficile, notamment pour celui qui se consacre à l'adoration et s'isole, car les insufflations ne cessent de l'attirer. L'unique remède consiste à rompre les relations, n'avoir qu'une seule préoccupation, et orienter la pensée vers le royaume des cieux et de la terre, les merveilles de la création d'Allah (ﷻ), et toutes les portes de la connaissance d'Allah (ﷻ). Lorsque cela domine le cœur, son affairement repousse l'attirance de Satan et ses insufflations. Mais si le serviteur ne fait pas ce cheminement intérieur, il ne peut être sauvé que par l'observation continue des pratiques de ressourcement spirituel (*awrâd*) comme la lecture [du Coran], la prononciation des formules de rappel, et les prières. Il aura en plus besoin d'imposer à son cœur d'être concentré, car seule la pensée intérieure absorbe le cœur, et non les pratiques apparentes. Voilà ce qu'on peut obtenir par l'acquisition et l'effort.

Quant aux parts qui se révèlent et la mesure de ce qui provient de la mansuétude d'Allah (ﷻ) comme états et actes, cela s'apparente à la chasse et dépend de la subsistance accordée. Ainsi, l'effort peut être minime et les prises nombreuses, et inversement. Au-delà de cet effort, il faut compter sur une attraction du Miséricordieux (ﷻ), car elle égale les œuvres des deux pesants [hommes et djinns]. Ceci ne dépend pas du choix du serviteur. Son seul choix consiste à s'exposer à cette attraction, en arrachant de son cœur les attractions de ce bas-monde, car celui qui est attiré vers le plus bas degré de l'Enfer ne le sera pas vers le plus haut degré du Paradis. Tout être avide de ce bas-monde est attiré vers lui, ainsi la rupture des attaches qui attirent est le but visé par la Parole du Prophète (ﷺ) : « Au cours des jours de votre existence, votre Seigneur [envoie] des souffles, alors exposez-vous-y. »[1]

Ce qui nous incombe est de vider le réceptacle et d'attendre la descente de la miséricorde, à l'instar de celui qui prépare la terre, enlève les mauvaises herbes et y sème les graines. Tout ceci n'est utile qu'avec la pluie, et il ne sait quand Allah décrétera les conditions qui apporteront la

[1] *Daʿîf Al-Jâmiʿ* (1917), la chaîne de transmission du hadith est faible.

pluie, mais il a confiance en la grâce d'Allah (ﷻ) pour qu'une année ne soit pas dénuée de pluie. De même, une année, un mois ou un jour est rarement dénué d'une attraction et d'un souffle [divins].

Le serviteur doit donc purifier son cœur des mauvaises herbes des désirs, y semer les graines de la volonté et de la sincérité, et l'exposer aux brises du vent de la miséricorde. De la même manière qu'on attend plus intensément les pluies au printemps, au moment de l'apparition des nuages, on attend plus intensément ces souffles aux moments méritoires, lorsque l'attention et l'entrain des cœurs sont réunis, comme au jour de ʿarafah, du vendredi et au cours du Ramadan. L'attention et les souffles sont des moyens d'amener la miséricorde d'Allah (ﷻ), par Sa Sagesse et Sa prédestination.

La reconnaissance et ses mérites

Allah (ﷻ) dit :

وَسَنَجْزِى ٱلشَّٰكِرِينَ

« et Nous récompenserons les reconnaissants »[1]

مَّا يَفْعَلُ ٱللَّهُ بِعَذَابِكُمْ إِن شَكَرْتُمْ وَءَامَنتُمْ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ شَاكِرًا عَلِيمًا ﴿١٤٧﴾

« Pourquoi Allah vous châtierait-Il si vous êtes reconnaissants et croyants ? Allah est Reconnaissant et Il sait tout. »[2]

وَقَلِيلٌ مِّنْ عِبَادِىَ ٱلشَّكُورُ

« Peu de Mes serviteurs sont reconnaissants »[3]

Et Il a promis d'accorder plus lorsqu'on fait preuve de reconnaissance, lorsqu'Il dit :

لَئِن شَكَرْتُمْ لَأَزِيدَنَّكُمْ

« Si vous êtes reconnaissants, J'augmenterais [Mes bienfaits] sur vous. »[4]

Ceci bien qu'Il ait conditionné de nombreuses autres choses à Sa volonté, comme dans Sa Parole :

[1] *Âl ʿImrân*, v.145.
[2] *An-Nisâ'*, v.147.
[3] *Saba'*, v.13.
[4] *Ibrâhîm*, v.7.

فَسَوْفَ يُغْنِيكُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦٓ إِن شَآءَ

« Allah vous enrichira de Sa grâce, s'Il veut »[1]

فَيَكْشِفُ مَا تَدْعُونَ إِلَيْهِ إِن شَآءَ

« Il dissipera le malheur pour lequel vous L'invoquez, s'Il veut »[2]

وَٱللَّهُ يَرْزُقُ مَن يَشَآءُ

« Et Allah dispense [Sa grâce] à qui Il veut »[3]

وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ

« Il pardonne, pour une chose moindre, à qui Il veut. »[4]

وَيَتُوبُ ٱللَّهُ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ

« Allah accueille le repentir de qui Il veut. »[5]

Lorsqu'Iblîs connut la valeur de la reconnaissance, il dit en voulant critiquer les fils d'Adam :

وَلَا تَجِدُ أَكْثَرَهُمْ شَٰكِرِينَ

« Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants. »[6]

On rapporte également que le Prophète (ﷺ) pria la nuit jusqu'à ce que ses pieds se fendillent. ᶜÂ'ishah (﵅) lui dit : « Ô Messager d'Allah, pourquoi fais-tu cela, alors qu'Allah t'a pardonné tes péchés passés et à venir ? » Il répondit : « *Ne serais-je pas un serviteur reconnaissant ?* »[7]

Muᶜâdh (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) lui a dit : « *Je t'aime. Aussi, dis : Ô Allah ! Aide-moi à me rappeler de Toi, à Te remercier et à T'adorer de la meilleure façon.* »[8]

---

[1] *At-Tawbah*, v.28.
[2] *Al-Anᶜâm*, v.41.
[3] *Al-Baqarah*, v.212.
[4] *An-Nisâ'*, v.48.
[5] *At-Tawbah*, v.15.
[6] *Al-Aᶜrâf*, v.17.
[7] Al-Bukhârî (4836) et Muslim (2820).
[8] *Sahîh Abû Dâwud* (1347).

La réalité de la reconnaissance

La reconnaissance s'exprime par le cœur, la langue et les membres. La reconnaissance par le cœur consiste à ce qu'il vise le bien et le dissimule à toutes les créatures. Par la langue, elle consiste à manifester la reconnaissance envers Allah par la louange. Et par les membres, elle consiste à utiliser les bienfaits d'Allah dans Son obéissance, en se préservant de les utiliser pour Lui désobéir. Ainsi, la reconnaissance des yeux consiste, entre autre, à dissimuler tout défaut que tu peux voir chez un musulman. Celle des oreilles, à cacher tout défaut que tu peux entendre, et ceci fait partie de l'ensemble des formes de reconnaissance par les membres.

La reconnaissance par la langue consiste à manifester la satisfaction vis-à-vis d'Allah (ﷻ), et c'est une chose ordonnée, ainsi le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Mentionner les bienfaits est une forme de reconnaissance, et s'en abstenir est une forme de reniement.* »[1]

On rapporte que deux hommes parmi les *anṣâr* se rencontrèrent, et l'un d'eux dit à son compagnon : « Comment vas-tu ? » L'autre répondit : « Louange à Allah. » Le Prophète (ﷺ) dit alors : « Dites de même. »[2]

On rapporte qu'un homme salua ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb, qui lui répondit, puis lui demanda : « Comment vas-tu ce matin ? – Je loue Allah. – C'est ce que je voulais entendre. »[3]

Les pieux prédécesseurs s'interrogeaient de la sorte, cherchant ainsi à faire exprimer la reconnaissance envers Allah, et que figurent parmi les serviteurs obéissants celui qui l'exprime et celui qui l'interroge.

Abû ᶜAbd Ar-Raḫmân Al-Ḫubulî dit : « Lorsqu'un homme salue un autre et lui demande : comment vas-tu ? Et que l'autre répond : je loue Allah pour toi ; l'ange qui se trouve à sa gauche demande à celui qui se trouve à sa droite : Comment vas-tu l'inscrire ? Et il répond : Je l'inscris parmi les louangeurs. » Ainsi, lorsqu'on lui demandait à Abû ᶜAbd Ar-Raḫmân : « Comment vas-tu ce matin ? » Il répondait : « Je loue Allah pour toi et pour toutes Ses créatures. »

---

[1] *Saḫîḫ Al-Jâmiᶜ* (3014).
[2] Aḫmad (3/241), la chaîne de transmission est qualifiée de faible par shaykh Al-Arna'ûṯ.
[3] Al-Muwaṯṯa' (2/961).

La distinction entre ce qu'Allah aime et réprouve

Sache que la manifestation de la reconnaissance et le délaissement de l'ingratitude ne se réalisent que par la connaissance de ce qu'Allah (ﷻ) aime, car la reconnaissance consiste à utiliser Ses bienfaits en ce qu'Il aime, alors que l'ingratitude est l'opposé de cela, soit en délaissant son utilisation, soit en l'utilisant en ce qu'Il réprouve. Deux sens permettent de distinguer ce qu'Allah aime de ce qu'Il déteste :

Le premier est l'ouïe qui se fonde sur les signes divins.

Le deuxième est la clairvoyance du cœur qui consiste à voir les choses de l'œil de la considération, ce qui est difficile et rare. C'est pourquoi Allah (ﷻ) a envoyé les Messagers, facilitant à travers eux les voies pour les créatures. Et cette connaissance est construite sur la connaissance de l'ensemble des dispositions religieuses qui régissent les actes des serviteurs. Voilà pourquoi celui qui ne connaît pas les dispositions religieuses qui régissent l'ensemble de ses actes, ne peut s'acquitter du devoir de reconnaissance.

S'agissant du fait voir les choses de l'œil de la considération, cela consiste à percevoir la sagesse d'Allah (ﷻ) en tout ce qu'Il a créé, car Allah (ﷻ) n'a rien créé dans l'univers sans que cela ne recèle une sagesse, et sans que cette sagesse ne renferme un dessein ; et c'est ce dessein qui est aimé. Cette sagesse se subdivise entre ce qui est une sagesse manifeste et une sagesse subtile :

La sagesse manifeste est à l'exemple de celui qui sait que la sagesse dans la création du soleil est qu'il y ait un jour et une nuit, afin que le jour soit consacré à la recherche de la subsistance, et que la nuit soit un temps de repos. Ainsi, le mouvement est aisé quand il fait jour, et le repos quand il fait sombre. Ceci compte parmi l'ensemble des sagesses que recèle la création du soleil, non la seule. Il en est de même de la connaissance de la sagesse que renferme la création des nuages et de la descente de la pluie.

Quant à la sagesse dans la création des astres, elle est subtile et n'est pas connue de tous. Ils peuvent en connaître certains aspects, comme le fait qu'ils soient une parure pour le ciel ; et dans toutes les parties de l'univers, il n'est pas l'espace d'une fourmi qui ne recèle une sagesse. De même pour les membres de l'animal : certains montrent la sagesse qu'ils renferment, comme le fait de savoir que l'œil est conçu pour voir, la main pour saisir et le pied pour marcher. Quant aux organes intérieurs comme la bile, le rein, le foie, les veines, les nerfs et ce qu'ils renferment comme cavités, mollesse

ou dureté, la sagesse qu'ils comportent n'est pas connue de tous. Et ceux qui en ont connaissance n'en savent que peu de chose devant la science d'Allah.

Donc, celui qui utilise une chose d'une manière et dans un but autre que celui pour lequel elle a été créée, aura renié le bienfait d'Allah (ﷻ) en cela. Ainsi, celui qui frappe autrui de sa main sans droit aura renié le bienfait d'Allah (ﷻ) concernant la main ; car elle a été créée afin que l'homme repousse ce qui lui nuit et saisisse ce qui lui est utile, et non pour nuire à autrui. De même pour l'œil, s'il regarde ce qui est illicite, il aura renié son bienfait ; aussi concernant le bienfait du soleil, car il permet de voir. L'œil et le soleil ont été créés pour que le serviteur voit ce qui lui est utile en sa religion et sa vie d'ici-bas, et qu'il se protège de ce qui lui nuit en cela.

Sache que le but de la création des créatures, de ce bas-monde et tous ses moyens, est de permettre aux créatures de parvenir à Allah (ﷻ). On ne parvient à Lui qu'en L'aimant, qu'en se rapprochant de Lui en ce bas-monde, et en se détournant des vanités de cette vie. Il n'y a de rapprochement que par l'observance continue de la mention d'Allah ; et il n'y a d'amour que par la connaissance suscitée par la réflexion continue. La pérennité de la mention d'Allah et de la réflexion n'est possible que par la pérennité du corps, et le corps ne subsiste que par la terre, l'eau et l'air. Or ceci n'est possible que par la création du ciel, de la terre, et de l'ensemble des organes et membres du corps. Tout ceci pour le corps qui est la monture de l'âme ; car ce qui revient vers Allah, c'est l'âme apaisée par la longue pratique de l'adoration et la connaissance. C'est pourquoi Allah (ﷻ) dit :

وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾

« ***Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent*** »[1]

Donc, toute personne utilisant une chose pour autre que l'obéissance à Allah aura renié le bienfait d'Allah en toutes les causes nécessaires pour commettre cette désobéissance. Donnons un seul exemple de cette sagesse subtile, qui n'est pas la plus extrême, afin d'en tirer une exhortation et connaître la voie de la reconnaissance et du reniement des bienfaits. Nous disons donc :

Parmi les bienfaits d'Allah (ﷻ) figure la création des dirhams (d'argent) et dinars (d'or) à travers lesquels se constitue la vie d'ici-bas. Pourtant ce sont deux pierres qui ne comportent pas d'utilité intrinsèque, mais les créatures en ont besoin dans la mesure où chaque homme a besoin de

[1] *Ad-Dhâriyât*, v.56.

nombreuses choses pour sa nourriture, sa boisson, son habillement, sa monture, et l'ensemble de ses besoins. Il peut ne pas disposer de ce dont il a besoin, tout en possédant ce dont il se passe, comme celui qui possède une quantité de safran, mais qui a besoin d'un chameau pour le monter ; tandis qu'un autre homme possède un chameau, dont il pourrait se passer, mais il a besoin de safran. Il est nécessaire qu'il y ait une compensation entre eux, et il faut estimer la valeur de l'objet de la compensation, puisque le propriétaire du chameau n'offre pas son chameau en échange de n'importe quelle quantité de safran, car il n'est pas d'adéquation entre le safran et le chameau pour qu'il reçoive ce qui lui est équivalent en poids et en forme.

De même, celui qui achète une maison en échange de vêtements, un esclave en échange de chaussures, ou de la farine en échange d'un âne, car il n'y a pas d'adéquation entre ces choses. Donc, Allah (ﷻ) a créé les dirhams et dinars comme arbitres et intermédiaires entre l'ensemble des biens, pour les évaluer à travers eux. Ainsi, on dit : ce chameau vaut cent, et cette quantité de safran vaut cent, on obtient ainsi une adéquation entre les deux. L'ajustement entre eux est possible à travers ces deux monnaies car elles ne portent pas de but intrinsèque, car si elles portaient un but intrinsèque, il ne pourrait y avoir d'arrangement. Ainsi, Allah les a créés pour qu'elles passent d'une main à une autre, et qu'elles soient des arbitres équitables entre les biens. Il leur a données une préciosité intrinsèque, en les rendant équivalents aux autres biens, et les posséder est comme posséder toute chose.

Si tu connais leur sagesse, tu sais que celui qui les utilise d'une manière opposée à leur finalité et ne convenant pas à la sagesse qu'elles renferment, aura renié le bienfait d'Allah en cela. Ainsi, celui qui les thésaurise, ne fait que les annuler et invalider la sagesse de leur création, il est semblable à celui qui a incarcéré le juge des musulmans dans une prison où il lui est impossible de juger. Ceci car il les a annihilées et a empêché leur échange. Et comme nombre de créatures sont incapables de lire les lignes divines écrites sur les pages des créatures, d'une écriture divine non lisible à l'œil nu, mais par l'œil de la clairvoyance, Allah (ﷻ) les a informées par des Paroles qu'elles ont entendues de la bouche de Son Messager (ﷺ), et Il dit :

وَٱلَّذِينَ يَكْنِزُونَ ٱلذَّهَبَ وَٱلْفِضَّةَ وَلَا يُنفِقُونَهَا فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ فَبَشِّرْهُم بِعَذَابٍ أَلِيمٍ

« ***À ceux qui amassent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allah, annonce un châtiment douloureux*** »[1]

[1] *At-Tawbah*, v.34.

Toute personne qui utilise les dirhams et dinars pour récipients renie le bienfait d'Allah en cela, et sa condition est pire que celle de celui qui les thésaurise. Ceci est semblable à celui qui emploie le maître d'un pays au tissage, nettoyage, et aux travaux accomplis par les plus vils des hommes. Ceci car le fer, le cuivre, la faïence et autres, remplacent l'or et l'argent pour contenir les liquides. Ces matériaux n'équivalent pas l'or et l'argent, et ne peuvent remplir le dessein visé à travers eux qu'est l'estimation de la valeur des choses. Ainsi, on dit à celui auquel cette sagesse de la miséricorde divine n'a pas été dévoilée : « *Celui qui boit dans un récipient en argent, on entendra gargouiller dans son ventre le feu de l'Enfer.* »[1] De même que toute personne pratiquant l'usure en utilisant les dirhams et les dinars, les aura détournés de leur dessein. C'est là un exemple de la sagesse subtile dans la création de ces deux monnaies.

Il convient donc que tu considères la reconnaissance et le reniement du bienfait à travers cet exemple, en toutes tes affaires : ton action et ton inaction, tes propos et ton silence, en tout ce qui émane de toi, qui est soit une reconnaissance ou son opposé qu'est le reniement, dont tu qualifies certaines choses de détestable et d'autres de dangereuses.

De même, Allah (ﷻ) a créé pour toi deux mains, dont l'une est plus forte que l'autre et qui, par cette force supplémentaire, a mérité prépondérance et noblesse par rapport à l'autre. Celui qui t'a donné les deux mains a fait que tu aies besoin d'accomplir des actes, dont certains sont nobles, comme le fait de saisir le Coran, et d'autres vils comme le fait d'enlever l'impureté. Si tu prends le Coran de la main gauche, et que tu enlèves l'impureté de la main droite, tu inverses ce qui est recherché, tu réserves le vil à ce qui est noble, transgressant ainsi vis-à-vis de ce dernier. De même pour les pieds, si tu commences par le pied gauche en mettant tes chaussures, tu transgresses vis-à-vis du pied droit, car les chaussures sont une protection pour le pied. Applique ce raisonnement à toute chose. De même, nous disons que celui qui casse une branche sans besoin important, et sans but valide, s'oppose à la sagesse de la création des arbres, car ils sont créés pour qu'on en tire profit. Si on la casse pour un but valide, il n'y a pas de mal, et si on le fait dans la propriété d'autrui, on est transgresseur, même dans le besoin, sauf si le propriétaire l'autorise.

---

[1] Al-Bukhârî (5634) et Muslim (2065).

Les bienfaits, leur réalité et leurs formes

Sache que tout ce qui est recherché est nommé bienfait. Mais en réalité le bienfait véritable est la félicité dans l'au-delà, et tout autre chose que l'on peut nommer bienfait ne l'est que par abus [de langage]. Nous concernant, tout se décompose en quatre catégories :

La première concerne ce qui est bénéfique à la fois en cette vie et dans l'au-delà, comme la science et le bon comportement. Ceci constitue le bienfait véritable.

La deuxième concerne ce qui est nuisible et dommageable dans les deux à la fois ; et c'est là le malheur véritable.

La troisième concerne ce qui est utile dans l'immédiat et qui est nuisible au final, comme la délectation et l'assouvissement des désirs qui sont un malheur pour les gens doués de clairvoyance, tandis que les ignorants les prennent pour des bienfaits. Par exemple, l'homme affamé qui trouve du miel contenant du poison, qui le prend pour un bienfait s'il l'ignore, et pour un malheur s'il en a connaissance.

La quatrième concerne ce qui est nuisible dans l'immédiat et utile au final, qui est un bienfait pour les gens doués d'intelligence et un malheur pour les ignorants. Ceci à l'exemple du remède à l'amertume abominable dans l'immédiat mais qui, au final, guérit les maux. Si on oblige un jeune garçon ignorant à le prendre, il croira que c'est une épreuve, alors que l'homme doué de raison le considèrera comme un bienfait. De même si le jeune garçon a besoin qu'on lui pratique une *hijama*, le père l'y appelle et la lui commande, en raison de ce qu'il connaît comme guérison à sa suite, alors que la mère l'en empêche en raison de son amour et de sa bienveillance excessive à son égard. Mais elle ignore l'intérêt que cela comporte, et l'enfant suit aveuglément l'obligeance de sa mère, de par son ignorance, il se rapproche d'elle et non de son père qu'il considère comme un ennemi. S'il raisonnait, il saurait que la mère est l'ennemi caché sous l'apparence de l'ami, car le fait qu'elle lui interdise la *hijama* le conduira à des maux bien plus douloureux que la douleur causée par la *hijama*. Ainsi, l'ami ignorant est pire que l'ennemi raisonnable, et tout homme est l'ami de son âme, mais l'âme est un ami ignorant, c'est pourquoi elle lui cause ce que l'ennemi ne saurait faire.

La multitude des bienfaits d'Allah

Sache que les bienfaits se divisent entre ce qui est une finalité recherchée pour elle-même, et ce qui est recherché en vue de cette finalité. Concernant la finalité, elle est le bonheur de l'au-delà qui se résume en quatre points : une pérennité sans fin, une joie sans peine, une science sans ignorance, et une richesse non suivie de pauvreté. C'est là le bonheur véritable. Quant à [ce qui est recherché en vue de cette finalité], il se compose des moyens permettant de parvenir à ce bonheur, et il comporte quatre points :

Le plus élevé concerne les vertus de l'âme, comme la foi et le bon comportement.

Le deuxième concerne les vertus du corps, comme la force, la santé, et autre.

Le troisième concerne les bienfaits qui entourent le corps, comme les biens, la réputation, et la famille.

Le quatrième concerne les moyens ces vertus et ce qui leur convient, comme la guidée, l'orientation, la rectitude, le soutien. Tous ces bienfaits sont immenses.

Si on demande : Pourquoi a-t-on besoin, sur le chemin vers l'au-delà, des bienfaits extérieurs comme les biens, la réputation et autre ? Nous répondons que ces choses relèvent du domaine de ce qui est permis et des instruments utilisés pour atteindre ce qui est recherché.

S'agissant des biens, si celui qui recherche la science ne dispose pas de ce qui lui suffit, il est semblable à celui qui s'engage dans la bataille sans armes. Et s'il passe son temps à rechercher sa nourriture, cela le détourne de l'acquisition de la science, de la mention d'Allah, de la réflexion et autre.

Concernant la réputation, elle permet à l'homme de repousser l'humiliation et l'injustice, car il n'est jamais à l'abri d'un ennemi qui lui nuise ou d'un transgresseur qui incite contre lui, ce qui préoccupera son cœur qui est son capital. Et ces préoccupations sont repoussées par l'honneur et la réputation.

Quant à la santé, la force, la longue existence et autre, ce sont des bienfaits, car la science et sa mise en pratique ne se réalisent qu'à travers cela. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Deux bienfaits concernant lesquels les gens sont*



dupés : la santé et le temps libre. »[1] Et lorsqu'on lui demanda qui était le meilleur des hommes, il répondit : « *Celui dont l'existence se prolonge et dont les œuvres sont bonnes.* »[2]

Pour ce qui est des biens et de la réputation, même si ce sont deux bienfaits, nous avons précédemment mentionné ce qu'ils comportent comme méfaits, même s'ils ne sont pas totalement blâmables.

Quant à la guidée, l'orientation, la rectitude, et le soutien, nul doute qu'ils comptent parmi les plus grands bienfaits, car personne ne peut se passer du besoin de la réussite. Ainsi, on dit :

Si le jeune homme est privé de l'aide d'Allah
C'est de son propre effort dont il est le plus victime

Les bienfaits d'Allah concernant les moyens de perception

Sache que nous avons mentionné un ensemble de bienfaits en faisant de la santé du corps un seul bienfait arrivant en deuxième position. Si nous voulions recenser les causes à travers lesquelles se réalise ce bienfait, nous ne pourrions le faire. Mais puisque la nourriture est une des causes de la santé, évoquons d'une manière allusive, et non exhaustive, un ensemble de causes à travers lesquelles on parvient à la nourriture. Nous disons donc que parmi les bienfaits d'Allah en ta faveur est qu'Il a créé pour toi une faculté de percevoir et de se mouvoir à la recherche de la nourriture. Regarde donc l'ordonnancement de la sagesse d'Allah (ﷻ) concernant les cinq sens qui constituent l'instrument de la perception.

Le premier, le toucher, est le premier sens créé chez l'animal. Le plus bas degré de la perception consiste à percevoir ce qu'on touche, car le fait de percevoir ce qui est éloigné est indubitablement plus parfait. C'est pourquoi tu as besoin d'un sens te permettant de percevoir ce qui est éloigné de toi. Il a donc créé pour toi l'odorat par lequel tu peux percevoir une odeur de loin ; mais tu ne sais pas de quel côté l'odeur est venue, et tu as donc besoin de tourner longuement avant de tomber sur ce dont tu as senti l'odeur, et tu peux même ne pas le trouver. Ainsi, Il a créé pour toi la vue afin que tu perçoives ce qui est éloigné de toi, que tu distingues sa position et te diriges précisément vers lui. Mais s'Il n'avait créé pour toi que cela, tu serais imparfait, car tu ne percevrais pas ce qui est derrière un mur ou un obstacle. Un ennemi peut venir vers toi de derrière un obstacle entre toi et lui, et s'approcher de toi avant que l'obstacle ne disparaisse, et qu'ainsi tu ne puisses fuir. Il a donc créé pour toi l'ouïe afin que tu

[1] Al-Bukhârî (6412).
[2] *Sahîh At-Tirmidhî* (1898).

perçoives les sons derrière les murs lorsqu'il y a du mouvement. Mais ceci serait insuffisant si tu ne disposais pas du goût, car il te permet de connaître ce qui te convient et ce qui te nuit ; au contraire de l'arbre dont la racine absorbe tous les liquides, car il est privé du goût, et ceci peut être la cause de son assèchement. Ensuite Allah (ﷻ) t'a honoré par une autre qualité, plus noble que tout : la raison. À travers elle, tu perçois les aliments et leur bénéfice, et ce dont [la consommation] est de conséquence fâcheuse. Tu perçois également la cuisson des aliments, leur mélange et leur préparation, et tu en profites en consommant ce qui est la cause de ta santé. Ceci constitue la moindre utilité de la raison, alors que la grande sagesse de sa création est la connaissance d'Allah (ﷻ).

Ce que nous avons indiqué des cinq sens extérieurs ne constitue que quelques perceptions. Ne crois pas que nous ayons épuisé le sujet, car la vue est l'un de ces sens, et l'œil est l'organe qui lui est dédié. L'œil est constitué de dix couches différentes, certaines sont des muqueuses, d'autres des membranes diverses, et à chacune de ces dix couches ses propriétés, formes, configurations, fonctions, fonctionnements, et constitutions. Si une seule de ces couches ou de ces propriétés défaillait, la vue serait affectée et tous les médecins seraient impuissants face à cela. Ceci ne concerne qu'un seul sens, et si tu appliques cela à l'ouïe et à l'ensemble des autres sens, tu constateras que des volumes entiers ne suffisent pas à épuiser le sujet, alors que dire de l'ensemble du corps ?

Considère ensuite la création de la volonté, de la force et des facultés de mouvement parmi les différentes formes de bienfaits. En effet, si Allah avait créé pour toi la vue afin de percevoir la nourriture, et n'avait pas créé en ta nature un désir pour ceci, et une inclination qui t'incitent à te mouvoir, la vue serait inefficiente. Combien de malades voient la nourriture, qui est la chose la plus utile pour eux, mais ne peuvent la consommer en raison du manque de désir pour elle. Ainsi Allah a créé pour toi le désir pour la nourriture qui te domine, semblable au plaideur qui t'oblige à te nourrir.

Ensuite, si ce désir ne s'apaise pas après consommation de la quantité nécessaire de nourriture, tu tombes dans l'excès et la perte. C'est pourquoi Il a créé pour toi la répulsion au moment de la satiété, afin que tu délaisses la nourriture. Il en est de même du désir sexuel dont la sagesse est la perpétuation de la descendance.

Puis Il a créé pour toi les membres qui sont les outils du mouvement vers la consommation de nourriture et autre. Parmi ceux-ci, les mains qui comportent de nombreuses articulations afin qu'elles puissent se mouvoir dans toutes les directions, se tendre et se replier, et qu'elle ne soit pas telle

un bout de bois. Ensuite, Il a fait en sorte que l'extrémité de la main, la paume, soit large, Il l'a divisée en cinq parties : les doigts, de longueurs différentes, disposés en deux rangées, de sorte que le pouce soit décalé et puisse faire le tour des autres doigts ; et si les doigts étaient réunis et empilés, le but ne serait pas parfaitement atteint. Ensuite, Il a créé les ongles qu'Il a liés aux extrémités des doigts, pour les renforcer et leur permettre de saisir certaines choses fines qui ne peuvent être saisies par les doigts. Ensuite, suppose que tu prennes la nourriture avec ta main, cela ne suffit pas pour qu'elle parvienne en toi. Ainsi, Il a créé pour toi la bouche et les deux mâchoires dont Il a fait deux os, sur lesquelles Il a disposé les dents, réparties selon ce que requiert la nourriture : certaines sont tranchantes comme les incisives, d'autres servent à casser comme les canines, d'autres encore à broyer comme les molaires. Il a fait que la mâchoire inférieure soit mobile et puisse effectuer un mouvement circulaire, et que la mâchoire supérieure soit fixe et ne bouge pas. Regarde donc l'étonnante création d'Allah (ﷻ). Dans toute meule conçue par les hommes, c'est la pierre inférieure qui est fixe, et la pierre supérieure qui tourne, sauf cette meule qui est la création d'Allah (ﷻ) où c'est la partie inférieure qui tourne autour de la partie supérieure, car si cette dernière tournait, cela serait dangereux pour les organes nobles qu'elle renferme.

Ensuite, vois comment Allah t'a accordé Son bienfait en créant la langue qui parcourt toute la bouche et ramène les aliments du milieu vers les dents, selon le besoin, comme la pelle qui ramène les aliments vers la meule. Ceci en plus de ce qu'elle comporte comme merveilles du pouvoir de la prononciation.

Ensuite, suppose que tu as brisé et malaxé des aliments secs, tu ne peux les avaler que s'ils glissent vers la gorge en étant humidifiés. Vois comment Allah (ﷻ) a créé sous la langue une source dont déborde la salive en fonction du besoin afin que les aliments soient malaxés.

Ensuite, qui va faire parvenir jusqu'à l'estomac ces aliments broyés et malaxés, qui se trouvent dans la bouche ? Cela ne peut être la main. Ainsi Allah (ﷻ) a conçu l'œsophage et le pharynx, en plaçant à l'extrémité du pharynx des membranes qui s'ouvrent pour aspirer les aliments, puis se contractent et se referment pour les ingérer, et les aliments descendent à travers le conduit de l'œsophage jusqu'à l'estomac. Lorsque ces aliments parviennent jusqu'à l'estomac sous forme de pain et de fruits broyés, ils ne se transforment pas en chair, os et sang tels que nous les voyons tant qu'ils ne sont pas parfaitement digérés. Aussi, Allah a fait de l'estomac une marmite où tombent les aliments. Il les enferme et les digère grâce à la chaleur qui lui provient des quatre organes que sont : le foie à sa droite, la

rate à sa gauche, le diaphragme en devant, et la chair des lombes en arrière. L'aliment est digéré et devient un liquide qui peut circuler à l'intérieur des veines. Ensuite, il passe des veines vers le foie où il se fixe en attendant de subir une autre digestion. Puis il se répartit à travers les organes, n'en reste alors que des déchets qui seront expulsés. Et si nous voulions épuiser le sujet, cela serait très long.

L'être humain compte un nombre incalculable de muscles et de veines, petites et grandes, fines et grosses, sans que rien en cela ne soit dénué de sagesse, et tout ceci provient d'Allah (ﷻ). Et si une seule de ces veines actives s'arrêtait ou si une seule de celles qui sont passives s'activait, tu périrais, pauvre homme !

Vois les bienfaits d'Allah (ﷻ) sur toi, afin que tu puisses te montrer reconnaissant, car tu ne connais des bienfaits d'Allah (ﷻ) que celui de se nourrir, qui est le moindre d'entre eux. Ensuite, tu ne connais de ces bienfaits, que le fait d'avoir faim et manger. Or, les bêtes aussi savent qu'elles ont faim, si bien qu'elles mangent, qu'elles se fatiguent, si bien qu'elles dorment, qu'elles désirent, si bien qu'elles coïtent. Si tu ne connais de ton âme que ce que l'âne en sait, comment peux-tu te montrer reconnaissant envers Allah (ﷻ) ? Ce à quoi nous avons fait brièvement allusion n'est qu'une goutte de l'océan des bienfaits d'Allah (ﷻ), alors mesure le reste. Tout ce que nous savons, et tout ce que l'ensemble des créatures savent des bienfaits d'Allah (ﷻ) est, par rapport à ce qu'elles ignorent, plus infime qu'une goutte dans un océan. Allah (ﷻ) dit :

وَإِن تَعُدُّوا نِعْمَةَ اللَّهِ لَا تُحْصُوهَآ

« Si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les dénombrer»[1]

Les merveilles des aliments et remèdes

Sache que les aliments sont nombreux et variés. Allah (ﷻ) a, dans leur création, des merveilles innombrables. Elles se subdivisent entre aliments, remèdes, fruits, et autre.

Évoquons quelques aliments et disons : si tu possèdes une quantité de blé et que tu la manges, tu l'épuiseras et resteras affamé. Tu as donc grand besoin d'un travail qui développe et multiplie le grain de blé jusqu'à ce que cela suffise à tes besoins, et cela repose dans sa culture qui consiste à le semer dans un sol irrigué par l'eau, pour que l'eau se mêle à la terre et devienne glaise. Ensuite, l'eau et la terre ne suffisent pas, car si tu laisses la

[1] *An-Nahl*, v.18.

terre humide et dure, le blé ne pousse pas, en l'absence d'air. Il faut donc le semer dans une terre labourée en laquelle pénètre l'air. Mais l'air ne se déplace pas seul, il faut donc du vent qui déplace l'air, l'amenant vers la terre jusqu'à ce qu'il y pénètre. Mais tout cela n'est pas suffisant, on a donc besoin de la chaleur du printemps et de l'été, car si cela s'effectue lorsqu'il fait trop froid, le blé ne pousse pas.

Ensuite, vois comment Allah (ﷻ) a créé l'eau dont tu as besoin pour cette culture. Il a fait jaillir des sources d'où coulent des cours d'eau ; et comme certaines parties de la terre sont élevées et ne peuvent être atteintes par l'eau [ruisselante], Il leur a envoyées les nuages soumis aux vents qui les poussent, par Sa permission, vers les différentes contrées du monde. Ce sont des nuages chargés d'eau qu'Il envoie ensuite vers la terre par des pluies drues, lorsqu'il en est besoin.

Vois comment Allah a créé les montagnes comme des réservoirs d'eau desquelles jaillissent progressivement des sources, car si cette eau déferlait d'un seul coup, elle inonderait la terre et ferait périr les cultures et autre.

Vois comment Il a créé et assujetti le soleil, malgré son éloignement de la terre, il la réchauffe à des moments et pas à d'autres, afin que le froid survienne lorsqu'il en est besoin, et la chaleur lorsqu'il en est besoin. Il a créé la lune et a fait de l'humidification l'une de ses propriétés, comme Il a fait d'une des propriétés du soleil le réchauffement qui fait mûrir les fruits, par décret du Sage et Savant. Toute étoile créée dans le ciel est assujettie à une forme d'intérêt, de même qu'ont été assujettis le soleil et la lune. Aucun d'eux n'est dénué de nombreuses sagesses que le pouvoir des humains ne peut dénombrer. De même, le soleil et la lune comportent d'autres sagesses innombrables, autres que celles que nous avons indiquées.

Puisque tous les aliments ne se trouvent pas partout, Allah (ﷻ) a préposé les commerçants et les a soumis à la convoitise de l'argent, bien que généralement rien ne les enrichisse. Ils amassent des biens qui sont soit engloutis par les flots, soit pillés par des bandits. Ils peuvent également mourir à l'étranger, laissant leurs biens aux gouverneurs. Dans le meilleur des cas, ils les laissent à leurs héritiers, qui sont leurs pires ennemis, s'ils savaient. Vois comment Allah les a soumis à l'espoir et l'insouciance pour qu'ils affrontent les pires difficultés à la recherche du profit, en parcourant les mers et s'exposant aux dangers, transportant ainsi aliments et toutes formes de biens, d'extrême Orient et d'Occident jusqu'à toi.

Ce qui détourne les créatures de la reconnaissance

Sache que les hommes ne font preuve de manquement dans la reconnaissance des bienfaits, qu'en raison de l'ignorance et de l'insouciance, ce qui les prive de connaître les bienfaits, car on ne peut se figurer de reconnaissance pour un bienfait qu'après l'avoir connu. Ensuite, lorsqu'ils connaissent un bienfait, ils croient que la reconnaissance consiste à dire, avec la langue : *louange à Allah, toute gratitude envers Allah.* Ils ne savent pas que la reconnaissance consiste à utiliser le bienfait pour parfaire la sagesse visée à travers lui, à savoir l'obéissance à Allah (ﷻ).

Quant à l'insouciance vis-à-vis des bienfaits, elle a plusieurs causes. L'une d'elles est, qu'en raison de leur ignorance, les gens ne considèrent pas comme un bienfait ce qui touche l'ensemble des créatures, en toute situation. C'est pourquoi ils ne se montrent pas reconnaissants pour l'ensemble des bienfaits que nous avons mentionnés, car ils touchent toutes les créatures, en toute situation. Aucun d'eux n'y voit une spécificité, ainsi ils ne les considèrent pas comme des bienfaits. Voilà pourquoi tu ne les vois pas reconnaissants envers Allah pour le souffle de l'air ; pourtant, si on saisissait leur cou un seul instant jusqu'à empêcher l'air de passer, ils mourraient. S'ils étaient enfermés dans un hammam ou un puits, ils mouraient de tristesse. Et si l'un d'eux en est éprouvé avant d'en être délivré, il considère cela comme un bienfait pour lequel il se montre reconnaissant envers Allah. C'est là le comble de l'ignorance, car leur reconnaissance dépend de leur privation de bienfait, qui leur est rendu dans certains cas. On est donc plus en devoir de se montrer reconnaissant pour les bienfaits qui perdurent en toute situation. Ainsi, tu ne vois pas l'homme se montrer reconnaissant pour sa bonne vue, sauf s'il la perd. Lorsqu'il la retrouve, il ressent le bienfait, se montre reconnaissant et considère cela comme un bienfait. Il est semblable au mauvais serviteur qu'on frappe continuellement : si on cesse de le frapper un temps, il se montre reconnaissant et considère cela comme un don ; mais si on s'arrête totalement de le frapper, il est dominé par l'ingratitude et délaisse la reconnaissance. Les gens ne se montrent ainsi reconnaissants que pour ce qu'ils considèrent leur être spécifique, du point de vue de la multitude ou de la rareté, et ils oublient tous les bienfaits d'Allah (ﷻ) en leur faveur.

On rapporte qu'un homme se plaignit de sa pauvreté à un autre doué de clairvoyance. Il lui montra à quel point cela le désespérait, et il lui répondit : « Aimerais-tu être aveugle et posséder dix mille dirhams ? – Non. – Aimerais-tu être sourd et posséder dix mille dirhams ? – Non. – Aimerais-tu être amputé des bras et des jambes et posséder vingt milles

dirhams ? – Non. – Aimerais-tu être fou et posséder dix mille dirhams ? – Non. – N'as-tu pas honte de te plaindre de ton Maître qui a auprès de toi un dépôt de cinquante mille dirhams ! »

On rapporte qu'un homme devint si pauvre qu'il n'en pouvait plus. Il vit en songe quelqu'un lui dire : « Aimerais-tu que nous te fassions oublier sourate *al-anᶜâm* en échange de mille dinars ? – Non. – Alors sourate *hûd* ? – Non. – Alors sourate *yûsuf* ? – Non. – Tu possèdes la valeur de cent mille dinars et tu te plains ! » Et au matin l'homme se leva heureux.

Ibn As-Sammâk s'introduit auprès d'Ar-Rashîd pour l'exhorter. Il pleura, puis demanda qu'on lui apporte de l'eau dans une coupe et dit : « Ô Commandeur des croyants ! Si on ne te donnait cette boisson qu'en échange de ce bas-monde et ce qu'il contient, la donnerais-tu ? – Oui. – Bois donc abondamment, qu'Allah te bénisse ! » Après qu'il eut bu, Ibn As-Sammâk lui demanda : « Ô Commandeur des croyants ! Si on ne te permettait d'évacuer cette boisson qu'en échange de ce bas-monde et ce qu'il contient, la donnerais-tu ? – Oui. – Que fais-tu d'une chose qui ne vaut même pas une gorgée d'eau ? »

Ceci montre que le bienfait d'Allah (ﷻ) sur le serviteur, dans la gorgée d'eau au moment de la soif, vaut mieux que le royaume de toute la terre. De même, l'évacuation aisée des déchets compte parmi les plus grands bienfaits. Ceci n'est qu'une brève allusion aux bienfaits spécifiques.

Sache qu'il n'est pas un serviteur qui n'observe attentivement, sans qu'il ne voit en lui de nombreux bienfaits d'Allah qu'il ne partage pas avec la plupart des gens, bien qu'en fait beaucoup d'hommes les partagent avec lui. Il en est ainsi de la raison, il n'est pas un serviteur qui ne soit satisfait d'Allah (ﷻ) concernant sa raison, croyant qu'il est le plus sensé des hommes, et il est rare qu'il demande à Allah la raison. Si c'est ce qu'il croit, il doit se montrer reconnaissant envers Allah pour cela.

De même pour le comportement, il n'est pas un serviteur qui ne voit chez autrui des défauts qu'il déteste et des caractères qu'il blâme, tout en considérant qu'il en est exempt. Il doit, pour cela, se montrer reconnaissant envers Allah qui a parfait son caractère et a éprouvé autrui. De même, il n'est pas un homme qui ne connaisse, seul, ce qui concerne les tréfonds et secrets de son âme. Si le voile était levé, si bien qu'une créature puisse le découvrir, il serait couvert de honte, alors que dire si tous les hommes le découvraient ? Pourquoi ne se montre-t-il pas reconnaissant envers Allah pour avoir couvert ses méfaits par ce qui est bon en lui, en montrant que bien et dissimulant le mal ?

Descendons à un étage plus général de ce point de vue et disons ceci : il n'est pas un serviteur sans qu'Allah ne lui ait fait don en sa constitution, son comportement, ses qualités, sa famille, sa descendance, sa demeure, son pays, son compagnon, ses proches, ou tout ce qu'il aime. Si on le lui retirait et qu'on l'accordait à un autre, il ne l'accepterait pas, comme le fait d'être croyant plutôt que mécréant, vivant plutôt qu'inerte, homme plutôt que bête, mâle plutôt que femelle, en bonne santé plutôt que malade, valide plutôt qu'infirme. Toutes ces choses sont des spécificités.

Donc, s'il conçoit qu'il n'y a pas lieu d'échanger sa condition contre celle d'autrui, au même titre qu'il ne connaît personne qui accepterait d'échanger sa condition pour la sienne, dans son ensemble ou sur un point particulier, [qu'il sache] qu'Allah lui a accordé des bienfaits spécifiques qu'Il n'a accordés à aucun de Ses serviteurs. Et s'il conçoit d'échanger sa condition contre celle de certains autres, qu'il regarde le nombre de ceux qu'il envie. Il constatera qu'ils sont moins nombreux que d'autres, et ceux dont la condition est inférieure à la sienne sont beaucoup plus nombreux que ceux qui sont au-dessus de lui. Alors pourquoi regarde-t-il vers ceux qui sont au-dessus de lui plutôt que de regarder vers ceux qui lui sont inférieurs ?

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Si l'un de vous regarde celui qui le surpasse dans les biens et la constitution physique, qu'il regarde celui qui lui est inférieur plutôt que celui qui le surpasse.* »[1] Et sous une autre formulation : « *Regardez ceux qui vous sont inférieurs et ne regardez pas ceux qui vous sont supérieurs, car ceci est plus à même que vous ne méprisiez pas les bienfaits d'Allah sur vous.* »[2] Ainsi, celui qui considère sa condition et examine ce qui lui est spécifique verra qu'Allah (ﷻ) lui a accordé de nombreux bienfaits. Surtout, celui qui a reçu la foi, le Coran, la science, la Sunna, puis le temps libre, la santé, la sécurité et d'autres choses encore. On rapporte en ce sens : « Celui qui lit le Coran est riche. » et sous une autre formulation « le Coran est une richesse après laquelle il n'est pas de pauvreté, et il n'est pas de richesse sans lui. »[3] Et dans un autre hadith : « *Celui qui, au matin, est en sécurité parmi les siens, préservé en son corps, possédant sa nourriture pour ce jour, c'est comme si on avait rassemblé pour lui l'ensemble de ce bas monde.* »[4] Le poète dit :

---

[1] *Al-Bukhârî* (6490) et Muslim (2963).
[2] *Al-Bukhârî* (6490) et Muslim (2963).
[3] *Da'îf Al-Jâmi'* (4134), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[4] *Sahîh At-Tirmidhî* (1914).



Si la nourriture te parvient,
Ainsi que la santé et la sécurité,
Et que tu te réveilles attristé,
Que la tristesse ne te quitte plus !

Si on demande : quel est le remède pour les cœurs insouciants, afin qu'ils se montrent reconnaissant envers Allah (ﷻ) ? La réponse est la suivante : Pour ce qui est des cœurs doués de discernement, ils doivent méditer sur ce qui a été évoqué comme formes de bienfaits d'Allah (ﷻ). Quant aux cœurs stupides qui ne considèrent le bienfait comme tel que lorsque le malheur les frappe, le remède de qui les possède consiste à regarder constamment celui qui leur est inférieur et faire ce que faisait un ancien qui visitait les dispensaires pour voir les formes de malheur qui touchaient les malades ; puis il méditait sur sa santé et sa préservation ; il assistait à l'exécution des criminels, à l'amputation de leurs mains et de leurs pieds et à leur supplice, et il exprimait sa reconnaissance envers Allah de l'avoir préservé de ces châtiments ; il visitait les cimetières et réalisait que la meilleure des choses pour les morts serait de revenir en ce bas-monde, afin que celui qui désobéissait, rattrape sa désobéissance et que celui qui obéissait ajoute à cela, car le Jour de la Résurrection sera celui de la déconvenue [pour les mécréants]. Ainsi, lorsque [le serviteur] voit les tombes et sait quelle est la chose la plus aimée [de leurs hôtes], qu'il consacre le reste de son existence à l'obéissance à Allah (ﷻ) et la reconnaissance pour lui avoir donné un répit, en consacrant son existence à ce pourquoi il a été créé, qui est de faire des provisions pour l'au-delà.

Parmi les remèdes dont il faut user pour soigner les cœurs éloignés de la reconnaissance est de savoir que le bienfait disparaît en l'absence de reconnaissance. Al-Fudayl Ibn ᶜIyâd dit : « Attachez-vous continuellement à la reconnaissance pour les bienfaits, car il est rare qu'un bienfait soit retiré à un peuple pour ensuite leur être rendu. »

La réunion de la patience et de la reconnaissance

Tu pourrais dire : Tu as mentionné qu'Allah (ﷻ) a établi un bienfait en tout être, ce qui indique que le malheur n'a pas d'existence. Quelle est donc le sens de la patience ? Et si le malheur existe, quel est le sens de la reconnaissance dans le malheur ? Comment la patience et la reconnaissance se réunissent-elles ? Car la patience implique la douleur, tandis que la reconnaissance implique la joie ; et ce sont là deux opposés.

Sache que le malheur existe au même titre que le bienfait, et que la patience n'est pas exigée pour tout malheur. Par exemple, la mécréance est un malheur, mais l'endurer n'a aucun sens ; de même pour les péchés. Sauf

que le mécréant ignore que son impiété est un malheur, il est semblable à celui qui est atteint d'un mal mais n'en souffre pas en raison de son évanouissement. Le pécheur connaît son péché, et il doit l'abandonner ; ainsi, pour toute épreuve que l'homme peut repousser, il ne lui est pas ordonné de l'endurer. S'il cesse de boire de l'eau malgré la soif, au point d'en souffrir gravement, on ne lui ordonne pas d'endurer mais de faire disparaître la souffrance. La patience ne concerne donc que la souffrance que le serviteur ne peut faire disparaître. En ce bas-monde, la patience concerne ce qui ne constitue pas un malheur absolu, mais qui peut même constituer un bienfait d'un certain point de vue. Ainsi, on peut concevoir de réunir la reconnaissance et la patience. Par exemple, la richesse peut devenir la cause de la perte de l'homme, au point qu'on cherche à le tuer en raison de ses biens ; de même pour la santé. Il n'est donc pas un bienfait en ce bas-monde qui ne puisse se transformer en malheur.

Certaines choses peuvent être, pour le serviteur, un malheur, et comporter également un bienfait. Par exemple, le fait que l'homme ignore le terme de son existence est un bienfait, car s'il le connaissait, son existence serait un tourment et ses soucis incessants. De même, le fait qu'il ignore ce que certains lui cachent, car s'il le découvrait, sa souffrance, son ressentiment, sa jalousie, et sa volonté de se venger seraient incessants. Aussi, le fait qu'il ignore les mauvais caractères chez autrui, car s'il les découvrait, il le détesterait et lui nuirait, ce qui serait pour lui un malheur. Aussi, le fait qu'il ignore la survenue de la Résurrection, de la nuit d'*al-qadr*, du temps [d'exaucement de l'invocation] du vendredi. Tout ceci constitue un bienfait, car l'ignorance offre ici les moyens de la recherche et de l'effort. Voilà donc quelques aspects des bienfaits d'Allah (ﷻ) dans l'ignorance, alors que dire dans la science !

Nous avons dit qu'Allah (ﷻ) a établi un bienfait en tout être. Ainsi, même les souffrances peuvent être un bienfait pour celui qui souffre, comme elles peuvent l'être pour autrui, à l'instar de la souffrance des mécréants en Enfer dans l'au-delà, qui est un bienfait pour les habitants du Paradis, car si d'autres n'étaient pas châtiés, ceux qui jouissent des délices ne connaitraient pas la valeur de leur félicité. La joie des hôtes du Paradis redouble lorsqu'ils se rappellent la souffrance des hôtes de l'Enfer. Ne vois-tu pas que les habitants de ce bas-monde ne se réjouissent pas intensément de la lumière du soleil, malgré le grand besoin qu'ils en ont, car c'est un bienfait offert à tous. Ils ne se réjouissent pas non plus de contempler la beauté du ciel qui est plus beau que tout, car il est offert à tous. Ainsi, ils ne s'en rendent pas compte et ne s'en réjouissent pas. Donc notre affirmation est exacte : Allah (ﷻ) n'a rien créé qui ne renferme une sagesse et un bienfait, soit pour tous les serviteurs, soit pour quelques-uns. Dans la

création par Allah (ﷻ) du malheur repose donc également un bienfait, soit pour celui qui est éprouvé, soit pour autrui. Ainsi, le serviteur réunit la reconnaissance et la patience en toute situation qui n'est pas un malheur ou un bienfait absolu. L'homme peut se réjouir d'une chose d'un point de vue, et s'en attrister d'un autre ; la patience concerne ainsi le point de vue de l'attristement, et la reconnaissance celui de la réjouissance.

Sache que toute pauvreté, maladie, peur, et malheur en ce bas-monde comporte cinq choses pour lesquelles l'homme sensé doit se réjouir et se montrer reconnaissant :

La première est que pour toute épreuve et maladie, il se figure qu'il aurait pu être atteint plus gravement, car le pouvoir d'Allah (ﷻ) est infini. S'il veut les aggraver pour le serviteur, qu'est-ce qui peut L'en empêcher ? Il doit donc se montrer reconnaissant du fait que ce ne soit pas plus grave.

La deuxième est que l'épreuve n'ait pas touché sa religion. ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb (ﷺ) dit : « Lorsqu'une éprouve me touche, je loue Allah quatre fois : pour le fait qu'elle ne touche pas ma religion, qu'elle ne soit pas plus importante, que je ne sois pas privé du fait d'en être satisfait, et qu'Il m'accorde d'en espérer une récompense. »

Un homme a dit à Sahl Ibn ᶜAbd Allah : « Un voleur s'est introduit dans ma maison et a pris mes biens. » Sahl lui répondit : « Montre-toi reconnaissant envers Allah (ﷻ), car si Satan s'était introduit dans ton cœur et avait corrompu ta foi qu'aurais-tu fait ? Celui qui devrait t'administrer cent coups de fouet et se limite à dix, mérite la reconnaissance. »

La troisième est qu'il n'est pas un châtiment sans qu'on ne se figure qu'il puisse être retardé dans l'au-delà. Or, les malheurs de ce bas-monde sont consolables et diminuent, alors que le malheur de l'au-delà est permanent, et même s'il ne dure pas, il n'est aucun moyen de l'atténuer. Celui qui a été châtié en ce bas-monde ne le sera pas une deuxième fois. C'est ce qui est rapporté dans le hadith, et le Prophète (ﷺ) a dit : « *Pas un malheur ne frappe le musulman, sans qu'Allah ne lui expie par cela ses fautes, jusqu'à l'épine qui le pique.* »[1]

La quatrième est que ce malheur était écrit dans la Mère du Livre, il devait donc nécessairement survenir. Il est arrivé, et il en est soulagé, c'est donc un bienfait.

[1] Al-Bukhârî (5640), et Muslim (2572).

La cinquième est que sa récompense est plus importante, car les malheurs de ce bas-monde sont des voies vers l'au-delà. À l'instar de l'interdiction du jeu [permanent] qui est un bienfait pour l'enfant, car si on le laisse jouer tout le temps, cela le prive de la science et de la bienséance, ce qui entrainera sa perte tout au long de son existence. De même pour les biens, la famille, les proches et les membres : ils peuvent être la cause de la perte du serviteur. Demain, les irréligieux souhaiteront avoir été des fous et enfants, plutôt que d'avoir agi dans la religion d'Allah (ﷻ) avec leur raison. Il n'est pas une seule de ces choses chez le serviteur sans qu'on puisse se figurer qu'elle soit un bien pour sa religion.

Il doit avoir une bonne opinion d'Allah (ﷻ), voir le bien en ce qui l'atteint, et se montrer reconnaissant envers Allah (ﷻ), car la sagesse d'Allah est immense, et Il connaît mieux les intérêts des serviteurs qu'eux-mêmes. Demain, les serviteurs Lui seront reconnaissants pour les malheurs, lorsqu'ils verront leurs récompenses, comme le garçon, une fois pubère, remercie son enseignant et son père pour leur correction et éducation, lorsqu'il voit le fruit tiré de son éducation. Le malheur est une éducation venant d'Allah (ﷻ), et Sa bienveillance envers Ses serviteurs est plus parfaite et complète que celle des parents envers leurs enfants. Il est dit dans le hadith : « *Allah ne décrète rien pour le croyant sans que ce ne soit un bien pour lui.* »[1]

De même, sache que la source des péchés mortels est l'amour porté à ce bas-monde, et que la source du salut est d'en détourner le cœur. La survenue des bienfaits conformément à ce qui est souhaité, sans que ne s'y mêlent le malheur et l'épreuve, suscite dans le cœur une sérénité et un rapprochement vis-à-vis de ce bas-monde ; alors que si les épreuves se multiplient, le cœur s'agace de ce bas-monde et ne s'y fie plus. Il devient une prison pour lui, et tout ce qu'il cherche est de s'en délivrer, comme le prisonnier qui quitte sa prison. Si le malheur comporte un bienfait, de ce point de vue, il faut s'en réjouir.

Quant à la souffrance, elle est nécessaire. Ceci est comparable à ta joie face à celui qui te pratique une *hijama* ou te donne à boire un remède bénéfique sans rémunération : tu souffres et tu te réjouis, tu endures la souffrance et tu es reconnaissant envers celui qui est la cause de ta joie. Celui qui sait cela, on peut se figurer qu'il se montre reconnaissant dans le malheur. Quant à celui qui ne croit pas que la récompense du malheur est plus grande encore, on ne peut se figurer qu'il se montre reconnaissant

[1] *Sahîh Al-Jâmi‘* (3985).

dans le malheur. On rapporte qu'un bédouin présenta ses condoléances à Ibn ᶜAbbâs pour la mort de son père en disant :

Patiente, afin qu'à travers toi, nous patientions
Car la patience du peuple dépend de celle de la tête
Meilleure encore qu'Al-ᶜAbbâs est ta patience après lui
Et Allah est meilleur pour Al-ᶜAbbâs que tu ne l'es

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) dit : « Personne ne m'a adressé de meilleures condoléances. » Nous avons mentionné plus tôt les formes de malheur et la récompense de la patience sur cela.

Si quelqu'un objecte : Les récits rapportés concernant le mérite de la patience indiquent que l'épreuve en ce bas-monde est meilleure que le bienfait [en cette vie]. Devons-nous donc demander l'épreuve à Allah (ﷻ) ?

La réponse est que rien ne l'indique, car Anas rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) rendit visite à un malade musulman qui était devenu aussi maigre qu'un poulet. Le Messager d'Allah (ﷺ) lui demanda : « *Invoquais-tu Allah ou Lui demandais-tu quelque chose ?* – Oui. Je disais : Ô Allah ! Avance le châtiment que Tu dois m'infliger dans l'au-delà en ce bas-monde. – *Gloire à Allah ! Tu n'en es pas capable et ne peux le supporter. Dis plutôt : Ô Allah ! Accorde-nous un bien en cette vie et un bien dans la l'au-delà et préserve-nous du châtiment de l'Enfer.* »[1]

Anas (ﷺ) rapporte également qu'un homme dit : « Ô Prophète d'Allah ! Quelle est la meilleure invocation ? » Il répondit : « Demande à Allah le pardon et la préservation, en ce bas-monde et dans l'au-delà. » L'homme revint le lendemain et dit : « Ô Messager d'Allah ! Quelle est la meilleure invocation ? » Il répondit : « Demande à Allah le pardon et la préservation, en ce bas-monde et dans l'au-delà. » L'homme revint le troisième jour, et il lui répondit : « Demande à Allah le pardon et la préservation, en ce bas-monde et dans l'au-delà, car si on t'accorde le pardon et la préservation, en ce bas-monde et dans l'au-delà, tu auras réussi. »[2]

On rapporte également que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Cherchez refuge auprès d'Allah contre la peine de l'épreuve, l'atteinte des malheurs, la prédestination défavorable, et le fait réjouir les ennemis.* »[3]

Muṯarrif dit : « Je préfère être préservé et reconnaissant que d'être éprouvé et patient. »

[1] Muslim (2688).
[2] *Ad-Ḏaᶜîfah* (2851), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[3] Al-Bukhârî (6616), et Muslim (2707).

La patience est-elle meilleure que la reconnaissance ?

Les gens ont divergé quant à savoir ce qui, de la patience ou la reconnaissance, était meilleur ? C'est une question à laquelle l'auteur (Al-Ghazâlî), qu'Allah lui fasse miséricorde, a consacré un long développement que l'on peut résumer en disant que tant la patience que la reconnaissance comportent des degrés :

Le degré le plus bas de la patience consiste à s'abstenir de se plaindre bien qu'on réprouve [l'épreuve]. Vient ensuite l'agrément, qui est un rang au-delà de la patience. Vient ensuite la reconnaissance, qui est un degré au-delà de l'agrément.

Quant aux degrés de la reconnaissance, ils sont nombreux. En effet, la pudeur du serviteur devant la succession des bienfaits d'Allah sur lui est une forme de reconnaissance ; la reconnaissance de ses manquements dans la reconnaissance est une forme de reconnaissance ; la connaissance de l'immensité de la longanimité d'Allah et de Sa préservation est une forme de reconnaissance ; la reconnaissance du fait que les bienfaits viennent d'Allah, sans que le serviteur ne les mérite, est une forme de reconnaissance ; la connaissance du fait que la reconnaissance est un des bienfaits d'Allah est une forme de reconnaissance ; la modestie et l'humilité face aux bienfaits est une forme de reconnaissance ; la reconnaissance envers les intermédiaires est une forme de reconnaissance, en raison de la parole du Prophète (ﷺ) : « *Celui qui ne remercie pas les gens ne remercie pas Allah.* »[1] Peu objecter et respecter la bienséance est également une forme de reconnaissance ; et bien accueillir les bienfaits et estimer même ce qui est minime est une forme de reconnaissance. Ainsi, les actes ou paroles qui entrent dans le cadre des termes *reconnaissance* et *patience* sont indénombrables et de degrés différents. Alors comment peut-on décréter l'une meilleure que l'autre de manière globale ?

Néanmoins, nous disons que lorsque la patience est liée à la reconnaissance constituée par la dépense des biens dans l'obéissance, la reconnaissance est meilleure, car elle comporte également la patience, en plus de la joie éprouvée pour le bienfait d'Allah (ﷻ). Elle peut comporter une souffrance dans le fait de les donner aux pauvres, et ne pas les dépenser dans les jouissances licites. De ce point de vue, la reconnaissance est meilleure que la patience.

[1] *Sahîh Al-Jâmi*ʿ (6601).

Mais si la reconnaissance pour les biens consiste à ne pas les utiliser pour commettre une désobéissance, mais à les dépenser dans une jouissance licite, la patience est ici meilleure que la reconnaissance. En effet, l'homme pauvre patient est meilleur que celui qui garde ses biens et les dépense dans les choses licites, ceci car le pauvre combat son âme et fait preuve d'une belle patience devant l'épreuve d'Allah (ﷻ). Tout ce qui a été rapporté du mérite des aspects de la patience sur la reconnaissance désigne ce degré en particulier. Ceci car ce qui vient à l'esprit des gens devant le bienfait des biens et de la fortune, et ce qui vient à l'esprit pour la reconnaissance est de dire : louange à Allah. Ainsi, la patience que considèrent les gens communs est meilleure que cette reconnaissance qu'ils comprennent.

Lorsque tu saisis le sens que nous avons indiqué, tu sais que chacun des deux est fondé en certaines situations. Un homme pauvre et patient peut être meilleur qu'un homme riche et reconnaissant, comme cela été indiqué, tout comme un homme riche et reconnaissant peut être meilleur qu'un homme pauvre patient. Ceci concerne le riche qui s'estime semblable au pauvre, qui ne garde pour lui de ses biens que le strict nécessaire, et qui dépense le reste dans le bien, ou les garde en croyant qu'il est le trésorier des nécessiteux, attendant l'occasion propice pour les dépenser. Et lorsqu'il dépense ses biens, il ne le fait pas pour rechercher la réputation ou rappeler son bienfait. Le riche qui agit ainsi est meilleur que le pauvre patient. Et Allah (ﷻ) est plus savant.

30 – Le livre de l'espoir et de la crainte

Sache que l'espoir et la crainte sont deux ailes grâce auxquelles les rapprochés volent vers toute station louable. Ce sont deux montures grâce auxquelles on traverse, sur le chemin de l'au-delà, tout obstacle difficile. Il est donc nécessaire d'exposer leur réalité, leur vertu, leur cause et tout ce qui s'y rapporte. Nous l'évoquerons en deux parties : la première consacrée à l'espoir, et la deuxième à la crainte.

L'espoir

Sache que l'espoir compte parmi les stations et états de ceux qui recherchent l'au-delà. On nomme un attribut *station* (*maqâm*), lorsqu'il s'établit et dure. Et s'il s'agit d'une chose éphémère qui disparaît rapidement on nomme cela *état* (*ẖâl*). De même que la couleur jaune se divise entre ce qui est stable comme le jaune de l'or, et ce qui est furtif lors de la peur, et ce qui est intermédiaire comme dans la maladie. Les attributs du cœur se divisent également de la même façon. Et on a nommé ce qui n'est pas établi *état* (*ẖâl*), car il se détache (*yaẖûl*) du cœur.

Sache que tout ce que tu rencontres de désirable ou détestable se divise entre ce qui existe dans l'immédiat et ce qui a existé dans le passé. Le premier est nommé *amour*, *goût* et *perception* ; et le deuxième est nommé *souvenir*. Si quelque chose te vient à l'esprit concernant le futur et envahit ton cœur, on nomme cela *attente* et *expectative*. Si ce qui est attendu est aimé, on nomme cela *espoir*, et si cela est désagréable, on nomme cela *crainte*.

L'espoir est donc la satisfaction de l'attente de ce qui est aimé. Mais ce qui est attendu doit nécessairement reposer sur une cause amenant sa réalisation. Si on ne connaît ni l'existence ni l'absence de cette cause, on nomme cela *souhait* (*tamannî*), car c'est une attente qui ne repose sur aucune cause. C'est pourquoi on n'applique les termes *espoir* et *crainte* qu'à ce qui fait l'objet d'une hésitation, et non à ce qui est affirmatif. Ainsi, on ne dit pas : j'espère le lever du soleil et je crains son coucher, car son lever et son coucher sont certains. Mais on dit : j'espère la tombée de la pluie et je crains qu'elle ne cesse.

Les maîtres des cœurs savent que ce bas-monde est le champ de semence de l'au-delà : le cœur est semblable à la terre ; la foi à sa semence, et les actes d'obéissances sont comparables à la préparation et l'entretien du sol, au creusage des cours d'eau et des canaux d'irrigation. Ils savent aussi que le cœur absorbé par ce bas-monde est semblable à un terrain marécageux où rien ne pousse, que le Jour de la Résurrection est le Jour de

la moisson, que personne ne récoltera que ce qu'il a semé, que la seule culture qui pousse est la semence de la foi, et que la foi s'avère rarement utile accompagnée de la perversion du cœur et de ses mauvais caractères, au même titre que la graine ne pousse pas dans un terrain marécageux.

Il convient donc de mesurer l'espoir de pardon du serviteur à l'aune de celui du cultivateur. Tout homme qui cherche une bonne terre en laquelle il sème une bonne semence qui ne contient pas de vers et n'est pas moisie, puis l'irrigue quand il le faut, élimine les épines, les mauvaises herbes et ce qui détruit les cultures, puis s'assoit, attendant de la grâce d'Allah (ﷻ) qu'Il leur épargne les orages et autres fléaux, jusqu'à ce que les cultures achèvent leur croissance et soient mures ; l'attente de cet homme est nommée espoir.

Mais s'il sème dans un terrain marécageux, dur, où élevé si bien que l'eau n'y parvient pas, et qu'il ne l'entretient pas, puis qu'il attend la moisson ; son attente est nommée stupidité et duperie, et non espoir.

Et s'il répand la semence sur une bonne terre, mais sur laquelle il n'y a pas d'eau, et se met à attendre l'eau de la pluie, son attente est nommée souhait et non espoir.

Donc, le terme espoir ne s'applique qu'à l'attente d'une chose aimée dont les causes intrinsèques ont été déployées sous la volonté du serviteur, et ne reste que ce qui ne dépend pas de sa volonté mais de la grâce d'Allah, en repoussant tout ce qui empêche et corrompt. Si le serviteur sème la graine de la foi, l'irrigue avec l'eau des actes d'obéissance, purifie le cœur des épines des mauvais caractères, attend de la grâce d'Allah (ﷻ) de l'affermir sur cela jusqu'à la mort, et qu'on lui accorde une fin heureuse menant au pardon ; son attente sera un espoir louable qui l'incite à s'attacher aux actes d'obéissance et à respecter ce qu'implique la foi, jusqu'à la mort. Mais s'il cesse d'irriguer la graine de la foi avec l'eau de l'obéissance, ou laisse le cœur chargé de mauvais caractères, se plonge dans la convoitise des plaisirs de ce bas-monde, puis attend le pardon, cela constitue une idiotie et une duperie. Allah (ﷻ) dit :

فَخَلَفَ مِنۢ بَعۡدِهِمۡ خَلۡفٞ وَرِثُواْ ٱلۡكِتَٰبَ يَأۡخُذُونَ عَرَضَ هَٰذَا ٱلۡأَدۡنَىٰ وَيَقُولُونَ سَيُغۡفَرُ لَنَا

« ***Leurs successeurs venus après eux héritèrent le Livre. Ils dirent, en préférant les biens d'ici-bas : cela nous sera pardonné !*** »[1]

Tout comme Il blâma celui qui dit :

[1] *Al-Aᶜrâf*, v.169.

وَلَئِن رُّدِدتُّ إِلَىٰ رَبِّي لَأَجِدَنَّ خَيْرًا مِّنْهَا مُنقَلَبًا

« ***Et si on me ramène vers mon Seigneur, je trouverais meilleur lieu de retour que ce jardin.*** »[1]

Shaddâd Ibn Aws rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « L'homme avisé est celui qui soumet son âme et œuvre pour ce qui est après la mort, alors que le sot est celui qui laisse son âme suivre ses passions, et fonde de fausses espérances en Allah. »[2]

Macrûf Al-Karkhî (ﷺ) dit : « Ton espérance en la miséricorde de Celui à qui tu n'obéis pas n'est qu'abandon et stupidité. » C'est pourquoi Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَٱلَّذِينَ هَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ أُو۟لَٰٓئِكَ يَرْجُونَ رَحْمَتَ ٱللَّهِ

« ***Tandis que ceux qui ont cru, émigré et combattu sur le sentier d'Allah espèrent la miséricorde d'Allah.*** »[3]

Ce qui signifie que ce sont eux qui méritent d'espérer. Il n'a pas voulu spécifier ici l'existence de l'espoir, car d'autres l'espèrent également.

Sache aussi que l'espoir est louable car il incite à l'œuvre, et que le désespoir est blâmable car il en détourne. Ceci car celui qui sait que le terrain est marécageux, l'eau inaccessible, et que la semence ne poussera pas, néglige le travail de la terre et ne se fatigue pas à l'entretenir.

Quant à la crainte, elle n'est pas opposée à l'espoir, mais elle l'accompagne, ainsi que cela sera exposé, si Allah le permet.

L'état de l'espoir suscite la voie de la lutte à travers les œuvres, ainsi que l'observance des actes d'obéissance, quelles que soient les situations. Parmi ses effets figure le plaisir de se tourner en permanence vers Allah, la réjouissance de converser avec Lui, et la douceur du fait de Le louanger. Ces états se manifestent nécessairement chez tout homme qui espère en l'un des rois de ce monde ou en un individu, alors comment pourraient-ils ne pas se manifester à l'égard d'Allah (ﷻ) ? S'ils ne se manifestent pas, c'est une preuve de la privation de la station de l'espoir. Aussi, celui qui espère qu'on veuille pour lui le bien, sans ces signes, est dupé.

---

[1] *Al-Kahf*, v.36.
[2] *Ad-Dacîfah* (5319), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[3] *Al-Baqarah*, v.218.

Le mérite de l'espoir

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Allah (ﷻ) dit : *« Je suis conforme à la bonne opinion que mon Serviteur a de Moi »* Sous une autre formulation il est dit : *« qu'Il pense donc de Moi ce qu'Il veut. »*[1]

Le Prophète (ﷺ) dit : *« Qu'aucun de vous ne meurt sans avoir une bonne opinion d'Allah. »*[2]

Allah (ﷻ) révéla à Dâwud (ﷺ) : « Aime-moi, aime Celui qui M'aime, et fais-Moi aimer de Mes créatures. – Ô Seigneur ! Comment Te faire aimer de Tes créatures ? – Mentionne-Moi par ce qui est bon et beau, et mentionne Mes bienfaits et Ma bonté. »[3]

Mujâhid dit : « Au Jour de la Résurrection, on amènera le serviteur en Enfer, et il dira : « Ce n'était pas ce que je croyais. – Que croyais-tu ? – Que Tu me pardonnerais. » Allah dira alors : Laissez-le. »

Le remède de l'espoir

Sache que deux types d'hommes ont besoin du remède de l'espoir : un homme dominé par le désespoir au point d'abandonner l'adoration ; et un homme dominé par la crainte au point de nuire à sa personne et sa famille.

Quant au pécheur dupé qui porte de fausses espérances en Allah tout en se détournant de l'adoration, il ne convient d'appliquer à son égard que les remèdes de la crainte, car les remèdes de l'espoir se transformeraient pour lui en poisons, tout comme le miel est un remède pour celui qui est d'humeur froide, mais est nuisible pour celui dont l'humeur est chaude.

Voilà pourquoi celui qui exhorte les gens doit être attentif, observer les origines des maux, et soigner chaque mal par ce qui convient. À notre époque, ils ne convient pas d'utiliser avec les gens les causes de l'espoir, mais plutôt d'exagérer dans l'intimidation. Celui qui exhorte ne doit évoquer le mérite des causes de l'espoir que s'il cherche à attirer les cœurs vers lui, pour amender les malades.

ᶜAlî (ﷺ) dit : « Le savant est celui qui ne fait pas désespérer les gens de la miséricorde d'Allah, mais sans les rassurer contre le stratagème d'Allah. »

---

[1] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (4316).
[2] Muslim (2877).
[3] Dans son référencement des hadiths et récits de *Al-Ihyâ'* (4/152), Al-Hâfidh Al-ᶜIrâqî dit : « Je n'ai trouvé aucun fondement à cela, il semble que ce soit un récit des Gens du Livre. »

Si tu sais cela, sache que parmi les causes de l'espoir figure ce qui procède de la voie de l'exhortation et ce qui procède de la voie de l'information. Concernant l'exhortation, elle consiste, pour le serviteur, à méditer tout ce que nous avons mentionné des formes de bienfaits dans le Livre de la reconnaissance. Sachant cela, il verra la bienfaisance d'Allah (ﷻ) envers Ses serviteurs en ce bas-monde, et les merveilles de Sa sagesse qu'Il a établies dans la saine nature de l'homme. Sa bienfaisance divine n'est exempte du plus minime de leurs intérêts en ce bas-monde, et Il n'a pas voulu qu'ils puissent manquer de s'élever, alors comment pourrait-Il agréer de les conduire vers la perte perpétuelle ? Ceci car Celui qui est bienveillant en ce bas-monde L'est dans l'au-delà, puisque Celui qui régit les deux Demeures est unique.

Quant à la méditation des versets et récits, parmi lesquels la Parole d'Allah (ﷻ) :

قُلْ يَٰعِبَادِىَ ٱلَّذِينَ أَسْرَفُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا۟ مِن رَّحْمَةِ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يَغْفِرُ ٱلذُّنُوبَ جَمِيعًا ۚ

« Dis : Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah, car Allah pardonne tous les péchés. »[1]

وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ يُسَبِّحُونَ بِحَمْدِ رَبِّهِمْ وَيَسْتَغْفِرُونَ لِمَن فِى ٱلْأَرْضِ ۗ

« Les anges glorifient leur Seigneur, célèbrent Ses louanges et implorent le pardon pour ceux qui sont sur terre. »[2]

Allah (ﷻ) a mentionné qu'Il a préparé l'Enfer pour Ses ennemis, et qu'Il effraie à travers lui Ses alliés :

لَهُم مِّن فَوْقِهِمْ ظُلَلٌ مِّنَ ٱلنَّارِ وَمِن تَحْتِهِمْ ظُلَلٌ ۚ ذَٰلِكَ يُخَوِّفُ ٱللَّهُ بِهِۦ عِبَادَهُۥ ۚ

« Au-dessus d'eux, ils auront des couches de feu, et des couches au-dessous d'eux. Voilà ce dont Allah menace Ses serviteurs. »[3]

وَٱتَّقُوا۟ ٱلنَّارَ ٱلَّتِىٓ أُعِدَّتْ لِلْكَٰفِرِينَ ﴿١٣١﴾

« Et craignez le Feu préparé pour les mécréants »[4]

---

[1] *Az-Zumar*, v.53.
[2] *As-Shûrâ*, v.5.
[3] *Az-Zumar*, v.16.
[4] *Âl-Imrân*, v.131.

فَأَنذَرْتُكُمْ نَارًا تَلَظَّىٰ ﴿١٤﴾ لَا يَصْلَاهَا إِلَّا الْأَشْقَى ﴿١٥﴾ الَّذِي كَذَّبَ وَتَوَلَّىٰ ﴿١٦﴾

« Je vous ai avertis d'un Feu aux flammes intenses, où ne brûlera que le plus malheureux, qui dément et se détourne »[1]

وَإِنَّ رَبَّكَ لَذُو مَغْفِرَةٍ لِّلنَّاسِ عَلَىٰ ظُلْمِهِمْ

« Ton Seigneur est Celui qui possède le pardon pour les gens, malgré leur injustice. »[2]

Parmi les hadiths, Abû Saʿîd Al-Khudrî (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Iblîs dit à son Seigneur (ﷻ) : Par Ta puissance et Ta majesté ! Je ne cesserai de tromper les fils d'Adam tant que leur âme sera en eux ! Allah (ﷻ) lui dit : Par Ma gloire et Ma majesté ! Je ne cesserai de leur pardonner tant qu'ils Me demanderont pardon !* »[3]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, si vous ne commettiez pas de péchés, Allah vous ferez disparaître et créerait des gens qui commettraient des péchés, ils demanderaient pardon à Allah et Il leur pardonnerait.* »[4]

ʿÂ'ishah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Suivez la voie du juste milieu, rapprochez-vous [doucement de la perfection] et soyez optimistes. Aucun d'entre vous n'entrera au Paradis par ses œuvres.* – Pas même toi, ô Messager d'Allah ? – *Non, pas même moi, [je n'y entrerai que] si Allah me couvre de pardon et de miséricorde.* »[5]

Abû Saʿîd Al-Khudrî rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Au Jour de la Résurrection, Allah (ﷻ) dira : « Ô Adam ! Lève-toi et extraie ceux qui sont destinés à l'Enfer ? – Je réponds à Ton appel avec joie, ô Allah ! Tout le bien est dans Tes Mains ! Ô Seigneur ! Quels sont ceux destinés à l'Enfer ? – De chaque millier neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. » À ce moment le nouveau-né aura des cheveux blancs, toute femme enceinte avortera. Tu verras les hommes ivres, alors qu'ils ne le seront pas, mais le châtiment d'Allah sera terrible.* » Les gens présents furent si affligés que leur visage changea. Ils dirent : « Ô Messager d'Allah ! Qui est celui qui sera sauvé ? – *Neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parmi le peuple de Gog et Magog, et un parmi vous.* – Allah est le plus grand ! – *Par Allah, j'espère que vous représenterez le quart des habitants du Paradis ! Par Allah, j'espère que vous représenterez le tiers des habitants du Paradis ! Par Allah,*

---

[1] *Al-Layl*, v.14-16.
[2] *Ar-Raʿd*, v.6.
[3] *Sahîh Al-Jâmiʿ* (1650).
[4] Muslim (2749).
[5] Al-Bukhârî (6464), et Muslim (2818).

j'espère que vous représenterez la moitié des habitants du Paradis ! – Allah est le plus grand ! – *Vous serez, en ce jour, par rapport au reste des gens, comme un poil blanc sur un taureau noir, ou un poil noir sur un taureau blanc.* »[1]

Vois comment il a usé de l'intimidation et, après les avoir effrayés, de la douceur. Lorsque les cœurs se complaisent dans les passions, il faut les effrayer, et lorsque leur trouble grandit, il faut les apaiser pour revenir à l'équilibre.

Ibn Mascûd dit : « Au Jour de la Résurrection, Allah (ﷻ) fera montre d'un pardon qu'aucun être humain ne peut imaginer. »

On rapporte qu'un adorateur des astres demanda à Ibrâhîm (عليه السلام) de l'inviter mais il refusa et lui dit : « Si tu deviens croyant, je t'invite. » Allah (ﷻ) lui révéla ceci : « Ô Ibrâhîm ! Depuis quatre-vingt-dix ans Je le nourris malgré sa mécréance. » Ibrâhîm (عليه السلام) rattrapa cet homme et l'en informa. Ce dernier s'étonna de la bienveillance d'Allah et embrassa la foi.

Telles sont les causes qui amènent le souffle de l'espoir vers le cœur de ceux qui craignent et désespèrent. Quant aux idiots leurrés, il ne faut rien leur faire entendre de cela, mais il faut leur faire entendre ce que nous allons exposer des causes de la crainte. C'est ce qui convient à la plupart des gens, comme le mauvais serviteur qui ne se maintient dans la droiture que par le bâton.

La crainte, sa réalité, ses degrés

Sache que la crainte exprime la souffrance et la consumation du cœur en raison de l'appréhension de la survenue d'un mal dans le futur. À l'exemple de celui qui commet un forfait contre un roi et qui, ensuite, tombe dans ses mains et craint d'être tué, tout en envisageant la possibilité d'une grâce. La souffrance de son cœur est fonction de l'ampleur de sa connaissance des motifs qui conduisent à son exécution, de la gravité de son forfait, et ses conséquences auprès du roi. Inversement, plus la connaissance de ces motifs est faible, plus la crainte est faible. La crainte peut aussi ne pas être suscitée par le crime mais par un Attribut de Celui qui effraie, Sa puissance et Sa majesté, car il sait que si Allah (ﷻ) veut faire périr l'univers, Il ne s'en soucie guère, et rien ne L'en empêche. La crainte est donc fonction de la connaissance qu'a l'homme des défauts de son âme, de la Majesté et de la Suffisance d'Allah (ﷻ), et du fait qu'on ne L'interroge pas sur ce qu'Il fait.

[1] Muslim (2749).

L'homme qui craint le plus est celui qui connaît le mieux son âme et son Seigneur. C'est pourquoi le Prophète (ﷺ) a dit : « *Je suis celui d'entre vous qui connaît le plus Allah, et celui Le craint le plus.* »[1] Allah (ﷻ) dit :

إِنَّمَا يَخْشَى ٱللَّهَ مِنْ عِبَادِهِ ٱلْعُلَمَٰٓؤُا۟

« ***Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent [réellement] Allah.*** »[2]

Lorsque la connaissance se parfait, elle suscite la crainte, dont les effets débordent vers le cœur, puis elle se manifeste sur les membres et les caractères par la maigreur, la pâleur, les pleurs et les évanouissements. Elle peut même conduire à la mort, ou monter jusqu'au cerveau et affecter la raison. Quant à ses effets sur les membres, ils se manifestent en les empêchant de commettre des péchés et les contraignant à l'obéissance, afin de réparer la négligence et se préparer pour l'avenir.

Quelqu'un dit : « *Celui qui craint [d'arriver trop tard], chemine de nuit.* »[3]

Un autre dit : « Celui qui craint n'est pas celui qui pleure, mais celui qui évite ce qu'il peut commettre. »

Parmi les conséquences de la crainte est qu'elle réprime les désirs et trouble les plaisirs. Ainsi, les désobéissances aimées deviennent désagréables, tout comme le miel devient désagréable, pour qui le désire, lorsqu'il sait qu'il renferme un poison. Par la crainte, les désirs se consument, les membres s'amendent et le cœur se soumet : l'orgueil, la rancune et la jalousie le quittent, il se remplit de préoccupations en raison de sa crainte, et d'appréhension concernant le danger de son issue finale. Ainsi, il ne se consacre à rien d'autre que lui, il ne s'occupe que de se surveiller, s'examiner, lutter, d'économiser ses respirations et instants, et d'adresser des reproches à l'âme pour chaque pensée, pas et parole. Son état s'apparente à celui de qui tombe dans les griffes d'un fauve et ne sait s'il va se détourner de lui pour qu'il s'échappe, ou s'il va l'attaquer et le faire périr. Il n'a d'autre préoccupation que la situation en laquelle il se trouve. Ainsi, la force de la surveillance et de l'examen de l'âme est fonction de force de la crainte, qui dépend de la force de la connaissance de la Majesté d'Allah (ﷻ), de Ses attributs, des défauts de l'âme, et des dangers et terreurs auxquels elle fait face.

---

[1] Al-Bukhârî (7301), et Muslim (2356).
[2] *Fâṯir*, v.28.
[3] Il s'agit d'une parole attribuée au Prophète (ﷺ) : « *Celui qui craint [d'arriver trop tard], chemine de nuit ; et celui qui chemine de nuit parvient à destination. La marchandise d'Allah est précieuse, la marchandise d'Allah est le Paradis.* » *As-Ṣaḥîḥah* (2335).

Le plus bas degré de la crainte dont l'effet apparaît dans les œuvres, consiste à ce qu'elle empêche de tomber dans les interdits. Lorsqu'elle empêche de tomber en ce qui peut être interdit, on la nomme retenue (*wara*ᶜ). Et si s'ajoute à cela le dépouillement, et le fait de s'y consacrer en se détournant du surplus de l'existence, on la nomme véracité (*ṣidq*).

Les différents degrés de la crainte

Sache que la crainte est le fouet d'Allah (ﷻ) par lequel Il conduit Ses serviteurs à l'observance de la science et sa pratique, afin qu'à travers elle, ils atteignent le degré de la proximité vis-à-vis d'Allah (ﷻ). La crainte peut être excessive, modérée, ou insuffisante.

Celle qui est louable est la crainte modérée, comparable au fouet pour la bête, car il est meilleur pour la bête d'avoir un fouet. Mais l'exagération des coups n'est pas louable, au même titre que celui qui néglige la crainte n'est pas louable. Elle est semblable à ce qui vient à l'esprit en entendant un verset, ou devant une chose terrifiante, et qui suscite les pleurs, mais lorsque cette cause disparaît aux sens, le cœur retombe dans l'insouciance. C'est une crainte déficiente, comportant peu d'utilité ; elle est semblable à une baguette fragile avec laquelle on frappe une bête puissante sans lui faire le moindre mal, ne pouvant ainsi ni la conduire au but, ni la dresser. C'est ce qui domine chez la plupart des gens, à l'exception de ceux qui connaissent Allah et des savants. Je désigne ici ceux qui sont savants à propos d'Allah et de Ses signes, et qu'on trouve difficilement. Quant aux pseudo-savants, ils sont les plus éloignés de la crainte.

Concernant la première catégorie qu'est la crainte excessive, elle se renforce et dépasse la modération jusqu'à conduire au désespoir. Elle est également blâmable car elle empêche l'action et peut conduire à la maladie, la folie et la mort ; ce qui n'est pas louable. Tout ce qui est voulu, et ce qui est louable, est ce qui conduit au but recherché. Et tout ce qui est moindre ou excède est blâmable. Les bénéfices de la crainte sont la prudence, la retenue, la piété, l'effort, la réflexion, la mention d'Allah, l'adoration, ainsi que tous les moyens menant à Allah (ﷻ). Tout ceci implique la vie, ainsi que la santé physique et une raison saine ; et si une chose affecte cela, elle est blâmable.

Si on objecte : que dis-tu de celui qui meurt de la crainte ? La réponse est qu'il parvient, en mourant dans cet état, à un degré qu'il n'aurait pas atteint s'il était mort sans crainte. Néanmoins, s'il avait vécu et s'était élevé dans les degrés de la connaissance et de la relation [à Allah], c'eut été meilleur, car le plus grand succès est la longue existence consacrée à

l'obéissance à Allah (ﷻ). Ainsi, tout ce qui met fin à l'existence, l'esprit et la santé, est un manque et une perte.

Les formes de crainte

Sache que les stations de ceux qui éprouvent la crainte diffèrent : certains voient leur cœur dominé par la crainte de la mort avant le repentir ; d'autres par la crainte qu'on les amène progressivement à la perte à travers les bienfaits ou de quitter la rectitude ; d'autres encore par la crainte de la mauvaise fin ; et plus élevée encore, la crainte de ce qui a été décrété, car l'issue finale n'en est qu'une ramification, et Allah élève qui Il veut sans moyen, et abaisse qui Il veut sans moyen, et Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait. Il dit : « *Ceux-ci sont voués au Paradis et Je ne Me soucie pas [de leur adoration], et ceux-ci sont voués à l'Enfer et Je ne Me soucie pas [de leur désobéissance].* »[1]

Parmi ceux qui éprouvent la crainte figure également ceux qui craignent les affres de la mort, l'interrogatoire [des anges] Munkar et Nakîr, ou le châtiment de la tombe. D'autres craignent l'effroi de la station devant Allah, l'examen des œuvres, la traversée du Pont, l'Enfer et ses épouvantes, l'interdiction du Paradis, ou la privation de la vision d'Allah (ﷻ). Toutes ces causes sont intrinsèquement détestables et effrayantes, mais le degré le plus élevé est la crainte de se voir privé de la vision d'Allah (ﷻ) qui est la crainte de ceux qui connaissent Allah, alors que ce qui précède est la crainte des ascètes et dévots.

La vertu de la crainte et de l'espoir, et ce qui doit dominer

La vertu de toute chose est fonction de ce qu'elle apporte dans la recherche du succès qu'est la rencontre d'Allah (ﷻ) et Sa proximité. Tout ce qui aide en cela constitue une vertu. Allah (ﷻ) dit :

وَلِمَنْ خَافَ مَقَامَ رَبِّهِۦ جَنَّتَانِ ﴿٤٦﴾

« ***Et pour celui qui aura craint de comparaître devant son Seigneur, il y aura deux jardins*** »[2]

رَّضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟ عَنْهُ ۚ ذَٰلِكَ لِمَنْ خَشِىَ رَبَّهُۥ

« ***Allah sera satisfait d'eux et ils seront satisfaits de Lui. C'est ce qu'obtiendra celui qui craint son Seigneur.*** »[3]

---

[1] *As-Sahîhah* (48).
[2] *Ar-Rahmân*, v.46.
[3] *Al-Bayyinah*, v.8.

Dans le hadith, le Prophète (ﷺ) a dit : « Lorsque la peau du serviteur frissonne par crainte d'Allah (ﷻ), ses péchés tombent comme les feuilles d'un arbre desséché. »[1]

Et dans un autre hadith : « Allah ne se courroucera pas contre celui qui éprouve de la crainte. »[2]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah (ﷻ) dit : Par Ma gloire et Ma majesté ! Je ne réunirai jamais deux craintes contre Mon serviteur et Je ne réunirai jamais pour lui deux sécurités. S'il est en sécurité vis-à-vis de Moi en ce bas-monde, Je l'effrayerai au Jour de la Résurrection, et s'il Me craint en ce bas-monde, Je lui accorderai la sécurité au Jour de la Résurrection.* »[3]

Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Deux yeux ne seront jamais touchés par le Feu : un œil qui a pleuré par crainte d'Allah et un œil qui a passé la nuit dans la garde sur le sentier d'Allah.* »[4]

Sache que celui qui demande : la crainte est-elle meilleure ou l'espoir ?, c'est comme s'il demandait : le pain est-il meilleur ou l'eau ? La réponse est que le pain est meilleur pour celui qui a faim, et l'eau est meilleure pour celui qui a soif. Si les deux sont réunies, on regarde celle qui domine ; et si elles sont égales, [la crainte et l'espoir] sont équivalentes. La crainte et l'espoir sont deux remèdes destinés à soigner les cœurs, et leur vertu est fonction du mal existant. Si le cœur est dominé par la sécurité face au stratagème d'Allah, la crainte est meilleure ; de même si la désobéissance prédomine chez le serviteur. Et si c'est le désespoir qui prédomine, l'espoir est meilleur. Mais on peut dire, d'une manière générale, que la crainte est meilleure, de même qu'on dira que le pain est meilleur que l'oxymel, car le pain permet de remédier au mal de la faim, tandis que l'oxymel permet de remédier au mal de l'atrabile. Comme le mal de la faim domine et est plus fréquent, le besoin de pain est plus grand, et il est meilleur de ce point de vue, car les désobéissances et les vanités dominent chez les hommes.

Si considère la crainte et l'espoir, ce dernier est meilleur car l'espoir est puisé dans l'océan de la miséricorde, tandis que la crainte est puisée dans l'océan de la colère.

Concernant le pieux, il est meilleur pour lui que la crainte et l'espoir s'équilibrent, c'est pourquoi on dit : si on pesait la crainte du croyant et son espoir, ils s'équilibreraient.

[1] *Ad-Daᶜîfah* (2342), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] Malgré nos recherches, nous n'avons trouvé personne qui ait référencé ce hadith.
[3] *As-Sahîhah* (742).
[4] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (4111).



Un pieux prédécesseur dit : « Si on annonçait : « Tout le monde entrera au Paradis, à l'exception d'un seul homme », je craindrais d'être cet homme. Et si on annonçait : « Tout le monde entrera en Enfer, à l'exception d'un seul homme », j'espèrerais être cet homme. » Ceci doit être spécifique au croyant pieux.

Si on demande : comment parvenir à l'équilibre entre la crainte et l'espoir dans le cœur du croyant, alors qu'il se maintient dans la piété, il convient donc que son espoir soit plus fort ? La réponse est que le croyant n'est jamais certain de la validité de son acte. Il est semblable à quelqu'un qui sème une graine dont il n'a pas testé la variété, en une terre qui lui est étrangère. La graine est la croyance, ses conditions de validité sont subtiles ; la terre est le cœur en lequel sont dissimulés son mal et ses caractères d'hypocrisie, ainsi que ce qu'ils cachent d'attributs troubles ; les éclairs sont les épouvantes des affres de la mort, et c'est là que les croyances sont ébranlées. Tout ceci implique la crainte. Comment le croyant pourrait-il ne pas craindre, alors que ᶜUmar Ibn Al-Khattâb (ﷺ) demanda à Hudhayfah (ﷺ) : « Suis-je parmi les hypocrites ? » Il craignait d'être trompé sur sa condition et que son défaut lui soit caché. La crainte louable est donc celle qui incite à l'action et empêche le cœur de se fier à ce bas-monde.

Au moment de la mort, c'est l'espoir qui convient le mieux, car la crainte est semblable au fouet qui incite à agir, mais à cet instant on ne peut plus œuvrer. Celui qui éprouve de la crainte à ce moment n'en tirera que la rupture de sa veine pectorale, alors que l'espoir raffermira son cœur, et lui fera aimer son Seigneur, car tout homme doit quitter ce bas-monde en aimant Allah (ﷻ) et Sa rencontre, et en ayant une bonne opinion de Lui.

Sulaymân At-Taymî dit à un homme qui était à ses côtés lors de son agonie : « Parle-moi des permissions, afin que je rencontre Allah en ayant une bonne opinion de Lui. »

Le remède dont on tire la crainte

Il existe deux moyens d'y parvenir, dont l'un est plus élevé que l'autre. Ceci à l'exemple de l'enfant qui se trouve dans une pièce et qui voit entrer un fauve ou un serpent. Il peut ne pas le craindre, voire tendre la main pour saisir le serpent et jouer avec lui. Mais si son père est avec lui et qu'il fuit le serpent et le craint, l'enfant fuira également et le craindra, conformément à son père. La crainte du père nait d'une connaissance, mais pas celle de l'enfant qui n'est qu'une imitation de son père. Sachant cela, sache que la crainte d'Allah (ﷻ) comporte deux stations :

La première est la crainte de Son châtiment. C'est la crainte des gens communs qui nait de la foi en le Paradis et l'Enfer qui constituent une rétribution pour l'obéissance et la désobéissance. Cette crainte faiblit en raison de la faiblesse de la foi ou de la force de l'insouciance. Cette dernière disparaît par la mention d'Allah, la réflexion sur le châtiment de l'au-delà, de même qu'en regardant, en fréquentant, ou en écoutant les récits de ceux qui éprouvent la crainte.

La deuxième est la crainte d'Allah (ﷻ) qui est la crainte des savants dotés de connaissance. Allah (ﷻ) dit :



« Allah vous met en garde contre Lui-même »[1]

Ses Attributs impliquent la révérence et la crainte, ainsi ils craignent d'en être éloignés et qu'Il leur soit voilé.

Dhû-n-Nûn (Yûnus) dit : « La crainte du Feu lors de la peur de la séparation est comme une goutte dans la mer. » Tous les hommes ont une part de cette crainte, mais uniquement par imitation, et elle est semblable à celle de l'enfant face au serpent, par imitation de son père. Voilà pourquoi elle faiblit, car les croyances traditionnelles sont généralement faibles, sauf si elles sont renforcées par l'observation de ce qui les suscite en permanence, l'observance de ce qu'elles impliquent dans la multiplication des actes d'obéissance, et l'éloignement vis-à-vis des péchés. Si le serviteur s'élève jusqu'à la connaissance d'Allah (ﷻ), il Le craint nécessairement et n'a pas besoin d'un remède qui apporte la crainte à son cœur, mais il Le craint nécessairement. Quant à celui qui fait preuve de négligence, il doit se soigner en écoutant les récits et traditions, afin de connaître les conditions et paroles de ceux qui éprouvent la crainte, et comparer leur raison et leur rang à ceux de ceux qui espèrent et sont dupés. Qu'il ne doute pas qu'il convient de les prendre pour modèles, car ils sont les prophètes, les savants et les alliés d'Allah.

'Â'ishah (ﷺ) rapporte : « Le Messager d'Allah (ﷺ) fut invité aux funérailles d'un garçon des *anṣâr*. Je lui dis : Ô Messager d'Allah ! Il est bienheureux, c'est un oiseau du Paradis. Il n'a pas atteint [l'âge de] connaître le mal et de le pratiquer. Il répondit « *Peut-il en être autrement, ô 'Â'ishah ? Allah (ﷻ) a créé des gens voués au Paradis alors qu'ils étaient encore dans les lombes de leurs parents ; et Il a créé des gens voués à l'Enfer, alors qu'ils étaient encore dans les lombes de leurs parents.* »[2]

---

[1] *Âl 'Imrân*, v.28.
[2] Muslim (2662).

Parmi les choses les plus étonnantes, dont l'apparence est l'espoir, alors qu'il s'agit d'une mise en garde très forte est la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَإِنِّي لَغَفَّارٌ لِّمَن تَابَ وَءَامَنَ وَعَمِلَ صَٰلِحًا ثُمَّ ٱهْتَدَىٰ ﴿٨٢﴾

« Je pardonne à celui qui se repent, croit, accomplit une œuvre pieuse, puis suit le droit chemin. »[1]

En effet, Il a lié le pardon à quatre conditions dont la réalisation est difficilement concevable. Parmi les intimidations, on trouve la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَٱلْعَصْرِ ﴿١﴾ إِنَّ ٱلْإِنسَٰنَ لَفِي خُسْرٍ ﴿٢﴾

« Par le temps ! L'homme court à sa perte »[2]

Puis Il mentionna quatre conditions permettant de s'exempter de la perdition. Allah (ﷻ) dit :

وَلَوْ شِئْنَا لَءَاتَيْنَا كُلَّ نَفْسٍ هُدَىٰهَا وَلَٰكِنْ حَقَّ ٱلْقَوْلُ مِنِّي لَأَمْلَأَنَّ جَهَنَّمَ مِنَ ٱلْجِنَّةِ وَٱلنَّاسِ أَجْمَعِينَ ﴿١٣﴾

« Si Nous le voulions, Nous aurions guidé chaque âme. Mais Ma Parole se réalisera : Je remplirai l'Enfer de djinns et d'hommes réunis. »[3]

Il est connu que si la question restait ouverte, les ambitions ne manqueraient de recourir à la ruse. Quant à ce qui a déjà été établi, il ne peut plus être modifié, ne reste alors que la soumission. Si Allah n'avait pas fait preuve de bienfaisance à l'égard des hommes qui Le connaissent vraiment, et s'Il n'avait pas soulagé leur cœur par l'espoir, ils se seraient consumés en raison du feu de la crainte.

Abû-d-Dardâ' dit : « Pas un homme ne se pense assuré contre l'éventualité d'être privé de sa foi au moment de la mort, sans qu'on ne la lui retire. »

Dans son agonie, Sufyân At-Thawrî se mit à pleurer. Un homme lui dit : « Ô Abû ᶜAbd Allah ! Je vois que tu as beaucoup péché. » Sufyân prit quelque chose par terre et dit : « Par Allah ! Mes péchés sont plus insignifiants pour moi que ceci, mais je crains d'être privé de la foi avant de mourir. »

---

[1] *Ta-Ha*, v.82.
[2] *Al-ᶜAsr*, v.1-2.
[3] *As-Sajdah*, v.13.

Sahl (ﷺ) dit : « Celui qui aspire à l'au-delà craint d'être éprouvé par les péchés, alors que celui qui connaît Allah craint d'être éprouvé par la mécréance. »

On rapporte qu'un prophète se plaignit à Allah (ﷻ) de la faim et de la nudité. Allah (ﷻ) lui révéla : « Mon serviteur ! N'es-tu pas satisfait du fait que J'ai préservé ton cœur de Me renier, pour que tu Me demandes ce bas-monde ? » Le prophète prit de la terre, la mit sur sa tête et dit : « Certes, je suis satisfait. Préserve-moi de la mécréance. »

Si telle est la crainte de ceux qui connaissent Allah, devant la mauvaise fin, malgré la fermeté de leurs pas, comment les faibles ne craindraient-ils pas ? D'ailleurs, la mauvaise fin a des causes qui surviennent avant la mort, comme l'innovation, l'hypocrisie, l'orgueil et d'autres caractères mauvais. Voilà pourquoi les pieux prédécesseurs craignaient grandement l'hypocrisie.

L'un d'eux dit : « Si je me savais exempt de toute hypocrisie, cela me serait plus agréable que tout ce que couvre le soleil. » Ils ne signifiaient pas là l'hypocrisie relative à la croyance, mais l'hypocrisie relative aux œuvres, comme cela est rapporté dans le hadith : « *Les signes distinctifs de l'hypocrite sont au nombre de trois : lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il promet, il ne tient pas ses engagements ; et lorsqu'on lui fait confiance, il trahit.* »[1]

La signification de la mauvaise fin

La mauvaise fin comporte deux degrés : le premier, le plus grave, est que le cœur soit dominé – qu'Allah nous en préserve - par le doute ou le reniement, dans les affres de la mort et ses épouvantes, car ceci implique le châtiment éternel. Le deuxième, moindre, consiste à se courroucer contre le destin, à faire des objections, à transgresser dans son testament, ou à mourir dans l'obstination sur un péché.

On rapporte que Satan ne s'évertue pas sur le fils d'Adam plus qu'il ne le fait au moment de la mort. Il dit à ses acolytes : « Allez vers cet homme, car s'il vous échappe aujourd'hui, jamais vous ne le rattraperez ! » On rapporte que le Prophète (ﷺ) invoquait en disant : « *Ô Allah ! Je cherche refuge auprès de Toi contre le fait que Satan me terrasse au moment de la mort.* »[2]

---

[1] Al-Bukhârî (33), et Muslim (59).
[2] Sahîh Al-Jâmi' (1282).

Al- Khattâbî dit : « Ceci dans la domination de Satan sur l'homme à cet instant, en l'égarant et s'interposant entre lui et le repentir, en l'empêchant de réparer une injustice, ou en le faisant désespérer de la miséricorde d'Allah et détester la mort, si bien qu'il n'agrée pas le décret d'Allah (ﷻ). »

Il n'est pas possible de circonscrire en détail les causes qui conduisent à la mauvaise fin, mais il est possible d'en indiquer l'essentiel. Concernant le sceau du doute et du reniement, il est dû à l'innovation. Il consiste à croire, concernant l'Essence d'Allah (ﷻ), Ses Attributs ou Ses Actes, ce qui est le contraire de la vérité, soit par imitation, soit par opinion erronée. Lorsqu'au moment de la mort le voile est levé, le serviteur voit clairement la fausseté de ce qu'il croyait, et sait désormais avec certitude que tout ce qu'il croyait de la sorte n'a aucun fondement. Quant à celui qui a, concernant Allah (ﷻ) et Ses Attributs, une croyance globale conforme à la voie des pieux prédécesseurs, sans recherche ni investigation, il sera à l'abri de ce risque, si Allah (ﷻ) le veut.

Concernant le sceau des péchés, il est dû foncièrement à la faiblesse de la foi, ce qui amène à se plonger dans les péchés qui éteignent la lumière de la foi. Si la foi faiblit, l'amour d'Allah (ﷻ) faiblit, et lors des affres de la mort, cette faiblesse s'accentue, car le serviteur sent qu'il quitte ce bas-monde. La cause menant à cette fin est l'amour de ce bas-monde et le fait de s'y fier, ce à quoi s'ajoute la faiblesse de la foi, qui implique la faiblesse de l'amour d'Allah. Celui qui ressent, en son cœur, que l'amour d'Allah (ﷻ) est plus fort que l'amour de ce bas-monde, est éloigné de ce risque. Tout homme qui meurt sur l'amour d'Allah (ﷻ) reviendra à Lui comme un bon serviteur qui désire ardemment retrouver son Maître. Nul n'ignore la joie et le bonheur que procure le simple retour, alors que dire de ce qu'il mérite comme honneurs.

Quant à celui qui voit son âme le quitter alors que lui traverse l'esprit le reniement d'Allah (ﷻ) en Ses actes, ou qui s'obstinait à Lui désobéir, il reviendra à Allah comme celui qui est ramené de force, et nul n'ignore ce qu'il mérite comme punition.

Ainsi, celui qui veut emprunter la voie du salut évite les causes de perdition, en sachant que la connaissance du retournement des cœurs et du bouleversement des états ébranle le cœur de ceux qui éprouvent la crainte.

Sahl Ibn Sacd rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Un homme peut œuvrer à la manière des hôtes de l'Enfer, mais être voué au Paradis ; et un homme peut œuvrer à la manière des hôtes du Paradis, mais être voué à l'Enfer.* »[1]

[1] Al-Bukhârî (4202), et Muslim (112).

On rapporte également : « Lorsqu'on élève l'âme du serviteur au ciel, les anges disent : Gloire à Allah ! Ce serviteur est sauvé de Satan. Comment est-il parvenu au salut ? » Si tu connais la signification de la mauvaise fin, prends garde à ses causes et prépare ce qui convient. Prends garde à reporter ta préparation, car l'existence est brève, et chacun de tes souffles est semblable à ta fin, car ton âme peut être subitement reprise à cet instant. L'homme meurt comme il a vécu et il est ressuscité comme il est mort.

Sache que tu ne peux te préparer comme il convient que si tu te contentes du strict nécessaire et que tu refuses la recherche de ce qui est superflu. Nous allons te rapporter des récits de ceux qui éprouvent la crainte, ce dont nous espérons qu'ils atténueront une partie de la dureté de ton cœur ; car tu es certain que les prophètes et pieux étaient plus raisonnables que toi, alors médite l'intensité de leur crainte, peut-être te prépareras-tu.

La crainte des anges

Allah (ﷻ) dit en les décrivant :

يَخَافُونَ رَبَّهُم مِّن فَوْقِهِمْ وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ ۩ (٥٠)

« ***Ils craignent leur Seigneur au-dessus d'eux, et ils font ce qui leur est ordonné*** »[1]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Allah a des anges dont les muscles tonnent par crainte de Lui. »[2]

On nous a rapporté que parmi les anges porteurs du Trône, il en est un dont les yeux laissent couler des larmes comme des fleuves. Chaque fois qu'il lève la tête il dit : « Gloire à Toi ! On ne Te craint pas comme il convient ! » Et Allah dit : « Mais ceux qui jurent par Mon Nom mentent et ne le savent pas. »

Jâbir (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Au cours de mon voyage nocturne, j'ai vu Jibrîl (عليه السلام) semblable à une outre usée, en raison de la crainte d'Allah (ﷻ). »[3]

---

[1] *An-Nahl*, v.50.
[2] *Ad-Da'îfah* (1988), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[3] *Ad-Da'îfah* (5444), la chaîne de transmission du hadith est faible.

On nous a rapporté que Jibrîl (ﷺ) vint trouver le Prophète (ﷺ) en pleurant. Il lui demanda : « Qu'est-ce qui te fait pleurer ? – Mon œil n'a jamais séché depuis qu'Allah a créé l'Enfer, de crainte de Lui désobéir et qu'Il m'y jette. »[1]

Yazîd Ar-Raqqâshi dit : « Allah (ﷻ) a des anges autour du Trône, dont les yeux ne cessent de laisser couler des larmes comme des fleuves jusqu'au Jour de la Résurrection. Ils vacillent comme s'ils étaient secoués par le vent, en raison de la crainte d'Allah (ﷻ). Leur Seigneur (ﷻ) leur dit : « Ô Mes anges ! Qu'est-ce qui vous fait peur alors que vous êtes auprès de Moi ? » Ils répondent : « Seigneur ! Si les habitants de la terre connaissaient de Ta puissance et Ton immensité ce que nous connaissons, ils n'apprécieraient aucune nourriture et aucune boisson, et ils ne pourraient s'étendre sur leur couche, mais ils erreraient dans les déserts en mugissant comme des vaches. »

Muhammad Ibn Al-Munkadir dit : « Lorsque l'Enfer fut créé, les cœurs des anges se sont envolés, et ils n'ont repris leur place que lorsqu'on a créé Âdam. »

On rapporte que, lorsqu'Iblîs manifesta ce qui fut, Jibrîl et Mikâ'îl se mirent à pleurer. Allah (ﷻ) leur révéla : « Pourquoi ces pleurs ? – Seigneur ! Nous ne sommes pas à l'abri de Ton stratagème. – Soyez ainsi ! »

La crainte des prophètes

Wahb dit : « Âdam (ﷺ) pleura le Paradis trois cents ans, et il n'a jamais levé la tête vers le ciel après avoir commis le péché. »

Wuhayb Ibn Al-Ward dit : « Lorsqu'Allah (ﷻ) réprouva Nûh (ﷺ) à propos de son fils, Il dit :

إِنِّىٓ أَعِظُكَ أَن تَكُونَ مِنَ ٱلْجَٰهِلِينَ

« ***Je t'exhorte à ne pas faire partie des ignorants*** »[2]

Nûh pleura trois cents ans au point que ses pleurs creusèrent des sillons profonds sous ses yeux. »

Abû-d-Dardâ' dit : « Lorsqu'Ibrâhîm (ﷺ) se levait pour la prière on entendait de loin les secousses de sa poitrine, par crainte d'Allah (ﷻ). »

---

[1] *Ad-Da'îfah* (6497), le hadith est inventé.
[2] *Hûd*, v.46.

Mujâhid dit : « Lorsque Dâwud (عليه السلام) commit le péché, il tomba prosterné devant Allah quarante jours, au point que ses pleurs fassent pousser des plantes qui couvrirent sa tête. Ensuite il dit : « Seigneur ! Le front est blessé, les yeux asséchés et Dâwud n'a rien gagné de son péché. » On lui dit alors : « As-tu faim pour qu'on te nourrisse ? Es-tu malade pour qu'on te guérisse ? Es-tu opprimé pour qu'on te secoure ? » Il poussa alors un gémissement qui agita tout ce qui poussait, et on lui pardonna. »

On rapporte que les gens rendaient visite à Dâwud (عليه السلام), croyant qu'il était malade, alors qu'il n'éprouvait qu'une crainte intense d'Allah (عز وجل).

Lorsque ᶜÎsâ (عليه السلام) évoquait la mort, sa peau ruisselait de sang.

Yahyâ Ibn Zakariyyâ (عليه السلام) pleura au point que ses molaires apparaissent. Sa mère prit alors deux morceaux de laine feutrée qu'elle colla à ses joues.[1]

La crainte de notre Prophète (ﷺ)

ᶜÂ'ishah (رضي الله عنها) rapporte : « Je n'ai jamais vu le Prophète (ﷺ) rire au point de voir sa luette, il ne faisait que sourire. Lorsqu'il voyait un nuage ou un vent, cela se voyait sur son visage. Je dis : « Ô Messager d'Allah ! Lorsque les gens voient un nuage, ils s'en réjouissent en espérant qu'il amène la pluie, mais lorsque qu'un nuage arrive, je vois la réprobation sur ton visage ? Il dit : « *Ô ᶜÂ'ishah ! Qu'est-ce qui m'assure qu'il ne contient pas un châtiment ? Des peuples ont été châtiés par le vent, et d'autres ont subi une punition alors qu'ils disaient : voici un nuage qui nous apporte la pluie.* »[2] Et lorsqu'il priait il émettait un son semblable à une marmite en ébullition, en raison des pleurs.[3]

La crainte de ses Compagnons (رضي الله عنهم)

Nous avons rapporté d'Abû Bakr le véridique (رضي الله عنه) qu'il prenait sa langue et disait : « C'est elle qui me mènera à ma perte. » Il dit également : « J'aurais aimé être cet arbre que l'on coupe et dont on mange. » Et Talhah, Abû-d-Dardâ', et Abû Dharr (رضي الله عنهم) dirent de même.

Il arrivait à ᶜUmar Ibn Al-Khattâb (رضي الله عنه) d'entendre un verset et de tomber malade des jours durant, au point qu'on lui rendait visite. Un jour, il prit un brin de paille et dit : « J'aurais aimé être ceci, j'aurais aimé être

[1] Ces récits sont mentionnés de la sorte dans *Al-Ihyâ'*, mais aucun Texte authentique ne les confirme.
[2] Al-Bukhârî (3217), Muslim (899).
[3] *Sahîh Abû Dâwud* (799).

totalement oublié, j'aurais aimé que ma mère ne me mette jamais au monde. » Il avait deux sillons noirs sur le visage en raison de ses pleurs.

ᶜUthmân (ﷺ) dit : « J'aurais aimé mourir et ne jamais être ressuscité. »

Abû ᶜUbaydah Ibn Al-Jarrâh (ﷺ) dit : « J'aurais aimé être un bélier que ma famille sacrifie, qu'ils mangent ma chair, et boivent mon bouillon. »

ᶜImrân Ibn Al-Husayn dit : « J'aurais aimé être une cendre que le vent disperse. »

Hudhayfah (ﷺ) dit : « J'aurais aimé que quelqu'un s'occupe de mes biens, puis que je ferme la porte derrière moi et que personne ne s'introduise auprès de moi jusqu'à ce que je rejoigne Allah (ﷻ). »

Les sillons creusés par les larmes sur les joues d'Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) étaient semblables à des lacets usés.

ᶜÂ'ishah (ﷺ) dit : « J'aurais aimé être totalement oubliée. »

ᶜAlî (ﷺ) dit : « Par Allah ! J'ai vu les Compagnons de Muhammad (ﷺ), et je ne vois rien aujourd'hui qui leur ressemble. Au matin, ils étaient hirsutes et poussiéreux, avec entre les yeux, des tâches noires semblables à celles des genoux des chèvres, car ils passaient leurs nuits prosternés et debout devant Allah, récitant le Livre d'Allah (ﷻ), alternant entre leur front et leurs pieds. Au matin, ils mentionnaient Allah (ﷻ) et se balançaient comme l'arbre par jour venteux, et leurs yeux déversaient des larmes au point de mouiller leurs vêtements. Par Allah ! [malgré tout], c'était comme s'ils avaient passé la nuit dans l'insouciance ! »

La crainte de leurs successeurs

Harm Ibn Hayyân dit : « Par Allah, j'aurais aimé être un arbrisseau mangé par une chamelle et rejeté sous forme de crottin pour ne pas avoir à endurer le Jugement au Jour de la Résurrection, car je crains le grand malheur. »

Lorsque ᶜAlî Ibn Al-Husayn accomplissait ses ablutions, il pâlissait et changeait de couleur. On lui demandait pourquoi, et il répondait : « Ne savez-vous devant qui je veux me tenir ? »

Muhammad Ibn Wâsiᶜ passait la nuit en pleurs, pratiquement sans discontinuer.

Lorsque ᶜUmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz mentionnait la mort, il tressaillait comme un oiseau et pleurait jusqu'à ce que les larmes coulent sur sa barbe. Une nuit, il pleura et fit pleurer tous les gens de la maison. Lorsqu'ils

cessèrent de pleurer, Fâṯimah lui dit : « Ô Commandeur des croyants, que mon père et ma mère soient donnés en rançon pour toi, pourquoi as-tu pleuré ? » Il répondit : « Je me suis rappelé le sort des gens devant Allah (ﷻ) : un groupe au Paradis et un groupe en Enfer. » Ensuite il poussa un cri et s'évanouit.

Lorsqu'Al-Manṣûr voulut se rendre à *bayt al-maqdis*, s'il s'arrêta chez un moine chez lequel s'arrêtait ᶜUmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz, et il lui demanda : « Informe-moi de la chose la plus étonnante que tu aies vu chez ᶜUmar ? » Il répondit : « Une nuit, il dormit sur le toit de mes appartements qui sont faits de marbre. Je vis de l'eau couler dans la gouttière, je suis monté, et l'ai trouvé prosterné. Les larmes coulaient de ses yeux et ruisselaient jusqu'à la gouttière. » On rapporte également de ᶜUmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz et Fatẖ Al-Mawṣilî qu'ils eurent des larmes de sang.

Ibrâhîm Ibn ᶜÎsâ Al-Yashkurî dit : « Je suis entré chez un homme au Bahreïn qui s'était retiré des gens pour se consacrer à lui-même. J'ai évoqué avec lui un peu de l'au-delà et de la mention de la mort, et il se mit à suffoquer jusqu'à ce que son âme le quitte. »

Mismaᶜ dit : « J'ai assisté à une exhortation de ᶜAbd Al-Wâẖid Ibn Zayd, et quatre personnes décédèrent au cours de cette assise. »

Yazîd Ibn Murshid pleurait beaucoup et disait : « Par Allah ! Si mon Seigneur m'avait menacé de m'emprisonner dans un hammam, je serais en droit de ne pas cesser de pleurer. Que dire alors qu'Il m'a menacé de m'enfermer en Enfer, si je Lui désobéis ? »

Sârî As-Saqaṯî disait : « Je regarde chaque jour mon nez de crainte que mon visage ne soit noirci. »

Voici donc les craintes des anges, des prophètes, des dévots et des alliés d'Allah, et nous sommes plus en devoir qu'eux d'éprouver de la crainte. La crainte n'est pas due au grand nombre de péchés, mais à la pureté du cœur et la perfection de la connaissance. Et si nous nous sentons en sécurité, c'est en raison de la domination de notre ignorance et de l'intensité de notre dureté. Le cœur pur est troublé par la moindre crainte, tandis que toutes les exhortations ricochent sur le cœur inerte.

Un pieux prédécesseur dit : « J'ai demandé à un ermite : adresse-moi une recommandation. Il me dit : si tu peux être comme un homme entouré par les fauves et les animaux, craintif et vigilant, craignant d'être attaqué s'il est inattentif ou dévoré s'il ne fait pas attention ; étant ainsi terrorisé, alors fais-le. – Dis m'en encore ! – Il me dit : L'assoiffé se contente du minimum d'eau. » Ce qu'a mentionné cet ermite de cet homme entouré de

fauves et d'animaux s'applique parfaitement au croyant. En effet, celui qui regarde son for intérieur avec la lumière de son discernement verra qu'il est rempli de fauves et d'animaux comme la colère, la rancune, la jalousie, l'orgueil, la fatuité, l'ostentation, et d'autres. Tous peuvent le dévorer et l'attaquer s'il les oublie, mais il ne les voit pas. Lorsque le voile est levé et qu'on le met dans la tombe, il les voit sous la forme de serpents et de scorpions qui le piquent, mais ce sont ses caractères présents. Aussi, celui qui désire les vaincre avant la mort et les éradiquer, qu'il le fasse. Sinon, qu'il s'accoutume à leur morsure en plein cœur, plus encore que sur sa peau.

31 – Le livre de l'ascétisme et de la pauvreté

Sache que l'amour de ce bas-monde est la source de tous les péchés, et que le fait de le détester est le fondement de toute obéissance. Le blâme de ce bas-monde a précédé dans le quart consacré aux perditions. Nous allons maintenant mentionner le mérite de le détester et d'y renoncer, qui constitue la source du salut. La rupture avec ce bas-monde survient soit par l'éloignement de ce bas-monde vis-à-vis du serviteur, qu'on nomme pauvreté, soit par le détachement du serviteur, qu'on nomme ascétisme. Tous deux constituent un degré dans l'obtention du bonheur, et une part aidant à la réussite et au salut. Nous allons mentionner la pauvreté, l'ascétisme, leurs degrés, leurs formes et tout ce qui s'y rapporte en deux parties :

La pauvreté

Sache que celui qui est pauvre d'une chose est celui qui en a besoin, et toute chose en dehors d'Allah (ﷻ) est pauvre, car elle a constamment besoin de la pérennité de l'existence, laquelle est accordée par la grâce d'Allah (ﷻ). Quant à pauvreté du serviteur liée aux formes multiples de ses besoins, elle ne peut être délimitée. Parmi l'ensemble de ses besoins, figurent ceux auxquels on parvient à travers les biens ; on peut ensuite se figurer cinq conditions dans sa pauvreté :

La première est que si des biens lui parviennent, il les réprouve, en subit un tort, les fuit par dégoût, et se prémunit contre leur mal et leur préoccupation. La condition de celui qui agit ainsi est *l'ascétisme*.

La deuxième est que même s'il ne convoite pas les biens, il se réjouit d'en obtenir, ne les réprouve pas, et n'en subit aucun tort. La condition de celui qui agit ainsi est *la satisfaction*.

La troisième est que l'existence des biens lui est préférable à leur absence, en raison du désir qu'il en éprouve, mais sans que son désir ne le pousse à s'affairer pour les acquérir. S'il les reçoit spontanément et simplement, il s'en réjouit, mais s'il doit se fatiguer pour les obtenir, il ne s'y affaire pas. La condition de celui qui agit ainsi est *le contentement*.

La quatrième est qu'il s'abstienne de rechercher les biens par incapacité, sinon il les désire, et s'il trouve le moyen de les acquérir en se fatiguant, il le fait. La condition de celui qui agit ainsi est *la convoitise*.

La cinquième est qu'il soit contraint de rechercher ces biens, à l'instar de l'homme affamé ou nu, dépourvu de nourriture et vêtements. La condition de celui qui agit ainsi est *la nécessité*, que son désir d'acquisition soit faible ou fort.

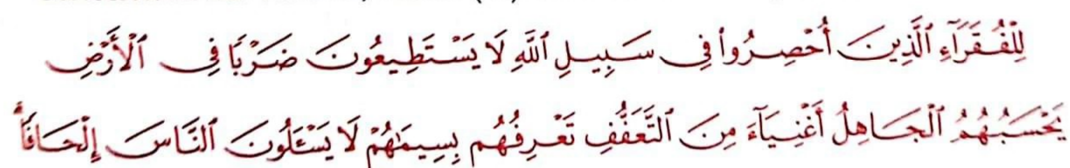
La plus élevée de ces cinq conditions est la première, l'ascétisme. Mais au-delà existe une condition plus élevée encore qui consiste à ce que l'existence ou l'absence de biens soient égales pour le serviteur. S'il en trouve, il ne s'en réjouit pas, et s'il n'en trouve pas, il n'en éprouve aucun tort. On rapporte que des biens parvinrent à ʿÂ'ishah (ﷺ) dans deux grands ballots, et qu'elle les distribua le jour-même. Sa servante lui dit : « N'aurais-tu pas pu prendre un dirham de ce que tu as distribué pour nous acheter un peu de viande afin de rompre notre jeûne ? » ʿÂ'ishah lui répondit : « Si tu me l'avais rappelé, je l'aurais fait. » Pour celui dont c'est la condition, si tous les biens de ce bas-monde se trouvaient dans ses mains, ceci ne le nuirait point, car il considère que les biens se trouvent dans le Trésor d'Allah (ﷻ), et non dans ses mains.

Il convient de nommer celui dont c'est là la condition, le riche, car il se passe totalement de l'existence et de l'absence de biens. Lorsque celui qui renonce à ce bas-monde ne désire ni son existence ni son absence, il est au summum de la perfection en cela.

Ahmad Ibn Abî Al-Hawârî rapporta à Abû Sulaymân Ad-Dârânî que Mâlik Ibn Dînâr dit à Al-Mughîrah : « Va à la maison et prends la Zakat que tu m'as donnée, car Satan m'insuffle que le voleur l'a prise. » Abû Sulaymân dit alors : « Ceci relève de la faiblesse de l'ascétisme. Il a renoncé à ce bas-monde, il n'a pas à l'accepter. » Fuir les biens et y renoncer constitue une perfection pour les faibles. Mais pour les prophètes et les hommes forts, leur existence ou absence leur est égale. L'homme fort peut manifester de la répulsion envers les biens, afin que les faibles se conforment à son attitude dans le renoncement. Et Allah est plus savant.

La vertu de la pauvreté et son mérite sur la richesse

Concernant les versets, Allah (ﷻ) dit en louant les pauvres :



« [Que ces aumônes aillent] aux pauvres qui, enclavés [après avoir émigrés] sur le sentier d'Allah, ne peuvent parcourir la terre. Celui qui ignore [leur condition] les croit riches tant leur attitude est digne, mais tu les reconnaîtras à leurs traits, et ils n'importunent personne à mendier. »[1]

لِلْفُقَرَآءِ ٱلْمُهَـٰجِرِينَ ٱلَّذِينَ أُخْرِجُوا۟ مِن دِيَـٰرِهِمْ وَأَمْوَٰلِهِمْ يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ ٱللَّهِ وَرِضْوَٰنًا وَيَنصُرُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥٓ ۚ أُو۟لَـٰٓئِكَ هُمُ ٱلصَّـٰدِقُونَ ﴿٨﴾

« [Que ces aumônes aillent] aux pauvres parmi les émigrés (de la Mecque) qui ont été expulsés de leurs demeures et privés de leurs biens, qui cherchent une grâce et un agrément d'Allah, et secourent Allah et Son Messager. Ceux sont eux les véridiques. »[2]

Quant aux hadiths, ils sont nombreux, parmi ceux-ci, la parole du Prophète (ﷺ) : « *Je me suis mis devant la porte du Paradis, et la plupart de ceux qui y entrent sont des pauvres, alors que les fortunés sont arrêtés.* »[3]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Ô Allah ! Fais que la subsistance de la famille de Muhammad soit le strict nécessaire.* »[4]

ᶜÂ'ishah (ﷺ) dit : « Depuis son arrivée à Médine, la famille de Muhammad ne s'est pas repue, trois jours de suite, d'une nourriture à base de froment, et ce jusqu'à son décès. »[5]

ᶜUmar (ﷺ) dit : « J'ai vu le Messager d'Allah (ﷺ) se plier de faim toute la journée sans même trouver de dattes de mauvaise qualité pour remplir son ventre. »[6]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les croyants pauvres entreront au Paradis cinq cents ans avant les riches.* »[7]

Le Prophète (ﷺ) dit également à ᶜÂ'ishah (ﷺ) : « Prends garde à fréquenter les riches. »[8]

Il dit également : « Au Jour de la Résurrection, on amènera le serviteur, et Allah (ﷻ) s'excusera auprès de lui comme un homme s'excuse auprès d'un autre en ce bas-monde. Il lui dira : Par Ma gloire et Ma majesté ! Je ne t'ai pas privé des biens de ce bas-monde parce que Je te négligeais, mais en

[1] *Al-Baqarah*, v.273.
[2] *Al-Hashr*, v.8.
[3] Al-Bukhârî (5196), Muslim (2736).
[4] Al-Bukhârî (6460), Muslim (1055).
[5] Al-Bukhârî (5416), Muslim (2970).
[6] Muslim (2978).
[7] *Sahîh Al-Tirmidhî* (1918).
[8] *Da'îf Al-Tirmidhî* (1780) la chaîne de transmission du hadith est très faible.

raison de ce que J'ai préparé pour toi comme honneurs. Sors, ô Mon serviteur, vers ces rangs, et celui qui t'a nourri ou vêtu en recherchant Ma Face, prends-le par la main ; il est à toi. »[1]

On a dit à Mûsâ (ﷺ) : « Lorsque tu vois venir la pauvreté, dis : bienvenue au signe des pieux, et lorsque tu vois venir la richesse dis : c'est un péché duquel on a pressé le châtiment. »

Abu-d-Dardâ' dit : « Le jugement pour celui qui possédait deux dirhams sera plus difficile que pour celui qui n'en possédait qu'un seul. »

Les pauvres étaient placés devant les riches dans les assises de Sufyân At-Thawrî.

Un homme apporta dix mille dirhams à Ibrâhîm Ibn Ad-ham, mais il les refusa et dit : « Tu veux effacer mon nom du registre des pauvres ? Non, je ne l'accepterai pas. »

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Bienheureux celui qui embrasse l'islam, se voit octroyer le strict nécessaire, et auquel Allah accorde de s'en contenter.* »[2] Nous avons déjà mentionné dans le chapitre du contentement et du blâme de l'avidité, ainsi que dans le Livre du blâme des biens, ce qui nous dispense de nous répéter, mais on ne peut y parvenir qu'à force de patience.

Pour ce qui est de la préférence entre le riche et le pauvre, le sens apparent des Textes indique la prédilection du pauvre, mais cela demande à être détaillé. Ainsi, nous disons : on ne peut se figurer le doute et la divergence qu'en ce qui concerne le pauvre patient qui n'est pas avide des biens, face au riche reconnaissant qui dépense son argent dans le bien ; ou encore le pauvre cupide face au riche cupide. Nul n'ignore que le pauvre qui éprouve du contentement est meilleur que le riche cupide et avare. De même, le riche qui dépense son argent dans le bien est meilleur que le pauvre cupide. Et si le riche jouit de ses biens en ce qui est licite, le pauvre qui éprouve du contentement est meilleur que lui.

Lever le voile sur cette question consiste à dire que ce qui est voulu pour autre chose et non pour lui-même doit être rattaché à son but, car c'est ainsi que se manifeste son mérite. Ce bas-monde n'est pas interdit en lui-même, mais parce qu'il constitue un obstacle empêchant de parvenir à Allah (ﷻ). De même, la pauvreté n'est pas recherchée pour elle-même, mais uniquement parce qu'elle est dépourvue d'obstacle empêchant de parvenir à Allah (ﷻ) et qu'elle n'en détourne pas. Combien d'hommes riches ne sont

---

[1] La chaîne de transmission du hadith est faible, voir *Al-Ihyâ'* avec le référencement des hadiths d'Al-'Irâqî (9/278).
[2] Muslim (1054).

pas détournés d'Allah (ﷻ) par leur richesse, comme Sulaymân (ﷺ), ᶜUthmân Ibn ᶜAffân ou ᶜAbd Ar-Raḫmân Ibn ᶜAwf (ﷺ). Et combien de pauvres sont détournés de l'objectif par leur pauvreté, éloignés de l'amour d'Allah (ﷻ) et de Sa proximité, en étant uniquement préoccupés par l'amour de ce bas-monde. Ceci car l'amour d'Allah ne peut lui être lié, car celui qui aime une chose est occupé par elle, que cela concerne le fait de s'en séparer ou d'y parvenir, voire plus encore dans la séparation.

Ce bas-monde est le bien-aimé des insouciants : celui qui en est privé est occupé par sa recherche, et celui qui en dispose est occupé par sa sauvegarde et sa jouissance. Si tu considères la question d'un point de vue général, le pauvre est plus éloigné du danger, car l'épreuve de l'aisance est plus difficile que celle de la difficulté, et fais partie de la préservation de ne pas en disposer. Puisque c'est la nature humaine, à l'exception de peu d'entre eux, la Législation a blâmé la richesse et préféré la pauvreté ; et ce qui montre son mérite a précédé. Parmi ceci, Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Deux croyants se sont rencontrés devant la porte du Paradis, l'un pauvre en ce bas-monde, l'autre riche. On fit entrer le croyant pauvre au Paradis et on retint le riche le temps qu'Allah (ﷻ) voulut, puis il entra au Paradis où il retrouva le pauvre qui lui dit : « Mon frère, qu'est-ce qui t'a retenu ? Par Allah ! On t'a tellement retenu que j'ai eu peur pour toi ! » Il répondit : Oui mon frère, j'étais retenu après toi, dans une situation terrible et détestable, et je ne suis parvenu jusqu'à toi qu'après avoir laissé couler de sueur ce qui désaltérerait mille chameaux qui auraient mangé amer. »[1]

Sache que se séparer de ce qu'on aime est difficile, et si tu aimes ce bas-monde, tu détesteras la rencontre d'Allah (ﷻ). Ainsi, au moment de la mort, tu iras vers ce que tu réprouves et tu quitteras ce que tu aimes. Celui qui quitte ce qu'il aime, sa souffrance dans la séparation sera en fonction de son amour et de sa proximité vis-à-vis de ce qu'il aime. Il convient donc que tu aimes Celui qui ne te quitte pas, à savoir Allah (ﷻ), et que tu n'aimes pas ce bas-monde qui te quittera.

La bienséance du pauvre dans sa pauvreté

Il ne doit pas détester la pauvreté par laquelle Allah l'a éprouvé. Plus élevé encore, il doit en être satisfait et heureux, s'en remettant à Allah (ﷻ) et plaçant sa confiance en Lui. Si la situation est inverse et qu'il s'en plaint aux créatures et non à Allah (ﷻ), la pauvreté sera pour lui une punition, il

[1] *Daᶜîf At-Tarhîb* (1852) la chaîne de transmission du hadith est faible.

ne convient donc pas qu'il manifeste de plainte, mais plutôt l'abstinence et la patience. Allah (ﷻ) dit :

يَحۡسَبُهُمُ ٱلۡجَاهِلُ أَغۡنِيَآءَ مِنَ ٱلتَّعَفُّفِ

« Celui qui ignore [leur condition] les croit riches tant leur attitude est digne »[1]

Il convient au pauvre de ne pas se montrer humble devant le riche en raison de sa richesse, et ne pas chercher à le fréquenter. Il convient également qu'il ne faiblisse pas dans l'adoration en raison de sa pauvreté ou s'empêche de donner ce qu'il possède d'excédent, car c'est là l'effort du pauvre. Abû Dharr rapporte : « J'ai dit : ô Messager d'Allah ! Quelle est la meilleure aumône ? » Il répondit : « C'est l'effort secret, de celui qui possède peu, en faveur d'un pauvre. »[2]

La bienséance dans l'acceptation du don

Si des biens lui parviennent, sans qu'il ne les demande, il doit envisager trois choses en ce qu'il reçoit : les biens eux-mêmes, le but du donateur, et son but en l'acceptant.

Concernant les biens, ils doivent être exempts de toute ambiguïté. S'ils comportent une ambiguïté, qu'il se garde de les accepter. Ont précédé, dans le Livre du licite et de l'illicite, les degrés des ambiguïtés, ce dont il faut s'écarter et ce qui est recommandé.

Concernant le but du donateur, il peut : soit rechercher l'amour en offrant un cadeau. Il n'y a ainsi aucun mal à l'accepter, tant qu'il ne s'agit pas d'une corruption, et qu'il n'amène aucun rappel du bienfait.

Deuxièmement, le but du donateur peut être la récompense, en s'acquittant de la Zakat ou d'une aumône, en quel cas le bénéficiaire doit considérer s'il la mérite ou non ? S'il a des doutes, c'est une situation ambiguë. S'il s'agit d'une aumône, le donateur ne la donne qu'en vertu de sa religion, il doit donc considérer son for intérieur, et voir s'il commet secrètement une désobéissance et, si le donateur en avait connaissance, cela le ferait fuir et ne chercherait pas à se rapprocher d'Allah en lui faisant l'aumône. S'il en est ainsi, il ne doit pas l'accepter, de même que s'il lui donnait, croyant qu'il est savant, alors qu'il n'en est rien.

---

[1] *Al-Baqarah*, v.273.

[2] *Al-Irwâ'* (897) la chaîne de transmission du hadith est très faible.

Troisièmement, le but du donateur peut être la notoriété, l'ostentation et la recherche de renommée, en quel cas il faut rejeter son dessein corrompu et ne pas accepter le don, car s'il l'accepte il l'aide dans son dessein corrompu.

Quant à son propre but en acceptant le don, il doit considérer s'il en a besoin ou s'il peut s'en passer. S'il peut s'en passer, il ne doit pas l'accepter ; et s'il en a besoin et que le don est exempt de toute ambigüité et tout défaut que nous avons mentionnés, il est meilleur pour lui de l'accepter, en raison de ce que rapporte ᶜUmar (ﷺ) du Prophète (ﷺ) qui dit : « *Ce qui vient à toi de ces biens, sans que tu ne les convoites et les demandes, prends-les. Autrement, ne les recherche pas.* »[1]

Et dans un autre hadith : « *Celui qui reçoit un bien de son frère, sans convoitise ni demande, qu'il l'accepte et ne le refuse pas, car c'est une subsistance qu'Allah lui apporte.* »[2]

L'interdiction de mendier sans nécessité, et la bienséance que doit adopter le pauvre qui y est contraint

Sache qu'on a rapporté, concernant la mendicité, plusieurs hadiths, indiquant son interdiction et sa permission.

Concernant la permission, à l'instar de la parole du Prophète (ﷺ) : « Le mendiant a un droit, même s'il vient à dos de cheval. »[3]

Il est dit dans un autre hadith : « *Donnez au mendiant, ne serait-ce qu'un pied de bête brulé.* »[4]

Si la mendicité était illicite, il n'aurait pas été permis d'aider le transgresseur dans sa transgression, car le don est une aide.

Quant aux hadiths interdisant la mendicité, Ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *L'un de vous ne cesse de mendier jusqu'à rencontrer Allah (ﷻ) le visage dépourvu du plus petit bout de chair.* »[5]

On rapporte également que le Prophète (ﷺ) mentionna le fait de s'abstenir de mendier et dit : « *La main supérieure est meilleure que la main inférieure* »[6] la main supérieure qui donne est meilleure que la main inférieure qui mendie.

---

[1] Al-Bukhârî (1473), Muslim (1045).
[2] *As-Sahîhah* (1005).
[3] *Daᶜîf Abû Dâwud* (364) la chaîne de transmission du hadith est faible.
[4] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (1282).
[5] Al-Bukhârî (1474), Muslim (1040).
[6] Al-Bukhârî (1469), Muslim (1033).

Dans le hadith d'Ibn Mascûd (ﷺ), il est rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui mendie alors qu'il possède ce qui lui suffit, sa mendicité apparaîtra sur son visage au Jour de la Résurrection comme des balafres ou des écorchures.* »[1] Et il existe de nombreux hadiths en ce sens.

Lever le voile sur cette question consiste à dire qu'à la base la mendicité est interdite, car elle n'est pas exempte de trois choses : La première est la plainte. La deuxième est l'humiliation de sa personne, « *et il ne convient pas au croyant de s'humilier.* »[2] La troisième est le tort généralement causé à celui auquel on demande.

La mendicité n'est donc permise qu'en cas de nécessité ou de besoin important proche de la nécessité. Celui qui y est contraint est semblable à la mendicité de l'homme affamé, lorsqu'il craint pour sa personne la mort ou la maladie, ou celle de l'homme dénudé qui ne possède pas de quoi se couvrir. L'homme qui a un besoin important est semblable à celui qui possède un manteau, mais sans tunique dessous l'hiver. Il souffre du froid, mais cela n'atteint pas le degré de la nécessité. De même pour celui qui peut marcher mais avec peine, il lui est permis de demander ce qui lui permettra de louer une monture, mais il est meilleur de ne pas le faire. De même, il est permis à celui qui trouve du pain mais qui a besoin d'un condiment pour l'accompagner de mendier, bien que ce soit réprouvable.

Lorsqu'il mendie de la sorte, il doit manifester sa reconnaissance envers Allah (ﷻ) et ne pas mendier à la manière de celui qui est dans le besoin, mais dire : ce que je possède me suffit, mais mon âme me le réclame. Ainsi, il évite le fait de se plaindre d'Allah (ﷻ). Il doit demander à son père, son proche, ou son ami qui ne le méprisera pas pour cela, ou à l'homme aisé qui consacre ses biens aux dons ; évitant ainsi l'humiliation. Et s'il prend de celui dont il sait qu'il ne lui a donné que par pudeur, il ne lui est pas permis d'accepter, et il doit rendre ce qu'il a pris.

Il n'est permis au pauvre de mendier qu'en fonction de ce dont il a besoin comme logement pour s'abriter, vêtement pour se couvrir, ou nourriture pour se maintenir. Il doit considérer en cela ce qui l'en dispensera sans coquetterie, et s'il sait qu'il trouvera quelqu'un à qui demander chaque jour, il ne lui est pas permis de demander plus que la nourriture pour ce jour et cette nuit. Mais s'il craint de ne trouver personne ou de ne pouvoir mendier, il lui est permis d'en demander plus. Globalement, il ne lui est pas permis de demander plus qu'il ne lui faut pour une année, et c'est ainsi qu'il faut comprendre le hadith évaluant la

[1] Sahîh Abû Dâwud (1432).
[2] Sahîh Al-Jâmic (7797).

richesse à la possession de cinquante dirhams (d'argent)[1] qui suffisent à l'individu économe pour une année, mais pas à celui qui possède une famille.

Les conditions des mendiants

Bishr Al-Hâfî dit : « Les pauvres sont de trois catégories : un pauvre qui ne demande pas et qui, si on lui donne, n'accepte pas, et fait partie des hommes spirituels. Un pauvre qui ne demande pas et qui, si on lui donne, accepte, et fait partie des hôtes de l'enceinte sacrée [au Paradis]. Et un pauvre qui demande lorsqu'il a besoin, et dont l'expiation pour sa mendicité repose dans sa véracité lorsqu'il mendie. »

Shaykh Jamâl Ad-Dîn [Ibn Al-Jawzî] dit : « Le jugement final est que lorsque le pauvre peut s'en dispenser sans demander, il ne lui est pas permis de mendier. Mais s'il y est contraint, il faut considérer s'il s'agit de quelqu'un qui ne peut endurer, sans pour autant qu'on craigne sa mort, en quel cas la mendicité lui est permise, mais s'en abstenir est méritoire. S'il s'agit de quelqu'un qui ne peut endurer, il lui est obligatoire de mendier. »

Sufyân At-Thawrî dit : « Celui qui a eu faim et s'est abstenu de mendier, jusqu'à mourir, entrera en Enfer. »

La réalité de l'ascétisme, son mérite, ses degrés, ses formes

Sache que l'ascétisme en ce bas-monde est une station noble parmi les stations de ceux qui cheminent vers Allah. L'ascétisme exprime un détournement du désir d'une chose vers ce qui est meilleur, à condition que ce dont on se détourne soit désirable sous un point de vue. Ceci, car celui qui se détourne d'une chose qui n'est pas désirée et recherchée intrinsèquement n'est pas nommé ascète, au même titre que celui qui délaisse la terre n'est pas nommé ascète.

L'usage a spécifié le terme ascète pour désigner celui qui renonce à ce bas-monde. Celui qui renonce à tout ce qui est autre que Allah (ﷻ) est l'ascète parfait, tandis que celui qui renonce à ce bas-monde tout en désirant le Paradis et ses délices, est également ascète, mais à un degré moindre que le précédent.

Sache que ne relève pas de l'ascétisme que de renoncer aux biens et de les dépenser avec générosité et force pour attirer les cœurs. L'ascétisme consiste à renoncer à ce bas-monde par connaissance de son caractère vil au regard de la préciosité de l'au-delà. Celui qui sait que ce bas-monde est

---

[1] *Sahîh Abû Dâwud* (1432).

semblable à la neige qui fond et que la vie future est comparable aux pierres précieuses qui durent, son désir se renforce d'échanger l'un pour l'autre. Ceci est indiqué par la Parole d'Allah (ﷻ) :

قُلْ مَتَٰعُ ٱلدُّنْيَا قَلِيلٌ وَٱلْءَاخِرَةُ خَيْرٌ لِّمَنِ ٱتَّقَىٰ

« Dis : La jouissance d'ici-bas est éphémère, et la vie future est meilleure pour quiconque craint (les interdits de Son Seigneur). »[1]

مَا عِندَكُمْ يَنفَدُ وَمَا عِندَ ٱللَّهِ بَاقٍ

« Tout ce que vous possédez s'épuisera, tandis que ce qui est auprès d'Allah durera. »[2]

Parmi les mérites de l'ascétisme figure la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَلَا تَمُدَّنَّ عَيْنَيْكَ إِلَىٰ مَا مَتَّعْنَا بِهِۦٓ أَزْوَٰجًا مِّنْهُمْ زَهْرَةَ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا

« Et ne regarde pas ce que Nous avons donné de jouissance éphémère à certains d'entre eux, comme parure de cette vie. »[3]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Pour celui dont la préoccupation, au matin, est ce bas-monde, Allah disperse son affaire, divise les moyens de son existence, place sa pauvreté devant lui, et il n'obtiendra de ce bas-monde que ce qui lui est prédestiné. Pour celui dont la préoccupation, au matin, est l'au-delà, Allah rassemble ses préoccupations, préserve les moyens de son existence, place sa richesse en son cœur, et ce bas-monde vient à lui, soumis.* »[4]

Al-Hasan dit : « Les gens seront ressuscités nus, à l'exception des ascètes. »

Il dit également : « Des hommes ont honoré ce bas-monde et il les a crucifiés sur une planche de bois, alors méprisez-le, car il n'est jamais plus agréable que lorsqu'il est méprisé. »

Al-Fudayl dit : « Tout le mal a été placé dans une maison, et on fit de l'amour de ce bas-monde sa clé. Tout le bien a été placé dans une maison, et on fit de l'ascétisme en ce bas-monde sa clé. »

Un pieux prédécesseur dit : « L'ascétisme en ce bas-monde repose le cœur et le corps, et le fait de le désirer multiplie les soucis et tristesses. »

---

[1] *An-Nisâ'*, v.77.
[2] *An-Nahl*, v.96.
[3] *Ta-Ha*, v.131.
[4] *As-Sahîhah* (950).

Les degrés de l'ascétisme et ses formes

Il est des gens qui renoncent à ce bas-monde, bien qu'ils le désirent, mais qui combattent leur âme. On les appelle les *aspirants à l'ascétisme*, car cela en représente les prémices.

Le deuxième degré est celui de l'homme y renonce volontairement, sans que cela ne pèse à son âme, mais il considère son ascétisme et s'y attarde, si bien qu'il peut s'infatuer et penser qu'il a abandonné une chose de valeur pour une chose plus importante, comme il laisserait un dirham pour en prendre deux. Ceci constitue également une imperfection.

Le troisième degré, qui est le plus élevé, est celui de l'homme qui fait preuve d'ascétisme vis-à-vis de ce bas-monde, mais également concernant son propre ascétisme. Ainsi, il considère qu'il n'a rien abandonné, car il sait que ce bas-monde n'est rien. Il est semblable à celui qui délaisse un chiffon pour prendre une perle. Il ne considère pas que ce soit une contrepartie car, en comparaison des délices de l'au-delà, ce bas-monde n'est pas meilleur qu'un chiffon comparé à une perle. C'est là la perfection dans l'ascétisme.

Sache que celui qui renonce à ce bas-monde est semblable à celui qui ne peut accéder à la porte du roi à cause d'un chien qui se trouve à la porte. Il lui jette un morceau de pain pour l'en détourner, entre et se rapproche du roi. Penses-tu qu'il considère que le roi lui est redevable en raison de la bouchée qu'il a jetée à son chien, en comparaison de ce qu'il a obtenu ?

Satan est un chien devant la porte d'Allah (ﷻ) qui empêche les gens d'entrer, bien que la porte soit ouverte et le voile levé ; ce bas-monde est une bouchée, celui qui le délaisse pour gagner les honneurs du roi, comment peut-il y prêter attention ? D'autant plus que sa proportion – je veux dire ce qu'on en accorde à chaque personne, même si elle vit mille ans – par rapport aux félicités de l'au-delà, vaut moins qu'une bouchée par rapport au royaume de ce bas-monde, car ce qui est éphémère ne peut être comparé à ce qui est éternel. Que dire alors que l'existence est brève et que les plaisirs de ce bas-monde troublés ?

Quant aux formes de l'ascétisme par rapport à ce qui est désiré, elles sont de trois degrés :

Le premier est l'ascétisme pour être sauvé du châtiment, du jugement et des épouvantes qui attendent l'être humain. C'est là l'ascétisme de ceux qui éprouvent de la crainte.

Le deuxième est celui de l'ascétisme par désir de la récompense et des délices promis. C'est là l'ascétisme de ceux qui éprouvent de l'espoir, car ils ont délaissé un délice pour un autre.

Le troisième, le plus élevé, consiste à renoncer à ce bas-monde, ni pour échapper aux souffrances ni par désir d'obtenir des plaisirs, mais dans la recherche de la rencontre d'Allah (ﷻ). C'est là l'ascétisme des bienfaisants et de ceux qui connaissent Allah, car le plaisir de la contemplation d'Allah, par rapport aux plaisirs du Paradis, est semblable au plaisir de posséder et dominer le royaume de ce bas-monde par rapport au plaisir de dominer un oiseau et jouer avec lui.

L'ascétisme qui relève des nécessités de l'existence

Les nécessités principales de l'existence sont au nombre de sept : la nourriture, l'habillement, le logement et son ameublement, le mariage, les biens et la réputation.

Concernant la première, la nourriture, sache que le souci de l'ascète à ce sujet consiste à repousser la faim par ce qui convient à son corps sans chercher à s'en délecter. Il est dit dans le hadith : « *Les serviteurs d'Allah ne sont pas des jouisseurs.* »[1]

ᶜÂ'ishah (ﷺ) dit à ᶜUrwah : « Des mois et des mois passaient, sans qu'on allume un feu dans la maison du Messager d'Allah (ﷺ) – Ô ma tante ! De quoi viviez-vous ? – Nous vivions de dattes et d'eau. »[2] Et les hadiths en ce sens sont nombreux et connus.

Nombre d'ascètes consommaient une nourriture fruste, mais d'autres ne le supportaient pas. Sufyân At-Thawrî consommait des mets délicats, et il lui arrivait d'emporter avec lui en voyage de la viande grillée et des gâteaux au miel. En somme, l'ascète vise ce qui assure le maintien de son corps et n'ajoute pas à la jouissance, mais les corps sont différents, et certains ne supportent pas la vie rude. Certains économisent des provisions licites, et cela ne les faits pas sortir de l'ascétisme, ainsi As-Sabtî travaillait du samedi au samedi pour se nourrir ; alors que Dâwud At-Ṯâ'î hérita vingt dinars qu'il dépensa pendant vingt ans.

La deuxième est l'habillement. L'ascète se contente de ce qui le protège du froid et de la chaleur et couvre ce qui doit être caché. Il n'y a pas de mal à ce que cela comporte une forme de parure, afin que son austérité ne l'amène pas à la renommée. La plupart des vêtements des pieux

---

[1] *As-Ṣaḥîḥah* (353).
[2] Al-Bukhârî (2567), Muslim (2972).

prédécesseurs étaient frustes, si bien que le fait de porter des vêtements frustes devint un moyen de rechercher la renommée.

On rapporte d'Abû Burdah: « ᶜÂ'ishah (ﷺ) nous montra un manteau raccommodé et un pagne rêche, et dit : lorsque le Messager d'Allah (ﷺ) décéda, il portait ces deux vêtements. »[1]

Al-Hasan rapporte: « ᶜUmar prononça un sermon, alors qu'il était Calife, et il portait un pagne raccommodé en douze points. »

La troisième est le logement. Il est trois degrés pour l'ascète en ce domaine. Le plus élevé est qu'il ne recherche pas de lieu privatif mais se contente des coins des mosquées, comme ceux qui vivaient dans la mosquée à l'époque du Prophète (ﷺ). Le degré médian consiste à rechercher un lieu privatif, comme une cabane en feuilles de palme, en bois ou d'autres choses semblables. Et le plus bas degré consiste à rechercher des appartements construits en dur. S'il recherche des pièces vastes et des plafonds élevés, il transgresse les limites de l'ascétisme concernant le logement. Le Messager d'Allah (ﷺ) est mort sans avoir posé une brique sur une autre.[2]

Al-Hasan dit : « Lorsque j'entrais dans les appartements du Messager d'Allah (ﷺ), je touchais le plafond. »

Ibrâhîm An-Nakhaᶜî dit : « Lorsque les constructions sont au strict nécessaire, elles ne comportent ni récompense ni péché. » En somme, tout ce qui est voulu par nécessité ne doit pas dépasser les limites de l'ascétisme.

La quatrième est l'ameublement. L'ascète doit se contenter de poterie et n'utiliser qu'un seul récipient pour ses usages : il mange dans une écuelle et y boit. Celui qui multiplie les ustensiles, et choisit ce qui en est précieux, transgresse les limites de l'ascétisme. Qu'il considère l'attitude du Messager d'Allah (ﷺ), ᶜUmar Ibn Al-Khattâb rapporte : « Je suis entré auprès du Messager d'Allah (ﷺ) alors qu'il était allongé sur une natte qui marquait son flanc. Puis j'ai regardé le garde-manger du Messager d'Allah (ﷺ) et je n'y ai vu qu'une poignée d'orge d'environ un boisseau. » Sous la formulation de Al-Bukhârî, il est dit : « Par Allah ! Je n'ai rien vu qui retienne le regard. »[3]

---

[1] Al-Bukhârî (3108), Muslim (2080).
[2] *Sahîh Al-Tirmidhî* (1936).
[3] Al-Bukhârî (2468), Muslim (1479).

ᶜAlî dit : « J'ai épousé Fâṯimah, et nous ne possédions pour couche qu'une peau de bélier sur laquelle nous dormions la nuit et que nous utilisions de jour pour donner du fourrage à la chamelle. Je n'avais personne pour me servir en dehors d'elle, elle pétrissait, et ses cheveux frappaient le bord de l'écuelle en raison de l'effort. »

Un homme entra chez Abû Dharr (ﷺ) et il se mit à promener son regard chez lui. Il lui dit : « Ô Abû Dharr ! Je ne vois chez toi ni ustensile ni meuble. – Nous avons une demeure vers laquelle nous dirigeons ce qui nous convient. – Mais tu as besoin d'ustensile tant que tu es ici. – Le propriétaire de la demeure ne nous permet pas d'y rester. »

La cinquième est le mariage. L'ascétisme ne concerne par le principe du mariage et la multitude des épouses. Sahl Ibn ᶜAbd Allah dit : « On fit aimer au Messager d'Allah (ﷺ) les femmes. »

ᶜAlî comptait parmi les plus ascètes des Compagnons, et il avait quatre épouses et plus de dix esclaves.

Abû Sulaymân Ad-Dârânî disait : « Tout ce qui te détourne d'Allah comme épouses, biens, enfants est source de malheur. »

Lever le voile à ce sujet consiste à dire que celui qui est dominé par son désir et craint pour sa personne doit se marier. Quant à celui qui n'a pas cette crainte, le mariage est-il meilleur pour lui ou l'adoration ? Il existe sur ce point un désaccord entre les savants, et les gens divergent. Certains recherchent le mariage pour la descendance et peuvent obtenir des gains licites pour l'entretien de la famille, si bien que cela ne porte pas atteinte à leur religion, et ne disperse par leur cœur. Au contraire, le mariage les aide à se concentrer, à baisser le regard et avoir un esprit clair. C'est là un sommet dans le mérite, et c'est ainsi qu'il faut comprendre la condition du Messager d'Allah (ﷺ), de ᶜAlî (ﷺ), et de ceux qui ont agi comme eux. Il ne faut donc pas considérer l'avis de celui qui considère que l'ascétisme consiste à abandonner la jouissance du mariage, car ceci survient par voie de conséquence, en fonction du but recherché. C'est pourquoi certains pieux prédécesseurs choisissaient les femmes les moins belles, considérant qu'elles inclinent plus vers la religion, que les dépenses pour elles sont moindres, et que la préoccupation à leur sujet est minime ; contrairement à la belle femme qui disperse le cœur, occupe, et exige plus de dépenses. Tout comme il peut ne pas en être ainsi.

Mâlik Ibn Dînâr dit : « L'homme s'attache à choisir la plus belle du quartier qui lui dit : « Je veux des vêtements de soie » emportant ainsi sa religion. »

La sixième est constituée des biens, qui sont nécessaires à l'existence, mais l'ascète se contente de ce qui lui permettra d'acheter sa nourriture. Certains pieux s'adonnaient ainsi au commerce, cherchant ainsi se préserver de mendier. Ainsi, lorsque Hammâd Ibn Salamah ouvrait sa boutique et qu'il gagnait deux pièces, il s'en allait.

Sa^cîd Ibn Al-Musayyib travaillait dans le commerce d'huile et il laissa quatre cents dinars. Il dit : « Je ne les ai laissés que pour préserver mon honneur et ma religion. »

La septième est la réputation, car l'homme a nécessairement une réputation, jusque dans le cœur de son servant. Or, le fait que l'ascète s'attache à l'ascétisme lui octroie une réputation dans les cœurs, et il convient qu'il se prémunisse contre ce mal.

En somme, les besoins nécessaires ne relèvent pas de ce bas-monde. Nombre de pieux prédécesseurs se sont vus offrir des biens licites mais les ont refusés en disant : « Nous ne les acceptons pas, nous craignons qu'ils ne corrompent notre religion. »

Les signes de l'ascétisme

Tu pourrais croire que celui qui délaisse les biens est un ascète, alors qu'il n'en est rien. En effet, l'abandon des biens et le fait de manifester de l'austérité est simple pour celui qui aime qu'on le loue pour son ascétisme. Combien d'ermites se sont cloîtrés dans des ermitages et ont réduit leur nourriture, mais cela n'a fait que renforcer leur amour de la louange, comme nous l'avons mentionné dans le Livre de l'ostentation.

Il est nécessaire de renoncer à la fois au surplus des biens et de la réputation afin que l'ascétisme soit parfait concernant les parts de l'âme. Mais la première approche de l'ascétisme est problématique.

Ibn Al-Mubârak dit : « Le meilleur ascétisme consiste à dissimuler l'ascétisme. »

Il faut donc se fier en cela à trois signes :

Le premier est de ne pas se réjouir de ce qui existe et ne pas s'attrister de ce qui manque, comme Allah (ﷻ) dit :

لِّكَيْلَا تَأْسَوْا عَلَىٰ مَا فَاتَكُمْ وَلَا تَفْرَحُوا بِمَا آتَاكُمْ

« ***Afin que vous ne vous attristiez pas pour ce qui vous a échappé, ni ne vous vantiez pour ce qu'Il vous a donné*** »[1]

C'est là le signe de l'ascétisme concernant les biens.

Le deuxième est qu'il lui soit égal qu'on le blâme ou qu'on le loue. C'est là le signe de l'ascétisme concernant la réputation.

Le troisième est qu'il se rapproche d'Allah, et que ce qui domine son cœur soit le plaisir de l'obéissance.

Quant à l'amour de ce bas-monde et l'amour d'Allah (ﷻ), ils sont dans le cœur comme l'eau et l'air dans le verre : si l'eau y entre, l'air s'en va, car ils ne peuvent être rassemblés.

On demanda à un ascète : « À quoi l'ascétisme les a-t-il conduits ? » Il répondit : « À la proximité avec Allah. »

Yahyâ Ibn Mucâdh dit : « Ce bas-monde est semblable à la jeune mariée. Celui qui la recherche, elle s'embellit pour lui ; l'ascète, lui, noircit son visage, arrache ses cheveux et déchire sa robe ; et celui qui sait se consacre à Allah (ﷻ) et non à elle. »

Voilà ce que nous avons voulu mentionner concernant la réalité de l'ascétisme et ses règles. Et puisque l'ascétisme ne se réalise qu'à travers la confiance en Allah, exposons ce qu'il en est, si Allah (ﷻ) le permet.

---

[1] *Al-Hadîd*, v.23.

32 – Le livre de l'unicité et de la confiance en Allah

Le mérite de la confiance en Allah

Allah (ﷻ) dit :

وَعَلَى ٱللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ ٱلْمُؤْمِنُونَ

« ***C'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance*** »[1]

وَمَن يَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُۥٓ

« ***Celui qui place sa confiance en Allah, Il lui suffit*** »[2]

Dans le hadith, le Prophète (ﷺ) mentionna que soixante-dix mille membres de sa communauté entreront au Paradis sans jugement, puis il dit : « *Ce sont ceux qui ne demandent pas qu'on leur fasse de ruqyah, ni de cautérisation, qui ne consultent pas les augures et qui placent toute leur confiance en leur Seigneur.* »[3]

ʿUmar Ibn Al-Khaṯṯâb rapporte qu'il a entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « *Si vous placiez votre confiance en Allah comme il se doit, Il vous attribuerait votre subsistance comme l'oiseau qui part le ventre vide et revient le ventre plein.* »[4]

Parmi ses invocations, le Prophète (ﷺ) disait : « Ô Allah ! Je Te demande de m'accorder d'accomplir les œuvres que Tu aimes, la sincérité dans la confiance que je place en Toi, et la bonne opinion de Toi. »[5] La confiance en Allah se construit sur l'Unicité qui comporte plusieurs degrés :

Le premier consiste à ce que le cœur croit en l'unicité qu'exprime ta parole : *il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul et sans associé, la royauté et la louange lui appartiennent, et Il est capable de toute chose.* Ton cœur doit croire en ces termes, mais sans connaissance d'aucune preuve ! Ce qui constitue la croyance des gens communs.

Le deuxième consiste à ce que le serviteur observe les différentes choses et constate qu'elles proviennent d'un seul Être. Ce qui constitue la station des rapprochés.

---

[1] *Âl ʿImrân*, v.160.
[2] *At-Ṯalâq*, v.3.
[3] Al-Bukhârî (6541), Muslim (220).
[4] *Ṣaḥîḥ Al-Jâmiʿ* (5254).
[5] *Ḍaʿîf Al-Jâmiʿ* (1189), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Le troisième consiste, lorsqu'il est porté à la connaissance de l'homme qu'il n'est pas d'autre origine en dehors d'Allah, à ce qu'il ne regarde vers rien d'autre que Lui. Lui seul doit être source de crainte et d'espoir, et en Lui seul on doit s'en remettre et placer sa confiance. Ceci car Il est en réalité l'unique cause de toute chose, gloire à Lui, et tout Lui est soumis. Ainsi, on ne compte pas sur la pluie pour le développement des cultures, sur les nuages pour faire tomber la pluie, ou sur le vent pour faire voguer les bateaux, car le fait de compter sur ces choses relève de l'ignorance de la réalité des choses. Celui à qui les réalités sont dévoilées sait que le vent ne se meut pas de lui-même et que nécessairement quelque chose le fait se mouvoir. Ainsi, le fait que le serviteur se tourne vers le vent pour son salut est semblable à un homme arrêté pour être exécuté, en faveur duquel le roi a signé une amnistie, et qui se met à réfléchir sur l'encre, le papier et la plume avec lesquels cette amnistie a été signée, et dit : « Sans cette plume, je n'aurais pas été sauvé » considérant que son salut est dû à la plume et non pas à celui qui a fait se mouvoir la plume. Ceci est le comble de l'ignorance. En revanche, celui qui sait que la plume n'a pas de pouvoir en elle-même, remercie l'auteur et non la plume. Or l'assujettissement de toutes les créatures au Créateur est plus éloquent que la soumission de la plume dans la main de l'auteur. Gloire à Celui qui crée les causes et fait ce qu'Il veut.

Les différents états de la confiance en Allah

Sache que le terme *at-tawakkul* dérive *al-wakâlah* (la procuration). On dit : untel a confié (*wakkala*) son affaire à un autre, c'est-à-dire qu'il l'en a chargé et se fie à lui en cela. *At-tawakkul* exprime donc le fait que le cœur s'en remette à celui auquel il se confie, et l'homme ne s'en remet à autrui que s'il croit qu'il possède certaines qualités comme la bienveillance, la puissance, et la guidée.

Sachant cela, compare-y la confiance placée en Allah (ﷻ). S'il est établi en toi que rien en dehors de Lui n'est à l'origine des choses, et que tu crois également en la perfection de Sa science, Sa puissance et Sa miséricorde, qu'il n'y a aucune puissance au-delà de Sa puissance, aucune science au-delà de Sa science et aucune miséricorde au-delà de Sa miséricorde, ton cœur s'en remettra nécessairement à Lui seul et ne se tournera vers aucun autre. Si tu ne ressens pas cet état en toi, c'est pour l'une de ces deux raisons : soit une faiblesse de certitude concernant un de ces attributs, soit une faiblesse du cœur, en raison de la domination de la lâcheté ou en raison de son trouble dû aux chimères qui le dominent. En effet, le cœur peut être troublé par la persistance d'une chimère et la soumission à celle-ci, sans que cela ne diminue sa certitude. En effet, celui qui consomme du miel, et

devant lequel on évoque les excréments, peut ensuite y répugner et cesser de manger.

De même, si on charge un homme doué de raison de dormir avec un mort dans une tombe, dans le même lit, ou la même pièce, sa nature y répugne, même s'il a la certitude qu'il est bien mort et inerte. Pourtant sa nature ne fuit pas devant les autres objets inertes, mais il s'agit d'une lâcheté dans le cœur qui constitue une faiblesse à laquelle l'homme n'échappe que rarement. Elle peut même s'aggraver au point de devenir une maladie, jusqu'à craindre de dormir seul dans une pièce, bien que la porte soit parfaitement close.

Ainsi, la confiance en Allah ne se réalise que par la réunion de la force du cœur et de la certitude. Si le sens de la confiance en Allah t'est dévoilé, tu connais alors l'état qu'on nomme *tawakkul*. Sache que cet état comporte, en sa force et sa faiblesse, trois degrés :

Le premier degré est ce que nous avons mentionné qui consiste à ce que l'état du serviteur, concernant Allah (ﷻ), soit la confiance en Sa protection et Son attention, tout comme il a confiance en celui qu'il mandate.

Le deuxième degré, plus fort, consiste à ce que son état, concernant Allah (ﷻ), soit semblable à l'état de l'enfant avec sa mère : il ne connaît qu'elle, ne se sauve que vers elle, et ne compte que sur elle. S'il lui arrive quelque chose, la première chose qui lui vient à l'esprit et à sa bouche est de dire : maman. Ainsi, celui qui n'adore qu'Allah, ne regarde que Lui et ne compte que sur Lui, il est épris d'Allah comme l'enfant est épris de sa mère, et il place véritablement sa confiance en Lui.

La différence avec le premier est que celui-ci se fond totalement dans la confiance qu'il place en Allah, car il ne prête attention qu'à Celui à qui il s'en remet, et il n'y a dans son cœur aucune place pour un autre. Quant au premier, il place sa confiance en Allah par imposition et acquisition, il ne se fond pas dans la confiance qu'il place en Allah, mais se tourne vers elle, ce qui le détourne de la contemplation de Celui à qu'il s'en remet seul.

Le troisième degré, plus élevé encore que les deux degrés précédents, consiste à être devant Allah (ﷻ) comme un mort entre les mains de celui qui le lave : il ne le quitte pas, sauf qu'il ne se considère pas mort. Ceci diffère aussi de l'état de l'enfant avec sa mère qui fuit vers elle, crie et s'accroche à sa robe.

Ce sont les différents états qui existent chez les créatures, mais on peut difficilement concevoir leur permanence, surtout le troisième degré.

Les œuvres de ceux qui placent leur confiance en Allah

Certains peuvent penser que la confiance en Allah consiste à renoncer à gagner sa subsistance par une activité physique, à cesser d'être régi par le cœur, et tomber à terre, comme un chiffon ou un morceau de viande sur l'étal. Ceci constitue la croyance des ignorants et est interdit dans la Législation qui a loué ceux qui placent leur confiance en Allah. Ceci car les effets de cette confiance apparaissent dans les mouvements du serviteur et ses efforts vers ses objectifs, qui consistent soit à obtenir un profit manquant, comme la subsistance, soit à préserver ce qui existe, comme les provisions, soit à repousser un tort qui n'est pas encore survenu, comme le fait de repousser un agresseur, soit à éliminer un mal déjà survenu, comme le fait de se soigner contre une maladie. Ainsi, les agissements du serviteur ne dépassent pas ces quatre formes :

La première forme consiste à obtenir ce qui comporte un profit. Nous disons donc que les moyens qui permettent d'obtenir un profit sont de trois degrés :

Le premier est avéré, comme les liens de causalité permanents établis par la prédestination et la volonté d'Allah (ﷻ). Par exemple : si de la nourriture se trouve devant toi et que tu as faim, mais que tu ne tends pas la main et dis : « Je m'en remets à Allah, car la condition de la confiance en Allah consiste à délaisser les moyens, et le fait de tendre la main est un moyen, de même que le fait de mâcher et d'avaler. » C'est une pure folie et cela n'a rien à voir avec la confiance en Allah, car si tu attends qu'Allah crée en toi une satiété sans avoir mangé, fasse se mouvoir la nourriture jusqu'à toi, ou prépose un ange pour la mâcher et la faire parvenir jusqu'à ton estomac, tu ignores la loi universelle d'Allah.

De même si tu ne sèmes pas et attends qu'Allah (ﷻ) crée des plants sans semence, ou que l'épouse enfante sans rapports charnels, tout ceci n'est que folie. La confiance en Allah ne consiste pas, en cette situation, à abandonner l'action, mais elle se réalise par la science et l'état du cœur. Concernant la science, elle consiste à ce que tu saches qu'Allah (ﷻ) a créé la nourriture, la main, les causes, la capacité du mouvement, et que c'est Lui qui te nourrit et t'abreuve. Quant à l'état du cœur, il consiste à ce que ton cœur et ta confiance se fondent sur la grâce d'Allah (ﷻ), et non sur la main et la nourriture, car ta main peut se paralyser et qu'ainsi tu ne puisses plus bouger, ou encore qu'Allah envoie celui qui te dominera et te privera de cette nourriture. Ainsi, le fait de tendre la main vers la nourriture ne contredit pas la confiance en Allah.

Le deuxième degré concerne ce dont les conséquences ne sont pas certaines, mais qui ne surviennent généralement pas sans ces causes ; à l'exemple de celui qui quitte les zones habitées pour parcourir les déserts qui ne sont que très peu fréquentés par les hommes, sans prendre aucune provision. Il est semblable à celui qui veut mettre Allah (ﷻ) à l'épreuve, sa conduite est interdite, et il lui est ordonné de prendre des provisions. En effet, lorsque le Messager d'Allah (ﷺ) voyagea, il prit des provisions et engagea un guide pour se rendre à Médine.[1]

Le troisième degré consiste à mettre en œuvre des causes dont on pense qu'elles aboutissent aux conséquences attendues, sans certitude évidente, à l'instar de celui qui étudie les détails subtils des gains excédents et de leurs formes. Si son objectif est valide et que son acte n'outrepasse pas la Législation, il ne transgresse pas la confiance en Allah, mais il peut tomber dans la cupidité s'il recherche les surplus de l'existence.

Délaisser la recherche de subsistance ne relève aucunement de la confiance en Allah, mais c'est l'attitude des oisifs qui préfèrent le repos en arguant de la confiance en Allah. ᶜUmar dit : « Celui qui place sa confiance en Allah est celui qui sème le grain dans la terre puis s'en remet à Allah. »

La deuxième forme consiste à affronter les causes par les provisions. Celui qui trouve une subsistance dont la recherche le déconcentrerait s'il s'y affairait, le fait d'en faire provision ne le fait pas sortir de la confiance en Allah, surtout s'il a une famille.

ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb rapporte que le Prophète (ﷺ) vendait les dattes du clan de An-Naḏîr et gardait pour sa famille la subsistance d'une année.[2]

Si on objecte que le Messager d'Allah (ﷺ) a interdit à Bilâl d'épargner[3], on peut répondre que les pauvres étaient pour lui comme des invités, il ne convenait donc pas qu'il épargne et qu'ils aient faim. Plus encore, la condition de Bilâl et de ses semblables, parmi les pauvres qui vivaient dans la mosquée, impliquait le fait de ne pas épargner. S'ils y dérogeaient, le blâme aurait porté sur le mensonge dans la prétention de cette condition, et non sur l'épargne de ce qui est licite.

La troisième forme consiste à mettre en œuvre les causes qui repoussent le tort. N'est pas une condition de la confiance en Allah que de délaisser les causes permettant de repousser la nuisance. Ainsi, il n'est pas permis de dormir en un lieu rempli de fauves, dans le lit d'un fleuve ou sous un mur

---

[1] Al-Bukhârî (3905).
[2] Al-Bukhârî (5357), Muslim (1757).
[3] Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) dit : « *Dépense, ô Bilâl, et ne crains pas la diminution de la part du Détenteur du Trône.* » *S̲aḥîḥ Al-Jâmiᶜ* (1512).

en ruine. Tout ceci est interdit. De même, n'est pas contraire à la confiance que de porter une cuirasse, de fermer la porte, ou d'attacher le chameau par des liens. Allah (ﷻ) dit :

وَلْيَأْخُذُوٓا۟ أَسْلِحَتَهُمْ

« ***Qu'ils prennent leurs armes*** »[1]

Un homme vint trouver le Prophète (ﷺ) et lui demanda : « Ô Messager d'Allah ! Dois-je attacher [la chamelle] et placer ma confiance en Allah, ou dois-je la lâcher et placer ma confiance en Allah ? » Il lui répondit : « *Attache-la et place ta confiance en Allah.* »[2]

En tout ceci, le serviteur doit placer sa confiance en Celui qui crée la cause et non en la cause, en étant satisfait de tout ce qu'Allah lui décrète. S'il lui arrive, lorsqu'on lui vole ses biens, de se dire que s'il avait pris ses précautions, il n'aurait pas été volé, ou s'il se plaint de ce qui lui arrive, ceci montrera clairement son éloignement vis-à-vis de la confiance en Allah. Qu'il sache que la prédestination est pour lui comme le médecin : s'il lui présente de la nourriture, il se réjouit et dit : *s'il ne savait pas que la nourriture m'est bénéfique il ne me la présenterait pas* ; et si le médecin l'en prive, il se réjouit et dit : *s'il ne savait pas que la nourriture m'est nuisible il ne me l'interdirait pas.*

Sache que tout homme qui ne croit pas, concernant la bienveillance d'Allah (ﷻ), ce que croit le malade concernant le médecin habile et charitable, sa confiance en Allah n'est pas valide. Si ses biens sont volés, il agrée le décret divin et délivre le voleur [de ce qu'il lui doit] par bonté envers les musulmans. Un homme se plaignit à un savant de s'être fait attaqué en chemin et volé ses biens. Le savant lui dit : « Si ton souci quant à savoir comment, parmi les musulmans, des gens en arrivent à faire cela, n'est pas plus grand que ton souci pour tes biens, tu n'auras pas été de bon conseil pour les musulmans. »

La quatrième forme consiste à s'employer à éliminer le mal, comme le fait de soigner le malade et autre. Sache que les causes permettant d'éliminer le mal sont de trois sortes :

La première concerne celles qui sont évidentes, comme l'eau qui élimine le mal de la soif, ou le pain qui élimine le mal de la faim. Concernant cette forme, l'abandon des causes ne relève aucunement de la confiance en Allah.

---

[1] *An-Nisâ'*, v.102.
[2] *Sahîh Al-Jâmi*ᶜ (1068).

La deuxième concerne celles qui sont présumées, comme la saignée, la *hijama*, les purgatifs, et autres. Ceci ne contredit pas la confiance en Allah, car le Messager d'Allah (ﷺ) s'est soigné et a ordonné de se soigner.[1] De nombreux musulmans se sont soignés, mais d'autres s'en sont abstenus par confiance en Allah. Ainsi, on rapporte qu'on dit à Abû Bakr le Véridique (ﷺ) : « Veux-tu qu'on appelle un médecin pour toi ? – Le Médecin m'a vu. – Que t'a-t-il dit ? – Il dit : Je fais ce que Je veux. »

L'auteur (ﷺ) dit : Nous soutenons que se soigner est meilleur, et nous interprétons l'attitude d'Abû Bakr (ﷺ) en disant qu'il s'est soigné puis a cessé après avoir tiré profit du remède, ou qu'il savait, en raison de signes clairs, que le terme de son existence était proche. Sache que les remèdes sont des causes soumises à la volonté d'Allah (ﷻ).

La troisième concerne ce dont la conséquence est illusoire, comme la cautérisation. Ceci sort de la confiance en Allah, car le Prophète (ﷺ) a décrit ceux qui placent leur confiance en à Allah par le fait qu'ils ne recourent pas à la cautérisation. Certains savants ont expliqué la cautérisation mentionnée dans ce hadith par la pratique des gens à l'époque antéislamique : ils pratiquaient la cautérisation et la *ruqyah* alors qu'ils étaient en bonne santé, afin de ne pas tomber malade, alors que le Prophète (ﷺ) recourait à la *ruqyah* après la survenue de la maladie ; et il a pratiqué une cautérisation à Asᶜad Ibn Zarârah.[2]

Quant à la plainte du malade, elle fait sortir de la confiance en Allah, et les anciens réprouvaient les gémissements du malade car ils traduisent sa plainte.

Al-Fuḏayl dit : « Je souhaite une maladie sans visiteurs. »

Un homme demanda à l'imam Aḥmad : « Comment vas-tu, ô ᶜAbd Allah ? – Bien et je suis en bonne santé. – Tu as eu de la fièvre hier soir ? – Si je te dis que je suis en bonne santé, cela te suffit. Ne m'oblige pas à dire ce que je réprouve. »

Mais si le malade décrit au médecin ce qu'il ressent, cela ne lui nuit pas. Un pieux prédécesseur le faisait et disait : « Je ne fais que décrire le pouvoir d'Allah sur moi. » On peut se figurer qu'il le décrive devant l'élève pour le raffermir dans la difficulté et le considère comme un bienfait. Il le décrit à la manière d'un bienfait, par reconnaissance, et ceci n'est pas une plainte. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Je souffre de la fièvre comme deux hommes d'entre vous.* »[3]

---

[1] *Saḥîḥ Al-Jâmiᶜ* (2930).
[2] *Saḥîḥ At-Tirmidhî* (2050).
[3] Al-Bukhârî (5640), Muslim (2571).

33 – Le livre de l'amour, du désir, de la proximité et de l'agrément

Sache que l'amour pour Allah (ﷻ) constitue l'objectif ultime des stations [de l'âme], car après être parvenu à l'amour, toute station n'est qu'un de ses fruits et une de ses conséquences, comme le désir (*as-shawq*), la proximité (*al-uns*), l'agrément (*ar-ridâ'*) ; et toute station avant l'amour n'en est qu'un prélude, comme le repentir, la patience, l'ascétisme et autre.

Sache que la communauté est unanime sur le fait que l'amour pour Allah et Son Messager est une obligation. Parmi ce qui atteste de l'amour, figure la Parole d'Allah (ﷻ) :

يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُۥٓ

« ***Il les aime, et ils L'aime*** »[1]

وَالَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ

« ***Et l'amour des croyants pour Allah est plus fort [que celui des gens pour leurs idoles].*** »[2]

Ceci est une preuve de l'établissement de l'amour pour Allah et de ses disparités. On rapporte qu'un homme interrogea le Messager d'Allah (ﷺ) sur l'Heure et il lui demanda : « *Qu'as-tu préparé pour elle ?* – Ô Messager d'Allah ! Je n'ai pas préparé pour elle nombre de prières et de jeûnes, mais j'aime Allah et Son Messager. – *L'homme sera avec celui qu'il aime, et tu seras avec celui que tu as aimé.* »[3] Les musulmans ne se sont jamais autant réjouis, après l'islam, que pour ceci.

On rapporte que l'ange de la mort vint trouver Ibrâhîm (ﷺ) pour prendre son âme, et il lui dit : « As-tu jamais vu un ami faisant mourir son ami ? » Allah lui révéla : « As-tu jamais vu un bien-aimé détester la rencontre de son bien aimé ? » Il dit alors : « Ô ange de la mort, prends mon âme ! »

Al-Hasan Al-Basrî dit : « Celui qui connaît son Seigneur L'aime, et celui qui aime autre qu'Allah (ﷻ) – pour autre que son lien avec Allah – ceci est le fait de son ignorance et de son manque de connaissance d'Allah. Quant à l'amour du Messager d'Allah (ﷺ), il nait de l'amour d'Allah (ﷻ), de même

[1] *Al-Mâ'idah*, v.54.
[2] *Al-Baqarah*, v.165.
[3] Al-Bukhârî (7153), Muslim (2639).

pour l'amour des savants et pieux, car celui qui est aimé du bien-aimé est aimé, et plus encore : ce que fait le bien-aimé est aimé, et le messager du bien-aimé est aimé. Tout ceci revient à l'amour du fondement, et pour les gens doués de clairvoyance, il n'est en réalité de bien aimé qu'Allah (ﷻ), rien en dehors de Lui ne mérite l'amour. Il est à cela plusieurs raisons :

La première est que l'homme aime sa personne, sa pérennité, sa perfection, et la persistance de son existence ; et il déteste tout ce qui s'y oppose comme la perte, l'absence, l'imperfection. C'est la nature de tout être vivant, et on ne peut se figurer qu'il s'en détache. Ceci implique le summum de l'amour pour Allah (ﷻ), car lorsque l'homme connaît son Seigneur, il sait catégoriquement que son existence, sa pérennité et sa perfection viennent d'Allah, qui les crée et fait exister son essence après qu'il eut été néant. Ainsi, c'est par la grâce d'Allah qu'il existe, et après sa création il aurait été imparfait si ce n'était la grâce d'Allah dans sa perfection. C'est pourquoi Al-Hasan Al-Basrî dit : « Celui qui connaît son Seigneur, L'aime, et celui qui connaît ce bas-monde y renonce. » Comment peut-on se figurer que l'homme s'aime sans aimer son Seigneur qui permet son existence ?

La deuxième raison est que, par nature, l'homme aime celui qui se montre bon et bienveillant envers lui, le réconforte, le soutient, réprime ses ennemis, et l'aide en tous ses objectifs. Il aime nécessairement celui qui agit ainsi. Mais lorsque l'homme parvient à une connaissance réelle, il sait que son seul bienfaiteur est Allah (ﷻ), et que Ses bienfaits en sa faveur sont indénombrables, comme Allah (ﷻ) dit :

وَإِن تَعُدُّوا نِعْمَةَ اللَّهِ لَا تُحْصُوهَا

« Si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les dénombrer »[1]

Nous avons déjà évoqué un pan de ceci dans le Livre de la reconnaissance, mais nous voulons montrer ici qu'on ne peut se figurer la bienfaisance des gens que métaphoriquement, et que le véritable bienfaiteur est Allah (ﷻ).

Supposons qu'un homme te fasse don de tous ses trésors et tout ce qu'il possède, et te permette d'en faire ce que tu veux. Tu penses que cette bienfaisance vient de lui, mais c'est une erreur, car sa bienfaisance ne s'est réalisée qu'à travers ses biens, son pouvoir sur les biens et au motif qui l'incite à les dépenser. Qui est Celui qui a fait don de la création de cet homme, de ses biens, de sa volonté et de ses motivations ? Qui t'a fait aimer

[1] An-Nahl, v.18.

de cet homme, l'a fait se tourner vers toi et lui a inspiré que le bien de sa religion et de sa vie d'ici-bas résidait dans la bienfaisance à ton égard ? Sans cela, il ne t'aurait rien donné. Ainsi, il est comme contraint de se soumettre et ne peut s'y opposer. Le bienfaiteur est donc Celui qui l'a contraint et te l'a préposé ; il est semblable au trésorier du prince auquel on ordonne de remettre à un homme un présent offert par le prince. Le trésorier n'est pas considéré comme un bienfaiteur en remettant le présent du prince, car il est contraint de lui obéir. Et si le prince ne lui ordonnait rien, il ne le donnerait pas. Il en est de même pour tout donateur : si Allah le laissait à lui-même, il ne donnerait pas un grain de ses biens, tant qu'Allah ne lui impose pas des motifs, et ne lui inspire pas que sa part [dans l'au-delà] réside dans la dépense de ses biens, et ainsi il les dépense. Il convient d'onc que celui qui connait Allah n'aime qu'Allah, car la bienfaisance d'autre que Lui est impossible.

La troisième raison est que, par nature, le bienfaiteur est aimé, même si sa bienfaisance ne te parvient pas. Lorsqu'il te parvient qu'un roi d'une contrée éloignée est savant, juste, dévot, bienveillant et indulgent envers les gens, tu l'aimes et tu ressens une grande inclination vers lui. Ceci est l'amour du bienfaiteur pour ce qu'il est, sans parler du fait qu'il soit bienfaisant en ta faveur. C'est ce qu'implique l'amour d'Allah (ﷻ), et plus encore cela implique de n'aimer personne d'autre que Lui, sauf en ce qui est lié à Lui. Allah (ﷻ) est le Bienfaiteur de toutes les créatures, pour les avoir créées et parfaites par les membres et les moyens nécessaires à leur existence et aisance, et d'autres bienfaits indénombrables, comme Allah (ﷻ) dit :

وَإِن تَعُدُّوا۟ نِعْمَةَ ٱللَّهِ لَا تُحْصُوهَآ

« ***Si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les dénombrer***»[1]

Ainsi, comment un autre que Lui peut-il être bienfaiteur ? Ce bienfaiteur n'est qu'un des bienfaits de Son pouvoir, et celui qui sait cela n'aime qu'Allah (ﷻ).

Nous disons également que celui qui est décrit par la science, la puissance, et est exempt des caractères vils, ceci implique l'amour pour lui. Ainsi, les caractères des véridiques que les cœurs aiment par nature, naissent de leur connaissance d'Allah (ﷻ), de Ses anges, Ses livres, Ses messagers et des Législations de Ses prophètes, et de leur pouvoir d'amender leur âme, et de les purifier des vices et souillures. C'est pour ces

[1] *An-Nahl*, v.18.

caractères que tu aimes les prophètes, et si tu compares ces attributs à ceux d'Allah (ﷻ), tu constates qu'elles s'effacent devant Ses Attributs (ﷻ).

Concernant la science, la science des premiers et des derniers vient de la science d'Allah (ﷻ) qui embrasse tout :

لَا يَعْزُبُ عَنْهُ مِثْقَالُ ذَرَّةٍ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِي ٱلْأَرْضِ

« ***Rien ne Lui échappe, serait-ce de la taille d'une fourmi, dans les cieux et sur terre*** »[1]

وَمَا أُوتِيتُم مِّنَ ٱلْعِلْمِ إِلَّا قَلِيلًا

« ***Et on ne vous a accordé que peu de science*** »[2]

Si les habitants des cieux et de la terre se rassemblaient pour embrasser Sa science et Sa sagesse concernant les détails de la création d'une fourmi ou d'un moustique, ils n'en connaîtraient pas le dixième du dixième, car ils n'embrassent de Sa science que ce qu'Il veut. Et l'infime part connue de l'ensemble des créatures vient de ce qu'Il leur a enseigné. Ainsi, la science d'Allah (ﷻ) dépasse infiniment celles des créatures, et Ses connaissances sont infinies.

Concernant l'Attribut de puissance, c'est également un attribut de perfection. Si tu compares la puissance de toutes les créatures à la Puissance d'Allah (ﷻ), tu constateras que l'homme le plus puissant, au plus grand royaume, le plus fort, et le plus à même à diriger sa personne et autrui, son pouvoir ne s'applique qu'à certains de ses attributs, et qu'à quelques épreuves qu'il peut imposer aux hommes en certaines choses. Malgré tout, il ne possède pour lui ni mal ni bien, et ne peut donner ni la mort, ni la vie, ni la résurrection. Il ne peut même pas protéger son œil de la cécité, sa langue du mutisme, ses oreilles de la surdité, son corps de la maladie, ni avoir un pouvoir réel sur la plus petite des créatures. Il n'a pas, par lui-même, de pouvoir sur lui et autrui, son pouvoir ne vient donc pas de lui. C'est Allah qui l'a créé, ainsi que son pouvoir, ses moyens et ce qui lui est possible. Si Allah envoyait un moustique vers le plus puissant des rois ou le plus fort des hommes, il le ferait périr. Ainsi, le serviteur n'a de pouvoir que par la permission de son Maître.

---

[1] *Saba'*, v.3.

[2] *Al-Isrâ'*, v.85.

Allah (ﷻ) dit du plus grand roi de la terre, Dhû-l-Qarnayn :

إِنَّا مَكَّنَّا لَهُۥ فِى ٱلْأَرْضِ

« ***Nous avons affermi sa puissance sur terre*** »[1]

Ainsi, tout son royaume et son pouvoir n'ont existé que par l'affermissement d'Allah (ﷻ). Le sort de toutes les créatures réside donc dans Sa force et Son pouvoir. S'il les fait périr, cela n'enlèvera pas l'équivalent d'une fourmi à Son royaume et Son pouvoir, et s'Il crée mille fois autant de créatures, cette création ne Lui coutera rien. Il est le seul Puissant, la perfection, la grandeur, la splendeur, l'orgueil, la contrainte, et la domination Lui appartiennent. Si tu te figures aimer un puissant pour la perfection de sa puissance, son immensité et sa science, personne d'autre que Lui ne le mérite. On ne peut se figurer la perfection de la sanctification et de l'exemption de tout défaut que pour Lui (ﷻ). Il est l'Unique qui n'a pas de semblable, le Singulier qui n'a pas de contraire, Celui qui se suffit à Lui-même qui n'a pas d'adversaire, le Riche qui n'a pas de besoin, le Puissant qui fait ce qu'il veut, décrète ce qu'Il veut sans qu'on puisse repousser Son jugement ou modifier Son décret, le Savant auquel rien n'échappe, serait-ce de la taille d'une fourmi, sur terre et dans les cieux.

La perfection de la connaissance de ceux qui connaissent Allah consiste à reconnaître leur impuissance à Le connaître. Il est Celui qui mérite l'amour parfait de manière indiscutable.

Le plaisir le plus éminent et le plus élevé est la connaissance d'Allah et la contemplation de Son noble Visage

On ne peut se figurer qu'on préfère à cela un autre plaisir que de celui qui en est privé.

Sache que les plaisirs dépendent des perceptions et que l'homme réunit un ensemble de puissances et pulsions, comportant chacune un plaisir. Ces pulsions n'ont pas été créées vainement mais dans un but qui constitue leur implication naturelle. Ainsi, la pulsion du désir pour la nourriture a été créée pour consommer la nourriture qui permet la survie. De même les plaisirs de la vue et de l'ouïe résident dans la faculté de voir et d'entendre.

Il est également dans le cœur une pulsion nommée la lumière divine, qu'on peut aussi nommer raison, discernement intérieur, lumière de la foi, ou certitude. Cette pulsion a été créée pour connaître les réalités de toutes les choses, par leur nature. Ainsi, ce qu'implique leur nature est la science

[1] *Al-Kahf*, v.84.

et la connaissance, et c'est là que réside leur plaisir. Nul n'ignore que la science et la connaissance procurent de la réjouissance, même lorsqu'elles portent sur une chose insignifiante ; et que ce qui est attribué à l'ignorance amène la tristesse, même si cela concerne une chose insignifiante. Tout ceci en raison de l'extrême plaisir de la science et de ce qu'elle fait ressentir comme perfection intrinsèque. La science relève des meilleurs attributs et du summum de la perfection. C'est pourquoi, par nature, l'homme se réjouit lorsqu'on le loue pour son intelligence et pour l'enracinement de sa science. Ensuite, le plaisir que procure la science de la culture et la couture n'est pas semblable au plaisir que procure la science de l'exercice du pouvoir et de l'administration des créatures. De même, le plaisir de la science de la poésie et de la grammaire n'est pas semblable au plaisir de la connaissance d'Allah (ﷻ), de Ses anges et du royaume des cieux et de la terre. Le plaisir de la science dépend de sa noblesse, et la noblesse de la science dépend de la noblesse de son objet. Ceci montre que les connaissances les plus agréables sont les plus nobles, et que leur noblesse dépend de la noblesse de leur objet. Ce qui est de plus sublime, parfait, noble et grand, sa connaissance sera nécessairement la plus agréable des connaissances et la plus noble.

Est-il dans l'existence ce qui est plus sublime, élevé, noble, parfait et plus grand que le Créateur de toutes choses, Celui qui les parfait, les embellit, les crée, les ressuscite, les administre et les ordonne ? Peut-on se figurer concernant la royauté, la perfection, la beauté, la splendeur et la majesté, ce qui soit plus grand que le Seigneur dont personne ne peut cerner la majesté, la perfection et les merveilles ?

Il faut que tu saches que le plaisir de la connaissance est plus puissant que tous les plaisirs perçus par les cinq sens car, pour ceux qui sont dotés de perfection, les sens intérieurs dominent les plaisirs extérieurs. Si on demande à un homme de choisir entre le plaisir de manger un poulet gras et une crêpe aux amandes et celui du pouvoir, de la sujétion des ennemis et de la domination ; s'il s'agit d'un homme sans ambition, au cœur mort, dominé par ses désirs bestiaux, il choisira la viande et les gâteaux, et s'il s'agit d'un homme de grande ambition, doué de toute sa raison, il choisira le pouvoir, et endurera la faim et la nécessité de se nourrir pour quelques jours.

Son choix du pouvoir indique qu'il lui est plus agréable que les meilleurs plats. Ainsi, de même que le plaisir du pouvoir est le plus grand des plaisirs pour celui qui dépasse l'imperfection de l'homme sans ambition, le plaisir de la connaissance d'Allah (ﷻ) et de la contemplation des secrets de ce qui relève du divin, est plus agréable que le pouvoir qui

est le plus grand plaisir chez la plupart des hommes. Ceci n'est connu que de celui qui a goûté à ces deux plaisir, et qui préférera nécessairement le renoncement, l'isolement, la réflexion et la mention d'Allah, plonger dans les océans de la connaissance et abandonner le pouvoir. Il méprisera les hommes, en raison de sa connaissance de la disparition de son pouvoir et de celui qu'il domine, et du fait que cela est mêlé de trouble et arrêté par la mort. Il révère ainsi la connaissance d'Allah (ﷻ), de Ses Attributs et de Ses actes, et de l'organisation de Son royaume, car elle est sans rivales et sans troubles, suffisamment vaste pour ceux qui y viennent et sans étroitesse. Celui qui connait Allah ne cesse de la contempler dans un paradis aussi grand que les cieux et la terre, se délectant dans ses jardins, cueillant ses fruits, s'abreuvant dans ses bassins, préservé du fait que cela s'arrête, car elle est éternelle et perpétuelle, et ne connait pas la mort. En effet, la mort ne détruit pas le réceptacle de la connaissance d'Allah (ﷻ), puisque son réceptacle est l'âme. La mort ne peut que transformer sa condition mais pas la détruire.

Ceux qui sont doués de cette connaissance sont de plusieurs degrés auprès d'Allah (ﷻ), et la variation de leurs degrés est indénombrable. Ces choses ne peuvent être perçues que par le goût. En parler n'aurait que peu d'intérêt et ce qui a été dit suffit pour t'indiquer que la connaissance d'Allah (ﷻ) est la chose la plus agréable qui soit, et qu'aucun plaisir ne la dépasse. C'est pourquoi Abû Sulaymân Ad-Dârânî dit : « Allah a des serviteurs que ni la crainte de l'Enfer ni l'espoir du Paradis ne détournent de Lui. Alors comment ce bas-monde pourrait-il les détourner d'Allah (ﷻ) ?»

Un disciple de Maᶜrûf Al-Karkhî rapporte : « J'ai demandé [à Maᶜrûf] : Qu'est-ce qui t'incite à l'adoration ? Il garda le silence. Je dis : Est-ce le souvenir de la mort ? – Et qu'est-ce que la mort ? – Est-ce le souvenir de la tombe ? – Et qu'est-ce que la tombe ? – La crainte de l'Enfer et l'espoir du Paradis ? – Et qu'est-ce que cela ? Il est un Roi qui possède tout cela : si tu L'aimes, Il te fait oublier tout cela, et s'il y a entre toi et Lui une connaissance, Il te suffit à tout cela. »

Ahmad Ibn Al-Fath dit : « J'ai vu Bishr ibn Al-Hârith en rêve et je lui ai demandé : qu'est-il advenu de Maᶜrûf Al-Karkhî ? Il bougea la tête et dit : « Il est bien loin ! Nombre de voiles nous séparent de lui, car Maᶜrûf n'adorait pas Allah par désir de Son paradis ou crainte de Son enfer. Il L'adorait par désir pour Lui, ainsi Allah l'a élevé au plus haut degré et a levé les voiles qui le séparent de Lui. »[1]

[1] Ce qui est correct est que l'espoir et la crainte sont indissociables, comme les deux ailes de l'oiseau, et ce sont deux caractéristiques des croyants. Allah (ﷻ) dit de Zakariyyâ et Yahyâ' : « ***Ils s'empressaient***

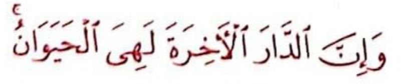
Lorsque l'amour d'Allah (ﷻ) se réalise pour une personne, son cœur s'y plonge, il ne se tourne vers aucun paradis et ne craint aucun feu, car il a atteint un bienfait qu'aucun bienfait ne surpasse. Un poète dit :

Etre éloigné de Lui est pire que Son feu.
Et parvenir à Lui est plus agréable que Son paradis

Signifiant ainsi que le plaisir du cœur réside dans la connaissance d'Allah (ﷻ) et qu'il est préféré aux plaisirs de la nourriture, de la boisson et des rapports charnels, car le Paradis est la source de la jouissance des sens, alors que le plaisir du cœur réside uniquement dans la rencontre d'Allah.

Sache que le plaisir de la contemplation dans l'au-delà dépasse la connaissance en ce bas-monde. La Loi universelle d'Allah (ﷻ) implique que tant que l'âme est voilée par l'enveloppe charnelle, les exigences des désirs et les attributs humains qui la dominent, elle ne parvient pas à la contemplation ; et ce bas-monde constitue un voile qui l'en empêche nécessairement, à l'instar du voile des paupières qui empêche de voir. Il serait long d'évoquer les raisons pour lesquelles il constitue un voile, mais lorsque le voile est levé au moment de la mort, l'âme demeure, gardant en elle une forme de souillure de ce bas-monde. Ce n'est qu'une fois introduits au Paradis et purifiés des troubles, qu'Allah (ﷻ) se manifeste à eux, en fonction de leur connaissance en ce bas-monde.

Ainsi, tout homme qui ne connait pas Allah (ﷻ) en ce bas-monde ne Le verra pas dans l'au-delà. On ne poursuit pour personne dans l'au-delà ce qui ne l'accompagnait pas en ce bas-monde. Chacun ne moissonnera que ce qu'il a semé, et l'homme meurt sur ce qu'il a vécu. Ce qui l'a accompagné comme connaissance, il en jouira de ses yeux, mais cela se transformera en contemplation en raison de la levée du voile. Le plaisir se multipliera, et la vraie vie n'est que celle de l'au-delà :



« La demeure de l'au-delà est la vie véritable »[1]

La vie de l'au-delà est en fonction de la connaissance, c'est pourquoi il est dit dans le hadith : « *Le meilleur des hommes est celui dont l'existence se prolonge et dont les œuvres sont bonnes.* »[2] ceci car la connaissance ne se

***

d'accomplir le bien et Nous invoquaient avec espoir et crainte. » [Al-Anbiyâ', v.90] Il dit également : « *Celui qui passe ses nuits en prière, prosterné et debout, craignant l'au-delà et espérant la miséricorde de son Seigneur. Dis : sont-ils égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?* » [Az-Zumar, v.9] Et celui qui prétend adorer Allah pour Son Essence, et non par espoir de Son Paradis et crainte de l'Enfer n'emprunte pas la voie des prophètes et croyants.

[1] *Al-ʿAnkabût*, v.64.

[2] *Sahîh At-Tirmidhî* (1898).

parachève, ne s'amplifie et ne s'élargit que dans la longue existence, par l'observance de la réflexion et de la mention d'Allah, et la persistance dans la lutte contre l'âme, la rupture des attaches avec ce bas-monde, et dans le dépouillement dans la recherche de l'au-delà. Au travers de ce que nous avons mentionné, tu connais désormais la signification de l'amour, du plaisir de la connaissance, de la vision et de son plaisir, et en quoi elle est plus agréable que tout autre plaisir pour les adeptes de la perfection.

Les causes du renforcement de l'amour d'Allah,

Sache que les plus heureux des hommes et ceux dont la condition sera la meilleure dans l'au-delà sont ceux dont l'amour pour Allah (ﷻ) est le plus fort, car l'au-delà signifie l'arrivée devant Allah (ﷻ) et la joie de Sa rencontre. Combien est grand le plaisir de celui qui aime lorsqu'il parvient chez son Bien-aimé après L'avoir longuement désiré, et peut Le contempler sans indisposition ni trouble. Mais ce plaisir est fonction du degré de l'amour : plus l'amour est intense, plus la délectation est grande.

Le fondement de l'amour ne quitte jamais un croyant, car il ne quitte pas le fondement de la connaissance. Quant à la force de l'amour et sa domination, la plupart des gens s'en détachent, et elle ne peut survenir qu'à travers deux choses :

La première consiste à rompre avec les attaches de ce bas-monde et à sortir du cœur l'amour d'autre qu'Allah. En effet, l'une des causes de la faiblesse de l'amour [pour Allah] est la force de l'amour pour ce bas-monde. En fonction de sa proximité vis-à-vis de ce bas-monde, sa proximité avec Allah diminue. Ce bas-monde et l'au-delà sont coépouses. La seule façon de couper le lien du cœur avec ce bas-monde consiste à emprunter la voie de l'ascétisme, observer la patience, les soumettre aux brides de la crainte et de l'espoir, et ce que nous avons mentionné de stations comme le repentir, la patience, la reconnaissance, l'ascétisme, la crainte, et autre.

La deuxième chose permettant de renforcer l'amour est la force de la connaissance d'Allah (ﷻ), car lorsque survient la connaissance, l'amour la suit. On ne parvient à cette connaissance, après avoir mis fin aux préoccupations mondaines du cœur, qu'à travers une réflexion limpide, une mention d'Allah permanente, l'effort dans la recherche, et en s'appuyant sur les actes d'Allah (ﷻ) dont le moindre est [la création de] la terre et ce qu'elle porte, en comparaison des anges et du royaume des cieux.

Le soleil, qui paraît si petit, est environ cent soixante fois plus grand que la terre. Vois donc la petitesse de la terre par rapport au soleil. Vois ensuite la petitesse du soleil en comparaison de son orbite en lequel il est établi et qui se trouve au quatrième ciel[1] qui, lui-même, est petit face aux cieux qui le dominent, et « *les sept cieux ne sont, en comparaison du kursî, que comme une bague jetée dans un désert, et il en est de même pour le kursî en comparaison du Trône.* »[2]

Vois ensuite l'être humain créé à partir d'argile qui est tirée de la terre, et regarde également l'ensemble des animaux, et leur petitesse en comparaison de la terre. Le plus petit animal que tu connaisses est le moustique, alors considère avec attention comment Allah (ﷻ) l'a créé sous la forme de l'éléphant qui est le plus grand des animaux, et lui a ajouté deux ailes. Vois comment Il lui a donné l'ouïe et la vue, et comment Il a créé en lui des organes pour l'alimentation, et l'a administré dans sa capacité d'attraction, répulsion et digestion. Vois comment Il a créé pour lui deux ailes par lesquelles il vole quand il le veut, et comment Il l'a doté d'une trompe aiguisée par laquelle il aspire le sang.

Vois l'abeille comment elle butine les fleurs tout en évitant les souillures, et son obéissance à sa reine qui tue toute abeille qui vient à elle en s'étant nourrie de ce qui est souillé. Vois comment elle choisit la forme hexagonale. Elle ne construit jamais de ruche carrée, circulaire, pentagonale, mais toujours hexagonale, en raison d'une spécificité de la forme hexagonale. En effet, le cercle et tout ce qui s'en rapproche, est la plus vaste et la plus volumineuse des formes, alors que le carré perd beaucoup d'espace en raison de ses coins perdus. Si l'abeille adoptait la forme circulaire, il y aurait des espaces perdus, car lorsqu'on rassemble les formes circulaires, elles ne s'épousent pas parfaitement. Ainsi, aucune forme angulaire, se rapprochant le plus du cercle en volume, et s'assemblant sans laisser le moindre espace n'est meilleure que l'hexagone. Vois comment Allah (ﷻ) a inspiré cela à l'abeille malgré sa petite taille et sa faiblesse. Tire des leçons de ces animaux insignifiants, car l'examen de ces choses et de ce qui leur ressemble augmente la connaissance et accroit l'amour.

[1] Rien d'authentique n'est attribué au Prophète (ﷺ) à ce sujet, il s'agit d'un récit emprunté aux Gens du Livre.

[2] *As-Sahîhah* (109).

Les causes de la disparité entre les gens dans l'amour

Sache que les hommes partagent le fondement de l'amour mais qu'ils diffèrent en fonction de la connaissance. Nombre de gens ne connaissent d'Allah (ﷻ) que les Attributs et les Noms dont ils ont entendus parler, alors que le savant doué de clairvoyance étudie les détails de la création d'Allah pour voir ce qui émerveille son esprit, ce qui accroît la grandeur d'Allah en son cœur et son amour pour Lui. Et cette connaissance, qui est la connaissance des merveilles de la création d'Allah (ﷻ), le conduit à un océan sans rivage.

Quant à la cause de l'incapacité des gens à connaître Allah (ﷻ), sache que toute chose conçue constitue une preuve éclatante de l'existence de son concepteur, de sa science, sa vie, et son pouvoir, même si ces attributs ne peuvent être perçus au moyen des cinq sens. En effet l'existence d'Allah, Sa puissance, Sa science et l'ensemble de Ses Attributs sont attestés en tout ce que nous voyons comme pierres, arbres, glaise, plantes, animaux, terre, ciel, astres, terres fermes et mers. Plus encore, le premier témoin réside en nos personnes, nos corps, le changement de nos états, le retournement de nos cœurs, et l'ensemble des étapes que nous vivons, dans le mouvement et l'immobilité.

Tout ce qui se trouve dans le monde représente des preuves parlantes et des indices attestant l'existence de Celui qui les a créés, les administre, les oriente, et les fait se mouvoir. De même que cela indique Sa science, Sa puissance, Sa vie, Sa bienveillance, Sa sagesse, Son immensité et Sa majesté, car de par sa condition, toute fourmi atteste qu'elle n'existe pas par elle-même et qu'elle a besoin de Celui qui la fait exister. Mais, face à la présence divine, nos esprits sont semblables à la chauve-souris face au jour, car en raison de sa faible vue, elle ne voit que la nuit et pas le jour. Elle ne perçoit pas le jour car il est caché, mais au contraire en raison de son apparition manifeste, sa brillance, et la faiblesse des yeux de la chauve-souris. De même, nos esprits sont incapables de percevoir la présence divine. Gloire à Celui qui s'est voilé par l'éclat de Sa lumière et s'est ainsi dissimulé au discernement et à la vue. C'est là la cause de l'incapacité des gens à connaître Allah (ﷻ). À cela s'ajoute le fait que les perceptions qui témoignent de l'existence d'Allah (ﷻ) ne sont perçues par l'homme que dans son enfance, avant la survenue de la raison. Puis, la raison se développe en lui petit à petit, l'absorbant et l'occupant totalement, tout en se familiarisant avec ses perceptions, ce qui met fin à leur effet sur son cœur.

Aussi, lorsqu'il aperçoit soudainement un animal ou une plante étrange ou qu'il perçoit un acte d'Allah extraordinaire, sa langue exprime l'émerveillement et dit : Gloire à Allah ! Gloire à Allah ! Pourtant, toute la journée durant, il voit sa personne, ses membres, tous les animaux communs ; et tout ceci constitue des preuves probantes, mais il ne le ressent pas, en raison de leur familiarité.

Si on supposait qu'un aveugle de naissance parvienne à la puberté, et qu'ensuite le voile qui lui couvre la vue soit levé et qu'il contemple d'un seul coup le ciel, la terre, les arbres, les plantes et les animaux ; on craindrait que son esprit ne soit ébloui en raison de son étonnement à la vision de ces merveilles qui témoignent de l'existence de leur Créateur. Ceci, et d'autres choses similaires, comptent parmi les causes, avec l'accaparement des plaisirs, empêchant les créatures de s'illuminer de la lumière de la connaissance et de voguer sur ses vastes océans. Et Allah est plus savant et sage.

La signification du désir pour Allah

Nous avons précédemment évoqué l'amour et les preuves qui l'attestent, ainsi que le fait que le désir est un de ses fruits, car celui qui aime une chose la désire.

Sache qu'on ne peut se figurer le désir que pour une chose perçue sous un rapport et non sous un autre. Concernant ce qui ne peut être perçu, on n'en éprouve pas de désir, et la perfection de la perception par la vision ne surviendra que dans l'au-delà.

Sache que ce qui relève du divin est infini, qu'on n'en dévoile qu'une partie à chaque serviteur, mais que cela est infini. Celui qui connait Allah en connait l'existence et le fait que cela est connu d'Allah (ﷻ). Il sait que ce qui échappe à sa connaissance des choses connues est plus grand que ce qu'il en connait, ainsi le serviteur ne cesse de désirer parvenir au fondement de la connaissance. Le premier désir mène à l'au-delà, en ce qu'on nomme contemplation, rencontre et vision, et on ne peut concevoir que le cœur épris de désir s'apaise en ce bas-monde.

Ibrâhîm Ibn Ad-ham comptait parmi ceux qui éprouvent ce désir. Un jour, il dit : « Seigneur ! Si Tu as accordé à l'un de ceux qui T'aiment de quoi apaiser son cœur avant Ta rencontre, accorde-le-moi, car le trouble m'accable ! » Il dit ensuite : « Je L'ai vu en rêve et Il me dit : « Ô Ibrâhîm ! N'es-tu pas gêné devant Moi ? Tu Me demandes de t'accorder ce qui apaise ton cœur avant Ma rencontre, mais le cœur de celui qui désire peut-il

s'apaiser avant la rencontre de son bien-aimé ? » Je dis : Seigneur ! J'étais perdu dans Ton amour et je ne savais pas ce que je disais ! »

Ce désir s'apaise dans l'au-delà. Quant à ce qui est autre – de ce qui est connu d'Allah – cela est infini. Le serviteur ne peut ni l'apercevoir ni l'embrasser, car il est absorbé par le plaisir de ce qui s'est manifesté à lui. Ce bonheur et ce plaisir ne cessent de croître jusqu'à le détourner des sens pour le désir de ce qui est au-delà. Ces quelques lumières du discernement dévoilent les réalités du désir et ses significations.

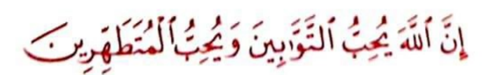
Parmi les preuves tirées des hadiths, on rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) enseigna une invocation à un homme et lui commanda de la répéter chaque jour à sa famille, et on y trouve : « *Ô Allah! Permets-moi de me satisfaire de Ton décret. Je Te demande une vie paisible après la mort. Accorde-moi le plaisir de contempler Ton Visage et le désir ardent de Te rencontrer.* »[1]

Dans la Torah, Allah (ﷻ) dit : « Long est le désir des pieux en Ma rencontre. Et Je désire encore plus ardemment leur rencontre. »

Il est dit en ce qu'Allah (ﷻ) révéla à l'un de Ses serviteurs : « J'ai parmi Mes serviteurs des serviteurs qui M'aiment et que J'aime, pour lesquels J'éprouve du désir, et qui éprouvent du désir pour Moi, qui Me mentionnent et que Je mentionne. Si tu te conformes à leur attitude, Je t'aime et si tu t'en détournes, Je te méprise. – Seigneur ! Quel est leur signe distinctif ? – Ils cherchent l'ombre en journée, comme le berger bienveillant préserve son troupeau. Ils aspirent au coucher du soleil comme les oiseaux aspirent à leur nid au moment du coucher. Et lorsque la nuit les recouvre, que survient la pénombre, que les couches sont étendues, et que chacun s'isole avec son bien-aimé, ils se dressent sur leurs pieds, posent leur visage au sol, s'adressent à Moi à travers Ma Parole, M'implorent par Ma bienfaisance, les uns crient et les autres pleurent, les uns gémissent et les autres se plaignent, les uns sont debout et les autres assis, les uns inclinés, et les autres prosternés, offrant à Ma vue ce qu'ils endurent pour Moi, et à Mon ouïe, ce dont ils souffrent de Mon Amour ! »

L'amour d'Allah pour le serviteur et les signes de l'amour du serviteur pour Allah

Concernant l'amour d'Allah (ﷻ) pour le serviteur, sache que les preuves du Coran sont limpides, parmi lesquelles la Parole d'Allah (ﷻ) :



[1] *Sahîh Al-Jâmi'* (1301).

« ***Allah aime ceux qui se repentent abondamment, et ceux qui se purifient*** »[1]

إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلَّذِينَ يُقَٰتِلُونَ فِي سَبِيلِهِۦ صَفًّا

« ***Allah aime ceux qui combattent sur Son sentier en rang serrés*** »[2]

Il a mentionné qu'Il ne châtie pas celui qui L'aime, car Il a réfuté celui qui prétend être Son bien-aimé en disant :

قُلْ فَلِمَ يُعَذِّبُكُم بِذُنُوبِكُم

« ***Pourquoi donc vous châtie-t-Il pour vos péchés ?*** »[3]

Et Il a lié à l'amour le pardon des péchés, ainsi Il dit :

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ

« ***Dis : Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi ; Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés.*** »[4]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Allah* (ﷻ) *dit : Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi par les œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime…* »[5] Et c'est un hadith connu.

Parmi les signes de l'amour d'Allah (ﷻ) pour le serviteur est la parole du Prophète (ﷺ) : « *Lorsque Allah aime un serviteur, Il l'éprouve.* »[6]

Parmi les signes les plus forts est qu'Il l'administre de la meilleure façon, que depuis l'enfance Il lui donne une bonne éducation, écrive la croyance en son cœur, illumine son esprit, ainsi il suit tout ce qui le rapproche de Lui et fuit tout ce qui L'en éloigne. Ensuite, Allah s'occupe de lui en facilitant ses affaires, sans le soumettre aux créatures, Il amende son apparence et son for intérieur, et fait qu'il n'ait qu'une seule préoccupation. Et lorsque l'amour du serviteur croit, Il l'amène à se consacrer à Lui en dehors de toute autre chose.

Quant à l'amour du serviteur pour Allah (ﷻ), sache que tout le monde prétend l'amour. Combien la prétention est facile et combien est rare la réalité ! Il ne convient pas que l'homme soit leurré par les illusions de Satan et les duperies de l'âme, lorsqu'elle prétend l'amour d'Allah (ﷻ), tant qu'il ne l'éprouve pas par des signes et ne lui en demande pas des preuves.

---

[1] *Al-Baqarah*, v.222.

[2] *As-Saff*, v.4.

[3] *Al-Mâ'idah*, v.18.

[4] *Âl ʿImrân*, v.31.

[5] Al-Bukhârî (6502).

[6] *Sahîh Al-Jâmiʿ* (285).

Parmi ces signes figure l'amour de la rencontre d'Allah (ﷻ) au Paradis, car on ne peut concevoir que le cœur s'éprenne d'un être aimé, sans qu'il n'aime sa rencontre et sa vision. Cela ne contredit pas la répugnance pour la mort, car le croyant déteste la mort, mais la rencontre d'Allah a lieu après la mort.

Certains pieux prédécesseurs ont aimé la mort, d'autres l'ont détestée, soit en raison de la faiblesse de leur amour, soit car cet amour était mêlé d'un attachement à ce bas-monde, soit parce qu'ils voyaient leurs péchés et désiraient vivre pour se repentir. D'autres considéraient qu'ils étaient aux prémices de la station de l'amour, ainsi ils détestaient l'arrivée hâtive de la mort avant qu'ils ne soient préparés pour la rencontre d'Allah (ﷻ). Ceci à l'instar de celui qui reçoit la nouvelle de l'arrivée de son bien-aimé et qui aimerait qu'elle soit retardée un temps afin de préparer la maison, l'aménager, et l'accueillir comme il le désire, le cœur exempt de toute préoccupation et dénué de tout obstacle. La répugnance pour cette raison ne contredit pas la perfection de l'amour. Le signe en est la persévérance dans l'œuvre et la concentration de toutes les préoccupations à la préparation. Cela consiste aussi à ce que le serviteur préfère ce qu'Allah (ﷻ) aime à ce que lui aime, extérieurement et intérieurement, en s'écartant du suivi des passions et en évitant de succomber à la paresse. Il ne cesse de rester dans l'obéissance à Allah (ﷻ) et de se rapprocher de Lui en accomplissant des œuvres surérogatoires.

Celui qui aime Allah ne Lui désobéit pas, même si la désobéissance ne contredit pas le fondement de l'amour mais s'oppose à sa perfection. Combien aiment la santé mais consomment ce qui leur nuit. La raison en est que la connaissance peut faiblir et le désir dominer, ainsi l'homme est incapable de respecter le droit de l'amour. Ceci est indiqué dans le hadith de Nuᶜaymân qu'on amenait au Messager d'Allah (ﷺ) qui lui faisait subir la peine légale [pour avoir consommé de l'alcool]. Un jour on l'amena, il lui appliqua la peine, mais un homme le maudit et dit : « Combien de fois l'a-t-on amené ! » Le Messager d'Allah (ﷺ) dit : « *Ne le maudis pas, car il aime Allah et Son Messager.* »[1] Ainsi, le péché ne l'a pas exclu de l'amour mais uniquement de la perfection de l'amour.

Parmi les signes de cet amour, est que le serviteur se consacre inlassablement à la mention d'Allah (ﷻ), qu'elle soit toujours présente sur sa langue et que son cœur n'en soit jamais dénué ; car celui qui aime une chose la mentionne nécessairement abondamment, ainsi que tout ce qui se rapporte à elle. Donc, le signe de l'amour d'Allah (ﷻ) est l'amour de Sa

[1] Al-Bukhârî (6780).

mention, l'amour du Coran qui est Sa Parole, et l'amour du Messager d'Allah (ﷺ). Allah (ﷻ) dit :

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ

« ***Dis : Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi ; Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés.*** »[1]

Un pieux prédécesseur dit : « J'ai trouvé la saveur de la conversation avec Allah, ainsi je lisais constamment le Coran. Puis j'ai eu un relâchement et j'ai cessé. J'ai alors vu en rêve quelqu'un me dire :

Si tu prétends Mon amour
Pourquoi t'es-tu éloigné Mon Livre ?
N'as-tu pas médité ce qu'il renferme
De mes reproches bienveillants ?

Parmi ces signes est que le serviteur s'accoutume à l'isolement, la conversation avec Allah, et la lecture de Son Livre. Qu'il observe avec constance la prière nocturne et profite du calme de la nuit et de la sérénité du moment, due à l'interruption des obstacles, car le moindre degré de l'amour consiste à se délecter de l'isolement avec le bien aimé et se réjouir de sa conversation.

On rapporte qu'un dévot adora Allah un long moment dans un marais. Un jour, il vit un oiseau qui avait installé son nid dans un arbre où il s'abritait et chantait. Le dévot se dit : « Si je déplace mon lieu de prière vers cet arbre, le chant de cet oiseau me tiendra compagnie. » Il le fit et Allah (ﷻ) révéla à leur prophète : « Dis à untel le dévot : tu as cherché compagnie auprès d'une créature, Je t'abaisserai à un degré que tu ne pourras jamais atteindre par tes œuvres. »

Donc, le signe de l'amour est la perfection de la proximité ressentie dans la conversation avec le bien-aimé, la perfection de la jouissance par l'isolement, et la perfection de l'éloignement vis-à-vis de tout ce qui diminue son isolement. Lorsque l'amour et la proximité dominent, l'isolement et la conversation deviennent une réjouissance qui repousse tous les soucis. Plus encore, l'amour et la proximité absorbent son cœur au point qu'il ne comprend plus rien aux choses de ce bas-monde, à moins de les lui répéter plusieurs fois, à l'instar de l'homme fou épris d'amour.

Parmi ses signes est qu'il regrette ce qu'il manque de mention d'Allah, se réjouisse de l'obéissance, ne la trouve pas pesante et n'en éprouve aucune fatigue.

[1] *Âl 'Imrân*, v.31.

Thâbit Al-Bunânî (ﷺ) dit : « J'ai enduré la prière pendant vingt ans, et j'en ai joui vingt ans. »

Al-Junayd dit : « Le signe de l'amour est la constance de l'entrain. Celui qui persévère par désir, son corps faiblit, mais son cœur ne faiblit pas. »

Tout ceci s'illustre en ce qu'on peut voir : il ne pèse pas à celui qui aime de répondre au désir de son bien-aimé, il éprouve du plaisir en son cœur en le servant, même si cela est difficile à son corps. Tout amour domine nécessairement, ainsi celui dont le bien-aimé est plus cher que la paresse, abandonne la paresse à son service ; et s'il lui est plus cher que les biens, il délaisse les biens par amour pour lui.

Parmi ses signes est que le serviteur soit compatissant et miséricordieux envers tous les serviteurs d'Allah, mais dur envers Ses ennemis, comme Allah (ﷻ) dit :

أَشِدَّآءُ عَلَى ٱلْكُفَّارِ رُحَمَآءُ بَيْنَهُمْ

« *ils sont durs envers les mécréants, et miséricordieux entre eux* »[1]

Il ne craint aucun blâme pour Allah et rien ne le détourne de la colère pour Lui. Ce sont là les signes de l'amour. Celui qui les réunit, son amour est parfait, et sa boisson dans l'au-delà sera limpide. Quant à celui à l'amour duquel se mêle l'amour d'autre qu'Allah, il en jouira dans l'au-delà en fonction du degré de son amour, et on mêlera à sa boisson un peu de celle des rapprochés, comme Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ ٱلْأَبْرَارَ لَفِى نَعِيمٍ ﴿٢٢﴾ عَلَى ٱلْأَرَآئِكِ يَنظُرُونَ ﴿٢٣﴾ تَعْرِفُ فِى وُجُوهِهِمْ نَضْرَةَ ٱلنَّعِيمِ ﴿٢٤﴾ يُسْقَوْنَ مِن رَّحِيقٍ مَّخْتُومٍ ﴿٢٥﴾ خِتَٰمُهُۥ مِسْكٌ ۚ وَفِى ذَٰلِكَ فَلْيَتَنَافَسِ ٱلْمُتَنَٰفِسُونَ ﴿٢٦﴾ وَمِزَاجُهُۥ مِن تَسْنِيمٍ ﴿٢٧﴾ عَيْنًا يَشْرَبُ بِهَا ٱلْمُقَرَّبُونَ

« ***Les pieux vivront dans les délices, sur des divans ils contempleront [leur Seigneur et Ses bienfaits]. Tu reconnaîtras sur leurs visages l'éclat du bonheur. On leur donnera à boire un nectar cacheté, laissant un goût de musc. Que ceux qui convoitent ces bienfaits s'empressent donc d'accomplir de bonnes actions. Ce nectar sera mêlé de tasnîm, une source dont s'abreuvent les rapprochés.*** »[2]

Ainsi, à ce qui est pur correspond ce qui est limpide, et à ce qui est trouble correspond ce qui est mêlé :

فَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُۥ ﴿٧﴾ وَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرًّا يَرَهُۥ ﴿٨﴾

[1] *Al-Fath*, v.29.
[2] *Al-Mutaffifûn*, v.22-28.

« ***Celui qui aura fait le poids d'une fourmi de bien, le verra ; celui qui aura fait le poids d'une fourmi de mal, le verra.*** »[1]

Parmi ses signes est que le serviteur soit, concernant son amour, dans la crainte, entre le respect et la glorification, car la crainte ne contredit pas l'amour. L'élite de ceux qui aiment Allah (ﷻ) connait, dans la station de l'amour, des craintes qui n'appartiennent à aucun autre, dont certaines sont plus intenses que d'autres. Le premier stade est la crainte du détournement [d'Allah] ; plus intense encore est la crainte du voilement ; et plus intense encore est la crainte de l'éloignement.

Parmi ses signes est la dissimulation de l'amour, l'éloignement vis-à-vis de la prétention, et la défiance vis-à-vis du fait de manifester l'instase et l'amour, par vénération et respect du bien-aimé, et par révérence et jalousie pour Son secret. Ceci car l'amour est l'un des secrets du bien-aimé. Mais celui qui aime peut tomber dans la stupeur et l'ivresse et manifester l'amour involontairement, en quel cas il est excusé, comme le dit le poète :

Celui dont le cœur est avec autrui, comment connaitre son état ?
Et celui dont le secret est sur ses paupières comment le dissimulerait-il ?

La signification de la proximité avec Allah et de l'agrément de Son décret

Sache que celui qui est dominé par l'état de proximité avec Allah ne désire que la solitude et l'isolement, car la proximité avec Allah est accompagnée de la fuite de tout ce qui est autre, et ce qui pèse le plus au cœur est ce qui empêche l'isolement.

ᶜAbd Al-Wâhid Ibn Zayd rapporte : j'ai demandé à un ermite : « L'isolement te plait-il ? – Si tu goûtais à la saveur de l'isolement, tu fuirais vers lui jusqu'à ton âme. – Quand le serviteur goûte-t-il à la saveur de la proximité avec Allah (ﷻ) ? – Lorsque l'affection est limpide, la relation se purifie. – Quand l'affection devient-elle limpide ? – Lorsque les préoccupations se concentrent et ne font qu'un, dans l'obéissance. »

Si on demande : quel est le signe de la proximité ? On peut répondre que son signe particulier est l'oppression de la poitrine face à la fréquentation des gens et l'exaspération qu'ils suscitent. Et si le serviteur les fréquente, il est comme un homme isolé absent, présent avec son corps, isolé avec son cœur.

[1] *Az-Zalzalah*, v.7-8.

Sache aussi que lorsque la proximité perdure, domine et s'établit, elle peut amener une forme d'euphorie et d'allégresse qui peuvent être en apparence réprouvables, en raison de ce qu'elles renferment comme audace et irrévérence, même si cela est toléré de celui qui est établi à la station de la proximité. En revanche, si cela émane de celui qui ne comprend pas cette station, cela risque de le pousser à la mécréance. Ainsi, on rapporte qu'un jour Abû Hafs marchait et il rencontra un homme ahuri. Il lui demanda : « Qu'as-tu ? – J'ai perdu mon âne et je ne possède rien d'autre. » Abû Hafs s'arrêta et dit : « Par Ta Majesté ! Je ne bougerai pas tant que Tu ne lui rendras pas son âne. » Et l'âne apparut.

On rapporte que Barkh, le dévot, sortit pour la prière de demande de la pluie et dit : « Seigneur ! Tu n'es pas accusé d'avarice, accorde-nous ce que Tu possèdes, et abreuve-nous maintenant ! »

Et il n'est pas exclu qu'on supporte d'une personne ce qu'on ne supporte pas d'une autre. Quant à la satisfaction devant de décret d'Allah, c'est la plus haute station des rapprochés. Elle est un des fruits de l'amour, sa réalité est équivoque, et elle ne se révèle qu'à celui qui la comprend d'Allah (ﷻ).

Parmi les vertus de l'agrément, ce qui est rapporté dans le hadith où le Prophète (ﷺ) dit : « Lorsque Allah veut du bien pour un serviteur, Il le rend satisfait de ce qu'Il lui a accordé. »[1]

Allah (ﷻ) révéla à Dâwud (عليه السلام) : « Ô Dâwud ! Tu ne Me rencontreras pas avec une œuvre plus à même de susciter Mon agrément et d'effacer tes péchés que ton agrément devant Mon décret. »

ᶜAlî Ibn Abî Tâlib regarda attentivement ᶜAdiy Ibn Hâtim et lui dit : « Ô ᶜAdiy ! Qu'ai-je à te voir déprimé et triste ? – Qu'est-ce qui m'en empêcherait, alors que mes deux fils ont été tués et mon œil crevé ? – Ô ᶜAdiy ! Celui qui agrée le décret d'Allah, le subit et gagne une rétribution ; et celui qui n'agrée pas le décret d'Allah, le subit et perd son œuvre. »

Abû-d-Darda entra chez un homme à l'article de la mort qui louait Allah (ﷻ), et il lui dit : « Tu agis bien, car lorsqu'Allah décrète une chose, Il aime qu'on l'agrée. »

Ibn Masᶜûd dit : « Par Sa justice et Sa Science, Allah (ﷻ) a placé la joie et le bonheur dans la certitude et l'agrément, et Il a placé l'affliction et la tristesse dans le doute et le courroux. »

[1] *Ad-Daᶜîfah* (1906), la chaîne de transmission du hadith est faible.

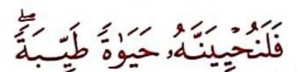
ᶜAlqamah dit, à propos de la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَمَن يُؤْمِنۢ بِٱللَّهِ يَهْدِ قَلْبَهُۥ

« *Celui qui croit en Allah, Il guide son cœur* »[1]

« Il s'agit du malheur qui frappe l'homme et qui sait qu'il provient d'Allah, s'y soumet et l'agrée. »

Abû Muᶜâwiyah Al-Aswad dit, à propos de la Parole d'Allah (ﷻ) :



« *Nous lui ferons vivre une bonne vie* »[2]

« Il s'agit de l'agrément et du contentement. »

Il est rapporté dans les récits qu'un prophète s'est plaint à Son Seigneur de la faim et de la pauvreté pendant dix ans, et il ne fut pas exaucé. Ensuite Allah lui révéla : « Combien de temps t'es-tu plaint ? Il en est ainsi de toi auprès de Moi, dans la Mère du Livre, avant que Je ne crée les cieux et la terre. C'est ainsi que J'ai décidé pour toi. C'est ainsi que J'ai décrété à ton encontre avant d'avoir créé ce bas-monde. Veux-tu que Je recrée ce bas-monde pour toi ? Ou tu veux que Je modifie ce que Je t'ai prédestiné, et qu'ainsi ce que tu aimes soit au-dessus de ce que J'aime, et ce que tu veux au-dessus de ce que Je veux ? Par Ma puissance et Ma majesté ! Si cela t'effleure une deuxième fois, Je t'effacerai du Registre de la prophétie ! »

Il est dit dans les Psaumes de Dâwud (عليه السلام) : « Sais-tu qui sont les hommes les plus rapides à traverser le Pont [jeté au-dessus de l'Enfer] ? Ce sont ceux qui agréent Mon jugement et dont les langues sont toujours humides de Ma mention. »

Dâwud (عليه السلام) dit : « Seigneur ! Quel est, de Tes serviteurs, celui qui T'est le plus détestable ? » Allah (ﷻ) répondit : « Un serviteur qui M'a consulté sur une affaire, pour lequel J'ai choisi, et qui ne l'a pas agréé. »

ᶜUmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz dit : « Je n'ai plus de joie que dans les dispositions du décret divin. »

On lui demanda : « Que désires-tu ? » Il répondit : « Ce qu'Allah (ﷻ) décrète. »

Al-Hasan dit : « Celui qui agrée ce qu'on lui a accordé et s'en contente, Allah le bénit pour lui ; et celui qui ne l'agrée pas et ne s'en contente pas, Allah ne le bénit pas. »

---

[1] *At-Taghâbun*, v.11.
[2] *An-Nahl*, v.97.

ʿAbd Al-Wâhid Ibn Zayd dit : « L'agrément est la porte suprême d'Allah, le paradis de ce bas-monde, et le lieu de repos des dévots. »

Quelqu'un dit : « Personne ne parviendra dans l'au-delà à un degré supérieur à celui de ceux qui agréent Allah (ﷻ) en toute circonstance. Celui à qui on a fait don de l'agrément est parvenu au meilleur des degrés. »

Un bédouin perdit de nombreux chameaux et dit :

Par Celui dont je suis un serviteur qui Lui voue adoration
Si ce n'était la réjouissance des ennemis haineux
Je ne me réjouirais pas que mes chameaux soient dans leur enclos
Et qu'une chose qu'Allah a décrétée n'ait jamais eu lieu

La réalité de l'agrément

On peut se figurer l'agrément en ce qui s'oppose aux désirs. Ainsi, lorsque l'homme souffre d'une douleur, il lui arrive de la sentir et la percevoir, mais il l'agrée et souhaite son augmentation par sa raison, même s'il déteste cela par nature. Ceci en raison de la rétribution à laquelle elle l'amène. Par exemple, celui qui se fait pratiquer une *hijama* ou une saignée, en ressent une douleur, mais il l'agrée, espérant en cela la bienfaisance du praticien.

De même, celui qui voyage à la recherche du profit rencontre la difficulté du voyage, mais son amour pour le fruit de son voyage lui rend agréables ces difficultés, et il les agrée. Aussi, toute personne éprouvée par un malheur venant d'Allah (ﷻ) et qui possède la certitude, s'attend à une rétribution plus importante que ce qu'il a enduré. Il agrée ce qu'il a subi et se montre reconnaissant envers Allah (ﷻ) pour cela. Il est même possible qu'il soit dominé par l'amour, si bien que celui qui aime trouve sa jouissance en ce que désire son bien-aimé, ainsi il ne ressent plus aucune douleur en raison de l'excès d'amour. Ceci n'est pas étonnant, car le combattant, dans ses moments de colère ou de peur, ne ressent pas les blessures qui peuvent l'atteindre, car son cœur est complètement absorbé. Et si le cœur est absorbé par une chose sans percevoir tout ce qui est autre, ceci existe en tout ce qui est le monde sensible.

Al-Junayd (ﷺ) dit : « J'ai demandé à Sarî As-Saqaṯî : « Celui qui aime ressent-il la douleur de l'épreuve ? » Il répondit : « Non. On nous a rapporté de nombreux hommes éprouvés qu'ils disaient : si on nous découpait membre par membre, cela ne ferait qu'augmenter notre amour pour Lui. »

Il a précédé que l'excès d'amour élimine la sensation de la douleur. Ceci est concevable dans l'amour des créatures, ainsi un homme rapporta : « Parmi nos voisins était un homme épris de sa servante. Elle tomba malade, et alors qu'il lui préparait une soupe et touillait la marmite, elle dit : « Aïe ! » Pris de stupeur, il fit tomber la cuillère et se mit à touiller la soupe dans la marmite avec sa main jusqu'à ce que ses doigts tombent, sans qu'il ne s'en rende compte. »

Ceci est confirmé par l'histoire des femmes qui virent Yûsuf (ﷺ) et se coupèrent les doigts sans ressentir de douleur. Ce que nous avons mentionné indique que la satisfaction face à ce qui s'oppose aux passions n'est pas impossible. Si cela s'avère possible concernant les créatures et ce qui les touche, ça l'est plus encore concernant Allah (ﷻ) et ce qui concerne l'au-delà. Cette possibilité est concevable de trois points de vue :

Le premier est la science du croyant que l'administration d'Allah (ﷻ) est meilleure que la sienne. Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah ne décrète rien pour le croyant sans que cela ne soit un bien pour lui.* »[1]

Makhûl rapporte qu'il a entendu Ibn ᶜUmar (رضي الله عنه) dire : « L'homme consulte Allah qui choisit pour lui. Il s'en courrouce, mais il faut peu de temps pour qu'il ne voit les conséquences et constate qu'on a mis en cela un bien pour lui. »

Masrûq rapporte : « Un homme qui vivait à la campagne possédait un chien, un âne et un coq. Le coq les réveillait pour la prière, l'âne servait pour le transport de l'eau et de leurs marchandises, et le chien assurait leur garde. Un renard vint et s'empara du coq. Ils s'en attristèrent et l'homme dit : « Puisse cela être un bien. » Ensuite un loup vint éventrer l'âne. Ils s'en attristèrent et l'homme dit : « Puisse cela un être un bien. » Ensuite le chien mourut et l'homme dit : « Puisse cela un être un bien. » Un matin, ils constatèrent que tous les gens autour d'eux avaient été capturés. Ils furent pris en raison du bruit et du vacarme, tandis que rien ne causait de vacarme chez eux, depuis la perte de leur chien, leur âne et leur coq. »

Saᶜîd Ibn Al-Musayyib rapporte : « Luqmân dit à son fils : « Ô mon enfant ! Que rien ne te touche, que tu agrées ou réprouves, sans que tu ne gardes à l'esprit que c'est un bien pour toi. – Je ne peux te l'accorder sans savoir qu'il en sera tel que tu l'as dit. – Ô mon enfant ! Allah a envoyé un prophète. Allons le trouver, car il possède l'explication de ce que je t'ai indiqué. – Allons-y. » Ils prirent chacun un âne ainsi que les provisions qui leur suffisaient. Après plusieurs jours et nuits, ils parvinrent à un désert. Ils

---

[1] *As-Saḥîḥah* (109).

se préparèrent avant de s'y engager, puis ils y entrèrent et cheminèrent autant qu'Allah le voulut. Puis le jour se leva, la chaleur s'intensifia, l'eau et les provisions s'épuisèrent, et leurs deux ânes ralentir, si bien qu'ils en descendirent pour marcher. Alors qu'ils étaient dans cet état, Luqmân regarda devant lui et vit un point noir et de la fumée, il se dit : « Le noir, ce sont des arbres, et la fumée, ce sont des habitations et des gens. » Alors qu'il regardait cela, le fils de Luqmân marcha sur un os qui se trouvait sur le chemin, qui lui traversa la plante du pied, pour ressortir par en haut. Il tomba évanoui. Luqmân se retourna et vit son fils évanoui. Il bondit vers lui, le serra contre sa poitrine, et retira l'os avec ses dents. Il déchira un turban qu'il portait et banda son pied. Puis il regarda son visage et des larmes se mirent à couler. Une goutte tomba sur la joue de l'enfant et lui fit reprendre connaissance. Voyant son père qui pleurait, il dit : « Père ! Tu pleures, alors que tu dis : c'est un bien pour moi ! Comment cela, alors que tu pleures ? La nourriture et l'eau sont épuisées, et nous sommes ici, toi et moi. – Ô mon enfant ! Pour ce qui est de mes pleurs, j'aurai voulu te racheter au prix de toute ma part de ce bas-monde. Mais je suis un père qui éprouve la tendresse du père [pour son enfant]. Quant à ta parole : Comment cela peut-il être un bien pour moi ? Il se peut que ce qu'on t'a épargné soit plus grave encore que ce que tu as subi, et il se peut que ce que tu as subi soit moindre en considération de ce qu'on t'a épargné. » Pendant qu'il lui parlait, Luqmân regarda devant lui et ne vit plus la fumée et le point noir. Il se dit en lui-même : « Je n'ai rien vu. » Puis il se dit : « Si, j'ai vu, mais il se peut que mon Seigneur ait fait survenir quelque chose en ce que j'ai vu. » Alors qu'il réfléchissait à cela, il vit un homme venir sur un cheval blanc et noir, portant des vêtements blancs et fendant l'air. Il ne cessa de le fixer jusqu'à ce qu'il se rapproche. Il disparut puis lui cria : « Es-tu Luqmân ? – Oui. – Qu'a dit ton fils, cet impudent ? – Ô serviteur d'Allah ! Qui es-tu ? J'entends tes paroles mais je ne vois pas ton visage. – Je suis Jibrîl. Ne peut me voir qu'un ange rapproché ou un prophète envoyé. Sans cela tu me verrais. Qu'a dit ton fils, cet impudent ? – Ne le sais-tu pas ? – Je ne sais rien de votre affaire, sauf que vos anges scribes sont venus me trouver, alors que mon Seigneur (ﷻ) m'a ordonné d'engloutir cette ville avec tout ce qu'elle renferme ainsi que ses voisinages, et ils m'ont informé que vous désiriez vous rendre dans cette ville. J'ai donc imploré Allah de vous retenir autant qu'Il le voulait. Il vous a retenu loin de moi par ce qui a frappé ton fils, sans cela vous auriez été vous aussi engloutis. » Puis Jibrîl (عليه السلام) passa sa main sur le pied de l'enfant qui se mit debout, puis il passa sa main sur ce qui contenait les provisions et l'eau, et ils se remplirent de nourriture et d'eau. Puis, il les souleva, eux et leurs ânes, et les transporta dans les airs, et ils se retrouvèrent dans leur maison qu'ils avaient quitté depuis des jours et des nuits. »

Le deuxième point de vue est l'agrément de la souffrance en raison de la récompense escomptée, comme cela a été mentionné concernant l'agrément de la *hijama*, de la saignée, et de la prise de remèdes dans l'attente de la guérison.

Le troisième point de vue est l'agrément de la souffrance, non pour ce qu'on escompte au-delà, mais parce qu'il s'agit de la volonté du bien-aimé. Ainsi, la chose la plus agréable est celle qui recèle l'agrément du bien-aimé, même si cela comporte sa propre perte. Ainsi, quelqu'un dit :

Point de douleur pour une blessure qui vous contente

Il a précédé que l'amour domine, du fait qu'il ébahit au point de ne plus ressentir la douleur. Il ne convient pas que celui qui l'ignore le renie, car il en est privé en raison de l'absence de ce qui le provoque qui est l'excès de son amour. Celui qui n'a pas goûté à la saveur de l'amour ne peut connaître ses merveilles. Par ma vie ! Celui qui est privé d'ouïe nie le plaisir des chants et des mélodies, et celui qui est privé de cœur nie forcément ces plaisirs qui n'ont d'autre source que le cœur.

L'invocation ne contredit pas l'agrément

Sache que l'invocation ne contredit pas l'agrément, de même que la réprobation des péchés, l'abomination de leurs auteurs et leurs motifs, et la volonté de les faire disparaître.

Concernant l'invocation, Allah (ﷻ) nous l'a instaurée comme adoration, et Il a loué certains de Ses serviteurs en disant :

وَيَدۡعُونَنَا رَغَبٗا وَرَهَبٗاۖ

« *Ils Nous invoquaient avec espoir et crainte* »[1]

Du reste, les invocations du Messager d'Allah (ﷺ), des autres prophètes et pieux sont connues.

Quant à la réprobation des péchés et du fait de ne pas les agréer, Allah nous l'a instaurée comme adoration, et Il a blâmé aussi celui qui les agrée. Il en est de même de l'aversion envers les mécréants et dépravés, et de leur désapprobation. Les preuves du Coran et des récits à ce propos sont très nombreuses.

Si on objecte : les hadiths mentionnent l'agrément du décret d'Allah, donc si les péchés ne relèvent pas de ce qui est décrété par Allah (ﷻ), cela est impossible, et s'ils relèvent de Son décret, l'aversion pour eux sont une

[1] *Al-Anbiyâ'*, v.90.

aversion pour le décret d'Allah, alors comment concilier ces deux attitudes ?

Sache que ceci relève de ce qui trouble ceux qui sont incapables de connaître les secrets de la science, au point que certains ont été trompés jusqu'à dire que le fait de ne pas réprouver constituait une des stations de l'agrément, et ils l'ont nommée bon comportement. C'est une pure ignorance. Nous disons, au contraire, que l'agrément et la réprobation s'opposent lorsqu'ils s'appliquent à la même chose, du même point de vue, et de la même manière. Mais si tu agrées une chose d'un point de vue et la réprouves d'un autre, cela n'est pas une contradiction. Par exemple, la mort de ton ennemi, qui est aussi l'ennemi d'un autre de tes ennemis, qu'il était sur le point le faire périr. Tu réprouves sa mort si tu considères qu'un ennemi de ton ennemi est mort, mais tu l'agrées si tu considères qu'il est ton ennemi.

Le péché comporte, lui aussi, deux points de vue : l'un tourné vers Allah (ﷻ) en ce sens qu'il relève de Son choix et Sa volonté, tu l'agrées de ce point de vue en confiant le royaume à Celui qui possède la royauté ; et un deuxième point de vue tourné vers le serviteur en ce sens qu'il s'agit de ce qu'il a acquis, d'un attribut et d'un signe indiquant qu'il est méprisé et détesté auprès d'Allah (ﷻ), car Il l'a soumis aux causes de l'éloignement et du mépris. De ce point de vue, il s'agit d'une chose mauvaise et blâmable.

Ceci ne se dévoile qu'à travers un exemple : supposons qu'un être aimé dise devant celui qui l'aime : « Je veux distinguer qui m'aime de qui me déteste. Je vais établir pour cela une balance véridique en me rendant chez untel et en le frappant si violemment que cela le contraigne à m'insulter, et lorsqu'il m'aura insulté, je le détesterai et le prendrai pour ennemi. Celui qui l'aimera, je saurais qu'il est également mon ennemi, et celui qui le détestera, je saurais qu'il est mon bien-aimé et mon ami. » Il le fit et arriva ce qu'il voulut comme insulte qui fut la cause de l'aversion, et l'aversion qui fut la cause de l'inimitié. Ainsi, toute personne sincère dans son amour est en droit de dire : concernant ta conduite dans le fait que tu as frappé et nuit à cet homme, je l'aime, car c'est ton avis, ta conduite, et ton œuvre ; quant au fait que cet homme t'ait insulté lorsque tu l'as lié à cet autre, c'est une transgression et une agression à ton encontre. C'est pourquoi je le déteste pour cela, car il aurait dû patienter et ne pas insulter. Il en est de même dans le fait qu'Allah soumette le serviteur aux causes des désirs et péchés, et le déteste pour sa transgression.

Tout serviteur qui aime Allah doit donc détester celui qu'Allah (ﷻ) déteste, faire preuve d'inimitié envers celui qu'Il a pris pour ennemi et éloigné, même si, par Sa domination et Sa puissance, Il l'a contraint à Le

prendre pour ennemi et Lui désobéir, car il est éloigné et banni. Celui qui est éloigné des degrés de proximité doit être détesté par tous ceux qui aiment Allah, conformément à leur Bien-aimé, en manifestant de la colère contre celui pour lequel le Bien-aimé manifeste colère et éloignement.

Ainsi se confirme tout ce que mentionnent les hadiths concernant l'aversion pour Allah et l'amour pour Allah, la fermeté envers les mécréants, la dureté et l'excès dans leur aversion, tout en agréant le décret d'Allah (ﷻ) car il est Son décret. Tout ceci nait du secret de la prédestination qui ne permet aucune divulgation, et qui est que le bien et le mal font tous deux partie de la volonté et de la décision [d'Allah] ; si ce n'est que le mal est voulu et détesté, et que le bien est voulu et agréé.

Il est meilleur de garder le silence, de se conformer à la bienséance de la Législation et de s'arrêter à ce qui a été imposé aux créatures consistant à lier l'agrément du décret d'Allah (ﷻ) et l'aversion des péchés. Et Allah est plus savant.

Parmi ce qui se rapporte à l'amour

On rapporte qu'Allah (ﷻ) révéla à Dâwud (ﷺ) : « Si ceux qui se détournent de Moi savaient comme Je les attends, comme Je suis bienveillant envers eux, et comme Je désire qu'ils délaissent leurs péchés, ils mourraient de désir pour Moi, et leurs membres se déchireraient en morceaux par amour pour Moi. Ô Dâwud ! Telle est Ma volonté concernant ceux qui se détournent de Moi, alors qu'en est-il de ceux qui viennent vers Moi ? Ô Dâwud ! Le serviteur n'a jamais autant besoin de Moi que lorsqu'il se passe de Moi, et il n'est jamais aussi illustre pour Moi que lorsqu'il revient vers Moi. »

Une femme dévote dit : « Par Allah ! Je suis lassée de la vie au point que si je voyais qu'on vendait la mort, je l'achèterais par désir pour Allah (ﷻ) et amour de Sa rencontre. » On lui demanda : « Es-tu sûre de tes œuvres ? » Elle répondit : « Non, mais je L'aime et j'ai une bonne opinion de Lui. Le vois-tu me châtier alors que je L'aime ? »

34 – Le Livre de l'intention, la sincérité et la véracité

Sache qu'il a été dévoilé aux maîtres des cœurs, par le discernement de la foi et les lumières du Coran, qu'on ne parvient à la félicité que par la science et l'adoration. Tous les hommes sont voués à la perte, sauf les savants ; tous les savants sont voués à la perte, sauf ceux qui œuvrent ; tous ceux qui œuvrent sont voués à la perte, sauf ceux qui vouent un culte exclusif, et ces derniers encourent un grand danger.

L'œuvre dépourvue d'intention n'est que fatigue, l'intention dépourvue de sincérité n'est qu'ostentation, et la sincérité sans correction n'est que poussière. Allah (ﷻ) dit :

وَقَدِمْنَآ إِلَىٰ مَا عَمِلُوا۟ مِنْ عَمَلٍ فَجَعَلْنَٰهُ هَبَآءً مَّنثُورًا (٢٣)

« ***Nous avons considéré leurs œuvres, et Nous les avons réduites en poussière éparpillée*** »[1]

Comment l'intention de celui qui ne connaît pas la réalité de l'intention pourrait-elle être valable ? Comment celui qui amende son intention pourrait-il être sincère s'il ne connaît pas la réalité de la sincérité ? Et comment celui qui est sincère peut-il exiger de son âme la véracité s'il n'a pas réalisé sa signification ? La première obligation, pour tout serviteur qui désire obéir à Allah (ﷻ), consiste d'abord à connaître l'intention, afin d'obtenir la connaissance, puis de l'amender par l'œuvre, après avoir compris la réalité de la véracité et de la sincérité qui sont deux moyens pour le serviteur de parvenir au salut. Nous mentionnerons cela en trois parties.

L'intention, sa réalité, sa vertu et ce qui s'y rapporte

Allah (ﷻ) dit :

وَلَا تَطْرُدِ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُم بِٱلْغَدَوٰةِ وَٱلْعَشِىِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُۥ

« ***Ne repousse pas ceux qui, matin et soir, implorent leur Seigneur, cherchant Sa Face.*** »[2]

ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Les actions ne valent que par les intentions et chacun [ne sera rétribué] que selon ce qu'il a voulu. Celui qui émigre pour Allah et Son Messager, son émigration lui*

---

[1] *Al-Furqân*, v.23.
[2] *Al-Anᶜâm*, v.52.

sera comptée pour Allah et Son Messager ; et celui qui émigre pour obtenir un bien de ce bas-monde, ou pour épouser une femme, son émigration lui sera comptée selon ce qu'il recherchait. »[1]

Abû Mûsâ rapporte : « Un bédouin demanda au Prophète (ﷺ) : « Un homme qui combat pour le butin, un homme qui combat pour la renommée, et un homme qui combat par ostentation, lequel est considéré sur le sentier d'Allah ? » Il répondit : « *Celui qui combat afin que la Parole d'Allah soit la plus élevée est considéré sur le sentier d'Allah.* »[2]

Jâbir (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Vous avez laissé à Médine des hommes, et vous ne traverserez pas une rivière ou n'emprunterez pas un chemin sans qu'ils ne partagent avec vous la rétribution, car ils ont été retenus par la maladie.* »[3]

Ibn ᶜAbbâs rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Celui qui envisage d'accomplir une bonne œuvre mais ne la réalise pas, on la lui écrit tout de même comme une bonne action.* »[4]

Abû Kabshah Al-Anmârî rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : «*Les gens de cette communauté sont semblables à quatre sortes d'hommes : un homme à qui Allah a accordé des biens et de la science, et qui œuvre en fonction de cette dernière pour dépenser ses biens comme il se doit. Un homme à qui Allah a donné de la science sans lui accorder de biens, et qui se dit : « Si j'avais ce que cet homme possède, je le dépenserais de la même manière. » Ces deux hommes sont égaux dans la rétribution. Un homme à qui Allah a accordé des biens sans lui donner la science, si bien qu'il les dépense sans clairvoyance et de manière non conforme. Et un homme à qui Allah n'a accordé ni argent, ni science et qui se dit : « Si j'avais ce que cet homme possède, je le dépenserais de la même manière. » Ces deux hommes sont égaux dans le péché.* »[5]

Abû ᶜImrân Al-Jawnî dit : « Les anges remontent au ciel avec les œuvres. Le Roi leur dit alors : « Jetez ce registre. » Les anges répondent : « Seigneur ! Il a dit du bien, c'est pourquoi nous l'avons inscrit pour lui. » Allah (ﷻ) dit alors : « Il n'a pas visé Ma Face à travers cet acte. » Le Roi dit par deux fois : « Inscris ceci et ceci en faveur d'untel. » L'ange dit : « Seigneur ! Il n'a pas accompli cette œuvre ! » Allah (ﷻ) lui dit alors : « Mais il en a eu l'intention. »

[1] Al-Bukhârî (6689) et Muslim (1907).
[2] Al-Bukhârî (2810) et Muslim (1904).
[3] Al-Bukhârî (2839) et Muslim (1911).
[4] Al-Bukhârî (6491) et Muslim (131).
[5] *Sahîh Ibn Mâjah* (401).

ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb dit : « Les meilleures œuvres consistent en l'accomplissement de ce qu'Allah (ﷻ) a imposé, la retenue devant ce que Allah (ﷻ) a interdit, et la sincérité de l'intention concernant ce qui se trouve auprès d'Allah (ﷻ). »

Quelqu'un demanda : « Indiquez-moi une œuvre par laquelle je ne cesserai d'œuvrer pour Allah (ﷻ) ? » On lui dit : « Aie l'intention d'accomplir le bien, ainsi tu ne cesseras d'œuvrer, même si tu n'agis pas, car l'intention agit même si l'acte est absent. Celui qui a l'intention de prier la nuit mais s'endort, on lui inscrit la rétribution de ce qu'il a eu l'intention de faire. »

Il est mentionné dans le hadith : « *Pas un homme n'a l'habitude de jeûner la nuit et n'est pris par le sommeil, sans qu'Allah ne lui inscrive la récompense de sa prière, et que son sommeil ne soit une aumône qui lui est faite.* »[1]

Il est dit dans le hadith : « L'intention du croyant est meilleure que son œuvre. »[2] Les termes intention (*niyyah*), volonté (*irâdah*) et dessein (*qaṣd*) portent ainsi le même sens.

Les œuvres liées à l'intention

Sache également que les œuvres se répartissent en trois catégories :

La première est celle des péchés dont la condition ne change pas avec l'intention, à l'instar de celui qui construit une mosquée avec des biens illicites, visant ainsi le bien. L'intention n'a aucune influence sur cela, car viser le bien à travers le mal est un autre mal. Le bien n'est connu en tant que tel qu'à travers la Législation, alors comment le mal pourrait-il être un bien ? Cela est bien loin !

Sache que celui qui se rapproche des gouverneurs en construisant des mosquées et écoles avec des biens illicites est semblable au rapprochement des mauvais savants qui instruisent les sots et les hommes mauvais qui s'adonnent à la perversion, car lorsque ces derniers s'initient à la science, ils deviennent des brigands sur la voie d'Allah (ﷻ), qui sont avides de ce bas-monde et suivent les passions. Les conséquences néfastes de leur conduite incombent à leur enseignant, s'il connaissait la corruption de leurs intentions et desseins.

---

[1] *Ṣaḥîḥ Al-Jâmiᶜ* (5691).
[2] *Ad-Ḏaᶜîfah* (5976), la chaîne de transmission du hadith est faible.

Il en est de même de l'enseignement des conteurs, car les desseins de la plupart d'entre eux sont connus : ils veulent gagner ce bas-monde et amasser des biens par tout moyen. Les instruire revient à les aider à la corruption. Tu sais désormais que l'obéissance peut se transformer en une désobéissance en fonction du dessein ; alors que la désobéissance ne se transforme jamais en une obéissance de par le dessein visé. Au contraire, lorsque s'y ajoute un mauvais dessein, son péché et son tort augmentent.

La deuxième catégorie est celle des actes d'obéissance qui sont liés aux intentions, pour leur validité intrinsèque et la multiplication de leur mérite. Concernant le fondement, il consiste à ce que le serviteur ait l'intention d'adorer uniquement Allah (ﷻ), et s'il vise l'ostentation, cela devient une désobéissance. Quant à la multiplication du mérite, elle s'obtient par la multiplication des bonnes intentions, car un seul acte d'obéissance peut porter nombre de bonnes intentions, et qu'ainsi chaque intention apporte une rétribution, puisque chacune d'elle est une bonne action, et ensuite chaque bonne action est multipliée par dix.

Ceci à l'exemple du fait de s'asseoir dans la mosquée qui est un acte d'obéissance, à travers lequel on peut avoir nombre d'intentions, comme le fait d'attendre la prière, d'accomplir une retraite spirituelle et empêcher les membres [de commettre le mal], de repousser les occupations qui détournent d'Allah (ﷻ) en se retirant dans la mosquée pour s'y consacrer à la mention d'Allah (ﷻ), et d'autres intentions similaires. Ceci est donc la voie pour multiplier les bonnes intentions, et tu peux appliquer cela à l'ensemble des actes d'obéissance, car tout acte d'obéissance supporte de nombreuses intentions.

La troisième catégorie est celle des choses permises, car toute chose permise supporte une ou plusieurs intentions qui la transforment en une œuvre pieuse par laquelle on parvient aux plus hauts-degrés. Combien est grande la perte de celui qui les néglige et s'y adonne à la manière des bêtes insouciantes.

Le serviteur ne doit mépriser aucune pensée, aucun pas, et aucun instant, car il sera interrogé sur tout cela au Jour de la Résurrection : pourquoi l'a-t-il fait ? Quel était son dessein ?

On peut donner pour exemple des choses permises à travers lesquelles on formule une intention pieuse, le fait de se parfumer avec l'intention de se conformer à la Sunna, de respecter la mosquée et de chasser les mauvaises odeurs qui incommodent ses fréquentations.

As-Shâfi'î dit : « Celui qui se parfume développe sa raison. » Aussi, le fait de prendre soin de sa tête augmente la perspicacité et l'intelligence, il est ainsi plus aisé de saisir les objectifs de la religion.

Un pieux prédécesseur dit : « J'aime avoir une intention en toute chose, même en mangeant, buvant, dormant, et en allant aux toilettes. » Il est possible, à travers toutes ces choses, de chercher à se rapprocher d'Allah, car tout ce qui est un moyen de pérenniser le corps et de vider le cœur relève des objectifs de la religion. Ainsi, celui qui vise à travers la nourriture le fait de se renforcer pour l'adoration, et à travers les rapports charnels la protection de sa religion, le réconfort du cœur de son épouse et l'obtention d'un enfant qui adorera Allah après lui, sera récompensé pour tout cela. Aussi, ne méprise rien de tes gestes et de tes paroles. Demande-toi des comptes, avant qu'on ne t'en demande, corrige ce que tu veux faire avant de l'entreprendre, et regarde également dans ton intention ce que tu as délaissé.

L'intention est différente du choix

Sache que l'intention est la propension et l'inclination de l'âme vers ce qui lui apparaît comme un intérêt pour elle, dans l'immédiat ou dans sa conclusion. Un ignorant peut entendre ce que nous avons recommandé du perfectionnement de l'intention et dire en mangeant : « J'ai l'intention de manger pour Allah » ou en récitant : « J'ai l'intention de réciter pour Allah » pensant que ceci constitue une intention, alors qu'il n'en est rien. En effet, l'intention est une propension du cœur et elle s'apparente aux ouvertures accordées par Allah (ﷻ). L'intention n'entre pas dans le cadre du choix. Elle peut être aisée à certains moments, difficile à d'autres. Mais en générale, elle est aisée pour celui dont le cœur penche vers la religion plutôt que ce bas-monde.

En matière d'intentions, les gens sont de plusieurs catégories. Pour certains, l'acte d'obéissance est motivé par la crainte, et pour d'autres par l'espoir. Mais il est une station plus élevée que ces deux-ci, qui consiste à accomplir un acte d'obéissance avec l'intention de glorifier Allah (ﷻ) qui mérite l'obéissance et l'adoration. Mais cette dernière ne s'offre pas à celui qui convoite ce bas-monde. Il s'agit de l'intention la plus précieuse et la plus élevée. Rares sont ceux qui la comprennent, et plus rares encore ceux qui la pratiquent. Celui qui atteint cette station ne dépasse pas la mention d'Allah (ﷻ) et à la méditation sur Sa majesté, par amour pour Lui.

Ahmad Ibn Khadrawayh rapporta qu'il vit le Seigneur en rêve, et qu'Il lui dit : « Tous les gens recherchent [des choses] auprès de Moi, sauf Abû Yazîd qui Me recherche. »

Nous avons mentionné que ces intentions diffèrent en degrés, et il se peut que celui dont le cœur est dominé par l'une d'elle ne puisse passer à une autre. Ainsi, celui dont l'intention est d'accomplir une chose permise et non un acte méritoire, l'accomplissement de ce qui est permis aura la préséance sur l'acte méritoire. Par exemple, celui qui a l'intention de manger et dormir pour se renforcer dans l'accomplissement de l'adoration et reposer son corps, mais dont l'intention n'est pas, sur l'instant, orientée vers la prière et le jeûne ; le fait de manger et de dormir est ici meilleur. Plus encore, si le serviteur se lasse de l'adoration en raison de son extrême attachement à celle-ci, et qu'il sait qu'en se divertissant un moment par une chose permise, il retrouvera son entrain, cela est meilleur que la poursuite de l'adoration dans ces conditions.

ᶜAlî dit : « Distrayez les cœurs et recherchez pour cela les joyaux de la sagesse, car les cœurs se lassent comme les corps se lassent. »

Un homme dit : « Distrayez les cœurs afin de comprendre la mention d'Allah. »

Ce sont là des subtilités que tu ne peux percevoir qu'en côtoyant les savants, car l'homme habile dans l'art médical peut soigner celui qui a de la fièvre avec de la viande, bien que celle-ci soit d'humeur chaude, ce que trouve improbable celui qui connaît peu de la médecine, alors que ce cherche ainsi le médecin est de lui faire reprendre des forces afin de supporter les soins. De même, celui qui est rompu aux techniques de combat peut fuir devant son adversaire par ruse, pour l'attirer dans un passage étroit. Or, le cheminement sur la voie d'Allah (ﷻ) n'est qu'un combat contre Satan et un traitement du cœur. Celui qui est clairvoyant et auquel on accorde la réussite découvre sur cette voie des ruses subtiles que les hommes faibles excluent totalement. Or ces derniers ne doivent pas exclure ce qui leur échappe mais l'admettre chez ceux qui parviennent à ces états, jusqu'à ce que ces secrets leur soient révélés ou qu'ils parviennent à cette station.

La sincérité, sa vertu, sa réalité et ses degrés

Allah (ﷻ) dit :

وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُواْ ٱللَّهَ مُخۡلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ

« Il ne leur a pourtant été ordonné que d'adorer Allah, en Lui vouant un culte exclusif »[1]

أَلَا لِلَّهِ ٱلدِّينُ ٱلۡخَالِصُۚ

« C'est à Allah qu'appartient la religion pure »[2]

Le Prophète (ﷺ) dit à Mucâdh Ibn Jabal : « Voue exclusivement ton adoration [à Allah], et peu d'œuvres te suffiront. »[3]

Il est dit dans le hadith d'Anas (ﷺ) : Au Jour de la Résurrection, les anges viendront avec des livrets scellés. Allah (ﷻ) leur dira alors : « Jetez celui-ci, et acceptez celui-là. » Les anges diront : « Par Ta Gloire ! Nous n'avons inscrit que ce qui était. » Allah dira : « Ceci était voué à autre que Moi, et aujourd'hui Je n'accepte que ce qui M'était voué. »[4]

De même, le Prophète (ﷺ) a dit : « Les anges élèvent l'œuvre du serviteur qu'ils multiplient et font croître, et Allah leur révèle : Vous inscrivez les œuvres de Mon serviteur, et Moi J'observe ce qui est en son âme. Mon serviteur n'a pas été sincère en son œuvre ! Jetez-le au plus bas degré de l'Enfer. De même, les anges élèvent l'œuvre du serviteur qu'ils sous-estiment, et Allah leur révèle : Vous inscrivez les œuvres de Mon serviteur, et Moi J'observe ce qui est en son âme. Multipliez son œuvre et installez-le aux plus hauts degrés du Paradis. »[5]

On rapporte qu'Al-Hasan dit : « Un arbre était adoré en dehors d'Allah. Un homme vint à cet arbre et dit : « Je vais couper cet arbre. » Il s'en approcha pour le couper, par colère pour Allah, mais Satan vint à lui sous une forme humaine et lui dit : « Que veux-tu ? – Je veux couper cet arbre qu'on adore en dehors d'Allah. – Si toi tu ne l'adores pas, en quoi te nuit celui qui l'adore ? – Je vais le couper. – Veux-tu quelque chose de meilleur pour toi. Ne le coupe pas, et au matin tu trouveras deux dinars sous ton oreiller. – Qui me le garantit ? – Je te le garantis. » L'homme rentra chez lui, et au matin il trouva deux dinars sous son oreiller. Le lendemain il ne

---

[1] *Al-Bayyinah*, v.5.
[2] *Az-Zumar*, v.3.
[3] *Ad-Dacîfah* (2160), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[4] *Dacîf Al-Jâmic* (660), la chaîne de transmission du hadith est très faible.
[5] *Dacîf At-Targhîb* (27), le hadith est inventé.

retrouva rien, il se leva furieux pour couper l'arbre. Satan se présenta à lui sous sa forme et lui dit : « Que veux-tu ? – Je veux couper cet arbre qu'on adore en dehors d'Allah. – Tu mens, tu ne peux le couper. » L'homme s'avança pour le couper, mais Satan le terrassa et l'étrangla au point de le tuer, puis il lui dit : « Sais-tu qui je suis ? » Il l'informa qu'il était Satan, puis lui dit : « Tu es venu la première fois par colère pour Allah, et je ne pouvais rien contre toi. Puis je t'ai dupé par les deux dinars, et tu l'as laissé. Mais lorsque tu ne les as pas retrouvés, tu es venu par colère pour les deux dinars, et j'ai pu ainsi avoir pouvoir sur toi. »

Maᶜrûf Al-Karkhî se frappait et disait : « Ô âme ! Sois sincère et tu seras épargnée ! »

Abû Sulaymân dit : « Bienheureux celui qui accomplit un seul pas par lequel il ne vise qu'Allah (ﷻ). »

On rapporte qu'un homme sortait sous l'apparence des femmes et participaient aux cérémonies que fréquentent les femmes comme les noces et les funérailles. Un jour, alors qu'il se trouvait dans une cérémonie au milieu des femmes, une pierre précieuse fut volée. Les gens crièrent : « Fermez la porte afin que nous fouillions tout le monde. » On se mit à les fouiller, l'une après l'autre, jusqu'à ce qu'il ne reste que lui et une autre femme, il implora Allah en toute sincérité et dit : « Si je suis épargné de ce scandale, je ne recommencerai plus jamais ! » On retrouva la pierre précieuse chez la dernière femme, et on cria : « Libérez l'autre, nous avons trouvé la pierre. »

La réalité de la sincérité

Sache qu'on peut se figurer qu'à toute chose puisse se mêler une autre. Lorsque cette chose est épurée et débarrassée de ce qui s'y mêle, on nomme cela pureté (*ikhlâṣ*). La sincérité a pour opposé l'association, ainsi, celui qui n'est pas sincère est associateur, mais l'association comporte des degrés. Ainsi, à la sincérité dans le *tawḥîd* est l'opposé de l'association dans la divinité.

L'association peut être manifeste ou subtile ; de même pour la sincérité. Nous avons déjà mentionné les degrés de l'ostentation en son endroit, et nous ne parlons ici que de ce qui est motivé par le but de se rapprocher d'Allah, mais qui voit un autre motif se mêler au premier, soit par ostentation, soit pour d'autres penchants de l'âme.

Ceci à l'exemple de celui qui jeûne pour tirer profit de la diète du jeûne, tout en ayant cherchant à se rapprocher d'Allah ; ou de celui qui affranchit un esclave pour se débarrasser de sa charge et de son mauvais caractère ; ou de celui qui accomplit le pèlerinage pour améliorer son humeur par le mouvement du voyage ou se débarrasser d'un mal auquel il s'expose ; ou de celui qui participe à une expédition pour pratiquer la guerre et apprendre ses techniques ; ou celui qui prie la nuit pour chasser le sommeil et veiller sur sa monture ou sa famille ; ou celui qui recherche la science pour se faciliter la recherche de ce qui lui suffit comme biens ; ou celui qui enseigne pour savourer le plaisir de la parole, et d'autres choses semblables. Lorsque le motif en est le rapprochement vis-à-vis d'Allah (ﷻ), mais qu'une de ces pensées vient s'y ajouter, si bien que l'œuvre devienne plus aisée en raison de ces choses, son œuvre transgresse les limites de la sincérité.

Il est rare qu'un acte ou qu'une adoration soit dénué de ces choses, c'est pourquoi on a dit : celui qui obtient au cours de son existence un seul instant qu'il voue sincèrement à Allah (ﷻ) sera sauvé. Ceci en raison de rareté de la sincérité et de la difficulté d'épurer le cœur de toutes ces imperfections, car ce qui est sincère est ce qui n'a d'autre motivation que la recherche du rapprochement vis-à-vis d'Allah (ﷻ).

On demanda à Sahl : « Quelle est la chose la plus dure pour l'âme ? » Il répondit : « La sincérité, car l'âme n'y a aucune part. »

Sache que les imperfections qui troublent la sincérité diffèrent : certaines sont manifestes, d'autres subtiles, et nous avons déjà mentionné les degrés de l'ostentation en son endroit. Certaines formes d'ostentation sont plus subtiles que la reptation d'une fourmi, il faut donc revenir [à ce chapitre]. En somme, tant que celui qui œuvre fait la différence entre la vision de l'homme et de la bête, à propos d'un état de l'œuvre, il est exclu de la pureté de la sincérité. N'échappe à Satan que celui qui observe avec précision et se réjouit de la protection d'Allah (ﷻ) et de Son succès.

On a dit que deux unités de prière d'un savant étaient meilleures que soixante-dix unités de prière d'un ignorant. Je désigne par savant celui qui connaît les subtilités des défauts des œuvres, afin de s'en délivrer, alors que l'ignorant ne regarde que l'aspect extérieur de l'adoration. Un carat d'or authentifié par un expert vaut mieux qu'un dinar [d'or] authentifié par un homme naïf et stupide.

Le statut de l'œuvre mêlée et sa rétribution

Concernant l'œuvre par laquelle on ne vise que l'ostentation, elle se retourne contre son auteur et constitue une cause de châtiment, au même titre que l'œuvre vouée sincèrement à Allah (ﷻ) constitue une cause de récompense. Il n'est aucun problème concernant ces deux catégories. Mais il faut considérer l'œuvre mêlée, à laquelle se mélangent l'ostentation et les désirs de l'âme.

Les gens ont divergé à ce sujet : Ceci implique-t-il une rétribution ou un châtiment, ou rien de cela ? Les récits rapportés ne sont pas exempts d'une opposition à ce sujet. Ce qui nous apparaît – et la science est auprès d'Allah (ﷻ) – est qu'il nous faut considérer l'intensité des motifs : si le motif religieux équivaut au mobile psychique, ils se repoussent et s'annulent, et l'œuvre n'est ni en faveur ni en défaveur de son auteur ; si le motif de l'ostentation est plus puissant, il est nuisible et implique le châtiment, mais son châtiment est inférieur à celui qui œuvre uniquement par ostentation ; et si le motif religieux est plus fort que l'autre, la récompense de l'auteur est fonction de ce qui dépasse de l'intensité du premier motif. Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَظۡلِمُ مِثۡقَالَ ذَرَّةٖۖ وَإِن تَكُ حَسَنَةٗ يُضَٰعِفۡهَا

« ***Allah ne lèse (personne), fût-ce du poids d'une fourmi. Il multiplie la bonne action*** »[1]

Ce que nous venons d'indiquer est attesté par l'unanimité de la Communauté sur le fait que celui qui part pour le pèlerinage en voulant également commercer, son pèlerinage est valide et il en sera récompensé, même si cela est mêlé d'une part des désirs de l'âme. Mais comme le pèlerinage est le moteur originel, son voyage n'est pas dénué de rétribution. Il en est de même de celui qui participe à une expédition, s'il vise à la fois le combat et le butin, et que le butin n'est visé que par voie de conséquence, il obtient une rétribution, mais elle est inférieure à celle de celui qui ne prête aucune attention au butin. Et Allah (ﷻ) est plus savant.

La véracité, sa réalité, son mérite

ᶜAbd Allah Ibn Masᶜûd rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : «*Attachez-vous à la véracité, car la véracité conduit à la bonté et la bonté conduit au Paradis. L'homme ne cesse d'être véridique et de chercher la véracité jusqu'à être inscrit auprès d'Allah comme étant grand véridique.* »[2]

---

[1] *An-Nisâ'*, v.40.
[2] Al-Bukhârî (6094) et Muslim (2607).

Bishr Al-Hâfî dit : « Celui qui se comporte envers Allah avec véracité s'éloigne des gens. »

Sache que le terme *as-sidq* (véracité) s'emploie dans plusieurs sens :

Le premier est la véracité dans la parole. Il convient à tout serviteur de préserver ses propos et de ne parler qu'en toute vérité. La véracité de la langue est la forme la plus notoire et la plus manifeste de la véracité. Il faut aussi qu'il fasse attention aux expressions équivoques, car elles ressemblent au mensonge, sauf en cas de nécessité, et si cela comporte un intérêt en certaines circonstances. Lorsque le Prophète (ﷺ) voulait lancer une expédition, il la cachait par une autre, afin que l'information ne parvienne pas aux ennemis, et qu'ils ne se préparent pour le combattre.[1] Le Prophète (ﷺ) a dit : « *N'est pas menteur celui qui réconcilie deux personnes en disant du bien ou en développant un bien.* »[2]

Le serviteur doit respecter le sens de la véracité dans les termes au travers desquels il s'adresse à son Seigneur, comme Sa Parole :

إِنِّي وَجَّهْتُ وَجْهِيَ لِلَّذِي فَطَرَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ

« ***Je tourne mon visage exclusivement vers Celui qui a créé les cieux et la terre*** »[3]

Si, son cœur est détourné d'Allah et occupé par ce bas-monde, alors il est menteur.

Le deuxième est la véracité dans l'intention et la volonté. Ceci revient à la sincérité. Si, à son œuvre se mêle un désir de l'âme, la véracité de son intention s'annule, et son auteur peut s'avérer menteur, comme dans le hadith des trois hommes[4] : le savant, le lecteur [du Coran], et le combattant. Lorsque le lecteur dit : « J'ai lu le Coran... » son mensonge concernait sa volonté et son intention, et non la lecture elle-même ; de même pour ses deux compagnons.

Le troisième est la véracité dans la résolution et le respect de son exécution. Concernant le premier, cela consiste à ce que le serviteur dise, par exemple : si Allah m'accorde des biens, je les donnerais entièrement en aumône. Cette résolution peut être véridique, mais elle peut aussi comporter une hésitation.

---

[1] Al-Bukhârî (2948) et Muslim (2769).
[2] Al-Bukhârî (2692) et Muslim (2605).
[3] *Al-Anᶜâm*, v.79.
[4] Muslim (1905).

Quant au deuxième, il consiste à être véridique en cette résolution et à ce que l'âme respecte son engagement. Ceci ne comporte aucune difficulté lorsque les réalités se dévoilent, que la résolution apparaît et qu'elle domine les désirs. C'est pourquoi Allah (ﷻ) dit :

مِّنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ رِجَالٌ صَدَقُوا۟ مَا عَـٰهَدُوا۟ ٱللَّهَ عَلَيْهِ

« ***Il est, parmi les croyants, des hommes qui ont été sincères dans l'engagement qu'ils prirent envers Allah.*** »[1]

وَمِنْهُم مَّنْ عَـٰهَدَ ٱللَّهَ لَئِنْ ءَاتَىٰنَا مِن فَضْلِهِۦ لَنَصَّدَّقَنَّ وَلَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلصَّـٰلِحِينَ ﴿٧٥﴾ فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُم مِّن فَضْلِهِۦ بَخِلُوا۟ بِهِۦ وَتَوَلَّوا۟ وَّهُم مُّعْرِضُونَ ﴿٧٦﴾ فَأَعْقَبَهُمْ نِفَاقًا فِى قُلُوبِهِمْ إِلَىٰ يَوْمِ يَلْقَوْنَهُۥ بِمَآ أَخْلَفُوا۟ ٱللَّهَ مَا وَعَدُوهُ وَبِمَا كَانُوا۟ يَكْذِبُونَ ﴿٧٧﴾

« ***Certains parmi eux prirent un engagement envers Allah : « S'il nous donne de Ses bienfaits, nous dépenserons en aumônes, et nous serons du nombre des pieux. » Mais, lorsqu'Il leur accorda de Ses bienfaits, ils se montrèrent avares et tournèrent le dos en se détournant. Alors Il mit de l'hypocrisie dans leur cœur, jusqu'au jour où ils Le rencontreront, pour avoir enfreint ce qu'ils avaient promis à Allah et pour avoir menti.*** »[2]

Le quatrième est la véracité dans les actes qui consiste à ce que le for intérieur soit semblable à l'apparence extérieure, de sorte que ses œuvres manifestes n'indiquent pas de recueillement, ou autre de ce qui tient du for intérieur, qui soit contraire à ce qu'il en est réellement.

Muṯarrif dit : « Lorsque le for intérieur du serviteur et son apparence sont semblables, Allah (ﷻ) dit : voilà Mon serviteur en toute vérité ! »

Le cinquième est la véracité dans les stations de la foi, ce qui est le degré le plus élevé, comme la véracité dans la crainte, l'espoir, l'ascétisme, la satisfaction, l'amour et la confiance en Allah. Ces choses ont des fondements auxquels s'applique ce terme lorsqu'elles s'expriment. Puis, elles ont des finalités et réalités. Aussi, l'homme véridique qui le réalise pleinement est celui qui parvient à leur réalité, car lorsqu'une chose domine et que sa réalité devient effective, on la nomme véridique. Allah (ﷻ) dit :

لَّيْسَ ٱلْبِرَّ أَن تُوَلُّوا۟ وُجُوهَكُمْ قِبَلَ ٱلْمَشْرِقِ وَٱلْمَغْرِبِ وَلَـٰكِنَّ ٱلْبِرَّ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْـَٔاخِرِ وَٱلْمَلَـٰٓئِكَةِ وَٱلْكِتَـٰبِ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ وَءَاتَى ٱلْمَالَ عَلَىٰ حُبِّهِۦ ذَوِى ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَـٰمَىٰ وَٱلْمَسَـٰكِينَ وَٱبْنَ ٱلسَّبِيلِ وَٱلسَّآئِلِينَ

---

[1] *Al-Aḥzâb*, v.23.
[2] *At-Tawbah*, v.75-77.

وَفِي ٱلرِّقَابِ وَأَقَامَ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَى ٱلزَّكَوٰةَ وَٱلْمُوفُونَ بِعَهْدِهِمْ إِذَا عَٰهَدُوا۟ وَٱلصَّٰبِرِينَ فِى ٱلْبَأْسَآءِ
وَٱلضَّرَّآءِ وَحِينَ ٱلْبَأْسِ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ صَدَقُوا۟ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُتَّقُونَ ﴿١٧٧﴾

« Le bien ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant, mais le bien consiste à croire en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, à donner de ses biens, quelqu'amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux pauvres, aux voyageurs [indigents], aux mendiants ; de même qu'à délier les jougs, accomplir la prière, acquitter la Zakat, respecter son engagement, et patienter dans la misère, la maladie et lorsque les combats font rage. [Ceux qui se comportent ainsi] sont, en toute vérité, véridiques et pieux ! »[1]

إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ ثُمَّ لَمْ يَرْتَابُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ
أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلصَّٰدِقُونَ ﴿١٥﴾

« Les vrais croyants sont ceux qui croient en Allah et en Son messager, et qui par la suite ne doutent point et luttent avec leurs biens et leur personne sur le sentier d'Allah. Ceux-là sont les véridiques. »[2]

Donnons un exemple pour la crainte : tout serviteur qui croit en Allah Le craint d'une crainte désignée par ce terme, alors qu'il ne parvient pas au degré de la réalité. Ne vois-tu pas, lorsqu'il craint un gouverneur, comment il devient pâle et tremble, de peur que le mal ne le touche. Ensuite, il craint l'Enfer, mais rien de cela ne se manifeste lorsqu'il commet un péché. C'est pourquoi ᶜÂmir Ibn ᶜAbd Qays dit : « Je m'étonne, concernant le Paradis, du sommeil de qui le recherche ; et je m'étonne, concernant l'Enfer, du sommeil de qui le fuit. »

La réalisation de ces choses est extrêmement rare, car ces stations n'ont pas de fin si bien qu'on puisse parvenir à leur complétude. Chaque serviteur en obtient plutôt une part, en fonction de son état, faible ou fort. S'il est fort, on le nomme véridique, et si Allah connaît d'un serviteur la véracité, Il l'écoute. Le véridique dans toutes ces stations est rare, le serviteur peut avoir une part de véracité dans certaines à l'exclusion d'autres. Parmi les signes de la véracité figure la dissimulation des épreuves et des actes d'obéissance, et la répugnance à ce que les créatures en aient connaissance.

---

[1] *Al-Baqarah*, v.177.
[2] *Al-Hujurât*, v.15.

35 – Le Livre de l'examen de l'âme et de la surveillance

Allah (ﷻ) dit :

يَوْمَ تَجِدُ كُلُّ نَفْسٍ مَّا عَمِلَتْ مِنْ خَيْرٍ مُّحْضَرًا وَمَا عَمِلَتْ مِن سُوٓءٍ تَوَدُّ لَوْ أَنَّ بَيْنَهَا وَبَيْنَهُۥٓ أَمَدًۢا بَعِيدًا ۗ
وَيُحَذِّرُكُمُ ٱللَّهُ نَفْسَهُۥ ۗ

« Le jour où chaque âme trouvera devant elle ce qu'elle aura fait de bien et ce qu'elle aura fait de mal ; elle souhaitera qu'il y ait entre elle et ce mal une longue distance ! Allah vous met en garde contre Lui-même. »[1]

وَنَضَعُ ٱلْمَوَٰزِينَ ٱلْقِسْطَ لِيَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ فَلَا تُظْلَمُ نَفْسٌ شَيْـًٔا ۖ وَإِن كَانَ مِثْقَالَ حَبَّةٍ مِّنْ خَرْدَلٍ أَتَيْنَا
بِهَا ۗ وَكَفَىٰ بِنَا حَٰسِبِينَ ﴿٤٧﴾

« Au Jour de la Résurrection, Nous établirons les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée en quoi que ce soit ; même le poids d'un grain de moutarde, Nous le ferons venir. Nous suffisons largement pour rendre les comptes. »[2]

وَوُضِعَ ٱلْكِتَٰبُ فَتَرَى ٱلْمُجْرِمِينَ مُشْفِقِينَ مِمَّا فِيهِ وَيَقُولُونَ يَٰوَيْلَتَنَا مَالِ هَٰذَا ٱلْكِتَٰبِ لَا يُغَادِرُ صَغِيرَةً
وَلَا كَبِيرَةً إِلَّآ أَحْصَىٰهَا ۚ وَوَجَدُوا۟ مَا عَمِلُوا۟ حَاضِرًا ۗ وَلَا يَظْلِمُ رَبُّكَ أَحَدًا ﴿٤٩﴾

« Et on déposera le livre de chacun. Alors tu verras les criminels, craignant leur contenu, dire : « Malheur à nous ! Qu'a donc ce livre à n'oublier aucun péché, petit ou grand, sans le mentionner ? » Ils trouveront devant eux toutes leurs œuvres, et ton Seigneur n'est injuste envers personne. »[3]

يَوْمَئِذٍ يَصْدُرُ ٱلنَّاسُ أَشْتَاتًا لِّيُرَوْا۟ أَعْمَٰلَهُمْ ﴿٦﴾ فَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُۥ ﴿٧﴾
وَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرًّا يَرَهُۥ ﴿٨﴾

« En ce jour, les gens sortiront séparément pour que leurs œuvres leur soient montrées. Celui qui aura fait le poids d'une fourmi de bien, le verra, celui qui aura fait le poids d'une fourmi de mal, le verra »[4]

---

[1] *Âl 'Imrân*, v.30.
[2] *Al-Anbiyâ'*, v.74.
[3] *Al-Kahf*, v.49.
[4] *Az-Zalzalah*, v.6-8.

Ces versets et d'autres semblables impliquent la gravité des comptes dans l'au-delà. Ceux qui sont doués de clairvoyance réalisent qu'ils ne peuvent échapper à ces dangers que par l'attachement à l'examen de leur âme et la véracité dans la surveillance. Celui qui demande des comptes à son âme en ce bas-monde, au Jour de la Résurrection, ses comptes seront légers et son issue sera bonne. Quant à celui qui néglige l'examen de l'âme, son malheur perdurera. Lorsqu'ils ont su qu'ils ne seront sauvés que par l'obéissance, et qu'Allah (ﷻ) leur ordonne la patience et la lutte, en disant :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱصْبِرُوا۟ وَصَابِرُوا۟ وَرَابِطُوا۟

« ***Ô vous qui croyez ! Patientez, endurez, et luttez constamment (contre l'ennemi)*** »[1]

ils ont lutté contre leur âme, avant tout par l'exigence, puis la surveillance, puis l'examen, puis la punition, puis la résistance, puis les reproches. Leur lutte comportait donc six stations dont l'origine est l'examen de l'âme. Mais tout examen de l'âme survient après l'exigence et la surveillance, et il est suivi, en cas d'échec, des reproches et de la punition. Il est donc nécessaire d'expliquer cette station.

Première station : l'exigence

Sache que, tout comme le commerçant s'aide d'un associé dans le commerce pour rechercher le profit, et qu'il lui stipule ses exigences et lui réclame des comptes, la raison a, elle aussi, besoin de l'association de l'âme : elle lui définit des fonctions, lui pose des conditions et l'oriente vers la voie de la réussite. Puis, elle ne cesse de la surveiller, car elle n'est pas à l'abri de sa trahison et du fait qu'elle dilapide le capital. Ensuite, la raison doit lui réclamer des comptes et lui demander de respecter les conditions qu'elle lui a posées, car le profit de ce commerce est le plus haut degré du Paradis. Ainsi, la précision des comptes demandés à l'âme en cela est plus importante que la précision exigée pour nombre de profits mondains. Donc, il incombe à tout homme déterminé qui croit en Allah et au Jour Dernier, de ne jamais négliger de réclamer des comptes à son âme et de surveiller de près ses mouvements, ses inactivités et ses pensées, car chacun des souffles de l'existence est une perle précieuse irremplaçable.

Après s'être acquitté de l'obligation [la prière] de l'aube, le serviteur doit vider son cœur un moment afin d'imposer ses exigences à son âme, en lui disant : je n'ai d'autre marchandise que l'existence, et lorsque le capital s'épuise, on désespère de toute possibilité de commercer et de réaliser des

---

[1] *Âl ʿImrân*, v.200.

profits. En ce jour nouveau, Allah m'a accordé un sursis, Il a retardé le terme de mon existence et m'a accordé ce bienfait, et s'Il m'avait fait mourir, j'aurais souhaité qu'Il me fasse revenir en ce bas-monde pour accomplir une œuvre pieuse. Considère, ô âme, qu'on t'a fait mourir puis revenir, et prends garde à perdre ce jour ! Sache que la nuit et le jour comptent vingt-quatre heures et que, pour chaque jour, on déploie pour le serviteur vingt-quatre coffres alignés. On ouvre pour lui un coffre, et il le voit rempli de la lumière des bonnes actions accomplies au cours de cette heure. La vision de ces lumières lui procure tant de joie que si elle était partagée entre les habitants de l'Enfer, elle les ébahirait si bien qu'ils n'éprouveraient plus la douleur du feu. On lui ouvre un autre coffre, noir et sombre, dégageant une mauvaise odeur, dont les ténèbres le recouvrent, ce qui représente l'heure pendant laquelle il a désobéi à Allah (ﷻ). Cela lui provoque tant de frayeur et d'humiliation que si cela était partagé entre les habitants du Paradis, leur félicité serait troublée. Puis, on lui ouvre un coffre vide, ne contenant rien qui l'attriste ou le réjouisse, ce qui représente l'heure pendant laquelle il a dormi, était insouciant, ou s'affairait à une chose licite. Il regrette qu'il soit vide et partage le sentiment de celui qui pouvait réaliser un grand profit mais l'a négligé jusqu'à le manquer. C'est ainsi qu'on lui présente les coffres de son temps tout au long de son existence, et c'est pourquoi il dit à son âme : Efforce-toi aujourd'hui de remplir ton coffre et ne pas le laisser vide. Ne penche pas pour la paresse, l'aisance et le repos, sinon tu manqueras les plus hauts degrés auxquels parviendront d'autres que toi.

Quelqu'un dit : « Suppose qu'on pardonne au malfaisant. N'a-t-il pas, tout de même, manqué la récompense des bienfaisants ? » Ceci est la recommandation qu'il adresse à son âme concernant son temps. Puis il poursuit par une autre recommandation concernant ses sept membres que sont l'œil, l'oreille, la langue, le ventre, le sexe, la main et le pied, qui doivent se soumettre à son âme, car ce sont ses administrés qui travaillent pour elle dans ce commerce éternel, et c'est par eux que se concrétisent ses œuvres. Il lui enseigne que les portes de l'Enfer sont au nombre de sept, conformément au nombre des membres, et ces portes sont réservées à celui qui désobéit à Allah (ﷻ) à travers ces membres. Aussi, il lui recommande de les préserver de la désobéissance.

Concernant l'œil, il le préserve de tout regard vers ce qui est interdit, ou vers un musulman avec mépris, ou toute chose superflue inutile, en l'occupant par ce qui est son commerce et son profit qu'est le regard, empreint de considération, vers ce pour quoi il a été créé parmi les merveilles de la création d'Allah (ﷻ) ou vers les bonnes œuvres pour s'y

conformer, ou dans le Livre d'Allah (ﷻ), la Sunna de Son Messager (ﷺ), et l'étude des livres de sagesse, pour en tirer exhortation et profit.

C'est ainsi qu'il doit adresser à chaque membre la recommandation appropriée, notamment la langue et le ventre, et nous avons mentionné les méfaits de la langue en ce qui a précédé. Il utilise chacun d'eux en ce pour quoi il a été créé, comme la mention d'Allah, le rappel, la répétition de la science et de l'enseignement, l'orientation des serviteurs d'Allah (ﷻ) vers la voie d'Allah, la réconciliation, et d'autres œuvres de bien encore.

Concernant le ventre, il lui impose d'abandonner la gloutonnerie, de s'écarter des ambigüités et des désirs, et de se contenter de ce qui est nécessaire. Il pose comme condition à son âme, en cas de transgression à ce sujet, de la punir en la privant des plaisirs du ventre, afin de lui faire manquer plus qu'elle n'a obtenu par son désir. De même pour tous les membres, et il serait long de le développer. Il doit également lui enseigner ce que cachent l'obéissance des membres et leur désobéissance.

Puis, il poursuit sa recommandation concernant les fonctions des adorations qui se répètent de jour et de nuit, les œuvres surérogatoires dont il est capable et leur multiplication. Ce sont des conditions auxquelles l'âme doit s'accoutumer chaque jour, on se passe donc de cette exigence, mais on ne doit pas manquer, chaque jour, de lui évoquer une chose nouvelle en laquelle Allah (ﷻ) a un droit. Ceci est très fréquent pour celui qui se consacre à une chose de ce bas-monde, comme l'administration, le commerce ou autre, car peu de jours seront dénués d'un nouvel évènement demandant à ce qu'on respecte le droit d'Allah en cela. Il faut donc imposer à son âme la droiture et la soumission à la vérité.

Shaddâd Ibn Aws rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « L'homme avisé est celui qui soumet son âme et œuvre pour ce qui est après la mort, alors que le sot est celui qui laisse son âme suivre ses passions, et fonde de fausses espérances en Allah. »[1]

ʿUmar Ibn Al-Khaṯṯâb dit : « Demandez-vous des comptes avant qu'on ne vous en demande, pesez-vous avant d'être pesés, et préparez-vous pour la grande présentation devant Celui auquel rien de vos œuvres n'échappe :

يَوْمَئِذٍ تُعْرَضُونَ لَا تَخْفَىٰ مِنكُمْ خَافِيَةٌ ﴿١٨﴾

« En ce jour, vous serez présentés devant Allah, rien de vous ne sera caché »[2]

---

[1] *Ad-Ḏaʿîfah* (5319), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] *Al-Ḥâqqah*, v.18.

Deuxième station : la surveillance

Si l'homme adresse une recommandation à son âme et qu'il pose les conditions que nous avons mentionnées, il ne reste plus qu'à la surveiller et l'observer. Dans le hadith authentique expliquant la bienfaisance, lorsque le Messager d'Allah (ﷺ) a été interrogé, il dit : « *Elle consiste à ce que tu adores Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, Lui te voit.* »[1] Il visa ainsi le fait de garder à l'esprit la grandeur d'Allah et Sa surveillance dans l'adoration.

On rapporte que Shiblî entra chez Abû-l-Hasan An-Nûri et le trouva assis calmement et parfaitement immobile. Il lui dit : « De qui as-tu appris cette surveillance et ce calme ? » Il répondit : « D'un chat que nous possédions. Lorsqu'il voulait chasser, il s'installait à l'entrée d'un terrier jusqu'à ce qu'aucun de ses poils ne bouge. »

L'homme doit donc surveiller son âme avant et pendant l'œuvre, en se demandant si elle est motivée par le désir de l'âme ou uniquement pour Allah (ﷻ) ? S'il s'agit d'Allah (ﷻ), il poursuit son œuvre, sinon il l'abandonne, et c'est cela la sincérité.

Al-Hasan dit : « Qu'Allah fasse miséricorde à un serviteur qui s'en tient à ce qui le préoccupe : si cela est pour Allah, il poursuit, et si c'est pour autre chose, il le repousse. »

Ainsi doit être la surveillance du serviteur dans l'adoration : il doit y être sincère. Quant à sa surveillance concernant la désobéissance, elle consiste en le repentir, le regret et l'arrêt. Et pour ce qui est de sa surveillance en ce qui est permis, elle consiste à respecter la bienséance, et se montrer reconnaissant pour les bienfaits, car il n'est jamais dénué d'un bienfait pour lequel il doit faire preuve de reconnaissance, ou d'une épreuve qu'il doit endurer. Et tout ceci relève de la surveillance.

Wahb Ibn Munabbih dit à propos de la sagesse de la famille de Dâwud : « L'homme raisonnable ne doit pas être détourné de quatre moments : un moment pendant lequel il s'adresse à son Seigneur, un moment pendant lequel il demande des comptes à son âme, un moment qu'il consacre à ses frères qui l'informent de ses défauts et lui parlent en toute franchise de sa personne, et un moment pendant lequel il laisse son âme accéder à ses plaisirs, en ce qui est licite et non illicite, car ce dernier moment aide pour tous les autres, et il lui permet de retrouver force. » Ce moment au cours duquel il est occupé par la nourriture et la boisson ne doit pas être dénué

[1] Al-Bukhârî (3820) et Muslim (9).

d'une œuvre qui est la meilleure des œuvres, à savoir le rappel et la réflexion, car la nourriture qu'il consomme renferme des merveilles, et s'il les méditait, cela serait meilleur pour lui que nombre d'œuvres des membres.

Troisième station : l'examen de l'âme après l'œuvre

Allah (ﷻ) dit :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَلْتَنظُرْ نَفْسٌ مَّا قَدَّمَتْ لِغَدٍ

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah. Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain. »[1]

Ceci est une allusion à l'examen de l'âme après l'accomplissement de l'œuvre. Voilà pourquoi ʿUmar disait : « Demandez-vous des comptes avant qu'on ne vous en demande »

Al-Hasan Al-Basrî dit : « Le croyant est maître de son âme, il lui demande des comptes. » Il dit encore : « Il arrive au croyant d'être surpris par une chose qui lui plaît, et il dit : Par Allah, je te désire et j'ai besoin de toi. Mais, par Allah, je n'ai aucun moyen de parvenir à toi, tout moyen est bien loin ! Il lui arrive aussi de manquer une chose et dire : Je n'ai pas voulu cela, je n'ai rien à avoir avec cela. Par Allah ! Jamais je n'y reviendrai, si Allah le veut. »

Les croyants sont des gens enchaînés par le Coran qui se dresse entre eux et la perdition. Le croyant est un prisonnier en ce bas-monde qui s'emploie à s'affranchir de son joug. Il n'est préservé de rien jusqu'à rencontrer Allah (ﷻ), et il sait qu'il devra répondre de son ouïe, sa vue, sa langue, ses membres ; il devra répondre de tout cela.

Sache que de la même manière que le serviteur doit avoir, au début du jour, un moment au cours duquel il stipule ses exigences à son âme, il doit avoir, en fin de journée, un moment au cours duquel il interroge son âme et lui demande des comptes pour tout ce qu'elle a fait, à l'instar de ce que font les commerçants en ce bas-monde avec leurs associés, à la fin de chaque année, mois ou jour.

L'examen de l'âme consiste à considérer le capital, le profit, et les pertes, afin de voir si cela augmente ou diminue. Le capital dans sa religion repose dans les obligations ; ses profits sont les actes surérogatoires et méritoires ; et ses pertes sont les péchés. Il doit d'abord lui demander des comptes

[1] *Al-Hashr*, v.18.

concernant les obligations, et s'il commet un péché, il s'emploie à la châtier et la punir, afin d'obtenir d'elle ce qu'il a raté.

On rapporte que Tawbah Ibn As-Sammah était à Ar-Raqqah, et qu'il demandait des comptes à son âme. Un jour il se demanda des comptes et constata qu'il avait soixante ans. Il compta les jours et trouva qu'il avait vécu vingt-et-un mille cinq cents jours. Il se mit à crier et à dire : « Malheur à moi ! Je vais rencontrer le Roi avec vingt-et-un mille cinq cents péchés ? Comment, alors que chaque jour compte dix mille péchés ! » Puis il tomba évanoui et mourut. [Les gens] entendirent une voix dire : « La voilà qui galope vers les plus hauts degrés du Paradis ! »

C'est ainsi que le serviteur doit demander des comptes à son âme, pour les souffles et les désobéissances du cœur et des membres, à chaque instant. Car, si l'homme devait jeter après chaque désobéissance une pierre dans sa maison, elle se remplirait en peu de temps. Mais il est négligent dans la remémoration des péchés, alors qu'ils sont enregistrés :

أَحْصَىٰهُ ٱللَّهُ وَنَسُوهُ

« *Allah aura écrit (tout cela) et eux auront oublié* »[1]

Quatrième station : la punition de l'âme pour ses manquements

Sache que, lorsque celui qui vise l'au-delà demande des comptes à son âme et constate chez elle des manquements ou qu'elle a commis une désobéissance, il ne doit pas la négliger, autrement il lui sera plus facile de s'adonner aux péchés et plus difficile d'en sevrer son âme. Au contraire, il doit lui appliquer une punition permise, comme il punit son épouse ou son enfant.

On rapporte que ʿUmar se rendit dans un de ses vergers, et lorsqu'il revint les gens avaient déjà accompli la prière du *ʿasr*. Il dit : « Je suis parti pour mon verger et je suis revenu alors que les gens avaient déjà accompli la prière du *ʿasr* ! Je donne mon verger en aumône aux pauvres. » Al-Layth dit : « Il n'a manqué que la prière en commun. »

On rapporte également qu'une chose le détourna de l'accomplissement de la prière du *maghrib* jusqu'à l'apparition de deux étoiles. Après avoir accompli sa prière, il affranchit deux esclaves.

[1] *Al-Mujâdalah*, v.6.

On rapporte que Tamîm Ad-Dârî s'endormit une nuit jusqu'au matin, sans accomplir de prière de nuit. Par punition pour ce qu'il avait fait, il pria la nuit une année entière, sans dormir.

Hassân Ibn Sinân passa devant l'étage d'une maison et demanda : « Quand a-t-il été construit ? » Puis il se tourna vers son âme et dit : « Tu interroges sur ce qui ne te concerne pas ! Je vais te punir par le jeûne d'une année. » Et il l'accomplit.

On rapporte encore qu'un homme des fils d'Israël posa sa main sur la cuisse d'une femme, et il la posa ensuite dans le feu jusqu'à ce qu'elle soit paralysée. Un autre détourna sa jambe afin de descendre vers une femme. Il réfléchit et dit : « Qu'ai-je voulu faire ? » Lorsqu'il voulut remettre sa jambe droite, il dit : « Jamais ! Une jambe tournée vers la désobéissance à Allah ne revient pas avec moi. » Il la laissa jusqu'à ce que la pluie et le vent la brisent. Un autre encore regarda une femme et s'arracha les yeux. Tout ceci est illicite et n'était permis que dans leur législation. Certains membres de notre Communauté ont emprunté ce chemin, mais uniquement par ignorance. Ainsi, on rapporte que Ghazwân, l'ascète, regarda une femme, et frappa son œil jusqu'à le tuméfier. On rapporte également de l'un d'eux qu'il se trouva dans un état d'impureté majeure, alors qu'il faisait très froid. Il pensa s'abstenir d'accomplir les ablutions majeures, mais jura de les accomplir dans son habit, sans le retirer ni l'essorer, alors qu'il était très épais et pesait plus de trente livres. Ceci est une ignorance, il ne convient pas à l'homme d'agir ainsi. J'ai mentionné nombre de choses semblables émanant des dévots, par ignorance, dans mon ouvrage intitulé *talbîs iblîs*.

Cinquième station : la lutte

Cela consiste, lorsque le serviteur demande des comptes à son âme, et constate qu'elle veut commettre un péché, à la punir, comme il a précédé. S'il la voit lambiner, par paresse, dans l'accomplissement d'actes méritoires, ou d'une phase de ressourcement spirituel (*wird*), il doit l'éduquer en multipliant [cette phase]. Ainsi, Ibn ᶜUmar manqua une prière en commun, et il passa toute la nuit en prière. Si son âme ne lui obéit pas dans ces pratiques, il lutte contre elle et lui impose ce qu'il peut.

Ibn Al-Mubârak dit : « Les âmes des pieux leur obéissaient dans le bien sans difficulté, alors que nos âme ne nous obéissent que sous la contrainte. »

On peut s'aider en cela, en lui faisant entendre les récits de ceux qui pratiquent ces efforts et ce qu'on rapporte de leurs mérites, ou en tenant compagnie à l'un d'eux afin de se conformer à leurs actes.

Quelqu'un dit : « Lorsque je souffrais de relâchement dans l'adoration, je regardais le visage de Muhammad Ibn Wâsi^c et les efforts qu'il menait, et cela me permettait d'œuvrer pendant une semaine. »

ᶜAmir Ibn ᶜAbd Qays accomplissait chaque jour, mille unités de prière.

Al-Aswad Ibn Yazîd jeûnait jusqu'à ce que son teint soit verdâtre et jaunâtre.

Masrûq accomplit un pèlerinage et ne dormit que prosterné.

Dâwud At-Tâ'î ne buvait que des miettes mêlées d'eau en lieu et place du pain, et il récitait cinquante versets entre deux lampées.

Karz Ibn Wabrah récitait intégralement le Coran trois fois par jour.

ᶜUmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz et Fath Al-Mawsilî pleuraient des larmes de sang.

Quarante anciens accomplirent la prière de l'aube avec les ablutions de la prière du *ᶜishâ'* de la veille.

Abû Muhammad Al-Harîrî séjourna une année à la Mecque sans dormir, sans parler, sans s'adosser à un mur et sans étendre ses jambes. Abû Bakr Al-Kattânî lui demanda : « Comment as-tu pu faire cela ? » Il répondit : « Il sut la véracité de mon for intérieur et m'aida pour mon apparence extérieure. »

Des gens entrèrent chez Zahlah, la dévote, en lui demandant plus de bienveillance envers son âme, et elle leur répondit : « Ce ne sont que quelques jours furtifs. Celui qui manque une chose aujourd'hui ne la rattrapera pas demain. Par Allah, ô mes frères ! Je prierai Allah tant que mes membres me supporteront, je jeûnerai pour Lui tous les jours de mon existence, et je pleurerai tant que mes yeux auront des larmes. »

Que celui qui désire connaître leur vie et se promener dans les jardins de leurs efforts se réfère à mon ouvrage intitulé *sifah as-safwah*, il y trouvera de leurs récits ce qui l'amènera à se considérer comme mort par rapport à eux, et il y trouvera des récits des femmes dévotes qui le feront se sentir méprisable lorsqu'il les entendra.

Sixième station : les reproches et blâmes adressés à l'âme

Abû Bakr le véridique (ﷺ) dit : « Celui qui méprise son âme pour Allah, Allah le préserve de Son mépris. »

Anas (ﷺ) rapporte qu'il a entendu ʿUmar Ibn Al-Khaṯṯâb (ﷺ) dire, alors qu'il était entré dans un verger et qu'un mur les séparait : « ʿUmar Ibn Al-Khaṯṯâb, Commandeur des croyants ! Bravo ! Bravo ! Par Allah ! Crains Allah, ô Ibn Al-Khaṯṯâb, ou Il te châtiera ! »

Al-Bakhtarî Ibn H̱ârithah rapporte : « Je suis entré chez un dévot devant lequel se trouvait un feu qu'il avait attisé, et qui adressait des reproches à son âme. Il ne cessa de lui adresser des reproches jusqu'à mourir. »

Quelqu'un disait, lorsqu'on mentionnait les pieux : « Fi de moi ! Pouah ! »

Sache que ton pire ennemi est ton âme qui est en toi. Elle a été créée incitatrice au mal, penchant vers lui. On t'a ordonné de l'amender, de la purifier, de la sevrer de ses sources, et de la conduire, par les chaînes de la contrainte, vers l'adoration de son Seigneur. Si tu la négliges, elle se montrera rétive et s'enfuira, et tu ne pourras plus la dominer ensuite. Mais si tu lui adresses constamment des reproches, nous espérons qu'elle devienne sereine. Aussi, ne néglige pas de lui adresser un rappel. Ton chemin consiste à ce que tu te tournes vers elle, lui fasse avouer son ignorance et sa sottise en lui disant : « Ô âme ! Combien est grande ton ignorance ! Tu prétends intelligence et perspicacité alors que tu es la pire des idiotes et des imbéciles. Ne sais-tu pas que tu es vouée, soit au Paradis, soit à l'Enfer ? Comment peut folâtrer celui qui ne sait pas auquel des deux il parviendra, et qui peut être saisi aujourd'hui ou demain ? Ne sais-tu pas que ce qui doit arriver est proche, que la mort survient subitement, sans rendez-vous, et qu'elle ne frappe pas un âge en dehors d'un autre, mais la mort peut survenir à tout moment. Si la mort ne survient pas subitement, c'est la maladie qui peut frapper subitement, puis elle conduit à la mort. Qu'as-tu à ne pas te préparer à la mort, alors qu'elle est proche de toi ? Ô âme ! Si ton audace à désobéir à Allah (ﷻ) est due à ta croyance qu'Allah ne te voit pas, combien est grande ta mécréance ! Et si tu sais qu'Il te voit, combien est grande ta stupidité, et combien est faible ta pudeur ! Penses-tu supporter Son châtiment ? Expérimente cela en restant une heure au hammam ou en approchant ton doigt du feu. Ô âme ! Si ce qui empêche ta droiture est l'amour des plaisirs, cherche plutôt les plaisirs perpétuels et dénués de trouble. La consommation d'un met peut en priver plusieurs autres.

Que dis-tu d'un esprit malade pour lequel le médecin prescrit de s'abstenir d'eau pendant trois jours pour retrouver la santé et pouvoir ensuite la boire toute son existence ? Quelle est l'exigence de l'esprit dans la satisfaction du désir ? Doit-il patienter trois jours pour en jouir toute l'existence ? Ou satisfaire son désir immédiatement et souffrir continuellement ? Toute ton existence, par rapport à l'éternité, qui est la durée de la félicité des hôtes du Paradis et du châtiment des hôtes de l'Enfer, représente moins que trois jours par rapport à l'entièreté de l'existence, et même moins qu'un instant par rapport à la durée de ce bas-monde. Si j'avais su ! La douleur de la patience face aux désirs est-elle plus dure et longue que la douleur du Feu aux plus bas degrés de l'Enfer ? Celui qui ne parvient pas à endurer la douleur de la lutte [contre l'âme], comment pourra-t-il supporter la souffrance du châtiment dans l'au-delà ? Es-tu occupée par l'amour de la réputation ? Ne sais-tu pas qu'au bout de soixante ans ou un peu plus, ni toi ni ceux qui t'accordaient un rang ne serez plus ? Ne veux-tu pas abandonner ce bas-monde en raison de la bassesse de ses partenaires, du grand nombre de ses fatigues, et de la crainte de la rapidité de sa disparition ? Échangeras-tu le voisinage du Seigneur de l'univers, pour une rangée de sandales en compagnie des idiots ? La plus grande partie de la marchandise est perdue, et ne reste de l'existence que peu de chose. Si tu te rattrapes, tu regretteras ce qui a été perdu, alors que dire si la fin [de ton existence] reste semblable à ce qui a été ? Œuvre en des jours brefs pour des jours bien longs, et prépare les réponses pour l'interrogatoire. Quitte ce bas-monde à la manière des individus de condition libre, avant que cela ne soit par la contrainte. Celui qui a pour monture la nuit et le jour avancera même s'il ne chemine pas. Médite cette exhortation, et si elle n'a aucun effet sur toi, pleure ce qui t'a frappé, car les larmes sont puisées dans l'océan de la miséricorde.

36 – Le livre de la réflexion

Allah (ﷻ) a ordonné la réflexion et la méditation dans Son Livre, et Il a loué ceux qui réfléchissent en disant :

وَيَتَفَكَّرُونَ فِي خَلْقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ رَبَّنَا مَا خَلَقْتَ هَٰذَا بَٰطِلًا

« Ceux qui réfléchissent sur la création des cieux et de la terre (et disent) : Seigneur ! Tu n'as pas créé tout cela en vain. »[1]

إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَأَيَٰتٍ لِّقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ

« Il est en cela des signes pour ceux qui réfléchissent »[2]

ᶜAbd Allah Ibn ᶜUmar Ibn Al-Khattâb (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Réfléchissez sur les bienfaits d'Allah et non sur l'Essence d'Allah.* »[3]

Abû-d-Dardâ' dit : « La réflexion d'une heure est meilleure qu'une nuit en prière. »

Wahb Ibn Munabbih dit : « Pas un homme n'a prolongé sa réflexion sans comprendre, compris sans savoir, et sut sans mettre en pratique. »

Bishr Al-Hâfî dit : « Si les gens réfléchissaient sur la grandeur d'Allah, ils ne Lui désobéiraient pas. »

Al-Firyâbî dit concernant la Parole d'Allah (ﷻ) :

سَأَصْرِفُ عَنْ ءَايَٰتِيَ ٱلَّذِينَ يَتَكَبَّرُونَ فِي ٱلْأَرْضِ بِغَيْرِ ٱلْحَقِّ

« J'écarterai de Mes signes ceux qui, sans raison, s'enflent d'orgueil sur terre. »[4]

« Ceci signifie : Je prive leur cœur de la réflexion Me concernant. »

Dâwud At-Tâ'î était sur son toit lors d'une nuit claire, réfléchissant sur le royaume des cieux et de la terre. Il tomba dans la maison de son voisin qui se leva, le sabre à la main. Lorsqu'il le vit, il lui dit : « Ô Dâwud ! Qu'est ce qui t'a fait tomber ? » Il répondit : « Je ne m'en suis pas rendu compte. »

Yûsuf Ibn Asbât dit : « Ce bas-monde n'a pas été créé pour qu'on le regarde, mais pour qu'on regarde à travers lui vers l'au-delà. »

---

[1] *Âl ᶜImrân,* v.191.
[2] *Ar-Raᶜd,* v.3.
[3] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (2975).
[4] *Al-Aᶜrâf,* v.146.

En raison de l'intensité de sa réflexion, Sufyân urinait du sang.

Abû Bakr Al-Kattânî dit : « Une frayeur à l'éveil après une insouciance, un arrêt d'un penchant de l'âme, et un tremblement par crainte d'une rupture, sont meilleurs que l'adoration des deux pesants [hommes et djinns]. »

Les voies de la réflexion et ses fruits

Sache que la réflexion peut porter sur une chose liée à la religion, comme elle peut porter sur autre chose. Nous ne visons ici que ce qui est lié à la religion, mais il faudrait de longs développements pour l'expliquer. Que l'homme considère quatre formes : les actes d'adoration, les péchés, les attributs provoquant la perte, et les attributs amenant au salut. Ne néglige donc pas ta personne, tes attributs qui t'éloignent d'Allah, et ceux qui t'en rapprochent.

Tout individu aspirant à l'au-delà doit posséder une liste où il inscrit l'ensemble des attributs provoquant la perte et des attributs amenant au salut, et l'ensemble des péchés et des actes d'obéissance, et présenter cela à son âme chaque jour.

Lui suffit en ce qui provoque la perte de considérer dix choses, et s'il en est exempt, il sera à l'abri du reste. Il s'agit de l'avarice, l'orgueil, la fatuité, l'ostentation, la jalousie, la colère intense, l'insatiabilité concernant la nourriture, l'insatiabilité concernant le sexe, l'amour des biens et l'amour de la réputation.

Parmi ce qui amène au salut, on peut en mentionner dix qui sont : le regret des péchés, la patience face aux épreuves, la satisfaction devant le décret, la reconnaissance pour les bienfaits, l'équilibre entre la crainte et l'espoir, l'ascétisme en ce bas-monde, la sincérité dans les œuvres, le bon comportement envers les créatures, l'amour d'Allah (ﷻ) et le recueillement.

Voilà donc vingt caractéristiques dont dix sont blâmables, et dix sont louables. Chaque fois qu'il est exempt de l'une des caractéristiques blâmables, il la barre sur sa liste, cesse d'y penser et se montre reconnaissant envers Allah (ﷻ) pour l'en avoir exempté. Qu'il sache que cela n'a été possible que par la grâce et l'assistance d'Allah. Puis, qu'il se tourne vers les neufs restantes. Il agit ainsi jusqu'à toutes les barrer. De même, il exige de son âme qu'elle se pare des attributs amenant au salut, et chaque fois qu'il se pare de l'un d'eux, comme le repentir et le regret par exemple, il le barre et s'occupe du reste. Voilà ce dont a besoin celui aspire à l'au-delà et y consacre ses efforts.

Quant à la plupart des gens considérés parmi les pieux, ils doivent inscrire sur leurs listes les péchés manifestes comme la consommation de ce qui est douteux, la médisance, la calomnie, les querelles, l'éloge de leur personne, l'excès dans le soutien aux alliés et l'hostilité envers les ennemis, la flatterie dans l'abandon du commandement du bien et l'interdiction du mal. Ceci car la plupart de ceux qui se considèrent comme pieux ne sont pas exempts d'une partie de ces péchés commis à travers leurs membres. Or, tant que les membres ne sont pas purifiés des péchés, il n'est pas possible de se préoccuper du fait de remplir le cœur et de le purifier. Chaque groupe de gens est dominé par une forme de ces péchés, ils doivent donc les rechercher et y réfléchir. À l'exemple du savant doté de retenue qui n'est généralement pas exempt du fait de se montrer savant et de rechercher la renommée et la célébrité, soit à travers l'enseignement, soit à travers l'exhortation. Celui qui agit ainsi s'expose à une grave tentation à laquelle n'échappent que les véridiques. La science peut également amener ceux qui la possèdent à se jalouser comme se jalousent les femmes. Tout ceci nait de l'enracinement des attributs menant à la perte dans les tréfonds du cœur, dont le savant pense qu'il est exempt, alors qu'il est dupé en cela.

Celui qui ressent en lui ces attributs doit s'adonner à la solitude et l'isolement, rechercher l'anonymat et repousser le fait de donner des fatwas, car les Compagnons repoussaient le fait de donner des fatwas, et tous espéraient que leur frère s'en charge. Il doit également se protéger contre les démons humains qui peuvent dire : « C'est là la cause de la disparition de la science ! » Qu'il leur réponde : la religion d'islam se passe de moi, si je meurs l'islam ne tombera pas en ruine, tandis que moi je ne peux me passer de l'amendement de mon cœur. Que la réflexion du savant soit portée sur l'attention concernant les subtilités de ces attributs en son cœur. Nous demandons à Allah d'amender la corruption de nos cœurs et de nous accorder d'accomplir ce qu'Il agrée de nous.

La réflexion sur l'Essence d'Allah

Nous avons déjà mentionné que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Réfléchissez sur les bienfaits d'Allah et non sur l'Essence d'Allah.* »[1] Ainsi, la réflexion sur l'Essence d'Allah (ﷻ) est interdite, car la raison est désemparée face à ceci, puisqu'Allah est trop immense pour que la raison puisse se Le figurer par la réflexion, ou que les cœurs puissent se L'imaginer :

[1] Sahîh Al-Jâmi' (2975).

لَيۡسَ كَمِثۡلِهِۦ شَيۡءٞۖ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلۡبَصِيرُ

« ***Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.*** »[1]

Quant à la réflexion sur les créatures d'Allah (ﷻ), le Coran nous y incite, comme dans Sa Parole :

إِنَّ فِي خَلۡقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ وَٱخۡتِلَٰفِ ٱلَّيۡلِ وَٱلنَّهَارِ لَأٓيَٰتٖ لِّأُوْلِي ٱلۡأَلۡبَٰبِ ١٩٠

« ***Dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il est des signes pour les doués d'intelligence*** »[2]

قُلِ ٱنظُرُواْ مَاذَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِۚ

« ***Dis : Regardez ce qui est dans les cieux et sur la terre.*** »[3]

Parmi les signes d'Allah (ﷻ) figure l'homme créé d'une goutte. Que l'homme réfléchisse sur lui-même, car sa création comporte des merveilles qui indiquent l'immensité d'Allah (ﷻ), et dont la réflexion sur un centième de ceci épuiserait plusieurs vies, alors que l'homme y est inattentif. Allah a ordonné à l'homme de réfléchir sur sa personne, lorsqu'Il dit :

وَفِيٓ أَنفُسِكُمۡۚ أَفَلَا تُبۡصِرُونَ ٢١

« ***Ainsi qu'en vous-mêmes. N'observez-vous donc pas ?*** »[4]

A précédé, dans le Livre de la reconnaissance, l'évocation d'une part de la création de l'homme, il faut donc y revenir.

Parmi Ses signes figurent les pierres précieuses enfouies dans les montagnes, ainsi que les minerais d'or, d'argent, de turquoise, et autre. Ou le naphte, le soufre, le pétrole et autre.

Parmi Ses signes figurent les océans immenses et profonds qui entourent les différentes contrées de la terre, et qui ne sont que des parties du Grand océan qui entoure la terre. Et si on rassemblait toutes les terres, avec leurs étendues et leurs montagnes, elles seraient, par rapport à l'eau, comme une petite île au milieu d'un immense océan. Et l'océan renferme bien plus de merveilles encore que celles que nous voyons sur la terre ferme.

---

[1] *As-Shûrâ*, v.11.
[2] *Âl ʿImrân*, v.190.
[3] *Yûnus*, v.101.
[4] *Ad-Dhâriyât*, v.21.

Vois comment Il crée la perle dans un coquillage sous l'eau. Vois comment Il fait pousser le corail à même les roches sous l'eau, de même que l'ambre et bien d'autres produits rejetés par l'océan. Vois les merveilles des bateaux, comment Allah (ﷻ) les maintient à la surface de l'eau et les fait voguer sur les océans, poussés par le vent.

Plus merveilleux encore, l'eau qui est source de vie pour tout ce qui existe sur terre, comme animaux et végétaux. Si le serviteur a besoin d'une gorgée d'eau et qu'on l'en prive, il offrira tous les trésors de ce bas-monde pour l'obtenir, s'il les possède. Puis, s'il la boit et qu'on l'empêche de l'éliminer, il offrira tous les trésors de la terre pour l'uriner. Le serviteur ne doit donc pas négliger ce bienfait.

Parmi Ses signes figure l'air, qui est un corps subtil invisible à l'œil nu. Vois pourtant sa force et sa puissance. Vois aussi les merveilles de l'atmosphère et ce qui y apparaît comme nuages, tonnerre, éclair, pluie, neige, froid, météorites, foudres, et d'autres merveilles encore. Vois les oiseaux qui volent avec leurs ailes dans l'air, comme nagent les animaux marins dans l'eau. Vois ensuite le ciel et son immensité, ses étoiles, son soleil et sa lune. Il n'est pas un astre sans qu'Allah ne possède une sagesse en sa couleur, sa forme et sa position. Vois comment la nuit pénètre le jour, et comment le jour pénètre la nuit. Vois les positions du soleil et comment il change en été, en hiver, au printemps et en automne.

On a dit que le soleil était un peu plus de cent soixante fois plus grand que la terre, et que le plus petit astre dans le ciel était au moins huit fois plus grand que la terre. S'il en est ainsi d'un seul astre, vois leur multitude, et regarde le ciel qui renferme tant d'étoiles, et comment ton œil les embrasse malgré sa petite taille. On s'étonne ensuite que tu entres dans la maison d'un homme riche, décorée et parée d'or, et que tu ne cesses de t'en étonner et de la mentionner, alors que tu vois cette maison immense, sa terre, son plafond, ses merveilles, ses biens, ses sculptures merveilleuses, et qu'ensuite tu n'en parles pas, ne te retournes pas vers ceci avec ton cœur, et ne réfléchis pas sur la construction de ton Créateur. Tu as oublié ton âme et ton Seigneur, et tu ne t'occupes que de ton ventre et de ton sexe. Dans ton insouciance, tu es semblable à une fourmi qui sort de la maison qu'elle a creusée dans le mur du palais du roi et qui rencontre une autre fourmi avec laquelle elle parle de sa maison, comment elle l'a construite et ce qu'elle y a accumulé, sans mentionner le palais du roi et ce qu'il renferme. C'est ainsi que tu es dans ton insouciance. Tu ne sais du ciel que ce que sait la fourmi du plafond de ta maison.

Voilà l'exposé des domaines denses que parcourt la réflexion de ceux qui méditent, mais les existences sont brèves et les sciences ne parviennent pas à embrasser ne serait-ce qu'une partie des créatures. Néanmoins, plus ta connaissance des merveilles de la création grandit, plus ta connaissance de la Majesté du Créateur se parfait. Réfléchis donc sur ce que nous avons indiqué ici, en plus de ce que nous avons indiqué dans le Livre de la reconnaissance ; car celui qui considère ces choses comme des actes et créations d'Allah y gagnera en connaissance de la majesté d'Allah (ﷻ) et de Son immensité. Quant à celui qui se limite à considérer leurs effets réciproques, sans considérer leur lien avec Celui qui crée les causes, il sera malheureux. Puisse Allah nous préserver des faux-pas des ignorants et du penchant vers les causes de l'égarement. Enfin, il n'y a pas lieu de réfléchir sur ce que nous ne voyons pas, comme les anges et les djinns, c'est pourquoi nous nous en sommes détournés au profit de ce que nous voyons, et Allah est plus savant.

37 – Le livre de l'évocation de la mort, ce qui la suit et ce qui s'y rapporte

Sache que celui qui est absorbé par ce bas-monde et s'adonne à ses leurres, son cœur néglige nécessairement l'évocation de la mort, ainsi il ne la mentionne pas. Et même s'il la mentionne, il la répugne et la fuit. Ceci dit, les hommes se divisent entre celui qui est absorbé par ce bas-monde, celui qui débute son repentir, et celui qui connaît Allah et qui est parvenu [aux plus hauts degrés].

Concernant celui qui est absorbé, il n'évoque pas la mort, et s'il l'évoque, c'est pour regretter ce bas-monde et le blâmer. Pour lui, l'évocation de la mort ne fait qu'augmenter son éloignement vis-à-vis d'Allah (ﷻ).

Concernant le repentant, il multiplie l'évocation de la mort pour faire jaillir de son cœur la peur et la crainte ; et ainsi il parfait son repentir. Il peut aussi détester la mort, de crainte qu'elle ne l'emporte avant d'avoir parfait son repentir ou préparé ses provisions. Il est excusé pour sa répugnance de la mort, et il n'entre pas dans le cadre de la parole du Prophète (ﷺ) : « *Celui qui déteste la rencontre d'Allah, Allah déteste sa rencontre.* »[1] Ceci car il craint la rencontre d'Allah uniquement en raison de ses déficiences et manquements. Il est semblable à celui qui retarde la rencontre du bien aimé parce qu'il est occupé par les préparatifs de sa rencontre d'une manière qui le satisfasse. Ainsi, on ne considère pas qu'il déteste Sa rencontre. Son signe distinctif est qu'il ne cesse de se préparer pour Lui et n'a d'autre préoccupation que Lui, sinon il rejoint celui qui est absorbé par ce bas-monde.

Quant à celui qui connaît Allah, il évoque la mort en permanence, car elle est le rendez-vous de la rencontre avec le Bien-aimé, et il n'oublie pas la rencontre de son Bien-aimé. En général, il trouve longue la venue de la mort qu'il aime, afin de se défaire de la demeure des pécheurs et rejoindre le voisinage du Seigneur de l'univers. Comme on dit : « C'est une chose qui vient à point nommé ! »

Ainsi, le repentant est excusé pour sa répugnance de la mort, et lui est excusé pour l'avoir aimée et souhaitée. Mais au-dessus d'eux se trouve celui qui s'en remet totalement à Allah (ﷻ), et ne choisit pour lui ni la mort ni la vie, mais préfère ce que son Maître préfère. La profusion de son amour

[1] Al-Bukhârî (6507) et Muslim (2683).

et son alliance l'a conduit à la station de la soumission et de la satisfaction, qui constitue le but et la finalité ultime.

Quoiqu'il en soit, l'évocation de la mort comporte une récompense et un mérite. Celui qui est absorbé par ce bas-monde peut, à travers l'évocation de la mort, s'en détacher, car cette évocation tourmente son plaisir et le trouble.

Le mérite de l'évocation de la mort

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Remémorez-vous souvent celle qui détruit les plaisirs : la mort.* »[1]

Anas (ﷺ) rapporte qu'un homme fut grandement loué en présence du Prophète (ﷺ) qui demanda : « Comment votre compagnon évoquait-il la mort ? – Nous ne l'avons pratiquement pas entendu évoquer la mort. – Alors votre compagnon n'est pas là-bas. »[2]

Ibn ᶜUmar rapporte qu'on demanda au Prophète (ﷺ) : « Qui sont les plus avisés des croyants ? » Il répondit : « *Ceux d'entre eux qui évoquent le plus la mort et qui se préparent le mieux à ce qui la suit, voilà ceux qui sont les plus avisés.* »[3]

Al-Hasan Al-Basrî dit : « La mort a confondu ce bas-monde, n'y laissant aucune réjouissance à l'homme sensé. Pas un serviteur n'impose à son cœur l'évocation de la mort, sans que l'importance de ce bas-monde ne diminue à ses yeux, et qu'il ne méprise tout ce qu'il renferme. »

Lorsqu'Ibn ᶜUmar évoquait la mort, il tressaillait à la manière d'un oiseau. Chaque nuit, il rassemblait les savants, ils évoquaient la mort et pleuraient comme s'il y avait un défunt devant eux.

Hâmid Al-Qaysarî dit : « Nous sommes tous certains de la mort, mais nous ne voyons personne s'y préparer. Nous sommes tous certains de l'existence du Paradis, mais nous ne voyons personne œuvrer pour cela. Nous sommes tous certains de l'existence de l'Enfer, mais nous ne voyons personne le craindre. De quoi vous réjouissez-vous ? Qu'attendez-vous ? C'est la première chose qui parviendra à vous de l'ordre d'Allah, en bien ou en mal. Ô mes frères ! Cheminez convenablement vers votre Seigneur ! »

Shumayt Ibn ᶜAjlân dit : « Celui qui place la mort devant lui ne se soucie pas de l'étroitesse ou de la largesse de ce bas-monde. »

---

[1] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (1211).
[2] *Daᶜîf At-Targhîb* (1467), la chaîne de transmission du hadith est très faible.
[3] *As-Sahîhah* (1384).

La voie vers l'évocation de la mort

Sache que le danger de la mort est grand, et que les gens n'en sont insouciants que parce qu'ils y réfléchissent et l'évoquent peu. Et celui d'entre eux qui l'évoque ne le fait qu'avec un cœur insouciant, c'est pourquoi l'évocation de la mort ne produit aucun effet sur lui. La voie pour cela consiste à ce que le serviteur vide son cœur pour l'évocation de la mort qui est devant lui, comme celui qui veut voyager vers un désert hostile ou prendre la mer, et qui ne pense qu'à cela. La meilleure voie consiste à se rappeler ses semblables et proches qui l'ont précédé, en se souvenant de leur mort et du lieu où ils se trouvent sous terre.

Ibn Mascûd (ﷺ) dit : « Le bienheureux est celui qui tire des exhortations d'autrui. »

Abu-d-Dardâ' (ﷺ) dit : « Lorsqu'on évoque les morts, considère-toi comme l'un d'eux. »

Le serviteur doit multiplier les visites des tombes, et lorsque son âme se fie à une chose de ce bas-monde, il doit penser immédiatement qu'il devra nécessairement la quitter, et ainsi diminuer ses espoirs. »

cAbd Allah Ibn cUmar (ﷺ) rapporte : Le Messager d'Allah (ﷺ) me saisit par l'épaule et me dit : « *Sois en ce bas-monde comme un étranger ou un voyageur de passage.* »[1] Et Ibn cUmar disait : « Au soir n'attend pas le matin, et au matin n'attend pas le soir. Prends sur ta santé pour ta maladie, et sur ta vie pour ta mort. »

Il est dit dans un autre hadîth : « Ce que je crains le plus pour ma Communauté sont les passions et les grands espoirs. Les passions détournent de la vérité et les grands espoirs font oublier l'au-delà. »[2]

Al-Hasan rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) dit à ses Compagnons : « Aimeriez-vous tous entrer au Paradis ? – Oui, ô Messager d'Allah ! – Ayez peu d'espérance, placez la fin de votre existence devant vous, et éprouvez devant Allah (ﷻ) la pudeur qu'Il mérite. »[3]

Abû Zakariyyâ At-Taymî rapporte: « Alors que Sulaymân Ibn cAbd Al-Malik se trouvait dans la mosquée sacrée, on lui rapporta une pierre sculptée. Il demanda qu'on la lui lise, et il y était inscrit : Ô fils d'Adam ! Si

[1] Al-Bukhârî (6416).
[2] *Dacîf Al-Jâmic* (246), la chaîne de transmission du hadith est très faible.
[3] La chaîne de transmission du hadith est faible, voir *Al-Ihyâ'* avec le référencement des hadiths d'Al-cIrâqî (4/482).

tu voyais la proximité du terme de ton existence, tu renoncerais à tes grands espoirs, tu aspirerais à la multiplication de tes œuvres, et tu réduirais ta convoitise et tes manigances. Tu ne trouveras que tes regrets si tu as trébuché, une fois que ta famille et proches t'auront livré, et que tes enfants et parents se seront éloignés. Tu ne pourras plus alors ni revenir à ce bas-monde ni ajouter à tes bonnes actions. Œuvre donc pour le Jour de la Résurrection, Le Jour des regrets et remords.»

Causes et remèdes aux grands espoirs

Sache que les grands espoirs ont deux causes : l'amour de ce bas-monde et l'ignorance.

Concernant l'amour de ce bas-monde, lorsque l'homme se rapproche de lui, de ses plaisirs, délices et liens, il devient difficile pour son cœur de s'en séparer. Ainsi, son cœur s'abstient de penser à la mort qui est la cause de la séparation avec ce bas-monde, et toute personne détestant une chose la repousse. L'homme est occupé par les grands espoirs, et il ne cesse d'espérer ce qui est conforme à ses désirs comme le fait de rester en ce bas-monde, ou ce dont il a besoin comme biens, famille, logement, amis, et tous les moyens d'existence de ce bas-monde. Son cœur s'attache à cette réflexion et oublie d'évoquer la mort et d'estimer sa proximité. Si la mort vient à sa pensée en certaines circonstances et qu'il ressent le besoin de s'y préparer, il ajourne cela et fait des promesses à son âme en disant : les jours sont devant toi jusqu'à ce que tu vieillisses, puis tu te repentiras. Et lorsqu'il prend de l'âge, il retarde cela jusqu'à la vieillesse, et lorsqu'il y parvient, il retarde cela jusqu'à ce qu'il ait terminé la construction de cette maison et la restauration de cette ferme, ou qu'il revienne de ce voyage. Il ne cesse ainsi d'ajourner et de retarder, et de vouloir terminer un ouvrage sans que dix autres n'y soient liés. Il retarde progressivement, jour après jour, un ouvrage après l'autre, jusqu'à ce que la mort le saisisse à un moment qu'il n'attendait pas, et ses regrets seront alors perpétuels.

La plupart des cris des hôtes de l'Enfer naissent de « plus tard », et ils diront : « Malheur à nous, en raison de cet ajournement ! » La source de toutes ces grands espoirs est l'amour de ce bas-monde et le fait de s'en rapprocher, ainsi que l'insouciance vis-à-vis de la parole du Prophète (ﷺ) : «*Aime ce que tu voudras, tu le quitteras.* »[1]

[1] Sahîh Al-Jâmi' (4355).

La deuxième cause est l'ignorance qui consiste à ce que l'homme compte sur sa jeunesse et exclut la proximité de la mort dans la jeunesse. Ne voit-il pas, ce pauvre ignorant, que les vieillards de son village en représente moins du dixième ? S'ils sont si peu nombreux, c'est que la mort est plus fréquente dans la jeunesse. Pour un vieux qui meurt, mille enfants et jeunes sont peut-être morts. Il peut être dupé par sa bonne santé, et il ne sait pas que la mort survient soudainement. S'il exclut cela, qu'il sache que la maladie survient soudainement, et que s'il tombe malade la mort n'est pas loin. S'il réfléchissait et savait que la mort n'a pas un temps particulier en été, en hiver, au printemps, en automne, de nuit ou de jour, et qu'elle n'est pas limitée à un âge déterminé de la jeunesse, de l'âge adulte, de la vieillesse, ou autre, il y accorderait de l'importance et se préparerait pour la mort.

Les différents degrés des grandes espérances

Les hommes diffèrent grandement concernant les grandes espérances. Certains espèrent rester jusqu'à la sénilité, d'autres ne cessent d'avoir de grandes espérances, quelle que soit la circonstance, alors que d'autres en ont peu.

On rapporte qu'Abû ᶜUthmân An-Nahdî dit : « Je suis parvenu à l'âge de cent trente ans, et tout ce que j'ai connu diminue, sauf mon espérance qui est intacte. »

On rapporte, concernant le peu d'espérance, que l'épouse de H̲abîb Abû Muh̲ammad dit : « Il me disait - c'est-à-dire Abû Muh̲ammad : si je meurs aujourd'hui, fais venir untel pour me laver, qu'il fasse ceci et cela, et toi fais ceci et cela. » On lui demanda : « A-t-il eu une vision ? » Elle répondit : « Il me disait cela chaque jour. »

Ibrâhîm Ibn Sibt̲ rapporte: « Abû Zurᶜah me dit : Je vais te dire ce que je n'ai jamais dit à personne : je n'ai jamais quitté la moquée, depuis vingt ans, et mon âme m'inspire d'y retourner. »

On a dit à quelqu'un : « Pourquoi ne laves-tu pas ta chemise ?» Il répondit : « L'affaire est plus prompte que cela. »

Muh̲ammad Ibn Abî Tawbah rapporte : « Maᶜrûf fit annoncer l'accomplissement de la prière, puis me dit : Avance ! – Si je dirige devant vous cette prière, je ne pourrais plus en diriger d'autre pour vous. – Toi, tu te dis que tu vas accomplir une autre prière ? Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre les grandes espérances, car elles empêchent les meilleures œuvres. »

Tels étaient les ascètes en leurs faibles espérances, et plus l'espérance est faible, meilleure est l'œuvre, car le serviteur envisage de mourir aujourd'hui, et il s'y prépare à la manière du mourant. S'il parvient au soir, il se montre reconnaissant envers Allah (ﷻ) pour ce salut, et il envisage de mourir cette nuit, ainsi il se presse d'œuvrer.

L'empressement vers les œuvres

La Législation incite à l'œuvre et au fait de s'y empresser. Ibn ᶜAbbâs rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Nombre de gens sont dupés concernant deux bienfaits : la santé et le temps libre.* »[1]

Il rapporte également que le Messager d'Allah (ﷺ) dit à un homme en l'exhortant : « *Profite de cinq choses avant cinq autres : ta jeunesse avant ta vieillesse, ta santé avant ta maladie, ta richesse avant ta pauvreté, ton temps libre avant ton occupation, et ta vie avant ta mort.* »[2]

ᶜUmar (ﷺ) dit : « La circonspection est un bien en toute chose, sauf pour ce qui concerne l'au-delà. »

Al-Hasan dit : « Comme sont étonnants ceux auxquels on a ordonné de prendre leurs provisions, parmi lesquels le départ a été annoncé, dont le premier est lié au dernier, et qui restent assis à jouer ! »

Suhaym, l'esclave affranchi du clan de Tamîm rapporte : « Je me suis assis auprès de ᶜAbd Allah Ibn ᶜAbd Allah, il écourta sa prière puis se tourna vers moi et me dit : « Soulage-moi en m'indiquant ce dont tu as besoin, car je veux le devancer – Qui veux-tu devancer ? – L'ange de la mort. » Il accomplissait chaque jour mille unités de prière.

Ils s'empressaient d'accomplir des œuvres autant que possible. Ainsi Ibn ᶜUmar se levait la nuit, accomplissait ses ablutions et priait. Puis, il somnolait comme l'oiseau, avant de se lever, accomplir ses ablutions et prier. Puis il somnolait comme l'oiseau, avant de se lever pour prier. Il agissait ainsi plusieurs fois par nuit.

ᶜUmayr Ibn Hâni' célébrait chaque jour cent mille fois la gloire d'Allah.

Abû Bakr Ibn ᶜAyyâsh dit : « Dans ce coin, j'ai récité intégralement dix-huit mille fois le Coran. »

---

[1] Al-Bukhârî (6412)

[2] Sahîh Al-Jâmiᶜ (1077)

Les affres de la mort et ce qui est recommandé en ces moments

Sache que s'il n'y avait devant le pauvre serviteur d'autre affliction et terreur que la mort, cela suffirait à tourmenter son existence, troubler sa joie et prolonger sa réflexion à ce sujet. Il est étonnant de constater que si l'homme jouit du plus grand plaisir, mais qu'il attend l'entrée d'un soldat venant lui donner cinq coups, cela trouble son existence et son plaisir. Ceci alors qu'à chaque souffle, il s'expose à l'entrée de l'ange de la mort accompagné des affres de l'agonie, mais il néglige de s'en rappeler, et ceci n'a pour cause que l'ignorance et la duperie.

Sache également que la mort est plus dure que le coup de sabre, car celui qui est frappé peut encore crier et implorer secours, du fait que sa force demeure, alors qu'au moment de trépasser, le mourant perd sa voix en raison de l'intensité de sa souffrance, car l'affliction atteint son paroxysme, elle domine son cœur et tout point de son corps, tous ses membres faiblissent, et il ne lui reste plus aucune force pour implorer secours. Il souhaiterait, s'il le pouvait, se soulager par des plaintes, des cris et implorations. L'âme est retirée de toutes les veines, chacun de ses membres meurt progressivement : ce sont d'abord ses pieds qui refroidissent, puis ses jambes, puis ses cuisses, jusqu'à parvenir à la gorge. À ce moment, son regard quitte définitivement ce bas-monde et ses habitants, et on ferme derrière lui la porte du repentir. Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Allah accepte le repentir du serviteur tant qu'il n'est pas à son dernier râle.* »[1]

On rapporte que les deux anges chargés du serviteur lui apparaissent au moment de la mort. S'il est pieux, ils le louent et lui disent : « Puisse Allah te récompenser par un bien ! » Et s'il est dans le mal, ils lui disent : « Puisse Allah ne pas te récompenser par un bien ! »[2]

Anas Ibn Mâlik (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Allah (ﷻ) prépose pour Son serviteur croyant deux anges qui inscrivent ses œuvres. Lorsqu'il meurt, les anges disent : « Il est mort. Nous permets-Tu de monter au ciel ? » Allah (ﷻ) leur dit : « Mon ciel est rempli de Mes anges qui Me glorifient. » Ils disent alors : « Nous permets-Tu de rester sur terre ? » Allah (ﷻ) dit : « Ma terre est remplie de Mes créatures qui Me glorifient. » Ils disent alors : « Où devons-nous nous demeurer ? » Allah (ﷻ) leur dit : « Demeurez aux côtés de la tombe de Mon serviteur. Célébrez Ma

[1] Sahîh Al-Jâmi' (1903).
[2] Le hadith n'est pas authentique, voir *Al-Mawdû'ât* d'Ibn Al-Jawzî (2/229).

gloire, Ma louange, Ma grandeur et Mon unicité, et inscrivez cela en faveur de Mon serviteur jusqu'au Jour de la Résurrection. »[1]

ʿUbâdah Ibn As-S̲âmit rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : «*Lorsque la mort arrive au croyant, on lui fait la bonne-annonce de l'agrément d'Allah et de l'honneur qu'Il lui accorde, et rien ne lui est plus aimé que ce qui est devant lui. Quant à l'homme voué à l'Enfer, dont la fin fut mauvaise, on lui annonce l'Enfer en ces moments de terreur.* »[2]

Nombre de pieux prédécesseurs craignaient la mauvaise fin, et nous l'avons mentionné dans le Livre de la crainte, et cela convient ici. Nous demandons à Allah de nous accorder Sa miséricorde qui embrasse toute chose, d'être bienveillant envers nous et de nous accorder une bonne fin, Il est certes munificent et généreux !

Quant à celui qui agonise, il lui est recommandé que son cœur ait une bonne opinion d'Allah, et que sa langue prononce l'attestation de foi. Le calme est un des signes de la bienveillance, et c'est un signe qu'il a vu le bien. On rapporte que l'âme du croyant sort en suintant [i.e tout doucement]. Il est recommandé de lui faire répéter : *il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah*, conformément à ce qui est rapporté du Prophète (ﷺ) : «*Faites répéter à vos morts : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah.* »[3] Celui qui fait répéter doit être bienveillant avec lui et ne pas insister. Il est dit dans un autre hadith : « Assistez vos morts. Faites-leur répéter : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah. Annoncez-leur le Paradis. Car le plus longanime et savant des hommes et des femmes est perplexe au moment de l'agonie. Et c'est dans cette situation qu'Iblîs, l'ennemi d'Allah, est le plus proche du serviteur… »[4] Il est également dit dans le hadith authentique : « *Qu'aucun de vous ne meurt sans avoir une bonne opinion d'Allah.* »[5]

On rapporte que le Prophète (ﷺ) entra auprès d'un homme agonisant et lui dit : « *Comment te sens-tu ?* – J'espère en Allah et je crains mes péchés. – *Ces deux choses ne se réunissent pas dans le cœur d'un serviteur en cette circonstance, sans qu'Allah ne lui accorde ce qu'il espère, et ne lui épargne ce qu'il craint.* »[6]

---

[1] *Al-H̲ilyah* (2/229), la chaine de transmission est faible.
[2] Al-Bukhârî (6507).
[3] Muslim (916).
[4] *D̲aʿîf Al-Jâmiʿ* (208), la chaine de transmission du hadith est faible.
[5] Muslim (2877).
[6] *S̲ahîh̲ At-Tirmidhî* (785).

L'espoir au moment de la mort est meilleur, car la crainte est un fouet qui fait avancer, mais au moment de la mort le regard s'arrête, il convient donc d'être bienveillant car Satan vient en ces moments et s'emploie à courroucer le serviteur contre Allah pour ce qu'il subit, et il lui fait craindre ce qui l'attend. Ainsi, la bonne opinion est l'arme la plus puissante pour repousser l'ennemi.

Sulaymân At-Taymî dit à son fils au moment de son agonie : « Ô mon fils ! Parle-moi des permissions afin que je rencontre Allah (ﷻ) en ayant une bonne opinion de Lui. »

La mort du Messager d'Allah (ﷺ) et des Califes bien guidés

Sache que le Messager d'Allah (ﷺ) constitue un excellent exemple en toute situation, et il est connu qu'il n'est pas une créature plus aimée d'Allah (ﷻ) que lui, et pourtant Allah n'a pas retardé le terme de son existence.

Le Prophète (ﷺ) a enduré la difficulté dans la mort, ainsi ʿÂ'ishah (رضي الله عنها) rapporte : « Il y avait devant le Messager d'Allah (ﷺ) une outre ou un récipient contenant de l'eau. Il se mit à introduire sa main dans l'eau et à essuyer son visage en disant : *Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah. La mort a ses affres.* »[1]

Anas (رضي الله عنه) rapporte : « Au moment de son agonie, la souffrance submergeait le Prophète (ﷺ). Fâṯimah dit : « Ô père, quelle souffrance ! » Il lui répondit : « *Ton père n'éprouvera plus aucune souffrance après ce jour.* »[2]

Ibn Masʿûd rapporte: « Nous nous sommes rassemblés dans les appartements de notre mère ʿÂ'ishah (رضي الله عنها). Le Messager d'Allah (ﷺ) nous regarda et ses yeux versèrent des larmes. Il nous annonça sa mort puis il nous dit : Bienvenue, qu'Allah vous salue par la paix, qu'Allah vous préserve, qu'Allah vous rassemble, qu'Allah vous assiste, qu'Allah vous accorde la réussite, qu'Allah vous profite, qu'Allah vous élève, qu'Allah vous accorde le salut ! Je vous recommande la crainte d'Allah, je vous recommande à Allah, et je vous confie à Lui. – Ô Messager d'Allah ! Quand surviendra la fin de ton existence ? – La fin est proche. Le retour est vers Allah, le jujubier de la limite, la demeure du Paradis et ses plus hauts degrés. – Ô Messager d'Allah ! Que devons-nous utiliser pour ton linceul ? – Prenez ces vêtements-ci, si vous voulez, un vêtement rayé du Yémen, ou

---

[1] Al-Bukhârî (6510).
[2] Al-Bukhârî (4462).

un tissu blanc. – Ô Messager d'Allah ! Qui doit prier sur toi ? » Et nous pleurâmes.

Il dit : « Doucement, qu'Allah vous fasse miséricorde, et qu'Il vous récompense par un bien pour votre Prophète. Après m'avoir lavé et mis en linceul, placez-moi sur ce lit au bord de ma tombe, puis sortez un temps, car le premier à prier sur moi sera mon ami privilégié et bien-aimé Jibrîl, puis Mikâ'îl, puis Isrâfîl, puis l'ange de la mort, puis une multitude d'anges. Ensuite, introduisez-vous auprès de moi par groupes successifs, priez sur moi et saluez-moi, mais ne m'importunez par aucun éloge et aucun cri. Que les hommes de ma famille commencent par prier sur moi, puis leurs femmes, puis vous-mêmes. Saluez ceux de mes Compagnons qui sont absents, ainsi que ceux qui me suivront dans ma religion jusqu'au Jour de la Résurrection. Je vous prends à témoin que je salue tous ceux qui embrassent l'islam. »[1]

Jibrîl s'introduisit auprès de lui trois jours avant sa mort, et lui dit : « Ô Muhammad ! Allah m'envoie vers toi et te demande ce qu'Il sait mieux que toi, et Il dit : comment te sens-tu ? – Ô Jibrîl, Je me sens soucieux et affligé. » Il revint le lendemain, lui posa la même question, et reçut la même réponse. Puis il revint le troisième jour, posa la même question et reçut la même réponse. À ce moment l'ange de la mort demanda l'autorisation d'enter. Jibrîl dit alors : « Ô Muhammad ! Voici l'ange de la mort qui te demande l'autorisation d'entrer, il ne l'a jamais demandée à un homme avant toi, et il ne la demandera plus jamais à un homme après toi. – Permets-lui d'entrer. » Il entra, se mit devant lui, et dit : « Allah m'a envoyé vers toi et m'a ordonné de t'obéir. Si tu m'ordonnes de prendre ton âme, je la prendrais, et si tu m'ordonnes de la laisser, je la laisserais. – Tu le ferais, ô ange de la mort ? – C'est ainsi qu'on m'a ordonné de t'obéir. » Jibrîl dit : « Ô Ahmad ! Allah te désire. – Accomplis ce qu'on t'a ordonné, ô ange de la mort ! » Jibrîl dit : « Que le salut soit sur toi, ô Messager d'Allah ! Ceci est mon dernier séjour sur terre, tu étais le but de mes venues en ce bas-monde. »[2]

Le Messager d'Allah (ﷺ) mourut adossé à la poitrine de ʿÂ'ishah (﵆) en portant un manteau raccommodé et un pagne rêche. Fâtimah, se leva pour faire ses éloges et dit : « Ô père, tu as répondu à l'appel de ton Seigneur ! Ô père, le plus haut degré du Paradis est ta demeure ! Ô père, à Jibrîl nous annonçons ta mort ! Ô père, combien tu es proche de ton Seigneur ! » Puis, lorsqu'on l'ensevelit, elle dit : « Ô Anas ! Comment vos âmes ont-elles pu accepter que vous versiez la terre sur le Messager d'Allah (ﷺ) ? »

[1] *Ad-Daʿîfah* (6445), le hadith est inventé.
[2] Le hadith est inventé, voir *Al-Ihyâ'* avec le référencement des hadiths d'Al-ʿIrâqî (4/502).

La mort d'Abû Bakr le Véridique

Abû-l-Malîh rapporte que dans son agonie, Abû Bakr (ﷺ) fit parvenir à ᶜUmar (ﷺ) : « Je t'adresse une recommandation, si tu l'acceptes de ma part : sache qu'Allah (ﷻ) a un droit la nuit qu'Il n'accepte pas le jour, et Allah a un droit le jour qu'Il n'accepte pas la nuit. Il n'accepte pas l'œuvre surérogatoire tant que l'œuvre obligatoire n'est pas accomplie. Ceux dont les balances pèseront lourd dans l'au-delà, ne devront cela qu'au suivi la vérité en ce bas-monde, et au fait que cela leur était lourd ; et il convient à une balance en laquelle on place la vérité, d'être lourde. Et ceux dont les balances seront légères dans l'au-delà ne le devront qu'à leur suivi du faux en ce bas-monde, et au fait que cela leur était léger ; et il convient à une balance en laquelle on place le faux, d'être légère.

Ne vois-tu pas qu'Allah a révélé le verset de l'espoir à côté du verset de la difficulté, et le verset de la difficulté à côté du verset de l'espoir, afin que le serviteur éprouve du désir et de la crainte, ne se jette pas dans la perte, et n'espère d'Allah que la vérité. Si tu retiens ma recommandation, qu'aucun absent ne te soit plus aimé que la mort, et tu la connaîtras nécessairement. Mais si tu négliges ma recommandation, qu'aucun absent ne te soit plus détesté que la mort, et tu la connaîtras nécessairement et ne pourras l'empêcher. »

On rapporte que dans son agonie, ᶜÂ'ishah (ﷺ) vint et se présenta en déclamant ces vers :

Par ta vie, la fortune n'est d'aucun profit pour l'homme
Au dernier râle, lorsque la poitrine se resserre

Il découvrit son visage et dit : « Il n'en est pas ainsi. Dis plutôt :

وَجَآءَتْ سَكْرَةُ ٱلْمَوْتِ بِٱلْحَقِّ ذَٰلِكَ مَا كُنتَ مِنْهُ تَحِيدُ ﴿١٩﴾

« ***L'agonie de la mort viendra en toute vérité, et on lui dira : Voilà ce dont tu t'écartais.*** »[1]

Prenez mes deux vêtements, lavez-les et faites-en mon linceul, car le vivant a plus besoin d'habit neuf que le mort. »

---

[1] *Qâf*, v.19.

La mort de ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb

Ibn ᶜUmar rapporte : « La tête de ᶜUmar était dans mon giron après qu'on l'ait poignardé, lors de la maladie qui entraina sa mort. Il me dit : « Place ma joue à terre. – Qu'est-ce que cela change qu'elle soit dans mon giron ou à terre ? » J'ai cru qu'il me le demandait par lassitude, donc je ne l'ai pas fait. Il me dit alors : « Place ma joue à terre, que ta mère te perde ! Malheur à moi et malheur à ma mère si Allah ne me fait pas miséricorde ! »

On rapporte que, lorsqu'il fut poignardé et transporté chez lui, les gens vinrent faire ses éloges. Un jeune homme vint et lui dit : « Reçois, ô Commandeur des croyants, une bonne annonce venant d'Allah, car tu étais le Compagnon du Messager d'Allah (ﷺ), tu fus un devancier en islam, puis tu gouvernas et fut équitable, puis tu obtins le martyre. » Il répondit : « J'aurais souhaité que cela suffise, et ne soit ni pour moi ni contre moi. Ô ᶜAbd Allah Ibn ᶜUmar ! Va trouver ᶜÂ'ishah, la Mère des croyants, et dis-lui : ᶜUmar te salue. Mais ne dis pas : le Commandeur des croyants, car aujourd'hui je ne suis plus un Commandeur pour les croyants, dis-lui : ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb te demande la permission d'être enterré à côté de ses deux compagnons. » Il s'y rendit, salua, demanda la permission d'entrer, et la trouva assise, en pleurs. Il lui dit : « ᶜUmar te salue et te demande la permission d'être enterré à côté de ses deux compagnons. » Elle lui dit : « Je le voulais pour moi, mais aujourd'hui je le préfère à moi-même. » Lorsqu'il revint, on dit : « Voilà ᶜAbd Allah Ibn ᶜUmar qui revient ! » ᶜUmar dit : « Relevez-moi ! » Un homme l'adossa à lui, et ᶜUmar demanda : « Qu'apportes-tu ? – Ce que tu aimes, ô Commandeur des croyants ! Elle a donné sa permission. – Louange à Allah. Rien ne m'est plus aimé que cela. Une fois mort, transportez-moi, puis salue et dis : ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb demande la permission. Si elle l'accorde, faites-moi entrer, si elle me renvoie, emmenez-moi dans les cimetières des musulmans. »[1]

Al-Miswar Ibn Makhramah rapporte que ᶜUmar dit : « Par Allah ! Si je possédais tout ce que comporte la terre en or, je le donnerais comme rançon pour échapper au châtiment d'Allah avant de le voir. »[2]

Dans un autre récit, il est dit : « Par Allah ! Si je possédais tout ce sur quoi le soleil se lève ou se couche, je le donnerais comme rançon pour échapper à la terreur de la Résurrection. »

[1] Al-Bukhârî (1392).
[2] Al-Bukhârî (3692).

La mort de ᶜUthmân Ibn ᶜAffân

Nâ'ilah Bint Al-Farâfis̲ah, l'épouse de ᶜUthmân (ﷺ) rapporte : « Le jour où ᶜUthmân fut tué, il avait observé, la veille, un jeûne. Au moment de rompre son jeûne, il demanda un peu d'eau douce, mais ils refusèrent. Il s'endormit donc sans rompre son jeûne. En fin de nuit, je suis allée voir des voisines, dont les toits de nos demeures étaient collés, pour leur demander de l'eau douce. Elles me donnèrent une cruche d'eau. Je suis revenue, je l'ai secoué, et il se réveilla. Je lui dis : « Voici de l'eau douce. » Il leva la tête et regarda l'aube. Il dit : « Je jeûne, car le Messager d'Allah (ﷺ) m'est apparu depuis ce toit, il portait de l'eau douce et me dit : « Bois, ô ᶜUthmân ! » ! J'en ai bu jusqu'à étancher ma soif, puis il me dit : « Encore ! » J'ai bu jusqu'à être parfaitement désaltéré, puis il m'a dit : « Les gens vont te désavouer. Si tu les combats, tu triompheras, et si tu les laisses, tu rompras ton jeûne avec nous. » Elle dit : « Ils s'introduisirent le jour même et le tuèrent. »

Al-ᶜAlâ' Ibn Al-Fud̲ayl rapporte de son père : « Lorsque ᶜUthmân Ibn ᶜAffân fut tué, ils fouillèrent son coffre et trouvèrent une boite fermée qu'ils ouvrirent, et qui contenait un récipient comportant une feuille sur laquelle était écrit : « Ceci est le testament de ᶜUthmân : au Nom d'Allah, le Miséricordieux, Celui qui fait miséricorde. ᶜUthmân Ibn ᶜAffân atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Unique et sans associé, que Muh̲ammad est Son serviteur et Son messager, que le Paradis est vérité, que l'Enfer est vérité, qu'Allah ressuscitera ceux qui sont dans les tombes pour un Jour sur lequel il n'est aucun doute. Allah ne manque pas à Sa promesse. C'est sur cela que nous vivons, que nous mourrons, et que nous serons ressuscité, si Allah (ﷻ) le veut. »

La mort de ᶜAlî Ibn Abî T̲âlib

As-ShaᶜbÎ rapporte : « Lorsque ᶜAlî fut blessé, il dit : « Qu'a-t-on fait de mon agresseur ? – Nous l'avons arrêté. – Donnez-lui de ma nourriture et ma boisson. Si je survis, je verrais ce que je déciderai à son sujet, et si je meurs, frappez-le d'un seul coup et pas plus. »

Puis il demanda à son fils Al-H̲asan de le laver et dit : « N'exagère pas concernant la valeur du linceul, car j'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : « Ne dépensez pas excessivement pour le linceul car il est retiré rapidement. »[1] Transportez-moi avec mesure, sans vous hâter ni ralentir, car si c'est un bien qui m'attend vous me mènerez rapidement à lui, si c'est un mal vous vous débarrasserez de moi. »

---

[1] *D̲aᶜîf Al-Jâmiᶜ* (6247), la chaîne de transmission du hadith est faible.

On rapporte que dans la nuit lors de laquelle ᶜAlî fut attaqué, Ibn At-Tayyâh vint le trouver à l'aube lui annoncer la prière, alors qu'il était allongé et apathique. Il revint une deuxième, alors qu'il était toujours ainsi, puis une troisième fois, et il se leva et marcha en disant :

Prépare-toi pour la mort.
Car la mort vient à ta rencontre
Et ne crains pas la mort
Même lorsqu'elle se manifeste à tes côtés

Lorsqu'il atteint la petite porte de la mosquée, ᶜAbd Ar-Rahmân Ibn Muljim l'enserra et lui asséna un coup [de poignard].

Propos de Compagnons et autres au moment de la mort

Lorsque la mort vint à Al-Hasan Ibn ᶜAlî (ﷺ), il dit : « Mettez mon lit dans la cour de la maison. » Ils le sortirent, et il dit : « Ô Allah ! J'espère la récompense auprès de Toi pour mon âme, car je n'ai pas été frappé par plus dure épreuve ! » Nous avons également mentionné précédemment des propos des quatre Califes, qu'Allah les agrée.

On rapporte que Muᶜâdh Ibn Jabal dit au moment de mourir : « Regardez si nous sommes au matin ? » On lui répondit que le jour n'était pas arrivé, puis on revint lui annoncer : « Nous sommes au matin. » Il dit alors : « Je cherche refuge auprès d'Allah contre une nuit dont le matin conduit à l'Enfer. » Puis il ajouta : « Bienvenue à la mort, ce visiteur absent, ce bien aimé venu dans l'indigence. Ô Allah ! Je Te craignais et aujourd'hui, j'espère en Toi ! Ô Allah ! Tu sais que je n'aimais pas ce bas-monde et le fait d'y demeurer longuement pour creuser des cours d'eau ou pour planter des arbres, mais pour la soif des jours de canicule, pour les nuits de prière en hiver, pour endurer les heures, et pour me coller aux savants dans les assises de rappel ! »

Abû Muslim rapporte: « Je suis venu trouver Abû-d-Dardâ' pendant son agonie, et il disait : « Est-il un homme qui œuvre pour un trépas semblable au mien ? Est-il un homme qui œuvre pour un jour semblable au mien ? Est-il un homme qui œuvre pour ce même moment ? » Puis il mourut, qu'Allah lui fasse miséricorde. »

Salmân Al-Fârisî pleura au moment de sa mort. On lui dit : « Qu'est ce qui te fait pleurer ? » Il répondit : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a pris de nous l'engagement que nos provisions soient semblables à celles du voyageur[1], alors qu'autour de moi il y a toutes ces provisions ! » On dit qu'autour de lui ne se trouvait qu'une bassine, une écuelle et une jatte pour se purifier.»

---

[1] *Sahîh Ibn Mâjah* (3312).

Al-Muzanî rapporte : « Je suis entré auprès de l'imam As-Shâfi^cî au cours de la maladie qui entraina sa mort, et je lui dis : Comment vas-tu, ce matin ? Il répondit : « En ce matin, je quitte ce bas-monde, me sépare de mes frères, je vais retrouver mes mauvaises actions, boire la coupe de la mort, et être conduit vers Allah, sans savoir si mon âme ira au Paradis, pour la féliciter, ou en Enfer, pour lui présenter mes condoléances. Puis il déclama :

Lorsque mon cœur s'est endurci et que mes voies se sont rétrécies
J'ai fait de mon espoir en Ton pardon une échelle
Mon péché me semblait immense, mais lorsque je l'ai rapporté
À Ton pardon, Seigneur, Ton pardon était plus grand
Tu n'as cessé de pardonner le péché, et Tu n'as cessé
D'être généreux et de pardonner, par grâce et générosité

On rapporte qu'Abû-d-Darda' s'asseyait près des tombes, qu'on l'interrogea à ce sujet, et il répondit : « Je m'assois près de gens qui me rappellent mon rendez-vous, et qui, si je m'absente, ne me calomnient pas.»

Mâymûn Ibn Mihrân rapporte : « J'ai accompagné ᶜUmar Ibn ᶜAbd Al-ᶜAzîz au cimetière. Lorsqu'il vit les tombes, il pleura, puis il se tourna vers moi et me dit : « Ô Maymûn ! Voici les tombes des ancêtres de clan d'Umayyah. C'est comme s'ils n'avaient pas partagé avec les gens de ce bas-monde leurs plaisirs et leur vie. Ne vois-tu pas comment ils sont terrassés, soumis au châtiment, sujets à l'épreuve, et comment leurs corps sont devenus un lieu de repos pour les vers ? » Puis il pleura et dit : « Par Allah ! Je ne connais personne auquel on ait accordé des bienfaits – parmi ceux qui sont parvenus à ces tombes – et qui ait été préservé du châtiment d'Allah (ﷻ) ! »

La visite des tombes et l'invocation en faveur du défunt

La visite des tombes est recommandée, car le Prophète (ﷺ) a dit : «*Visitez les tombes car elles vous rappellent l'au-delà.* »[1] Celui qui visite une tombe doit faire face à la tête du mort et réciter quelques versets du Coran dont il lui fait don[2], et il convient que la visite soit effectuée le vendredi.[3]

On rapporte, qu'après la mort de ᶜÂsim Al-Jahdarî, un homme de sa famille le vit en rêve, deux ans après son décès. Il lui demanda : « N'es-tu pas mort ? – Si, bien sûr. – Où es-tu ? – Par Allah ! Je suis dans un des jardins du Paradis, avec un groupe de mes compagnons. Nous nous

[1] Muslim (976).
[2] La seule pratique qui soit clairement établie dans les Textes est l'invocation en faveur du défunt.
[3] Cela n'est pas établi dans les Textes authentiques.

rassemblons chaque nuit du vendredi, ainsi qu'au matin, autour d'Abû Bakr Ibn ᶜAbd Allah Al-Muzanî pour recevoir de vos nouvelles. – Vos corps ou vos âmes ? – Pas du tout ! Les corps sont détruits, seules les âmes se rencontrent. – Savez-vous que nous vous rendons visite ? – Nous le savons la nuit et toute la journée du vendredi, ainsi que le samedi, jusqu'au lever du soleil. – Pourquoi ceci, en dehors des autres jours ? – En raison de la noblesse et de la grandeur du vendredi. »

ᶜUthmân Ibn Sawâd At-Tufâwî, dont la mère était dévote et qu'on surnommait la nonne (*ar-râhibah*), rapporte : « Dans son agonie, elle leva la tête vers le ciel et dit : « Ô ma réserve et ma provision, Toi sur lequel je m'appuie dans ma vie et après ma mort ! Ne m'abandonne pas au moment de la mort et ne me délaisse pas dans ma tombe ! » Puis elle mourut. Je lui rendais visite chaque vendredi, invoquais en sa faveur et demandais pardon pour elle et pour les habitants des tombes. Je l'ai vue un soir en rêve et je lui ai dit : « Ô mère ! Comment vas-tu ? – Ô mon fils ! La mort est une épreuve terrible. Louange à Allah, je me trouve dans un monde intermédiaire louable, où on s'étend sur des lits parfumés de myrte, où on s'appuie sur des coussins de soie et de brocart dorés jusqu'au Jour de la Résurrection. – As-tu besoin de quelque chose ? – Oui, n'abandonne pas ce que tu faisais en nous rendant visite car je me réjouis de ta venue le vendredi, lorsque tu viens de chez ta famille. On me dit alors : « Sœur ! Voici votre fils qui vient. » Cela me réjouit et réjouit tous les morts autour de moi. »

Anas Ibn Manṣûr rapporte : « Un homme se rendait aux funérailles et participait à la prière funéraire, et le soir venu il se mettait à l'entrée des tombes et disait : « Puisse Allah réconforter votre solitude, vous faire miséricorde pour votre séparation, pardonner vos péchés et accepter vos bonnes actions. » Sans jamais rien ajouter à ces paroles. Cet homme dit : « Un soir, je ne me suis pas rendu aux tombes pour invoquer comme je le faisais. Alors que j'étais endormi, je vis de nombreuses personnes venir me trouver, et je leur dis : Qui êtes-vous ? Que voulez-vous ? Ils me répondirent : « Nous sommes les habitants des tombes. Tu nous as habitués à un cadeau de ta part. – Lequel ? – Les invocations que tu faisais. – Alors, je les reprendrai. » Et depuis, je ne les ai jamais délaissées. »

Bashâr Ibn Ghâlib rapporte : « J'ai vu en rêve Râbiᶜah Al-ᶜAdawiyyah, et je faisais beaucoup d'invocations en sa faveur. Elle me dit : « Ô Bashâr ! Tes cadeaux nous parviennent sur des plateaux de lumière, couverts de mouchoirs en soie. – Comment cela ? – Il en est ainsi des invocations des vivants en faveur des morts lorsqu'elles sont exaucées. On met cette invocation dans des plateaux de lumière qu'on couvre de mouchoirs en

soie, puis on l'apporte à son bénéficiaire parmi les morts, et on lui dit : voici le cadeau d'untel pour toi. »

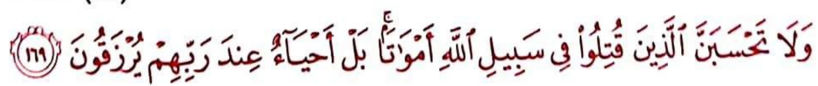
La réalité de la mort

Ce qu'indiquent les versets et les récits est que la réalité de la mort consiste en la séparation de l'âme du corps, et qu'ensuite l'âme perdure, châtiée ou comblée de bienfaits. L'âme souffre de différentes formes de tristesses et soucis, et elle se réjouit de différentes formes de joies et bonheurs, sans lien avec les membres. Tout ce qui est propre à l'âme demeure après sa séparation du corps, alors que tout ce qu'elle possède par l'intermédiaire des membres cesse par la mort du corps, jusqu'à ce qu'on fasse revenir l'âme au corps. Il est possible qu'on fasse revenir l'âme au corps dans la tombe, comme il est possible que cela soit retardé jusqu'au Jour de la Résurrection. Allah (ﷻ) sait mieux ce qu'Il a décrété à chacun de Ses serviteurs.

Le sens de la mort est donc l'arrêt de toute interaction de l'âme sur le corps, qui cesse d'en être un instrument, et la privation de l'homme de ses biens et sa famille, en le projetant dans un autre monde sans aucun rapport. S'il a, en ce bas-monde, une chose qui le réjouit et l'apaise, ses remords sont immenses après la mort. Mais s'il ne se réjouit que de la mention d'Allah et de Sa proximité, sa félicité sera immense et son bonheur parfait, car plus rien ne s'interpose entre lui et son Bien aimé, tous les obstacles et toutes les préoccupations cessent, car les préoccupations de ce bas-monde détournent de la mention d'Allah (ﷻ).

Au moment de la mort, se dévoile au défunt ce qui ne l'était pas au cours de sa vie, tout comme se dévoile à celui qui s'éveille ce qui ne l'était pas dans son sommeil. Les gens sont endormis et ce n'est qu'en mourant qu'ils se réveillent. La première chose qui se dévoile à lui est ce qui lui est nuisible et bénéfique de ses bonnes et mauvaises actions. Ceci était inscrit dans un livre enfoui dans les tréfonds de son cœur, mais les préoccupations de ce bas-monde l'en ont détourné. Celles-ci disparues, toutes ses œuvres se dévoilent à lui, ainsi il ne voit pas un seul de ses méfaits sans le regretter, au point de préférer plonger dans les affres de l'Enfer pour se défaire de ce regret. Tout ceci lui est dévoilé au moment de la mort, et ces souffrances assaillent le pécheur avant l'enterrement. Puisse Allah nous en préserver !

Parmi ce qui indique que l'âme ne disparaît pas à la mort, figure la Parole d'Allah (ﷻ) :



« *Ne pense pas que ceux qui ont été tués sur le sentier d'Allah soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, comblés de bienfaits* »[1]

Masrûq rapporte : Nous avons interrogé ᶜAbd Allah Ibn Masᶜûd [concernant ce verset], et il répondit : « Leur âme se trouve dans le ventre d'oiseaux verts qui nichent dans des lanternes accrochée au Trône. Ils se promènent où ils veulent au Paradis puis ils reviennent à ces lanternes... »

Allah (ﷻ) mentionne également qu'ils sont châtiés après la mort, dans Sa Parole :

ٱلنَّارُ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا وَعَشِيًّا ۖ وَيَوْمَ تَقُومُ ٱلسَّاعَةُ أَدْخِلُوٓا۟ ءَالَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ ٱلْعَذَابِ ﴿٤٦﴾

« *Le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure surviendra, on dira : Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtiment.* »[2]

Ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsque l'un de vous meurt, on lui fait voir sa place matin et soir. S'il est voué au Paradis, il voit sa place parmi les hôtes du Paradis, et s'il est voué à l'Enfer, il voit sa place parmi les hôtes de l'Enfer. On lui dit : voici ta place en attendant qu'Allah te ressuscite au Jour de la Résurrection.* »[3]

Il a précédé que, lorsque ses méfaits se dévoilent à lui, l'homme les regrette et en souffre grandement. Quant au croyant, ᶜAbd Allah Ibn ᶜUmar dit : « Le croyant, au moment où son âme le quitte, est semblable à un homme emprisonné qu'on libère et parcourt la terre. » Ceci est vrai, car se dévoilent au croyant, juste après la mort, de la grâce et des honneurs d'Allah, qui font de ce bas-monde une prison. Il était donc semblable à un prisonnier dans une pièce sombre, auquel on ouvre une porte donnant sur un immense jardin comportant une multitude d'arbres. Il n'aimerait pas revenir à ce bas-monde, tout comme il n'aimerait pas retourner dans le ventre de sa mère.

Mujâhid dit : « On annonce au croyant la bonne nouvelle de la piété de son enfant après lui, afin qu'il s'en réjouisse. »

---

[1] *Âl ᶜImrân*, v.169.
[2] *Ghâfir*, v.46.
[3] Al-Bukhârî (6515) et Muslim (2866).

Concernant la tombe

Le Prophète (ﷺ) a dit : « La tombe est soit un jardin du Paradis, soit une fosse de l'Enfer. »[1]

On rapporte également que le Prophète (ﷺ) a dit : « Lorsqu'on l'y place, la tombe dit au défunt : Malheur à toi, ô fils d'Adam ! Qu'est ce qui t'a dupé ? Ne sais-tu pas que je suis la demeure des ténèbres, de la solitude et des vers ? »[2]

Abû Sa^cîd rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) entra dans son oratoire et vit des gens semblants rire. Il leur dit : « Si vous multipliez l'évocation de celle qui détruit les plaisirs, cela vous détournerait de ce que je vois. Multipliez l'évocation de celle qui détruit les plaisirs, la mort, car chaque jour la tombe dit : « Je suis la demeure de la séparation, de la solitude, de la terre, et des vers. » Lorsqu'on enterre le serviteur croyant, la tombe lui dit : « Bienvenue ! Tu m'étais le plus aimé de ceux qui marchent sur moi. Aujourd'hui qu'on t'a confié à moi et que tu es venu à moi, tu vas voir ce que je ferai de toi. » et elle s'élargit pour lui aussi loin qu'il puisse voir, et on ouvre pour lui une porte donnant sur le Paradis. Et lorsqu'on enterre le dépravé ou le mécréant, la tombe lui dit : « Tu n'es pas le bienvenu ! Tu m'étais le plus détestable de ceux qui marchent sur moi. Aujourd'hui qu'on t'a confié à moi et que tu es venu à moi, tu vas voir ce que je ferai de toi. » Elle se referme alors sur lui jusqu'à ce que ses côtes se croisent. » Le Messager d'Allah (ﷺ) croisa ses doigts et ajouta : « On lui prépose soixante-dix serpents immenses, si l'un d'eux soufflait sur la terre, plus rien ne pousserait tant que ce bas-monde perdurerait, et ils ne cessent de le mordre et le blesser jusqu'à ce qu'on l'emmène rendre les comptes. » Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « La tombe est soit un jardin du Paradis, soit une fosse de l'Enfer. »[3]

Ka^cb dit : « Lorsqu'on met l'homme pieux dans sa tombe, ses œuvres pieuses : la prière, le jeûne, le pèlerinage, le djihad et l'aumône l'encerclent. Les anges du châtiment viennent du côté de ses pieds, mais la prière dit : « Éloignez-vous de lui, car il est resté longtemps debout en prière pour Allah (ﷻ). » Ils viennent alors du côté de sa tête, mais le jeûne dit : « Vous ne pouvez parvenir à lui, car il a longuement observé le jeûne. » Ils viennent alors du côté de son corps, mais le pèlerinage et le djihad disent :

---

[1] *Ad-Da^cîfah* (4990), la chaîne de transmission du hadith est très faible.

[2] La chaîne de transmission du hadith est faible, voir *Al-Ihyâ'* avec le référencement des hadiths d'Al-^cIrâqî (5/252).

[3] *Ad-Da^cîfah* (4990), la chaîne de transmission du hadith est très faible.

« Éloignez-vous de lui, car il s'est épuisé et a fatigué son corps en accomplissant le pèlerinage et en combattant pour Allah (ﷺ), vous ne pouvez parvenir à lui. » Ils viennent alors du côté de ses mains, mais l'aumône dit : « Combien d'aumônes sont sorties de ces deux mains pour être placée dans la Main d'Allah par recherche de Sa Face ! Vous ne pouvez parvenir à lui. » On lui dira alors : « Félicitations ! Sois bienheureux, vivant et mort ! » Les anges de la miséricorde viennent à lui, et lui apportent tapis et manteaux du Paradis. On élargit sa tombe aussi loin que porte sa vue, et on lui apporte une lanterne du Paradis à la lumière de laquelle il s'éclaire jusqu'au jour où il sera ressuscité de sa tombe. »

Anas Ibn Mâlik rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Lorsque le serviteur est déposé dans sa tombe et que ses proches s'en sont retournés, au point qu'il entend le bruit de leurs pas, viennent à lui deux anges, qui l'assoient puis lui disent : « Que disais-tu de cet homme, Muhammad ? Le croyant dit : « J'atteste qu'il est le serviteur d'Allah et Son messager. » Ils lui disent : « Regarde ta place en Enfer, Allah te l'a échangée pour une place au Paradis. » Il les voit alors toutes deux. Quant au dépravé ou l'hypocrite, on lui dit : « Que disais-tu de cet homme ? » Il répond : « Je ne sais pas, je disais ce que les gens disaient. » On lui dit alors : « Tu n'as pas su et tu n'as pas suivi. » Ensuite, on le frappera avec une barre de fer entre les oreilles, il poussera alors un cri que tout être entend, excepté les deux pesants (les djinns et les hommes).* »[1]

Asmâ' Bint Abî Bakr rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *On m'a révélé que vous serez éprouvés dans vos tombes autant ou presque que l'épreuve du faux-messie. On demandera [au défunt] : que sais-tu de cet homme ? Le croyant répondra : je témoigne qu'il est le serviteur d'Allah et Son Messager...* »[2]

Ibn ᶜAbbâs rapporte : « Après avoir enterré Saᶜd Ibn Muᶜâdh et nivelé sa tombe, le Messager d'Allah (ﷺ) se retourna vers nous et dit : *Tout homme connaîtra une compression dans sa tombe ; et si quelqu'un devait y échapper, ce serait Saᶜd Ibn Muᶜâdh...* »[3]

ᶜAbd Allah As-Sanᶜânî rapporte : « J'ai vu en rêve Yazîd Ibn Hârûn quatre nuits après sa mort. Je lui ai demandé : qu'est-ce qu'Allah a fait de toi ? – Il a accepté mes bonnes actions et effacé mes mauvaises actions. – Et ensuite qu'est-il advenu ? – Que peut donc venir du Généreux sinon la générosité ? Il m'a pardonné et m'a fait entrer au Paradis. – Grâce à quoi es-tu parvenu à cela ? – Grâce aux assises de mention d'Allah, à la vérité que j'exprimais, à la véracité de mes propos, à mes longues stations debout en prière, et à ma patience dans la pauvreté. – Les anges de la mort Munkar et

[1] Al-Bukhârî (1374) et Muslim (2870).
[2] Al-Bukhârî (86) et Muslim (905).
[3] *Sahîh Al-Jâmiᶜ* (2180).

Nakîr sont-ils vérité ? – Oui, par Allah en dehors duquel il n'est de divinité digne d'adoration ! Ils m'ont fait asseoir et m'ont demandé : qui est ton Seigneur ? Quelle est ta religion ? Qui est ton prophète ? J'ai enlevé la terre de ma barbe blanche, et j'ai dit : peut-on interroger quelqu'un comme moi ? Je suis Yazîd Ibn Hârûn Al-Wâsiṯî. J'ai passé soixante ans en ce bas-monde à enseigner aux gens. L'un deux dit alors : « Il dit vrai, il est Yazîd Ibn Hârûn. Dors comme la nouvelle mariée, tu ne connaîtras plus aucune frayeur à partir de ce jour. »

Al-Marûzî rapporte : « J'ai vu en rêve Aẖmad Ibn Ḫanbal dans un jardin portant deux tuniques vertes et une couronne de lumière sur la tête. Il marchait d'une manière que je ne lui connaissais pas. Je lui ai demandé : Ô Aẖmad ! Quelle est cette démarche que je ne te connaissais pas ? – C'est la démarche des serviteurs dans la Demeure de la paix. – Quelle est cette couronne que je vois sur ta tête ? – Mon Seigneur (ﷻ) m'a arrêté et m'a accordé un jugement facile, puis Il m'a revêtu, comblé de bienfaits et rapproché, alors que je Le regardais, et Il m'a sacré de cette couronne en me disant : Ô Aẖmad ! Ceci est la couronne de la dignité par laquelle Je t'ai sacré pour avoir dit que le Coran est Ma Parole increéée. »

Les états du mort depuis le souffle dans la Trompe jusqu'à l'installation au Paradis ou en Enfer

Nous avons déjà mentionné les terreurs de la tombe, mais plus effrayants encore sont le souffle dans la Trompe, la Résurrection, les Comptes, l'installation de la Balance et du Pont [au-dessus de l'Enfer]. Il est obligatoire de croire à ces terreurs et il convient d'y réfléchir longuement. Chez la plupart des gens, la croyance en l'au-delà n'est pas enracinée dans leur cœur ; et si l'homme ne voyait pas la reproduction des animaux, et qu'on lui disait : « un Créateur crée à partir de cette goutte vile cet homme formé, doué de raison et de parole », sa nature répugnerait à l'admettre. Pourtant sa création, avec toutes les merveilles qu'elle renferme, dépasse sa résurrection et son retour à la vie. Comment celui qui assiste au commencement peut-il nier cela de la puissance d'Allah (ﷻ) et de Sa sagesse ? Si ta croyance comporte une faiblesse, renforce-la en considérant la première création, car la deuxième est semblable et plus aisée. Et si tu y crois avec force, fais ressentir à ton cœur ces terreurs et dangers, et multiplie à ce sujet la réflexion et la recherche d'enseignements ; et que cela t'incite à l'application et à l'effort.

La première chose qui frappera l'ouïe des morts sera le son d'Isrâfîl, lorsqu'il soufflera dans la Trompe. Représente-toi lorsque tu te relèveras ahuri, stupéfait, les yeux rivés sur l'appel. Allah (ﷻ) dit :

وَنُفِخَ فِي ٱلصُّورِ فَإِذَا هُم مِّنَ ٱلْأَجْدَاثِ إِلَىٰ رَبِّهِمْ يَنسِلُونَ ﴿٥١﴾

« ***Et on soufflera dans la Trompe, et voilà que, de leur tombe, ils se précipiteront vers leur Seigneur.*** »[1]

Abû Sacîd Al-Khudrî rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : «*Comment pourrais-je me réjouir, alors que celui est chargé de la Trompe courbe déjà le front, écoute attentivement, et attend de recevoir l'ordre de souffler dans la Trompe, et s'exécuter ?* – Que devons-nous dire, ô Messager d'Allah ? – *Dites : Allah nous suffit, et Il est le meilleur garant. Nous nous en remettons à Allah !* »[2]

Vois ensuite comment les hommes seront ressuscités au Jour de la Résurrection, et conduits, sans chaussures ni vêtements vers le lieu de rassemblement qui est une étendue sans la moindre hauteur où l'homme puisse se dissimuler.

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Au Jour de la Résurrection, les hommes seront rassemblés sur une terre blanche rougeâtre, semblable à un rond de pain blanc.* »[3]

Puis médite la cohue des gens, la proximité du soleil de leur tête, l'importante sudation, et le trouble dans les cœurs. Il est mentionné dans le hadith : « *La sueur couvrira les gens en fonction de leurs œuvres.* »[4]

Réfléchis, ô pauvre homme, à la question de tes œuvres que te posera ton Seigneur, sans intermédiaire, ainsi on rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Au Jour de la Résurrection, les gens seront présentés par trois fois [à Allah], les deux premières feront l'objet de discussion et contestation, et à la troisième voleront les feuillets vers les mains [des gens], certains les prendront de la main droite, et d'autres de la main gauche. »[5]

Abû Barzah rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Aucun serviteur ne bougera avant qu'il ne soit interrogé sur son existence, en quoi il l'a passée ; sa science, ce qu'il en a pratiqué ; et ses biens, comment il les a gagnés et dépensés ; et son corps, en quoi il l'a usé.* »[6]

Safwân Ibn Muhriz rapporte : « Je tenais la main de cUmar (ﷺ) lorsqu'on lui présenta un homme auquel il demanda : « Qu'as-tu entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire concernant la conversation secrète au Jour de

---

[1] *Yâ-Sîn*, v.51.
[2] *Sahîh At-Tirmidhî* (1980).
[3] Al-Bukhârî (6521) et Muslim (2790).
[4] Muslim (2864).
[5] *Dacîf At-Tirmidhî* (2425), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[6] *Sahîh At-Tirmidhî* (1970).

la Résurrection ? Il répondit : « J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : *Allah (ﷻ) rapprochera le croyant, le mettra sous Sa protection, le dissimulera aux gens et lui fera reconnaitre ses péchés. Il lui dira : reconnais-tu tel péché ? Reconnais-tu tel péché ? Et lorsqu'il lui aura fait reconnaître ses péchés, et que le serviteur pensera qu'il est perdu, Il dira : « Je les ai dissimulés pour toi en ce bas-monde, et Je te les pardonne aujourd'hui. » Puis on lui donnera le livre de ses bonnes actions. Quant aux mécréants et aux hypocrites :*

وَيَقُولُ ٱلْأَشْهَـٰدُ هَـٰٓؤُلَآءِ ٱلَّذِينَ كَذَبُوا۟ عَلَىٰ رَبِّهِمْ ۚ أَلَا لَعْنَةُ ٱللَّهِ عَلَى ٱلظَّـٰلِمِينَ

« les témoins (les anges) diront : Voilà ceux qui ont menti contre leur Seigneur. Que la malédiction d'Allah frappe les injustes. » [1] [2]

Abû Sa'îd rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *On jettera un pont au-dessus de l'Enfer, et je serai le premier à le traverser.* »[3]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *On apportera le pont et on le jettera entre les deux pans de l'Enfer.* – Ô Messager d'Allah ! Qu'est ce pont ? – *[Un passage sur lequel] on glisse et trébuche, parsemé de crochets, grappins et épines. Les croyants le traverseront à la vitesse d'un clin d'œil, de l'éclair furtif, du vent, ou des chevaux et montures affutés. Certains saufs et intacts, d'autres égratignés, et ceci jusqu'au dernier qu'on trainera [sur son visage].* »[4]

La Géhenne, qu'Allah nous en préserve

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte : « Un jour que nous étions auprès du Prophète (ﷺ), nous entendîmes le bruit d'un objet tombant au sol. Le Prophète (ﷺ) dit alors : « *Savez-vous ce que c'est ?* » Nous dîmes : « Non, Allah et Son Messager sont plus savants. » Il dit : « *C'est une pierre qui ne cessait de chuter en Enfer depuis soixante-dix ans, et elle vient d'atteindre le fond.* »[5]

Abû Hurayrah rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Le feu par lequel vous vous chauffez ne représente qu'un soixante-dixième de la chaleur du feu de l'Enfer.* » Les compagnons dirent : « Ô Messager d'Allah ! Le feu de ce monde aurait suffi. » Il dit : « *Le feu de l'Enfer lui est supérieur de soixante-neuf degrés. Chaque degré étant égal à la chaleur [du feu terrestre].* »[6]

[1] *Hûd*, v.18.
[2] Al-Bukhârî (2441) et Muslim (2768).
[3] Al-Bukhârî (806) et Muslim (182).
[4] Al-Bukhârî (7439) et Muslim (183).
[5] Muslim (2844).
[6] Al-Bukhârî (3092) et Muslim (2843).

Ibn Mascûd rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *On amènera en ce jour la Géhenne munie de soixante-dix mille brides, chacune tenue par soixante-dix mille anges qui la tirent.* »[1]

Abu-d-Dardâ' dit : « On fera subir aux hôtes de l'Enfer une faim semblable à leur châtiment. Ils demanderont de la nourriture et on leur accordera des épines qui ne nourrissent pas et ne rassasie pas de la faim. Ils imploreront alors une autre nourriture et on leur accordera une nourriture qui les étouffera. Ils se rappelleront qu'ils faisaient passer ce qui coinçait par la boisson. Ils demanderont donc une boisson et on leur accordera une eau bouillante à laquelle ils parviendront par des crochets en fer. Lorsqu'elle s'approchera d'eux, elle brûlera leur visage, et lorsqu'elle pénètrera dans leur ventre elle déchirera ce qu'ils contiennent. Ils demanderont aux gardiens de la Géhenne :

ٱدۡعُواْ رَبَّكُمۡ يُخَفِّفۡ عَنَّا يَوۡمٗا مِّنَ ٱلۡعَذَابِ

« ***Suppliez votre Seigneur de nous alléger un jour de supplice.*** »[2]

Ils leur répondront :

أَوَلَمۡ تَكُ تَأۡتِيكُمۡ رُسُلُكُم بِٱلۡبَيِّنَٰتِۖ قَالُواْ بَلَىٰۚ قَالُواْ فَٱدۡعُواْۗ وَمَا دُعَٰٓؤُاْ ٱلۡكَٰفِرِينَ إِلَّا فِي ضَلَٰلٍ

« ***Vos Messagers ne vous ont-ils pas apporté les preuves évidentes ? Ils répondront : « Si ! » Les gardiens diront : « Eh bien, suppliez maintenant ! » Et l'invocation des mécréants est absolument vaine.*** »[3]

Ils diront : « Demandez à Mâlik ! » et diront :

وَنَادَوۡاْ يَٰمَٰلِكُ لِيَقۡضِ عَلَيۡنَا رَبُّكَۖ قَالَ إِنَّكُم مَّٰكِثُونَ ٧٧

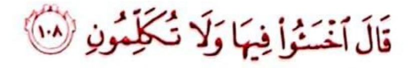
« ***Ô Malik ! Que ton Seigneur nous achève ! Il dira : Vous y demeurerez [éternellement].*** »[4]

Ils diront :

رَبَّنَآ أَخۡرِجۡنَا مِنۡهَا فَإِنۡ عُدۡنَا فَإِنَّا ظَٰلِمُونَ ١٠٧

« ***Seigneur ! Fais-nous en sortir ! Si nous récidivons, nous serons vraiment transgresseurs !*** »[5]

Allah (ﷻ) dira :



---

[1] Muslim (2842).
[2] *Ghâfir*, v.49.
[3] *Ghâfir*, v.50.
[4] *Az-Zukhruf*, v.77.
[5] *Al-Mu'minûn*, v.107.

« Soyez-y humiliés et ne Me parlez plus ! »[1]

À ce moment, ils désespéreront de tout bien et se mettront à sangloter, et se lamenter sur leur malheur et leur perte. »

Réfléchis à ses serpents et scorpions, car il est dit dans le hadith : *« Ses serpents sont semblables à des chameaux au long cou, et ses scorpions à des brêles bâtées. »*[2]

Al-Hasan dit : « L'Enfer les consume soixante-dix mille fois, puis ils reprennent leur forme initiale. »

Sache que la description de la Géhenne est longue, mais ce qu'on en mentionne de plus minime doit suffire à effrayer. Si tu crois en cela, prends garde à toi-même et crains ce qui vient, car Allah ne réunit pas deux craintes chez le serviteur. Nous n'entendons pas, par crainte, la sensibilité des femmes, et qu'ainsi tu pleures un temps et abandonne ensuite l'action. Mais nous désignons une crainte qui empêche de commettre les péchés et incite à l'obéissance. Quant à la crainte des idiots qui se contentent d'entendre les épouvantes et dire : « Qu'Allah nous assiste ! Nous cherchons refuge auprès d'Allah ! Seigneur, préserve-nous ! » tout en s'obstinant à commettre les turpitudes, Satan se moque d'eux, tout comme on se moque de celui qui est attaqué par un fauve, alors qu'il est à côté d'une citadelle et qui dit « Je cherche refuge auprès d'Allah contre lui », sans pour autant entrer dans la citadelle ni quitter sa place.

L'amour pour le Messager d'Allah (ﷺ)

En ce bas-monde, aime le Messager d'Allah (ﷺ), applique-toi à révérer sa Sunna, afin qu'il intercède en ta faveur dans l'au-delà, car il dispose d'une intercession en laquelle il devancera tous les prophètes, et il implorera Allah en faveur des auteurs de péchés majeurs de sa Communauté, et il les sauvera. Multiplie le nombre de tes frères pieux, car chaque croyant dispose d'une intercession. Que l'inattention ne te conduise pas à la négligence, et qu'ensuite tu nommes cela espoir, car celui qui espère une chose la recherche. Protège-toi des injustices, car celui qui commet des injustices, et meurt avant de les réparer, sera cerné par ses victimes au Jour de la Résurrection, l'un disant : il m'a fait du tort, et l'autre : il s'est moqué de moi ; l'autre encore : il a été un mauvais voisin avec moi, ou encore : il m'a trompé. Tu ne pourras alors leur échapper. Si tu imagines pourvoir leur échapper, sache qu'on dira :

---

[1] *Al-Mu'minûn*, v.108.

[2] As-*Sahîhah* (3429).

لَا ظُلْمَ ٱلْيَوْمَ

« ***point d'injustice aujourd'hui*** »[1]

Abû Sa'îd Al-Khudrî rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Les croyants échapperont à l'Enfer au Jour de la Résurrection, puis ils seront arrêtés sur un pont entre le Paradis et l'Enfer où ils exigeront réparation les uns des autres pour des injustices subies en ce bas-monde, jusqu'à ce qu'ils soient épurés et purifiés, on leur permettra alors d'entrer au Paradis.* »[2]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « Savez-vous qui est l'homme ruiné parmi vous ? – Pour nous, l'homme ruiné est celui qui n'a ni dirham, ni biens. – *Celui qui est ruiné dans ma Communauté est celui qui viendra au Jour de la Résurrection avec prière, jeûne et aumône, mais il aura insulté untel, bafoué l'honneur d'un autre, pris injustement les biens d'untel, versé le sang d'un autre, et frappé untel. Ainsi, untel prendra de ses bonnes actions et un autre prendra de ses bonnes actions, et si ses bonnes actions sont épuisées avant qu'il n'ait réglé ce qu'il doit, il prendra de leurs péchés qu'on lui imputera, puis il sera jeté dans le feu de l'Enfer.* »[3]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Vous accorderez leurs droits à ceux qui les méritent au Jour de la Résurrection, au point qu'on accordera son droit au mouton sans cornes sur celui qui en était doté [en ce bas-monde].* »[4]

Vois donc, qu'Allah t'accorde la réussite, combien tes bonnes actions sont loin d'être exemptes du fait d'être touchées par l'ostentation et la calomnie. Et si elles en sont préservées, elles sont prises par les adversaires, alors prends garde et ne perd pas ton temps, car le malheureux est celui qui préfère un plaisir éphémère en échange d'un châtiment éternel. Qu'Allah nous accorde le salut et la réussite.

La description du Paradis

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte : « Nous dîmes : ô Messager d'Allah ! Parle-nous du Paradis. Comment est-il construit ? Il répondit : *Il est fait de briques d'or et d'argent. Son ciment est de musc de la plus belle senteur, son gravier est de perles et de rubis, sa terre est de safran. Celui qui y entre jouit de bienfaits et ne désespère plus, vit éternellement et ne meurt plus, ses vêtements ne s'usent pas et sa jeunesse ne s'éteint pas.* »[5]

---

[1] *Ghâfir*, v.17.
[2] Al-Bukhârî (6535).
[3] Muslim (2581).
[4] Muslim (2582).
[5] *Sahîh Al-Jâmi'* (3116).

Dans le hadith d'Usâmah Ibn Zayd, le Prophète (ﷺ) évoqua un jour le Paradis et dit : « Est-il quelqu'un qui s'y prépare avec acharnement ? Par le Seigneur de la Kaʿbah, il est un effluve qui s'agite, une lumière qui scintille, un fleuve intarissable, une épouse immortelle, dans l'allégresse et la félicité, et un séjour éternel ! – Nous sommes ceux qui s'y préparent, ô Messager d'Allah ! – Dites : si Allah le veut. »[1]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah (ﷻ) dit : J'ai préparé pour Mes serviteurs pieux ce que ce que nul œil n'a vu, nulle oreille n'a entendu, et ce qui n'a jamais traversé l'esprit d'un être humain.* »[2]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les premiers à entrer au Paradis auront des visages aussi éclatant que la pleine lune. Ceux qui les suivront auront des visages aussi éclatants que l'astre le plus lumineux dans le ciel. Ils n'urineront pas, n'iront pas à la selle, ne cracheront pas et ne se moucheront plus. Leurs peignes seront d'or, leur parfum le musc, leurs encensoirs seront remplis de bois d'aloès, leurs épouses seront les houris. Ils auront la constitution d'un seul homme, à l'image de leur père Âdam, d'une taille de soixante coudées dans le ciel.* » Sous une autre formulation : « *Chacun d'eux aura deux épouses, dont on verra la moelle des os à travers la chair, tellement elles sont belles. Il n'y aura plus de divergence ou d'inimitié entre eux, leur cœur sera comme un seul, ils glorifieront Allah matin et soir.* »[3]

Abû Mûsâ Al-Ashʿarî (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : «Il est deux jardins, dont les récipients et tout ce qu'ils contiennent sont faits d'argent, et deux jardins, dont les récipients et tout ce qu'ils contiennent sont faits d'or. Il n'est entre les gens et la vision de leur Seigneur que le voile de la grandeur, alors qu'ils sont au plus haut degré du Paradis. »[4]

Abû Mûsâ rapporte également que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il est au Paradis une tente dans une immense perle creusée, d'une largeur de soixante milles. À chaque coin, se trouve une épouse qui ne voit pas les autres, et que le croyant visite l'une après l'autre.* »[5]

Sache qu'Allah (ﷻ) a mentionné en détails les délices du Paradis en plusieurs endroits du Coran, puis Il l'a résumé en quelques versets, parmi lesquels Sa Parole :

وَفِيهَا مَا تَشْتَهِيهِ ٱلْأَنفُسُ وَتَلَذُّ ٱلْأَعْيُنُ

[1] *Daʿîf Ibn Mâjah* (946), la chaîne de transmission du hadith est faible.
[2] Al-Bukhârî (4779) et Muslim (2824).
[3] Al-Bukhârî (3246) et Muslim (2834).
[4] Al-Bukhârî (7444) et Muslim (180).
[5] Al-Bukhârî (4879) et Muslim (2838).

« ***Il y aura là [pour eux] tout ce que les âmes désirent et ce qui réjouit.*** »[1]

لَا يَبْغُونَ عَنْهَا حِوَلًا

« ***Ils ne désireront aucun changement*** »[2]

Puis Il ajouta en cela en disant :

فَلَا تَعْلَمُ نَفْسٌ مَّآ أُخْفِىَ لَهُم مِّن قُرَّةِ أَعْيُنٍ

« ***Aucun être ne sait ce qu'on a préparé pour eux comme réjouissance*** »[3]

Les descriptions du Paradis sont nombreuses, mais nous nous sommes contentés de cela.

Le meilleur de ce qu'on obtient au Paradis est la vision d'Allah (ﷻ). Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte qu'on demanda : « Ô Messager d'Allah ! Verrons-nous notre Seigneur ? » Il répondit : « *Éprouvez-vous une gêne à voir la lune en une nuit de pleine lune sans nuage ?* – Non. – *Vous Le verrez au Jour de la Résurrection de la même façon.* »[4]

L'étendue de la miséricorde d'Allah

Nous concluons l'ouvrage par la mention de l'étendue de la miséricorde d'Allah (ﷻ), espérant ainsi Sa grâce, car nous n'avons pas d'œuvres à travers lesquelles nous espérons le pardon, mais nous espérons cela de Sa miséricorde et de Sa générosité. Allah (ﷻ) dit :

قُلْ يَٰعِبَادِىَ ٱلَّذِينَ أَسْرَفُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا۟ مِن رَّحْمَةِ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يَغْفِرُ ٱلذُّنُوبَ جَمِيعًا ۚ

« ***Dis : Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah, car Allah pardonne tous les péchés.*** »[5]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *Lorsqu'Allah eut terminé la création des cieux et de la terre, Il écrivit dans un Livre qui se trouve auprès de Lui au-dessus du Trône : Ma miséricorde surpasse Ma colère.* »[6]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah a cent miséricordes et Il n'en a fait descendre qu'une seule parmi les humains, les djinns, les insectes et les bêtes, et par laquelle les créatures font preuve de compassion et de*

---

[1] *Az-Zukhruf*, v.71.
[2] *Al-Kahf*, v.108.
[3] *As-Sajdah*, v.17.
[4] Al-Bukhârî (3265) et Muslim (2843).
[5] *Az-Zumar*, v.53.
[6] Al-Bukhârî (3194) et Muslim (2751).

miséricorde, ainsi la bête sauvage fait preuve de bienveillance envers ses petits, et Il a gardé quatre-vingt-dix-neuf miséricordes par lesquelles Il fera miséricorde à Ses serviteurs au Jour de la Résurrection. »[1]

Ibn ᶜAbbâs rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Votre Seigneur (ﷻ) est Miséricordieux. Celui qui a l'intention d'accomplir une bonne action mais ne la fait pas, on lui écrit tout de même une bonne action. S'il l'accomplit, on lui écrit de dix bonnes actions jusqu'à sept cent fois plus. Quant à celui qui a l'intention de commettre une mauvaise action mais ne la commet pas, on lui écrit une bonne action, et s'il la commet, on lui écrit une seule mauvaise action, ou Allah l'efface. Ne périt devant Allah (ﷻ) que celui qui est voué à la perdition.* »[2]

Abû Dharr rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Allah (ﷻ) dit : celui qui accomplit une bonne action, en aura dix semblables et Je lui accorderai davantage. Quant à celui qui commet une mauvaise action, la rétribution d'une mauvaise action est une mauvaise action similaire, à moins que Je ne lui pardonne. Celui qui se rapproche de Moi d'un empan Je Me rapproche de lui d'une coudée ; celui qui se rapproche de Moi d'une coudée Je Me rapproche de lui d'une brasse, et celui qui vient vers Moi en marchant, Je viens vers lui avec empressement.* »[3]

Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Un serviteur commit un péché et dit : « Ô Seigneur ! J'ai commis un péché, alors pardonne-moi. » et Il lui pardonna. Après un temps, il commit un autre péché et dit : « Ô Seigneur ! J'ai commis un péché, alors pardonne-moi. » et Il lui pardonna. Après un temps, il commit un autre péché et dit : « Ô Seigneur ! J'ai commis un péché, alors pardonne-moi. » Allah (ﷻ) dit alors : Mon serviteur a su qu'il avait un Seigneur qui pardonnait le péché et châtiait pour cela. J'ai pardonné à Mon serviteur, qu'il fasse ce qu'il veut.* »[4]

ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) vit une captive qu'on avait séparée de son enfant, et chaque fois qu'elle voyait un enfant parmi les captifs, elle le serrait contre sa poitrine. Elle cherchait son enfant, et lorsqu'elle le trouva, elle le serra contre elle et lui donna le sein. Le Messager d'Allah (ﷺ) dit : « *Pensez-vous que cette femme jetterait son enfant dans le feu ?* – Non, par Allah ! – *Allah est plus miséricordieux envers Ses serviteurs que cette femme envers son enfant.* »[5]

[1] Muslim (2752).
[2] Al-Bukhârî (6491) et Muslim (131).
[3] Muslim (2687).
[4] Al-Bukhârî (7068) et Muslim (2758).
[5] Al-Bukhârî (5999) et Muslim (2754).

Abû Dharr (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Tout serviteur qui dit : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et meurt sur cela entrera au Paradis.* – Même s'il fornique et vole ? – *Même s'il fornique et vole. Même s'il fornique et vole. Même s'il fornique et vole. Et malgré Abû Dharr.* »[1]

ᶜItbân Ibn Mâlik rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah interdit à l'Enfer celui qui dit : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, ne visant ainsi que la face d'Allah.* »[2]

Anas Ibn Mâlik (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Sortira de l'Enfer celui qui dit : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et qui a dans le cœur le poids d'un grain d'orge de bien. Puis sortira de l'Enfer celui qui dit : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et qui a dans le cœur le poids d'un grain de blé de bien. Puis sortira de l'Enfer celui qui dit : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et qui a dans le cœur le poids d'une fourmi de bien.* »[3]

Abû Mûsâ (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Au Jour de Résurrection, il ne restera pas un seul croyant sans qu'on lui amène un juif ou un chrétien, qu'on lui remettra, et on lui dira : Voici ta rançon pour l'Enfer.* »[4]

ᶜAbd Allah Ibn ᶜAmr Ibn Al-ᶜÂs̲ rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Allah fera venir un homme de ma communauté devant l'ensemble des créatures au Jour de la Résurrection. Il déploiera devant lui 99 registres, chaque registre s'étendant à perte de vue, puis Il lui dira : « Renies-tu quoi que ce soit de cela ? Mes scribes gardiens ont-ils commis une injustice envers toi ? – Non, Seigneur ! – As-tu une excuse ou une bonne action ? – L'homme tombera et dira : Non, Seigneur ! – Détrompe-toi, tu as auprès de Nous une bonne action, et il ne te sera fait aucune injustice aujourd'hui. » Il sortira alors une carte sur laquelle est inscrit : je témoigne qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et que Muh̲ammad est Son serviteur et messager. Allah dira : « Pesez-la. » Et l'homme répondra : « Ô Seigneur ! Que vaut cette carte face à tous ces registres ? » Allah dira : « Tu ne subiras aucune injustice. » On posera alors les registres sur un plateau de la Balance, et la carte dans l'autre. Les registres se soulèveront alors et la carte pèsera plus lourd, et rien ne pèse plus lourd que ce qui est accompagné du Nom d'Allah (ﷻ).* »[5]

[1] Al-Bukhârî (5827) et Muslim (94).
[2] Al-Bukhârî (6423) et Muslim (33).
[3] Al-Bukhârî (44) et Muslim (193).
[4] Muslim (2767).
[5] *S̲ah̲îh̲ Al-Jâmiᶜ* (8090).

Al-Fuḏayl Ibn ʿIyâḏ regarda les glorifications et pleurs des gens au jour de *ʿarafah*, et dit : « S'ils allaient trouver un homme pour lui demander un *dâniq* (un sixième de dirham), les renverrait-ils ? – Non. – Par Allah, le pardon est auprès d'Allah (ﷻ) plus aisé que le don d'un *dâniq* par cet homme ! »

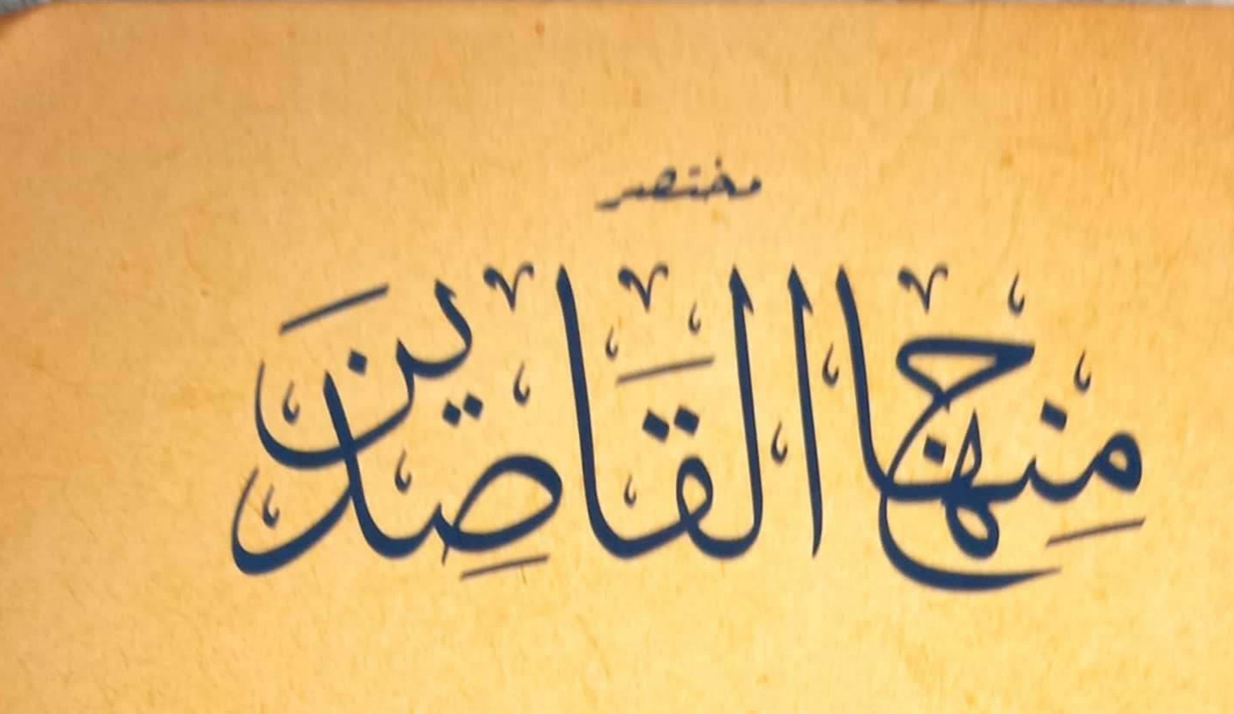
Ibrâhîm Ibn Ad-ham rapporte : « J'ai pu accomplir seul les circumambulations en une nuit sombre et très pluvieuse, et je n'ai cessé jusqu'en fin de nuit. Puis, j'ai levé les mains vers le ciel et j'ai dit : Ô Allah ! Je T'implore de me préserver de tout ce que Tu réprouves. J'ai alors entendu une voix dans l'air qui disait : Toi tu Me demandes la préservation, et toutes Mes créatures Me demandent la préservation. Si Je te préserve, à qui vais-Je faire grâce ? »

Ces hadiths, en plus de ce que nous avons indiqué dans le Livre de l'espoir, nous annoncent la générosité d'Allah (ﷻ) et l'étendue de Sa miséricorde et de Sa munificence. Nous espérons d'Allah (ﷻ) qu'Il ne nous traite pas selon ce que nous méritons, et qu'Il nous fasse grâce de ce qui Lui sied. Nous demandons pardon à Allah (ﷻ) pour nos paroles qui contredisent nos actes, pour toute affectation par laquelle nous nous parons devant les gens, et pour toute science ou œuvre par lesquelles nous Le recherchons, et qui se voit ensuite mêlée de ce qui la trouble ! Par Sa générosité, nous cherchons intercession auprès de Sa générosité ; et par Sa munificence, nous demandons de Sa munificence, Il est certes proche et exauce l'invocation !

Louange à Allah, Seigneur de l'univers, d'une louange abondante, bonne et bénie, comme notre Seigneur l'aime et l'agrée et comme il sied à Son Noble Visage (ﷻ). Qu'Allah couvre d'éloges notre Maître Muḫammad, ainsi que sa famille et ses Compagnons, et qu'Il les salue abondamment jusqu'au Jour de la Rétribution.



Sommaire



L'Esprit de l'Âme

Al-Ghazâli - Ibn Al-Jawzî - Ibn Qudâmah

Allah ﷻ dit, en ce qui est le sens de Sa Parole : « Celui qui était mort et que Nous avons ramené à la vie [par la foi], lui attribuant une lumière grâce à laquelle il marche parmi les gens, est-il semblable à celui qui erre dans les ténèbres sans pouvoir en sortir ? » [al-anᶜâm, v.122] Il a ainsi comparé la foi et l'islam à l'âme qui donne vie au corps ; quiconque en est privé est semblable au mort, même s'il pense être vivant.

L'imam Al-Ghazâlî, qu'Allah le couvre de sa miséricorde, considéra la condition de la communauté musulmane à son époque et dit : « Quant à la science de la voie menant à l'au-delà, sur laquelle ont cheminé les pieux prédécesseurs, et qu'Allah ﷻ a nommée dans Son Livre : compréhension (fiqh), sagesse, science, éclat, lumière, guidée et droiture, elle est ignorée et totalement oubliée. Ceci étant une entaille désastreuse faite à la religion, et un malheur obscur, j'ai considéré qu'il me fallait composer ce livre important afin de revivifier les sciences de la religion, dévoiler les voies des imams passés, et exposer les splendeurs des sciences utiles des prophètes et pieux prédécesseurs. » Voilà ce qui marqua le départ de son œuvre monumentale : Revivification des sciences de la religion.

Bien que son œuvre ait été controversée et critiquée, les savants ne l'ont pas pour autant totalement écartée, et nombre d'entre eux se sont attachés à l'expurger. C'est à ce travail immense que se sont livrés, l'un après l'autre les imams Ibn Al-Jawzî et Ibn Qudâmah, afin de n'en garder que la quintessence. Si Al-Ghazâlî s'est attaché à montrer ce qu'est l'âme de l'islam et de la foi, Ibn Al-Jawzî et Ibn Qudâmah nous ont donné accès à l'essence de l'œuvre : l'esprit de l'âme.

Prix : 15€

ISBN 978-2-916457-31-4



Distribution: LIBRAIRIE SANA
116, rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris
Tél: 01.48.05.29.28 Fax: 01.48.05.29.97
Email: info@librairie-sana.com
www.librairie-sana.com